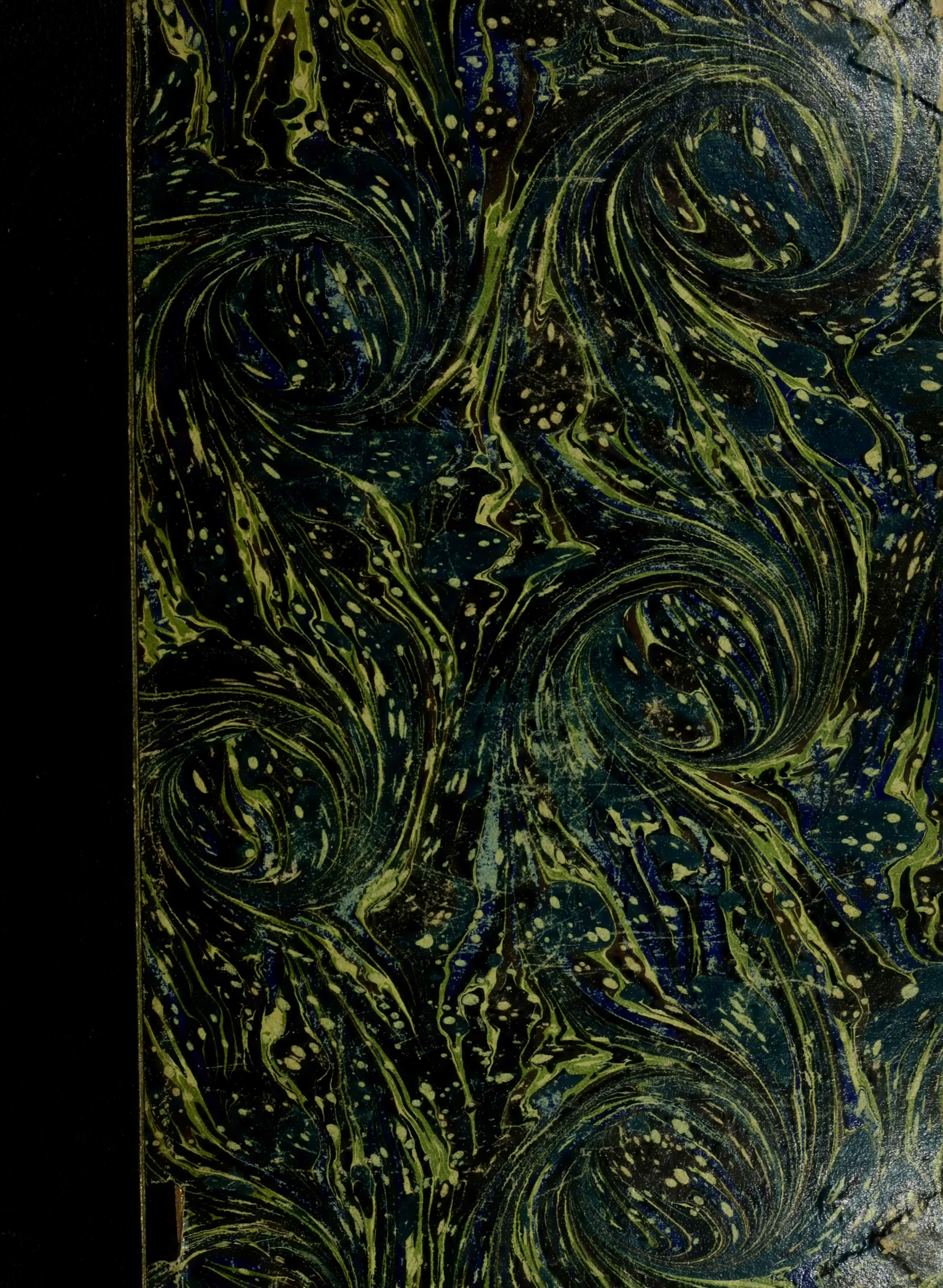






HISTOIRE
DE FRANCE
CONTEMPORAINE

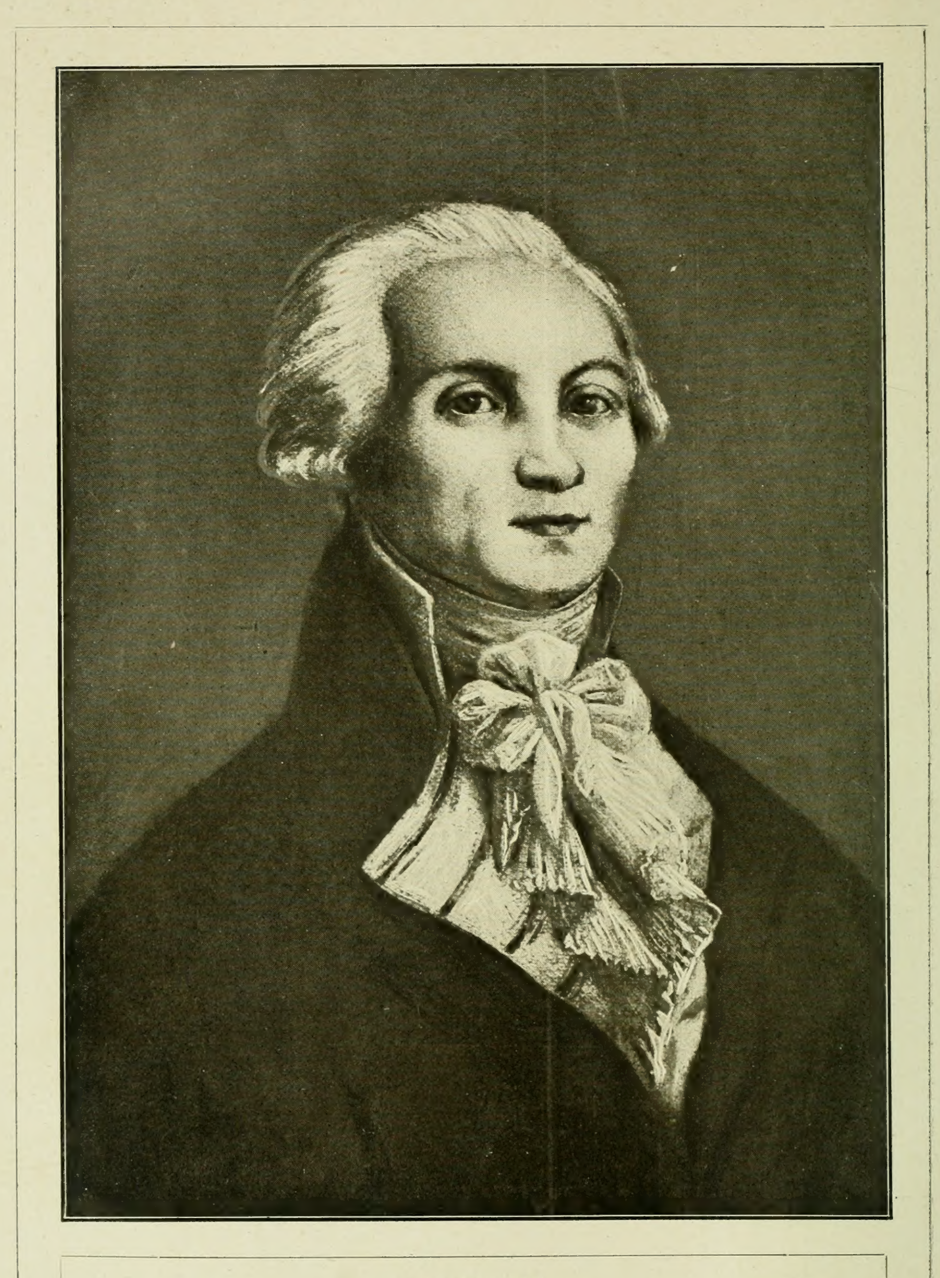
TOME SECOND

L'HISTOIRE DE FRANCE
CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

est publiée en dix volumes illustrés, avec la collaboration de

MM. SAGNAC, PARISET, CHARLÉTY, SEIGNOBOS, BIDOU & GAUVAIN



ROBESPIERRE

Peinture anonyme. Veste brune, à revers blancs rayés de rouge, cravate de dentelle blanche, chevelure poudrée. — Musée Carnavalet, P. 732.

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

Ouvrage illustré de nombreuses gravures hors texte



TOME SECOND

LA RÉVOLUTION (1792-1799)

PAR G. PARISET

LIBRAIRIE HACHETTE

LIVRE PREMIER

LA CONVENTION GIRONDINE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS DE LA CONVENTION

I. LES PREMIÈRES SÉANCES DE LA CONVENTION. — II. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE. — III. LA POLITIQUE A PARIS. — IV. L'OFFENSIVE GIRONDINE. — V. LE PROCÈS DU ROI.

I. — LES PREMIÈRES SÉANCES DE LA CONVENTION[1]

OUVERTURE DE LA CONVENTION.

AU moment même où la victorieuse canonnade de Valmy prenait fin — le jeudi 20 septembre 1792, vers cinq heures et demie du soir —, les députés à la Convention nationale présents à Paris se

1. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA CONVENTION. On trouvera dans P. Caron, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française* (avec lettre-préface d'Aulard), 1912, toutes les indications nécessaires sur les manuscrits et les imprimés relatifs à l'histoire intérieure de la France sous la Convention. — SOURCES MANUSCRITES ET DOCUMENTS D'ARCHIVES. Deux manuels pratiques : Ch. Schmidt, *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales* (avec lettre-préface d'Aulard), 1907, et L. Le Grand, *Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*, 1913. Deux catalogues généraux, p. p. le ministère de l'Instruction publique : l'*État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales*, 1891, in-4° et l'*Etat général, par fonds, des Archives départementales, ancien régime et période révolutionnaire*, 1903, in-4°. L'*État sommaire* de 1891 sera repris et complété en 2 vol. dont le 1er fasc. a paru en 1919; voir aussi A. Tuetey, *Les papiers des assemblées de la Révolution aux Archives nationales. Inventaire de la Série C* (p. p. la Soc. de l'Hist. de la Révol.), 1908; l'*Etat général* de 1903 est remplacé en partie par l'*Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales, Série L* (administration locale, avec les tribunaux révolutionnaires, les clubs et comités), 1907-8, 2 vol. in-4°. Des inventaires ou catalogues particuliers, on ne retiendra ici que le *Répertoire général des sources mss. de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, par A. Tuetey, t. VIII à XI (Convention), dans la série in-4° des publications de la Ville de Paris relatives à la Révolution française, 4 vol., 1908-10-12-14. Voir aussi les *Mss. relatifs à l'histoire de la Révolution et de l'Empire dans les bibliothèques publiques des départements* (p. p. la Soc. de l'Hist. de la Révol.), 1903. — IMPRIMÉS. Bibliographies rétrospectives : le *Catalogue de l'histoire de France* à la Bibliothèque nationale, et P. Caron, *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789* (p. p. la Soc. d'hist. moderne), 1912. Bibliographies courantes : le *Catalogue de la librairie française*, par Lorenz et continuateurs, et le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et*

réunissaient pour la première fois aux Tuileries. Après avoir procédé à la vérification de leurs pouvoirs, ils nommèrent leur bureau. Le président fut Petion, et ce choix semble marquer un désir d'union entre Paris et la province : le beau, naïf et vaniteux Jérôme Petion était maire de Paris au 10 août, et très populaire alors, mais il avait été élu député à Chartres, où il était né et d'où il avait déjà été envoyé aux États Généraux. La séance, qui n'avait pas été publique, fut levée à une heure du matin. Le 21, vers midi, la Législative délibérait au lieu ordinaire de ses séances, dans la Salle du Manège, quand douze commissaires, envoyés par la Convention réunie de nouveau aux Tuileries, viennent l'informer que l'Assemblée nouvelle est constituée et va venir prendre possession de la salle. Aussitôt le président, François de Neufchâteau, déclare que la Législative cesse ses fonctions ; il se lève et, suivi de ses collègues, il se rend aux Tuileries et présente aux représentants de la nation l'hommage de son respect et de sa confiance. Puis les Conventionnels, escortés des Législateurs, quittèrent les Tuileries pour le Manège, où ils entrèrent processionnellement. La trans-

contemporaine de la France, par Brière, Caron et collaborateurs, de 1898 à 1912 (sauf les années 1907-09 en préparation), 10 vol. ou fasc., 1899-1914. En outre, la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, par M. Tourneux (Publications de la Ville de Paris relatives à la Révolution française, série in-4°), 5 vol., 1890-1913. Voir aussi les *Etudes relatives à l'histoire économique de la Révolution*, par P. Boissonnade (p. p. la Revue de synthèse historique), 1906. — HISTOIRES GÉNÉRALES DE LA CONVENTION. Il n'existe pas d'histoire récente de la Convention : Vasselin, *Mémorial révolutionnaire ou la Convention*, 4 vol. in-12, 1797 ; Lacretelle, *La Convention*, 2 vol. in-12, 1803 (repris dans l'*Histoire de la Révolution* du même, 8 vol., 1821-27) ; L. Gallois, 8 vol., 1837-48, de Barante, 6 vol., 1851-58. — Parmi les histoires générales de la Révolution, antérieures à Michelet, et auxquelles font défaut les recherches d'archives ou l'étude critique des textes, on ne rappellera ici que les plus importantes de celles qui existent sur la période Conventionnelle : les « Deux Amis de la Liberté » (t. IX à XIII, rédigés principalement par Lombard de Langres, 1797-8), Beaulieu (1801-03), Toulongeon (t. III à V, 1802-06), Dulaure (t. II à IV, 1823-4), Thiers (10 vol., 1823-27), Mignet (2 vol., 1824), Montgaillard (9 vol., 1826), Tissot (t. IV à VI, 1834-35). — Les historiens de la génération suivante se classent encore en partisans et adversaires de la Révolution, mais ajoutent tous des éléments nouveaux à la connaissance des faits : Michelet (7 vol., 1847-53, t. IV à VII, jusqu'au 9 thermidor), L. Blanc (12 vol., 1847-62, t. VII à XII, jusqu'au Directoire), Villiaux (4 vol., 1850), Mortimer-Ternaumé, *Histoire de la Terreur* (8 vol., 1864-69, t. IV à VII jusqu'au 2 juin et t. VIII, 1881, posthume, sur le gouvernement révolutionnaire : antirévolutionnaire, très documenté) ; Taine, *Les origines de la France contemporaine, la Révolution*, 3 vol., 1878-85 (antirévolutionnaire, plus doctrinal qu'historique, documentation plus abondante que sûre), Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 1901 (essentiel pour l'histoire des partis et des formes gouvernementales), Jaurès, dans l'*Histoire socialiste : la Convention*, 2 vol. d'une seule pagination, s. d., 1903 (pour l'enchaînement des idées et les origines socialistes). Résumés dans l'*Histoire générale* p. p. Lavisse et Rambaud, t. VIII (1896) et Madelin (1911). — En allemand, il n'a pas été écrit d'histoire de France à l'époque révolutionnaire et Conventionnelle depuis Wachsmuth en 1842 (dans la collection Heeren et Ukert). Les ouvrages de Hæusser (4 vol., 1859-60), Oncken (2 vol., 1884-1886) et Heigel (2 vol., 1899-1911) encadrent l'histoire de France dans l'histoire d'Allemagne. — En anglais, après Carlyle (3 vol., 1837), il convient de citer Stephens, *A History of the french Revolution* (2 vol., 1886-91, jusqu'en 1793) et *European History*, 1789-1815 (1900) ; voir aussi le t. VIII de *The Cambridge Modern History* (1904). — En italien, Tivaroni, *Storia critica della Rivoluzione francese*, 2 vol., 1888. — Sur l'établissement de la République, articles de Bord (Rev. Révol., 1883-84, t. I-IV) et d'Aulard (Révol. franç., 1892, t. XXII, ou *Etudes et leçons*, t. I, 1893).

mission des pouvoirs avait été légale, pacifique et majestueuse. La Convention commençait, qui devait durer jusqu'au lundi 26 octobre 1795.

POUR RASSURER L'OPINION.

Les députés présents (ils étaient environ trois cents, à peine un peu plus, peut-être même moins) paraissent à leurs discours avoir été émus de la grandeur et de la difficulté de leur tâche. Dans la langue politique du temps, la Convention était par définition une Assemblée chargée de rédiger un nouveau pacte social, tout en parant aux nécessités du moment. Elle représente directement la souveraineté nationale. Quand elle paraît, tout cesse : il n'y a plus de constitution, de lois, de fonctionnaires, rien. Elle doit tout reconstruire, ayant comme but et comme moyen la liberté et l'égalité. Mais le pourra-t-elle? Déjà il ne s'agit plus du péril extérieur et de l'invasion menaçante. Seul Danton y fait allusion, très brièvement, et pour indiquer que le danger est passé. Mais, à l'intérieur, si la royauté est vaincue et le roi prisonnier, n'a-t-on pas à craindre un retour offensif du despotisme? Des rumeurs circulent, inquiétantes, de tribunat, de dictature, de triumvirat. Marat, député de Paris, les a propagées, comme il a soutenu aussi la nécessité des massacres, et plusieurs députés de Paris semblent solidaires de Marat. Il faut d'abord rassurer l'opinion. Danton le comprend. Il fait voter deux déclarations (21 septembre) : il ne peut y avoir de constitution que celle qui est acceptée par le peuple; les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation. Ainsi Danton donnait des garanties contre toute tentative d'usurpation ou de désordre; il semblait s'être séparé de la députation de Paris; mais, au fond, la formule qu'il avait fait adopter n'excluait pas l'hypothèse d'une restauration monarchique par protectorat ou dictature. D'autre part, pour laisser à la Convention le temps d'agir, il est décrété que provisoirement les lois non abrogées resteront exécutoires, que les fonctionnaires non révoqués seront maintenus, et que les contributions publiques continueront à être perçues comme par le passé.

ABOLITION DE LA ROYAUTÉ.

Déjà quelques orateurs avaient parlé de l'abolition de la royauté. Collot d'Herbois proposa qu'on la votât d'emblée : à l'assemblée électorale de Paris, qu'il avait présidée, la demande avait été faite, et il s'en souvenait. Quinette, Basire essaient inutilement d'empêcher un vote trop précipité, et qui d'ailleurs allait contre le principe que la constitution devait être acceptée par le peuple; Grégoire, d'autres encore, insistent, et la Convention décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France. On applaudit; on crie : « Vive la Nation! » Et, dans l'Assemblée qui les acclame, cent cinquante chasseurs défilent au son de leurs trompes pour aller défendre la patrie.

INTRODUCTION DE LA RÉPUBLIQUE.

Abolir la royauté, c'était évidemment établir la République. Le terme est employé déjà le 21 septembre à la séance du soir. Encore fallait-il le reconnaître. Billaud-Varenne s'y employa. C'était un esprit exact et méthodique, capable de tirer les actes des principes, qui, sans jamais se poser en chef, exerça souvent une action décisive dans l'histoire de la Convention. Le 22 au matin, il fit décréter que les actes publics porteraient dorénavant la date de l'an Ier de la République. Décision de pure forme, et qui passa presque inaperçue. Le *Moniteur* ne la signala que le 26, et peu exactement. Comme le remarquait plus tard Lanjuinais, la République a été décrétée avant d'avoir été délibérée. Danton et Robespierre, Vergniaud et Buzot, tous les chefs se sont tus. Mais un député modéré, Poullain-Grandprey, se félicitait, le jour même, de la « superbe opération » qu'on venait d'exécuter : l'abolition de la royauté et la proclamation de la République, ajoutait-il, chacun de nous en avait apporté le vœu, et « toute discussion devenait inutile ».

INCERTITUDES ET DÉFIANCES.

Quelques jours auparavant, des troubles avaient éclaté à Orléans, où les sections se trouvaient en conflit avec la municipalité. Prenant texte de cet incident, Danton fit voter dans la même séance (le 22) que les corps administratifs, municipaux et judiciaires seraient renouvelés en entier, et que le peuple aurait le droit de choisir les juges indistinctement parmi tous les citoyens. Danton avait parlé la veille en modéré; mais sa politique était de donner des gages à tous les partis. Comme lui, la Convention venait de se contredire, et le maintien provisoire des autorités constituées n'avait duré qu'un jour. — Un rapport du ministre de l'Intérieur Roland, dont il fut donné lecture le 23, essaya de rallier les modérés. Pessimiste et filandreux, il prévoyait les pires événements. Dans beaucoup de départements, et plus encore à Paris, le désordre, l'anarchie et la désorganisation grandissent. La Convention pourrait être mise en péril. Elle devrait s'environner d'une force armée imposante, d'une troupe soldée d'hommes qui n'aient d'autre destination que le service militaire. — Kersaint, Vergniaud, Lanjuinais, Buzot obtiennent le lendemain (24 septembre) qu'une commission étudiera les moyens de rétablir l'ordre, de réprimer les provocations au meurtre et de donner à la Convention une force publique prise dans les 83 départements. L'idée maladroite d'une garde prétorienne telle que la proposait Roland est abandonnée, mais le principe est maintenu. La Convention se défiait donc de Paris, et les députés modérés rendirent la députation parisienne responsable des craintes qui les obsédaient.

LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

La séance du 25 septembre ne fut qu'un long cri de passion furieuse. Robespierre, le premier élu de Paris, fut nominativement dénoncé. Il n'avait pas encore prononcé une parole à la Convention. Il se défendit en un discours long, hautain et volontairement vague. Marat brandit son pistolet et menaça de se tuer sur place si on le décrétait d'accusation; mais, par une remarquable atténuation de ses violences récentes, il rendit hommage à l'Assemblée Conventionnelle pour ses premiers travaux. Aux départementaux, les Parisiens reprochaient de vouloir rompre l'unité de la nation; aux Parisiens, les départementaux reprochaient l'insupportable tyrannie que depuis le 10 août la capitale prétendait exercer sur la France. Lasource disait : Je ne veux pas que Paris, dirigé par des intrigants, tyrannise la République. Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence comme chacun des autres départements. Et Robespierre répondait : On nous a dit sans preuves : « Vous aspirez à la dictature ». Les calomnies de nos accusateurs nous font soupçonner qu'ils veulent faire de la République française un amas de républiques fédératives. Une fois de plus, Danton s'éleva contre toute idée de dictature; il parla contre Marat, mais en l'excusant, et il fit voter un décret qui ne réalisait l'union qu'en apparence, puisqu'il ne comportait aucune mesure positive contre le mal présent. « La Convention nationale déclare que la République française est une et indivisible. » Néanmoins quelques députés, Cambon, Vergniaud surtout, avaient cité des faits si précis à la charge de la Commune de Paris, de son comité de surveillance et de ses commissaires dans les départements, qu'on en fut inquiet à l'Hôtel de Ville, et qu'à la séance du soir une députation du Conseil général vint désavouer à la Convention les commissaires et le comité de surveillance; s'ils ont dépassé leurs pouvoirs, c'est à la Convention de les punir.

L'UNION POSSIBLE.

Votes d'enthousiasme, dont les dessous restent obscurs, querelles intestines et attaques persistantes, contradictions et impuissance, difficulté extrême de suivre avec méthode une discussion commencée, délibération sans cesse interrompue ou déviée par des incidents toujours renouvelés, les députations, les dépêches, les rapports, les pétitions : telle était la Convention après six jours d'existence, et telle elle sera toujours. Pendant ces premières journées, Danton s'est beaucoup dépensé : il voulait réaliser l'union autour de sa personne, et sa forte parole n'a pas été sans action sur les nouveaux venus, qui hésitaient à prendre parti dans le conflit mortel légué par la Législative à la Convention. Était-il nécessaire d'en accepter l'héritage? Déjà la Commune de Paris vient

d'esquisser un mouvement de soumission à la majesté de la représentation nationale. A l'aube de temps nouveaux, le passé ne doit pas peser sur le présent. L'union semble possible.

II. — COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE[1]

LE NOMBRE DES CONVENTIONNELS.

LE nombre des députés devait être le même qu'à la Législative, soit 745; mais les départements des Bouches-du-Rhône et de la Drôme élurent chacun deux députés supplémentaires pour représenter le Vaucluse, devenu français et qui ne fut organisé en dépar-

1. TEXTE DES DÉBATS CONVENTIONNELS. Le *Procès-verbal de la Convention nationale imprimé par son ordre* forme 72 vol. publiés (au fur et à mesure, de 1792 à l'an IV (ne donne pas le détail des débats). Les *Archives parlementaires* de Mavidal, Laurent et continuateurs fournissent les textes Conventionnels à partir du t. L et vont jusqu'au 19 déc. 1793 avec le t. LXXXI, dernier paru (1913). La publication, rédigée sur un plan nouveau à partir du t. LXXII (1793) reproduit, avec le procès-verbal des discours, tous les documents annexes; elle est devenue indispensable, sans pourtant annuler complètement l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, de Buchez et Roux (40 vol., les t. XX à XXXVII, 1835-38, sur la Convention) et moins encore le *Moniteur* (réimprimé en 32 vol. in-4°, les t. XIV à XXVI, 1840-42, sur la Convention). Le *Choix de Rapports, Opinions et Discours* (de 1789 à 1815), p. p. Lallement de Metz (20 vol. et la table, les t. X à XV, 1820-21, sur la Convention) donne, sous une forme commode, des pièces judicieusement choisies et groupées. — TEXTE DES DÉCRETS CONVENTIONNELS. Les décrets Conventionnels d'intérêt public sont insérés depuis le 10 juin 1794 dans le *Bulletin des lois* (205 nos en 6 vol.). L'*Avant-bulletin des lois* en 8 vol., 1806-7 (les t. VI à VIII pour la Convention), réimpression de la *Collection des lois depuis 1789 jusqu'au 22 prairial an II*, an XII, 7 vol., ne reproduit qu'une partie des décrets. Cf. pour la Convention, la série p. p. Haenner à Nancy, 1793-an IV, 6 vol. (de sept. 1792 à juin 1794). Le plus répandu et le plus maniable des recueils législatifs est celui de Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements* (de 1789 à 1814), 1824-27, 18 vol. et 2 de tables (les t. V à VIII, 1825, sur la Convention). Cf. Cahen et Guyot, *L'œuvre législative de la Révolution*, 1913 (choix de textes). — CORRESPONDANCES CONVENTIONNELLES ET ACTES GOUVERNEMENTAUX. Les lettres et rapports des représentants en mission ont été p. p. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, t. I-XXV, 1889-1918, en cours (dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*) : publication d'importance capitale pour l'histoire de la Convention (le t. I du 10 août 1792 au 21 janv. 1793, les t. II à IX pour 1793, X à XIX pour 1794, XIX et suiv. pour 1795). La liste des représentants en mission jusqu'au 9 thermidor a été donnée par Aulard, Rév. franç., t. XXIII, XXV, XXXIII et XXXVIII. Il n'existe pas d'autre recueil général de lettres des Conventionnels. — BIOGRAPHIES CONVENTIONNELLES. Le relevé des députés a été critiquement établi par J. Guiffrey, *Les Conventionnels, listes par département et par ordre alphabétique des députés et des suppléants à la Convention nationale*, 1889 (p. p. la Soc. de l'Hist. de la Révol.). Les anciennes biographies contemporaines, dont la première en date est le *Dictionnaire des Jacobins vivants*, Hambourg, 1799, in-12, ont été utilisés dans la *Nouvelle biographie universelle* de Michaud et la *Nouvelle biographie générale* de Hœfer. On peut tirer profit de certaines notices de la *Grande Encyclopédie* comme de celles du *Dictionnaire des Parlementaires français* (1789-1799), p. p. Robert, Bourloton et Cougny, 1889-91, 5 vol. Nombre d'erreurs ont été corrigées par Kuscinski, *Dictionnaire des Conventionnels*, 1919 (p. p. la Soc. de l'Hist. de la Révol.). Voir aussi Aulard, les *Orateurs de... la Convention*, 1906-07, 2 vol. — MÉMOIRES CONVENTIONNELS. Les mémoires des Conventionnels Girondins, dont plusieurs ont été écrits en prison ou en proscription, ne peuvent être utilisés qu'avec prudence : Barbaroux (éd. Dauban, 1866, avec corresp.), Brissot (éd. Perroud, 1911, 2 vol. et corresp., 1911), Buzot (éd. Dauban, 1866), Daunou (éd. Barrière, 1861), Dulaure (éd. La Sicotière et Maron, 1862, cf. *Supplément aux crimes des anciens comités*, 1795), Lanjuinais (*Adresse à la nation*, Revue de la Révol., 1888), Louvet (éd. Maron, 1862, Aulard, 1889), La Revellière (imprimé en 1873, publié en 1895, 3 vol.), Meillan (éd. Berville et Barrière, 1823), Petion avec Barbaroux et Buzot (éd. Dauban, 1866).

tement que le 25 juin 1793. Le total fut donc de 749. Plus tard, les décès, les démissions, les proscriptions, l'arrivée retardataire des députés des colonies, les élections ultérieures dans les départements nouvellement formés du Mont-Blanc (27 novembre 1792), des Alpes-Maritimes (31 janvier 1793) et du Mont-Terrible (23 mars 1793), amenèrent à la Convention 154 suppléants ou députés nouveaux. On compta finalement 903 Conventionnels effectifs, desquels 778 avaient déjà siégé au 2 juin 1793, 865 au 27 juillet 1794 (9 thermidor an II), et 703 siégeaient encore à la clôture de l'Assemblée.

ORIGINE DES DÉPUTÉS.

Sur les 903 Conventionnels, 285 avaient fait partie des précédentes Assemblées, dont 96 à la Constituante et 189 à la Législative. Au moment de leur élection, 245 députés étaient « hommes de loi », juges, avocats, avoués, notaires, et 379 occupaient des fonctions d'administration locale, électives pour la plupart, dans les départements, les districts ou les communes. Même si, comme il est probable, ces chiffres peuvent être corrigés pour quelques unités, la prépondérance des hommes de loi et des fonctionnaires locaux reste indéniable. Ils forment à eux seuls plus des deux tiers de la Convention (624 sur 903). Parmi les députés nouveaux, presque tous sont gens d'expérience, qui ont déjà pris part aux affaires de leur pays. Dans l'ensemble, la Convention correspond bien à la France nouvelle, la France bourgeoise, sérieuse et active, des hommes de loi, des publicistes et des administrateurs. Toutes les professions y sont représentées et toutes les classes, même les anciennes classes sociales ci-devant privilégiées. Bref, l'Assemblée apparaît comme l'image vivante et presque fidèle de la France régénérée.

LES PARTIS.

Entre la Gironde qui voudrait gouverner comme « parti national » et la Montagne au début peu nombreuse et groupée autour de la députation de Paris et de Seine-et-Oise, siègent ceux qui observent et

Les mémoires des Conventionnels Montagnards ont été pour la plupart rédigés de longues années après la fin de la Convention et contiennent des erreurs ou des interpolations : Barère (éd. Carnot et David d'Angers, 1842-44, 4 vol.), Barras (éd. Duruy, 1895-6, 4 vol.), Baudot (*Notes* p. p. Mme E. Quinet, 1893), Billaud (éd. Begis, 1893, avec biographie), Carnot (par son fils, éd. 1893 et 1907, 2 vol.), Choudieu (éd. Barrucand, 1877), Couthon (Corresp. p. p. Mège, 1872), Delbrel (*Notes*, éd. Aulard, 1893), Dubois-Crancé (*Analyse de la Révolution*, éd. Iung, 1885), Levasseur (rédigé par Roche, 1829-31, 4 vol.), Monnel (rédigé par Martin, 1829, 2 vol.). Les mémoires des Conventionnels du Centre sont, en apparence, plus impartiaux que les précédents, mais n'apportent que des contributions de détail : Dubreuil-Chambardel (*Souvenirs et lettres*, éd. Monnet, Revue Révol., 1888), Durand-Maillane (éd. Berville et Barrière, 1825 et Lescure 1880), Fockedey (éd. d'Héricault, Revue Révol. 1884), Grégoire (éd. Carnot, 1840, 2 vol.), Sieyès (Notice anonyme autobiographique, Révol. franç., 1892), Thibaudeau (éd. Berville et Barrière, 1824, 2 vol.). Aux écrits des députés, il faut joindre ceux de Mme Roland (*Mémoires*, éd. Perroud, 1905, 2 vol. et, dans la collection des documents inédits, *Correspondance*, éd. Perroud, 1900-15, 4 vol.), de Mmes Cavaignac (*Mémoires d'une inconnue*, 1894) et Jullien de la Drôme (*Journal d'une bourgeoise*, éd. Lockroy, 1881), femmes de Conventionnels, et les *Mémoires sur la Révolution* du ministre Garat (an III).

qui attendent, la Plaine; ceux qui vont de l'un à l'autre, le Ventre ou le Marais; ceux qui se défient et parfois se défilent, le Centre. Ce ne sont pas tous des hommes nouveaux; beaucoup ont siégé dans les Assemblées précédentes. Mais, dans le conflit qui met aux prises Girondins et Montagnards, ils se refusent à s'agréger. Ils sont tout ensemble crédules et méfiants, sinon craintifs, encore que presque tous très ardemment dévoués à la Révolution; car c'est une des singularités de la Convention, dans l'histoire des Assemblées délibérantes, qu'elle ne comporte pas d'opposition réactionnaire ou négative. Et, de même, les deux grands partis sont au fond d'accord sur toutes les questions essentielles : le gouvernement révolutionnaire a été dirigé par la Montagne; mais son premier établissement et ses éléments les plus caractéristiques datent du temps où la Gironde disposait encore de la majorité.

CLASSEMENT DES DÉPUTÉS.

Dans les premiers temps, quelques députés, et non des moindres, passèrent d'un camp dans l'autre; mais telle fut la poussée des événements en ces mois fiévreux que très vite, et bon gré mal gré, tous les députés prirent parti. Il est permis de classer comme Girondins non seulement ceux qui furent proscrits ou condamnés, mais aussi tous ceux qui ont protesté contre les proscriptions et de qui l'on sait qu'ils ont sympathisé avec les « hommes d'État », ou qui leur ont donné leur vote au scrutin célèbre du 13 avril 1793 contre Marat. Il est permis d'appeler Montagnards ceux qui en ce même jour votèrent pour Marat, et qui ont participé à l'exercice du gouvernement révolutionnaire, soit en siégeant dans les deux grands Comités de salut public et de sûreté générale, soit en acceptant des missions dans l'intervalle compris entre mars 93 et juillet 94. Le reste des députés forme le Centre, et le fait qu'une trentaine seulement des « crapauds du Marais » ont donné des gages effectifs de leur adhésion à la Gironde ainsi qu'à la Montagne prouve bien que le centrisme constitue un état d'esprit positif et non pas seulement une attitude négative de prudence peureuse. — Le pointage des partis tels qu'ils viennent d'être définis donne, pour les 778 députés qui ont siégé jusqu'au 2 juin 1793, une proportion approximative de 35 p. 100 pour la Gironde, de 26 p. 100 pour le Centre et de 39 p. 100 pour la Montagne. Les trois partis ont fini par se balancer numériquement.

III. — LA POLITIQUE A PARIS[1]

LES PARTIS DANS LE PAYS.

DANS le pays, les partis politiques ne concordent pas exactement avec ceux de la Convention. La nation reste divisée entre aristocrates et patriotes. Les modérés ne présentent pas deux variétés distinctes d'opinion, comme les Centristes et les Girondins dans l'Assemblée. Il existe une opposition réactionnaire de royalistes et de catholiques romains, qui ne sont représentés ni à la Convention, ni même dans les assemblées locales. Il est probable que plusieurs Conventionnels sont, au début tout au moins, secrètement orléanistes; on ne trouve pas trace d'un parti orléaniste dans le pays. Enfin, la Convention n'est pas la seule assemblée politique du pays : vis-à-vis d'elle, à Paris même, la Commune du 10 août n'oubliait pas qu'elle avait exercé naguère une sorte de dictature.

LA COMMUNE ET LES SECTIONS DE PARIS.

Légalement, la Commune dépendait du Département; mais, depuis le 10 août, le Département a été remplacé par une commission provisoire. Quand il est enfin reconstitué (20 janvier 1793), après nombre d'incidents, son personnel est nettement Montagnard. La Commune, avec sa hiérarchie compliquée de la municipalité, du

1. SOURCES. *Procès-verbaux de la Commune de Paris* (jusqu'au 1er juin 1793), extr. p. p. Tourneux, 1910 (Soc. Hist. Révol.); *Documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, p. p. Aulard, 1889-97, 6 vol. (Collection des documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution. Série in-8°), f. IV; *Tableaux de la Révolution française* (papiers du département et de la police de Paris), p. p. Ad. Schmidt, Leipzig, 1867-70, 3 vol.; *Lettres d'aristocrates : la Révolution racontée par des correspondances privées* (1789-94), p. p. P. de Vaissière, 1907; Témoignages d'étrangers : le Grec Coray, *Lettres au protopsalte de Smyrne* trad. et p. p. de Queux de Saint-Hilaire, 1880, le chevalier de Lama, secrétaire de la légation de Parme à Paris, dans Grouchy et Guillois, *La Révolution française racontée par un diplomate étranger, Correspondance du Bailli de Virieu* (1903), l'Anglais J. Moore, *A Journal*, London, 1794, 2 vol., trad. d'Héricault, Revue Révol., 1884-86, l'Américain G, Morris, *Journal*, trad. E. Pariset, 1901 (cf. Esmein, *G. Morris*, 1906, 12°). Sur les périodiques et les journaux, voir ci-après, dans le texte, et Tourneux, *Bibliographie*, t. II. — OUVRAGES. Outre les ouvrages précédemment cités et notamment Mortimer-Ternaux, t. IV, 1864, voir, sur la Commune, les sections et le département de Paris : F. Braesch, *La Commune du 10 août*, 1792, 1911 (thèse de doctorat ès lettres); P. Lacombe, *La première Commune révolutionnaire de Paris*, 1911; E. Mellié, *Les sections de Paris*, 1898 (Soc. Hist. de la Révol.), S. Lacroix, *Le Département de Paris*, 1904 (idem). — Sur l'état de Paris, Ad. Schmidt, *Pariser Zustænde*, Iéna, 1874-6, 3 vol., trad. Viollet, *Paris pendant la Révolution*, 1880-94, 4 vol; E. Biré, *Journal* (fictif) *d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur* (de l'ouverture de la Convention au 9 thermidor), 1795-98, 5 vol. in-16. — Sur les journaux et périodiques, les notices données par Eug. Hatin, *Histoire de la presse en France*, t. IV à VII, 1860-61 et *Bibliographie*, 1866; sur leurs conditions de publication, Le Poittevin, *La liberté de la presse de 1789 à 1815*, 1901, et Alma Soederhjelm, *Le régime de la presse en France*, t. I (jusqu'au 9 thermidor), Helsingfors, 1900. — Sur la lutte des partis, Aulard, *Histoire politique*; voir aussi Dodu, *Le parlementarisme et les parlementaires sous la Révolution; origines du régime représentatif en France*, 1911. Il n'existe pas d'étude sur le Centre Conventionnel. Les ouvrages consacrés à la Montagne sont anciens, polémiques et apologétiques : Hauréau, *La Montagne*, 1834; Vallouise, *De l'esprit de la Montagne*, 1840; Esquiros, *Histoire des Montagnards*, 1847. Sur les Girondins : Lamartine, *Histoire des Girondins*, 1847 (apologie légendaire et retentissante); J. Guadet, *Les Girondins*, 1861 (apologétique); E. Biré, *La Légende des Girondins*, 1881 (hostile); C. Perroud, *La proscription des Girondins*, 1917 (nomenclature des députés du parti).

parquet, du corps municipal et du conseil général, était tout ensemble insurrectionnelle et légale, car les insurgés du 10 août s'étaient substitués aux notables du conseil général en laissant en fonctions le corps municipal. Ce fut seulement le 2 décembre qu'un nouveau conseil général fut élu, avec un procureur-syndic (Chaumette) et ses deux adjoints (dont Hébert), qui se classaient parmi les Montagnards les plus avancés. Mais dans la Commune de Paris, qui est un État dans l'État, chacune des 48 sections apparaît comme une miniature d'État. La section est plus qu'autonome, elle est le souverain, puisque l'assemblée sectionnaire est le peuple même, en chair et en os. Au-dessous d'elle, il n'y a plus rien que l'individu impuissant. Elle est jalouse de son indépendance. Elle prend parfois des arrêtés en contradiction avec ceux de la Commune, voire avec les décrets de la Convention. Pour lutter contre la Convention, la tactique de la Commune est de prendre appui sur les sections; pour lutter contre la Commune, la Convention eut parfois le concours des sections. Suivant leurs dispositions, les républiques sectionnaires allaient tantôt à la Commune, tantôt à la Convention.

LES CLUBS.

L'assemblée de la section est une société politique, plus active et vivante que toute autre. Il subsiste cependant quelques clubs particuliers de quartier, mais peu, et qui tendent à se confondre avec la section. Ils ne pouvaient être utiles qu'avant le 10 août, quand tous les citoyens, n'étant pas électeurs, n'avaient pas accès à la section. Deux grands clubs politiques les éclipsent tous : sur la rive gauche, les Cordeliers ou Société des amis des Droits de l'homme et du citoyen, sur la rive droite, les Jacobins ou Société des amis de la Constitution, devenue depuis le 21 septembre la Société des Jacobins, amis de la Liberté et de l'Égalité. Un membre avait proposé le titre d'amis de la République; Lauze-Deperret (un Girondin) empêcha la motion de passer. Le vote prouve que les Jacobins n'étaient pas encore ralliés à l'idée républicaine, et il resta acquis, même lorsque, quelques instants plus tard, à la fin de la même séance, Collot d'Herbois apporta la nouvelle que la royauté venait d'être abolie. Les Cordeliers conservent intacte toute l'ardeur parisienne et l'élan révolutionnaire des mois précédents. Les Jacobins, d'esprit plus rassis, plus prudents et positifs, deviennent la force régulatrice de la Révolution. Voisins du Manège, fréquentés par nombre de députés, ils maintiennent le contact entre la Convention et le « peuple ». Un curieux chassé-croisé s'opéra dans les trois derniers mois de 1792. La plupart des députés qui s'étaient fait connaître aux Cordeliers passèrent aux Jacobins, pendant que les Jacobins se purgeaient des Girondins. Il en résulta que les

Jacobins s'identifièrent avec le parti Conventionnel de la Montagne, que les Girondins n'eurent plus de clubs à Paris, et que les Cordeliers n'eurent pas à la Convention de groupe organisé pour leur servir de porte-parole. L'esprit cordelier est donc resté à la porte de l'Assemblée, comme l'esprit royaliste et catholique-romain, et la Convention, incomplète à l'extrême droite, a été incomplète aussi à l'extrême gauche. Quelques clubs locaux étaient affiliés aux Cordeliers en même temps qu'aux Jacobins, mais, dans la France entière, comme à Paris même, presque toutes les sociétés populaires étaient en correspondance régulière avec les Jacobins, qu'elles considéraient comme leur société-mère et dont on comprend ainsi l'incomparable puissance d'action.

LA PRESSE.

La presse était libre, mais la publication des journaux royalistes était devenue impossible depuis le 10 août, le 21 septembre, et le décret du 4 décembre qui punissait de mort quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. La vieille *Gazette de France* expire le 24 janvier 1793, trois jours après son Roi. La presse Girondine était brillante et ses rédacteurs célèbres : Gorsas au *Courrier des Départements*, Brissot avec le courageux Girey-Dupré au *Patriote français*, Carra et Mercier aux *Annales patriotiques*, Dulaure au *Thermomètre du jour*, Condorcet à la *Chronique de Paris*. Carra avait été élu député à la Convention dans 7 départements et Condorcet dans 5, alors qu'après eux un seul candidat était proclamé 4 fois (et c'était un étranger, Thomas Paine), 3 autres, 3 fois, et 9, 2 fois. La *Chronique du Mois* (ou *Cahiers patriotiques*) de Nicolas Bonneville (mensuelle) était rédigée par quelques-uns des Girondins les plus connus. Louvet collaborait au *Journal des Débats*. Le *Moniteur* était, comme les autres journaux d'information, favorable au parti le plus fort. Enfin la plupart des journaux ou périodiques qui sont créés ou transformés à la fin de 1792 sont nettement Montagnards, ou destinés à le devenir. Les plus connus sont en septembre le *Journal de la République française* de Marat (suite de l'*Ami du Peuple*), les *Lettres* de Robespierre *à ses commettants* (hebdomadaires), suite du *Défenseur de la Constitution*, le *Républicain, journal des hommes libres*, de Duval, et les *Nouvelles politiques* du Conventionnel Monestier (suite de la *Gazette universelle*); en décembre, l'*Abréviateur universel*. Les créations ou transformations cessent alors, et la presse politique ne subit plus de changement notable pendant six mois. La Révolution du 10 août et l'ouverture de la Convention en ont modifié les éléments, mais sans les accroître. De 89 à 92, le recul est manifeste.

INDIFFÉRENCE ET APATHIE.

L'apathie politique est devenue prodigieuse. On comptait 829 membres du corps électoral ou électeurs au second degré, soit 82 900 citoyens actifs, à Paris, avant le 10 août, ce qui correspond à environ 150 000 ou 160 000 citoyens, si l'on admet qu'il existe 2 citoyens pour 1 citoyen actif ou 1 citoyen pour 3 habitants (la population de Paris étant alors un peu au-dessus du demi-million). Le nombre moyen des citoyens pour chacune des 48 sections est donc de 3 000 approximativement. Or, les chiffres électoraux révèlent ce fait étonnant que, même pour voter, c'est tout au plus si 150 à 300 citoyens fréquentent leurs sections : un citoyen sur 10, sinon sur 20! Sans doute, beaucoup sont absents, partis comme volontaires, émigrés à l'étranger ou réfugiés à la campagne. Les bourgeois se croyaient plus en sûreté au village que dans leur section. Moins connue que l'émigration au dehors, l'émigration des grandes villes dans les campagnes pourrait avoir eu des conséquences politiques tout aussi graves. La ville a changé d'aspect. Plus de carrosses, ni de livrées, ni de belles toilettes. Les derniers vestiges de la vie de Cour ont disparu. L'emploi du vocable *Citoyen* à la place de *Monsieur* date d'octobre 1792. Les étrangers sont partis. Paris a l'air d'une ville de province. Il s'est comme vidé. Mais, si nombreux qu'aient été les départs, le chiffre des habitants l'emporte encore en des proportions énormes sur celui des sectionnaires et des communalistes. Paris est mené par une minorité. Moins le nombre des électeurs est grand, plus les élections sont radicales. Le gros de la population est indifférent, secrètement hostile. Il y a là une force incommensurable de réaction latente, et qui s'ignore. Seuls les sectionnaires agissent, parce qu'ils sont les maîtres des groupements constitués. Ils sont en petit nombre, leur opinion n'est pas celle des habitants du quartier, parfois même il leur arrive d'être mis en minorité par quelques modérés qui se réveillent, mais retombent bientôt dans leur torpeur habituelle. Et pourquoi les Girondins, malgré tout leur talent et leurs efforts, n'ont-ils jamais réussi à galvaniser la masse inerte constituée ainsi par les neuf dixièmes des Parisiens, sinon parce qu'ils apparaissaient aussi lointains, étrangers et hostiles que les communalistes et les sectionnaires?

IV. — L'OFFENSIVE GIRONDINE

LES GIRONDINS CONTRE PARIS.

LA querelle de la Gironde et de la Montagne est confuse, enchevêtrée et monotone, malgré le renouvellement incessant des incidents quotidiens. Devant une Assemblée indécise, anxieuse et qui

parfois s'apeure, c'est la lutte de deux états-majors, peu nombreux l'un et l'autre. Les Girondins ont presque toujours l'appui du Centre, quand par exception le Centre se décide à prendre parti; même ils sont aidés par quelques députés devenus ensuite Montagnards; ils ont la majorité : la Convention est girondine. Les Montagnards en sont réduits à la députation parisienne, accrue de quelques unités à peine. Leur force est au dehors. Elle est à la Commune, aux sections, aux clubs et surtout aux Jacobins, aux tribunes. Les Girondins sont isolés à Paris, mais ils comptent sur le concours des administrations départementales. Les débats Conventionnels ont donc un double aspect. D'une part, les Girondins essaient, en une offensive vigoureuse, de réduire à l'obéissance le Paris de la Commune et des sections. D'autre part, ils essaient de réduire au silence les députés de Paris, et d'organiser sans eux, sinon contre eux, le travail parlementaire.

LUTTE DE LA CONVENTION CONTRE LA COMMUNE.

Il est inutile d'entrer dans le détail de la lutte qui mettait aux prises la Commune et la Convention. Chaque jour amenait de nouveaux incidents. Tantôt arrogante et agressive, tantôt au contraire humblement courbée en excuses encore menaçantes, et jamais réconciliée, tantôt unie avec le Département, la municipalité et les sections, tantôt seule, la Commune résistait avec souplesse et ténacité. L'ordre ne fut pas troublé; la Commune en revendiquait le mérite, que la majorité Girondine lui déniait âprement. C'est que jamais la Convention n'eut ni ne put donner l'impression qu'elle était vraiment l'Assemblée souveraine; et, parce que tout à côté d'elle, à Paris même, son autorité était quotidiennement bafouée, elle se sentait en péril. Une dictature nouvelle de la Commune était toujours à craindre, et l'aide du Conseil exécutif provisoire paraissait de plus en plus douteuse.

LES MINISTRES ET LA GIRONDE.

Deux ministres avaient été élus députés : Danton et Roland. Danton donna sa démission de ministre (dès le 21 septembre), Roland aussi (25 septembre), et encore Servan, qui se disait malade. Restaient Clavière aux Finances, Lebrun aux Affaires étrangères et Monge à la Marine, qui tous trois, dans les derniers temps, avaient évolué de Roland à Danton. Le ministère menaçait donc d'échapper aux Girondins. Buzot, l'ami intime et platonique de Mme Roland, proposa que Roland fût invité à rester provisoirement en charge (29 septembre). « Si vous lui faites une invitation, faites-la donc aussi à Mme Roland », gronda Danton. La Convention venait de décréter le principe de l'incompatibité entre les fonctions de ministre et celles de député : elle passa à l'ordre du jour sur la proposition de Buzot. Alors Roland, n'étant pas invité à rester ministre,

retira sa démission et cessa d'être député. Ce fut un grand malheur pour la Gironde. Le vertueux Roland n'avait rien d'un homme d'État. Il croyait agir en épandant ses plaintes filandreuses, et il prenait son pédantisme pour de l'autorité. Pache, qu'il avait désigné comme son successeur éventuel à l'Intérieur, fut élu à la Guerre (3 octobre), et François de Neufchâteau à la Justice (6 octobre); il refusa, et ce fut Garat qui remplaça Danton (9 octobre); il prit séance au Conseil exécutif le 11 octobre : la veille, Danton avait été élu président des Jacobins. Le département de la Justice est donc resté sans titulaire pendant vingt jours pleins, et il est possible que Danton ait fait tout l'intérim. Or le bonhomme Pache, que Roland croyait de ses amis, se hâta de lier partie avec les communalistes et les Montagnards. Quant à Garat, c'était un homme de lettres intelligent et libéral, mais sans convictions réelles; il avait la voix douce, le caractère faible et l'ambition prudente. Bref, Roland se trouva bientôt complètement isolé dans un ministère dont il paraissait le chef.

LES COMPTES DE DANTON.

Lorsque Danton quitta définitivement le Conseil exécutif, les rolandistes imaginèrent, pour l'accabler, un vilain tour. Ils firent décréter que les ministres devaient rendre compte de leurs dépenses secrètes (10 octobre); Roland s'exécuta avec une vertueuse solennité (18 octobre), mais Danton fut obligé d'avouer, assez piteusement, qu'il était incapable d'en faire autant. Ses trois anciens collègues, Clavière, Lebrun et Monge, attestèrent plus tard (7 novembre), mais en termes fort vagues, que les comptes de Danton avaient été soumis au Conseil en l'absence de Roland : querelles misérables qui prouvent la désorganisation du ministère, en même temps qu'elles trahissent les tripotages de Danton, son évolution vers la Montagne et sa brouille avec Roland.

RAPPORT DE ROLAND.

Le long rapport que le ministre de l'Intérieur présenta à la Convention (le 29 octobre) sur l'état de Paris n'était qu'un réquisitoire acrimonieux et confus. Roland avait peur de Paris, et il en faisait peur, comme si l'on était toujours à la veille de nouveaux massacres. La délibération qui suivit fut longue et passionnée. Aux attaques du ministre, Robespierre voulut répondre; la droite l'invectiva. Danton, fidèle à son système de prudence, désavoua Marat, « lâchement » (l'expression est des *Révolutions de Paris*); il critiqua Roland, nia qu'il y eût un parti de dictature ou une faction de Robespierre. Louvet débita alors un discours depuis longtemps préparé. Aprement, il condamna tous les actes de Robespierre, présenté comme l'allié de Marat, il attaqua aussi Danton, moins violemment (parce que Danton avait pris soin de parer le coup), et il

conclut en accusant Robespierre « d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir ». L'accusé obtint quelques jours pour préparer sa défense.

DISCOURS DE ROBESPIERRE.

Le brillant Barbaroux crut le moment venu de pousser l'offensive plus avant, et, sans avoir consulté ses amis, il proposa à l'improviste (30 octobre) plusieurs mesures de combat, et d'abord que la Convention quittât Paris si elle y était avilie. La majorité eut la sagesse de ne pas partager l'exaltation du jeune Marseillais. De même, le discours que Robespierre prononça le 5 novembre, en réponse à « M. Louvet », fit si grande impression que l'Assemblée, malgré les efforts désespérés de Louvet et Barbaroux, déclara l'incident clos. La thèse de Robespierre était qu'il fallait résolument passer condamnation sur tous les faits de la Révolution du 10 août. Sous une phraséologie qui nous paraît obscure aujourd'hui, mais qui ne l'était pas pour les Montagnards, l'argumentation est très nette et pressante.

« Voulez-vous une révolution sans révolution? demandait Robespierre. S'il est vrai qu'une grande nation ne peut s'élever par un mouvement simultané et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d'elle (les Parisiens), comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si, après la victoire, les délégués venant des parties éloignées de l'État (les Conventionnels) peuvent les rendre responsables de la durée ou de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie? Ceux-ci (les Parisiens) doivent être regardés comme fondés de procurations tacites pour la société tout entière. »

Peut-être les Girondins les plus échauffés avaient-ils espéré faire décréter la mise en accusation de Robespierre. Leur échec est d'autant plus grave que désormais ce sera Robespierre et non Danton qui apparaîtra comme le chef de l'opposition.

PROJET DE GARDE DÉPARTEMENTALE.

Tout le conflit — Commune et Convention, Montagne et Gironde, Paris et départements — se concentra pacifiquement pendant trois mois autour du projet de garde départementale. La Commission élue le 24 septembre se composait de 6 membres : 3 Girondins et 3 Montagnards. Elle n'aboutissait à rien, et fut portée à 9 membres (6 octobre) : la majorité passa aux Girondins. Le 8 octobre, Buzot proposa que chaque département (y compris le département de Paris) envoyât à la Convention 4 fantassins et 2 cavaliers par député, soit près de 4 500 hommes. La Chambre écouta le projet, mais omit de le discuter. Le 27 octobre, nouveau rapport de Buzot : il s'agit cette fois de prendre des mesures contre les provocations au meurtre; la question parut difficile, souleva des objections de principe : « La liberté de la presse ou la mort! » s'écria Danton. La Convention ne se prononça pas.

FORMATION DE LA GARDE DÉPARTEMENTALE.

Mais les Girondins tenaient à leur garde et, à force d'entendre dire que la Convention n'était pas en sûreté à Paris, les départements commençaient à s'inquiéter. Plusieurs prirent l'initiative d'envoyer à l'Assemblée des adresses de dévouement et tout ensemble de méfiance à l'égard de Paris. Les premières de ces adresses émanent de l'administration départementale du Finistère (10 octobre) et du Calvados (20 octobre). Mieux encore : les départements envoient des corps de volontaires ou de fédérés pour défendre la Convention; 1 000 Marseillais arrivent à Paris, et leurs délégués se présentent à l'Assemblée le 21 octobre; 5 000 fédérés venus d'un peu partout étaient déjà présents le 8 novembre. Ainsi la garde départementale se trouvait spontanément au complet.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE.

Comme bien on pense, les autorités parisiennes étaient fort mécontentes des adresses départementales et de la garde inattendue : on le serait à moins. Chaumette dans un discours à la Commune (le 14 octobre), quelques sections dans une adresse à la Convention (le 19 octobre) font entendre leurs protestations et leurs menaces. Il est vrai que d'autres sections, plus modérées, protestent contre les protestations, et Gonchon, l'orateur populaire des faubourgs (peut-être secrètement d'accord avec les chefs Girondins), tient à la barre de la Convention un discours en faveur de la garde départementale (21 octobre). Les Montagnards essaient de faire décréter l'envoi immédiat des fédérés aux frontières (4, 8 et 10 novembre): la Convention refuse. — Mais Paris, qui n'a pu se débarrasser des départementaux, leur fait bon accueil. La Commune convie les Marseillais à un serment solennel (6 janvier), les Jacobins prêtent leur salle aux fédérés (9 janvier), des cérémonies sont organisées par la Commune (14 et 17 janvier), où Parisiens et départementaux fraternisent, se prouvent les uns aux autres qu'ils sont bons républicains. La paix est faite. Les fédérés demandent à participer avec les Parisiens à la garde des députés (13 et 16 janvier), la Convention y consent par décrets rendus aussitôt, et le service en commun commence dès le 18 janvier. Tout finissait pour le mieux. La Convention n'avait pas voté la garde départementale, mais elle l'avait eue, et, si Paris est resté calme, même aux jours les plus agités du procès royal, c'est grâce à la modération conciliante des autorités parisiennes, mais aussi grâce à la présence des départementaux armés, venus pour protéger les députés, cherchant des adversaires et trouvant des amis. L'unité révolutionnaire n'était pas encore brisée, les haines furieuses de la Convention contre elle-même laissaient la nation intacte, et la majorité Girondine a fait un acte de sagesse en ne votant pas la création de sa garde quand il la fallait créer, suivi d'un acte de prudence en la retenant à Paris après qu'elle se fut créée.

BILAN DE LA QUERELLE.

D'une façon générale, il s'en faut que la Gironde ait été impuissante ou aveugle pendant les trois premiers mois de la Convention. Dans ses rapports avec la Commune, elle n'a, il est vrai, obtenu que lentement et incomplètement le renouvellement des corps élus. Du moins les troubles ont pris fin, et l'organisation spontanée de la garde départementale a contribué fortement au maintien de l'ordre. Mais, pour défendre Paris et se défendre eux-mêmes contre l'offensive fougueuse des Girondins, les Montagnards ont dû donner toutes leurs forces. Leur énergie a eu souvent raison de la majorité. Leur petit groupe s'est accru. Au début, la conciliation était encore possible entre la droite et la gauche. Maintenant les partis sont nettement tranchés. Le premier des députés qui ait volontairement quitté la Convention porte un nom symbolique. Il s'appelle Polycarpe Pottofeux. Il démissionna le 8 novembre, et c'est bien vers cette date en effet que les gens d'humeur paisible et ménagère commencèrent à se sentir mal à l'aise dans l'Assemblée Conventionnelle : le procès du Roi commençait, qui rendit irrémédiable la rupture entre la Gironde et la Montagne.

V. — LE PROCÈS DU ROI[1]

LE SORT DU ROI.

LA Convention n'avait pas seulement à rédiger une nouvelle constitution, elle avait aussi à régler le sort de l'homme qui personnifiait la constitution précédente. Elle procéda lentement, avec prudence et méthode. Autant elle était parfois incohérente dans les motions qu'elle adoptait au jour le jour, autant elle savait mettre, quand il le fallait, de logique rigoureuse dans la conduite de ses débats.

LE ROI AU TEMPLE.

Louis XVI était prisonnier au Temple avec sa famille : la reine, Madame Élisabeth, sœur du Roi, Madame royale, fille du Roi, âgée de quinze ans, et le Dauphin qui n'avait que huit ans. La surveillance ressortissait à la Commune, qui, malgré les lamentations de

1. SOURCES. L.-J. Jauffret, *Histoire impartiale du procès de Louis XVI* (p. p. Perlet, l'éditeur du *Journal*), 1792-93, 8 vol., publication concurrencée par *Le Pour et le Contre*, paru simultanément en 7 vol. et repris par l'éditeur Poncelin. *Le procès de Louis XVI*, 1803, 9 vol. (dont 5 d'*Opinions* et 4 de *Pièces*). De Beaucourt, *Captivité et derniers moments de Louis XVI. Récits originaux et documents officiels*, 1892, 2 vol. (Soc. Hist. Contemp.). Récits de Cléry avec pièces annexes (édit. Berville et Barrière), 1825, et de Hue (édit. de Maricourt), (1860). — OUVRAGES. Voir Tourneux, *Bibliogr.*, t. I et IV, et Granel, *Louis XVI et la famille royale*, Toulouse, 1905, in-12 (bibliographie); Bliard, *Autour du procès de Louis XVI*, dans *Fraternité révolutionnaire*, 1908; du même, les *Conventionnels régicides*, 1913; Mathiez, *Études robespierristes*, t. II, 1919; Seligman, *La justice en France pendant la Révolution*, t. II, 1913; P. de Vaissière, *La mort du Roi*, 1910. — Sur la conjuration bretonne : Bord, *la Conspiration de la Roγrie* (Revue Révol., 1886), G. Lenôtre, *Le marquis de la Rouërie*, 1899; Delarue, *Tuffin, marquis de la Rouërie*, Rennes, 1899.

Roland, ne daignait pas lui en référer. Les précautions accumulées étaient nombreuses et minutieuses. A mesure qu'elle se prolongeait, la captivité devenait plus stricte. Au début, le Roi pouvait voir sa famille pendant toute la journée, puis, à partir d'octobre, aux repas seulement et à la promenade. Il donnait des leçons à son fils, il lisait et priait. Sa piété qui s'exaltait et son caractère flegmatique l'aidaient à supporter les épreuves. Du reste, il n'a jamais été maltraité. Sa table était bien fournie et ses repas plantureux, à son ordinaire. On lui fournissait en abondance les livres et les vêtements qu'il demandait. Il n'avait pas perdu l'espoir.

LA PROCÉDURE ET LES DÉBATS.

Son procès se poursuivait lentement, et non sans péripéties, comme la découverte de papiers secrets cachés dans une armoire de fer aux Tuileries (20 novembre). Le premier rapport introductif, par Dufriche-Valazé, date du 4 octobre, l' « acte énonciatif des crimes de Louis » du 11 décembre. Dès le 30 novembre, Jeanbon résumait d'un mot la thèse Montagnarde : « Si Louis XVI est innocent, nous sommes tous des rebelles; s'il est coupable, il doit périr ». Robespierre insista, paraphrasant la même idée (3 décembre) : Louis dénonçait le peuple comme rebelle; la Révolution et le peuple ont fait que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà jugé, « il est condamné, ou la République n'est point absoute ». Il ne s'agit donc pas de suivre tant bien que mal les formes de la procédure judiciaire qui sont autant de garanties pour l'accusé, il s'agit d'un acte politique. Il faut proclamer, d'emblée, par insurrection et pour le salut public, la condamnation à mort du coupable. A droite et au centre, on essayait au contraire de retarder le plus possible la décision finale. On jugeait inutile et dangereuse la condamnation capitale. Après la comparution du Roi devant l'Assemblée et l'inutile plaidoirie de Desèze assisté de Malesherbes et Tronchet (26 décembre), les Girondins les plus notoires : Salle (27 décembre), Buzot (28), Vergniaud, dans un discours admirable d'éloquence et de pensée prophétique (31 décembre), et, après lui, Brissot (1er janvier), Gensonné (2 janvier), Petion (3 janvier), soutinrent la thèse de l'appel au peuple, et que le jugement de la Convention, quel qu'il fût, devait être soumis à la ratification populaire.

SILENCE DES ROYALISTES.

Pendant ces longs débats, les royalistes — car il y en avait encore, malgré tout, — ne firent rien. Plus de cent personnes se présentèrent pour coopérer à la défense de Louis devant ses juges : mouvement généreux, mais bien restreint. Des maréchaux de France offrirent à Malesherbes de monter à cheval... pour « faire les commissions ». Faute de journaux, les royalistes publièrent quelques brochures en faveur du Roi, ils affichèrent des placards et

répandirent des complaintes. La plus connue se chantait sur l'air du *Pauvre Jacques* : « O mon peuple, que vous ai-je donc fait? » On la vendait par milliers, elle faisait oublier l'hymne des Marseillais. Dans les guinguettes, les buveurs s'attendrissaient; dans les boutiques, les marchands s'indignaient : « Nous sommes des lâches! » mais personne ne bougeait.

LE CALME PUBLIC.

On parlait de menées suspectes, de projets de massacre; mais, comme le rapportait Marat de ses adversaires, « ils disent qu'ils votent sous les poignards, et il n'y en a pas un seul qui soit égratigné ». Et Marat riait aux éclats, et il avait raison. La ville et la Chambre étaient agitées; les incidents surgissaient, fréquents, subits et violents, entre les députés — deux Conventionnels, excédés, donnèrent leur démission vers la fin des débats (Kersaint et Manuel) —; les tribunes s'énervaient; « l'on ne parle que de sang et de poignards », écrivait un brave paysan, devenu administrateur et député de son département, Dubreuil-Chambardel, « il faut que l'amour de la patrie soit bien profondément gravé dans mon cœur pour supporter tous les dégoûts que l'on essuie dans cette malheureuse ville où l'anarchie règne », — et l'ordre avec l'anarchie, pourrait-on ajouter. Il s'en faut en effet que la Convention ait condamné Louis XVI sous les menaces de la rue. Elle n'avait pas encore cessé d'être libre, et elle ne courait aucun danger.

PREMIERS APPELS NOMINAUX.

Le 14 janvier, après une longue et orageuse discussion, elle décréta, sur la motion du Girondin Boyer-Fonfrède, qu'elle voterait successivement sur la culpabilité, la ratification par le peuple et la pénalité. Le lendemain il fut décidé que le scrutin aurait lieu par appel nominal, à la tribune, et que les députés pourraient motiver leurs votes. — Les deux premiers appels nominaux commencèrent aussitôt (15 janvier), pour durer jusque vers 10 heures du soir. Sur la première question, 28 députés étaient absents, malades ou en mission, 3 ont été omis au procès-verbal, 11 se récusèrent; tous les autres, au nombre de 707, répondirent affirmativement (dont 16 avec des réserves de forme). Ainsi, c'est à l'unanimité que la Convention a déclaré « Louis Capet coupable de conspiration contre la sûreté générale de l'État ». — Le deuxième scrutin accusa 29 absents, 9 abstentions, 287 oui — les « appelants » —, 424 non : à la majorité de 68 voix sur 711 votants le jugement rendu contre Louis Capet ne sera pas envoyé à la ratification du peuple. L'idée que les principaux Girondins avaient si brillamment défendue quelques jours auparavant était, cette fois, définitivement repoussée. Du reste, l'ordre même des questions, tel qu'il avait été adopté, marquait déjà un recul. La droite eût préféré que l'appel au peuple vînt en

première ligne, la gauche en troisième ligne, et, comme d'ordinaire, la Convention avait adopté un moyen terme.

LE VOTE DE CONDAMNATION.

La séance qui suit est l'une des plus dramatiques de la Convention. Elle se prolongea pendant plus de trente-six heures consécutives, du 16 janvier vers dix heures du matin, jusqu'au 17 après dix heures du soir. Pendant les premières heures, on expédia les affaires courantes, on se querella sur les machinations que la gauche et la droite s'imputaient réciproquement; Lanjuinais demanda que le décret de jugement fût rendu à la majorité des deux tiers ou des trois quarts de voix, Danton répondit que la majorité usuelle (de la moitié des voix plus une, ou, en cas de chiffre impair, plus une demie), suffisante pour faire une loi, devait suffire aussi pour défaire un roi. L'appel nominal ne commença que vers huit heures du soir et continua pendant vingt-quatre heures : les députés voulurent presque tous motiver leur vote. Qu'on s'imagine l'aspect de la Salle du Manège, pendant cette longue nuit d'hiver, l'air vicié qu'on y respirait, l'attitude ensommeillée et fiévreuse des spectateurs et des députés. — Le vote avait lieu par département, et, dans chaque département, d'après l'ordre d'élection. Le roulement d'usage aux appels nominaux appelait en première ligne, pour ce scrutin, le département de la Haute-Garonne, — le deuxième scrutin ayant commencé par le Gard et le premier par le Finistère, — et dans la Haute-Garonne le premier élu était Mailhe. Il vota pour la mort, mais il ajouta : « Si la mort a la majorité, je crois qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution ». C'était là une manœuvre nouvelle de la droite. Battue sur l'appel au peuple, elle posait inopinément la question du sursis, qui pouvait annuler tous les votes acquis. Plusieurs députés se rallièrent plus ou moins nettement à l'amendement Mailhe, et les Montagnards firent courir le bruit que l'Espagne, dont l'ambassadeur venait d'intercéder en faveur du Roi, avait tout simplement acheté Mailhe à prix d'argent.

INEXACTITUDE DES CHIFFRES OFFICIELS.

Quand le dépouillement fut terminé, le Girondin Vergniaud, président de quinzaine, déclara, au milieu d'un profond silence et avec l'accent de la douleur, que, la majorité étant de 361 pour 721 votants et 366 membres ayant voté la mort, la peine que la Convention prononce contre Louis Capet est la mort. Dès la fin de l'interminable séance, alors que les trois avocats du Roi, introduits dans la salle, soumettaient à l'Assemblée l'appel que le condamné interjetait à la Nation, — dont Guadet prit texte pour poser la question du sursis, puisque aussi bien l'appel était contradictoire avec le deuxième vote de la Convention contre la ratification par



LA VEUVE CAPET
Peinture faite à la Conciergerie par Prieur ; robe et voile noirs, bonnet blanc. — Musée Carnavalet.



LOUIS XVII AU TEMPLE
Portrait anonyme exécuté dans la prison et transmis par la famille Cléry. — Musée Carnavalet, P. 723.



EXÉCUTION DE LOUIS XVI
Gravure anonyme. Au premier plan, le carrosse dans lequel fut amené Louis XVI. Sur l'échafaud, à droite, le bourreau montrant la tête du roi ; à gauche, l'abbé Edgeworth. Au fond, le socle de la statue de Louis XV. — Musée Carnavalet. Estampe.

le peuple, — puis, le lendemain matin (18 janvier), quand une nouvelle séance commença, on se rendit compte que les chiffres officiellement énoncés n'étaient pas exacts. La bonne foi du bureau est hors de contestation. Le président et ses six secrétaires étaient tous Girondins; aucun n'avait voté la mort sans restriction. Mais la fatigue et le bruit rendaient presque impossible un pointage, déjà fort ardu par lui-même, car on a grand'peine à définir certains votes avec précision et à les classer. La hâte et le désordre étaient si grands que ce fut seulement le 18 janvier qu'on s'avisa du nombre exact des membres de la Convention, et qu'il était de 749 : jusqu'alors, tous les pointages avaient été établis sur le chiffre de 745, comme à la Législative. Enfin, il fallait déterminer la portée de l'amendement Mailhe : le sursis y était-il inséparable de la condamnation à mort? Il semble infiniment probable que telle était en effet l'intention de Mailhe et de ses amis. Deux des membres du bureau, le président et un secrétaire, ont voté comme Mailhe, et, dans la première proclamation du vote, le bureau a relevé à part, sans les faire entrer en ligne de compte dans la majorité, les suffrages émis en faveur de l'amendement Mailhe. Mais le bureau pouvait s'être trompé. Mailhe, interrogé, refusa de répondre et prudemment disparut, se disant malade. Bref, un contre-appel parut nécessaire.

LE CONTRE-APPEL.

On y consacra la séance du 18, et c'est d'après le contre-appel qu'ont été établis les chiffres officiels et définitifs. Entre l'appel et le contre-appel, aucun député n'a changé d'avis, mais plusieurs ont précisé leur vote, et tous, semble-t-il, dans un sens favorable à la majorité déjà connue. Or celle-ci était si infime, les nuances entre les opinions voisines étaient si délicates, et tant de votes prêtaient à interprétations diverses, que les résultats du contre-appel sont, à les regarder de près, quelque peu différents des suffrages émis la veille. En bonne critique, ceux-ci doivent seuls être considérés comme l'expression des sentiments vrais de la Convention; le contre-appel est comparable à un deuxième tour de scrutin après un ballottage inavoué. Enfin le contre-appel classe résolument dans la majorité pour la mort toutes les voix acquises à l'amendement Mailhe. La majorité nouvelle fut de 387 voix contre 334 sur 721 votants, mais, si l'on en déduit les 26 voix de l'amendement Mailhe, il reste un chiffre de 361, qui est exactement égal à celui de la majorité absolue. Louis XVI a donc été condamné à mort à une demi-voix de majorité. Parmi les cinq abstentionnistes, l'un au moins, Morisson, avait fait connaître nettement son opinion dès le 13 novembre 1792 : il opinait pour le bannissement sous peine de mort. Il était présent : s'il avait

pris part au vote, le scrutin le plus formidable de la Révolution n'eût été qu'un ballottage.

LE REJET DU SURSIS

La Convention se devait à elle-même d'affirmer plus nettement sa volonté. Loyalement, elle avoua les légitimes scrupules de sa conscience collective. Aux trois questions qu'elle s'était posées, elle ajouta une quatrième. Buzot, Brissot, et l'Anglo-américain Th. Paine, dont Bancal des Issarts communiqua l'opinion à l'Assemblée, obtinrent, contre la Montagne et malgré un incisif discours de Barère — un Centriste en évolution vers la gauche — que la Convention examinerait s'il ne serait pas sursis à l'exécution du jugement de mort rendu contre Louis Capet, dernier Roi des Français (19 janvier). Ainsi, tout était remis en question, et le dernier vote, inattendu, se trouvait être aussi le plus important. Qu'eût été une condamnation à mort, avec un sursis indéfini ? Les résultats de l'appel nominal furent proclamés le 20 janvier, vers une heure du matin. On compta 39 absents, 20 abstentions, et la majorité sur 690 votants était de 346. Le sursis était rejeté par 380 voix contre 310. La majorité acquise est donc de 34 voix. Elle est supérieure à la majorité pour la condamnation capitale, même avec l'adjonction des voix Mailhe. Elle s'explique par la lassitude, par l'idée de plus en plus pressante que la mort du Roi est inévitable et nécessaire, par la force entraînante de la Montagne et, pratiquement, par le déplacement de quelques voix, surtout par la dislocation du groupe Mailhe, dont 14 membres ont voté pour le sursis, mais 12 contre. Avant la fin de la séance, qui n'a été levée qu'à trois heures du matin, Cambacérès obtint que le Roi pourrait appeler auprès de lui le ministre du culte qu'il indiquerait pour l'assister dans ses derniers moments. Le soin des mesures à prendre pour le supplice était laissé au Conseil exécutif, assisté du Département et de la Commune de Paris.

LA VEILLE DE L'EXÉCUTION.

Le 20 janvier, dans l'après-midi, Garat se rendit au Temple et notifia au Roi le décret de condamnation. Louis passa la soirée avec le prêtre qu'il avait demandé, un insermenté, l'abbé Edgeworth de Firmont, ancien confesseur de Madame Élisabeth. Il consacra deux heures aux siens : il ne devait plus les revoir. A onze heures du soir, il prit son dernier repas, puis il se confessa. En ville, les royalistes étaient atterrés. Le baron de Batz méditait un coup de main pour délivrer le Roi quand on le mènerait à l'échafaud : son « complot » n'eut même pas un commencement d'exécution. Dans un restaurant du Palais Égalité, à cinq heures, un ancien garde du corps, fils d'un architecte parisien, Philippe de Pâris, tua d'un coup de sabre au ventre le député Lepeletier de Saint-Fargeau, qui avait voté

pour la mort et contre le sursis. Sur la place de la Révolution (aujourd'hui de la Concorde), le bourreau Sanson faisait dresser l'échafaud.

DE LA PRISON A L'ÉCHAFAUD.

Le lendemain, lundi 21 janvier 1793, le Roi, tôt levé, entendit à six heures du matin la messe qu'Edgeworth célébra devant lui; il communia, et eut ensuite plus d'une heure à attendre. Dans les rues, la générale battait. Toute la force armée était mobilisée, sous les ordres de Santerre, commandant général de la garde nationale de Paris. De la prison à l'échafaud, le long des boulevards, la troupe, les sectionnaires et les fédérés départementaux formaient une double haie ininterrompue. Sur la place de la Révolution, près de vingt mille hommes étaient massés. Un ministre avait prêté son carrosse, qu'escortaient environ quinze cents hommes. Au sortir du Temple, vers huit heures et demie, on entendit, paraît-il, quelques cris de « Grâce », vite étouffés au bruit des tambours de l'escorte, et les roulements continuèrent sans interruption jusqu'à la fin du supplice. Le temps était brumeux et pluvieux; en ville, la vie était suspendue, les boutiques fermées, les ateliers déserts : tous les hommes valides étaient sous les armes.

LA MORT DU ROI.

A dix heures, le cortège arriva enfin place de la Révolution. La portière du carrosse ouverte, le Roi resta quelques instants sans descendre. Espérait-il encore, contre tout espoir? Achevait-il ses prières? Voulait-il, par un reste d'orgueil royal, marquer qu'il n'irait à la mort qu'à la minute voulue par lui? Il avait tout son sang-froid, mais quand, au pied de l'échafaud, l'exécuteur dut lui faire ôter son habit, lui lier les mains derrière le dos et lui couper les cheveux, il tenta une courte résistance, vite calmée par quelques mots d'Edgeworth, dont une légende presque immédiate a fait : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » Il gravit l'échelle, soutenu par l'abbé. Son visage était congestionné. Il s'élança au bord de la plate-forme et cria : « Peuple! Je meurs innocent! Je pardonne.... » Sur l'ordre des généraux, les tambours redoublèrent leurs roulements. Il frappa du pied et essaya encore de résister pendant qu'on le liait sur la planche à bascule. Il parlait toujours, et, puisque la foule ne pouvait plus l'entendre, il parlait au bourreau et à ses aides : « Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe, je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. » Il criait encore quand le couteau tomba.

ATTITUDE DU PAYS.

Un aide prit la tête et la montra. La foule criait : « Vive la Nation! » Et, pendant qu'un tombereau menait le corps au cimetière de la Madeleine, elle se précipita vers l'échafaud, pour toucher du sang royal. L'habit que Louis avait dû quitter fut en un instant déchiqueté et partagé. Une courte ronde s'organisa, au chant de la

Marseillaise : c'était la détente brusque après l'angoisse. La dislocation des troupes se fit paisiblement et, pour peu qu'on y veuille songer, cette mobilisation de près de cent mille hommes, Parisiens et départementaux, opérée dans l'ordre le plus parfait, sans le moindre indice de résistance, sans aucun incident fâcheux, constitue peut-être le spectacle le plus digne de respect que la Révolution se soit donné à elle-même. La vie reprit peu à peu. Le soir, les théâtres étaient ouverts et les cafés remplis; l'on parlait autant de l'assassinat de Lepeletier que de la mort du « tyran ». Dans le pays comme à Paris, l'indifférence pour le Roi a été complète. Quelques adresses isolées de compliments à la Convention ne constituent pas un mouvement d'opinion. L'assignat a perdu 20 points dans le courant de janvier : c'est la chute la plus profonde qu'il ait jamais faite, et il ne s'en est jamais relevé, mais la cause en est sans aucun doute dans les complications extérieures, et non dans l'exécution de Louis XVI. Roland a donné sa démission le 22 janvier sous un prétexte quelconque. Depuis longtemps il était débordé, et la défaite de ceux des Girondins qui avaient voulu sauver le Roi acheva de le décourager. Une pompe funèbre en l'honneur de Lepeletier, le 24 janvier, avec une dramatique mise en scène organisée par M.-J. Chénier et qu'on imita ensuite dans quelques villes des départements, réveilla l'ardeur des énergies révolutionnaires. Louis XVI était déjà oublié.

ATTITUDE DU ROYALISME.

Dans une proclamation « aux émigrés », datée de Hamm en Westphalie le 28 janvier, le comte de Provence déclara le dauphin Roi de France et de Navarre sous le nom de Louis XVII, lui-même devenait Régent, et son frère cadet, le comte d'Artois, lieutenant général du royaume. Avec l'appui des souverains alliés, il espérait libérer les prisonniers du Temple, rétablir la monarchie sur les bases inaltérables de son antique constitution, et « la religion de nos pères » dans la pureté de son culte et de sa discipline. Il voulait aussi infliger une punition exemplaire aux crimes et venger le sang de Louis XVI : vaines menaces, et si maladroites que le *Moniteur* prit soin de les publier intégralement, le 26 février. A cette même date une scène macabre, à l'autre bout de la France, consacrait la défaite des royalistes de l'intérieur. Le marquis de la Rouerie, qui se tenait caché au château de la Guyomarais (Côtes-du-Nord) depuis le 9 novembre, après l'échec de son complot royaliste dans les départements de Bretagne et du Poitou en août 1792, était malade depuis quelques jours lorsqu'il apprit l'exécution du Roi. Son émotion fut telle qu'il prit une fièvre cérébrale et mourut (30 janvier.) Peu après, sa retraite était découverte, ses papiers saisis et, pour

qu'aucun doute ne subsistât sur son identité, son corps fut exhumé (26 février). On arrêta les membres de la famille de La Guyomarais qui lui avaient donné asile, à défaut des affiliés, dont on ne put retrouver la liste. Mais, La Rouerie mort, l'organisation royaliste de l'Ouest, la seule qui existât alors en France, était frappée à la tête, et périt.

ATTITUDE DE LA CONVENTION

La France était alors tellement détachée de la royauté, du moins en apparence, que l'exécution du 21 janvier semble n'avoir ni beaucoup nui, ni beaucoup servi au gouvernement nouveau de la République. En somme, la Convention avait trois partis à prendre, trois seulement : sauver le Roi, l'exécuter sans le juger, ou le juger pour l'exécuter s'il était condamné. Les trois partis étaient représentés, le premier par la droite composée de Girondins et de Centristes : les « Appelants » ou partisans de l'appel au peuple ; le second, par le groupe compact et cohérent des Montagnards renforcés de quelques Centristes; et le troisième enfin, par le Centre avec le reste des Girondins. La Convention a jugé le Roi et elle l'a condamné, c'est-à-dire qu'en fait la Plaine a réalisé ce que voulait la Montagne, puisque le Roi a été exécuté, mais non comme le voulait la Montagne, puisque l'exécution a été précédée d'un jugement et d'une procédure : elle s'est rencontrée avec la Montagne, mais elle n'a pas été dominée par la Montagne. Après le premier appel nominal du vote sur la pénalité, la proportion des « régicides » se trouve d'environ 80 p. 100 dans la Montagne, 38 p. 100 dans le Centre et 14 p. 100 dans la Gironde.

CHAPITRE II

LA GUERRE RÉPUBLICAINE

I. LES PREMIERS SUCCÈS RÉPUBLICAINS. — II. VARIATIONS SUR LE BUT DE LA GUERRE. — III. COMPLICATIONS ET REVERS.

I. — LES PREMIERS SUCCÈS RÉPUBLICAINS [1]

ANSELME A NICE.

LA première République est née au bruit des victoires. Valmy avait donné le branle, et, sur toute la frontière, du sud au nord, les tyrans reculent. Les troupes que le roi de Sardaigne, Victor-

1. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES GUERRES DE LA CONVENTION. — L'histoire militaire de la Révolution est, depuis 1900, en cours de renouvellement grâce aux travaux de la Section historique de l'état-major de l'armée (fondée en 1884 pour succéder au Dépôt de la guerre qui remontait à 1688) dans ses articles de la Revue d'histoire et ses volumes documentaires. Cf. P. Caron, *L'Histoire militaire de la Révolution et de l'Empire. Etat des travaux et questions à traiter.* R. d'hist. mod., 1900-01, t. II; F. Pasquier, *Recherche des documents historiques d'ordre militaire dans les archives publiques.* Rév. franç., 1903, t. XLV. — Les principaux exposés généraux antérieurs, utilisables encore en partie, sont, par ordre de publication : *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français*, de 1792 à 1815 (par le général Beauvais et collaborateurs), 1817-21, 27 vol. (dont 3 de suppléments); Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, 1819-24, 15 vol. et atl.; G(ayant), *Tableau des guerres de la Révolution*, 1838; Vial, *Histoire abrégée des campagnes modernes*, 1881 (longtemps classique); Vallaux, *Les campagnes des armées françaises*, 1899, in-18. Plus récemment : M. Dumolin, *Précis d'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire*, t. I en 8 fasc. et atl., 1901-06 (excellent), et E. Bourdeau, *L'épopée républicaine*, 1792-1802, Limoges et Paris (1912). — La Section historique a publié en 1905 les *Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution* (dressés de 1845 à 1847 par Clerget) et vérifié les résumés des historiques dressés dans chaque corps (beaucoup ont été publiés à part) et groupés d'ensemble dans le volume intitulé *Historiques des corps de troupes de l'armée française*, 1900. — PRINCIPALES SOURCES pour l'étude de la campagne de 1792 (après Valmy) et du début de 1793 : Dumouriez, *Mémoires*, collect. Berville et Barrière, 1822-24, 4 vol., *Correspondance* avec Servan après Valmy, R. de Paris, 1er mai 1909; cf. *Relation* d'un de ses aides de camp p. p. Braesch, Rév. franç., 1910, t. LIX; Custine, *Mémoires* (par Baraguay-d'Hilliers), 1793; Gay de Vernon, *Mémoires sur les opérations militaires des généraux Custine et Houchard*, 1844; Dillon, *Compte rendu*, 1792; Gouvion-Saint-Cyr, *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin* (1792 et suiv.), 1829, 4 vol. — Sur la retraite des Prussiens : Frédéric-Guillaume III, *Documents... Réminiscences* et *Journal de ma brigade* (1846), trad. Mérat, 1848; v. Laukhard (dit « le Témoin oculaire »), *Briefe*, Hambourg, 1794, trad. franç., 1795; Gœthe, *Campagne de France*, trad. Porchat, 1882; Money, *The history of the campaign of 1792*, Londres, 1794, trad. allem., 1798, trad. franç. par Mérat sur la trad. allem., 1849; Minutoli, *Der Feldzug... in Frankreich i. J. 1792*, Berlin, 1847. — OUVRAGES : Chuquet, *Les guerres*

Amédée II, avait mobilisées à Nice et en Savoie étaient peu nombreuses, sans soutien du Piémont et mal vues des populations. Anselme traversa le Var, s'empara de Nice sans résistance (29 septembre 1792), et achevait bientôt l'occupation du comté. Sa sœur, « nouvelle amazone », paradait à la tête d'une colonne de 1500 guerriers, et Truguet, sur la côte, montrait ses bateaux. Anselme était un ci-devant, et il se prénommait Modeste : il comptait bien qu'on le nommerait maréchal, et déjà il rêvait de révolutionner l'Italie, de prendre Rome et de revenir par la Lombardie et le Piémont. On le révoqua (23 décembre).

MONTESQUIOU EN SAVOIE.

De son côté, Montesquiou enlevait les travaux de défense qui protégeaient Montmeillan dans le Graisivaudan (22 septembre), il entrait à Chambéry (24 septembre) et, quelques jours plus tard, les Sardes avaient évacué la Savoie. Les soldats français étaient

de la Révolution, 1886-1896, 11 vol. in-16, les t. III-VI : la *Retraite de Brunswick*, *Jemmapes et la conquête de la Belgique*, *La trahison de Dumouriez*, *L'expédition de Custine*, 1887-92; du même : *Dumouriez*, 1914; *Krieg gegen die franz. Revol.*, t. I et II (1792), Vienne, 1905, 2 vol. (p. p. l'Etat-Major autrichien); Foucart et Finot, *La défense nationale dans le Nord* (1792 à 1802), Lille, 1890-93, 2 vol.; La Jonquière, *La bataille de Jemmapes*, 1902 (p. p. la Section historique). — Sur la Belgique : de Pradt, *De la Belgique* (1789-1814), 1820; Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, Bruxelles, 1844, 2 vol. (2e éd., 1861-63), Zeissberg, *Zwei Jahre belg. G.*, *1791-92*, Vienne et Leipzig, 1891, suivi de *Neerwinden et Belgien unter... Erzherzog Karl (1793-94)*, ibid., 1892 et 1893-4, 1 et 3 vol. (extr. des c. r. de l'Acad. de Vienne, classe philol.-hist.); de Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique*, 1895, 2 vol.; Delhaize, même titre, Bruxelles, 1908-12, 6 vol. (t. I); Cruyplants, *Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1912. — TEXTES ET DOCUMENTS SUR L'ÉTAT DE L'ARMÉE. Outre les références déjà données sur les débats Conventionnels, P. Caron, *Les papiers des comités militaires de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, 1912 (Soc. Hist. Révol.); cf. du même, *Les Comités militaires des Assemblées de la Révolution*, R. Hist. Mod., 1904-05, t. VI, et *La défense nationale* (1792-95), 1912, in-16. — RECRUTEMENT ET VOLONTAIRES. Deux ouvrages généraux : C. Rousset, *Les volontaires* (1791-94), 1870 (tendancieux), E. Déprez, *Les volontaires nationaux*, 1908 (des inexactitudes inévitables). L'enquête, activée depuis 1910 par la Section historique, est en cours. Cf. P. Caron, *La question des volontaires*, R. Hist. Mod., 1909, t. XIII. Les principales monographies départementales ont été données par Mège (Puy-de-Dôme), 1880, de Seilhac (Corrèze), 1883, Folliet (Savoie), 1887, Boissonnade (Charente), 1890, Chassin et Hennet (Paris), 1899-1906, 3 vol., Delmas (Cantal), 1902, Carnot (Côte-d'Or), 1906, Cauvin et Barthélemy (Basses-Alpes), Dumont et Lestien (Marne) et Poulet (Meurthe) en 1908, Dulac (Allier) et de Cardenal (Dordogne) en 1911. — Les lettres, journaux et mémoires des volontaires renseignent sur l'état d'esprit et la condition matérielle des troupes, plus que sur les opérations militaires. Les plus instructifs sont dus à Cognet (p. p. Ernouf, 1881), Fricasse (p. p. Larchey, 1882), Belot (p. p. Bonneville de Marsangy, 1888), Bricard (p. p. A. et J. Bricard, 1891), Mireur (p. p. Lombard, 1892), Marquant (p. p. Vallée et Pariset, 1898), Joliclerc (p. p. Joliclerc, 1905), les frères Favier (p. p. Duchet 1909), Noël (p. p. Noël, 1912). — Sur la discipline : *Correspondance* du général Schauenbourg (1793), p. p. Colin, s. l. t., *La tactique et la discipline dans les armées de la Révolution*, 1902 (Sect. histor.); Hennequin, *La justice militaire et la discipline* aux armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle (1792-96), 1903 (Sect. histor.); sur les conditions matérielles, voir notamment Desbrière et Sautai, *La Cavalerie* (de 1740 à 1799), Paris-Nancy, 1906-1910, 6 fasc. (fasc. 2, 1789-1794) dans la série *Organisation et tactique des trois armes* (Sect. histor.). — OUVRAGES. Poisson, *L'armée et la garde nationale*, 1858-62, 4 vol., Chassin, *L'armée et la Révolution*, 1867, in-16, Iung, *L'armée et la Révolution; Dubois-Crancé*, 1884, 2 vol. in-12, Hennet, *Notice historique sur l'état-major général*, 1892; Charavay, *Les grades militaires pendant la Révolution*, Rév. franç., 1894, t. XXVII et à part, 1895; Lévy-Schneider, *L'armée et la Révolution* dans *L'Œuvre sociale de la Révolution* (1901). Sur les uniformes, Sauzey, *Iconographie du costume militaire de la Révolution et de l'Empire*, 1901, in-16.

accueillis cordialement, comme des libérateurs. La municipalité de Chambéry, en habit de cérémonie, attendait Montesquiou à la porte de la ville, et le syndic proclama le respect et l'attachement du peuple de la Savoie pour la nation française; au nom de cette « nation généreuse », Montesquiou promit protection, paix et liberté aux Savoisiens. En ville, les soldats s'attablèrent à un grand festin préparé pour eux. Les habitants portaient déjà la cocarde tricolore. La joie régnait. « Nous étions Français de langage et de cœur : nous le sommes à présent. » La Savoie a prouvé par son exemple que l'idéal de la guerre d'émancipation, humanitaire et pacifique, n'est pas toujours une utopie. — La République de Genève s'agitait. Allait-elle imiter la Savoie? Montesquiou préféra négocier. C'était, lui aussi, un ci-devant, titré marquis et, dans sa jeunesse, menin des enfants de France ; il avait, au temps des rois, démontré dans un procès que sa noblesse remontait à Clovis; on le soupçonnait d'être resté monarchiste : déjà révoqué le 23 septembre, puis réintégré quand on apprit ses premiers succès en Savoie, il fut décrété d'accusation (9 novembre 1792), et jugea prudent de s'enfuir en Suisse.

LA RÉPUBLIQUE DE RAURACIE.

Des troupes françaises étaient entrées dans l'évêché de Bâle dès la fin d'avril, et, sur la demande de Brissot (3 octobre), elles y avaient été maintenues : le 27 novembre, les États de Porrentruy déclarèrent rompre tous liens avec le Saint-Empire et l'évêque de Bâle; ils organisèrent la république indépendante de Rauracie et demandèrent l'appui de la République française. L'Alsacien Gobel, évêque de Paris et précédemment vicaire de l'évêque de Bâle pour la partie française du diocèse, se rendit en Rauracie comme commissaire du pouvoir exécutif.

CUSTINE EN PAYS RHÉNAN.

A l'armée du Rhin, sous les ordres de Biron, ci-devant duc, le Messin Custine, ci-devant comte, commandait les troupes massées sur la Lauter. Il était plein d'ardeur, mais brouillon ; il avait les idées courtes et de grosses moustaches. Les petits princes de la région rhénane s'étaient déclarés neutres, mais ils avaient des sujets acquis aux principes révolutionnaires. Custine entra sans difficulté à Spire (30 septembre), à Worms (5 octobre), à Mayence (le 21) et poussa un détachement jusqu'à Francfort. Au lieu de courir ainsi les aventures sur la rive droite du Rhin, mieux eût valu descendre le fleuve jusqu'à Coblence, pour barrer la route aux Prussiens. Quand Custine s'en avisa, il était trop tard.

FRANÇAIS ET PRUSSIENS APRÈS VALMY.

Les Prussiens avaient en effet réussi à sortir de France sans combat, sinon sans pertes. Valmy leur avait prouvé, à leur grande surprise, que les Français étaient capables de résistance, et qu'il

serait difficile de prélever à leur détriment une indemnité territoriale. En fait, ils n'étaient pas vaincus, le soir de Valmy, et même la route de Paris leur restait ouverte : ils avaient interrompu leur marche sur Châlons et fait volte-face pour livrer bataille, le dos à Paris; la bataille terminée, ils restaient sur leurs positions. Mais ils ne pouvaient plus avancer, puisque l'armée de Dumouriez restait intacte et comme fortifiée par ce premier choc. Ils se défiaient de leurs alliés autrichiens; ils avaient hâte de se libérer pour s'occuper de la Pologne; ils ne pensaient plus qu'à sortir honorablement de l'impasse où ils se trouvaient placés, et ils se seraient tenus pour satisfaits pour peu qu'on leur eût donné des garanties sur la sécurité de Louis XVI. Dumouriez espérait mieux encore : il rêvait une alliance prussienne; tout au moins, il espérait détacher la Prusse de l'Autriche. Son but était d'enlever la Belgique aux Autrichiens et de n'avoir à combattre que les Autrichiens seuls. Enfin, même si les négociations échouaient, elles auraient pris quelques journées, et Dumouriez comprenait que, pour les Prussiens, perdre du temps c'était perdre des chances. A Paris, le Conseil exécutif était partagé. Servan souhaitait que l'armée se repliât au plus vite, pour couvrir Paris; Lebrun, très attaché aux pratiques traditionnelles de la politique d'ancien régime, n'était pas hostile aux négociations que Danton favorisait sous main. A l'armée, Kellermann s'estimait l'égal de Dumouriez et le vrai vainqueur de Valmy; il pensa d'abord comme Servan, puis, quand il fut trop tard, comme Lebrun. Les négociations étaient donc difficiles, mais on pouvait essayer.

LA RECONDUITE DES PRUSSIENS.

Dumouriez prit comme prétexte un échange de prisonniers. On causa. L'ennemi en profita. Il eut successivement comme interlocuteurs Dumouriez, Westermann envoyé par le Conseil exécutif, Kellermann et ses subordonnés (Dillon à qui succéda Valence); il se replia lentement, couvrant la retraite des Autrichiens et des Hessois, et il évita un désastre. Quand il s'arrêtait, les Français faisaient halte. Il leur arriva même de fournir des chevaux aux Prussiens. Ils rentrèrent à Verdun le 14 octobre, à Longwy le 22; Wimpffen, qui était surveillé plutôt qu'assiégé à Thionville depuis le 23 août, fut libéré le 16. Rien de plus étrange que la reconduite des alliés, de la Meuse à la frontière.

LE SIÈGE DE LILLE ET LE REPLI DE CUSTINE.

Mais elle a eu des conséquences importantes. D'abord le territoire était libéré. Au nord, le duc Albert de Saxe-Teschen avait commencé le siège de Lille le 24 septembre. La résistance fut héroïque. Ni la garnison, commandée par Ruault, avec les renforts amenés par La Morlière (car l'investissement n'était pas complet), ni le maire André et les habitants ne se laissèrent effrayer par un

bombardement terrible qui dura du 29 septembre au 5 octobre, pendant sept jours pleins. On raconta que la gouvernante des Pays-Bas, l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de la reine Marie-Antoinette, était venue devant la place et qu'elle avait elle-même pointé les batteries : l'enthousiasme patriotique des Lillois grandit encore. Et quand les Autrichiens apprirent la retraite de Brunswick, ils levèrent le siège (7 octobre) et se replièrent sur la Belgique. — Mais, d'autre part, les Prussiens et les Hessois pouvaient maintenant agir contre Custine. Dès le 26 octobre, les Hessois arrivaient à Coblence. Custine n'avait pas su prévoir le danger. Quand Brunswick entra à Francfort (2 décembre), Custine se replia sur Mayence, où il se mit en défense. Une diversion tentée par Beurnonville, de Sarrelouis sur Trèves, échoua (6 au 15 décembre). Les troupes françaises manquaient de tout. Les volontaires désertaient en foule : leur temps d'engagement était terminé, et il leur répugnait de se battre hors des frontières.

LES DESSEINS DE DUMOURIEZ.

Pendant ce temps, Dumouriez faisait la conquête de la Belgique. Il avait commencé par se rendre à Paris sous prétexte d'organiser son expédition, en réalité pour prendre langue (du 11 au 17 octobre). C'était un homme universel : général, diplomate, politicien. Il avait de la rondeur et de l'entrain, les troupes l'aimaient et l'appelaient « notre père », mais, au fond, il était très fin, très ambitieux, et il ne servait la Révolution que pour s'en servir. En matière de politique extérieure, ses idées étaient d'ancien régime : il voulait conquérir la Belgique pour affaiblir la Maison d'Autriche considérée comme l'ennemi héréditaire. Vainqueur, il agirait ensuite en France. Il ne doutait pas qu'il y eût un rôle à jouer. Clavière lui mandait, le 22 septembre : « Vous pouvez beaucoup, messieurs les généraux, en écrivant à la Convention nationale et au pouvoir exécutif des lettres énergiques qu'ils puissent rendre publiques et qui provoquent de grandes et fortes mesures ». Mais il ne savait trop sur quel parti s'appuyer. Il évita de se compromettre, et quitta Paris fort perplexe.

LA VICTOIRE DE JEMMAPES.

Il n'essaya pas de réunir toutes ses forces, comme il l'avait si heureusement fait pour Valmy. Le duc de Saxe-Teschen avait allongé sa ligne de défense de Courtrai à Namur, et se portait en face de Valenciennes, à Mons, où Clerfayt le rejoignit, le 31 octobre : Dumouriez l'y attaqua. — Quand elle sort de Mons, la route de Valenciennes est bordée pendant près d'une lieue jusqu'au village de Jemmapes par le ruisseau marécageux de la Trouille; elle continue ensuite par Quarignon en ligne directe vers la frontière. En avant, sur la rive droite et à quelque distance du ruisseau, la plaine est légèrement mamelonnée. Les Autrichiens s'établirent sur les hauteurs que protégeaient un petit bois et des redoutes élevées

à la hâte; leur ligne s'étendait sur une longueur de près de deux lieues, de Quarignon au bois et aux faubourgs de Mons. Les Français se développèrent au pied des hauteurs, la droite vers Mons, la gauche vers Quarignon. La bataille commença, le 6 novembre, à sept heures du matin, par une canonnade qui dura trois heures. L'aile gauche de Dumouriez attaqua alors Quarignon, s'en empara et marcha contre Jemmapes que défendait Clerfayt. Il était midi. Sur l'ordre de Dumouriez, Égalité fils (le duc de Chartres), qui commandait au centre, se mit en mouvement. Du bois où ils sont cachés, en haut de la colline, les Autrichiens résistent vigoureusement. Il fallut redescendre, puis remonter. Des bataillons se débandaient. Égalité fils les rallia, recommença l'assaut, traversa enfin le bois. Au même moment Jemmapes était emporté, et Dumouriez, s'étant porté sur la droite près de Mons, y activait l'attaque jusqu'alors languissante. Mais c'était inutile : le centre ennemi était rompu et Clerfayt reculait. La bataille était gagnée : bataille simple, d'attaque directe et simultanée contre tout le front ennemi. A aucun moment Dumouriez n'a eu l'idée de concentrer ses forces sur un point quelconque pour briser la ligne autrichienne. Les Français ont vaincu parce qu'ils étaient plus nombreux et parce qu'ils avaient l'élan offensif, le courage et la confiance. Les Autrichiens racontent qu'un mouvement tournant, hardiment opéré à travers les marais de la Trouille, aurait forcé Clerfayt à évacuer Jemmapes; ils auraient ainsi été battus suivant les règles, par une opération savante : consolation qui n'est même pas authentique, car aucun témoignage français n'en fait mention. La victoire de Jemmapes est toute révolutionnaire; elle est l'œuvre des fédérés et des volontaires, qui ne sont pas très exercés, mais qui marchent en avant, au chant de *la Marseillaise* et au cri de « Vive la République ! »

OCCUPATION DE LA BELGIQUE.

Le retentissement fut très grand. En un mois, la Belgique fut conquise. Dumouriez et ses lieutenants, en quatre corps parallèles, marchant de Mons et de la frontière française à la Meuse, s'emparèrent presque sans combat de toutes les places et nettoyèrent le pays des troupes autrichiennes. Namur capitula le 2 décembre. Mais c'était là, de nouveau, la guerre d'ancien régime. Les Autrichiens purent se réfugier entre Meuse et Rhin et s'y refaire : au printemps, la lutte serait à recommencer. Si Dumouriez, au lieu d'imposer à ses troupes un long détour en France et d'aller lui-même à Paris, avait poursuivi énergiquement les Prussiens et commencé l'attaque de la Belgique par la Meuse, il est évident que la campagne aurait pu donner des résultats bien plus décisifs. Balayer n'est pas détruire. Mais on était tout au succès du moment.

II. VARIATIONS SUR LE BUT DE LA GUERRE[1]

LE BUT DE LA GUERRE.

LA guerre n'était plus de défense nationale. L'arrêté du Conseil exécutif provisoire, aux termes duquel la République française ne traiterait point avec des ennemis sur son territoire (25 septembre 1792), n'avait servi qu'à masquer les premières négociations avec les Prussiens; Danton allait jusqu'à proposer (4 octobre) qu'on déclarât que la patrie n'était plus en danger puisque la royauté était maintenant abolie. Sur les sages observations de Barère, la Convention refusa; mais, visiblement, la guerre changeait de nature. Qu'allait-on faire des pays occupés?

DISCUSSIONS ET RAPPORTS.

Ce furent les généraux qui les premiers s'en enquirent. Le 28 septembre, la Convention prenait connaissance d'une lettre de Montesquiou : « J'ai déjà entendu parler de proposer à la France un 84e département (en Savoie) ou du moins une république sous sa protection. Il est à désirer que je connaisse le vœu du gouvernement. » La Convention décréta le renvoi aux Comités diplomatique et militaire. Quinze jours plus tard, le 13 octobre, lecture des dépêches de Custine sur les contributions qu'il a levées et de Dillon sur ses négociations avec les Prussiens. La Convention approuve les contributions et convient qu'il est urgent de tracer aux généraux leur règle de conduite. Nouveau décret de renvoi aux Comités. Le rapporteur est Anacharsis Cloots (20 octobre) : Guerre aux châteaux, paix aux cabanes! Le bonheur du genre humain se réalise

1. RAPPORTS DE LA FRANCE RÉVOLUTIONNAIRE AVEC L'EUROPE. — Quatre grands ouvrages : (Allonville, Beauchamp, Schubart), *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat sur... la politique des cabinets* (1792-1815), 1828-38, 13 vol.; Alison, *History of Europe* (1789-1815), 1re édit., Edimbourg, 1833-42, 10 vol. et table; Sybel, *G. der Revolutionszeit* (1789-1800), 1re édit., Dusseldorf, 1853-7, 5 vol., trad. franç., 1869-87, 6 vol.; Sorel, *L'Europe et la Révolution française* (1789-1815), 1885-1904, 8 vol. et table, 1911; auxquels il faut ajouter : Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 1865-86, 4 vol., Rose, *The revolutionary and Napoleonic era*, Cambridge, 1895, Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. II (1789-1830), 1898, et Wahl, *G. d. europæischen Staatensystems* (1789-1815), Munich-Berlin, 1912. Au point de vue allemand : Haeusser, *Deutsche Geschichte* (*1786-1805*), Leipzig, 1854-7, 4 vol.; Oncken, *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreiches u. der Befreiungskriege*, Berlin, 1884-7, 2 vol. et Heigel, *Deutsche Geschichte* (*1786-1806*), Stuttgart, 1899-1911, 2 vol. Cf. Masson, *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, 1877. — Sur les DISCUSSIONS CONVENTIONNELLES DU BUT DE LA GUERRE, les textes déjà cités au sujet des débats de l'Assemblée, et Dufraisse, *Histoire du droit de guerre et de paix de 1789 à 1815*, 1867; Basdevant, *La Révolution française et le droit de guerre continentale*, 1901; Gœtz-Bernstein, *La politique extérieure de Brissot et des Girondins*, 1912; Mathiez, *La Révolution et les étrangers* (1918). — Sur la RÉUNION DE LA SAVOIE, Doppet, *Mémoires*, collection Berville et Barrière, 1824; Dufayard, *Le club des Allobroges et la réunion de la Savoie*. R. histor., 1892, t. L; Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792*, Grenoble, 1891-5, 3 vol.; Folliet, *Documents relatifs à la réunion de la Savoie*, 1899; Vermale et Blanchoz, *Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges*, 1908; Bruchet, *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie*, 1908. — RAURACIE : Gautherot, *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle*, 1907, 2 vol., t. I. — RHÉNANIE : Remling, *Die Rheinpfalz in der Revolutionszeit*, Spire, 1865-7, 2 vol.; Bockenheimer, *Die Mainzer Klubisten* (*1792-3*), Mayence, 1896.

aux dépens des oppresseurs. Les frais de la guerre doivent porter sur ceux qui l'ont provoquée. En conséquence, les généraux lèveront des contributions sur les tyrans et leurs satellites. Mais quelle doit être la conduite des généraux? Lasource en définit les règles dans son rapport du 24 octobre : tout peuple affranchi peut exprimer son vœu, et son vœu pourra être qu'il soit réuni à la nation française. La Convention aura à en délibérer. En attendant que ces vœux nous parviennent, que feront les généraux? Municipaliseront-ils le pays, en lui donnant des institutions à la française, comme Anselme à Nice? Ou plutôt, ne doivent-ils pas se contenter d'assurer la sûreté des personnes, le respect des propriétés et l'indépendance des opinions, comme Montesquiou en Savoie? Lasource conclut pour la deuxième méthode et soumet à la Convention un projet de décret en ce sens.

L'ENTHOUSIASME GÉNÉRAL.

Ainsi l'Assemblée restait indécise, malgré quatre débats successifs et deux rapports avec projets de décrets. Allait-elle enfin prendre parti en examinant les vœux de réunion? Le premier venait de Nice (4 novembre); d'autres suivirent, présentés par les Savoisiens en résidence à Paris (11 novembre), huit communautés de Nassau-Sarrebruck (15 novembre) et un bailliage de Deux-Ponts (18 novembre). La Convention les transmit aux Comités diplomatique et de législation réunis (ce dernier remplacé ensuite par le Comité de constitution). Sa prudence contrastait avec l'enthousiasme qui gagnait les esprits. « La sainte épidémie de la liberté gagne partout de proche en proche », écrivait Marat (5 octobre). « Je demande que Chambéry, Mayence, Francfort soient pour nous des clubs, s'écriait Manuel aux Jacobins (28 octobre); ce n'est point assez de nous affilier des sociétés, il nous faut affilier des royaumes. » Et Chaumette prophétisait à l'Hôtel de Ville (16 novembre) : « Le terrain qui sépare Paris de Pétersbourg et de Moscou sera bientôt francisé, municipalisé, jacobinisé ». Dans le même sens, Brissot écrivait à Servan (26 novembre) : « Nous ne pourrons être tranquilles que lorsque l'Europe, et toute l'Europe, sera en feu ».

DÉCRET DU 19 NOVEMBRE 1792.

Or, le 19 novembre, l'Alsacien Rühl (Montagnard) soumettait à la Convention une supplique du club de Mayence réclamant la protection de la nation française contre les tyrans de nouveau menaçants. Defermon (Girondin), Legendre (Montagnard), Brissot (Girondin) rappellent que les Comités sont déjà saisis de la question, qu'un rapport va être déposé. Mais Rühl insiste : Brissot accorde que le principe est indiscutable, Carra demande qu'on le décrète à l'instant. La Revellière-Lépeaux (Girondin) en rédige le texte; Lasource (Girondin) fait inutilement remarquer qu'il serait plus

simple et plus logique de régler d'abord la conduite des généraux en pays ennemi; le texte est voté d'enthousiasme, et Sergent (Montagnard) fait décider qu'il sera traduit dans toutes les langues : « La Convention nationale déclare au nom de la nation française qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté ». Pour la première fois, après de longues hésitations, la Convention prenait enfin parti; des Montagnards avaient fait comme une surenchère sur la doctrine de quelques-uns des Girondins.

LE VŒU DE LA SAVOIE.

Le surlendemain (21 novembre), Brissot, faisant au nom du Comité diplomatique l'exposé critique des négociations engagées par Montesquiou avec Genève, énonça ses vues de politique extérieure : « Votre épée ne peut être remise dans le fourreau que tous les sujets de vos ennemis ne soient libres, que vous ne soyez entourés d'une ceinture de républiques ». Puis une députation, dirigée par le citoyen Doppet, lieutenant-colonel de la légion des Allobroges, apporta le vœu authentique de la Savoie. La Convention fut transportée d'enthousiasme. Grégoire, qui présidait, prophétisa l'ère future : « Un siècle nouveau va s'ouvrir; les palmes de la fraternité et de la paix en orneront le frontispice », et l'Europe « ne contiendra plus ni forteresse, ni frontière, ni peuple étranger ». On criait : « Aux voix la réunion! » Barère et Petion obtinrent que la Convention entendît au préalable le rapport de son Comité. Deux doctrines étaient en présence : l'idée brissotine des républiques sœurs (qui d'ailleurs n'était pas admise par tous les Girondins), l'idée Centriste et Montagnarde des réunions.

LA RÉUNION DE LA SAVOIE.

Le rapport des Comités fut rédigé par Grégoire, qui en donna lecture le 27 novembre. La France a renoncé au brigandage des conquêtes. Elle ne rêve pas d'une domination universelle comme Louis XIV. Elle ne songe pas à faire de l'Europe une seule république dont elle serait la métropole. Elle est un tout qui se suffit, car partout la nature lui a donné des barrières qui la dispensent de s'agrandir.

« Mais, si des peuples occupant un territoire enclavé dans le nôtre ou renfermé dans les bornes posées à la République par la main de la nature désirent l'affiliation, devrons-nous les recevoir? Oui sans doute », si le vœu est libre et s'il correspond aux intérêts de la France et du peuple qui demande l'affiliation. « Et tels sont les Savoisiens : conformité de mœurs et d'idiome, rapports habituels, haine des Savoisiens envers les Piémontais, amour pour les Français qui les paient d'un juste retour : tout les rappelle dans le sein d'un peuple qui est leur ancienne famille. »

La réunion fut votée sans discussion, à l'unanimité moins une voix, celle de Pénières (Girondin). Entre le décret du 27 novembre et celui du 19, nulle contradiction; Grégoire a eu soin de le noter.

Après avoir posé un principe général, la Convention règle un cas particulier. Elle accepte la réunion de la Savoie pour trois raisons : le respect de la souveraineté nationale (un peuple peut librement s'agréger à un autre peuple), l'idée des limites naturelles (la France est une réalité géographique), enfin la notion précise des intérêts du pays. Grégoire est un Centriste; dans la longue et difficile discussion des buts de la guerre, le Centre a conçu et fait accepter à la Convention, dès ses débuts, une politique positive, qui est à la fois révolutionnaire et réalisatrice.

POLITIQUE DE DUMOURIEZ EN BELGIQUE.

Après la Savoie, la Belgique. La méthode adoptée par la Convention la forçait à examiner séparément les conditions particulières à chacun des pays dont les armées françaises expulsaient les tyrans. Or, Dumouriez avait sur la Belgique des projets personnels, qu'il mettait déjà à exécution, avant même que la conquête fût achevée. Il voulait faire de la Belgique un État libre et indépendant. C'était aussi l'idée de Brissot, qui rêvait d'une république belge. Mais, dans l'esprit de Dumouriez, cette république devait avoir un chef, et ce chef, trois fois fort, par son génie personnel (Dumouriez n'en doutait pas), par la puissance de son armée et par les ressources de la Belgique, serait devenu ensuite le chef de la France entière. Mais les Belges n'étaient pas unanimes. Quelques-uns désiraient le maintien de l'union avec l'Autriche et du régime établi; ils étaient les moins nombreux, et bientôt ils ne comptèrent plus. D'autres voulaient l'autonomie avec des réformes modérées, d'autres l'autonomie avec des réformes radicales et révolutionnaires, quelques-uns des réformes révolutionnaires et la réunion avec la France. Dumouriez chercha l'appui des autonomistes, en faisant valoir la haine commune des Français et des Belges contre les Autrichiens.

LES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION EN BELGIQUE.

Or, le 30 novembre, la Convention envoyait dans le pays une commission composée de Camus, Danton, Delacroix et Gossuin (à qui Merlin de Douai et Treilhard furent adjoints le 13 et le 16 janvier 1793). Désormais Dumouriez ne serait plus seul à agir. Le 4 décembre, une députation d'autonomistes belges, conduits par le président de l'assemblée électorale de Bruxelles, se présenta à la Convention pour demander que la France s'engageât à ne conclure la paix avec aucune puissance, « à moins que l'indépendance absolue de la Belgique et du pays liégeois ne fût formellement reconnue et établie » : déclaration qui eût été une garantie de la France contre l'Autriche, sinon de la France contre elle-même. La Convention passa à l'ordre du jour. Le 10 décembre, une lettre des commissaires en Belgique signala à la Convention la misère et les besoins grandissants de l'armée française. Cambon grommela :

« Plus nous avançons dans le pays ennemi, plus la guerre devient coûteuse, surtout avec nos principes de philosophie et de générosité; on nous dit sans cesse que nous portons la liberté chez nos voisins; nous y portons notre numéraire, nos vivres, et l'on n'y veut pas de nos assignats ». Et, soutenu par Doulcet-Pontécoulant, par Treilhard, il obtint qu'on déterminerait une fois pour toutes la conduite à tenir par les généraux en pays occupé. Les Comités diplomatique, militaire et des finances furent chargés d'étudier la question.

RAPPORT DE CAMBON.

Cambon, nommé rapporteur, développa (le 15 décembre) les mesures enfin proposées. Comme Lasource et Cloots, il déclarait : Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. Tout ce qui, dans les pays où nous portons les armes, existe en vertu de la tyrannie et du despotisme, doit être supprimé. Il faut que nous nous déclarions pouvoir révolutionnaire dans les pays où nous entrons, que nous supprimions ce qui y est contraire à la souveraineté du peuple. Donc les généraux aboliront les autorités établies, les contributions existantes, les privilèges ecclésiastiques et féodaux. Ils annonceront, conformément au décret du 19 novembre, qu'ils apportent paix, secours et fraternité. Ils convoqueront le peuple en assemblées primaires et communales, pour créer des administrations et une justice provisoires. Ne seront électeurs et éligibles que les citoyens qui auront prêté le serment de liberté et égalité. Les administrations provisoires veilleront à la sûreté des personnes et des propriétés; elles pourront établir des contributions, à la condition que la partie indigente et laborieuse du peuple en soit exemptée; elles auront la régie des biens meubles et immeubles appartenant au fisc, au prince, à ses satellites, aux corps et communautés laïcs et ecclésiastiques, biens qu'on mettra sous la sauvegarde de la nation comme gage des frais de la guerre et comme hypothèque destinée à augmenter le crédit de nos assignats. La nation française déclare qu'elle ne souscrira aucun traité qu'après avoir consolidé la souveraineté et l'indépendance des peuples sur les territoires desquels les troupes de la République sont entrées. Par contre, elle traitera comme ennemi le peuple qui refuserait la liberté et l'égalité et voudrait conserver ou rappeler son prince.

DÉCRET DU 15 DÉCEMBRE 1792.

La discussion fut très courte. Tous les partis étaient d'accord. On trouvait même le projet du décret trop modéré. Mailhe fit passer un amendement aux termes duquel les généraux devaient expressément proclamer l'abolition de toute noblesse. Le décret du 15 décembre apparaît, dans la pensée des Conventionnels, comme le complément du décret du 19 novembre : il en définit le mode d'exécu-

tion. Dans les pays occupés, les biens de l'État et des communautés sont séquestrés, en vue d'une nationalisation prochaine ; car aucune nation, même pas la France, n'est matériellement capable de faire gratis la guerre d'affranchissement. Et il est bien évident qu'un peuple qui veut recouvrer sa liberté, ne peut conserver la féodalité, la dîme, les privilèges et tous les abus de l'ancien régime. Ce sont, il est vrai, les généraux français qui doivent maintenant en proclamer l'abolition ; ni Dumouriez, ni les administrations qu'il a fait élire en Belgique ne les ont supprimés. La Convention leur impose l'initiative que les Savoisiens ont prise d'eux-mêmes. Pour mieux sauvegarder la souveraineté du peuple affranchi, elle substitue sa dictature à la liberté promise.

DIFFICULTÉS DE DUMOURIEZ EN BELGIQUE

Bien que le décret du 15 décembre, loin d'imposer la réunion à la France, parût au contraire destiné à hâter l'organisation d'un gouvernement indépendant, mais sous la garantie qu'il fût libre et populaire, Dumouriez voyait ses plans gravement compromis. Il avait d'autres ennuis encore. Il avait imposé au clergé un emprunt forcé dont les fonds devaient être employés par les commissaires des guerres en marchés conclus sur place pour la subsistance de l'armée, et le bruit courait qu'il en tirait, pour lui-même, de gros profits. Pache mit fin à la combinaison. On venait d'instituer en effet, à Paris, le 5 novembre, un directoire des achats qui était chargé d'agencer des magasins pour l'approvisionnement commun des trois ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur. Le directoire devait commencer ses opérations le 1er janvier.

DUMOURIEZ A PARIS.

Ce même jour, Dumouriez arrivait à Paris pour protester. Il voulait réclamer aussi contre le décret du 15 décembre, étudier la situation politique, peut-être intervenir en faveur de Louis XVI et s'entendre avec le gouvernement sur son plan de campagne. Il n'eut satisfaction que sur ce dernier point au Comité de défense générale et au Conseil exécutif provisoire. On acceptait ses services comme général, mais personne ne se souciait de lier partie avec le politicien, sauf peut-être Danton, qui, par une coïncidence à noter, revint à Paris le 14 janvier et fut renvoyé en Belgique le 31. Les Girondins auraient volontiers soutenu Dumouriez dans son opposition contre le directoire des achats : ils attaquaient violemment Pache depuis que celui-ci s'était rallié aux communalistes de l'Hôtel de Ville et qu'il avait fait du ministère de la Guerre comme une succursale des Jacobins en le peuplant de ses nouveaux amis. Mais, quand Dumouriez parla de Louis XVI à Gensonné et à Petion, l'accueil fut glacial. Dans le camp adverse, l'hostilité ne se dissimulait pas. Marat avait écrit dans son journal, le 29 novembre : « J'ai parié que Dumouriez

émigrerait avant le mois de mars prochain », et il faut avouer que, ce jour-là, il n'a pas été trop mauvais prophète : la haine est parfois perspicace. Une explication entre Dumouriez et Cambon sur le décret du 15 décembre se termina fort mal ; Cambon parut au général un « fou furieux ». Plus de fêtes comme en octobre, ni de réceptions tapageuses, ni d'applaudissements au théâtre. Dumouriez habitait dans la banlieue. Quand Louis XVI fut condamné à mort, Dumouriez s'alita, pour n'avoir pas à venir à Paris; le lendemain de l'exécution, il se trouva guéri, et partit quatre jours plus tard (26 janvier), fort mécontent.

DIFFICULTÉS NOUVELLES EN BELGIQUE.

Cependant, le directoire des achats était entré en fonctions, et sans grand succès. L'armée de Belgique, déjà misérable, devenait plus misérable encore. Les Belges pâtissaient aussi. En janvier 1793, trente commissaires nationaux s'abattirent sur le pays, divisé à leur intention, par le Conseil exécutif, en 15 circonscriptions. Tous n'étaient pas de malhonnêtes gens, mais beaucoup furent très maladroits. Par affinité naturelle, ils se lièrent avec les patriotes révolutionnaires annexionistes, qui n'étaient en majorité qu'à Mons et en pays liégeois. L'importation des assignats, la saisie des biens d'Église, les municipalisations trop hâtives, les élections échelonnées en revanche sur un long délai, opérées sans garantie, avec menaces ou violences, et rendant impossible la réunion d'une Convention belge que Dumouriez avait tenté d'organiser : tout mécontentait les Belges et les indisposait contre les Français. Dès la fin de janvier arrivaient à Paris les premiers vœux de réunion, mais aussi d'amères protestations, et, le 17 février, les commissaires de la Convention prévoyaient un soulèvement général au premier échec de nos troupes : « très certainement alors les vêpres siciliennes sonneraient dans toute la Belgique sur les Français, sans que les patriotes belges, tremblant pour eux-mêmes, pussent leur être d'aucun secours ».

LA FRONTIÈRE DU RHIN.

Ils ajoutaient : « Le salut de la République française, vous le savez, est dans la Belgique. Ce n'est que par l'union de ce riche pays à notre territoire que nous pouvons rétablir nos finances et continuer la guerre. » Le 1er février, Cambon annonçait triomphalement qu'on avait déjà tiré 64 millions de la Belgique. L'annexion n'était pas seulement nécessaire, mais légitime : la Belgique n'est-elle pas sur la rive gauche du Rhin, et quelle pouvait être la limite naturelle de la France à l'est, sinon le Rhin? L'idée est très ancienne; elle date de Jules César, elle a toujours été vivante, mais elle semblait oubliée; subitement elle reparaît, plus forte que jamais. La voici dans une adresse de la Convention, rédigée par le Girondin Faure, aux volontaires (19 octobre) : « L'ennemi a-t-il passé le Rhin?... Soldats, voilà

le terme de vos travaux »; — dans une lettre du « patriote » allemand Forster (21 octobre) : « Le Rhin doit former la limite entre le pays de la République et l'Allemagne »; — dans un arrêté du Conseil exécutif (24 octobre) : « Les armées françaises ne quitteront point les armes... jusqu'à ce que les ennemis de la République aient été repoussés au delà du Rhin »; — dans les lettres de Dumouriez à Kellermann (26 octobre) : « Le Rhin doit être la seule borne de notre campagne », — à Pache (10 novembre) : « Mon principe » est « de faire du Rhin la barrière de l'empire français », — de Brissot à Servan (26 novembre) et à Dumouriez (28 novembre) : « La République française ne doit avoir pour borne que le Rhin », — de Custine à Lebrun (22 décembre) : « Si le Rhin n'est pas la limite de la République, elle périra »; — la voici enfin dans un discours célèbre de Danton.

DANTON ET LES LIMITES NATURELLES DE LA FRANCE.

C'était à la Convention, le 31 janvier. Sur l'insistance de Cambon, soutenu par Lasource, combattu par Ducos, tous deux Girondins — mais la Gironde ne s'est jamais mise d'accord avec elle-même sur la question capitale de la guerre — l'Assemblée venait de voter la réunion du comté de Nice, quand Danton demanda inopinément la réunion de la Belgique :

« Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République, et nulle puissance humaine ne pourra nous empêcher de les atteindre. On vous menace des rois, vous avez déclaré la guerre aux rois; vous leur avez jeté le gant, et ce gant est la tête du tyran. »

La plaisanterie parut drôle et le sténographe nota qu' « on rit généralement »; mais les fortes paroles qui précèdent apparurent comme le programme national de la France nouvelle, héritière et continuatrice de l'ancienne France. Sur la proposition de Bréard, la Convention décida d'attendre que le vœu des communes belges lui parvînt sous une forme régulière, avant le vote de réunion que proposait Danton.

CARNOT ET LES DROITS HISTORIQUES DE LA FRANCE.

Dans un rapport sur les annexions, Carnot disait, quelques jours plus tard (14 février) : « Les limites anciennes et naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; les parties qui en ont été démembrées ne l'ont été que par usurpation » : l'idée n'est plus seulement géographique, mais historique. La théorie est désormais complète : c'est un impérialisme, comme on dit maintenant. Au reste, l'expression d' « empire français » était déjà d'usage courant pour désigner l'ensemble du territoire national. La question se

trouvait enfin résolue. Peu à peu, non sans hésitations ni retours, mais sans contradiction fondamentale et comme par une évolution naturelle, la guerre nationale d'intérêt et d'expansion territoriale a succédé à la guerre de prosélytisme cosmopolite et d'émancipation humaine.

RÉUNION DE LA BELGIQUE ET DE LA RHÉNANIE.

Du 1er au 30 mars, une série de quinze décrets annexa, morceau par morceau, la Belgique et avec elle la principauté de Salm enclavée dans les Vosges (2 mars), la république de Rauracie devenu le Mont-Terrible (23 mars), 35 communes du Palatinat et de Deux-Ponts (14 et 20 mars) et en dernier lieu tout le pays compris entre la Moselle et le Rhin (30 mars). — Les commissaires de la Convention envoyés auprès de Custine avaient, malgré l'offensive prussienne, fait exécuter le décret du 15 décembre; on avait procédé, tant bien que mal, aux élections, et les délégués (ceux du moins qui avaient pu venir) s'étaient réunis à Mayence en une convention rhénane (17 mars). Ils avaient commencé par déclarer la région rhéno-mosellane indépendante à la fois de la France et de l'Empire, puis, craignant d'être laissés sans défense, ils avaient voté la réunion. Forster et Lux portèrent le vœu à Paris; le décret d'annexion fut rendu le jour même (30 mars) où l'avant-garde prussienne commençait l'investissement de Mayence. Après six mois de délibération, la Convention était devenue annexionniste au moment exact où elle allait perdre ses conquêtes.

III. — COMPLICATIONS ET REVERS [1]

LES NOUVELLES RELATIONS DIPLOMATIQUES.

« NOUS ne voyons pas assez l'Europe », disait un jour Brissot à la Convention, et il disait vrai. Les députés compétents en affaires étrangères n'étaient pas nombreux, au début tout au moins ;

1. ANGLETERRE. — Pallain, *La mission de Talleyrand à Londres en 1792*, 1889; sur Pitt, F. Salomon, *William Pitt*, t. I en 2 fasc., Leipzig, 1901-06 (jusqu'en 1793), H. Rose, *William Pitt and the great war*, Londres, 1911; du même : *Documents relating to the rupture with France*, Engl. hist. Rev., 1912, t. XXVII; Browning, *Engl. and France in 1793*, dans *The Flight to Varennes and other histor. Essays*, Londres, 1892; cf. Prentout, *Histoire de l'Angleterre*, 1920, in-16. — ESPAGNE. — A. Sorel, *La diplomatie française et l'Espagne* (1792-96), R. Hist., 1879-8, t. XI-XIII : Tratchevsky, *L'Espagne à l'époque de la Révolution française*, ibid., 1886, t. XXXI; Morel-Fatio, *Marchena et la propagande révolutionnaire en Espagne*, ibid., 1890, t. XXXXIV; Geoffroy de Grandmaison, *L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution* (1789-1804), 1892. — ITALIE. — Sur Naples : G. Grosjean, *Relations de la France avec les Deux-Siciles* (1789-1793), Rév. franç., 1888, t. XV; Helfert, *Koenigin Karolina von Neapel*, Vienne, 1878; Bonnefons, *Une ennemie de la Révolution et de Napoléon, Marie-Caroline*, 1905; Weil et Somma-Circello, *Correspondance inédite de Marie-Caroline avec le marquis de Gallo*, 1911, 2 vols. — Sur le meurtre de Bassville : Masson, *Les diplomates de la Révolution*, 1882; Vicchi, *Les Français à Rome pendant la Convention*, Rome, 1892. — Sur la Toscane : Bornarel, *Relations de la France et de la Toscane*, Rév. franç., 1888, t. XIV. — Sur Semonville : G. Grosjean, *La mission de Semonville à Constantinople*, ibid., 1887, t. XII.



LE DÉPART DU VOLONTAIRE

Peinture de Watteau de Lille, 1793. *Dans un intérieur aisé, le volontaire fait ses adieux à sa famille. Bottes, culotte blanche, veste bleue à revers blancs, parements rouges, chapeau à cocarde tricolore. — Musée Carnavalet, P.* 1272.

l'expérience en forma, mais plus tard. Brissot, qui était sans nul doute le plus instruit des membres du Comité diplomatique, manquait d'autorité et n'avait pas l'oreille de l'Assemblée. Mais la marche des événements ne permettait qu'une seule interprétation. « De toutes les parties de l'ancien système, celle qui est le plus en contradiction avec nos lois, nos opinions et nos mœurs nouvelles, écrivait le prudent et perspicace Talleyrand dans son mémoire célèbre du 25 novembre 1792, c'est la matière des alliances. » L'incompatibilité est évidente, en effet, entre le vieux droit positif, fondé sur les traités monarchiques, nombreux, compliqués, avec leurs éventuelles garanties de territoires ou de constitutions d'ancien régime, et la République émancipatrice, rationnelle et nationale. Talleyrand ajoutait : « Il ne doit y avoir rien de commun entre l'alliance formée par des gouvernements arbitraires et les alliances contractées par des États libres »; idée que Brissot transcrivait, en termes plus catégoriques encore : « La guerre actuelle est un combat à mort entre la liberté française et la tyrannie universelle », et qu'on retrouve, sous toutes les formes, chez les Conventionnels de tous les partis. Au Conseil exécutif, Lebrun, le ministre des Affaires étrangères, essayait au contraire de pratiquer la diplomatie d'autrefois, avec ses combinaisons, ses marchandages et ses roueries. « Misérables échafaudages, écrivait Brissot; tout cela doit disparaître : *Novus rerum nascitur ordo.* » La direction des Affaires étrangères ne passa vraiment sous le contrôle de la Convention qu'après la création du Comité de défense générale.

LA MISSION DE SEMONVILLE

A Constantinople, Choiseul-Gouffier se considérait comme émigré, mais, au lieu de partir, il resta sur place et, par félonie chevaleresque, si l'on peut ainsi parler (son cas est fort curieux), il intrigua contre son successeur désigné, Semonville, qu'il représenta comme un agent révolutionnaire. Les représentants des « brigands couronnés » l'aidèrent, et la Porte, apeurée, refusa longtemps d'agréer Semonville. Puis Semonville se trouva compromis par les documents trouvés dans l'armoire de fer. On le révoqua avant qu'il eût rejoint son poste, et on le remplaça par l'ancien ministre de France à Varsovie, Descorches, qui partit pour Constantinople le lendemain de l'exécution du Roi (22 janvier 1793).

INTERVENTION NAVALE A NAPLES

A Naples, Ferdinand IV, sa femme Marie-Caroline (une sœur de Marie-Antoinette) et leur ministre Acton (né à Besançon d'un père irlandais et d'une mère française) tenaient à l'écart le remuant Mackau, ministre de la République. Le 18 décembre 1792, une escadre française, sous le commandement de Latouche, se présenta devant Naples et donna une heure au roi pour rappeler son agent de

Turquie, qui avait activement participé aux intrigues contre Semonville, et renouer avec la France des relations régulières. La cour céda. « Encore un Bourbon au nombre des vaincus! »

LE MEURTRE DE BASSVILLE A ROME.

A Rome, deux artistes pensionnaires de l'Académie de France avaient été incarcérés pour propos imprudents (25 septembre 1792); ils furent peu après remis en liberté, mais Mackau dépêcha son secrétaire de légation, le littérateur Hugou de Bassville. En fait, le nouveau venu n'était pas officiellement accrédité auprès du Saint-Siège, même après que Lebrun l'eut autorisé à rester à Rome et qu'il fut entré en communication avec le cardinal secrétaire d'État. Il représentait la France révolutionnaire et portait en public la cocarde tricolore. Des prêtres ameutèrent la foule, qui étripa mortellement Bassville (13 janvier 1793), et aurait pillé le ghetto si les sbires ne s'étaient alors interposés. Tous les Français patriotes en résidence à Rome prirent la fuite. « Horrible événement », « grand crime », dont le Conseil exécutif transmit avec indignation la nouvelle à l'Assemblée. « Les mêmes hommes qui ont porté la liberté à Nice et l'épouvante à Naples sauront aussi faire punir les assassins de leur frère » et corriger de sa superbe « l'insolent hypocrite de Rome ».

DANEMARK ET SUÈDE.

Dans le nord, le Danemark était resté en bons termes avec la France, et le secrétaire du pouvoir exécutif Grouvelle fut accueilli sans difficulté comme ministre plénipotentiaire. — En Suède, Gustave III, roi absolu, et qui s'était institué le défenseur passionné de Louis XVI et de sa famille, avait été assassiné par les nobles (16 mars 1792), et son fils, Gustave IV, n'avait que quatorze ans. Le duc de Sudermanie, régent pendant la minorité de son neveu, renoua avec la France, dont il eût encaissé avec satisfaction les subsides traditionnels. Le ministre Suédois revint bientôt à Paris, où sa femme — la célèbre Mme de Staël — était restée.

ÉVÉNEMENTS NOUVEAUX.

Somme toute, les premiers mois n'ont pas été défavorables à la République française en Europe. Mais, coup sur coup, quatre événements transformèrent la situation : l'exécution de Louis XVI (le 21 janvier 1793) et, deux jours après, le second partage de la Pologne (23 janvier), puis la rupture avec l'Angleterre (1er février) et avec l'Espagne (7 mars).

L'EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

L'exécution de Louis XVI servit de prétexte à la guerre anglaise, et elle fut la cause de la guerre espagnole. Son importance en politique extérieure est donc indéniable. Les rois devaient prendre en horreur la République qui faisait tomber sous le couperet de la guillotine une tête royale; il y avait là comme un défi sanglant, et l'on sait en quels termes Danton s'en était fait l'interprète. Sauver

le Roi, c'était peut-être empêcher au contraire l'extension de la guerre et assurer à moindres frais le triomphe de la République. Avant que l'irréparable fût accompli, quelques Girondins comme Vergniaud (le 31 décembre 1792) et surtout Brissot (le 1er janvier 1793) ont courageusement essayé de le faire comprendre à la Convention : ce qui prouve, une fois de plus, que l'idée d'une guerre universelle, de principe et de propagande, n'est pas spécifiquement Girondine. La nouvelle du supplice de Louis XVI consterna et émut de pitié les cours, grandes et petites. Catherine II manifesta bruyamment. Elle prit le deuil, elle força les Français de Russie à renier les principes révolutionnaires, mais elle se garda bien d'intervenir directement contre la République.

LE DEUXIÈME PARTAGE DE LA POLOGNE.

Elle avait ses intérêts ailleurs. Frédéric-Guillaume II avait espéré des succès faciles en France. Trompé et déçu, il fit volte-face d'ouest à l'est, et posa ses conditions dès qu'il eut repassé la frontière. Le 25 octobre 1792, au quartier général de Merle devant Luxembourg, son ministre Haugwitz remit au référendaire Spielmann, envoyé par Cobenzl, une note très significative. La Prusse ne continuera la guerre contre la France qu'à trois conditions. Si le Saint-Empire déclare la guerre — la Diète s'y décida le 23 mars 1793, — le roi fournira son contingent comme prince allemand. Si toutes les puissances s'entendent pour lutter en commun — ce ne fut jamais le cas — la Prusse fera partie de la coalition. Si enfin la guerre doit continuer dans les conditions actuelles, la Prusse, avec l'assentiment de l'Autriche et de la Russie, entend être rétribuée sur la Pologne. En d'autres termes, l'intervention en France n'ayant rapporté que des déboires au roi de Prusse, il lui faut un dédommagement, et la Pologne devra payer de sa propre substance le prix de la coopération prussienne contre la République. Or, cette guerre dont la Prusse ne voulait plus que conditionnellement, l'Autriche avait un intérêt majeur à la continuer : elle y avait perdu la Belgique, qu'elle tenait d'autant plus à reprendre que son ambition était de l'échanger ensuite contre la Bavière. Spielmann répondit donc évasivement. Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment Frédéric-Guillaume II se tourna alors vers Catherine II, ni pourquoi l'Autriche fut évincée des négociations à la suite desquelles les troupes prussiennes entrèrent en Pologne (le 14 janvier 1793), et le roi de Prusse adressa aux Polonais un manifeste comminatoire (le 16 janvier) et signa avec Catherine le deuxième traité de partage (23 janvier), dont la notification ne fut donnée à Vienne que deux mois plus tard (le 23 mars). François II disgracia Cobenzl et le remplaça par Thugut, un ambitieux sans scrupules, parvenu de

bas à force d'intrigue et de labeur, et, qui ne fait figure d'homme d'État que parce qu'il apparaît dans l'encadrement d'une cour hautaine et formaliste. Il devait personnifier à merveille cette politique à courte vue, bassement réaliste, et toujours affamée d'appétits territoriaux, qui était de tradition à Vienne.

LA RUPTURE DE LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE.

La rupture de la France avec l'Angleterre est un événement capital. Qu'on imagine les deux grandes puissances civilisées de l'occident européen alliées ou seulement indifférentes, à ce moment décisif de leurs destinées, et la face du monde eût été changée pour très longtemps.

LES VUES DE PITT.

Pitt avait trente-trois ans, et il gouvernait depuis neuf ans déjà. Arrivé au pouvoir au moment où l'Angleterre venait d'avoir à reconnaître l'indépendance des États-Unis et de subir ainsi le plus pénible désastre de son histoire, Pitt avait rendu à son pays la force et le prestige. Il avait l'appui du parti conservateur, qui était en majorité au Parlement, et qui, dans l'Angleterre encore homogène, en même temps qu'il représentait l'aristocratie et la richesse, pouvait entraîner les classes populaires. A l'intérieur comme à l'extérieur, Pitt eut une politique de réfection pacifique. Il reconstitua les finances tout en promouvant les réformes qui lui paraissaient possibles. Il tint son pays à l'abri de toute guerre, non par l'isolement, mais au contraire en participant avec activité à toutes les affaires européennes. Son pacifisme est interventionniste. On a dit avec raison que, si Pitt était mort en 1792, son nom serait devenu synonyme de paix, prudence et économie, alors que, par une singulière contradiction, il a lancé et, jusqu'à la fin de son existence, maintenu l'Angleterre dans la guerre la plus dispendieuse, la plus terrible et la plus longue, puisqu'elle a duré, sans autre interruption qu'une trêve de quelques mois, jusqu'en 1814 et 1815. Mais, avant comme après la rupture avec la France, Pitt eut une politique européenne. Le détail de ses combinaisons diffère, le système et le but restent identiques. Protéger la Suède, la Pologne et la Turquie contre les entreprises de la Russie et de l'Autriche, maintenir l'équilibre européen par une alliance dont la Prusse et la Hollande étaient les sentinelles à l'est et à l'ouest, assurer des débouchés commerciaux à l'Angleterre lorsque l'alliance politique est inutile et impraticable, voilà quelles étaient jusqu'en 1792 les vues de Pitt. Vaincue en Amérique par l'action de la France et de ses alliés, l'Angleterre était devenue en peu d'années la gardienne pacifique et l'arbitre du *statu quo* en Europe. Au surplus, Pitt avait, comme tout bon insulaire, quelque mépris pour les continentaux, et pour les Français en particulier, surtout lorsque

ceux-ci, devenus révolutionnaires, scandalisèrent ses instincts conservateurs.

NEUTRALITÉ DE L'ANGLETERRE.

Pourtant, il resta neutre très longtemps. Il n'était pas intervenu avec l'Autriche et la Prusse pour sauver la monarchie moribonde en France, car il n'y avait pas intérêt; il ne nourrissait pas, comme ces deux pays, d'arrière-pensée territoriale, il ne convoitait ni Calais ni Dunkerque, et l'annexion de ce qui restait de colonies à la France ne lui semblait pas valoir le risque et les frais d'une guerre, ni la fermeture d'un marché commercial rémunérateur. Sans doute, les idées révolutionnaires pouvaient faire tort en Angleterre aux principes conservateurs. Des sociétés londoniennes organisaient déjà la propagande. Certains révolutionnaires français, comme Brissot, Condorcet, Danton, avaient conservé des relations et des amitiés en Angleterre parmi les libéraux que dirigeait Fox. L'Anglo-américain Thomas Paine, poursuivi en justice devant la Cour du Banc du Roi pour son livre des *Droits de l'Homme*, s'était réfugié en France et, bien qu'il ne parlât pas français, il avait été élu député à la Convention, où il se rallia aux Girondins. Mais si la Convention ne se faisait pas scrupule de recevoir les messages (7 et 10 novembre) et les délégations (28 novembre 1792) « des patriotes » anglais, les agents français en Angleterre se montrèrent au contraire très prudents et corrects, et aucun d'eux n'essaya de se poser en missionnaire de la Révolution. Pitt ne croyait pas à la durée du gouvernement républicain, et il s'est toujours exagéré les chances d'une restauration monarchique; le danger révolutionnaire lui paraissait devoir être superficiel et passager. Bref, rien à ses yeux ne justifiait une intervention.

L'ANGLETERRE SORT DE LA NEUTRALITÉ.

Pitt changea d'avis vers la fin de novembre 1792, au moment exact où les premières victoires républicaines vinrent mettre en péril le système de politique européenne qui lui paraissait le plus conforme aux intérêts anglais. Il n'existe pas un seul fait d'offensive directe de la France contre l'Angleterre, et ce n'est pas précisément contre la France que l'Angleterre va prendre parti, encore qu'elle devienne son adversaire le plus redoutable et le plus tenace. Toutes les longues luttes républicaines et impériales subissent la dominante qui surgit en cet instant précis. Pitt intervient dans le tumulte continental pour un principe très élevé et dans lequel il voyait la sauvegarde de la civilisation européenne : une sauvegarde qui était aussi la meilleure garantie du prestige moral et de la prospérité matérielle de l'Angleterre. Guillaume III ne pensait pas autrement, au temps de Louis XIV. Car, dès que l'Europe est unie, soit en une solide alliance universelle, d'ailleurs irréalisable sous l'ancien

régime, soit par la suprématie toujours possible d'une puissance sur toutes les autres, l'Angleterre cesse d'être européenne. Peut-être une Europe sans l'Angleterre est-elle plus viable qu'une Angleterre sans l'Europe; la réalité est que l'Angleterre et l'Europe vivent côte à côte et ne peuvent s'amputer l'une de l'autre. L'antinomie est permanente.

RUPTURE DE L'ANCIEN ÉQUILIBRE EUROPÉEN.

Or, les victoires de Dumouriez, de Valmy à Jemmapes, compromettaient de quatre manières l'équilibre européen tel que Pitt se flattait de l'avoir réalisé. — D'abord, la Belgique était conquise. Combien de fois les rois de France n'avaient-ils pas songé à en devenir les maîtres! Jamais ils n'avaient réussi, malgré leur puissance et leurs succès. Toujours l'Angleterre, unie à la Hollande, les en avaient empêchés. Un des piliers de la vieille Europe venait de s'écrouler. — Conquise par les républicains, la Belgique était libérée des servitudes européennes d'autrefois. Par arrêté du 16 novembre 1792, le Conseil exécutif ordonnait d'assurer « la liberté de la navigation et des transports dans tout le cours de l'Escaut et de la Meuse ». Les Hollandais, maîtres des bouches des deux fleuves, possédaient par traité le droit de les tenir clos au commerce, et Anvers était comme embouteillée. Elle allait maintenant pouvoir concurrencer les ports hollandais, sinon Londres même. — Ce n'est pas tout : la Hollande était menacée. Déjà les patriotes bataves pressaient les républicains français d'entrer dans leur pays, et le décret du 19 novembre 1792 semblait rendre plus vraisemblable encore l'invasion prochaine. Or, la Hollande était l'alliée de l'Angleterre qui s'était portée garante de son intégrité et de sa constitution stathoudérale. — Enfin Pitt soupçonnait le rapprochement de la Prusse et de la Russie, causé lui-même par l'échec de la Prusse en France; il prévoyait le second partage de la Pologne, et que ses représentations (il essaya d'en faire) n'auraient aucun succès, puisqu'il n'avait aucun argument effectif pour les rendre probantes. — Belgique, Escaut, Hollande, Pologne : quatre termes dont l'énumération seule montrait l'ébranlement profond du système politique auquel tenait l'Angleterre. Subsidiairement, d'autres raisons intervenaient encore : l'occasion n'était-elle pas tentante de prendre sur les Français la revanche des humiliations subies pendant la guerre d'Amérique? La lutte ne serait ni longue ni difficile; la marine française n'était-elle pas désorganisée par la Révolution? Et le butin colonial, Saint-Domingue, notamment, la perle des Antilles, était digne de considération.

OFFENSIVE POLITIQUE ANGLAISE.

Sa décision prise, et devenue définitive après le conseil de cabinet tenu le 30 novembre 1792, Pitt se mit à l'œuvre. Pendant deux mois, systématiquement, il multiplia contre la France les

procédés les plus désobligeants, hostiles, voire agressifs. De toute évidence, il cherche la rupture, et, quoiqu'il s'en défende, c'est bien lui qui prend l'initiative et qui porte la responsabilité de la guerre. Le 1er décembre, un message royal convoque d'urgence le Parlement, ordonne des armements militaires et maritimes et le rassemblement d'une partie de la milice. Le discours royal, à l'ouverture de la session, fut pessimiste : la France a des vues de conquête et d'agrandissement, il faut y aviser. Les conservateurs applaudirent; dans un élan de passion chauvine et gallophobe, l'adresse usuelle fut votée aux Communes par 290 voix contre 50 (14 décembre). Thomas Paine était condamné pour haute trahison à la cour du Banc du Roi (18 décembre) et brûlé en effigie dans les villes et les villages de la vieille Angleterre. Sûr de sa majorité et de l'opinion, Pitt n'hésite pas à violer le traité de 1786 : il fait interdire l'exportation en France — et en France seulement — des blés anglais ou transitant par l'Angleterre; par une loi spéciale (définitivement votée par les Lords après les Communes le 5 janvier 1793), il soumet les étrangers en résidence en Angleterre à de vexatoires mesures de surveillance, alors que le traité autorisait les Français et les Anglais à aller et venir librement et sans permission spéciale d'un pays à l'autre. De plus, l'entrée des assignats est interdite en Angleterre, les patriotes anglais sont sévèrement traqués, Burke et consorts continuent au Parlement leurs attaques haineuses contre la France et la Révolution.

ATTITUDE PRUDENTE DE LA FRANCE.

L'attitude du gouvernement français contraste avec l'offensive anglaise. Chauvelin avait été accrédité auprès de George III au nom de Louis XVI; il resta à Londres même après le 10 août et l'abolition de la royauté, encore que l'ambassadeur anglais eût quitté Paris, que le gouvernement anglais ne l'eût pas agréé comme représentant de la République, et que lord Grenville, le chef de l'office des Affaires étrangères, lui eût fait sentir, de la manière la plus discourtoise, l'ambiguïté de sa situation. C'était un diplomate correct et consciencieux. Pour l'aider et se mieux renseigner, Lebrun employa à Londres d'autres agents, dont deux au moins étaient certes les meilleurs qu'on pût choisir : Talleyrand, dont le mémoire célèbre du 25 novembre 1792 mérite d'être lu, bien qu'on n'y trouve pas le dessin de la politique nouvelle que Pitt devait tapageusement afficher quelques jours plus tard, et Maret, qui réussit à obtenir deux audiences de Pitt lui-même (2 et 14 décembre), alors que Chauvelin ne voyait Grenville qu'une seule fois (29 novembre). Lorsque le doute ne fut plus possible sur l'attitude de Pitt, le gouvernement français évita avec prudence le motif dont il pressentait que la rup-

ture pourrait venir : il devint subitement très respectueux de la neutralité hollandaise. A plusieurs reprises, et encore le 14 janvier 1793, le Conseil exécutif recommanda aux troupes d'éviter toute démarche qui pût être interprétée comme agressive par les Hollandais, tant qu'ils observeraient la neutralité.

LE COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE.

Lorsque ensuite il fallut bien demander des explications au gouvernement anglais sur ses armements et la violation du traité de 1786, Chauvelin s'acquitta de sa tâche avec autant de modération que de fermeté. Le *Moniteur* supprima délibérément du compte rendu des débats parlementaires anglais les paroles blessantes pour la France. Les premières mesures de précaution et de défense maritime prises par le Conseil exécutif (29 décembre 1792) coïncidèrent avec les premières délibérations Conventionnelles sur l'Angleterre. L'Assemblée s'inquiétait. Sur la proposition du Girondin Kersaint, un marin fils de marin et promu le soir même au grade de contre-amiral, elle décréta (1er janvier 1793) la création d'un Comité de défense générale, composé de trois membres de chacun des sept comités Conventionnels les plus importants, pour s'occuper « sans interruption, avec les ministres, des mesures qu'exigent la campagne prochaine et l'état présent des affaires ». Le même jour (1er janvier 1793), Kersaint acceptait, dans un discours remarquable, plein de substance et d'idées, l'idée de la guerre, non seulement contre l'Angleterre, mais contre toutes les autres puissances maritimes; Brissot essayait au contraire de prévenir la rupture. Ainsi la Gironde n'était pas d'accord avec elle-même. Mais elle recruta la majorité du Comité de défense générale (3 janvier) qui se donna Kersaint comme président et Brissot comme vice-président. Sur quoi (le 13 janvier 1793), la Chambre vota les armements navals proposés par Kersaint, mais elle repoussa, comme inutile, un projet de décret apporté par Brissot sur les explications à réclamer à l'Angleterre. Quand enfin Dumouriez quitta Paris (le 26 janvier), il était chargé d'une mission confidentielle auprès de lord Auckland, l'ambassadeur anglais à la Haye.

LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

Il était trop tard. A la nouvelle de l'exécution de Louis XVI, Chauvelin avait reçu l'ordre de sortir d'Angleterre (24 janvier), Auckland renouvelait à leurs Hautes Puissantes des États Généraux la promesse (déjà faite le 16 novembre) de l'appui anglais (25 janvier), et un nouveau message royal demandait au Parlement des armements complémentaires (28 janvier). Quand Lebrun informa la Convention du retour de Chauvelin (30 janvier), les esprits étaient prêts à la guerre. Le vieux ferment de haine nationale contre l'ennemi héréditaire, l'indignation contre les procédés de Pitt, le mépris

contre la tyrannie du gouvernement aristocratique et monarchique en Angleterre, la certitude de la victoire et les espérances d'avenir étaient unanimes. Cette fois, Brissot fut l'interprète du sentiment de tous, et le projet de décret qu'il présenta au nom du Comité de défense générale, déclarant que la République française était en état de guerre avec le roi George et le stathouder des Provinces-Unies, fut adopté sans hésitation (1er février). — Pourtant, personne ne se dissimulait que la lutte serait rude : on avait compris que Pitt avait derrière lui toute la nation anglaise. Brissot en avait plusieurs fois fait la remarque : le cabinet britannique, par ses calomnies, a « dépopularisé notre révolution » dans l'esprit des Anglais, il a « popularisé la guerre », en faisant détester les républicains. Ducos observait aussi que la « guerre est nationalisée » en Angleterre, et l'on entendit, par une rencontre inouïe, Marat donner raison à Brissot malgré les murmures de la gauche : « Comme je connais l'Angleterre, je ne puis me dispenser d'observer que c'est à tort que l'on croit ici que le peuple anglais est pour nous ».

« Citoyens, disait Brissot, il ne faut pas vous dissimuler les dangers de cette nouvelle guerre; c'est l'Europe entière, ou plutôt ce sont tous les tyrans de l'Europe que vous avez maintenant à combattre et sur terre et sur mer. » Et il ajoutait : « Il faut que la grande famille des Français ne soit plus qu'une armée, que la France ne soit plus qu'un camp où l'on ne parle que de guerre, où tout tende à la guerre, où tous les travaux n'aient pour objet que la guerre ».

PREMIÈRES HOSTILITÉS.

Les hostilités allaient commencer : le gouvernement anglais mit l'embargo sur les navires français (8 février), et un dernier message royal annonça au Parlement l'ouverture de la guerre (11 février); Dumouriez reçut l'ordre de commencer les opérations contre la Hollande (6 février), et le décret du 2 mars, accompagné d'une proclamation au peuple batave, régla sur les principes posés par le décret du 15 décembre la conduite des généraux et l'exercice du pouvoir révolutionnaire en Hollande. La veille (1er mars), un autre décret annulait tous les traités d'alliance ou de commerce existant entre l'ancien gouvernement français et les puissances avec lesquelles la République était en guerre; l'importation de leurs marchandises en France était interdite. Enfin, le 7 mars, sur le rapport de Barère, la Convention déclarait la guerre à l'Espagne.

RUPTURE AVEC L'ESPAGNE.

Godoy, l'amant de la reine Marie-Louise, avait remplacé au gouvernement (le 15 novembre 1792) le vieil Aranda, philosophe et voltairien, partisan de l'amitié française, qui était resté neutre. Des manifestations contre-révolutionnaires furent, il est vrai, fomentées par le clergé espagnol et réfractaire. D'autre part, quelques patriotes espagnols, dont le plus connu est Marchena, se groupaient à Perpi-

gnan et surtout à Bayonne. Par précaution, des troupes furent massées en Espagne près de la frontière, et semblablement en France. Bourgoing, l'ambassadeur français, proposa, dans le dernier trimestre de 1792, le désarmement simultané et une déclaration explicite de la neutralité espagnole, mais il n'obtint pas de réponse ferme. Le roi Charles IV tenait d'autant plus à ses idées qu'il en avait moins; comme Bourbon, comme monarque et comme Espagnol, par point d'honneur, solidarité royale et sentiment de famille, il voulait sauver Louis XVI et lui donner asile ainsi qu'aux siens. Et il faut reconnaître que de tous les souverains d'Europe il est le seul qui ait personnellement essayé d'agir en faveur du roi de France. Il envoya Ocariz à Paris offrir le désarmement de l'Espagne contre la vie de Louis XVI; à deux reprises, et au cours même du scrutin suprême, Ocariz écrivit à la Convention (2 décembre et 17 janvier); la première fois, l'Assemblée passa à l'ordre du jour, la deuxième fois, elle refusa qu'on donnât lecture de la lettre. Ocariz essaya aussi d'acheter quelques députés : Godoy lui avait ouvert un crédit illimité. Les Girondins Lanjuinais, Fauchet, Henry-Larivière, les Centristes Boissy d'Anglas, Morisson participèrent secrètement à ses inutiles menées. L'émotion fut grande en Espagne au supplice de Louis XVI, les mouvements populaires et cléricaux se multiplièrent, le roi jura de venger son cousin, la reine versa des flots de larmes, Godoy parla comme un héros, et les armements continuèrent. Aussi Bourgoing ne fut-il pas surpris lorsque ayant demandé, sur l'ordre de Lebrun, une réponse définitive (12 février), il n'obtint qu'un refus : il quitta Madrid (le 23 février).

VUES SUR L'AMÉRIQUE ESPAGNOLE.

La guerre contre l'Espagne était dans l'esprit des Conventionnels une conséquence naturelle de la guerre contre l'Angleterre et la Hollande. Et l'Espagne, c'était aussi l'Amérique du Sud, un des marchés commerciaux de l'Angleterre, un continent tout entier dont on savait qu'il frémissait depuis longtemps sous le joug de ses oppresseurs. Dans sa célèbre *Histoire philosophique et politique des Deux Indes*, l'abbé Raynal se demandait déjà en 1770 si la domination espagnole avait une base solide dans le Nouveau Monde. Le Vénézuélien Miranda était venu apporter aux Français les vœux des Sud-Américains; il passait pour avoir de grands talents militaires et il servait dans l'armée de Dumouriez. Talleyrand dans son mémoire du 25 novembre, Kersaint dans son discours du 1er janvier, étaient d'accord pour signaler l'importance de la question sud-américaine, et l'un des objets principaux de la mission du citoyen Genet, nommé le 27 décembre ministre plénipotentiaire et consul général aux États-Unis, fut d'affranchir la Louisiane et le Mississipi. Il était

frère de Mme Campan, et peut-être n'avait-il accepté de partir que parce qu'on espérait encore que le procès de Louis XVI se terminerait par une sentence d'exil. « Genet, lui disait Lebrun, que j'aimerais vous voir partir aux États-Unis et prendre avec vous Capet et sa famille! » — « Capet se passionnera pour l'agriculture, répondait Genet, je ferai de lui un planteur américain. » — « Très bien, s'écria Brissot, qui assistait à l'entretien : c'est l'éloquence du jour. »

ÉCHECS MILITAIRES.

Du moins, il restait à Genet de révolutionner les colonies espagnoles : projet ambitieux, et qu'il fallut ajourner, comme la « grande expédition dans l'Inde » dont le Conseil exécutif ordonna les préparatifs (le 7 mars 1793) et qui devait, en passant, « s'emparer du cap de Bonne-Espérance ». Un petit coup de main tenté par Truguet contre la Sardaigne, sur l'île de la Madeleine qui commande le détroit de Bonifacio, échoua piteusement, au grand déplaisir d'un jeune capitaine d'artillerie qui servait dans les troupes de débarquement en qualité de lieutenant-colonel des volontaires corses et qui s'appelait Napoléon Buonaparte (18-25 février 1793). A l'armée d'Italie, Biron dut se borner à des escarmouches dans les Alpes contre les Sardes. Kellermann, qui avait eu à envoyer des renforts aux Pyrénées, resta immobile en Savoie. Servan, qui commandait l'armée des Pyrénées, détacha une colonne au delà de la frontière, au val d'Aran (31 mars) : elle s'en tint là.

TENTATIVE D'INVASION EN HOLLANDE.

En Belgique, Dumouriez disposait, sur le papier, d'environ 70 000 hommes divisés en quatre corps principaux : son armée de Belgique, cantonnée entre Roer et Meuse, à Aix-la-Chapelle, l'armée du Nord, avec Miranda, sur la Meuse en aval de Liége, l'armée des Ardennes, avec Valence, en amont, et l'armée nouvelle de Hollande, concentrée à Anvers, dont il prit le commandement. La conquête des Provinces-Unies devait être opérée très vite, pour être terminée avant l'intervention des coalisés. Il fallait brusquer l'attaque. Mais la concentration fut difficile; tout manquait, l'armée était dans une misère lamentable; l'occupation de Bréda (25 février) et de Gertruydenberg (4 mars) amena lentement Dumouriez à l'estuaire rhéno-meusien, en face de Dordrecht. L'opération aurait pu réussir deux mois plus tôt; le retard causé par la longanimité de la France pour l'Angleterre était désastreux. Les alliés s'étaient ressaisis et avaient soigneusement concerté un plan de campagne. Miranda achevait à peine l'investissement de Maestricht que déjà Cobourg attaquait Aix-la-Chapelle (1er mars) et refoulait devant lui l'armée française de Belgique. Au lieu de descendre la Meuse pour rejoindre Dumouriez en Hollande, Miranda dut se replier sur Liége. Le Con-

seil exécutif ordonna à Dumouriez de revenir en Belgique prendre le commandement supérieur, « seul ou avec ses troupes » (8 mars). Il revint seul. Les Hollandais, aidés des Anglais débarqués à Dordrecht, eurent tôt fait de repousser à la frontière l'armée d'invasion.

PERTE DE LA BELGIQUE ET DE LA RIVE GAUCHE DU RHIN.

Contre Cobourg qui marchait maintenant de Liége à Saint-Tron, Dumouriez réunit en hâte les anciens corps du Nord (Miranda) dont il fit son aile droite, des Ardennes (Valence) à gauche, et ce qui pouvait être considéré comme le restant de l'armée de Belgique qu'il plaça au centre sous Égalité fils; et il reprit l'offensive, affrontant la bataille, avant même d'avoir concentré toutes les troupes éparses, pour se donner tout au moins la supériorité des effectifs. Mais le péril était grave. Les Anglo-Hollandais allaient passer la frontière, les Prussiens accourir de Venlo, et les corps autrichiens du sud renforcer l'armée de Cobourg. Les troupes françaises, désorganisées, déjà battues, mal équipées, diminuées par les désertions quotidiennes, exécrées par les Belges qui ne voulaient pas de l'annexion, avaient besoin d'une victoire. Dumouriez aussi, pour ses desseins secrets. Un engagement d'avant-garde, à Tirlemont (16 mars), tourna bien; mais la bataille de Neerwinden (18 mars) fut une défaite. Dumouriez se replia sur Louvain qu'il essaya de défendre (21 mars); battu encore, il prit la route de Bruxelles, d'Ath et de Tournai. La Belgique était perdue. — Sur le Rhin, le plan de Custine était de résister aussi longtemps que possible à Mayence où il avait placé le gros de ses forces. Mais les Prussiens, partis de Francfort, tournèrent la place : ils passèrent le Rhin en aval à Bacharach, culbutèrent la gauche de Custine, et, poursuivant leur mouvement circulaire, marchèrent sur le Rhin, à Oppenheim, en amont de Mayence, où ils forcèrent Custine à reculer (30 mars). Tracé sur la carte, l'itinéraire des Prussiens décrit comme un lasso autour de Mayence, dont l'isolement était complet. Peut-être Custine eût-il essayé de se tenir sur le Rhin; mais Wurmser franchissait le fleuve entre Manheim et Spire (21 mars), et, pour ne pas être coupé de l'Alsace comme il venait d'être coupé de Mayence, Custine fit retraite sur Landau. Toute la région mosello-rhénane au delà de l'Alsace et de la Lorraine était perdue.

CHAPITRE III

L'INITIATIVE DE LA TERREUR

I. LES JOURNÉES DE MARS. — II. LA TRAHISON DE DUMOURIEZ. — III. LA RÉACTION DANS LES DÉPARTEMENTS. — IV. LA VENDÉE.

I. — LES JOURNÉES DE MARS[1]

LE PRIX DU BLÉ.

En décembre 1792, le setier de blé pesant 240 livres valait de 26 à 35 l. au nord de la Loire, dans la région parisienne, normande et bretonne, de 36 à 45 l. de la Charente-Inférieure, la Gironde et la Haute-Garonne à la Côte-d'Or et aux Vosges, de 46 à 55 l. dans la région lyonnaise, et au-dessus de 56 l. dans le massif central et le Sud-Est. Tous ces cours dépassaient ceux des années qui avaient précédé la Révolution et dont la moyenne générale était d'environ 24 l., mais les difficultés s'accentuaient surtout dans les régions où le blé était le meilleur marché : autour de Paris, en divers endroits des départements de Seine-et-Oise, de l'Yonne, de l'Eure et de la Seine-Inférieure, de la Somme et de l'Aisne, dans quelques grandes villes, à Paris d'abord, à Rouen, et, au Sud, à Lyon et Marseille. Il n'y eut de troubles graves qu'à l'Ouest : en novembre, les ouvriers de la verrerie de Montmirail, près Mamers, dans la Sarthe, se soule-

1. Les textes relatifs aux journées de mars et à la trahison de Dumouriez se trouvent dans le *Moniteur*, les *Archives parlementaires* et l'*Histoire parlementaire*, le *Recueil des Actes du Comité de salut public* et les *Jacobins* d'Aulard; la plupart des Mémoires déjà cités, notamment ceux de Dumouriez, et sa correspondance avec Pache (1793); quelques détails dans les *Mémoires inédits* de Mme de Genlis, 1825 (cf. *Précis de la conduite* de la même, Hambourg, 1796). Voir aussi (Beaulieu), *Les Souvenirs de l'Histoire, ou le Diurnal*, (1797), 2 vol, in-12; les interrogatoires postérieurs des dantonistes et Girondins au tribunal révolutionnaire (les références à la table de l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire* de Wallon, t. VI, 1882); le rapport postérieur de Camus (*Monit.*, réimpr., t. XXVII, p. 426); les lettres de Mercy-Argenteau (ministre autrichien en Belgique) à Starhemberg (envoyé autrichien à Londres) p. p. Thürheim, *Briefe des Grafen Mercy-Argenteau*, Inspruck, 1884; les documents p. p. Rojas, *Miranda*, Caracas, 1889 (cf. O'Kelly de Galway, *Francesco de Miranda*, 1913). — Parmi les exposés il suffira de citer, outre Sybel et Sorel, Mortimer-Ternaux, Chuquet, V, *la Trahison de Dumouriez*, et Mathiez, *Danton et la paix* (1919), in-12.

vèrent et, ne pouvant sans doute obtenir une augmentation de salaire, réclamèrent la taxe du pain à 2 sous la livre. Des bandes séditieuses parcourent le pays compris entre le Mans, la Flèche, Tours, Blois, Orléans, Chartres et Nogent-le-Rotrou. Trois députés envoyés à Chartres comme commissaires par la Convention furent entourés par une foule furieuse, menés au marché et obligés par la force de consentir à taxer le pain (29 novembre). La Convention les désavoua. Les gardes nationales et quelques troupes rétablirent l'ordre, sans effusion de sang.

CAUSES DE LA HAUSSE.

Les prix haussaient. et pourtant la récolte de 1792 était bonne. C'est que les espèces sonnantes n'ont pas été supprimées par l'assignat, elles se cachent le plus possible, mais elles existent, et c'est par rapport à elles qu'est déterminé le cours du papier. On a donc deux monnaies coexistantes dont le chiffre total a grandi plus vite que la productivité du pays : disproportion qui se traduit par une hausse générale des prix. De plus, le cours de l'assignat est instable. Des émissions nouvelles sont toujours possibles. La valeur du papier est incertaine. Or, le blé est au contraire une denrée de première nécessité, et son évidente valeur est une des causes de l'élévation des cours. Vendre, c'est en effet échanger le certain pour l'incertain. L'opération est trop aléatoire. On ne vend que quand on ne peut faire autrement. Au surplus, toutes les prévisions semblent indiquer que les assignats continueront à baisser. Donc mieux vaut attendre que vendre. Les prix seront d'autant plus élevés que l'assignat sera plus bas. — Le paysan qui produit peut-il attendre? Oui, et plus aisément qu'avant la Révolution. Il est libéré des servitudes féodales. Il se libère des contributions, qu'il paie mal et que l'État est impuissant à faire rentrer. S'il n'est pas propriétaire, il peut temporiser pour son fermage. Le propriétaire ne se soucie pas que le prix du bail soit acquitté en assignats : s'il peut attendre, il attendra volontiers que le cours du papier se raffermisse et présente plus de garanties. Ainsi le paysan ne vend pas son blé parce qu'il escompte la baisse du papier, et il ne paie pas son propriétaire parce que celui-ci escompte le tassement du cours des papiers; leur raisonnement est contradictoire, mais le résultat est identique : ils attendent l'un et l'autre. La hausse du blé n'est pas due seulement à l'insécurité des échanges; elle apparaît comme le premier signe visible et tout ensemble comme la conséquence de l'amélioration des conditions sociales dans les campagnes depuis que la Révolution a commencé. — Elle a d'autres causes encore. La vente des biens nationaux, les surenchères faites dès l'origine, les premières reventes, le capital consacré à l'exploitation des terres nouvellement

acquises : ce sont là autant de faits qui concourent tous au même résultat, qui est de renchérir la terre et par conséquent de hausser les prix. D'autre part, la hausse des prix provoque la hausse des salaires, et la hausse des salaires à son tour accélère la hausse des prix. La guerre, qui prend aux armées tant d'hommes valides, raréfie la main-d'œuvre et facilite la hausse des salaires. La diminution de la main-d'œuvre diminuera peut-être la production, et, dans quelques mois, la guerre civile diminuera effectivement, supprimera même les forces productrices de régions entières. Et les prix haussent quand la production diminue, les besoins restant les mêmes.

INTERVENTION DE LA CONVENTION.

Contre toutes ces causes, la Convention ne vit d'abord qu'un seul remède : la liberté. Elle la proclama expressément dans ses décrets du 30 novembre et du 8 décembre 1792. Robespierre et Saint-Just étaient ici d'accord avec Roland. Mais les discussions, souvent fort remarquables, qui furent instituées à plusieurs reprises sur la question des subsistances, décèlent les premiers indices d'une orientation nouvelle. C'est, le 16 novembre, le député Beffroy qui déclare : « Partout le peuple vous demande du pain, mais il demande surtout des lois qui en assurent » ; c'est, le 19 novembre, une députation de Seine-et-Oise qui demande de fixer le maximum du prix des grains et des farines ; c'est le 29 novembre, ce mot profond de Saint-Just : « Un peuple qui n'est pas heureux n'a point de patrie », et, le 2 décembre, cette déclaration de Robespierre : « Le premier des droits, c'est celui d'exister ». La propriété ne peut jamais être en opposition avec la subsistance des hommes : « tout ce qui est nécessaire pour la conserver est une propriété commune à la société entière ; il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle ». Pratiquement la liberté du commerce n'excluait pas, même pour les Girondins et pour les économistes de stricte observance, l'intervention de l'État et des corps constitués. Dès le 3 novembre, le ministre de l'Intérieur était crédité de 12 millions pour achats de blé à l'étranger.

RÔLE DES MUNICIPALITÉS.

Les municipalités ne restaient pas inactives. Souvent, elles se contentaient de délivrer aux indigents de la farine ou du pain, soit gratuitement, soit aux prix usuels, tels qu'ils étaient pratiqués avant la hausse. L'opération est dans ce cas assimilable à un acte d'assistance publique. Elle se compliquait dans les grandes villes dont les municipalités achetaient le blé en grande quantité et parfois fort loin, sinon même à l'étranger. Ces achats étaient destinés à compléter l'approvisionnement des marchés locaux. Pour en couvrir le montant, la Convention votait des avances et autorisait l'éta-

blissement de souscriptions volontaires ou d'impôts supplémentaires levés sur les riches : à Rouen (8 octobre et 3 décembre), à Marseille (23 novembre 1792 et 25 février 1793). De même à Lyon (24 novembre 1792 et 18 février 1793), où la question des subsistances s'aggravait d'une crise manufacturière très aiguë.

LA SITUATION A PARIS.

A Paris, la question des grains était plus compliquée encore qu'à Lyon, Marseille ou Rouen : les achats faits par la ville devaient, non pas seulement approvisionner le marché, mais réagir contre la tension des cours. Ainsi, la Commune achetait cher et revendait bon marché, ou, quand elle revendait au cours du commerce, elle indemnisait par des primes les boulangers de la ville pour que le pain restât au même prix. Elle y perdait quotidiennement 12 000 l. Il en résultait que les marchands ne venaient plus vendre, puisqu'ils étaient concurrencés par l'autorité publique qui travaillait à perte. Il en résultait encore que les habitants de la banlieue, au lieu de vendre à Paris, venaient y acheter puisque le cours de 12 sous le pain de 4 livres y était d'un ou deux sous moins cher que chez eux. En conséquence, les Parisiens avaient souvent de la peine à acheter leurs provisions, et les ménagères étaient contraintes de faire queue dès le matin chez les boulangers. Roland avait inutilement signalé le danger : la Commune continuait ses achats et ses ventes.

LES PARTIS POLITIQUES ET LA QUESTION DES SUBSISTANCES.

Le renouvellement des membres du Conseil général de la Commune n'était pas encore terminé; il restait à procéder au scrutin épuratoire, qui permettait aux sections d'exclure les élus des autres sections; mais les votes déjà émis n'étaient pas en faveur de la politique Girondine ou modérée. Le Montagnard Pache était élu maire (14 février) à la place de Chambon; Beurnonville lui succéda au ministère de la Guerre. Dans le mécontentement et l'inquiétude, dans les obscures délibérations des sections et des clubs de quartier fermentait un parti nouveau, anonyme, prolétaire, spontané, qu'on appela plus tard les Exclusifs, les Enragés, les Exagérés, les Anarchistes, les Hébertistes. Au vrai, aucun de ces termes n'est exact, et moins que tous les autres le dernier, bien qu'il soit le plus répandu, car Hébert n'a jamais été le chef du mouvement. C'est un prêtre, Jacques Roux, membre de la Commune pour la section des Gravilliers, qui paraît, en février, avoir personnifié l'opinion nouvelle. Rien n'indique qu'il ait voulu transformer la propriété. Il n'est pas socialiste. Mais il proteste contre les accapareurs, contre la hausse factice des prix. Il tient apparemment pour stériles et vaines les discussions politiques entre Girondins et Montagnards. Il n'est ni Girondin ni Montagnard, même pas Maratiste, encore qu'il se vante d'être le Marat du Conseil général de la Commune. Du peu qu'on

sait de lui, il semble qu'il ait considéré les questions économiques comme les seules vitales. Au besoin, il les imposera à la Convention par une pression de la force révolutionnaire.

LES TROUBLES DE FÉVRIER.

En termes de plus en plus arrogants, les délégués des sections demandèrent à la Convention l'établissement d'un maximum des prix (3 et 12 février). La Convention autorisa Paris à lever une contribution extraordinaire de 4 millions en forme de supplément, proportionnel sur la contribution foncière, et progressif sur la contribution mobilière; les fonds, sur lesquels l'État consentait une avance immédiate d'un million, devaient être consacrés aux subsistances (7 février). Mais les prix continuèrent à monter. Le pain passait de 3 sous à 3 sous 3 deniers la livre, le sucre augmentait, le savon doublait. Le 24 février, des femmes pillèrent sur les bords de la Seine des bateaux chargés de savon qui y étaient amarrés, et des députations tumultueuses de ménagères et de blanchisseuses vinrent protester à la Convention contre la hausse des denrées. Absorbée par l'émeute, la Convention votait, sans y prêter grande attention, les dernières dispositions de la loi militaire adoptée le 21, et notamment la levée de 300 000 hommes. Le 25, on pille des épiceries. Dans un article d'une violence extrême, et qui est daté du même jour, Marat approuvait que le peuple se fît ainsi justice contre les accapareurs, suppôts de l'ancien régime; à l'Hôtel de Ville, J. Roux qualifiait les pillages de restitution. Vers le soir, l'émeute cessa d'elle-même, et les patrouilles, mises enfin en circulation, n'eurent pas grand'peine à rétablir l'ordre, et à le maintenir le lendemain (26 février), quand quelques groupes isolés essayèrent de recommencer l'assaut des boutiques. La Convention vota une nouvelle avance de 7 millions à Paris pour ses subsistances; mais elle passa outre quand Salle demanda qu'on décrétât Marat d'accusation et Bancal qu'on l'enfermât comme fou. Les Montagnards accusèrent les aristocrates et les « hommes d'État » d'avoir été les instigateurs de l'émeute; les Girondins accusèrent les Montagnards; la Commune se débarrassa de Jacques Roux qu'elle fit exclure au scrutin épuratoire, et ceux des pillards qu'on avait arrêtés furent déférés au tribunal criminel de Seine-et-Oise.

CALME APPARENT.

Tout n'est pas clair dans les journées de février, tout est obscur dans les journées de mars. Danton avait fait une courte apparition à Paris (il y était le 24 février); mais, en apparence, il était absorbé par ses affaires de famille (sa femme, Gabrielle Charpentier, venait de mourir, le 11), et il était de retour à Bruxelles le 5 mars. Le même jour, à Paris, on a de mauvaises nouvelles de l'armée. L'invasion projetée en Hollande échoue, mais la frontière n'est pas

menacée, et le péril n'est en rien comparable à celui qui menaçait Paris six mois auparavant, en septembre 1792. La Convention décrète l'envoi au front des fédérés départementaux encore à Paris. Les sections et les rues restent calmes. Deux jours se passent.

LA JOURNÉE DU 8 MARS.

Le 8 mars, Danton et Delacroix sont de retour de Belgique. Alors tout change, brusquement. Trois journées angoissantes commencent, qui sont les journées de Danton. « Oui, il faut le dire à la France entière : si vous ne venez pas au secours de vos frères de Belgique, déclare Danton à la Convention, il peut en coûter des millions sans nombre, et peut-être plus de 600 000 hommes ! » Danton savait mieux que personne que ce n'était pas vrai, et il est seul en effet à tenir pareil langage; mais il voulait faire peur. Et il continue en termes enflammés : « Citoyens, vous n'avez pas une minute à perdre ». La loi sur le recrutement sera d'exécution lente; « des résultats tardifs ne sont pas ceux qui conviennent à l'imminence du danger qui nous menace ». Il faut que Paris donne « à la France l'impulsion qui l'année dernière a enfanté nos triomphes ». S'il est bon de faire des lois avec maturité, on ne fait bien la guerre qu'avec enthousiasme. Et Danton demande que deux députés aillent, le soir même, dans chacune des 48 sections de Paris, échauffer les esprits et activer le recrutement. La Convention en ordonne ainsi, et qu'elle enverra aussi des commissaires dans les départements.

LA NUIT DU 8 AU 9 MARS.

Donc, le 8 mars au soir, 48 réunions publiques sont tenues dans Paris, auxquelles assistent une centaine de députés, presque tous Montagnards. Partout on les accueille avec chaleur. Il leur arrive d'entendre morigéner la Convention : mais c'est assez l'habitude des Parisiens de faire la leçon au pouvoir établi. D'ailleurs, ils affirment leur patriotisme, ils fourniront à l'armée tous les soldats qu'il faut. Mais ils ont l'enthousiasme ombrageux. Dans quelques sections, on remarque que les riches ne veulent ni donner ni marcher. On craint que le sort des volontaires ne soit pas assuré, quand ils reviendront, victorieux sans doute, mais blessés peut-être et sans ressources. Surtout, on craint les traîtres et les conspirateurs. Il ne faut pas qu'il en reste à intriguer par derrière. A l'Oratoire, en présence de Bentabole et de Tallien, au Louvre, en présence de Jeanbon et de David, les sections demandent que, pour mater les traîtres de l'intérieur, on institue un tribunal révolutionnaire. Aux Jacobins, un groupe de patriotes exaltés, réunis en « Société des défenseurs de la République », réclame déjà l'insurrection, le tocsin, et qu'on punisse immédiatement les conspirateurs.

LA JOURNÉE DU 9 MARS.

Le lendemain (9 mars) au matin, les abords de la Convention sont tumultueux; les tribunes sont combles; beaucoup de députés

de la droite ne sont pas venus; ils savent que les traîtres dont on parle, ce sont eux-mêmes. L'Assemblée, sur la proposition du Comité de défense générale, dont Carnot est le rapporteur, décide qu'elle enverra des commissaires dans tous les départements sauf quatre (Paris, la Corse, le Mont-Blanc et Jemmapes), comme elle en a envoyé la veille dans les sections. Les députés, au nombre de 82, iront 2 par 2 dans 41 sections composées chacune de 2 départements. Les commissaires délégués la veille dans les sections commencent leurs rapports. Le vœu pour la création d'un tribunal révolutionnaire est converti en motion par Carrier, soutenu par Robert Lindet et Léonard Bourdon, et, malgré un essai d'opposition de Lanjuinais, adopté en principe par décret.

LA NUIT DU 9 AU 10 MARS.

La séance, levée à cinq heures, recommence à neuf heures et dure jusqu'à une heure du matin. En fait, l'Assemblée ne délibère pas. Elle est ouverte aux sections qui défilent. La terrasse des Feuillants, les tribunes sont remplies. Une petite bande parcourt Paris, vocifère dans les rues, envahit les imprimeries des journaux Girondins, brise les presses de Gorsas au *Courrier des départements*, rue Tiquetonne, de Condorcet, à la *Chronique de Paris*, rue Serpente. La Convention en est avisée, mais n'y peut rien. Aux Jacobins, l'agitateur Desfieux laisse entendre que Robespierre est favorable à l'organisation immédiate d'un tribunal révolutionnaire : Desfieux, marchand de vin, que Vergniaud qualifiait d'escroc et de banqueroutier, était l'un des affiliés les plus sûrs du conspirateur royaliste Batz, à qui il donnait parfois asile chez lui. La tactique des contre-révolutionnaires était de pousser aux mesures les plus violentes.

LA JOURNÉE DU 10 MARS.

Le lendemain, 10 mars, était un dimanche. Dès le matin, l'effervescence recommence, plus vive encore que la veille, autour de la Convention. Les bruits les plus divers et les plus menaçants circulent. On trahit à l'armée, on trahit à l'intérieur; il faut en finir avec les traîtres, purger l'Assemblée, faire place nette du Conseil exécutif, et, pour sauver la patrie, établir un gouvernement fort, un triumvirat, un tribunat, une dictature, un protecteur, un régulateur. Dans un discours visiblement très étudié et qui est un acte décisif, Robespierre donne corps aux idées éparses :

« On croit avoir tout fait en ordonnant qu'il serait fait un recrutement dans outes les parties de la République; et moi je pense qu'il faut encore un régulateur fidèle et uniforme de tous les mouvements de la Révolution. » Au nom de la patrie, Robespierre conjure l'Assemblée de changer le système actuel de gouvernement, « et pour cela, il faut que l'exécution des lois soit confiée à une commission fidèle, d'un patriotisme épuré ». Il faut un gouvernement dont toutes les parties soient rapprochées. « Il existe entre la Convention et le Conseil exécutif une barrière qu'il faut rompre parce qu'elle empêche cette

unité d'action qui fait la force du gouvernement »; « tout le mal vient de ce que nous n'avons pas un gouvernement assez actif ».

Danton insiste, de sa voix formidable :

« Citoyens, vous n'avez point à délibérer, vous avez à agir. Vous avez rendu un décret, ce décret doit porter l'énergie partout. Que vos commissaires partent, qu'ils partent à l'instant, qu'ils partent cette nuit.... On paraît craindre que votre Assemblée s'appauvrisse de bons citoyens? Vaines terreurs! Misérables excuses! Partez! Portez l'énergie partout!... Prenez-y garde! Et que le riche écoute ce mot : il faut que nos conquêtes payent nos dettes, ou il faut que les riches les payent, et dans peu!... Remplissez donc vos destinées. Point de passions! Point de querelles! Suivons la vague de la liberté. »

Et Cambacérès, un Centriste positif, passé à la Montagne, résume avec sa netteté de jurisconsulte la question telle qu'elle vient d'être posée :

« Tous les pouvoirs vous ont été confiés; vous devez les exercer tous; il ne doit y avoir aucune séparation entre le corps qui délibère et celui qui fait exécuter. Il ne faut point suivre ici le principe ordinaire; lorsque vous construirez la Constitution, vous discuterez celui de la séparation des pouvoirs.... Je demande que, séance tenante, on organise le tribunal et le ministère. »

INSTITUTION DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

La droite essaie de résister. On veut confondre tous les pouvoirs, les mettre tous dans la main de l'Assemblée, s'écrie Buzot : « Dites-moi quel sera le terme de ce despotisme dont je suis enfin las moi-même? » C'est, ajoute Vergniaud, « l'établissement d'une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise ». En vain : la discussion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire était déjà commencée. Mais il était six heures passées. Le Girondin Gensonné, qui présidait, crut pouvoir lever la séance. Qui sait si le lendemain la Convention ne se reprendrait pas? Déjà on commençait à partir. Danton crie :

« Je somme tous les bons citoyens de ne pas quitter leurs postes! » Au moment où l'armée risque d'être battue, « vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique?... Le salut du peuple exige de grands moyens, des mesures terribles. Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire.... Profitons des fautes de nos prédécesseurs. Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative : soyons terribles, pour dispenser le peuple de l'être. »

Il faut, « séance tenante », organiser le tribunal révolutionnaire, donner au pouvoir exécutif les moyens d'action et d'énergie qui lui sont nécessaires, et qu'aussitôt après les commissaires partent.

LA NUIT DU 10 AU 11 MARS.

L'Assemblée décide de reprendre séance le soir même, et elle délibère sur l'organisation du tribunal révolutionnaire. Toute



LE PORTE-DRAPEAU DE LA FÊTE CIVIQUE

Peinture de Boilly, représentant l'acteur Chinard, en costume de sans-culotte, dans son rôle de porte-drapeau à la fête de la Liberté de la Savoie, le 14 octobre 1792. Sur le drapeau est écrit : « La liberté ou la mort. » — *Musée Carnavalet, P. 8.*

opposition avait cessé. Les députés de la droite, menacés de mort, n'étaient pas venus. Ils se cachaient. Quelques-uns s'étaient réunis chez Petion. L'émeute, menaçante depuis l'avant-veille, commençait. La foule assiégeait l'Assemblée. Aux Jacobins, des agitateurs, le jenne Varlet, Desfieux, le Polonais Lazowski, un ancien inspecteur des manufactures, Fournier l'Américain, faisaient les motions les plus incendiaires. On les écoutait, mais sans les suivre. Le temps pressait : ils n'insistent pas; ils quittent la rue Saint-Honoré et courent rue Saint-André-des-Arts, au quartier général des Enragés, aux Cordeliers. Ils font prendre au club un arrêté portant que le peuple se met en insurrection. Ils portent l'arrêté à la Commune et aux sections. Mais la nuit s'avançait. La pluie tombait. Petion commençait à se rassurer : « Il pleut, disait-il; il n'y aura rien ». La foule qui stationnait devant la Convention se dispersait peu à peu. La terrasse des Feuillants était déjà presque vide quand, vers une heure du matin, un bataillon de fédérés brestois, qui n'avait pas encore quitté Paris, et que le député Kervelegan et Beurnonville étaient allés quérir en hâte, vint se poster devant le Manège pour protéger la Convention. Vers la même heure, Fournier et Varlet apportaient à la Commune l'arrêté des Cordeliers : Chaumette refusa d'y donner suite. Quatre sections seulement adhérèrent à l'insurrection; encore étaient-elles presque désertes, et leur vote n'eut aucun résultat. L'émeute échouait. La Convention n'acheva pas la rédaction du décret sur le tribunal révolutionnaire, et ne commença même pas la discussion sur la réorganisation du pouvoir exécutif. Elle se sépara vers quatre heures du matin, quand Paris était redevenu tranquille.

LE DÉCRET DU 11 MARS.

Le texte définitif du décret qui organisait le tribunal révolutionnaire ne fut terminé que le lendemain (11 mars). Danton essaya d'obtenir une décision ferme sur l'exécutif. Il demanda que la Convention se réservât « la facultéde prendre partout et même dans son sein des ministres », tout en protestant qu'il ne serait jamais ministre tant qu'il resterait député. Ses efforts furent inutiles : la question resta pendante et menaçante.

RETOUR AU CALME.

Les jours suivants marquent les derniers remous de la révolution manquée. Les Montagnards paraissent avoir eu le sentiment qu'ils avaient subi un échec. Marat lui-même concéda qu'on pouvait mettre Fournier en état d'arrestation (12 mars). Dans un admirable discours, le plus beau peut-être de tous ceux qu'il a prononcés, Vergniaud fit appel à la concorde de tous. « Il a été permis de craindre, dit-il, que la Révolution, comme Saturne, dévorant successivement tous ses enfants, n'engendrât enfin le despotisme avec les

calamités qui l'accompagnent. » Les enquêtes et les poursuites annoncées contre les instigateurs du mouvement n'aboutirent à rien et furent abandonnées. Dès le 12 mars, la section du Théâtre-Français (Odéon) — l'une des plus avancées — réorganisait son comité de surveillance et lui donnait mandat de mettre les contre-révolutionnaires en arrestation. L'exemple est suivi ailleurs, et l'expression de « Comité révolutionnaire » entre en usage. Mais les sections restèrent agitées en sens contraires.

INTERPRÉTATION DES FAITS.

Tels sont les faits. On ne peut les interpréter que par hypothèse. De toutes les suppositions, la moins vraisemblable est que le peuple de Paris se soit soulevé spontanément, par patriotisme et à cause des mauvaises nouvelles reçues de l'armée. C'est une minorité qui agit. Les Enragés? Mais Jacques Roux s'abstient. Et dans quel but? D'accord avec les Montagnards? Ou bien les Montagnards ont-ils voulu profiter d'un mouvement factice, et qu'ils savaient pouvoir arrêter au moment voulu, afin de peser sur la Convention? Il est possible que, dans la rue, quelques-uns des agitateurs populaires les plus violents aient eu en secret des accointances royalistes, mais il est certain qu'en ces journées de mars, les trois chefs du parti, Robespierre, Danton et Marat, paraissent étroitement unis, — Robespierre, qui de plus en plus représente la force des Jacobins, Marat, qui fait la liaison avec les Enragés, Danton, qui revient de l'armée et qui a conféré avec Dumouriez. Leur but semble clair : ils veulent organiser la Révolution en fortifiant le gouvernement, en envoyant les députés en mission, en créant le tribunal révolutionnaire. Ils veulent aussi que ce gouvernement fort soit entre leurs mains. Ils veulent se substituer aux Girondins qui n'ont plus la force armée depuis le départ de la garde départementale, ni le ministère depuis la démission de Roland et qu'ils tiennent pour incapables à cause de leur impuissance. Ils obtiennent l'envoi des députés en mission, ils obtiennent le tribunal révolutionnaire, ils n'obtiennent pas la transformation de l'exécutif, et encore moins que l'exécutif soit à eux sans conteste. Ils n'ont donc réussi qu'à moitié. Mais ils ont ouvert la voie. Dans la séance du 10 mars, Robespierre, avec sa netteté, sa franchise coupante, sa résolution froide, a tracé le programme du gouvernement révolutionnaire. — Enfin, il est à noter qu'en ces journées obscures, Danton, et Robespierre toujours si soupçonneux, et Marat lui-même vantent Dumouriez, le défendent, se portent garants de sa fidélité, comme s'ils ne concevaient pas leur action sans la sienne.

II. — LA TRAHISON DE DUMOURIEZ

LES PROJETS DE DUMOURIEZ.

OR, Dumouriez était un factieux. Volontiers il eût écrit, comme Lafayette, en juin 1792, que les objets de la guerre, « quoique bien intéressants, le sont moins encore que notre situation politique ». Ses plans, forcément imprécis, puisqu'ils ne pouvaient pas ne pas être subordonnés aux événements, ne sont pas connus avec certitude. Il semble bien, pourtant, que devenu maître des deux Pays-Bas, il aurait marché sur Paris avec son armée victorieuse et dispersé les révolutionnaires. Il est vraisemblable qu'il aurait rétabli une monarchie constitutionnelle dont il serait devenu le capitaine général, et que dans cette restauration, qui comportait une régence puisque Louis XVII était mineur, les d'Orléans auraient été au premier plan, comme après la mort de Louis XIV. Peut-être même la branche cadette aurait-elle supplanté la branche aînée.

LES ORLÉANISTES ET DUMOURIEZ.

Presque tous les officiers qui entouraient Dumouriez étaient monarchistes plus encore que royalistes. Les deux généraux que Dumouriez tenait du plus près en confiance, sinon en confidence, n'étaient autres que Valence, le gendre de Mme de Genlis, et Égalité fils, ci-devant duc de Chartres, plus tard roi des Français. C'était un jeune homme de dix-neuf ans, hardi, libéral, ambitieux. En 1792, à quatre mois d'intervalle, il avait été promu maréchal de camp, puis lieutenant général. Son âge l'avait empêché de devenir député de la Moselle à la Convention. Mme de Genlis elle-même était à l'armée. Nièce de la maîtresse d'Égalité père, Mme de Montesson, et gouvernante des enfants légitimes du prince, elle avait pris un grand ascendant dans toute la famille d'Orléans. Intrigante et envieuse, sous les austères dehors de sa respectabilité pédagogique, elle avait toujours quelque machination en train, et elle prit soin d'émigrer dès que le succès parut douteux. Son mari, Sillery, ex-marquis et fabricant de vins de Champagne, était membre de la Convention.

DANTON ET DUMOURIEZ

Danton connaissait-il les projets de Dumouriez? La preuve ne sera jamais faite. Mais, qu'on l'interprète comme on voudra, c'est un fait que l'action politique de Dumouriez a coïncidé exactement avec les journées de mars. La rencontre est d'autant plus surprenante qu'il s'en faut que Dumouriez soit alors le général victorieux qui est en état d'imposer sa volonté. Tout au contraire; il vient d'échouer en Hollande et il est aigri de son insuccès. Mais peut-être va-t-il ramasser à Paris, dans les troubles artificiellement fomentés, le levier qu'il n'a pu conquérir au delà du Rhin.

LA LETTRE DE DUMOURIEZ A LA CONVENTION.

De sa propre autorité, il casse à Bruxelles les actes des commissaires du pouvoir exécutif, et, comme les commissaires de la Convention lui reprochaient d'intervenir ainsi dans l'administration du pays (12 mars), il leur donne lecture d'une lettre, écrite la veille ou même avant, qu'il adressait à la Convention. En termes violents et d'une arrogance calculée, il y faisait le procès de toute la politique suivie par l'Assemblée en Belgique depuis la conquête. Il prédisait les pires malheurs, et d'abord le soulèvement des Belges : « C'est pour eux une guerre sacrée, c'est pour nous une guerre criminelle ». Il terminait en sommant la Convention de changer de conduite : « Vous ne souffrirez pas que vos armées soient souillées par le crime et en deviennent les victimes ». La lettre partit le soir même, elle arriva à Paris le 14, et le Comité de défense générale en prit connaissance le 15. C'était trop tard, s'il s'agissait d'accélérer le mouvement révolutionnaire qui venait de prendre fin; trop tôt, si Dumouriez, comptant sur les partisans secrets qu'il pouvait avoir à Paris, les croyait déjà maîtres de la ville. Danton obtint que la lettre restât secrète. Très simplement — et très habilement, s'il soupçonnait quelque obscure connivence — le Comité de défense générale chargea Danton d'aller demander des explications à Dumouriez. Le fidèle Delacroix, un ancien officier de gendarmerie devenu avocat et député, et qu'on promut maréchal de camp pour lui donner apparemment l'autorité que son intelligence médiocre et sa belle prestance n'imposaient pas, accompagna Danton.

MESURES RÉVOLUTIONNAIRES VOTÉES PAR LA CONVENTION.

Pendant que les deux commissaires gagnaient la Belgique, Dumouriez devait faire face à l'offensive autrichienne. Vainqueur, tout lui était encore possible. Il prévint l'attaque, et fut battu, le 18 mars, à Neerwinden. Ce même jour, la Convention recevait le premier avis du soulèvement vendéen, et la rébellion semblait se propager jusqu'à Orléans, où la majesté de la représentation nationale était insultée en la personne du député Léonard Bourdon, blessé au cours d'une altercation. Le 17 mars au soir, les Comités de défense et de sûreté générales, auxquels s'étaient adjoints quelques députés, tinrent une longue séance qui dura jusqu'à trois heures du matin et dont Barère donna le rapport à la Convention, le 18 mars : « La contre-révolution marche, et nous ne marchons qu'après elle; nous ne délibérons qu'après les événements. Il nous appartient de les prévoir et de les prévenir. Vous ne devez plus discuter, vous devez agir.... Laissez de côté les demi-mesures, déclarez-vous corps révolutionnaire. » Dans une série de décrets, votés du 18 au 21 mars, avec la collaboration des Comités des contributions (Ramel-Nogaret rapporteur), des secours publics (Beauvais),

de législation (Cambacérès), diplomatique (Jean De Bry), la Convention décida : la peine de mort contre quiconque proposerait la loi agraire, l'établissement d'un impôt progressif sur les riches, la création d'un Comité de salut public, le partage des biens communaux, le morcellement et la vente plus active des biens d'émigrés, l'aggravation des pénalités contre les réactionnaires, émigrés et prêtres réfractaires, la peine de mise hors la loi et de mort contre tous ceux qui participeraient aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires signalées à l'époque du recrutement dans les différents départements de la République, la transformation des impôts, l'institution du cadastre, l'organisation dans chaque commune ou section de commune de comités chargés de la surveillance des étrangers (21 mars), et qui deviendront sous peu les « Comités révolutionnaires ».

UNANIMITÉ DE LA CONVENTION.

Jamais la Convention n'avait pris si vite tant de mesures, et si graves. Les questions sociales, posées par les journées de février, les questions politiques d'organisation révolutionnaire, posées par les journées de mars, sont abordées de front presque toutes, et déjà résolues en principe. Le branle est donné, avant même qu'on ait appris la défaite de Dumouriez, ou qu'on soit exactement renseigné sur les affaires de Vendée. La Terreur apparaît ainsi, non comme une défensive contre le péril extérieur, mais comme une offensive contre la réaction à l'intérieur. Et la Gironde en est responsable autant que la Montagne. Car la Convention est unanime. Le centre, la gauche et la droite sont d'accord. Nulle opposition. Ces séances, qui sont d'importance capitale, comptent parmi les plus calmes, les plus paisibles et les plus courtes de la Convention.

DUMOURIEZ NÉGOCIE AVEC L'ENNEMI.

Danton et Delacroix joignirent Dumouriez à Louvain dans la nuit du 20 au 21 mars. Aucun témoignage digne de foi ne peut renseigner sur leur entrevue secrète. Dumouriez remit à Danton un insignifiant billet, où il maintenait les termes de sa lettre du 12 mars, mais en annonçant qu'il pourrait les rétracter un jour : document énigmatique qui autorise toutes les suppositions. Dans une nouvelle rencontre, à Louvain même, Dumouriez était encore battu. La Belgique lui échappe. Les Autrichiens vont la reprendre tout entière. Il s'exagère leurs forces. Il ne peut plus espérer faire la contre-révolution seul ou avec ses alliés secrets de Paris. Il ne lui reste plus qu'une issue : il va essayer de s'entendre avec les Autrichiens. Jusqu'alors, il était factieux ; voici qu'il devient traître. L'échange des prisonniers de guerre lui sert de prétexte à des négociations (23 mars) qui amènent à son camp le colonel Mack, chef de l'état-major de Cobourg (25 mars). Il est entendu que, si

Dumouriez évacue sans combat toute la Belgique et rétablit la monarchie, les Autrichiens n'envahiront pas la France et se contenteront de quelques places de sûreté. Déjà, après Valmy, Dumouriez avait utilisé la guerre pour dissimuler le secret de ses opérations diplomatiques; mais alors c'était l'ennemi qui était en retraite devant lui, tandis que maintenant c'est lui qui se retire devant l'ennemi.

DUMOURIEZ MENACE LA CONVENTION.

Le 26 mars, il se repliait sur Tournai. Là il rencontre trois commissaires du pouvoir exécutif, l'Austro-belge Proli, un bâtard de Kaunitz et peut-être agent secret de l'Autriche, le Juif batavo-portugais Pereyra, peut-être affidé du conspirateur royaliste Batz, et Dubuisson, un obscur homme de lettres : personnages fort louches qu'il semble avoir essayé de gagner à sa cause, à moins qu'il ne fût déjà acquis à la leur (26, 27 et nuit du 28 au 29 mars). Tant qu'il aura « quatre pouces de lame à son côté », il s'opposera aux excès révolutionnaires. « C'est mon armée que j'emploierai... elle veut un roi... plus de la moitié de la France veut un roi. » Dans une lettre adressée au ministre de la Guerre Beurnonville (28 mars), Dumouriez réitérait ses récriminations, il se plaignait des renforts qu'on lui envoyait et qui ne valaient rien, il grossissait à dessein le danger : demain, l'ennemi « peut mettre à feu et à sang toute la partie du royaume qui avoisine Paris.... Si l'imprudence et l'exagération dirigent encore les personnes qui gouvernent, la France entière sera perdue. »

ATTITUDE DE DANTON.

Cependant Danton avait quitté Delacroix le 21 ou au plus tard le 22 au matin. On ne le vit à Paris que le 26. Le trajet de Belgique en France voulait seulement un ou deux jours. Donc Danton s'est tenu caché au moins deux jours, peut-être trois ou quatre. Se cacher, quand il savait, à n'en pas douter, que Dumouriez allait trahir! Quand il était seul à le savoir! Et son étrange disparition coïncide exactement avec les premiers pourparlers de trahison chez Dumouriez! Par une autre coïncidence, au moment même où Danton se dissimulait ainsi, les journaux de Paris ont publié (dans leurs numéros des 24, 25 et 26 mars), la lettre du 12 mars jusqu'alors inconnue du public et de la Convention. Que cette communication leur ait été faite, ou non, par l'intermédiaire secret de Danton, il est vraisemblable que Danton a voulu en connaître les effets avant de se montrer. Par une dernière coïncidence, on constate à Paris, depuis le 25 mars jusqu'aux premiers jours d'avril, des tentatives d'organisation insurrectionnelle. Le 28 mars, des délégués des sections constituent à l'Évêché une « assemblée centrale de salut public correspondant avec les départements », qui dès le lendemain

entre en relations officielles avec la Commune. Varlet en était, mais non J. Roux, et Varlet passe, non sans raison, pour un des plus suspects des ultra-révolutionnaires secrètement royalistes.

RÉORGANISATION DU COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE.

Enfin, le 25 mars, le Comité de défense générale se réorganise en un Comité de salut public, conformément au décret du 18 mars. Il comprendra désormais 25 membres choisis parmi les députés les plus notoires de la droite, du centre et de la gauche. Il préparera les lois et mesures nécessaires à la défense extérieure et intérieure de la République, il convoquera les ministres, leur demandera compte de leurs actes et rendra lui-même compte de ses actes à la Convention. Le nouveau Comité de défense générale ou de salut public (les deux désignations sont simultanément employées) est donc muni de certains pouvoirs exécutifs, mais il est trop nombreux et ses délibérations ne sont point secrètes; y assistait qui voulait parmi les députés.

RUPTURE ENTRE DUMOURIEZ ET LA CONVENTION.

Danton en avait été élu membre. La première séance eut lieu le 26 mars. Robespierre demanda la révocation de Dumouriez. Danton fit au contraire prévaloir une politique expectante. Pourtant, il en savait assez sur le général factieux pour que toute illusion lui fût interdite. Lorsque trois jours plus tard on connut la lettre écrite le 28 mars par Dumouriez à Beurnonville, et ses propos de révolte, les voiles furent enfin déchirés. Les commissaires de la Convention en mission à la frontière mandèrent Dumouriez à Lille (29 mars), et le Comité, dans une longue séance de nuit (29-30 mars), décida que quatre nouveaux commissaires de la Convention, — Camus, Lamarque, Quinette et Bancal —, accompagnés de Beurnonville, porteraient à Dumouriez l'ordre de comparaître à la barre de l'Assemblée. Sitôt le décret rendu (30 mars), les délégués partirent. C'était la rupture entre la représentation nationale et le général encore si populaire dans son armée : c'était peut-être la guerre civile.

DUMOURIEZ MIS HORS LA LOI.

Les quatre Conventionnels et le ministre de la Guerre rencontrent Dumouriez à Saint-Amand le 1er avril au soir. Le général leur refuse obéissance ; il les fait arrêter, et les livre aux Autrichiens (qui les tinrent prisonniers jusqu'en 1795). Puis il envoie des officiers aux généraux qui commandent à Valenciennes et à Lille, afin de s'assurer leur concours (2 avril). La réponse est donnée par les commissaires de la Convention qui se trouvaient dans les deux villes : ils destituent Dumouriez, interdisent qu'on lui obéisse. Leurs décisions sont confirmées et aggravées par un décret de la Convention qui déclare le général traître à la patrie et le met hors la loi (3 avril).

DUMOURIEZ ABANDONNÉ PAR SES SOLDATS.

Cependant, Dumouriez essayait de convertir l'armée à sa politique. Il fut d'abord assez bien accueilli (2 avril) : on l'écoutait, mais on attendait; les résistances n'étaient qu'individuelles. Le soir, Dumouriez dîna chez Mme de Genlis : il était plein de confiance. Mais, dès le lendemain, l'opposition se déclara. Le général Leveneur envoyait d'urgence à Paris son aide de camp, Lazare Hoche, pour informer la Convention (3 avril); un bataillon des volontaires de l'Yonne, commandé par Davout, huait Dumouriez, lui tirait dessus et l'obligeait à filer à travers champs, presque seul (4 avril). Dumouriez courut droit chez Mack. Il lui demanda une proclamation signée du général en chef autrichien, garantissant qu'en cas de restauration monarchique, l'ennemi s'abstiendrait de toute conquête en France. Cobourg signa, et, muni du document qu'il croyait de nature à briser toutes les hésitations, Dumouriez revint parmi ses troupes (5 avril).

DUMOURIEZ PASSE A L'ENNEMI.

Il était accompagné d'une escorte autrichienne : la trahison était flagrante. Sous les yeux du général, impuissant et enroué, les soldats quittent leurs cantonnements et prennent la route de Valenciennes. Ils vont à la patrie, au devoir. Le soir venu, Dumouriez retourna chez les Autrichiens, suivi seulement d'un millier d'hommes (dont beaucoup désertèrent bientôt) et de quelques officiers généraux (dont Valence et Égalité fils). En présence de l'ennemi, l'armée nationale, consciente et libre de sa décision, n'avait pas voulu se prêter à la guerre civile.

DANTON DÉNONCE LES GIRONDINS.

Si l'on suppose Danton complice de Dumouriez, le moyen le plus sûr de détourner les soupçons était de prendre l'offensive, de passer résolument à la gauche extrême, de proposer les mesures les plus révolutionnaires et de rompre avec les Girondins en les présentant comme les fauteurs du complot qui venait s'échouer. De fait, le discours de Danton, le 27 mars, est d'inspiration terroriste : « La Convention est un corps révolutionnaire. Elle doit être peuple comme le peuple lui-même. Il est temps que nous déclarions la guerre à nos ennemis intérieurs. » « Montrez-vous terribles, montrez-vous peuple, et vous le sauverez. » La Montagne de la République « se gonflera » et « elle roulera les rochers de la liberté sur tous les mondes qui veulent la tyrannie et l'oppression ». Et Danton continue par des insinuations et des mensonges calomnieux contre les Girondins et contre Roland, un vaincu qui n'en pouvait mais; il termine, de manière inattendue après de telles prémisses, par un appel à l'union. Il y revient encore le 30 mars, mais la paix qu'il offrait ainsi par menaces n'était pas de nature à séduire les Girondins.

RUPTURE ENTRE LA GAUCHE ET LA DROITE.

Danton leur faisait horreur. Au début de la Convention, il était pour eux l'homme des massacres, il leur apparaissait maintenant comme l'homme de Dumouriez. Mais, quand Lasource porta à la tribune quelques-uns de leurs motifs de défiance, Danton entra dans une colère terrible (1er avril). Il avait écouté l'attaque immobile à son banc, la lèvre relevée en une effroyable expression de mépris, et son premier mot de réponse donne le ton de tout son discours : « Scélérats ! » En paroles enflammées, brutales et venimeuses, que Marat scande de ses approbations, Danton déclare la guerre aux modérés. Ce sont eux

« qui ont manifestement voulu punir Paris de son civisme, armer contre lui les départements... qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris.... Oui, eux seuls sont les complices de la conjuration.... Il n'est plus de trêve entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran, et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France. »

NOUVELLES MESURES RÉVOLUTIONNAIRES.

Ainsi Danton sauvait sa tête, et il gardait toute son action sur l'Assemblée. Pendant quelques jours, le Centre, entraîné par lui, et inquiet des dangers courus par la République, vota avec la Montagne. Sous l'influence et souvent sur les propositions de Danton lui-même, la Convention décréta une série de mesures qui complètent et renforcent les premières dispositions terroristes prises après les journées de mars. Il suffira de noter ici les principales. Les décrets contre les émigrés, dont le dernier en date est du 27 mars, sont coordonnés en une loi d'ensemble (28 mars). Les riches seront frappés d'une taxe spéciale (4 et 5 avril), les pauvres seront munis de piques et formeront une armée révolutionnaire (27 mars et 4 avril). Le tribunal révolutionnaire est mis en activité, sa procédure est simplifiée et aggravée (27 et 28 mars, 5 et 6 avril). Les députés ne sont plus inviolables, et pourront être décrétés d'accusation (1er avril). Les représentants en mission voient leurs pouvoirs tout ensemble augmentés et mieux définis (1, 4 et 9 avril).

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Le Comité de défense générale ou de salut public s'était montré impuissant; ses séances étaient comme publiques; on y voyait souvent plus de cent députés; il délibérait mal et ne décidait presque rien : réorganisé le 28 mars, il est de nouveau transformé sur la demande de Marat, de Robespierre, de Barère, de Garat au nom du Conseil exécutif, d'Isnard au nom du Comité lui-même (3-5 avril). Il sera composé de 9 membres seulement, élus pour un mois par appel nominal, qui délibéreront en secret pour surveiller et accélérer l'action de l'administration confiée au Conseil exécutif provisoire (décret du 6 avril). Le nouveau Comité de salut public repré-

sentait si bien le pouvoir exécutif, émanant de la Convention elle-même, qu'il fut d'abord désigné sous le nom de « Comité d'exécution ». On procéda sans retard à l'élection (séance de nuit du 6 au 7 avril) : tous les membres furent des Montagnards ou des Centristes passés à la Montagne (Barère avec 360 voix, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, De Bry remplacé par R. Lindet, Guyton-Morveau, Treilhard et Delacroix avec 151 voix).

PROSCRIPTION DES ORLÉANISTES. Enfin l'orléanisme est définitivement exclu de la Convention. Les Montagnards ont hâte de se débarrasser d'une compromission gênante, maintenant que Dumouriez a échoué; les Girondins, qui n'ont pas varié, sont comme autrefois hostiles à Égalité et à ses partisans : pour une fois, les deux partis sont d'accord. Dès le 27 mars, Robespierre demandait des mesures contre les Bourbons. Quand, dans une séance de nuit (du 31 mars au 1er avril), les Comités réunis de défense et de sûreté générales ordonnèrent d'arrêter ou d'interroger les complices présumés de Dumouriez, plusieurs des orléanistes les plus notables furent inscrits sur la liste : Valence, Mme de Genlis, Sillery, Égalité. Les jours suivants (1er et 2 avril), les Girondins Lasource, Barbaroux, Ducos, Boyer-Fonfrède, les Montagnards Châteauneuf-Randon, R. Levasseur formulèrent diverses propositions contre les membres de la famille ci-devant royale. Les décrets du 6 et du 8 avril ordonnèrent leur arrestation et leur transfert à Marseille, exception faite des prisonniers du Temple qui devaient rester à Paris. Égalité protesta (7 avril); la Convention passa outre, et c'est ainsi qu'elle sacrifia pour la première fois l'inviolabilité parlementaire aux nécessités de la politique. Mais la défaite et la trahison de Dumouriez n'ont pas seulement ruiné l'orléanisme, elles ont converti Danton à la Montagne, creusé plus profond le fossé entre la droite et la gauche, et aggravé le système révolutionnaire de la Terreur qui date des journées de mars.

III. — LA RÉACTION DANS LES DÉPARTEMENTS [1]

LE CALME DE LA PROVINCE. L'HIVER 1792-1793 a été paisible en province. Les dernières insurrections paysannes contre les châteaux qu'on envahit pour y brûler les papiers terriers datent de septembre ou d'octobre

1. Les recherches d'histoire locale à l'époque Conventionnelle se sont développées avec beaucoup d'ampleur et de variété (cf. Aulard, *Études et leçons*, III; Mautouchet, Revue d'histoire moderne, 1909-10, t. XIII). Dans certains départements, il a été publié des bibliographies spéciales de la période révolutionnaire et des inventaires d'archives (voir Caron, *Manuel*). La presse locale ne figure d'ordinaire qu'accessoirement dans l'énumération des sources. De même, les mémoires, souvenirs ou journaux de contemporains (p. ex.

(notamment dans l'Aube) et coïncident avec les premières difficultés causées par la cherté des vivres : on est dans l'accalmie d'un entre-deux, et les agitations qui persistent sont locales et isolées. Mais il ne s'ensuit pas qu'alors l'histoire départementale soit vide : bien au contraire. La vie politique en province est à la fois plus simple et plus compliquée qu'à la Convention. Elle est plus simple parce que les partis sont moins nombreux. Comme au temps, déjà lointain, du début, on est patriote ou aristocrate, pour ou contre la Révolution. Les indifférents, et il n'y en a guère, — car quelle est la famille dont les intérêts ou les habitudes n'ont pas été touchés par le prodigieux bouleversement qui vient de s'accomplir? — les indifférents ne sont pas sans analogies avec les Centristes Conventionnels.

DIVERSITÉ DE LA VIE POLITIQUE EN PROVINCE.

Mais d'autre part, c'est une des caractéristiques de la Révolution que la vie locale y est infiniment diverse, et que les villes ou les pays, même les plus petits, n'ont jamais leur histoire identique. Dans les campagnes, le centre d'action est presque toujours le district;

N. P. Chr. Rogue, *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Évreux*, Évreux, 1850, in-12; A. R. H. Thibaudeau, *Mes Souvenirs*, p. p. Th. Ducrocq, Poitiers, 1875). Ce sont les documents administratifs et d'archives qui ont été, comme il convenait, le plus largement mis à contribution. Parfois même ils ont fait l'objet d'inventaires analytiques (dans la Haute-Vienne par Fray-Fournier, 1891, les Bouches-du-Rhône par Blancard, 1889-96, 2 vol. 4°, Bordeaux par Ducaunès-Duval, 1896, t. I), ou de publications spéciales, soit dans certains départements : *Procès-verbaux du Conseil général de la* CHARENTE-INFÉRIEURE *sous la Révolution*, Saintes, 1906; *Procès-verbaux de l'assemblée administrative du département de l'*HÉRAULT *pendant la Révolution*, p. p. La Pijardière, Montpellier, 1889, sqq., t. I-IV; *Délibérations de l'administration départementale de la* LOZÈRE, Mende, 1882-86, 5 vol.; *Procès-verbaux du Conseil général du département de* RHÔNE ET LOIRE, p. p. Guigue, Trévoux, 1875, 2 vol. (et de la *Commission populaire de Salut public*, ibid., 1900); *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'*YONNE, Auxerre, 1889, sqq., t. I-VI; — soit dans certaines villes : *Documents p. s. à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'*AMIENS, Paris, 1889, sqq., t. I-V; *Archives de la ville de* BREST, *Procès-verbaux*, Brest, 1894, sqq., t. I-VI; *Table alphabétique des registres des délibérations de la ville d'*EPERNAY, p. p. Chandon de Briailles, Bertal et Fournier, Epernay, 1904, 4°; *Analyse des actes et délibérations de l'administration municipale de* LIMOGES, Limoges, 1889; *Procès-verbaux des Corps municipaux de la ville de* LYON, Lyon, 1899, sqq., t. I-V; *Analyse des délibérations du Conseil général de la commune de* ROUEN, Rouen, 1905, 4°; *Procès-verbaux des administrations municipales de* VILLEFRANCHE S/S., Villefranche, 1903. — Les monographies d'histoire locale se chiffrent par centaines, parfois excellentes et toujours instructives de quelque manière, en raison des documents nouveaux qu'elles apportent. On ne peut mentionner ici que celles dont l'extension est départementale : RÉGION DU NORD : Darsy, *Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution*, Amiens, 1878-83, 2 vol.; OUEST : Boivin-Champeaux, *Notices p. s. à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure*, Evreux, 1894, 2 vol. (1re édit., 1864); Duchatellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, Paris et Nantes, 1836, 6 vol.; Guichard, *Histoire de la Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*, Saint-Malo, 1874; Dubreuil, *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*, 1909; Le Guillon-Penanros, *L'administration du département du Finistère*, Brest, 1878; Bourcier, *Essai sur la Terreur en Anjou*, Angers, 1870; CENTRE : Doucet, *L'esprit public dans le département de la Vienne pendant la Révolution*, 1910; cf. de Roux, *La Révolution à Poitiers et dans la Vienne*, Poitiers, 1912; Fray-Fournier, *Le département de la Haute-Vienne pendant la Révolution*, Limoges, 1909, 2 vol.; Duval, *Archives révolutionnaires du département de la Creuse*, Guéret, 1875; Meunier, *La Révolution dans la Nièvre*, Nevers, 1895-98, 2 vol.; Biernawski, *L'Allier de 1789 à l'an III*, Moulins, 1909; cf. Cornillon, *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, Vichy et Riom, 1888-95, 5 vol.; Cantal et Puy-de-Dôme : Serres, *Histoire de la Révolution en Auvergne*, Paris et Mauriac, 1895-99, 10 vol. in-12; Mège, *le Puy-de-Dôme en 1793*, Paris et Clermont-Ferrand, 1877; SUD-OUEST : Labroue, *L'esprit public en*

il est bien rare que dans le département le chef-lieu suffise à donner le ton, et les vieilles jalousies entre villes voisines n'ont pas encore désarmé. Et rien ne prouve mieux combien l'activité révolutionnaire a profondément entraîné toute la nation, que l'étonnante diversité de l'esprit public dans les départements et les districts.

L'ESPRIT PUBLIC EN PROVINCE.

Jusqu'à la fin de janvier 1793, les nombreuses adresses envoyées par les administrations et les sociétés locales à Paris, à la Convention et aux Jacobins, à la Commune et parfois aussi aux sections, témoignent de sentiments toujours les mêmes : on fait confiance à la Convention, on est en accord avec elle, mais à la condition qu'elle impose silence aux agitateurs parisiens. La représentation nationale est la propriété commune des Français, elle doit rester la puissance de concorde et le centre de l'unité; il faut qu'elle abolisse les divisions liberticides, les querelles de personnes, les discussions vaines et les divisions de partis, comme ont été abolis l'ancien régime et la royauté au 10 août et le Roi lui-même au 21 janvier. S'il n'était inexact de comparer l'opinion publique des départements aux partis

Dordogne pendant la Révolution, 1911; Affre, *De la Terreur dans l'Aveyron*, Rodez, 1886; André, *Essai sur l'histoire de la Révolution en Lozère*, Marvejols, 1894; SUD-EST : Arnaud, *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège*, Toulouse, 1905; de Casteras, *Histoire de la Révolution dans le pays de Foix et dans l'Ariège*, 1876; Vidal, *Histoire de la Révolution dans le département des Pyrénées-Orientales*, Perpignan, 1885-89, 3 vol.; Rouvière, *Histoire de la Révolution dans le département du Gard*, Nîmes, 1887-89, 4 vol. in-12; cf. Fajon, *Pièces et documents officiels p. s. à l'histoire de la Terreur à Nîmes et dans le département du Gard*, Nîmes, 1867; Charpenne, *Les grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat*, Avignon, 1901, 4 vol. in-12; Lauvergne, *Histoire de la Révolution française dans le département du Var*, Toulon, 1839; Tisserand, *Histoire de la Révolution française dans le département des Alpes-Maritimes*, Nice, 1878; Le Duc, *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ain*, Paris et Bourg-en-Bresse, 1879-84, 6 vol. in-12; Saône-et-Loire : Guillemant, *Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, Louhans, 1899-1903, 2 vol.; EST : Sommier, *La Révolution dans le Jura*, 1846; Maréchal, *La Révolution dans la Haute-Saône*, 1903; Véron-Réville, *Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin*, 1865; Bouvier, *Les Vosges pendant la Révolution*, Paris-Nancy, 1885. — Principales monographies révolutionnaires locales (par ordre alphabétique) : Arras (par Lecesne, 1882-3, 3 vol.), Bordeaux (Vivie, 1877, 2 vol.), Bourg et Belley (Jarrin, 1881), Bourges (Jongleux, 1895), Brest (Duchatellier, *Brest et le Finistère sous la Terreur*, 1858; Havard, *La Révolution dans les ports de guerre*, II, 1913). Colmar (Ochsenfeld, Rev. Rév., 1884-85), Douai (Dechristé, 1880), Gaillac (Rossignol, 1890, 2[e] éd., 1903, in-12), La Ciotat (Ricard, 1885, in-16), Lyon (Guillon de Montléon, 1824, 3 vol. dans la collect. Berville et Barrière; Balleydier, 1845-6, 3 vol.; Metzer et Vaesen, 1882-6, 10 vol.), Mamers (Fleury, 1909-11, 3 vol.), Marseille (Viguier, Rév. franç., 1895, t. XXVIII), Meulan (Rosières, 1888, in-12), Mirecourt (Guyot, 1901), Montpellier (Duval-Jouve, 1881, 2 vol. in-12), Nantes (Guépin, 1839; Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*, 1842, 12 vol.), Nice (Combet, 1912), Péronne (Ramon, 1878-85, 5 vol.), Perpignan (Torreilles, 1897, 3 vol.), Pontarlier (Mathez, Rév. franç., 1885, t. IX-XI), Pornic (Caron, 1859), Rochefort (Havard, *op. cit.*, II), Rouen (Clerembray, 1901), Saint-Etienne (Gally, 1904), Saumur (Desmé de Chavigny, 1892), Strasbourg (Seinguerlet, 1881), Tonnerre (Moreau, 1890), Toul (Denis, 1892), Toulon (Pons, 1825, Henry, 1855, 2 vol., Havard, *op. cit.*, t. I, 1911), Troyes (Babeau, 1874, 2 vol.), Verdun (Pionnier, 1905). — Dans certains cas les histoires générales des localités sont utilisables pour la période Conventionnelle : Blois (Bergevin et Dupré, 1846-7, 2 vol.), Bordeaux (Jullian, 1895), Brest (Levot, 1871-5, 2 vol.), Commercy (Dumont, 1843, 3 vol.), Corse (Ambrosi, 1914), Epernay (Fiévet, 1868), Le Puy (Boudon, 1892-5, 6 vol.), Lyon (Charléty, 1903, in-16), Marseille (Boudin, 1852), Meaux (Carro, 1865), Provins (Bourquelot, 1839-40, 2 vol.), Strasbourg et Alsace (Reuss, *La cathédrale de Strasb.*, 1888 et *Hist. d'Als.*, 1912), Tours (Giraudet, 1873, 2 vol.), Versailles (Laurent-Hanin, 1885-9, 4 vol.).

de la Convention, on pourrait dire que la France entière est Centriste à tendance Girondine, et que personne n'est encore Montagnard. Ensuite, jusque vers la mi-avril 1793, les mêmes assurances de loyalisme Conventionnel, de fidélité à l'Assemblée et d'adhésion à son œuvre, auxquelles la trahison de Dumouriez et la coalition étrangère donnent comme un surcroît de force, se nuancent diversement. Quelques adresses acceptent sans réserves toutes les mesures révolutionnaires votées à la Convention : elles sont déjà d'inspiration Montagnarde. Les autres, qui sont les plus nombreuses, acceptent les procédés révolutionnaires, mais à titre provisoire; elles réclament, et au plus vite, des lois stables et une constitution. Pendant les premiers temps de la Révolution, le parti patriote, dans les départements, avait toujours agi d'ensemble et à peu près unanimement : voici que, pour la première fois, il commence à se disloquer.

PREMIERS INDICES DE RÉACTION.

Or, le désarroi des patriotes coïncide avec une reprise très marquée de l'activité réactionnaire. Il est difficile de citer des faits précis : le mouvement n'a pas été concerté ni organisé, et c'est pourquoi il ne réussira pas; il est diffus, mais profond. Les réactionnaires se sont terrés sous l'orage, et, maintenant qu'on les a laissés tranquilles depuis quelque temps, ils reparaissent et relèvent la tête. Quelques journaux, à mots couverts, dénigrent le temps présent et raillent l'impuissance de la Convention. Les insermentés vont et viennent; des émigrés rentrent; les aristocrates causent entre eux et autour d'eux. Pas encore d'actes, mais un état d'esprit qui est fait de rancunes, de désillusions, de mécontentement, d'espérances inavouées, et qui soudain se cristallisa lorsqu'il fallut mettre à exécution la loi du 24 février 1793 portant levée de 300 000 hommes. Et l'offensive réactionnaire commença.

LA LEVÉE DE 300 000 HOMMES.

La loi était impérative. Elle réquisitionnait 300 000 hommes valides, de dix-huit à quarante ans, ou plus exactement 299 120 (3 650 hommes en moyenne par département), car le contingent, calculé au prorata de la population, tenait aussi compte, pour chaque département, du nombre des volontaires déjà présents sous les drapeaux. Le directoire du département devait opérer la répartition par districts, et les directoires de districts par communes. En 1791 et 1792, les levées avaient été volontaires, et elles n'avaient pas discontinué jusqu'en 1793 (pour la formation des « forces départementales », ou des bataillons dirigés contre les rebelles de l'Ouest); maintenant, un chiffre est donné comme obligatoire. De plus, les volontaires s'étaient précédemment recrutés dans la garde nationale, et, jusqu'au 10 août, celle-ci se composait de citoyens actifs,

c'est-à-dire de gens aisés. En d'autres termes, la levée de 1791 était bourgeoise; elle l'était encore, en partie du moins, en 1792; la levée de 1793 est nettement démocratique. Pour la première fois, le peuple doit s'ébranler et partir. Il n'avait jusqu'à présent participé à la Révolution qu'à ses heures et par saccades; maintenant il est poussé, un peu malgré lui et à son corps défendant, dans le mouvement national et politique qui entraîne la France : la loi est de grande portée sociale. Il est assez naturel que les riches aient éprouvé quelque répugnance à s'y plier : tous ceux qui pouvaient partir l'avaient fait; ceux qui ne l'avaient pas voulu avaient fourni des remplaçants, mais les remplacés devaient, comme tous les autres citoyens, concourir à la levée nouvelle, et faire de nouveau les frais d'un remplacement. Bien plus, l'habillement, l'équipement et l'armement des recrues étaient théoriquement à la charge de la nation par l'intermédiaire du ministre de la Guerre, mais les habitants devaient faire l'avance des fonds nécessaires, et les municipalités étaient autorisées à opérer toutes les réquisitions utiles chez les citoyens « préférablement choisis dans la classe aisée ». Enfin la loi s'abstenait de définir la procédure du recrutement. Dans les premiers jours de mars, les officiers municipaux, avisés par le district du chiffre d'hommes exigé, avaient à convoquer les citoyens en assemblée spéciale, et, si la liste des inscriptions volontaires ne donnait qu'un total incomplet, les citoyens étaient « tenus de la compléter sans désemparer », en adoptant à cet effet « le mode qu'ils trouveront le plus convenable, à la pluralité des voix ».

VOLONTARIAT, ÉLECTION ET TIRAGE AU SORT.

Article funeste, et tel qu'à peine le pourrait-on concevoir dans une démocratie depuis longtemps adulte et maîtresse d'elle-même. Trois procédés étaient possibles à défaut du volontariat simple : le volontariat avec prime (solde d'une vingtaine de sous par jour ou gratification allant jusqu'à 100 écus), l'élection, le tirage au sort. Les frais du volontariat avec prime incombaient à la municipalité, à qui il était loisible de taxer les riches, mais la combinaison n'était guère possible que dans les villes. Dans les communes rurales, on essaya de l'élection. Il aurait suffi pour bien faire de ne regarder qu'à l'âge et à la validité des hommes. Mais la politique s'en mêla. Les riches voulurent désigner les pauvres, ou les pauvres les riches, ou les patriotes les aristocrates, ou les aristocrates les patriotes. Les communes les plus sages adoptèrent d'emblée le système du tirage au sort, d'autres s'y rallièrent faute d'avoir pu s'entendre sur les élections, mais presque partout l'enthousiasme patriotique des deux années précédentes avait disparu, et l'indifférence, la résignation, l'obéissance sont souvent comme submergées sous un flot

de mécontentement, de colère et de révolte. La levée des 300 000 hommes fut aussi la levée des réactionnaires.

GÉOGRAPHIE DES RÉSISTANCES.

Laissant provisoirement de côté les départements de l'Ouest qu'il est nécessaire d'étudier plus en détail, on constate que les résistances se localisèrent en trois centres principaux : la Normandie et la Bretagne (Calvados, Orne, Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure); quelques département de l'Est (Doubs, Côte-d'Or, Aube, Bas-Rhin); enfin et surtout, un groupe compact de départements, de Lyon à la Méditerranée, sur la rive droite du Rhône, la région sud et orientale du Massif Central (Rhône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Aveyron, Lot, Dordogne, avec prolongements jusqu'en Haute-Garonne, Gironde et Landes, Tarn, Hérault et Gard). La distribution géographique de la résistance à la loi tournait au profit de la loi. Le Nord-Est et la région parisienne, conscients des nécessités militaires pour la défense extérieure, obéissaient, et le Bas-Rhin (où du reste les difficultés se localisèrent à Molsheim, ancienne ville d'université épiscopale et jésuite) se trouvait séparé des autres départements récalcitrants par une région très patriote, où se distinguaient la Meuse et les Vosges. De même, Saône-et-Loire, le Jura et l'Ain isolaient au nord-est Rhône-et-Loire. Enfin l'Indre, la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze, où le recrutement s'effectuait, séparaient l'Auvergne des départements de l'Ouest.

PROCÉDÉS DE RÉSISTANCE.

La résistance affectait les formes les plus variées, depuis les attroupements séditieux, les insultes aux officiers municipaux, les taillades aux arbres de la liberté, les tumultes concertés pour empêcher la désignation des hommes du contingent, les jets de pierre et les coups de bâton aux cris de « Vive le roi ! », jusqu'aux essais de révolte, avec sonnerie du tocsin, bandes armées et conflits sanglants. La garde nationale de la ville voisine se rendait en hâte dans les communes insurgées, parfois le canon tonna. En Bretagne, les communications avec Paris, et de Nantes avec Vannes, de Vannes avec Rennes devinrent pendant quelques jours, à la mi-mars, impossibles. Dans les régions montagneuses de la Lozère et de l'Ardèche, l'organisateur du mouvement fut Marc Charrier, un ancien Constituant, notaire à Nasbinals en Lozère et royaliste avéré, avec son frère Antoine, un curé réfractaire : le prieur Claude Allier, ses frères Dominique et Charles, le prieur Louis Solier : un réfractaire devenu chef de bande et qu'on surnomma le Brigand Sans Peur, quelques nobles et tous les nombreux réfractaires dissimulés dans la montagne. Les rassemblements commencèrent le 20 mars, lors des opérations pour le recrutement. Toute la région était en effer-

vescence. L'armée des Pyrénées menaçait d'être prise entre les Espagnols et les insurgés : elle fut dédoublée (24 avril) en armée des Pyrénées-orientales (contre les Espagnols) et des Pyrénées-occidentales (pour l'intérieur, sur la rive droite de la Garonne), Toulouse restant le quartier général commun. Les bandes rebelles, fortes de plusieurs milliers d'hommes, prenaient Marvéjols, au nom de Louis XVII (26 mai); le lendemain elles entraient à Mende, non sans pillages et massacres de patriotes. Puis, comme un détachement de l'armée des Pyrénées et les gardes nationales de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Aveyron, du Puy-de-Dôme, accouraient, elles se dispersaient de nouveau. Les patriotes rentrèrent dans Mende et dans Marvéjols; Charrier, surpris dans une cachette, fut fait prisonnier (31 mai). L'agitation persista, mais le danger fut moins angoissant pour les patriotes.

LE TÉMOIGNAGE DE JEANBON.

Dans une lettre du 26 mars 1793 à Barère, Jeanbon décrivait en termes saisissants l'état général des esprits en France, et, avec cette fermeté d'intelligence pratique qui est sa marque propre, définissait la politique de défense républicaine :

« La chose publique, nous le disons expressément, est prête à périr, et nous avons presque la certitude qu'il n'y a que les remèdes les plus prompts et les plus violents qui puissent la sauver. Quand on annonça pour la première fois, au sein de la Convention, cette vérité salutaire que nous étions une assemblée révolutionnaire, on eut la douleur de la voir maladroitement ou perfidement méconnue. Des hommes que nous n'avons pas besoin d'inculper, surtout dans l'intimité d'une correspondance confidentielle, nous demandaient alors : « Où voulez-vous donc nous mener? Que reste-t-il à détruire? La Révolution est achevée et l'instrument révolutionnaire doit être brisé. » L'expérience prouve maintenant que la Révolution n'est point faite, et il faut bien dire ouvertement à la Convention nationale : « Vous êtes une assemblée révolutionnaire ».... Nous sommes liés de la manière la plus intime au sort de la Révolution, nous qui avons voulu la consommer.... On ne pardonnera ni à vous ni à nous d'avoir voulu la liberté pure et sans mélange, et nous devons conduire au port le vaisseau de l'État, ou périr avec lui.... »

LES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION.

A l'offensive réactionnaire correspond l'offensive Montagnarde. Elle avait en mains l'outillage révolutionnaire créé par la Convention, en février et en mars, les jours d'émeute. La grande mission du 9 mars 1793, la plus importante de toutes celles qu'a organisées la Convention, prit fin le 30 avril. Les commissaires de la Convention ne devaient pas seulement achever le recrutement, ils étaient aussi chargés « d'instruire leurs concitoyens des nouveaux dangers qui menacent la patrie », ils pouvaient exiger de toutes les autorités constituées « les comptes de leur administration », ils avaient « le droit de prendre toutes les mesures qui leur paraîtront utiles pour rétablir l'ordre partout où il serait troublé, de suspendre

provisoirement de leurs fonctions et même de faire mettre en état d'arrestation ceux qu'ils trouveraient suspects », ils disposaient aussi du droit de nomination, ils avaient enfin à s'occuper des subsistances : bref, leur mission était à la fois de défense nationale, de défense et d'organisation politique. A leur retour, d'autres commissaires de la Convention furent nommés dans les départements suivant les besoins; ceux qui allaient aux armées intervenaient aussi. Enfin, le Conseil exécutif provisoire envoya de son côté des « commissaires du pouvoir exécutif », comme agents de renseignements, mais qui jouèrent parfois un rôle actif dans la vie locale.

SYMPTÔMES DE RÉSISTANCE.

Presque partout, les commissaires de la Convention ont été reçus avec honneur et confiance. Les premières résistances s'affirment en mai. Plusieurs départements instituent de leur propre initiative des comités locaux de salut public. Dans l'Ain, le département va jusqu'à casser comme illégaux les arrêtés des commissaires, parce qu'ils ont été pris après le décret du 30 avril qui a mis fin à leur mission. A Mézières, les gardes nationaux mettent en arrestation le président du comité de surveillance qui vient d'être institué par un représentant de passage dans la ville. Ou bien les conflits entre modérés et avancés s'aggravent. Dès le 1er avril, à Beaucaire, les sans-culottes du club organisaient, avec leurs amis de Tarascon, une grande farandole en guise de manifestation contre la municipalité modérée; l'ordre fut rétabli après quelques horions, que plusieurs modérés payèrent plus tard de leur tête. A Toulouse, le 16 mai, le Département, le District et la Commune décidèrent de se réunir régulièrement trois fois par semaine. En réponse, les Jacobins de la ville convoquèrent un congrès régional des sociétés populaires : l'administration interdit le congrès (29 mai) et installa un comité local de salut public. Jamais les relations interdépartementales n'avaient été si actives. Les administrations et les sociétés ne correspondent plus seulement par lettres, mais aussi par délégués. Symptôme plus grave encore : on constate des essais d'organisation interdépartementale. Le 24 mai, un arrêté du département du Jura, communiqué aux autres départements, dont plusieurs adhérèrent, décidait de réunir à Bourges les députés suppléants à la Convention, escortés chacun d'une garde d'élite de cent hommes, car on recommençait à lever des « forces départementales » contre les « factieux » de Paris. Le 26 mai, les commissaires des départements de Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Deux-Sèvres et Vendée créent un comité central de salut public à Saint-Jean-d'Angély. Le 29 mai, à Mâcon, congrès des

commissaires de l'Ain, du Jura, du Mont-Blanc et de Saône-et-Loire. La France entière est alors frémissante, sous les menaces de la guerre civile, qui depuis plus de deux mois sévit déjà dans les départements de l'ouest.

IV. — LA VENDÉE.[1]

NUL REGRET DE L'ANCIEN RÉGIME.

LE décret de réquisition des 300 000 hommes parvint en Vendée le 2 mars. Les opérations devaient commencer vers le 10. Or, du 10 au 15, brusquement, simultanément, tout le pays s'insurgea : début d'une des guerres civiles les plus atroces qui aient ensanglanté la France. De fait, les campagnards n'étaient pas royalistes, et ils ne demandaient pas la restauration de l'ancien régime. La Vendée angevine était autrefois un pays de grande gabelle, qui souffrait d'autant plus de l'accablant devoir de « pot et salière » qu'elle était située entre la Bretagne, province de libre sel, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, pays de franc-salé; pas un paysan angevin ne regrettait les temps des gabelous et des franc-sauniers. Pareillement des dîmes et des droits seigneuriaux. Les Vendéens « gouaillaient » leurs nobles en patois, et ils s'en défiaient. Pour eux, parler « noblet », c'était parler français, et, dans leur langue, un « noblet », c'était un bœuf paresseux. Un de leurs proverbes dit qu'il est trois voisinages à fuir : « un grand seigneur, une grande rivière et une grande route ».

1. Tandis que les travaux d'histoire locale dans le reste de la France pour l'époque Conventionnelle ne sont qu'exceptionnellement antérieurs au dernier quart du XIXe siècle, l'enquête sur la Vendée se poursuit de façon ininterrompue depuis la Restauration. La bibliographie, devenue très considérable, a été esquissée successivement par Loudun, *La Vendée*, 1849, 2e édit., 1873 (cf. Deniau, *Hist. de la Vendée*, 1878, t. I, et Escard, Polybiblion, 1877, t. XX), par Bittard des Portes, *Les guerres de Vendée et les Chouanneries*, Vannes, 1905, extr. de la Revue du Bas-Poitou, et par Lemière, *Bibliographie de la contre-révolution dans les provinces de l'Ouest*, en cours, 1904 et suiv., fasc. 1-6. — Exposé d'ensemble par Ch.-L. Chassin, *Études documentaires sur la Révolution*, 1892-1900, 11 vol., gr. 8°, en 3 séries : *Préparation de la guerre de Vendée* (3 vol.), *la Vendée patriote* (4 vol.), *Les pacifications de l'Ouest* (3 vol.) et la table générale; véritable modèle de documentation, de méthode et de critique, où, sans rien perdre de sa clarté, le récit encadre le texte des documents les plus importants. Les ouvrages antérieurs n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, mais doivent être consultés pour l'histoire des controverses de détail. Les principaux sont, d'après la date de leur rédaction ou de la 1re édition : Bourniseaux (1802), Beauchamp (1806, 3 vol., sur pièces d'archives), Savary (1824-27, 6 vol., collection Berville et Barrière, avec de nombreux textes d'archives), Clemanceau (écrit en 1827, p. p. Uzureau en 1909), Johanet (1840, 2 vol.), Crétineau-Joly (1841, 4 vol.), Muret (1849, 5 vol.), Deniau (1878, 6 vol.). — Sur les origines et les débuts de la guerre de Vendée : Benj. Fillon, *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, Fontenay, 1847; B. d'Agours (Gust. Bord), *Documents inédits p. s. à l'histoire des soulèvements de mars 1793*, Saint-Nazaire, 1883 et Paris, 1884; C. Port, *La Vendée angevine, les origines, l'insurrection*, 1888, 2 vol. ; dom Fr. Chamard, *Les origines et la responsabilité de l'insurrection vendéenne*, Paris et Lille, 1899; sur les massacres de Machecoul : Lallié, *Le district de Machecoul*, Nantes, 1869, in-12.

LES CAUSES DE L'INSURRECTION.

Par contre, ils aimaient les bons prêtres et détestaient les intrus : ils voulaient le départ des intrus et le retour des bons prêtres. Sous l'ancien régime, il abhorraient la milice. Mais n'était-ce pas un retour à l'ancien régime que le service de la garde nationale, le tirage au sort et le recrutement forcé? Par sa situation géographique, la Vendée se trouvait placée aussi loin que possible de toutes les frontières; elle n'avait pas éprouvé la sensation vivante du péril extérieur, et l'idée qu'il fallait quitter le sol natal pour aller chercher la mort au loin paraissait insupportable. Il est vrai que les contingents de la Vendée et des Deux-Sèvres (4 196 hommes pour chaque département) étaient destinés aux armées des côtes, que leur rassemblement était marqué pour la Rochelle et Vannes, et qu'il n'était pas question, pour le moment du moins, d'aller jusqu'aux frontières de l'Est ou du Sud : on n'y prenait pas garde. Tant de lois avaient déjà été promulguées depuis la Révolution, qui étaient devenues lettre morte parce que le peuple n'en avait pas voulu, qu'on pouvait espérer, en résistant, obtenir le retrait de la réquisition. Enfin, dans beaucoup de paroisses rurales, les haines locales étaient ardentes entre les patriotes et les « fanatiques ». Les maires et les administrateurs de districts apparaissaient comme les héritiers des fonctionnaires d'ancien régime; on leur reprochait leur insolence, leur ambition, leur parti pris, on les chargeait de tous les mécontentements, des jalousies, des rancœurs depuis longtemps accumulées : se ruer contre eux, c'était, semblait-il, attaquer les auteurs responsables de tous les maux. Les bons prêtres! pas de milices! à bas les administrations! voilà, au bref, tout le credo du Vendéen quand il a pris les armes.

L'INSURRECTION EN VENDÉE MARITIME.

Après quelques désordres, aisément réprimés en apparence, du 3 au 9 mars 1793, à Cholet, Chemillé, Chanzeaux et Saint-Florent dans les Mauges, à Saint-Philbert-en-Retz et vers Clisson, l'insurrection éclata, le 10 et les jours suivants, dans plus de cent paroisses à la fois. Il est impossible, si l'on veut être bref, d'en suivre la marche pas à pas. En Vendée maritime, du 10 au 13, les rebelles se rendent maîtres de Challans, Légé, Palluan. Leurs bandes sont alors conduites par des métayers et un perruquier de Saint-Christophe, Gaston Bourdic, dont, par une erreur singulière, l'Europe a longtemps cru qu'il était le général de tous les Vendéens. Les vrais chefs se montrent vers le 13; ce sont des bourgeois; le plus connu est un chirurgien, Joly. Ils prennent la Roche-sur-Yon et Saint-Gilles-sur-Vic (le 14), Noirmoutiers (le 17), Yeu (le 24), et, à la tête d'une véritable armée renforcée de Bocagers, ils attaquent à deux reprises les Sables-d'Olonne (le 24 et le vendredi saint 29). Mais le

représentant Gaudin a si bien organisé la défense qu'ils sont repoussés.

L'INSURRECTION EN VENDÉE BRETONNE.

Dans la Vendée bretonne, les paysans, auxquels se mêlent des marchands, des ouvriers, quelques petits nobles, s'emparent de Machecoul, la capitale du Pays de Retz (11 mars), et un ancien fiscal seigneurial, devenu avoué et chef de bureau au District, Souchu, organise dès le lendemain un « Comité royal ». Il lance une proclamation (12 mars) où il reconnaît Louis XVII et refuse obéissance à la Convention. La domination de Machecoul s'étendait au nord jusqu'à Saint-Père-en-Retz et Port-Saint-Père, au sud jusqu'à la Garnache et Légé. Sur la côte, les gardes nationales de Pornic et de Bourgneuf résistaient énergiquement. Plus de deux cents insurgés furent tués le 23 mars dans une attaque malheureuse contre Pornic. Charette, qui était à Machecoul depuis le 14, établissait peu à peu son autorité militaire avec l'aide de Souchu. Le long de l'estuaire, Nantes restait en communication avec Paimbœuf, malgré le soulèvement de quelques paroisses littorales qui réclamaient les bons prêtres. En Vendée bretonne, les patriotes restaient donc maîtres du littoral, et les insurgés ne purent concerter leurs mouvements avec les rebelles des départements bretons.

LES MASSACRES DE MACHECOUL.

Mais Souchu, à Machecoul, procédait à l'extermination systématique de tous les patriotes de la région. Les prisonniers, attachés à une longue corde et formant « chapelet », étaient menés le long des douves du château, fusillés sommairement et achevés à coups de pique. A Paris, en septembre 1792, les massacres étaient en quelque sorte anonymes; on s'ignore dans une grande ville, et le peuple savait seulement qu'il tuait des aristocrates. Mais dans les bourgs et les villages, chacun connaît son voisin, et à Machecoul, bourreaux et victimes pouvaient s'interpeller par leurs noms. Le nombre des exécutions a été évalué de cent à onze cents (jusqu'au 22 avril); les chiffres les plus vraisemblables oscillent entre cinq et six cents. Il est inexact que les massacres n'aient commencé qu'après le 27 mars, en représailles des morts de Pornic. Le mercredi de Pâques, 3 avril, pour se « décarêmer », les insurgés tuèrent 56 prisonniers.

L'INSURRECTION DANS LES MARCHES.

Du côté des Marches, les bourgs de Tiffauges, que Mortagne avait essayé de secourir, de Montaigu, où Fontenay avait envoyé un détachement de garde nationale, de Clisson, que Nantes ne put aider, tombent le 12, le 13 et le 15 aux mains des bandes paysannes qui se rassemblent depuis le 10. L'insurrection a été ici plus rapide encore qu'ailleurs, et mieux ordonnée. Des nobles, comme Sapinaud, sont mobilisés dès le 10, et, sitôt après la prise de Mortagne,

ils occupent Saint-Fulgent sur la grand'route de Nantes à la Rochelle, ils installent un quartier général permanent un peu plus loin, aux Quatre-Chemins-de-l'Oie (le 13 mars), à la jonction de la grand'route et du chemin qui mène de Cholet aux Sables; ils sont ainsi les maîtres de toutes les communications, au cœur même de la Vendée; et, le 19 mars, à Pont-Charrault, ils dispersent toutes les forces républicaines alors disponibles (2 400 hommes), en chantant la *Marseillaise*, mais sur d'autres paroles :

> Aux armes, Poitevins! Formez vos bataillons!
> Marchons! Le sang des bleus rougira vos sillons.

Le 4 avril, les gentilshommes du camp de l'Oie désignèrent comme général en chef de leur armée, qu'ils appelaient « catholique royale », celui des leurs qui parmi les anciens officiers était le plus âgé et le plus élevé en grade : Royrand, un lieutenant-colonel retraité, descendant de huguenots convertis. Un règlement promulgué le même jour enjoignait aux paroisses de remplacer leurs municipalités par des conseils élus, non au scrutin, mais par acclamation. Des relations étaient nouées avec les révoltés de la Vendée maritime — qu'on aide à l'attaque des Sables — et des Mauges où, dès le 14 mars, Sapinaud coopérait à la prise de Cholet. Enfin, un émissaire désigné le 6 avril était envoyé à Noirmoutiers pour aller, de là, demander secours à l'Espagne et à l'Angleterre. Le soulèvement des Marches et du Bocage est politique, nobiliaire et royaliste; il est intelligemment conduit, avec coordination et sans inutiles cruautés.

L'INSURRECTION DANS LES MAUGES.

Dans les Mauges, au contraire, l'action est lente, hésitante, et de caractère bien différent. Les jeunes gens rassemblés pour le recrutement, à Saint-Florent-le-Vieil, le 12 mars, se disputent avec les autorités, les chassent, cassent les vitres, pillent la caisse, dépensent l'argent à l'auberge et le soir reviennent dans leurs villages. Le lendemain, 13 mars, est le jour du grand tumulte. On craint une répression terrible. On invoque la Vierge et les nobles : Bonchamps à la Baronière près Saint-Florent, Elbée à la Loge de la Cobrinière près Beaupréau. Un voiturier colporteur du Pin-en-Mauges, Cathelineau, part de son village avec 27 hommes; il arrive avec 400 hommes à Jallais, avec 1 000 hommes à Chemillé dont il s'empare. D'autres bandes accourent de Manhonier avec Stofflet, un garde-chasse seigneurial, étranger au pays (il est né en Lorraine), de Chanzeaux avec Forest, un valet de chambre récemment revenu d'émigration où il avait accompagné son maître. Les paysans prient à toutes les croix et avant chaque rencontre. Ils sont armés

tant bien que mal, mais ils tiennent leurs chapelets et ils portent sur la poitrine un morceau d'étoffe brune avec une croix rouge ou un cœur transpercé. Les bons prêtres, surgis du sol, se multiplient. La nuit venue, on s'arrête, comme si, plus encore que la veille, on redoutait une punition terrible.

L'ARMÉE CATHOLIQUE ROMAINE.

Pendant cinq jours, seul, Stofflet, accompagné de l'abbé Barbotin, ose marcher : il enlève Cholet, avec l'aide de Sapinaud venu du Bocage (14 mars), et, s'avançant vers Saumur, il s'empare de Coron, de Véhiers (16 mars), puis, il revient en arrière, vers Chemillé (18 mars). Alors Elbée (19 mars), Bonchamps (21 mars) le rejoignent, et l'armée « catholique romaine », forte de vingt ou trente mille hommes, de 200 cavaliers, de 20 canons, attaque Chalonnes sur la Loire (22 mars). Les 3 000 volontaires de Maine-et-Loire qui défendent la ville se dispersent; la ville est prise, et toute l'armée d'Anjou s'évanouit brusquement. C'était l'avant-veille du dimanche des Rameaux (24 mars) : les paysans voulaient-ils faire leurs Pâques dans leurs villages? Craignaient-ils, plus encore que le 12 et le 13, une répression d'autant plus sévère que leur sédition avait été plus étendue? On ne sait. Mais tous les mouvements cessent, et le silence plane.

ÉTENDUE DE L'INSURRECTION.

Dans le grand quadrilatère de la Vendée, qu'on tire une diagonale symétrique à celle que trace la Sèvre : du nord des Sables à l'ouest de Saumur. Tout le triangle septentrional, sauf la banlieue de Nantes, avec le littoral de l'estuaire et de l'Océan jusqu'à Bourgneuf, est, à la fin de mars, insurgé. Partout, les villages ont sonné le tocsin, les paysans se sont armés; partout les patriotes sont en fuite, persécutés, traqués; les premières victimes ont été les prêtres intrus, les nobles patriotes (il y en avait), les bourgeois et les paysans républicains : ils ont été arrêtés, pillés, tués; dans les Mauges, l'usage était de faire marcher en avant les prisonniers liés ensemble; ils formaient « palissade », et ils étaient tués à la fois par devant et par derrière; partout les mairies et les districts ont été saccagés, les papiers officiels brûlés, et les corps administratifs dispersés.

LE DÉCRET DU 19 MARS.

Le terrible décret du 19 mars pour réprimer les révoltes « contre-révolutionnaires » suscitées « à l'époque du recrutement » mettait hors la loi et condamnait à mort, sur la simple constatation de leur identité, tous les chefs du mouvement, prêtres, nobles et seigneurs, leurs agents, les étrangers et les fonctionnaires de l'ancien régime; il suspendait la même menace sur tous les révoltés, même sur ceux qui auraient été pris sans armes et qu'on devait maintenir en prison jusqu'à ce qu'il fût statué sur leur sort. Mais le décret ne pouvait avoir d'effet que si le gouvernement rétablissait son autorité

dans le pays insurgé. Trois généraux s'y employèrent : Berruyer, qui arrive à Angers le 29 mars, Boulard aux Sables le 3 avril, et Beyssier à Nantes, le 16 avril.

SUCCÈS DE BOULARD ET DE BEYSSIER.

Boulard fut le premier prêt. Il réorganisa les vaincus de Pont-Charrault avec l'appoint de bataillons de volontaires venus de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Gironde, du Midi, et, dès le 8 avril, il entra en campagne. C'était un vieil officier, d'origine parisienne et bourgeoise, d'esprit patient, ferme et modeste. Il est le seul de tous les généraux républicains qui n'ait jamais été battu par les Vendéens. Pendant les mois d'avril et de mai, il opère dans la Vendée maritime contre Joly, qui le plus souvent est seul : Gaston Bourdic a été tué dans une rencontre le 15 avril, et Charette n'intervient que par intermittence. Boulard dégage définitivement les Sables et ses alentours jusqu'à Saint-Gilles dont il reprend possession (dès le 9 avril). — De son côté, l'Alsacien Beyssier, avec des troupes de ligne et des volontaires bretons et nantais, entre à Port-Saint-Père (20 avril), à Machecoul (22 avril) — où Souchu, fait prisonnier, eut la tête tranchée de deux coups de hache par un sapeur devant les troupes et aux sons de la musique militaire; — il dégage les communications entre Bourgneuf, Pornic, Paimbœuf et Nantes d'une part, avec l'armée des Sables d'autre part; il se rend à Noirmoutiers que Villaret-Joyeuse, à la tête d'une petite escadre, vient de reprendre (27 avril), et où l'on arrête l'émissaire vendéen chargé d'une mission pour l'Angleterre et l'Espagne. Boulard et Beyssier ont rendu cet immense service que la révolte, n'ayant accès dans aucun port, resta longtemps isolée, presque inconnue, et sans secours de la coalition européenne.

ÉCHEC DE BERRUYER.

Mais quand l'incapable Berruyer, avec les 17 000 hommes qu'il commandait à Angers (auxquels il faut joindre 3 000 volontaires aux ordres du colonel Quétineau à Bressuire), essaya de pénétrer dans les Mauges, il put à peine pousser une pointe jusqu'à Chemillé, Coron et Cholet (13 et 14 avril). De nouveau, le tocsin a sonné, et la Vendée angevine s'est mobilisée (10 au 14 avril). Berruyer se retire hâtivement à Angers, poursuivi par Elbée et Stofflet. Devant Bressuire, le jeune Henri de la Rochejaquelein a rassemblé les paysans de Châtillon et battu Quétineau aux Aubiers (13 avril). Le succès des Angevins a bientôt son contre-coup à l'ouest : Beyssier et Boulard sont obligés de rétrograder, l'un sur Nantes, l'autre sur Saint-Gilles et les Sables; en mai le contact, si péniblement établi, est rompu. Encore une fois victorieuse, l'armée catholique pouvait reprendre l'offensive. Mais elle semble s'être de nouveau débandée. Quinze jours se passent.

L'ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE.

Au début de mai, Elbée a enfin 40 000 hommes sur pied. A son approche, Quétineau évacue Bressuire (2 mai), il essaie de résister à Thouars; mais que faire contre l'immense vague de tout un peuple soulevé? Il est fait prisonnier, avec ses volontaires. Les Vendéens retiennent ceux qui peuvent leur servir d'otages et relâchent les autres, tête rasée. Ils poursuivent leur route, entrent à Parthenay que les bleus ont évacuée (10 mai), et poussent vers Fontenay : vers l'Océan. Mais les paysans craignent d'aller si loin et de rester si longtemps hors de chez eux : devant Fontenay, ils ne sont plus que 10 000, les républicains sont 5 000; la partie est égale; l'armée catholique est battue, Elbée grièvement blessé (16 mai).

L'INSURRECTION VICTORIEUSE.

Une troisième fois, l'armée qu'on appelle maintenant « catholique et royale », et bientôt la « Grande Armée », se reconstitue. Sauf Elbée, tous les chefs, anciens ou nouveaux, sont là : Bonchamps, La Rochejaquelein, Lescure, B. de Marigny qui commande l'artillerie, Cathelineau toujours effacé et médiocre, Stofflet, qui paraît avoir commandé en chef à certains moments. Royrand et Sapinaud ont été prévenus, mais « l'armée du Centre » ne rejoignit la « Grande Armée » que le 26, le lendemain de la victoire. Il s'agissait de prendre Fontenay, et Fontenay céda, comme avait cédé Thouars, sous le nombre (25 mai). Dans tout le quadrilatère vendéen, il ne restait plus aux bleus que Nantes et les Sables.

LIVRE II

LA CONVENTION MONTAGNARDE

CHAPITRE PREMIER

LE COUP D'ÉTAT DU 2 JUIN 1793

I. LES FORCES EN CONFLIT. — II. PREMIERS ENGAGEMENTS. LE MAXIMUM. — III. LE 31 MAI. — IV. L'ACTE FINAL.

I. — LES FORCES EN CONFLIT[1]

LES DÉBATS A LA CONVENTION.

LE conflit entre Gironde et Montagne touchait au paroxysme final. A la Convention, le nombre des députés présents aux séances, en avril et mai, oscille autour de 350 seulement (290 le 2 mai, 517

1. Sur le 31 mai, le 2 juin et leurs antécédents, indication des pièces imprimées dans la *Bibliographie* de Tourneux (t. I et II), manuscrites dans le *Répertoire* de Tuetey (t. VIII et IX); actes et délibérations des assemblées et comités Conventionnels et communalistes dans les *Archives parlementaires* (t. LXV), le *Moniteur* (réimpr., t. XVI, voir aussi t. XXII, séance de la Convention, 22 oct. 1794), *Actes du Comité de salut public* (t. III et IV), *Histoire parlementaire* (t. XXV à XXVIII), les *Jacobins* d'Aulard (t. V); les rapports de police dans Schmidt, *Tableaux*. — Principaux journaux : les *Révolutions de Paris* de Prud'homme, le *Journal* de Perlet, le *Patriote français* de Brissot, la *Chronique de Paris* de Condorcet et autres Girondins, le *Publiciste* (suite du *Journal de la République*) de Marat, le *Père Duchesne* d'Hébert. — D'utiles indications dans les nombreux récits, adresses et comptes rendus, les déclarations consécutives au 2 juin, les lettres des députés à leurs commettants, les protestations individuelles ou collectives (des « 75 », des représentants de l'Aisne, des Hautes-Alpes, de la Somme, notamment). Ces documents ont pour la plupart été publiés ou réimprimés dans l'*Histoire parlem.* (t. XXVIII), Mortimer-Ternaux (t. VII), Tuetey (t. IX), Wallon, *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793*, 1886, 2 vol. Presque tous émanent de Girondins ou de Centristes girondisants. Les plus importants sont dus à Bergoeing, Brival (Montagnard), Dechézeaux, Delaunay jeune, Gensonné, Gorsas, *Précis*, Lanjuinais, *Fragment*, Lasource, Lozeau (de Charente-Inférieure et non Loiseau d'Eure-et-Loire), Michel (du Morbihan), Petit (de l'Aisne), Saladin, Vergniaud. — Parmi les mémoires : Meillan (avec documents annexes), Durand-Maillane, Mme Roland, Louvet, Garat, Levasseur, auxquels on peut joindre Dulaure, *Esquisses*, t. II, 1823, Lacretelle, *Dix années d'épreuves*, 1848, Séb. Mercier, *Le nouveau Paris*, an III, 6 vol. in-12 (tables dans la Révol. franç., 1905, t. IL). Voir aussi le *Diurnal* de Beaulieu et *La démagogie en 1793, ou histoire jour par jour de l'année 1793*, par Dauban, 1868. — Exposés documentaires par Mortimer-Ternaux (t. VII), Wallon (op. cit., t. I), Tuetey (Introduction du t. IX); cf. pour rectifications de détails, Biré, *Journal*, t. II; Mellié, *Les Sections de Paris*. Sur les principaux personnages : Vatel, *Recherches historiques sur les Girondins*, *Vergniaud*.

le 28). Beaucoup de Centristes s'abstiennent, beaucoup de Montagnards sont en mission. Les tribunes sont combles, mais la salle est à moitié vide. Les discussions sont de plus en plus véhémentes; les injures et les menaces réciproques deviennent presque quotidiennes. Mais les arguments de polémique restent les mêmes; les partis se rejettent mutuellement la responsabilité et le souvenir déformé des incidents les plus récents : les massacres de septembre, la dictature communaliste, la garde départementale, le procès du Roi, la trahison de Dumouriez et le complot orléaniste. La seule différence est que, jusqu'en janvier, la Gironde incriminait la Montagne, tandis qu'ensuite c'est la Montagne qui accuse la Gironde; l'attaque a changé de camp.

AFFAIBLISSEMENT DES GIRONDINS.

La Gironde a perdu tous les bastions du pouvoir. Le Conseil exécutif lui échappe. Aucun des ministres nouveaux n'est du parti : ni Garat (à l'Intérieur depuis le 23 janvier), ni Gohier (à la Justice depuis le 20 mars), ni le colonel Bouchotte (à la Guerre depuis le 4 avril), ni le capitaine de vaisseau Dalbarade (à la Marine depuis le 10 avril). Ils sont déjà les subordonnés de la Convention et des Comités. Lebrun et Clavière, les deux seuls survivants du Conseil exécutif provisoire nommé le 10 août, essaient eux aussi de s'accommoder aux circonstances. Le ministère de la Guerre est devenu une des forteresses des sans-culottes, et les commissaires de la Convention aux armées sont tous Montagnards. Dans les départements, la direction de l'esprit public n'est plus aux Girondins depuis que les réactionnaires ont pris l'offensive, et la direction du mouvement de défense contre la réaction est aux représentants en mission, qui sont Montagnards. Montagnards aussi, les deux comités d'action à l'Assemblée : le Comité de sûreté générale et le Comité de salut public. A Paris, le contact ne s'est jamais établi entre les députés Girondins et la population, même la plus modérée. Les députés sont restés provinciaux, ou, qui pis est, départementaux. Sans doute, ils ne le sont pas tous avec une égale intransigeance. Les Buzotins, comme Barbaroux et Isnard (provençaux), Lanjuinais, Kervelegan (bretons), Izarn ci-devant de Valady (Aveyron), sont nettement antiparisiens; les Brissotins, avec les députés du dépar-

1873, 2 vol.; Hérissay, *François Buzot*, 1907; Claretie, *Camille Desmoulins*, 1875 et 1908 (et *Œuvres choisies* de Desmoulins p. p. Claretie, 1906, 2 vol. in-18); sur Marat : Bougeart, 1865, 2 vol.; Chèvremont, 1876 et 1880, 2 vol.; Bax, Londres, 1879 et Boston, 1901; Cabanès, 1891 et 1911, in-12 (*Œuvres choisies* p. p. Vermorel, 1869 in-12, Simond (1909), in-18, et Vellay, 1908-1911, 2 vol. in-18); sur Hébert : Brunet, *Notice*, 1859, in-12, d'Estrée, *Le Père Duchesne et la Commune de Paris* (1909); sur les femmes révolutionnaires : Lairtullier, *Les femmes célèbres de 1789 à 1795*, 1840, 2 vol., Dreyfous, *Les femmes de la Révolution* (1903), 4°; Lacour, *Trois femmes de la Révolution* (Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe), 1900; de Villiers, *Histoire des clubs de femmes*, 1910.

tement de la Gironde, tels que Vergniaud, Gensonné, Guadet, comprennent mieux Paris et savent à l'occasion lui rendre justice. Ici, comme d'ordinaire, les Girondins sont entre eux en désaccord. Ils ne se sont jamais entendus que sur une seule question : empêcher les Montagnards unis aux communalistes de prendre la direction des affaires.

LES GIRONDINS A LA CONVENTION.

Ils croyaient être chez eux à l'Assemblée. Elle était pour eux la citadelle. Ils en étaient les maîtres. Leur erreur capitale a été de croire qu'en sauvegardant leur majorité à la Convention, ils finiraient par avoir le dessus. Légalement, ils étaient dans le vrai, et, pratiquement, ils pouvaient croire la tactique bonne. Leur majorité n'a jamais été plus nombreuse qu'à la veille même de la défaite. Les progrès ont été si grands que, dans les deux derniers mois, le centre a comme disparu; « côté droit » et « plaine » sont devenus synonymes. Mais, en renonçant à l'action au dehors, en concentrant à la Convention même tout ce qui leur restait de force, les Girondins se sont faits les artisans de leur propre ruine. Une fois expulsés de la Convention, comme de leur réduit suprême, ils n'étaient plus que gibier de guillotine. Aussi les Montagnards mènent-ils l'attaque avec ardeur. Ils ont gagné tout ce que la Gironde perdait. A leurs yeux, la moindre concession à l'esprit réactionnaire peut, dans la phase critique que traverse la France, compromettre toute l'œuvre de la Révolution, et, derrière la Gironde, ils voient la réaction. Pourtant toutes les mesures terroristes ont été votées par la Convention en majorité Girondine, et souvent même les Girondins les plus notoires s'y sont personnellement associés. On ne pouvait dire que leur présence à l'Assemblée en paralysât l'action révolutionnaire. Mais les Girondins prétendaient rester les maîtres de l'instrument qu'ils avaient contribué à forger et dont ils croyaient qu'il suffirait d'user avec modération.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Pour les Montagnards, au contraire, l'énergie était plus nécessaire que jamais. Afin de soutenir l'esprit public, toujours prêt à fléchir, il fallait, pensaient-ils, frapper sans cesse de grands coups, et d'abord obtenir de la Convention la proscription des chefs Girondins. Le seul moyen d'y parvenir était de peser du dehors sur l'Assemblée, puisque la majorité y était Girondine. A la Convention même, le Comité de salut public était Montagnard, il est vrai, mais il représentait la Montagne opportuniste, si l'on peut dire, et dépourvue de cette volonté de décision qui a fait la grandeur farouche du parti. L'homme qui le personnifiait le mieux était Barère, qui jouissait alors d'une autorité considérable, et, après Barère, Danton. Le Comité se réservait et attendait. D'ailleurs il travaillait ferme; il

tenait deux séances chaque jour, mais il ne s'occupait que de la défense des frontières et des côtes, de la lutte contre les Vendéens, de la correspondance avec les représentants délégués près des armées et des corps administratifs. Dans le conflit qui déchirait la Convention, il pouvait beaucoup; il ne fit rien, et il ne prit parti que tout à la fin, sournoisement, contre les Girondins.

LES JACOBINS.

Le rôle directeur dont il ne voulait pas échut aux Jacobins. La puissante société exerçait comme un arbitrage supérieur entre Conventionnels et communalistes. Jamais peut-être sa prépondérance morale n'a été plus grandissante qu'en cette période critique. Robespierre en était l'âme. Il prenait souvent la parole, et chacun de ses discours marque exactement où l'on en était, ce qu'on voulait.

II. — PREMIERS ENGAGEMENTS, LE MAXIMUM[1]

ATTAQUES CONTRE LES GIRONDINS.

« JE déclare que la première mesure de salut public à prendre est de décréter d'accusation tous ceux qui sont prévenus de complicité avec Dumouriez, et notamment Brissot. »

Ainsi parla Robespierre à la Convention le 3 avril 1793. Son frère ajoutait, le surlendemain, aux Jacobins, alors présidés par Marat :

« Il faut que tous les bons citoyens se réunissent dans leurs sections, qu'ils y dirigent l'opinion publique d'une manière plus utile qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, et qu'ils viennent à la barre de la Convention nous forcer de mettre en état d'arrestation les députés infidèles. »

Et la société lançait une circulaire de guerre civile (5 avril) :

« Oui, frères et amis... la contre-révolution est dans le gouvernement... dans la Convention nationale!... Levons-nous! Oui, levons-nous tous! Mettons en état d'arrestation tous les ennemis de notre Révolution et toutes les personnes suspectes. Exterminons sans pitié tous les conspirateurs si nous ne voulons pas être exterminés nous-mêmes.... Dumouriez..... marche sur Paris pour rétablir la royauté et dissoudre la Convention nationale.... Aux armes! Nous saurons combattre et mourir, et nous ne livrerons Paris que réduit en cendres! »

L'appel est entendu; les sections s'agitent.

« Depuis assez longtemps, la voix publique vous désigne les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Brissot, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot, etc. Qu'attendez-vous pour les frapper du décret d'accusation? »

1. Sur l'établissement du maximum : Caron, *Le commerce des céréales* dans la série des *Instructions, recueils de textes et notes* p. p. la Commission des documents économiques de la Révolution, 1907; les *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et du Commerce* p. p. Gerbaux et Schmidt, 1906-1910, 4 vol. (t. III), dans la Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution (cf. Guiffrey, sur les Comités d'agriculture et du commerce, Revue historique, 1876, t. I); Girardot, *Des subsistances de 1789 à 1795*, 1854; Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France depuis 1789* (1867), 2e édit., t. I, 1903; du même, *Histoire du commerce de la France depuis 1789*, 1912.

demande la Section du Bon Conseil à la Convention (le 8 avril), et les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance. Une autre section, la Halle au Blé, faisait circuler un projet d'adresse qui paraphrasait, en l'aggravant, la circulaire des Jacobins :

« Entendez-nous, et entendez-nous pour la première fois. La nation est lasse d'être continuellement en butte à des trahisons. Elle est lasse de voir parmi vous d'infidèles mandataires.... Qui méritait plus l'échafaud que Roland?... Partout où nous portons nos regards, nous ne voyons que des conspirateurs!... Est-ce donc une majorité corrompue qui doit prononcer sur le sort de la République? Oui, législateurs, c'est parmi vous qu'existe cette ligue qui veut nous vendre à nos tyrans et qui embrasse toute la France! » Il n'est plus question de Dumouriez, et pour cause; mais il faut « que les députés coupables soient décrétés d'accusation.... Montagne de la Convention, c'est à vous que nous nous adressons.... Il faut que la France soit anéantie ou que la République triomphe. »

DÉCRET CONTRE MARAT.

Petion dénonça l'adresse de la Halle au Blé à ses collègues (le 10 avril). Ce fut une longue et terrible séance, qui dura de dix heures du matin à huit heures du soir. De part et d'autre, on s'invectivait avec fureur. A gauche on applaudissait le texte incriminé. A droite, on criait : « Nous saurons mourir, mais nous ne mourrons pas seuls! » Un Girondin huguenot, Lauze-Deperret (ci-devant de Labécède de Lauze de Perret) dit : « Nous avons des enfants qui vengeront notre mort! » Danton répliqua, aux applaudissements des tribunes et de la Montagne : « Vous êtes des scélérats! » Et la droite répondit : « A bas le dictateur! » Quelques minutes plus tard, Guadet, dans une accalmie, essayait de donner des explications : « On cherche à vous environner d'une opinion factice pour vous dérober la connaissance de la vérité. Cette opinion est comme le croassement de quelques corbeaux.... » — « Vil oiseau, tais-toi! » interrompit Marat. L'injure était pittoresque, mais inouïe : elle passe pour la plus violente de toutes celles qu'on entendit jamais à la Convention. Le tumulte continua les jours suivants. Marat fut décrété d'arrestation (12 avril), pour avoir signé, comme président des Jacobins, la circulaire du 5 avril. Il se cacha aussitôt, dans un « souterrain ». Puis, après appel nominal, comme pour le Roi, la Convention vota le décret d'accusation (13 avril). Après rectification, on compta 362 voix, dont 222 pour, 92 contre, et 7 en faveur de l'ajournement (soit 99 au total), et 41 abstentions.

L'ADRESSE DES COMMUNALISTES.

C'est alors que Lulier, procureur général syndic du Département, intervint à la rescousse des Montagnards et communalistes. Il convoqua aux Jacobins — et le choix même du local est significatif — une assemblée générale des maires et officiers municipaux de Paris et des communes de la banlieue. L'assemblée rédigea une adresse qui fut incontinent portée à la Convention (18 avril).

« Qu'on n'objecte pas le droit de propriété! Le droit de propriété ne peut être le droit d'affamer ses concitoyens. Les fruits de la terre, comme l'air, appartiennent à tous les hommes.... Nous venons demander : 1° la fixation du maximum du prix du blé dans toute la République, 2° l'anéantissement du commerce des grains, 3° la suppression de tout intermédiaire entre le cultivateur et le consommateur, 4° un recensement général de tout le blé après chaque récolte. »

Le soir, à la Maison Commune, sur la réquisition de Chaumette, le conseil général prêtait serment d'union, fraternité et protection mutuelle avec les sections, les sociétés populaires et tout le peuple de Paris, il se déclarait en état de révolution tant que les subsistances ne seraient pas assurées, et son comité de correspondance était invité à se mettre sans retard en relation avec les quarante-quatre mille municipalités de la République. A la fédération Girondine des départements on allait opposer la fédération Montagnarde des communes souveraines.

ACQUITTEMENT DE MARAT.

La situation venait en quelque sorte de se nouer brusquement : Marat allait être jugé, les chefs Girondins exclus et le maximum décrété. Et c'est à ce moment précis que commençait enfin l'étude du projet de Constitution où le rapporteur, Condorcet, avait donné corps aux principes démocratiques et républicains des Girondins (17 avril). La pauvre grande Assemblée avait à réfléchir — dans quelles conditions! — sur les principes éternels et sur la forme définitive du gouvernement. Peut-être les attaques furieuses auxquelles la Convention est en butte n'ont-elles pas d'autre origine. La Constitution votée, l'Assemblée devait se séparer. Les Girondins le désiraient ardemment; ils croyaient que les élections nouvelles tourneraient contre leurs adversaires. En empêchant le vote de la Constitution, les Montagnards mettaient obstacle à l'appel aux électeurs. Dans cette hypothèse leur tactique ne serait qu'un mode d'obstruction parlementaire. Mais la preuve documentaire manque. — Marat sortit de sa cachette, et il se constitua prisonnier la veille du jour où il devait être jugé par le tribunal révolutionnaire. Il comparut en triomphateur. « Citoyens, dit-il en entrant à l'audience, ce n'est point un coupable qui paraît devant vous, c'est l'apôtre et le martyr de la liberté. » Applaudi, acquitté, porté en triomphe, couronné de chêne, il est ramené à la Convention par la foule qui l'acclame (24 avril), et, aux Jacobins, il est couronné de nouveau par le président Albitte et un enfant de quatre ans (26 avril). Il sortait grandi du procès, et plus redoutable encore qu'auparavant.

LA QUESTION DU MAXIMUM.

La question du maximum ne fut réglée que le 4 mai. La Convention s'était mise à s'en occuper avec soin, car la décision à prendre était grave (27, 28, et 30 avril). Six solutions étaient possibles, qui

d'ailleurs pouvaient être partiellement combinées entre elles : la taxe rigide et uniforme pour toute la République; le maximum plus souple, et dont on pouvait concevoir plusieurs variétés; l'organisation de magasins publics ou greniers d'abondance, dont François de Neufchâteau avait eu l'idée dès 1790; les achats libres ou par réquisition et les reventes pour le compte des municipalités les plus populeuses, comme on faisait déjà à Paris; la liberté règlementée notamment par la police des marchés, enfin la liberté absolue du commerce des grains, à quoi la Convention s'était jusqu'alors presque toujours tenue fermement, mais dont les partisans ne laissaient pas d'être ébranlés par les événements. Les manifestations populaires (30 avril, 1er mai) interrompaient sans cesse les débats. De mauvaises nouvelles arrivaient de Normandie, où la suppression du commerce maritime causait des embarras. La Manche manquait d'approvisionnements; à Rouen, le défaut de pain provoquait une émeute, vite réprimée. La Convention reprit sa délibération (le 2 mai) avec le désir d'en finir. Un projet préparé par le Centriste Devars semble avoir servi de base à la discussion. Tous les producteurs de grains seraient astreints à la déclaration, sous peine de confiscation. Les grains et farines ne devaient être vendus que dans les marchés publics, et les corps administratifs étaient autorisés à requérir les marchands et producteurs de tenir les marchés approvisionnés en quantité suffisante. Le droit de réquisition interdépartementale était réservé au ministre de l'Intérieur. Une surveillance sera établie sur les opérations des marchands de grains ou farines. Le prix moyen du blé d'après les mercuriales de chaque département pendant les quatre premiers mois de 1793 servira de maximum pour le mois de mai; le maximum sera diminué d'un dixième pour juin, d'un autre dixième pour juillet, et ainsi de suite jusqu'en septembre, de sorte que, comme le remarquait Thirion, les « accapareurs » devront renoncer à l'espoir de gagner davantage en gardant leurs provisions plus longtemps. Le maximum était décroissant, fixé localement et pour une période déterminée. Contrairement à la procédure usuelle, les Comités d'agriculture et de commerce réunis, au lieu de préparer la besogne de l'Assemblée, la reçurent d'elle toute faite : ils n'eurent plus guère qu'à transcrire en forme de décret les votes acquis, et leur rédaction fut approuvée sans débats le surlendemain (4 mai). Des promeneurs, attroupés le lendemain aux Champs-Élysées (dimanche 5 mai), crièrent : « Marat à la guillotine! » La manifestation avorta. Paris sembla se tranquilliser.

LA CONVENTION AUX TUILERIES.

Pendant l'accalmie (le 10 mai), la Convention quitta le Manège de la terrasse des Feuillants pour aller siéger aux Tuileries mêmes,

ou Palais National, dans l'ancienne salle des machines que Roland avait fait aménager sur les plans de l'architecte Gisors. La déception paraît avoir été unanime, et ce fut un nouveau grief contre Roland. La salle des machines était placée entre le pavillon de l'Horloge (ou du Milieu ou de l'Unité) et le pavillon du Nord (de Marsan ou de la Liberté); elle s'étendait sur toute la largeur du Palais, de la cour au jardin, mais, déjà rétrécie à la fin de la monarchie, elle avait été diminuée encore par une complication de vestibules ou anté-salles, de couloirs, d'escaliers, de dégagements, et elle était finalement réduite aux dimensions de 42 mètres de long sur 15 mètres de large et 18 mètres de hauteur. De nombreuses tribunes pouvaient contenir au moins 1 500 spectateurs, et le double en cas d'affluence. Les députés, entassés les uns sur les autres, incapables de bouger une fois encaqués dans leurs gradins, voyaient mal, respiraient mal (rien n'avait été prévu pour l'aération), entendaient mal (la salle était trop sonore). Le public des tribunes basses pouvait aisément pénétrer parmi les députés. Les dégagements, très nombreux, permettaient à la foule de stationner en grand nombre aux abords immédiats de la Convention. Sans doute, la salle était de noble apparence, élégamment décorée de guirlandes de lauriers à l'antique et de bas-reliefs; les bureaux des Comités se trouvaient commodément placés à proximité, le Comité de salut public au pavillon du Sud (de Flore ou de l'Égalité), le Comité de sûreté générale du côté opposé (pavillon du Nord); mais les inconvénients, très réels, de la nouvelle installation en faisaient oublier les avantages. La guillotine, jusqu'alors placée devant le Palais, fut, le même jour (10 mai), transférée place de la Révolution (de la Concorde), et le Comité de salut public se fit proroger pour un mois (11 mai).

LA QUESTION SOCIALE.

Cependant l'agitation persistait. Les communalistes et les sectionnaires tenaient des réunions secrètes à la Maison commune, à la Mairie et à l'Évêché (dans l'ancienne salle du corps électoral). Les polémiques de presse prenaient un tour nouveau. Dans le *Patriote français* de Brissot, Girey-Dupré essayait de galvaniser la masse inconsistante et molle des modérés :

« Les patriotes doivent-ils craindre un nouveau mouvement? Non : ils doivent le désirer plus que ceux qui le préparent. Depuis trop longtemps, le républicanisme et l'anarchie sont en présence et n'ont fait pour ainsi dire qu'escarmoucher; cet état pénible ne peut plus se prolonger : on nous présente un combat à mort, eh bien! acceptons-le! »

Pour le journaliste Girondin, le conflit était d'ordre politique. Les Montagnards posaient la question autrement. Desmoulins disait à la Convention (le 8 mai) :

« On vous a parlé de deux classes de citoyens, des Messieurs et des Sans-Culottes; prenez la bourse des premiers et armez les autres. »

Et le soir même, aux Jacobins, Robespierre reprenait la même idée, en une formule plus expressive :

« Celui qui n'est pas pour le peuple, celui qui a des culottes dorées, est l'ennemi né de tous les sans-culottes! Il n'existe que deux partis : celui des hommes corrompus et celui des hommes vertueux. Ne distinguez pas les hommes par leur fortune et par leur état, mais par leur caractère. »

Ainsi, le conflit des modérés et des démocrates n'était pas politique seulement, mais social. Culottes dorées et sans-culottes. Les riches et les aisés n'étaient pas Girondins, et pourtant les Girondins subirent le poids d'une alliance qu'ils n'avaient pas cherchée et qui d'ailleurs leur a manqué. Dans les faits comme dans les polémiques de tribune sur le projet de constitution, et aux mêmes semaines, à la veille du dénouement, la lutte des deux grands partis Conventionnels se dessine un instant comme une lutte de classe : les bourgeois contre le peuple.

ATTAQUES D'HÉBERT ET DE DESMOULINS.

Il va sans dire que la presse avancée ne ménageait pas les modérés. Les manifestants du 5 mai n'étaient pour le *Père Duchesne* d'Hébert que « des bandes de courtauds de boutiques, de saute-ruisseau d'avoués et de notaires, de garçons épiciers et limonadiers ». Mais l'attaque la plus venimeuse vint de Desmoulins. La brochure qu'il présenta le 17 mai aux Jacobins, et dont l'impression fut ordonnée par la société (le 19), sur le rapport d'une commission d'examen, le *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution* ou *Histoire des Brissotins*, est une infamie, de ton badin. Déjà, en 1792, Desmoulins avait repris à son compte les calomnies lancées autrefois contre Brissot par un bandit de lettres, un mouchard secret de la cour en Angleterre, Théveneau de Morande. Ici, il les aggrave encore de mensonges et d'insultes. Il n'apporte pas de preuves, il le reconnaît.

Mais, « en matière de conspiration, il est absurde de demander des faits démonstratifs.... Il suffit d'indices violents. Or je vais établir contre Brissot et Gensonné l'existence d'un complot anglo-prussien.... Je mets en fait que le côté droit de la Convention et principalement les meneurs, sont presque tous partisans de la royauté, complices de Dumouriez et Beurnonville, dirigés par les agents de Pitt, de d'Orléans et de la Prusse, et ayant voulu diviser la France en vingt ou trente républiques fédératives, ou plutôt la bouleverser pour qu'il n'y ait pas de République. Je soutiens qu'il n'y eut jamais dans l'histoire une conjuration mieux prouvée. »

Lebrun, Gorsas et autres sont les agents du comité anglo-prussien; « Brissot en était l'âme ». Et les injures alternent avec les moqueries. Ce « pauvre Roland »! « combien le calice du cocuage

semblait amer au vieillard! » Les Brissotins sont des reptiles, des esclaves, intrigants, traîtres, tartuffes, agitateurs, désorganisateurs, brigands. Mais bientôt « à la Convention, un scrutin épuratoire donnera la majorité permanente et invariable aux amis de la Liberté et de l'Égalité ». Dans une lettre *à ses commettants* (22 mai), Brissot répliqua en demandant la révocation de la Commune et la fermeture des Jacobins.

LA COMMISSION DES DOUZE.

Le 18 mai, à la suite d'un nouvel incident provoqué par les spectateurs des tribunes, Guadet proposa inopinément un décret en deux articles : « Les autorités de Paris sont cassées; les suppléants à l'Assemblée se réuniront à Bourges dans le plus court délai, sans cependant qu'ils puissent entrer en fonctions que sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention ». L'idée du projet n'était pas nouvelle, mais elle avait sans doute été reprise et étudiée dans les conférences tenues chez Valazé, comme aussi les sages et utiles projets de réforme du règlement que, dans la même séance, quelques instants auparavant, Lanjuinais venait de soumettre à l'Assemblée au nom du Comité de législation. Très perfidement ou très habilement, selon le point de vue qu'on adoptera, Barère, membre du Comité de salut public, répondit à Guadet par une contre-proposition : « Il est vrai, dit-il, qu'il existe à Paris et, par des ramifications, dans toute la République, un mouvement préparé pour perdre la liberté », et il fit allusion, de la manière la plus discrète, aux conciliabules des communalistes; mais le remède sera de « créer une commission de 12 membres », « où l'on prendra les mesures nécessaires pour la tranquillité publique ». Il en fut ainsi décrété. Personne ne fit observer que la commission nouvelle doublait inutilement le Comité de salut public, que ses pouvoirs n'étaient pas nettement définis, et qu'on ne lui donnait pas de moyens d'action pratique. Les Douze furent élus le 20 mai; les candidats de la droite passèrent tous : Boyer-Fonfrède (avec 197 voix), Rabaut Saint-Étienne, Kervelegan, Saint-Martin Valogne, Viger, Gomaire, Bertrand-La-Hosdinière, Boilleau, Mollevault, Larivière, Bergoeing (avant-dernier avec 175 voix) et Gardien (dernier avec 104 voix). Les Montagnards n'obtinrent que de 98 à 63 voix. La commission essaya d'agir. Elle ouvrit une enquête sur les conciliabules des communalistes et ordonna une demi-douzaine d'arrestations. Aussitôt la Commune proteste (25 mai), les sections s'agitent (dimanche 26), la foule envahit la Convention et obtient l'élargissement des détenus avec la cassation des Douze (27 mai). La commission, rétablie le lendemain (28), par 279 voix contre 238 sur 517 votants, fut désormais impuissante.

LES SECTIONS LE 29 MAI.

Les communalistes au contraire étaient plus ardents que jamais. La Cité, qui s'était déclarée en permanence, convoqua toutes les sections à l'Évêché pour le 29 mai. Trente-trois répondirent. L'agitation gagnait, non pas seulement en violence, mais en étendue. Jusqu'alors, elle ne dépassait guère les sections comprises approximativement entre les boulevards, les rues Saint-Denis et Saint-Martin, sur la rive droite. Les sections de l'ouest, et particulièrement la Butte des Moulins (Palais-Royal), les Gardes-françaises (Oratoire), 1792 (Bibliothèque), Molière-La Fontaine et le Mail, étaient modérées; celle de l'est : le Contrat social (Postes), les Gravilliers et enfin les Droits de l'homme (roi de Sicile), appartenaient aux sans-culottes; les autres étaient partagées ou oscillantes. Sur la rive gauche, les limites sont données à peu près par les rues du Bac, de Grenelle et Saint-Jacques : la section de Marseille (Théâtre-Français : Odéon) y était le centre du sans-culottisme avec les Cordeliers; l'Unité (Quatre-Nations) et le Panthéon (Sainte-Geneviève) hésitaient; Beaurepaire (Thermes) restait immobile. Entre les deux rives, la Fraternité (île Saint-Louis) était nettement modérée, la Cité sans-culotte et le Pont-Neuf indécis. La situation du Pont-Neuf était importante politiquement. C'est là, au centre même du vieux Paris, qu'on pouvait, en cas de crise, tirer le canon d'alarme, mais seulement sur un décret formel de l'Assemblée nationale. Maintenant, à l'appel de la Cité, la plupart des sections jusqu'alors hésitantes adhèrent au mouvement, et surtout, les faubourgs se mettent en branle. Non pas tous, il est vrai : l'Observatoire, les Invalides, les Champs-Élysées, le Mont-Blanc (Grange-Batelière), le faubourg Poissonnière restent tièdes, et l'on constate des indices de résistance à l'Arsenal et même au Finistère (Gobelins, faubourg Saint-Marceau), ailleurs encore. A vouloir préciser trop nettement les opinions de chaque section, on risque de se tromper, et les décisions prises par les assemblées sectionnaires ne représentent pas toujours l'opinion réelle des habitants. De quelques sections seulement il est permis de dire qu'elles ont eu une attitude politique nette. Par exemple, le Mail était conservateur au 10 août; il est modéré à la fin de mai; les Gravilliers et le Théâtre-Français (Odéon, Marseille) étaient démocrates au 10 août, ils sont maintenant sans-culottes. — Bref, la majorité des sections adhère au mouvement.

LA RÉUNION DE L'ÉVÊCHÉ.

Aussi la réunion de l'Évêché, le 29 mai au soir, est-elle plus importante que la séance même de la Convention. Barère, au nom du Comité de salut public, lut à la Chambre un rapport sur l'état général des affaires. Il y recommandait l'union entre les partis.

Danton a collaboré secrètement à ce rapport. Il n'espérait évidemment pas convaincre les Girondins, contre qui il travaillait, mais il voulait sans doute se ménager les voix des Centristes et des modérés après la proscription de leurs chefs, dont il aurait pris la place. Le soir, aux Jacobins, ce fut Barère — et non Danton — qu'on accusa de modérantisme, pour les avances qu'il venait de faire à la droite. Barère était trop superficiel pour ne pas être de bonne foi, et trop vaniteux pour ne pas être la dupe de Danton. A l'Évêché, dans la grande salle, quelques centaines de sans-culottes, clubistes et sectionnaires, écoutèrent les discours de l'ingénieur Dufourny, du chimiste Hassenfratz — qui écrivait au début de la Révolution : « Les sciences sont à tous les diables, il me faut de l'argent, des places, des places et de l'argent », — d'autres orateurs encore.

LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE L'ÉVÊCHÉ.

Dans une salle voisine se constituait secrètement un comité d'action, de neuf membres seulement, hommes jeunes, énergiques et décidés à tout oser : Dobsen et Varlet, deux des victimes des Douze; Simon, peintre doreur, et Wendling, de profession inconnue, membre du comité révolutionnaire de la Halle au Blé; Guzman, des Piques, un aventurier suspect, ami de Proli et de Danton, né à Grenade, mais apparenté aux Tilly de Belgique, naturalisé français en 1781 et toujours largement muni d'argent, mais sans profession définie, ni fortune certaine; Bonhonmet, du Bon Conseil, marchand de jouets; Fournerot, des Quinze-Vingts (faubourg Saint-Antoine), un gamin de Paris, grêlé et bossu, ancien combattant du 14 juillet et du 10 août; Laurent, de la section de Marseille, qui avait fait partie de la Commune insurrectionnelle du 10 août, comme Fournerot, Bonhonmet et peut-être aussi Guzman; Mitois, un inconnu. Les plus jeunes étaient Fournerot (vingt-trois ans) et Varlet (vingt-huit ans); les plus âgés, Guzman (quarante ans) et Dobsen (cinquante ans). Ce dernier avait été avocat au Parlement de Paris, député suppléant à la Constituante, directeur du jury d'accusation au tribunal du 17 août; il fut ensuite juge au tribunal révolutionnaire, et il termina sa carrière comme chevalier de la Légion d'honneur et procureur général impérial à la cour d'appel de Trèves. Il prit la présidence du « comité révolutionnaire » de l'Évêché. Il fallait d'abord s'assurer de la force armée de Paris. Elle n'avait plus de commandant général, depuis que Santerre était parti pour la Vendée. A l'instigation des Neuf, l'assemblée de la Grand'Salle envoya demander au Conseil général de la Commune, qui tenait séance, de faire sans plus tarder la nomination. La Commune refusa; elle se réservait, ne voulant pas encore prendre parti ouvertement pour l'insurrection. Afin de rassurer les esprits, les

Neuf firent déclarer par l'assemblée de la Grand'Salle que les propriétés seraient mises sous la sauvegarde des sans-culottes. Ils semblent avoir pris encore d'autres décisions : envoyer des émissaires aux sections qui n'avaient pas encore adhéré, s'aboucher avec le Département, où l'on savait que le procureur général syndic Lulier serait plus facile à gagner que Pache et Chaumette à la Maison commune.

JOURNÉE DU 30 MAI.

Le jeudi 30 mai était le jour de la Fête-Dieu. On vit des processions par les rues, des gens à genoux, des militaires présentant les armes. A la Convention, Mallarmé, Montagnard, est élu président de quinzaine par 189 voix, contre 111 à Lanjuinais, sur 354 votants : visiblement, la Plaine se laisse gagner par la Montagne. Le Département, sans doute à la suggestion des Neuf, convoque pour le lendemain matin (31 mai) aux Jacobins une réunion générale des autorités constituées et des sections, pour aviser aux mesures de salut public. Le Comité de salut public reste immobile. L'Évêché seul est actif. Comme la veille, deux assemblées siégeaient côte à côte. Dans la Grand'Salle, on entendit les exhortations de Hassenfratz, de Varlet, de Chabot, de Marat. Dans une salle voisine, les Neuf sont réunis. Ils se déclarent en permanence et en insurrection, en correspondance avec toutes les sections, en accord avec les hommes du 14 juillet et du 10 août, et la Grand'Salle applaudit aux communications qu'on lui en fait. Vers dix heures du soir, Pache et les commissaires de la Commune vont à l'Évêché s'enquérir; un peu plus tard, les Neuf envoient à leur tour une députation de la Grand'-Salle à la Maison commune pour demander au Conseil général de se déclarer en insurrection et donner l'ordre qu'on ferme les barrières de la ville. La Commune refuse : elle attend encore, mais, en réalité, elle a déjà pris parti pour l'insurrection.

III. — LE 31 MAI

LA SÉANCE DE L'ÉVÊCHÉ.

VERS minuit, à la Grand'Salle, le président de séance, exténué, quittait le fauteuil. C'était Laveaux, l'ancien professeur de Schiller à la Caroline de Stuttgard, devenu ensuite journaliste à Strasbourg, et, pour le moment, collègue de Hassenfratz à la Guerre. Il devait commencer le lendemain, 1er juin, la publication du *Journal de la Montagne*, organe officiel des Jacobins. Un sectionnaire de l'Homme armé (ci-devant Marais), Richebraques, employé de l'administration des domaines, était venu aux nouvelles avec quelques amis. Il avait une très forte voix; ses amis le dési-

gnèrent, et on le mit au fauteuil. De temps en temps on lui faisait passer, d'une salle voisine, des papiers à signer. Il n'y comprenait rien, ignorant jusqu'à l'existence du comité des Neuf; mais on était entre patriotes, et il signait tout de même. C'est ainsi que les Neuf faisaient sanctionner leurs décisions, dont l'une des plus importantes était l'ordre de fermer les barrières (dès trois heures et demie du matin, la section de l'Observatoire en recevait communication et obéissait). Vers deux heures du matin, Richebraques leva enfin la séance de la Grand'Salle. Mais les Neuf veillaient toujours.

LE TOCSIN.

A trois heures du matin, deux d'entre eux, Varlet et Guzman, traversent le parvis et vont à Notre-Dame faire sonner le tocsin. Peut-être Marat était-il avec eux. Guzman fut surnommé « don Tocsinos ». De clocher en clocher, lentement, le tocsin se propagea dans la ville endormie, au grand émoi des pompiers qu'on n'avait pas prévenus et qui doublèrent leurs postes. Plus tard, dans la journée, ils demandèrent des sabres, « afin de pouvoir être d'une double utilité » : contre l'incendie, et pour la République. L'insurrection commençait.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Vers six heures et demie du matin, les membres du comité révolutionnaire quittent l'Évêché, et vont à la Maison commune, où le Conseil général siégeait en permanence. Dobsen, leur président, exhibe, sur la réquisition de Chaumette, les pouvoirs illimités de la majorité des sections, et, au nom du peuple souverain, casse le Conseil général, qui se retire, mais pas bien loin. Les « commissaires de la majorité des sections » se sont ainsi institués en un conseil général provisoire insurrectionnel. Après quelques instants, le conseil provisoire invite le conseil révoqué à rentrer dans la salle; il le réintègre dans ses fonctions, et lui fait prêter serment. La cérémonie a visiblement été concertée d'avance. Elle a pour but de sauvegarder la légalité révolutionnaire. Le peuple, « debout » dans ses sections, est souverain. La majorité des sections a le droit de casser et de rétablir les autorités qui dorénavant, munies de son investiture, sont à ses ordres. Effectivement, la Commune resta en fonctions, et elle reconnut le pouvoir du comité révolutionnaire, porté maintenant à 10 membres par l'adjonction de Clémence, du Bon conseil. Les deux groupements ne seront pas toujours d'accord; à plusieurs reprises, pendant les journées qui vont suivre, on pourra constater certains indices de divergences; mais, d'une façon générale, le Conseil général s'efface devant le comité révolutionnaire, pour lui laisser l'initiative avec la responsabilité.

HANRIOT COMMANDANT MILITAIRE.

Sur l'ordre des Dix, la Commune nomma commandant général provisoire de la force armée de Paris Hanriot, chef de bataillon des Sans-Culottes (Jardin des Plantes). L'homme était

bien choisi : vingt-huit ans, commis de barrière, l'allure bravache et grossière.

« Quand il parle, rapporte un observateur de police, on entend des vociférations semblables à celles des hommes qui ont un scorbut, une voix sépulcrale sort de sa bouche, et, quand il a parlé, sa figure ne reprend son assiette ordinaire qu'après des vibrations dans les traits; il donne de l'œil par trois fois, et sa figure se met en équilibre. »

Il eut à s'emparer du Pont-Neuf pour y faire tirer le canon d'alarme : un décret de l'Assemblée nationale était inutile, puisque le peuple souverain était en insurrection.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DES XXI.

Dans la matinée, Wendling se rendit aux Jacobins, où se tenait l'assemblée des autorités constituées du Département et des 48 sections. Il confirma leurs pouvoirs comme avait fait Dobsen à la Maison commune, et une délégation de 11 membres fut adjointe au comité révolutionnaire des Dix : Bezot, un entrepreneur d'Issy, administrateur du Département, et dix Parisiens : Bouin, des Marchés (Halles), ouvrier en bois; Crespin, des Gravilliers, patron menuisier; Moissard, du Mail (ou Guillaume Tell), perruquier; Loys, de la Butte des Moulins, un marchand du Palais-Royal, âgé de trente-six ans, né à Arles, qui se disait fédéré marseillais, et qu'on entendait souvent parler aux Jacobins; Auvray, du Mont-Blanc, huissier de la justice de paix et membre du comité révolutionnaire de sa section; Laugier, de la Fontaine de Grenelle, juge de paix; Marchand, du Mont-Blanc, juge de tribunal; Dunouy aîné, des Sans-Culottes, ingénieur; Séguy, de la Butte des Moulins, médecin, le plus âgé des nouveaux membres : cinquante-trois ans; Rousselin (ci-devant de Corbeau de Saint-Albin), de l'Unité (Quatre-Nations), employé à l'Intérieur, le plus jeune : vingt-trois ans. Auvray, Bouin, Dunouy, Moissard et Séguy avaient fait partie de la Commune du Dix Août. Dobsen céda la présidence du comité révolutionnaire des XXI à Loys.

LE CANON D'ALARME.

Deux commissaires, dont l'agitateur Leclerc, furent envoyés à l'administration des postes pour en interrompre le service et s'assurer des courriers. Le Comité de salut public, informé du fait, donna de son côté des ordres identiques : comme le Conseil général de la Commune et le Département, il suivait l'insurrection. Un arrêté rédigé par le comité révolutionnaire d'accord avec la Commune promit quarante sous de solde par jour aux ouvriers qui resteraient sous les armes tant que le calme ne serait pas rétabli. Au Pont-Neuf, les officiers d'Hanriot se heurtèrent d'abord aux résistances de la section : elle eût préféré ne tirer le canon d'alarme que dans les conditions légales, sur le vu d'un décret, et elle en avait référé à la

Convention. Entre onze heures et midi, le canon retentit enfin, en 18 coups très espacés.

LA CONVENTION OUVRE SÉANCE.

La Convention siégait depuis six heures du matin. Plusieurs des chefs Girondins avaient passé la nuit hors de chez eux, par crainte d'un attentat. Une centaine de députés s'étaient réunis, au son du tocsin, et aussi sur l'initiative du Comité de salut public. Defermon les présidait. Ils entendirent Garat, Lulier et Pache, qui leur firent des rapports modérément véridiques. Puis Mallarmé, vers dix heures, à l'heure normale du début des séances, avait pris la présidence. On savait que les insurgés voulaient tirer le canon. Lorsqu'on l'entendit, Vergniaud réclama une enquête :

« Je demande que le commandant général soit mandé à la barre et que nous jurions de mourir tous à notre poste! »

Mais Danton intervint, aux applaudissements de la gauche et des tribunes :

« Le canon a tonné.... Si Paris, par une convocation trop solennelle, trop retentissante, n'a voulu qu'avertir tous les citoyens de vous demander une justice éclatante, Paris a encore bien mérité de la patrie.... Je demande la suppression de la commission (des Douze) et le jugement de la conduite particulière de ses membres. Il faut donner justice au peuple. — Quel peuple? cria-t-on à droite. — Quel peuple? dites-vous. Ce peuple est immense, ce peuple est la sentinelle avancée de la République. »

Rabaut Saint-Étienne, violemment interrompu par la Montagne et les spectateurs, réussit cependant à proposer, lui aussi, la suppression des Douze :

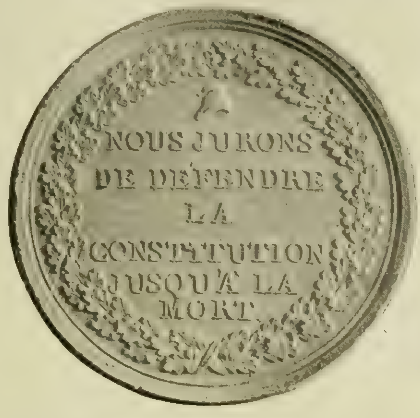
« Parce que, dit-il, je veux qu'il y ait un centre unique, et je demande que le Comité de salut public soit chargé de toutes les recherches, et qu'il soit investi de toute votre confiance. »

Rabaut ignorait que le Comité de salut public était secrètement de connivence avec les insurgés contre la Convention.

DÉCRET SUR LES SECTIONS.

Mais les délégués de l'« Assemblée générale des sections », c'est-à-dire du comité révolutionnaire, arrivaient porteurs d'une adresse signée Loys, président, Guzman, secrétaire, et que le Conseil général de la Commune venait d'approuver. Elle était modérée, mais vaguement menaçante, et reproduisait deux des décisions prises par le comité révolutionnaire : le peuple s'est levé le 14 juillet pour commencer la Révolution, le 10 août pour renverser le tyran; il est levé une troisième fois pour arrêter les complots des contre-révolutionnaires. Les propriétés sont mises sous la protection des sans-culottes; mais, comme les ouvriers ne peuvent se passer de leur salaire, il leur sera alloué quarante sous par jour jusqu'à ce





MÉDAILLE DU 10 AOUT 1793

Frappée pour commémorer l'acceptation de la Constitution. Face : un groupe de citoyens prêtent serment à la Constitution, que tient une Minerve. — Bibl. Nat. Médailles.



UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

Dessin de Fragonard fils, gravé par Berthault : Intérieur sommairement meublé ; des citoyens entrent, à gauche ; d'autres discutent ou boivent, à droite. — Collection des Tableaux historiques de la Révolution, 1802, *t. II, pl.* 103.

que les projets des contre-révolutionnaires soient déjoués. Guadet, combattu par Couthon, essaya de récriminer; Vergniaud, plus habilement, proposa et fit décréter :

« Que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie pour le zèle qu'elles ont mis aujourd'hui à rétablir l'ordre, à faire respecter les personnes et les propriétés, et à assurer la liberté et la dignité de la représentation nationale. La Convention nationale invite les sections de Paris à continuer leur surveillance jusqu'à l'instant où elles seront averties par les autorités constituées du retour du calme et de l'ordre public. »

DÉCRET SUR LE CONSEIL EXÉCUTIF.

Le décret devait être publié et affiché sur-le-champ. Il pouvait devenir pour les sections un programme, comme il était déjà un encouragement. Il les séparait de la Commune, et, par une tactique semblable à celle que Rabaut venait de suggérer à l'égard du Comité de salut public, il plaçait la Convention impuissante et désarmée sous la sauvegarde d'une puissance capable d'action. Pareillement, Camboulas fit décréter que le Conseil exécutif aurait à rechercher et à poursuivre ceux qui avaient fait sonner le tocsin, fermer les barrières et tirer le canon. Il était quatre ou cinq heures du soir.

L'AGITATION A PARIS.

Pendant ce temps, à la Maison commune, le comité révolutionnaire et le Conseil général stimulaient le zèle des sectionnaires qui venaient aux renseignements. La « voix du peuple en courroux », le tocsin, la générale, le canon d'alarme, tout était obscur. Des bruits faux couraient : un désastre aux armées ou en Vendée. Le Conseil exécutif les faisait démentir par des affiches placardées d'urgence. Les citoyens se rendaient à la salle de leur section, où les sans-culottes n'étaient pas toujours les plus nombreux. A une heure, la section des Lombards, qui est pourtant au centre de la ville, demandait encore à la Commune si elle devait faire battre la générale et sonner le tocsin. Ce fut seulement vers quatre ou cinq heures du soir, quand le tocsin se tut enfin, que les sections armées s'ébranlèrent pour se rendre aux abords de la Convention. On disait que les hommes de la Butte des Moulins (Palais-Royal) avaient arboré la cocarde blanche.

RÉORGANISATION DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

Vers deux heures et demie, sur la demande du Conseil général, cinq membres nouveaux avaient été adjoints au comité révolutionnaire; tous anciens membres de la Commune du Dix Août, et presque tous restés en fonctions : Cailleux, des Amis de la Patrie (ci-devant du Ponceau, porte Saint-Denis), fabricant de gaze, Duroure, du faubourg Montmartre, le trésorier de la Société des hommes du Dix Août, un ex-gentilhomme très riche, ami d'Hébert et son compagnon de plaisir, Perdry, de la Butte des Moulins, Hassenfratz et Murino. Le comité compta donc 26 membres, au lieu de 9 le matin. Les

citoyennes de la « Société républicaine révolutionnaire » auraient bien voulu en faire partie, elles aussi; mais le Conseil général refusa, alléguant que le comité était « composé des députés des 48 sections », et non pas « une société réunie en club ». D'autre part, plusieurs des membres du comité avaient déjà disparu, ou furent éliminés, comme l'Espagnol Guzman, que le Juif Pereyra, d'accord avec le Comité de salut public, dénonça comme suspect, et qui fut arrêté peu après. Le soir ou le lendemain, quatre nouvelles adjonctions furent décidées : Marquet, de Bonne-Nouvelle, un imprimeur associé d'Hébert, Baudrais, de 1792, et Colonge, de Bonne-Nouvelle (deux membres de la Commune du Dix Août), et Genois, des Amis de la Patrie. Ainsi reconstitué, le comité révolutionnaire cessa définitivement de s'accroître.

SOMMATIONS A LA CONVENTION.

Vers trois heures et demie, 24 membres du Conseil général quittèrent la salle des délibérations publiques pour arrêter, avec les membres du comité révolutionnaire, le texte des articles à exiger de la Convention. Ce fut Loys qui les rédigea, et ils furent signés par le poète Dorat-Cubières, secrétaire-greffier adjoint de la Commune. Le ton en est impératif. « Pour la seconde et dernière fois », les commissaires des 48 sections se présentent à l'Assemblée; « nous ne quitterons cette enceinte que ces mesures n'aient été converties en décret ». Les articles se ramènent à 14, dont les 7 premiers seulement furent lus à la Convention :

1. Le décret d'accusation contre 22 Girondins. 2. Contre les Douze. 3. Création d'une armée révolutionnaire des sans-culottes dans toutes les villes, bourgs et hameaux, et qui sera forte de 20 000 hommes à Paris. 4. Création d'ateliers d'armes pour armer au plus tôt les sans-culottes. 5. Le pain à 3 sous la livre. 6. L'arrestation de Lebrun et de Clavière. 7. La destitution de l'administration des postes et l'épuration de toutes les administrations. 8. Le désarmement, l'arrestation et la condamnation de tous les suspects. 9. Le droit de vote réservé provisoirement aux seuls sans-culottes. 10. L'accroissement du tribunal révolutionnaire. 11. La création d'ateliers-asiles pour les vieillards et les infirmes. 12. La mise en application de l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches. 13. Le payement immédiat d'indemnités aux familles des défenseurs de la Patrie. 14. L'épuration du Comité de salut public et du Conseil exécutif.

Les porteurs de l'adresse, très nombreux, se présentèrent à la Convention vers cinq heures du soir. Ils furent presque aussitôt suivis d'une autre députation, présentée par Lulier au nom de l'administration du Département de Paris réunie aux autorités constituées de la Commune. Elle se contentait de dénoncer les Douze, avec six chefs Girondins, deux ministres (Lebrun et Clavière) et un ancien ministre (Roland). Suivant certains témoignages, Danton aurait participé à la rédaction de cette adresse.

VERGNIAUD ET ROBESPIERRE.

Quand les pétitionnaires furent entrés, la gauche passa à droite, où les bancs commençaient à se vider, et les pétitionnaires s'assirent à gauche. Barère proposait, par mesure transactionnelle, que la Convention eût le droit de réquisitionner la force armée, et que les Douze fussent définitivement cassés. Mais le tumulte causé par les pétitionnaires suggéra à Vergniaud l'idée d'en appeler aux sectionnaires, qui arrivaient, de plus en plus nombreux, autour de la Convention : après avoir voulu mettre la Convention sous la sauvegarde du Comité de salut public, puis des sections et du Conseil exécutif, la Gironde essayait, par une manœuvre suprême, de prendre contact avec la foule elle-même. Il était trop tard. Robespierre montait à la tribune. Quelques députés seulement suivirent Vergniaud hors de la salle. La tentative était manquée. Quand ils revinrent, Robespierre, après avoir dit lui aussi qu'il était urgent de supprimer la commission des Douze, discutait les inconvénients qu'aurait provoqués, à son avis, le droit donné à la Convention de requérir la force armée.

« Concluez donc, interrompit Vergniaud. — Oui, je vais conclure, et contre vous, riposta Robespierre; ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires ».

TERMINAISON PACIFIQUE DE LA JOURNÉE.

Au dehors, les sectionnaires fraternisaient. Ils étaient plusieurs milliers. A leur grande surprise, ils constataient qu'ils étaient tous patriotes, et que personne ne portait la cocarde blanche. A mesure que l'heure s'avançait et que les citoyens paraissaient plus paisibles, la Maison commune donnait des conseils moins belliqueux. L'administration des postes, immobilisée depuis le matin, demandait avec insistance qu'on autorisât le départ des courriers. Leclerc fit un rapport favorable au comité révolutionnaire, et le Comité de salut public donna des ordres en conséquence. Rapidement, la Convention vota, sur la proposition du Comité de salut public, que la force armée de Paris resterait en réquisition permanente (mais sans dire si le droit de réquisition lui appartiendrait), que les autorités constituées rendraient compte chaque jour à l'Assemblée de la situation, que le Comité de salut public rechercherait les coupables dénoncés par les pétitionnaires, que la commission des Douze serait définitivement cassée et ses papiers remis au Comité de salut public pour qu'il en rendît compte, que les sans-culottes recevraient quarante sous par jour tant qu'ils seraient sous les armes, qu'une proclamation serait adressée aux départements sur les événements de la journée, et qu'une fédération générale serait célébrée le 10 août 1793. Enfin, l'Assemblée décida qu'elle irait fraterniser avec les citoyens

des sections, en une promenade civique aux alentours des Tuileries. Ainsi fut fait. Il était dix heures du soir. On illuminait au Palais-Royal. La journée révolutionnaire se terminait dans la joie.

« Quel imposant spectacle offrait Paris! écrivaient les *Révolutions de Paris*. Près de trois cent mille citoyens sous les armes... jaloux de manifester aux yeux de la République entière leur dévouement à la patrie et leur respect à la loi. Quelle leçon pour sept cents législateurs toujours divisés!... On demandait une fédération : en est-il de plus parfaite?... La solennité du 31 mai!... C'était une espèce de fête nationale. »

Prudhomme fardait la vérité. Le coup d'État avait échoué : le 31 mai au soir, les ennemis de la Gironde n'étaient pas plus avancés qu'au 27 mai; un nouvel effort était nécessaire.

IV. — L'ACTE FINAL

JOURNÉE DU 1er JUIN.

APRÈS un court moment de désarroi et de récrimination, comme il s'en produit toujours en cas d'insuccès — déjà Varlet accusait Dobsen et Pache, qu'Hébert fut obligé de défendre, — les esprits se ressaisirent à la Maison commune. Le comité révolutionnaire, présidé maintenant par Marquet, avec Clémence pour secrétaire, s'occupa d'arrêter et de désarmer les suspects. Il en avait été question la veille, on avait même voulu s'assurer de Roland, de Clavière et de Lebrun; le Comité de salut public s'était interposé : « les ministres, avait-il fait savoir au Conseil général de la Commune, appartiennent à la République »; « le Comité de salut public est chargé par la Convention de les surveiller ». Le comité révolutionnaire passa outre : à défaut de Roland, qui venait de prendre la fuite, il incarcéra Mme Roland, et il mit en état de surveillance permanente Lebrun et Clavière à leur sortie du Conseil exécutif (le 1er juin). Mais surtout, il prépara les opérations de la journée. Il fit courir le bruit faux qu'un important rassemblement contre-révolutionnaire se préparait aux Champs-Élysées. C'était loin : personne n'irait vérifier. Toute la journée et le soir encore, on agita devant les patriotes le péril fictif du rassemblement imaginaire. Dès le matin, Hanriot fut chargé de lever assez de troupes pour parer au danger, protéger les personnes et les propriétés. Vers trois heures, le Conseil général suspendit sa séance, et quelques-uns de ses membres s'unirent au comité révolutionnaire pour élaborer en commun une nouvelle adresse à la Convention, avec une liste de proscription. Vers cinq heures, le travail terminé fut soumis au Conseil général qui rouvrit ses portes, et approuvé à l'unanimité. Il

fut décidé que 18 commissaires, dont 12 du Conseil général et 6 du comité révolutionnaire, iraient porter à la Convention l'adresse et la liste.

LA CONVENTION ET LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Mais la Convention venait elle-même de lever sa séance, une triste et morne séance. Au début, pendant l'expédition des affaires courantes, Defermon s'était plaint des entraves mises au service postal; plus tard, Barère avait fait adopter, au nom du Comité de salut public, une proclamation qui maquillait la journée du 31 mai comme le faisait Prudhomme dans les *Révolutions de Paris*. C'était tout : point d'autre allusion aux événements de la veille, pas la moindre mesure de précaution et de défense. Pendant que le Comité de salut public endormait ainsi l'Assemblée dans un optimisme dont personne n'était dupe, il s'entendait avec Pache et Marat, qui s'empressèrent d'en porter la nouvelle à la Maison commune.

« Je sors, dit Pache, du Comité de salut public, où j'avais été invité à me rendre. Je l'ai trouvé dans les meilleures dispositions. Il témoigne d'une manière non équivoque le désir du bon ordre et de l'ensemble qui doit présider à toutes les démarches du peuple souverain auprès de ses représentants. Marat, qui en a été témoin, vous attestera le même fait. »

Et Marat, confirmant les paroles de Pache, encouragea les communalistes :

« Levez-vous donc, peuple souverain! Présentez-vous à la Convention, lisez votre adresse, et ne désemparez pas de la barre que vous n'ayez une réponse définitive. »

L'INSURRECTION.

Il était près de sept heures. L'insurrection reprit aussitôt. Le comité révolutionnaire donna ordre de tirer le canon d'alarme et de sonner le tocsin. C'était un samedi. Les ouvriers étaient sortis de leurs ateliers. Ils se rassemblent dans leurs sections. Le tambour bat, les troupes s'assemblent. A la poste, les délégués du comité révolutionnaire décachètent les lettres, et timbrent celles dont ils autorisent la distribution au moyen d'un cachet portant ces mots : « Révolution du 31 mai ». Le Conseil général fait mettre à la disposition des troupes, à qui on a promis 40 s. de solde par jour, des voitures de victuailles. Le prétendu rassemblement des Champs-Élysées est censé devenu de plus en plus redoutable, mais les troupes s'arrêtent à mi-chemin, aux Tuileries, devant la Convention. Des délégués du Conseil général et du comité révolutionnaire, des officiers municipaux ceints de leur écharpe, accompagnés de militaires porteurs de flambeaux, vont porter aux sections les nouvelles utiles et stimuler le zèle des sans-culottes. Quelques-uns des Girondins les plus connus s'étaient réunis chez Meillan, près des Tuileries, à l'issue de

la séance de la Convention. Ils entendaient le tumulte de l'insurrection qui recommençait. Que faire? Fuir? Se cacher? Ils ne pouvaient plus rien. C'était l'effondrement. Aux Jacobins, Leclerc s'écriait :

« L'agonie des aristocrates commence.... La Commune est debout, le peuple se porte à la Convention. Vous êtes peuple, vous devez vous y rendre. »

Et, dès dix heures du soir, les Jacobins levèrent leur séance. Depuis plus d'une heure, la Convention était investie par les sections armées.

« Je me mêlai dans les groupes, raconte le député Centriste Lozeau, pour savoir quelle en était la raison. Partout on se faisait la même question, sans qu'on pût donner de réponse. On disait cependant que c'était pour obtenir la détention des membres de la Convention qui avaient été dénoncés. Je parcourus tout un bataillon. Les soldats me dirent qu'ils ignoraient la cause de ce mouvement, qu'elle n'était connue que de leurs chefs. »

ÉCHEC DE L'INSURRECTION.

Cependant une centaine de députés étaient présents. Le Centriste Grégoire, ancien président, monta au fauteuil, bien qu'il n'y eût pas de convocation régulière. La droite était vide. La députation de la Maison commune est introduite. Hassenfratz donne lecture de l'adresse : « le peuple est levé, il est debout », et de la liste (23, 24 ou 27 noms, d'après les diverses transcriptions, dont 2 membres seulement de la Commission des Douze). Le décret d'accusation doit être rendu sans désemparer. « Il faut en finir. » Legendre trouvait que c'était trop peu : il demande l'arrestation de tous les « appelants », au nombre de 287. C'était vraiment beaucoup. Marat lui-même n'allait pas si loin. Le Comité de salut public, représenté par Cambon et Barère, se fit renvoyer la pétition, à charge d'en présenter rapport sous trois jours. Il était près de minuit. La séance prit fin. Le rassemblement se dispersa. L'insurrection n'était pas encore victorieuse.

LE PROGRAMME DU 2 JUIN.

Le lendemain, 2 juin 1793, à l'aube, vers quatre heures du matin, le comité révolutionnaire siégeait déjà à la Maison commune. Il arrête d'abord que :

« Des commissaires se transporteront sur-le-champ au Comité de salut public pour lui demander qu'il fasse son rapport, de manière que l'Assemblée décrète que les chefs de la faction ont perdu la confiance publique, qu'ils soient en conséquence mis en état d'arrestation, sauf au peuple à suivre la demande en accusation.... »

et ensuite :

« Que le commandant (Hanriot) fera dès le matin environner la Convention d'une force armée respectable, de manière que les chefs de la faction puissent être arrêtés dans le jour, dans le cas où la Convention refuserait de faire droit sur la demande des citoyens de Paris. »

Tout le programme de la dernière journée révolutionnaire était ainsi très nettement défini. Les hommes du comité savaient ce qu'ils voulaient — ou ce qu'on voulait d'eux.

PRÉPARATIFS DU COUP D'ÉTAT.

Ils prirent encore d'autres mesures de précaution. Les journaux et les journalistes modérés pouvaient être dangereux : on supprimera les journaux, on arrêtera les journalistes. Une suprême adresse à la Convention était nécessaire ; elle fut rédigée, plus brève et plus énergique encore que les précédentes, par Marquet, le président du comité révolutionnaire, assisté de Marchand comme secrétaire. Un peu après neuf heures du matin, comme le Conseil général venait d'entrer en séance, le comité vint lui donner lecture de l'adresse, qui fut adoptée unanimement. Il fut décidé qu'une nombreuse députation la porterait à la Convention. Ensuite, Hanriot rendit compte à la Commune des dispositions qu'il avait prises sur l'ordre du comité révolutionnaire. Tout était en règle : « plus de quarante traîtres seront arrêtés d'ici à ce soir ».

INVESTISSEMENT MILITAIRE DE LA CONVENTION.

Tout était en règle, en effet, et les postes « bien garnis ». La Convention se trouvait complètement investie. Hanriot avait utilisé non seulement les sections armées et leurs hommes, soldés à quarante sous par jour avec rappel de solde pour les deux précédentes journées de travail, mais aussi les « héros à 500 livres », qui attendaient dans la banlieue, à Courbevoie, à Rueil, leur départ pour la Vendée, et encore les mercenaires allemands de la légion Rosenthal. S'il faut en croire certains témoignages, les bataillons de la garde nationale qui passaient pour modérés, et dont on pouvait par conséquent se défier, avaient été placés en arrière, du côté des Champs-Élysées, de manière à ne pouvoir intervenir. Des victuailles et des boissons étaient distribuées aux troupes. Plus de canon d'alarme ni de tocsin : rien que la générale, qu'on entendit battre depuis six heures du matin ; la mobilisation avait été toute militaire. Elle comprenait toutes les armes : de l'artillerie, dont les canons étaient braqués aux portes de la Convention avec grils et boulets préparés, de la cavalerie sur les deux places, de l'infanterie formant haie compacte tout autour du palais, sur le quai et dans le jardin. On était au dimanche, il faisait beau temps ; les curieux, les femmes, les manifestants étaient plus nombreux encore qu'à l'ordinaire ; ils fraternisaient avec les soldats, encombraient les tribunes, obstruaient tous les passages.

DÉBUT DE LA SÉANCE.

La séance de la Convention avait commencé vers dix heures, avant que l'investissement militaire fût terminé. Elle fut d'abord relativement paisible. La correspondance et les rapports donnèrent de mauvaises nouvelles de l'intérieur : de Lyon, de la Vendée, des

Cévennes, des Bouches-du-Rhône. En quelques mots incisifs, Jeanbon justifia la politique des représentants envoyés dans les départements.

« Il faut de grandes mesures révolutionnaires. Dans les temps de calme, on peut arrêter une sédition par les lois ordinaires; mais lorsqu'il y a un grand mouvement, lorsque l'audace de l'aristocratie est portée à son comble, il faut avoir recours aux lois de la guerre. Cette mesure est sans doute terrible, mais elle est nécessaire; vainement vous en emploieriez d'autres. »

Il ne concluait pas qu'il fallait mutiler la Convention, mais les communalistes, informés presque minute par minute de ce qu'on disait à la Convention, arrêtèrent à l'unanimité que l'audace des contre-révolutionnaires leur imposait, plus que jamais, « de prendre de grandes mesures de sûreté générale ».

SOMMATION DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

A la Convention, Lanjuinais dénonçait maintenant le nouveau mouvement qui se préparait, et, malgré les interruptions ou les menaces de la gauche et des tribunes, il réussit à proposer la cassation de « toutes les autorités révolutionnaires de Paris », y compris le comité révolutionnaire, et la mise hors la loi de « tous ceux qui voudront s'arroger une autorité nouvelle et contre la loi ». La proposition, dont le moindre défaut était de venir beaucoup trop tard, ne fut même pas discutée : la députation « des 48 sections et de tous les corps constitués du département de Paris » entrait dans la salle — il était environ deux heures —, et Marquet, le président du comité révolutionnaire, lisait sa sommation :

« Délégués du peuple (il avait d'abord écrit, puis biffé le mot : représentants, qu'il jugea sans doute trop respectueux), depuis quatre jours le peuple de Paris n'a pas quitté les armes.... Le flambeau de la liberté pâlit, les colonnes de l'égalité sont ébranlées, les contre-révolutionnaires lèvent la tête. Qu'ils tremblent! La foudre gronde et va les pulvériser.... » Et « pour la dernière fois », « les factieux de la Convention » sont dénoncés. Il faut « à l'instant » qu'on les décrète d'accusation. « Le peuple est las.... Sauvez-le, ou il va se sauver lui-même. »

Mallarmé invita les pétitionnaires aux honneurs de la séance, mais, après une courte discussion, la Convention se contenta de renvoyer l'adresse au Comité de salut public, et sans obligation de rapport immédiat.

DISCUSSION SUR LE DÉCRET D'ARRESTATION.

Aussitôt le vote acquis, les pétitionnaires se lèvent, montrent le poing à la droite, qu'ils menacent : « Le peuple se sauvera lui-même! » et sortent bruyamment. Les tribunes se vident. On crie : « Aux armes! » Les troupes prennent leur rang. Quelques Girondins, jugeant la partie perdue, réussissent à fuir. Les députés qui arrivent en retard à la séance sont accompagnés de sentinelles devant et

derrière. L'Assemblée commence à faiblir. Richou dit : « Sauvez le peuple de lui-même, sauvez vos collègues, décrétez les arrestations provisoires ». Peut-être jugeait-il l'arrestation moins dangereuse que l'accusation. La droite protesta. Mais il fut décidé que le Comité de salut public ferait son rapport immédiatement. Levasseur (de la Sarthe) entreprit de justifier le décret d'arrestation. Il fut interrompu par un tumulte aux portes de la salle : les militaires, les femmes et les manifestants empêchaient les députés de sortir.

DÉCRET SUR L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE.

Le bruit et l'émotion duraient encore que Delacroix (l'ami de Danton) faisait voter, au nom du Comité de salut public, et sans examen, un décret instituant une armée révolutionnaire de 6 000 hommes dans le département de Paris, à la solde de 40 sous par jour. Le projet venait directement du comité révolutionnaire, qui n'avait obtenu, le 31 mai, qu'un vote de principe à la Convention sur la solde ; il l'avait soumis de nouveau, la veille au soir, au Conseil général de la Commune. « Où sont les fonds? » avait demandé Chaumette. — « On les demandera à la Convention », répondit le comité, et, au moment où Delacroix faisait voter le décret, sinon même un peu auparavant, le comité révolutionnaire informait le Conseil général qu'il était en état de payer leurs 40 sous aux militaires. La distribution d'assignats semble avoir commencé presque aussitôt. Le décret pris sur l'initiative du Comité de salut public d'accord avec le comité révolutionnaire mettait ainsi à la charge de l'État les frais de la mobilisation populaire organisée contre la Convention. S'il passa si aisément, c'est qu'on attendait le rapport du Comité de salut public sur la pétition des Parisiens. Barère l'apporta enfin. Il proposait que les députés dénoncés se suspendissent volontairement.

TENTATIVE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

C'était un compromis. Isnard prit le premier la parole :

« Je le déclare, si mon sang était nécessaire pour sauver la patrie, sans bourreau, je porterais ma tête sur l'échafaud, et moi-même je ferais filer le fer fatal. »

Conséquemment, il donnait sa démission. Le médecin Lanthenas, l'évêque Fauchet, le vieux Dussaulx firent comme lui, mais sans rodomontades. Par contre, Lanjuinais et Barbaroux protestèrent avec indignation. A gauche, Marat, Billaud n'étaient pas moins mécontents. La foule se fit menaçante. Boissy d'Anglas, qui avait voulu sortir, eut grand'peine à se dégager des sentinelles, et fut repoussé dans la salle les habits déchirés. Les soldats couchaient en joue les députés. Danton s'indignait et avouait que la « majesté nationale était outragée ». Delacroix lui-même était insulté. Il fit

voter un décret ordonnant à la force armée de se retirer, et Barère proposa que la Convention le notifierait elle-même aux militaires.

SORTIE PROCESSIONNELLE DE LA CONVENTION.

Il était 5 heures du soir, Mallarmé avait cédé le fauteuil à Hérault de Séchelles. La Convention sortit processionnellement, huissiers en tête, le président couvert, les députés découverts. L'heure qui suit est décisive. Personne ne pouvait savoir comment tourneraient les choses. Hanriot était dans la cour du palais avec son état-major et ses canons. Les témoignages diffèrent sur le dialogue qu'il tint avec le président. Les Girondins et les Centristes racontent qu'il répondit grossièrement à la notification du décret; les Montagnards passent l'incident sous silence; Varlet, quand il alla faire son rapport à la Maison commune, déplora qu'Hanriot eût été trop modéré. S'il avait cédé, le Comité de salut public — Danton, Delacroix, Barère — devenait le maître de l'heure. Il avait louvoyé entre l'insurrection et la Convention, pour s'en faire l'arbitre supérieur, et il s'était mis secrètement de connivence avec l'insurrection contre la Convention, parce qu'il escomptait que l'insurrection lui céderait au moment voulu, comme il avait cédé lui-même à l'insurrection.

ATTITUDE DE LA TROUPE.

Hanriot refusa de quitter la place. Alors les députés firent le tour du palais. Partout ils trouvèrent les issues gardées. La troupe criait à leur passage : « Vive la République! Vive la Montagne! Donnez-nous une Constitution. Vous avez beau faire, vous ne sortirez pas. Nous voulons les traîtres. Soyez unis. Vive la Liberté! » « Ce dernier cri, raconte un député, ce cri ironique nous perçait le cœur. » Les soldats n'étaient pas irrespectueux, mais ils ne laissaient passer personne. Depuis trois jours qu'on les tenait en alerte, ils en avaient assez, ils voulaient en finir. Puisqu'il y avait des conspirateurs à la Convention, ne fallait-il pas les arrêter, comme on arrêtait les suspects?

TENTATIVE DE MARAT.

Tout à coup on vit accourir Marat, qui était resté en arrière. Il était escorté d'environ cent cinquante sans-culottes qui l'acclamaient : « Vive Marat! Vive l'ami du peuple! » Marat lui-même criait : « Il vous faut un chef, vous ne pouvez pas vous sauver. » Espérait-il que les soldats le proclameraient tribun du peuple? Qui sait? Le moment était unique, et il paraissait favorable. Déjà, le 31 mai, Marat avait déclaré publiquement « que le moment était venu où la nation devait se donner un chef ». Mais les troupes, qui n'avaient pas bougé devant la Convention, ne bougèrent pas pour Marat. Déjà les Jacobins de stricte observance, Robespierre, Billaud, regardaient Marat avec sévérité et défiance. Il eut à s'excuser devant eux, le lendemain. Il usa de subterfuge et de distinctions verbales :

« Je demande un guide, un chef, et non pas un maître : ces mots ne sont pas synonymes ». Personne ne s'y laissa prendre : on savait depuis longtemps que Marat — comme Sieyès à l'autre extrémité des opinions — était républicain monarchiste. Devant Hanriot, toutes les combinaisons de Danton s'étaient écroulées; devant les troupes, les ambitions de Marat s'écroulèrent. Durant les jours qui précèdent et jusqu'à la sortie de la Convention, le fameux triumvirat Montagnard avait été une réalité : Danton, Marat et Robespierre s'étaient trouvés à peu près d'accord. Quand la Convention rentra, ce n'étaient pas seulement les Girondins qui étaient vaincus, mais encore Danton et Marat.

LE DÉCRET D'ARRESTATION.

Marat était fin, et très vite il comprit qu'il se perdait en insistant. Ce fut lui qui fit rentrer les députés dans la salle : « Je vous somme, au nom du peuple, de retourner à votre poste, que vous avez lâchement déserté. » Les députés obéirent. Ils étaient abattus et silencieux, dans un « état pénible » de faim, de fatigue et de désespoir. La Terreur planait. Couthon en fit une idylle :

« Vous avez marché vers le peuple, partout vous l'avez trouvé bon, généreux et incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires, mais indigné contre les conspirateurs qui veulent l'asservir. »

Il semble que pendant plus d'une heure on ait hésité encore. Puis on opéra quelques radiations; les démissionnaires, deux des membres de la Commission des Douze qui s'étaient opposés aux arrestations (Boyer-Fonfrède et Saint-Martin-Valogne), un autre encore, sur la demande personnelle de Marat (Ducos). Le décret d'arrestation nomma finalement 29 députés (dont 10 des Douze) et les deux ministres Clavière et Lebrun. Il n'y eut pas d'appel nominal. La droite s'abstint. Il était approximativement neuf heures du soir.

FIN DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

La séance allait être levée, quand le président donna lecture d'un message du comité révolutionnaire, signé Laugier, Loys et Dunouy. « Le décret que vous venez de rendre est le salut de la République; nous venons offrir de nous constituer en otages, en nombre égal à celui des députés mis en état d'arrestation, pour répondre à la France entière de leur sûreté. » Barbaroux et Lanjuinais repoussèrent la singulière caution qui leur était ainsi offerte, et la Convention passa outre. Sans le savoir, elle imitait le Conseil général de la Commune, qui avait pareillement, sur la demande de Chaumette, passé à l'ordre du jour, lorsque, vers la fin de l'après-midi, le comité révolutionnaire lui avait fait part de son projet. Ce fut tout ensemble le dernier acte et le premier insuccès du comité

révolutionnaire. A mesure que la victoire semblait plus certaine, la Commune reprenait la plénitude de son autorité. Elle avait commencé par se donner le titre de « Conseil général révolutionnaire », afin que le comité ne fût pas seul à se parer du prestige « révolutionnaire ». Puis, elle transmit de la part du Comité de salut public au comité révolutionnaire l'invitation de se réduire à 9 membres seulement, comme au matin du 31 mai, sauf à se compléter avec des adjoints. En fait, le comité révolutionnaire disparut aussi vite qu'il s'était constitué (6 juin).

ORGANISATION DU COUP D'ÉTAT.

Mais ses membres avaient fait preuve de courage, et ils avaient rendu à leur cause des services décisifs. Par leurs origines, ils représentaient exactement la population parisienne, qu'ils personnifièrent et dont ils furent les vrais maîtres pendant quelques heures : bourgeois, nobles, marchands, intellectuels, fonctionnaires, étrangers suspects, ouvriers, il ne manquait qu'un curé pour que la galerie fût complète. Seuls, ils ont eu l'audace de risquer leur tête, non sans d'habiles précautions, il est vrai. Au début, ils avaient mis leur responsabilité à l'abri derrière l'assemblée anonyme de la Grand'Salle de l'Évêché, qui était censée représenter elle-même les sections anonymes. De même le Conseil général de la Commune couvrait sa responsabilité derrière le comité révolutionnaire; de même enfin le Comité de salut public s'abritait derrière la Maison commune, si bien qu'en cas d'échec, personne parmi les insurgés ni parmi leurs complices n'eût été à vrai dire responsable. Rien de moins spontané ni de mieux concerté. L'organisation était combinée à la fois pour l'attaque victorieuse et la défense en cas d'échec.

CARACTÉRISTIQUES DU COUP D'ÉTAT.

Les contemporains ont donné à l'événement le nom de « Révolution du 31 mai ». L'expression est doublement inexacte, et mieux vaudrait dire : « coup d'État du 2 juin ». En histoire, les coups d'État présentent tous des caractères identiques. Deux grands corps ou fractions de corps politiques sont en conflit : l'un annule ou mutile l'autre. Par définition, le coup d'État est donc un attentat contre la liberté publique, qui réside essentiellement dans l'équilibre des pouvoirs organisés. L'acte est brusque, et toujours il se revêt de formes légales, car l'agresseur, quel qu'il soit, possède des pouvoirs réguliers, puisqu'il fait partie d'un corps constitué. Le coup d'État est par nature hypocrite. L'agresseur est toujours victorieux; il prend l'offensive à son heure, et il ne la prend que lorsqu'il sait qu'il a la force, plus précisément : la force armée. Le coup d'État est toujours militaire. L'acte est bref, mais préparé d'avance, soigneusement. Étant bref et de prétention légale, il peut se donner l'allure pacifique. Sauf accident, le coup d'État n'est pas

sanglant. Enfin le mouvement ne monte jamais de bas en haut; il n'est ni démocratique, ni révolutionnaire; il a lieu horizontalement en quelque sorte, au même plan supérieur, et, pour y participer activement, il faut faire partie des corps politiques qui interviennent. Le peuple n'est que le spectateur, le comparse ou l'instrument. D'où il résulte que le coup d'État — ce qui le distingue de la Révolution — ne marque jamais l'avènement d'une classe sociale ou d'une génération nouvelle. Il n'a d'autre effet que de substituer violemment un personnel gouvernemental à un autre. La proscription des Girondins a été opérée par le coup d'État du 2 juin, et la coalition des Montagnards et des communalistes organisés légalement a mutilé la Convention. Les grandes journées révolutionnaires des années précédentes, du 14 juillet au 10 août, ne sont pas des coups d'État au sens exact du mot. Le 2 juin 1793 est au contraire le prototype de tous les coups d'État ultérieurs, jusqu'au 18 brumaire, jusqu'à l'établissement de l'Empire. Seule, l'existence de l'éphémère comité des Neuf lui confère encore des allures populaires, et sauvegarde la fiction révolutionnaire.

CHAPITRE II

LA DICTATURE MONTAGNARDE

I. LA CONSTITUTION DE 1793. — II. L'INSURRECTION FÉDÉRALISTE. — III. LA GUERRE CIVILE. — IV. LA DÉFENSE NATIONALE. — V. MISE A L'ÉCART DE LA CONSTITUTION.

I. — LA CONSTITUTION DE 1793[1]

TRAGIQUE SITUATION DE LA FRANCE.

LES mois qui suivent le coup d'État du 2 juin 1793 comptent parmi les plus tragiques de l'histoire de France. La nation parut se désagréger. L'invasion étrangère, la guerre vendéenne, l'insurrection départementale mettaient simultanément en péril le pays presque entier, tandis qu'au centre, à Paris, les forces qui s'étaient coalisées contre les Girondins se dissociaient et entraient en antagonisme pour exploiter séparément leur victoire commune.

1. Références bibliographiques générales semblables à celles du précédent chapitre. Caron, *Paris pendant la Terreur; rapports des agents secrets du ministre de l'Intérieur*, t. I-II, 1910-14 (d'août 1793 à janvier 1794), en cours (Soc. hist. contemp.); du même, *Rapports des agents du ministre de l'Intérieur dans les départements*, t. I, 1913, in-4°, en cours (Collect. des documents inédits). Les journaux Girondins cessent de paraître. Laveaux publie (depuis le 1er juin 1793) le *Journal de la Montagne*. Cf. Aulard, *La presse officieuse pendant la Terreur*, dans *Etudes et Leçons*, t. I, 1893; Caron, *Les publications officieuses du ministère de l'Intérieur en 1793 et 1794*. Rev. hist, mod., 1909-10, t. XIV. — Parmi les témoignages étrangers : Helena Maria Williams, *Letters* (du 31 mai 1793 au 9 thermidor), Londres, 1795, trad. franç. par Funck-Brentano sous le titre *Le Règne de Robespierre* (1910) et *Souvenirs*, 1827; Forster, *Briefwechsel* (de mars 1793 à janv. 1794) dans *Sammell. Schriften*, t. IX, Leipzig, 1843. — Sur Charlotte Corday : Chéron de Villiers, *Charlotte de Corday d'Armont*, 1865; Huard, *Charlotte Corday*, 1866, in-12; Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, 1864-1872, 3 vol. et album ; d'Alméras, *Charlotte Corday* (1910). — Sur la proscription des Girondins : Ducos, *Les trois Girondines* (Mme Roland, Charlotte Corday et Mme Bouquey; cf. Lenôtre, *Vieilles maisons*, *Vieux papiers*, t. III, 1906) *et les Girondins, avec le martyrologe complet des Girondins*, 1895; Bertin-Roulleau, *La fin des Girondins*, Bordeaux, 1911 ; Perroud, *La proscription des Girondins*, 1917, in-18. — Sur Danton : Bougeart, *Danton*, Bruxelles, 1861, Arcis-sur-Aube, 1879; Robinet, *Danton, mémoires sur sa vie privée*, 1865; Rev. franç., 1882-83, t. III-V, et 1885; *Le procès des Dantonistes*, 1879; *Danton émigré*, 1887, in-12; *Danton, homme d'Etat*, 1889; Aulard, *Etudes et leçons*, t. I, II, IV, V; *Orateurs*, 1885 (2e édit. 1906-7); Belloc, *Danton, a study*, Londres, 1899; Fribourg, *Discours de Danton*, 1910, édit. critique et édit. in-18; Madelin, *Danton*, 1914; Mathiez, *Etudes robespierristes*, 1917-19, 2 vol. in-18; du même, *Danton et la paix*, 1919, in-18.

La France ne fut pas sauvée seulement parce que les citoyens, conscients de leur solidarité, se soumirent librement à la discipline nécessaire, mais parce qu'un petit groupe d'hommes résolus leur imposa, dans l'extrême urgence du péril et par des moyens terribles, son autorité.

LES PROSCRITS ET LES PROTESTATAIRES.

Des 29 députés dont l'arrestation avait été décrétée (ou, suivant l'expression courante, les « 30 »), 12 étaient en fuite au 2 juin (Brissot, Buzot, Chambon, Gorsas, Grangeneuve, Henry-Larivière, Lasource, Lesage, Lidon, Louvet, Rabaut Saint-Étienne, Salle); les 17 autres restèrent aux arrêts à leur domicile sous la surveillance d'un gendarme, et 8 s'évadèrent dans le courant du mois (Barbaroux, Bergoeing, Birotteau, Guadet, Kervelegan, Lanjuinais, Mollevault, Petion), non pour se cacher, mais pour organiser la résistance dans les départements, avec les contumaces et d'accord avec ceux de leurs collègues qui restaient à Paris (Bertrand-Hosdinière, Boilleau, Gardien, Gensonné, Gomaire, Lehardi, Valazé, Vergniaud, Viger). Plusieurs députés non « décrétés » les suivirent. Les protestations se multipliaient, et sous les formes les plus variées. L'une d'elles, organisée par Lauze-Deperret et Lanjuinais, recueillit 55 signatures le 6 juin, 20 le 19, 75 au total (les « 73 »). A peine relève-t-on une demi-douzaine de déclarations Montagnardes contre la quarantaine de manifestations Girondines qui se pressent dans les premiers jours de juin.

DÉBATS POLITIQUES A LA CONVENTION.

Mais les conflits de doctrine et de personnes, en grands débats vibrants et passionnés, avaient pris fin à la Convention. Beaucoup de députés manquaient, qui, à la vérité, touchaient encore leur indemnité, mais n'assistaient plus aux séances et n'allaient plus aux commissions. D'après un état dressé par Gossuin (16 juillet), 686 Conventionnels restaient officiellement inscrits, mais, d'après les chiffres donnés pour l'élection périodique du président, une moyenne d'environ 230 députés seulement participaient au scrutin (de juin à octobre). Certains votes paraissent avoir été acquis par moins de 100, sinon même de 50 voix; certaines séances ne réunissaient même pas 20 députés présents dans la salle. — Il fut décrété (14 juin) que les députés dont l'absence irrégulière aurait été constatée après un appel nominal spécialement institué à cet effet (15 juin) seraient remplacés par leurs suppléants. La Convention compta effectivement 4 députés nouveaux en juin, 10 en juillet, 19 en août, 8 en septembre, 9 en octobre 1793 : 50 en 5 mois. — D'autre part, les proscriptions continuaient et s'aggravaient (15 juin-1er juillet). On comptait déjà, au début de juillet, 11 contumaces, 8 évadés et 14 détenus, au total 33 proscrits (au lieu de 29), dont 4 décrétés d'accusation auraient à

comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Les ministres Clavière et Lebrun furent remplacés au Conseil exécutif par Destournelles aux Finances (13 juin) et Deforgues aux Affaires étrangères (21 juin).

RÉFORMES MONTAGNARDES.

Mais la Montagne prétendait se justifier par ses actes. Elle suivait une politique de réalisation. Les querelles intérieures avaient paralysé l'Assemblée. « On dit tout haut, rapporte un bulletin de police, que la Convention promet beaucoup, mais n'agit pas. » Les Girondins étant réduits à l'impuissance, rien ne s'opposait plus aux réformes. « Depuis le décret du 2 de ce mois, mandait à ses commettants le Montagnard Brival (le 9 juin), la Convention nationale a plus fait qu'elle n'avait fait depuis trois mois, et tous les décrets qu'elle a rendus depuis cette époque sont salutaires au peuple. » De même, les Jacobins, dans une circulaire aux sociétés affiliées, écrivaient (le 7 juin) : « Les passions se taisent, la Convention marche, les bons décrets se succèdent avec rapidité ». Il suffira de mentionner ici les plus importantes des réformes que la Montagne victorieuse fit alors publier hâtivement, pour se rendre populaire, comme la procédure d'exécution de l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches (3 juin), les dettes communales mises à la charge de l'État (5 juin), l'augmentation du traitement des fonctionnaires (8 juin), le développement des secours publics (8 juin), le « principe invariable » que « l'absolu nécessaire à la subsistance des citoyens sera exempt de toute contribution » (9 juin), le partage des biens communaux (10 juin).

CONFECTION DE LA CONSTITUTION.

L'œuvre maîtresse fut la Constitution même, principe de toutes les réformes particulières et consécration de la défaite Girondine. Autant les Montagnards avaient ralenti la discussion tant qu'ils ne disposaient pas de la majorité, autant ils se montrèrent pressés d'aboutir au plus vite, depuis qu'ils étaient les maîtres. Dès le 30 mai, ils avaient fait adjoindre au Comité de salut public 5 membres spécialement chargés d'élaborer à nouveau l'acte constitutionnel : Hérault, qui devint rapporteur, Couthon et Saint-Just, Ramel et Mathieu. La commission se contenta de remanier hâtivement le projet de Condorcet; le 7 juin, Hérault demanda d'urgence à la Bibliothèque Nationale le texte des lois de Minos, qu'il voulait sans doute citer dans son rapport; le 9 et le 10, le Comité de salut public approuva le travail qui lui était soumis, et la Convention en fut aussitôt saisie. Elle ne lui consacra que 11 séances, et même pas intégralement (du 11 au 24). La déclaration des droits, en 35 articles, fut définitivement votée le 23, et le texte de la Constitution, très bref (124 articles seulement), le 24. « Nous avons été obligés pour pro-

céder avec ordre de séparer trois opérations essentiellement distinctes, disait Hérault dans son rapport, la Constitution, le mode de l'exécuter et le tableau des institutions; c'est de l'acte constitutionnel que nous avons seulement à vous rendre compte » : distinction subtile, dont il résultait qu'il ne s'agissait guère que d'un programme de principes généraux. Pour ne citer qu'un exemple, la Constitution s'abstenait de définir le nombre et les fonctions des agents du pouvoir public (art. 67), les fonctions et règles de subordination des municipalités et administrations locales (art. 83). Aussitôt le vote acquis, on tira le canon en signe de joie et l'on improvisa au Champ-de-Mars une fête civique, qui fut terne. Le décret du 27 porte que la Constitution sera présentée à l'acceptation immédiate du peuple français; les assemblées primaires devaient envoyer chacune un délégué à Paris pour la proclamation du vote, fixée au 10 août; et, aussitôt après, la Convention organiserait la mise en activité de la nouvelle Constitution.

DÉCLARATION DES DROITS.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame, en présence de l'Être suprême, les principes déjà connus : l'égalité devant la loi, la liberté définie par la maxime « ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qui te soit fait » (avec la liberté du travail et, dans une énumération donnée à l'article 122, comme « garantie des droits », le libre exercice du culte, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, le droit de se réunir en sociétés populaires), la sûreté ou protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés. Le droit de propriété est défini comme le droit « qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie » : Robespierre et les Montagnards ont ici oublié les principes socialisants qu'ils avaient énoncés contre les Girondins. Par une contradiction semblable, ils déclarent que « nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale », ajoutant (art. 101) que « nul citoyen ne peut être dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques », alors qu'un décret rendu quelques jours auparavant (9 juin) affirmait, comme on l'a vu, exactement le contraire. — Mais les doctrines sociales de la Montagne n'ont pas été toutes abandonnées : « le but de la société est le bonheur commun »; l'homme a droit au travail et, s'il ne peut travailler, droit à l'assistance; « les secours publics sont une dette sacrée »; « la loi ne connaît point de domesticité »; le contrat du travail ne comporte « qu'un engagement de soins et de reconnaissance » entre l'employé et l'employeur; l'instruction publique est le « besoin de

tous », elle sera « commune » et « mise à la portée de tous les citoyens ». — Enfin, les « mandataires du peuple et ses agents » ne sont pas inviolables. Il est vrai que, d'après la Constitution (art. 42-43), les députés ne pourront jamais être accusés pour ce qu'ils auraient dit au Corps législatif, ni poursuivis en matière criminelle qu'en cas de flagrant délit et sur l'autorisation de leurs collègues. L'acte constitutionnel n'est donc pas rigoureusement conforme à la déclaration des droits. Mais la commission n'en est pas responsable. Au-dessus du Corps législatif et du gouvernement, et pour en prévenir les actes d'oppression, elle avait placé dans son projet un « grand jury national » dont elle avait étudié le mécanisme « avec la plus grande attention » : elle y voyait le palladium de la « liberté ». Mais la Convention n'en voulut pas, même sous la forme amendée d'une « censure du peuple contre ses députés ». — Néanmoins, elle maintint dans la déclaration liminaire le droit de résistance à l'oppression qui était déjà mentionné dans la déclaration de 1789, en ajoutant : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs » ; non pas précisément l'insurrection armée, en forme anarchique de guerre civile, mais l'attitude légale du peuple debout, levé pour la défense de la société et muni de droits positifs que le projet définissait, et que la Convention supprima, moins parce qu'elle en réprouvait le principe que parce que, dans sa hâte d'en finir, elle ne se donna pas le temps d'en trouver les modalités pratiques et qu'il lui parut plus expéditif de faire confiance à l'opinion.

L'ACTE CONSTITUTIONNEL.

La Constitution est démocratique et le suffrage universel. Trois assemblées superposées procèdent aux élections.— Dans les cantons, les citoyens, groupés au nombre de 200 à 600 par assemblées primaires, élisent tous les ans au 1er mai de 1 à 3 électeurs suivant le chiffre des votants inscrits, les juges de paix et la moitié des officiers municipaux (l'autre moitié l'année suivante). De plus, les assemblées primaires, groupées par circonscriptions d'environ 40 000 habitants, élisent chaque année un député, soit approximativement 650 députés pour toute la République. Au scrutin de liste départemental, jusqu'alors en usage et dont la Montagne se défiait à cause du fédéralisme, était donc substitué un scrutin uninominal assimilable au scrutin aujourd'hui qualifié d'arrondissement. — Les assemblées électorales, composées des électeurs élus par les assemblées primaires, élisent annuellement la moitié des administrateurs du district et du département, les « arbitres publics » qui connaissent des contestations non définitivement terminées par les arbitres

privés, et les juges de paix, les juges criminels, les membres du tribunal de cassation et un candidat par département aux fonctions de membre du Conseil exécutif. — L'Assemblée nationale ou Corps législatif, dont la session d'un an commence au 1er juillet, élit chaque année 12 des 24 membres du Conseil exécutif sur la liste départementale des assemblées électorales. Ainsi, le suffrage est direct dans les assemblées primaires, au 2e degré dans les assemblées électorales, et au 3e degré à l'Assemblée nationale. — Le Conseil exécutif nomme « hors de son sein les agents et chefs de l'administration générale de la République », c'est-à-dire les ministres chefs de service, qui restent « séparés, sans rapports immédiats entre eux ». Comparable, soit au Comité de salut public de 1793, soit plutôt au Directoire de 1795, mais plus nombreux et moins stable que l'un et l'autre, le Conseil exécutif a accès au Corps législatif, dont il dépend puisqu'il en est l'élu, comme le Corps législatif lui-même dépend des assemblées primaires devant lesquelles il doit se représenter chaque année, avec cette double circonstance aggravante que, du 1er mai au 1er juillet, il est dépourvu de toute autorité, puisque l'ancien Corps législatif siège encore alors que son successeur est déjà élu, et que, d'autre part, il partage le pouvoir délibératif avec les assemblées primaires. — En effet, l'Assemblée nationale vote les décrets et propose les lois. Les décrets se rapportent principalement à l'administration générale, civile et militaire, à la sûreté de l'État, aux secours et travaux publics, aux dépenses extraordinaires ; les lois à la législation civile et criminelle, à l'administration financière et à l'instruction publique. Les lois proposées étaient envoyées aux assemblées primaires. Si, dans les quarante jours, dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires n'a pas réclamé, la loi était acquise. Il y a là comme un referendum, mais négatif en quelque sorte, et qui n'est qu'une contrefaçon du projet de Condorcet. Toutes les usurpations sont possibles, aucune n'est légitimée avec le principe : qui ne dit mot consent. La procédure n'avait pas seulement pour effet de rendre presque illusoire le droit du peuple souverain, défini comme « l'universalité des citoyens », de délibérer sur les lois, elle avait aussi pour but de prévenir toute tentative de régionalisme.

NOUVELLES PROSCRIPTIONS.

Hâtive et incomplète, la Constitution Montagnarde de 1793 ne prétend point donner l'organisation de la démocratie, comme le voulait Condorcet. Si on la considérait ainsi, ce serait un mécanisme mort, où toutes les pièces se commandent, et dont aucune n'est ressort moteur. C'est une œuvre de circonstance, qui a été élaborée dans un double but : priver les fédéralistes de leurs

moyens d'action et rassurer les modérés. Elle n'est démocratique que politiquement et elle s'abstient de toute revendication sociale. Plus tard, elle a été considérée comme le bréviaire de la démocratie révolutionnaire. C'est qu'elle a sur le projet Girondin cette supériorité capitale qui est l'existence même, grâce à quoi elle a eu, historiquement, plus d'autorité qu'un projet abandonné en cours de discussion. Sur le moment, elle renforça l'autorité des Montagnards, qui ont aussitôt repris, avec une vigueur nouvelle, la proscription des vaincus. A la suite d'un rapport de Saint-Just (8 juillet), la Convention amnistia, il est vrai, un député (Bertrand), mais elle en décréta d'arrestation 7 autres (8-11 juillet); un 8e fut arrêté illégalement, sans décret Conventionnel (9 juillet), de sorte que la liste de proscription s'éleva à 40 noms.

LE NOUVEAU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Après les Girondins, le Comité de salut public. Il s'agissait de savoir si le Comité, qui pouvait tout, persisterait à ne rien faire. Son attitude volontairement neutre, effacée et fuyante ne convenait pas aux hommes qui dominaient maintenant à la Convention. A l'intérieur du Comité, le petit groupe des hommes d'action s'était récemment renforcé de deux au moins des nouveaux membres adjoints pour la rédaction de la Constitution : Couthon et Saint-Just; et le choix de Saint-Just pour le rapport d'ensemble sur les Girondins proscrits était déjà très significatif. Danton laissait faire. Il se réservait. Très souple sous sa rude écorce, il comprenait que la manière dont le coup d'État avait tourné ne lui était pas favorable. Il avait beaucoup d'amis, et fort mêlés, mais il ne fut jamais ni chef de parti, ni même chef de groupe. Personnifier en lui le premier Comité de salut public, qui n'eut, pas plus que la Gironde, de politique définie à l'intérieur ou à l'extérieur, c'est être dupe de la plus simpliste des illusions. Il n'assistait pas régulièrement aux séances du Comité, et il passait pour se spécialiser dans les affaires étrangères. Il s'était même fait attribuer la surveillance de la guerre (29 juin), comme s'il se désintéressait de la politique intérieure. Et peut-être en effet la politique l'intéressait-elle moins. Il venait de se remarier, avec Louise Gély, une jeune fille de seize ans, si pieuse qu'il accepta secrètement pour l'épouser le ministère d'un prêtre insermenté, et dont il était si épris qu'il lui fit, par l'interposition d'une tante, donation dans son contrat de mariage (12 juin) d'une somme de 30 000 francs à joindre à sa dot de 10 000 francs. Il était devenu fort riche, on ne sait trop comment, et il est permis de se demander s'il n'a pas lui-même fourni la dot de sa nouvelle femme. Lorsque la Convention procéda au renouvellement du Comité de salut public (10 juillet), Danton ne fut pas réélu; Barère

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC



LAZARE CARNOT

Médaillon en bronze, par David d'Angers. — Musée de Troyes.

Les Membres du Comité de Salut public ,

B. Barère   Carnot   Couthon   Collot-d'herbois
Billaud-Varenne   Robespierre

SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Signatures de Barère, Carnot, Couthon, Billaud-Varennes, Robespierre et Collot d'Herbois, placées au bas d'une réquisition du Comité. — Musée Carnavalet.

et Jeanbon passèrent en tête de liste avec 192 voix chacun, et le lendemain (11 juillet) Jeanbon devint en outre président de la Convention par 163 voix sur 286 votants. Cinq des autres membres du Comité furent encore réélus : Gasparin (qui démissionna et fut remplacé le 27 juillet par Robespierre, sur la proposition de Jeanbon), Couthon, Hérault, Saint-Just, Robert Lindet (avec 178, 176, 175, 126 et 100 voix), mais Danton fut ensuite élevé à la présidence de la Convention (25 juillet) par 161 voix sur 186 votants seulement; et, bien que l'on ignore si les abstentionnistes ont été surtout Centristes ou Montagnards, le scrutin prouve tout au moins que l'Assemblée ne tenait nullement Danton en disgrâce. Quant au Comité de salut public, il se compléta successivement avec Thuriot et Prieur de la Marne (élus le 10 juillet), Carnot et Prieur de la Côte-d'Or (14 août).

MESURES TERRORISTES.

L'assassinat de Marat par Charlotte Corday (13 juillet) n'eut d'autre effet que d'accentuer la politique Montagnarde de répression. De là le décret du 25 juillet, qui punit de cinq ou dix ans de fer, comme coupable d'attentat à la liberté, quiconque gênerait le fonctionnement d'une société populaire (affiliée aux Jacobins); le décret du 26 juillet, qui punit de mort les accapareurs définis comme étant ceux qui dérobent à la circulation et font ou laissent périr des marchandises ou denrées de première nécessité; les décrets d'arrestation rendus du 14 au 28 juillet contre 8 députés présumés complices de Charlotte Corday ou des Girondins, et enfin les arrestations, au nombre de 7, opérées par ordre du Comité de salut public ou du Comité de sûreté générale (du 30 juillet au 6 août), si bien que, par un effrayant et régulier accroissement, le chiffre des proscriptions montait à 55. Le 28 juillet, Barère, sous prétexte de soumettre à nouvel examen les conclusions de Saint-Just, proposa d'en aggraver la sévérité, puisqu'il énumérait 18 Girondins comme traîtres à mettre hors la loi, et 11 comme accusés à traduire au tribunal révolutionnaire. La Convention en décida ainsi. Le 1er août, après un nouveau rapport de Barère sur les menées du gouvernement britannique, elle confisqua au profit de la République les biens de « toutes les personnes qui ont été ou seront hors la loi », et décréta en outre, entre autres mesures terroristes, et de défense nationale, le renvoi immédiat de Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire, la destruction des tombeaux et des mausolées royaux à Saint-Denis pour l'anniversaire du 10 août, l'arrestation de tous les étrangers non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789, la mise hors la loi de tout Français qui placerait des fonds à l'étranger, des pénalités diverses pouvant aller jusqu'à vingt ans de fer contre quiconque

refuserait un assignat ou ne l'accepterait qu'avec perte. La répression était quadruple, comme le danger même de la patrie : contre la Gironde, contre la royauté, contre le capitalisme, et contre l'étranger considéré comme ennemi à l'intérieur autant qu'aux armées. La tradition révolutionnaire d'hospitalité cosmopolite prenait fin. On ferma les barrières de Paris, comme à la veille d'une grande journée révolutionnaire; et le lendemain, le 2 août, on cerna les théâtres et l'on fit une rafle de plusieurs centaines de jeunes gens, arrêtés comme aristocrates.

NOUVELLES RÉFORMES MONTAGNARDES.

La politique terroriste qui s'affirmait ainsi émanait du nouveau Comité de salut public. Sous son énergique impulsion, les réformes continuèrent. A la vérité, elle ne furent pas toutes exécutées. Mais, même quand elles restèrent purement verbales, elles servaient à la propagande des principes Montagnards. Elles furent comme le développement et le commentaire de la Constitution : les deux œuvres sont étroitement liées. C'est ainsi que la Convention reprit l'étude interrompue du plan général d'instruction publique (2 juillet); qu'elle abolit, sans redevances, ce qui subsistait des droits féodaux : décret capital qui consacre et achève la libération de la terre (17 juillet); qu'elle décida que la propriété littéraire, garantie par le dépôt légal de deux exemplaires à la Bibliothèque nationale, durerait pendant toute la vie de l'auteur et dix ans après sa mort (19 juillet); qu'elle entreprit la mise en application du système métrique décimal (1er août et décrets consécutifs), complété ensuite par la réforme du calendrier; qu'elle supprima les anciennes académies (8 août), sans empêcher l'Académie des Sciences, devenue société libre, de continuer ses travaux d'utilité nationale; que Cambacérès déposa un projet de Code civil (9 août) partiellement discuté à plusieurs reprises; qu'un crédit de 100 millions fut voté pour la formation de greniers d'abondance dans chaque district (9 août); que l'Assemblée déclara « au nom de la nation qu'elle indemnisera tous les citoyens des pertes qu'ils ont éprouvées ou qu'ils éprouveront par l'invasion de l'ennemi sur le territoire français, ou par les démolitions ou coupes que la défense commune aura exigées de notre part » (14 août), de sorte que le sentiment de la solidarité sociale mettait à la charge de l'État la réparation des dommages de guerre, comme l'État socialisé se substituait au commerce privé pour le service des subsistances; que Cambon fit décréter l'établissement du Grand Livre de la Dette publique (24 août); que l'Observatoire fut réorganisé (31 août), comme l'avait précédemment été le Jardin des Plantes sous le nom de Muséum d'histoire naturelle (10 juin). Et, si longue que soit l'énumération, elle ne

mentionne pourtant que les plus notoires des réformes votées par la Convention aussitôt après l'achèvement de la Constitution Montagnarde.

II. — L'INSURRECTION FÉDÉRALISTE[1]

ADHÉSIONS AU COUP D'ÉTAT.

Le coup d'État du 2 juin 1793 ne fut accepté sans difficulté que dans une minorité de départements, et d'abord autour de Paris, en Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Seine-Inférieure, Somme, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube, Yonne, Loire, Eure-et-Loir. Les députés de la Somme avaient protesté; l'administration du département fit comme eux, mais, dénoncée par la ville et le club d'Amiens (14 juin), elle se rétracta (19 juin). Dans l'Aisne, la protestation des députés fut approuvée par la société populaire de Saint-Quentin, mais le département, à Laon, resta neutre : Soissons signala l'incivisme de Saint-Quentin et Laon; les résistances cessèrent, et l'ancien Conventionnel Pottofeux, devenu procureur général syndic du département, fit amende honorable à la Convention (1er juillet). Le département de la Marne, ayant convoqué les délégués des districts, vota une adresse de protestation (16 juin); mais deux districts s'indignèrent (Sainte-Menehould et Sézanne); le Montagnard Drouet se porta garant du patriotisme de ses électeurs, et la Convention décréta que la Marne avait bien mérité de la patrie (20 juin). Dans l'Yonne, Avallon imposa silence à Auxerre, comme, dans les Ardennes, Sedan à Mézières. A Rouen, on refusa de prendre parti; dans le Loiret, l'opinion était devenue silencieuse depuis le procès

1. Outre les travaux d'histoire locale cités au livre I, chap. III, exposés d'ensemble du mouvement fédéraliste dans Julien de Toulouse, *Rapport sur les administrations rebelles*, imprimé par ordre de la Convention en 1793, mais désavoué ensuite ; Wallon, *La révolution du 31 mai et le fédéralisme, ou la France vaincue par la Commune de Paris*, 1886, 2 vol.; Magnac, *Le fédéralisme en 1793 et 1794*, Revue des questions historiques, juillet-oct. 1907 (se réfère surtout à l'Ouest). — Spécialément pour la Normandie et l'Ouest : pièces extraites de la collection Renard, de Caen : *Documents inédits*, p. p. Delasalle, le Mans, 1844, *Notice sur les Carabots* (club de Caen), Caen, 1858, *Bulletins des autorités constituées réunies à Caen*, Caen, 1875; Vaultier, *Souvenirs de l'insurrection normande*, p.p. Mancel, Caen, 1858; Prentout, *Le fédéralisme en Normandie*, Rév. franç., 1910, t. LVIII; les mémoires des Girondins réfugiés à Caen: Hémon, *Botidoux a-t-il trahi les députés Girondins proscrits?* Saint-Brieuc et Paris, 1909 (avec une critique des *Mémoires* de Louvet); Lallié, *Le fédéralisme en Loire-Inférieure*, Revue de la Révol., 1889, t. XV-XVI; Guibert, *Le parti Girondin dans la Haute-Vienne*, Revue hist., 1878, t. VIII. — Dans le Midi : Guibal, *Le mouvement fédéraliste en Provence en 1793*, 1908; à Toulon : Jeanbon, *Rapport sur la trahison de Toulon*, 1793; cf. Lévy-Schneider, *Le Conventionnel Jeanbon Saint-André*, 1901, 2 vol.; Brécy, *La révolution de Toulon en 1793*, 1828; Cottin, *Toulon et les Anglais en 1793*, 1898. — A Lyon : Wahl, *Chalier*, Revue hist., 1887, t. XXXIV; Charléty, *La journée du 29 mai 1793 à Lyon*, Rév. franç., 1900, t. XXXIX; Durand, *L'insurrection et le siège de Lyon en 1793*, ibid., 1885-87, t. VIII-XII; Bittard des Portes, *L'insurrection de Lyon en 1793*, 1906; Du Lac, *Le général comte de Précy*, 1908; voir aussi Alexandrine des Écherolles, *Quelques années de ma vie*, 1845, réédité sous le titre *Une famille noble sous la Terreur*, 1879; Costa de Beauregard, *Le roman d'un royaliste sous la Révolution* (Souvenirs du Cte de Virieu), 1892; les *Mémoires* de Doppet, déjà cités.

des « assassins » de Léonard Bourbon; une demi-douzaine de révocations suffit à mettre fin aux velléités d'opposition en Eure-et-Loir. Partout ailleurs on adhéra sans hésitation; le département de Seine-et-Marne envoya même une circulaire aux départements voisins pour les engager à suivre son exemple. Le Nord et le Pas-de-Calais se rallièrent vite et unanimement : on y était Montagnard par patriotisme contre l'invasion étrangère. En Lorraine et en Alsace, où le péril extérieur semblait moins imminent, le sentiment de la défense nationale, pourtant très vif, laissa place à l'opposition. Dans la Meurthe, le département, d'accord avec la société populaire et les corps administratifs et judiciaires du district et de la ville de Nancy, organisa un comité local de salut public (7 juin) et essaya de réunir un congrès alsacien-lorrain. Déjà les Vosges et le Haut-Rhin avaient envoyé des délégués. Mais la Meurthe n'était pas unanime. Sarrebourg s'affirmait Montagnard et Pont-à-Mousson Girondin. Un décret suspendit le département (27 juin) : l'agitation cessa; la Moselle adhéra à la Convention et la Meuse resta immobile. A Strasbourg, les sections en opposition contre la municipalité et le club envoyèrent Lauth à Paris avec une adresse de protestation que le vieux Conventionnel Montagnard Rühl arrêta au passage, dans l'intérêt de ses compatriotes, de sorte que, ne recevant du Bas-Rhin que des témoignages de dévouement, la Convention décréta que le département avait bien mérité de la patrie (22 juin). Ainsi, les 22 départements d'un seul tenant qui forment le quart de la France au Nord-Est ont adhéré au coup d'État. Ils se continuent vers le Midi par un groupe de 8 départements qui pénètre, en forme de coin, entre le Sud-Ouest et le Sud-Est de la France : le Cher et l'Indre, résolument Montagnards, l'Indre-et-Loire, où le Girondin Carra tenta vainement de soulever des résistances, l'Allier, où l'on ne protesta guère qu'à Gannat et Donjon, la Creuse perdue dans ses montagnes lointaines, la Corrèze, où le Montagnard Brival, ancien procureur général syndic du département, avait grande influence, le Cantal et la Haute-Loire. Bref, la Convention du 2 juin n'a été reconnue, sur le moment, que par une trentaine de départements.

RÉSISTANCE AU COUP D'ÉTAT. Mais tous les autres départements, à quelques exceptions près, résistent. Ils ne comprennent pas ce qui vient d'arriver à Paris. Ils ont été qualifiés de « fédéralistes » par leurs adversaires, mais ils s'en défendent. Une adresse de l'assemblée générale de l'Aude (20 juin) pose nettement la question :

« Considérant qu'une fraction liberticide, coalisée avec les autorités constituées de Paris, ne dissimule plus ses desseins et nous traîne à la servitude à travers le sang; que le crime, même dans le temps de révolution, est toujours

crime...; considérant que, pour éviter jusqu'à l'ombre de fédéralisme, et pour résister à tous ses ennemis, le peuple français doit agir en masse et déclarer en commun sa volonté; qu'il est impossible que la section de Paris voulût résister au corps de la République; que du reste l'assemblée distingue Paris de ses tyrans et de la horde de brigands qui l'assiègent.... »

Ce n'est pas la France qui se sépare de Paris, mais Paris qui se sépare de la France. La scission fédéraliste n'est pas dans les départements, mais à la capitale même. Pour la première fois depuis le commencement de la Révolution, l'impulsion venue de Paris n'est pas acceptée. Il y a désaccord, momentané et profond, entre Paris et la France : Paris qui n'est rien sans la France, la France qui est décapitée quand Paris lui manque. De plus, pour la première fois, le grand parti patriote, qui dans les provinces mène ardemment depuis quatre ans la lutte contre le parti des aristocrates, se scinde. L'insurrection fédéraliste met aux prises patriotes contre patriotes. Le bloc révolutionnaire se brise, et les aristocrates s'insinuent dans tous les intervalles de rupture.

LES PROCÉDÉS INSURRECTIONNELS DU FÉDÉRALISME.

Les procédés d'action ont été infiniment divers, et c'est là encore un signe de force et de spontanéité qui concorde avec tout ce qu'on sait par ailleurs de l'activité de la vie politique locale au temps de la Convention. Uniforme, le mouvement aurait été artificiel et superficiel : sa variété est un indice de profondeur. Le premier acte est toujours la réunion d'une assemblée générale extraordinaire. Toutes les combinaisons imaginables ont été mises en pratique. Il suffira d'en indiquer ici les principales. Ou le département se déclare en permanence et agit seul, ou il s'associe tout ou partie des corps constitués au chef-lieu : district, municipalité, corps judiciaires, sections, société populaire; ou il appelle les délégués des corps constitués de tout le département; ou enfin, soit seul, soit en accord avec d'autres corps, il convoque les assemblées primaires, qui envoient leurs commissaires au chef-lieu du département. Ce dernier procédé, qui est le plus long mais le plus conforme à la doctrine démocratique révolutionnaire, a été employé de préférence dans quelques départements du Sud-Est (notamment les Hautes et Basses-Alpes, Gard, Haute-Garonne, Isère, Jura, Hérault, Lozère). Quoi qu'il en soit, une assemblée extraordinaire est donc réunie au chef-lieu du département, qui s'intitule, suivant les cas : assemblée des autorités constituées, assemblée générale des délégués, commissaires ou députés des autorités constituées, assemblée représentative des communes ou des citoyens du département. Après les discours d'usage, suivis souvent d'une prestation de serment, elle lance des proclamations, des adresses, des circulaires, des

messages, qu'elle fait parvenir, parfois par messagers spéciaux, dans les départements voisins, à Paris et à la Convention, sinon même dans la France entière; puis elle institue un comité ou commission de « salut public » (de « sûreté générale » dans la Nièvre). Donc, les citoyens vont agir. Les départements qui sont pourvus d'un comité local de salut public sont entrés dans l'insurrection. Le dernier pas est franchi, lorsque l'assemblée générale ou le comité de salut public prennent l'autorité en mains, s'emparent des fonds publics, arrêtent les représentants du pouvoir central — Conventionnels en mission ou commissaires du pouvoir exécutif — et décident de lever une force armée, par réquisition ou enrôlement volontaire de gardes nationaux. Mais on ne compte guère qu'une vingtaine de départements qui se soient munis d'un comité insurrectionnel ou qui aient annoncé le dessein de procéder militairement. L'organisation insurrectionnelle s'achève avec les fédérations interdépartementales. Quand les insurgés en sont arrivés là, le comité régional rend inutile le comité départemental de salut public, et le « fédéralisme » devient une réalité.

DÉFAITE DU FÉDÉRALISME. Mais il eut à lutter en ordre dispersé contre un adversaire en ordre compact. Cinq foyers principaux d'insurrection s'étaient allumés : dans le Nord-Ouest, en Normandie et en Bretagne, avec Caen pour centre; dans le bassin de la Garonne au Sud-Ouest avec Bordeaux; au Sud-Est, sur le littoral méditerranéen, de Montpellier et Nîmes à Marseille et Toulon; à Lyon, et dans l'Est en Franche-Comté. Or la bande méridionale des départements Montagnards séparait le Nord-Ouest de l'Est et du Sud-Est; la Vendée royaliste le Nord-Ouest du Sud-Ouest; les Cévennes royalistes l'Est du Midi et du Sud-Ouest; de sorte que seuls les groupes du Sud-Est, de Lyon et de l'Est se pouvaient joindre. Le fédéralisme a péri, non seulement parce que le royalisme l'a accaparé quand il en a eu l'occasion, mais parce qu'il l'a empêché de prendre son plein développement. Un petit engagement, de nulle importance militaire, à Pacy-sur-Eure, suffit pour disperser les fédéralistes du Nord-Ouest (13 juillet). Quand la nouvelle en parvint dans le Midi, les 400 Bordelais qui marchaient dans la direction de Paris se dispersèrent d'eux-mêmes (31 juillet), cependant que le général Carteaux empêchait les Nîmois insurgés de joindre les Marseillais, et qu'en Franche-Comté le représentant Bassal calmait habilement l'effervescence. Mais une double sédition donnait le pouvoir aux contre-révolutionnaires à Lyon (29 mai) et à Toulon (12 juillet). Aux décrets menaçants de la Convention (du 3 et du 12 juillet), les Lyonnais répondirent en guillotinant Chalier, le chef local de la Montagne (16 juillet). Bref,

de l'insurrection fédéraliste qui avait failli entraîner près des deux tiers des départements français, il ne restait plus trace, au début du mois d'août, que dans les trois plus grandes villes de province, à Lyon, à Bordeaux, et à Marseille avec Toulon. Mais le mouvement y avait changé de caractère. Les Girondins étaient supplantés par les royalistes, et l'insurrection tournait à la guerre civile.

II1. — LA GUERRE CIVILE [1]

LA RÉVOLTE A BORDEAUX, LYON ET TOULON.

IL s'en fallut de peu que le sang ne coulât à Bordeaux, mais les représentants du peuple, Baudot et Ysabeau, d'abord expulsés (21 août), rassemblèrent une petite « armée révolutionnaire » sous le commandement de Brune et firent bientôt leur rentrée triomphale dans la ville (16 octobre). — A Lyon, le siège commença le 9 août et le bombardement le 22, sous les ordres de Dubois-Crancé puis de Couthon. Dans une sortie désespérée, Précy, le chef des insurgés, réussit à s'enfuir (8 octobre), et, le lendemain, les troupes républi-

1. Sur l'insurrection vendéenne et spécialement la « grande guerre » (jusqu'au passage de la Loire), cf., avec les indications bibliographiques générales précédemment données, les nombreux articles historiques des revues locales de l'Ouest, les *Actes du Comité de salut public*, les lettres et documents réunis dans la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet...*, an VII, 2 vol.; Chamard, *Correspondance inédite concernant la Vendée militaire*, Angers, 1880; les *Mémoires sur la guerre de Vendée* (t. XXXI de la Collection Barrière et Lescure, 1887, in-12); Baguenier-Desormeaux, *Mémoires et documents concernant la guerre de Vendée*, Angers, 1894. — De et sur les « bleus » : Chalbos, *Campagne de la Vendée* (dans Baguenier-Desormeaux); Choudieu, *Mémoires et notes* (p. p. Quéruau-Lamerie, Revue de la Révol., 1888, et Vannes, 1889, par Barrucand, 1897); Kléber (p. p. Baguenier-Desormeaux, *Kléber en Vendée*, 1907, Soc. hist. contemp. (cf. Savary, *Guerre des Vendéens*); Mercier du Rocher, *Mémoires* (extr. dans Chassin notamment, et dans *Souvenirs et Mémoires*, 1899, t. II-III); Philippeaux, *Réponse*, an III (cf. Mautouchet, *Le Conventionnel Philipeaux*, 1900); Un administrateur des armées républicaines (Richard), *Mémoires*, 1823 (Collection Berville et Barrière); Westermann, *Campagne de la Vendée* (1793, et dans Baguenier-Desormeaux); voir aussi Carro, *Santerre*, Meaux, 1869; Barrucand, *Rossignol*, 1896, in-12; Chuquet, *La Légion germanique*, 1904, et *Un prince jacobin, Charles de Hesse*, 1906. — De et sur les « blancs » : d'Availles, *d'Autichamp*, Niort, 1890; Bejarry, *Souvenirs*, Nantes et Paris, 1884; Blachez *Bonchamps*, 1902 (cf. Baguenier-Desormeaux, *Bonchamps et le passage de la Loire*, Vannes, 1896; Lallié, *La grande armée vendéenne et les prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil*, Nantes, 1868; les *Mémoires* de la marquise de Bonchamps, 1823, ont été rédigés par Mme de Genlis); Bordereau dite Langevin ou la nouvelle Jeanne d'Arc, *Mémoires*, 1814, et Niort, 1888; baronne de Candé, *Souvenirs* (1912), in-12; Cathelineau, *Cathelineau*, 1821 (cf. Port, *La légende de Cathelineau*, 1893; Bossard, *Cathelineau généralissime*, Paris et Niort, 1893; La Sicotière, *Le curé Cantiteau*, *Notes sur les Cathelineau*, Angers, 1877); Lebouvier-Desmortier, *Vie du général Charette*, 1809, 2 vol.; Bittard des Portes, *Charette*, 1902; Kervyn de Volkaersbeke, *Charette*, Lille (1911), 4° (cf. Lucas-Championnière, *Mémoires*, 1904); comtesse de la Bouëre, *Souvenirs*, 1890; La Cartrie, *Mémoires*, Londres et New-York, 1906, Paris et Vannes, 1910, in-12 (paraissant apocryphes); marquise de La Rochejaquelein, *Mémoires*, 1815 (remaniés par de Barante, souvent réédités, texte original publié en 1889); La Boutetière, *Sapinaud*, Paris et Niort, 1869 (les *Mémoires* de Mme de Sapinaud, p. p. Berville et Barrière avec ceux de Richard); Stofflet, *Stofflet*, 1875, in-12 (cf. Landrin, *Notice*, p. p. Quéruau-Lamerie, Vannes, 1889; Coulon, *Notes* dans Baguenier-Desormeaux; Monnier, *Mémoires*, p. p. Deniau, Angers, 1896). Voir aussi : de Barante, *Cathelineau, Bonchamps.... Etudes historiques et biographiques*, 1857, 2 vol.; Port, *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, Angers, 1874-79, 3 vol.; Merland, *Biographies vendéennes*, Nantes, 1883, 5 vol. in-12; Sylvanecte (Mme G. Graux), *Profils vendéens* (1887), in-18.

caines firent, sans avoir à combattre, leur entrée à Lyon (9 octobre). — A Toulon, au contraire, l'amiral anglais Hood prenait sans difficulté possession du port et de la ville (29 août), grâce à la complicité et à la trahison des amiraux français Trogoff et Chaussegros.

LA VENDÉE ROYALISTE.

En Vendée, la direction de la guerre civile avait passé aux mains des royalistes. Après la victoire de Fontenay (25 mai), les chefs, réunis en conseil à Châtillon-sur-Sèvre, avisèrent aux moyens de continuer plus méthodiquement la lutte. L'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, un des nombreux prêtres qui participaient au soulèvement, paraît avoir eu une part prépondérante dans l'organisation nouvelle. « Jamais on n'a parlé comme lui d'abondance, raconte Mme de la Rochejaquelein; il montait en chaire et parlait pendant deux heures », disant d'une voix douce des choses fortes, avec maintes citations latines, et il écrivait aussi bien qu'il parlait. Il était actif, ambitieux, intrigant et fourbe. Le 27 mai, il lança une adresse aux Français :

« Le signe de la croix de Jésus-Christ et l'étendard royal l'emportent de toutes parts sur les drapeaux sanglants de l'anarchie »; « nous connaissons le vœu de la France, il est le nôtre; c'est de retrouver et de conserver à jamais notre sainte religion catholique apostolique et romaine, c'est d'avoir un roi qui nous serve de père ».

Trois « conseils supérieurs » furent institués à Châtillon-sur-Sèvre. L' « ecclésiastique » et le « civil » essayèrent de soumettre les « pays conquis » à un régime contre-révolutionnaire, annulèrent « au nom de Dieu, de par le roi », la vente des biens nationaux et préparèrent le rétablissement de la dîme. Le « militaire » désigna un « généralissime » (12 juin) pour la « Grande Armée » : il avait une prédilection pour les termes sonores. Son choix fut dicté vraisemblablement par Bernier, peut-être avec l'appui de Lescure, un ancien marquis, capitaine et émigré, âgé de vingt-sept ans, froid, instruit, entêté et dévot, le « Saint du Poitou ». Il se porta sur Cathelineau, qu'on a surnommé plus tard, et non sans quelque raison, le « Saint de l'Anjou ». C'était un homme jeune (trente-quatre ans), marié, père de famille, de condition modeste, tisserand et colporteur, chantre à l'église de sa paroisse, et son curé, Cantiteau, lui a donné ce témoignage qu'il « n'oubliait point les égards que devaient attendre de lui MM. les officiers de naissance et de fortune supérieure à la sienne »; humble et courageux, brave et pieux, il passait de longues heures en prières, et les paysans, qui l'admiraient et l'aimaient, le croyaient invulnérable aux balles; mais, comme « généralissime », il resta toujours subordonné au « conseil supérieur militaire ».

ÉQUIPEMENT ET TACTIQUE DES VENDÉENS.

De même, dans les divisions, « l'autorité des chefs sur les soldats, écrit Clemanceau, était à peu près nulle », et « la volonté des soldats était la loi des généraux ». Ni les chefs, ni les combattants n'avaient d'insigne distinctif. Quelques-uns cousaient sur leur habit un sacré-cœur en laine rouge, ou ornaient leurs chapeaux de cocardes blanches, vertes, rouges, de feuillages, de papiers multicolores, de plumes, de rubans. La plupart étaient munis du chapelet, au cou, à la boutonnière, en sautoir. Ils portaient la veste ronde du paysan, grise ou bleue, en drap tissé dans le pays, leurs cartouches en poche; la culotte ample et courte, avec guêtres, bottes ou sabots; autour de la taille, une longue ceinture plusieurs fois enroulée, en coton de couleur vive, dans laquelle ils plaçaient leurs pistolets, quand ils en avaient; sur la tête un « mouchoir » de Cholet, avec le bonnet de laine, ou le vaste « rabalet », chapeau de feutre qui atteignait jusqu'à deux pieds de diamètre et dont ils relevaient l'aile droite pour placer la cocarde et viser plus commodément; sur le dos, un havresac. Au commencement, les Vendéens n'avaient d'autres armes que leurs fusils de chasse et leurs instruments de travail transformés pour la guerre : piques, ou bâtons munis de pointe de fer; triques à « riboules », sorte de massues noueuses garnies de clous; « dails » ou faux emmanchées à l'envers; fourches aiguisées, couteaux de sabotiers, haches; mais ils s'approvisionnèrent bientôt d'armes sur les bleus. Leur manière spontanée de combattre est devenue célèbre. D'ordinaire, ils étaient plus nombreux que les bleus, et ils attaquaient en masse, mais prudemment. Quands ils arrivaient à proximité de l'ennemi, ils se dispersaient en éventail, dissimulés dans les sentes, les ravins, et derrière les haies, les plus hardis en avant, les chefs confondus avec les soldats : « Égaillez-vous, les gars! » Si le canon tirait, on attendait la décharge « ventre à terre ». Et, brusquement, l'ennemi se trouvait fusillé de partout, par des tirailleurs invisibles et prochains. Alors, s'il donnait des signes de défaillance, c'était l'assaut à grands cris, le corps à corps, l'artillerie conquise comme à l'abordage; si au contraire il tenait ferme, les Vendéens s'éparpillaient, et si vite que leurs cavaliers avaient grand'peine à les suivre. Ils connaissaient les moindres détours de tous les chemins creux, et la fuite leur était peu coûteuse, alors qu'elle tournait parfois au désastre pour les bleus, tant elle leur était meurtrière. Enfin, vainqueurs ou vaincus, les Vendéens se dispersaient. Jamais ils ne consentirent à rester sous les armes plus de quelques jours : ils voulaient rentrer chez eux, cultiver leurs champs, soigner leurs bêtes. Quand une ville était prise, les chefs nommaient un gouver-

neur, qui ne pouvait rester, faute de troupes. Ainsi, la révolte était permanente et la guerre intermittente.

TROUPES RÉPUBLICAINES.

Comme l'écrivait Biron au Comité de salut public, le 31 mai, les rebelles « ne doivent absolument leur force et leur existence qu'à l'épouvantable confusion qui n'a cessé d'accompagner les mesures incohérentes et insuffisantes qu'on a toujours prises partiellement contre eux ». Biron commandait l'armée des Côtes maritimes, instituée par arrêté du 25 et décret du 30 avril, et subdivisée en trois armées : les Côtes de la Rochelle, avec Biron lui-même, les Côtes de Brest avec Canclaux à Nantes, et les Côtes de Cherbourg avec Wimpffen. Les troupes furent sans trop de retard en nombre suffisant, encore qu'on ne puisse donner de chiffres sûrs : quelques éléments disparates de l'ancienne armée, dont un régiment de dragons; des corps francs, comme le bataillon des Vainqueurs de la Bastille, passé dans la gendarmerie, avec l'ancien orfèvre Rossignol, la légion des Chasseurs du Nord, avec Westermann, un robuste Alsacien merveilleux de bravoure et de ténacité, la Légion germanique où servaient Augereau et Marceau; les bataillons formés à la suite de la levée générale de 300 000 hommes, ou, dans les départements voisins, spécialement contre les « brigands »; les bataillons parisiens de même origine; et enfin, en exécution de l'arrêté du 4 et du décret du 9 mai, des soldats prélevés sur les troupes du front à raison de 34 par bataillon, remplacés en ligne par un chiffre égal de recrues des 300 000 hommes et organisés en formations spéciales à Orléans. Mais l'armée était composite, et de valeur fort inégale. Les bataillons des départements étaient pleins de zèle patriotique, mais sans instruction, parfois même sans équipement. Les hommes des légions franches pouvaient se battre courageusement, mais ils étaient indisciplinés et pillards. Et « les bataillons qui arrivaient de Paris donnaient l'exemple de l'insubordination la plus effrénée, écrivait Mercier du Rocher. Ils étaient composés de tout ce que cette ville renfermait de plus impur; c'étaient des hommes qui s'étaient vendus 500 francs et que les sections avaient armés et équipés. Ils prouvèrent par leur conduite que les hommes achetés ne valent rien pour la guerre. » Les troupes de la formation d'Orléans, contaminées par l'exemple et mal façonnées par Hesse, ci-devant prince allemand, ne valaient pas mieux.

LA COUR DE SAUMUR.

Des représentants en trop grand nombre augmentaient le désordre en voulant intervenir partout. Le chiffre réglementaire de quatre par armée était plus que triplé aux Côtes de la Rochelle. De plus, le Conseil exécutif provisoire avait institué (le 6 mai) des commissaires chargés de lui envoyer des rapports sur l'esprit public dans les dépar-

tements, mais dans l'Ouest ces commissaires, chargés en outre de missions spéciales, notamment pour les subsistances, ne se bornèrent pas au rôle d' « observateurs ». Ils jouèrent aux représentants du peuple, comme les représentants jouaient aux généraux : tels furent Ronsin, un des collaborateurs de Bouchotte à la Guerre, Momoro, ancien imprimeur, Hazard, ancien prêtre, qui tous affectaient les opinions les plus avancées. Ronsin avait amené avec lui quelques amis : Grammont, ancien acteur, et Tuncq, fils d'ouvrier, un aventurier qui sous l'ancien régime se parait du titre de baron et de la particule, qui furent l'un et l'autre promus généraux. Au milieu de mai, les représentants en mission à l'armée des Côtes de la Rochelle et dans la région, Choudieu, Bourbotte, Tallien, les deux Goupilleau, le Girondin Carra qui se lança dans le mouvement fédéraliste et se brouilla avec ses collègues, Julien de Toulouse qui spéculait sur les fournitures, d'autres encore, une vingtaine au total, s'établirent à Saumur avec les commissaires du pouvoir exécutif et leur séquelle, et y organisèrent une manière de quartier général. Un officier sans emploi que Carra avait amené avec lui de Paris faisait fonction de chef d'état-major : c'était Berthier, mais sans Napoléon. La « cour de Saumur » (ainsi que la baptisa Philippeaux) fut le rendez-vous des « roués » de la Révolution, comme disait Mercier du Rocher, ou des « exagérés à moustaches », suivant l'expression de Camille Desmoulins; elle donna le spectacle de l'Hébertisme en libre épanouissement :

« Je voyais avec peine une armée de dix mille hommes à Saumur qui restait dans la plus grande torpeur, écrit Mercier du Rocher. Les rues étaient couvertes d'aides de camp qui traînaient de grands sabres et portaient de longues moustaches, de commissaires du pouvoir exécutif qui prêchaient l'anarchie et la loi agraire, le meurtre et l'assassinat.... Je voyais des histrions transformés en généraux, des joueurs de gobelets, des escamoteurs traînant après eux les catins les plus dégoûtantes, occuper des grades dans l'armée ou des emplois dans les vivres, les fourrages et les charrois, et ces insectes corrupteurs avaient encore l'insolence de se dire républicains. »

LES VENDÉENS A SAUMUR ET NANTES.

Peut-être le Comité de salut public avait-il alors une velléité de politique conciliante à l'égard des Vendéens, et peut-être l'initiative en revient-elle à Danton. L'instruction du 7 mai aux représentants en mission (complétée par le décret du 10 et la proclamation du 26) porte qu'ils devaient « concourir de tout leur pouvoir à éclairer des citoyens égarés, à dissiper des rebelles, à faire punir des brigands, des chefs de révoltés, et à rendre à la patrie des citoyens que la séduction, l'ignorance et les préjugés en ont séparés ». Mais lorsque Biron, en route pour prendre possession de son commandement, demanda des instructions (20 mai), et s'il était autorisé à négocier, il ne reçut pas

de réponse précise; et lorsqu'il se présenta à Saumur (4 juin), on ne lui parla que de guerre d'extermination, et on lui soumit un plan (élaboré le 27 mai), d'ailleurs irréalisable et mal conçu. Biron alla s'établir à Niort (9 juin). Le jour même où il y arrivait, Saumur était pris par les Vendéens : le conseil de Châtillon avait ordonné le rassemblement de la Grande Armée, et brusquement l'avalanche des paysans-soldats, emportant ou immobilisant les forces de défense avancée à Vihiers, Doué, Martigné, s'abattait sur la « cour » révolutionnaire qui s'enfuit en débandade. Le lendemain (10 juin), les « brigands » campaient sur la rive droite de la Loire. Les chefs tinrent conseil. Stofflet proposa hardiment de marcher sur Paris : la route était ouverte, la défense nulle, et les circonstances politiques favorables. La Vendée, qui poignarda la République dans le dos, eut en ce moment le poignard levé sur le cœur même de la patrie. Mais La Rochejaquelein fut seul à soutenir Stofflet : Tous les autres chefs firent des objections, et le généralissime Cathelineau adopta leur avis. Il fut décidé de descendre la Loire sur la rive droite, pour soulever la Bretagne. On entra à Angers, on poussa jusqu'à Nantes. Sur l'autre rive Charette avait consenti à mobiliser ses bandes. On attaqua la ville que les généraux Canclaux et Beysser avec ce qu'ils avaient de troupes, le maire Baco et les gardes nationales défendirent vigoureusement. L'assaut échoua (29 juin), Cathelineau fut blessé mortellement, et la Grande Armée se dispersa aussi soudainement qu'elle s'était formée.

SUCCÈS BALANCÉS.

Pendant trois mois, la guerre traîna, sans résultats décisifs. Les « blancs » et les « bleus » échouaient également dans toutes leurs offensives, mais la révolte persistait, avec une désorganisation semblable dans l'un et l'autre camp. La cour de Saumur, rapidement reconstituée, sévissait plus que jamais. Rossignol déclara qu'il n'obéirait pas à Biron « parce qu'il était un ci-devant ». Biron offrit sa démission; il fut destitué (11 juillet), incarcéré, plus tard exécuté (30 décembre), et Rossignol lui succéda. Chez les « blancs », Elbée, profitant de l'absence de quelques chefs, se fit élire généralissime à la place de Cathelineau (19 juillet); ni Bonchamps, ni Charette, qui convoitaient le titre, ne le lui pardonnèrent, et on lui adjoignit Stofflet comme major général. Les Vendéens prenaient goût au pillage, et les Républicains se démoralisaient de plus en plus aux rodomontades militaristes des Saumurois. Les Montagnards honnêtes s'en indignaient. « L'armée est mal commandée, écrivait Cavaignac (4 août); ses chefs en général sont des sots, des ivrognes et des fripons »; et Philippeaux, dans son rapport au Comité de salut public (31 juillet), disait des Vendéens :

« Ceux-ci nous font une guerre de sans-culottes, et nous en faisons une de sybarites. Tout le faste de l'ancien régime est dans nos bataillons. Chaque général est une espèce de satrape; les soldats sont encouragés au pillage et aux excès de tous genres. Ils déshonorent la République et rendent notre cause odieuse.... La plupart des généraux, loin de réprimer ces attentats, en donnent l'exemple, et quiconque a une place lucrative dans l'armée veut la perpétuer pour maintenir sa puissance. »

ARRIVÉE DES MAYENÇAIS.

A quoi Choudieu répondit plus tard, de Saumur, au Comité de salut public : « Je demande que la conduite de Philippeaux soit examinée, et j'offre de prouver que, s'il n'est pas fou, il est au moins suspect ». Le décret du 1er août, rendu sur le rapport de Barère au nom du Comité de salut public, essaya de rétablir la discipline, et indiqua la manière dont la Convention entendait la conduite de la guerre :

« Les forêts seront abattues, les repaires des bandits seront détruits, les récoltes seront coupées pour être portées sur les derrières de l'armée et les bestiaux seront saisis. Les femmes, les enfants et les vieillards seront conduits dans l'intérieur; il sera pourvu à leur subsistance et à leur sûreté avec tous les égards dus à l'humanité. »

Une grande expédition devait terminer la guerre avec le concours de la garnison de Mayence devenue disponible par la capitulation : 15 000 hommes d'excellentes troupes, avec Aubert-Dubayet, Kléber et les représentants Reubell et Merlin (de Thionville). Ainsi les Républicains allaient être puissamment renforcés. De leur côté, les Vendéens recevaient Tinténiac, un émigré venu d'Angleterre au nom du gouvernement britannique, et, pour la première fois depuis qu'ils avaient pris les armes, ils eurent le sentiment de ne plus rester isolés. Le transfert des Mayençais dura un mois. Après un long et orageux conseil de guerre à Saumur entre 11 députés et 11 généraux (2 septembre), ils furent dirigés sur Nantes, auprès de Canclaux. Kléber pénétra en Basse-Vendée, poussant Charette devant lui. Mais Charette obliqua à droite, rejoignant la Grande Armée mobilisée à son secours, et Kléber, accablé sous le nombre, fut battu à Torfou (19 septembre); une offensive de diversion mal combinée par Ronsin et Santerre en avant de Saumur échouait à Coron (18 septembre). Entre Saumur et Nantes, les rapports furent aussi mauvais qu'au temps de Biron entre Saumur et Niort. Quant aux « brigands », ils se moquèrent de l'armée de « fayence »; mais, suivant l'usage, leur rassemblement se dispersa.

L'ACTION FINALE.

Il fallait en finir. On commença par révoquer Canclaux et Aubert-Dubayet. Dans un rapport nerveux, pressant, et, somme toute, exact, Barère disait à la Convention (1er octobre) :

« La Vendée et encore la Vendée! Voilà le chancre politique qui dévore le cœur de la République. C'est là qu'il faut frapper! C'est là qu'il faut frapper d'ici au 20 octobre, avant l'hiver, avant l'impraticabilité des routes, avant que les brigands trouvent l'impunité dans le climat et dans la saison. D'un coup d'œil vaste, rapide, le Comité a vu dans ce peu de mots tous les vices de la Vendée : trop de représentants, trop de généraux, trop de division morale, trop de divisions militaires, trop d'indiscipline dans les succès, trop de faux rapports dans le récit des événements, trop d'avidité, trop d'amour de l'argent et de la durée de la guerre dans une grande partie des chefs et des administrateurs. Voilà les maux. Voici les remèdes. »

Et le décret du 1er octobre sépara la Loire-Inférieure de l'armée des Côtes de Brest pour la réunir à l'armée des Côtes de la Rochelle devenue « armée de l'Ouest » sous le commandement de Léchelle. Puis, quatre colonnes, resserrant rapidement leur étreinte, pénétrèrent simultanément en Vendée par Saumur sur Thouars et Châtillon où Westermann entrait le 9 octobre, par Fontenay sur Bressuire et Châtillon, par Nantes sur Clisson et Tiffauges avec Kléber, par les Sables et Luçon sur Mortagne, et battirent tous les chefs vendéens réunis à Cholet (17 octobre) : seul Charette avait réussi à échapper sur Noirmoutiers. Elbée, Bonchamps, Lescure et, quelques jours plus tard, Royrand furent tués ou blessés. Près de 40 000 combattants vendéens, suivis d'autant de femmes et d'enfants qui fuyaient les bleus, se replièrent en désordre sur Florent-le-Vieil, au nord de la Loire, et commencèrent à traverser le fleuve (18 octobre). Dans la foule se trouvaient 4 ou 5 000 prisonniers et otages républicains. Marigny commençait à les massacrer avec son artillerie lorsque Bonchamps s'interposa, soutenu par Lescure et par les habitants du bourg, qui craignaient les représailles des bleus dont l'arrivée était imminente. Les prisonniers furent laissés sur la rive, le passage s'acheva et, conformément à la volonté du Comité de salut public, il ne resta plus de « brigands » en Vendée à la date indiquée du 20 octobre.

IV. — LA DÉFENSE NATIONALE[1]

LA COALITION RENFORCÉE.

L'ARMISTICE conclu par Mack au nom de Cobourg avec Dumouriez fut ratifié à Vienne par l'empereur François le 9 avril 1793 et rompu le 10. Ainsi, la perfidie de Thugut spéculait sur la trahison du général français. En arrêtant ses armées,

1. Dépêches et mémoires diplomatiques principalement dans Herrmann, *Diplom. Korresp.*, Gotha, 1866; Vivenot, *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, Vienne, 1872, 2 vol., t. I; du même, *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, Vienne, 1873-90, 5 vol. en 6 t., t. II et III, 1874-1882; Barthélemy, *Papiers* p. p. Kaulek et Tausserat-Radel, 1886-1910, 6 vol., t. II-III, 1887-88; Miles, *Corresp.*, Londres, 1890, 2 vol. — Cf. les ouvrages déjà mentionnés sur Danton et sa politique extérieure; de plus : Aulard, *La diplomatie du*

l'Autriche semblait renoncer à toute conquête territoriale, à la condition que Dumouriez rétablît la monarchie ; elle se donnait l'allure de ne faire qu'une guerre de principes ; mais en reprenant aussitôt les hostilités, au moment où elle supposait que Dumouriez procédait à Paris à la restauration et provoquait ainsi une crise intérieure qui paralyserait la défense nationale, elle espérait prendre à bon marché des gages qu'elle conserverait à la paix comme prix de ses bons offices. Mais le calcul se trouva faux : Dumouriez échoua. Il s'était trompé et il avait trompé. Il n'était pas seulement méprisable, mais punissable. On songea à l'incarcérer. On n'y renonça que par crainte de décourager les autres généraux français qui seraient tentés de suivre son exemple. Déjà Dampierre, son successeur, et les députés qui l'accompagnaient (notamment Briez et Dubois-Dubais) faisaient des ouvertures pour la prolongation de l'armistice, tandis que Custine coquetait avec les Prussiens. Mais, plus que jamais, la coalition était décidée au démembrement de la France. Quand (le 8 avril) les représentants de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande se réunirent en conférence à Anvers et qu'ils apprirent les conditions faites par Mack à Dumouriez, ils protestèrent ; et, sans même connaître la manière dont Thugut allait jouer de l'armistice contre la France, le duc d'York, chef de l'armée anglaise, et Auckland, l'ambassadeur britannique en Hollande, obtinrent de Cobourg qu'il proclamât la continuation de la guerre. L'entente entre Vienne et Londres était faite de la similitude des ambitions aux dépens de l'adversaire commun. De même que Mack avait négocié avec Dumouriez, Grenville se proposait d'entrer en relation avec tous les ennemis intérieurs du gouvernement français, quels qu'ils fussent, et sans même leur demander de garantie royaliste.

premier Comité de salut public, Rév. franç. 1890, et *Études et leçons*, t. III, p. 51-240 ; Ernouf, *Maret*, 1878 ; Hüffer, *Oesterreich u. Preussen gegenüber der franz. Revol.*, 2 vol. en 4 t., 1868-79, t. I ; Heidrich, *Preussen im Kampfe gegen die franz. Revol.*, Stuttgart et Berlin, 1908. — Sur les opérations militaires à la frontière de l'Est : Chuquet, *Guerres de la Révol.*, t. VI à VIII, in-12 : *L'expédition de Custine*, 1891 ; *Mayence*, 1892 (cf. Bouvier, Rév. franç., 1882-83, t. III et IV ; Bockenheimer, *Die Wiedereroberung von Mainz durch die Deutschen*, 1893), *Wissembourg*, 1893 ; Colin, *Campagne de 1793 en Alsace*, t. I (seul paru), 1902 p. p. Section histor. E. M. ; le mémoire anonyme contemporain sur la *Campagne de Wurmser en Alsace* p. p. Pingaud dans *L'invasion austro-prussienne, 1792-94*, 1895 (Soc. hist. contemp.) ; Gouvion Saint-Cyr, *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle*, 1829, 4 vol. ; Gay-Vernon, *Mémoires sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, 1844 ; Soult, *Mém.*, 1854, 3 vol. ; Merlin de Thionville, *Vie et Correspondance*, p. p. J. Reynaud, 1860, et, sur le siège de Mayence : Bussière et Legouis, *Le général Michel Beaupuy*, 1891 ; Decaen, *Mém. et Journaux*, p. p. Picard et Paulier, t. I, 1910 (Sect. hist.). — Sur Kléber : Ernouf, 1867 ; Pajol, 1877 ; Klaeber, Dresde, 1900. — A la frontière du Nord : Chuquet, t. X et XI : *Valenciennes*, 1894 (cf. Texier de la Pommeraye, *Relation du siège et du bombardement de Valenciennes*, Douai 1839 ; Martel, *Le blocus de Condé*, Lille, 1913, 4°), *Hondschoote*, 1896 ; Foucart et Finot, *La défense nationale dans le Nord*, Lille, 1890-93, 2 vol. ; Carnot, *Corresp.*, p. p. Charavay, t. II, 1894 ; Dupuis, *La campagne de 1793 de l'armée du Nord et des Ardennes*, t. I : *de Valenciennes a Hondschoote*, 1906 (Sect. hist.) ; Leclaire, *Mém. et Corresp.* p. p. Colin (Sect. hist.), 1904.

« Nous ne soutenons aucun parti, mandait-il à Stadion, l'ambassadeur impérial à Londres (21 mai), mais nous croyons devoir nous tenir près de tous et leur donner des espérances qui ne nous engagent à rien, pour entretenir et fomenter les troubles intérieurs qui font une puissante diversion à la guerre. »

Un publiciste tory, qui signait Playfair, publiait à Londres un projet de « diminuer la France pour sa paix intérieure et la tranquillité de l'Europe ». Il calculait que, la guerre ayant déjà coûté plus de deux milliards aux coalisés, la France était tenue à compensation et aurait à céder tout ce qui dépasserait un tracé tiré d'Abbeville à Belfort, le cours du Rhône sur la rive gauche et la ligne de la Garonne prolongée jusqu'à la Méditerranée. En échange, les coalisés s'abstiendraient de lui demander le payement d'une indemnité de guerre. Les libéraux critiquèrent le projet Playfair, mais d'autres plans de partage circulaient, et Grenville ne les désavouait pas. Il conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne (25 mai), et promit son concours à Naples (24 août), qui expulsa aussitôt le ministre français Mackau (28 août).

TENTATIVES DIPLOMATIQUES.

Ainsi, la coalition s'élargissait, alors que la France restait isolée. Pourtant Lebrun, le ministre des Affaires étrangères, travaillait de son mieux. Peut-être, avant la Révolution, ses petites manœuvres auraient-elles donné quelques résultats. Les bureaux du ministère pratiquaient consciencieusement la diplomatie d'ancien régime, comme si rien n'était changé en Europe, et leur esprit retardataire contrastait avec les allures outrancières du ministère de la Guerre, où tous les commis s'affichaient comme les révolutionnaires les plus exaltés. Le Conseil exécutif provisoire ne détenait pas le pouvoir gouvernemental, mais les ministres n'étaient pas dépourvus de toute initiative, surtout s'ils étaient cautionnés au Comité de salut public. Danton avait pris goût au travail de Lebrun. Ces combinaisons subtiles, secrètes et tortueuses, par lesquelles l'on restait en contact avec l'ennemi sinon même avec les royalistes, et qui pouvaient ménager la paix tout en poursuivant la guerre, l'intéressaient. Il ne jugeait pas inévitable que la France eût à lutter contre toute l'Europe, et il croyait possible de dissocier la coalition, d'abord par la Prusse, puis par l'Angleterre. Pitt, le chef du gouvernement, n'était-il pas souvent en désaccord avec Grenville, et Fox, le chef de l'opposition, ne demandait-il pas la paix avec la France? D'obscurs agents secrets pratiquèrent de mystérieuses menées. Hérault, délégué comme Danton par le Comité de salut public à la direction des Affaires étrangères, eut, lui aussi, sa diplomatie, mais pour peu de temps. Lorsque Lebrun fut décrété d'arrestation, avec les Girondins, au coup d'État du 2 juin, il continua ses fonctions pendant

quelques jours, et Danton contribua à l'élection de Deforgues, son successeur. Il l'avait employé autrefois comme clerc, et fait nommer dans les bureaux de la Commune, puis de la Guerre et du Comité de salut public. Au reste, les négociations commencées par Lebrun avant l'entrée de Danton au Comité, et poursuivies par Deforgues après que son patron en fût sorti, ne pouvaient qu'échouer, car les coalisés étaient d'autant plus intransigeants et les neutres plus mal disposés que la défaite de la France paraissait imminente.

ÉCHECS, HUMILIATIONS ET REBUFFADES.

La Porte refusa de reconnaître comme ministre Descorches quand il arriva à Constantinople (8 juin), et Venise affecta la même attitude discourtoise à l'égard de Noël (9 juin). A Paris, Staël montrait au contraire tant de bonne volonté, que le Comité de salut public, après en avoir délibéré (1er mai), se fit autoriser par décret (3 mai) à « indemniser les alliés de la République des armements et dépenses qu'ils feront pour seconder le développement de ses forces contre ses ennemis », et Lebrun conclut avec Staël un traité d'alliance défensive et de subside (16 mai), que le gouvernement suédois, informé des premiers pourparlers, repoussait par avance (23 avril). Après le coup d'État, Staël quitta Paris; mais Lebrun et Deforgues restèrent en relations avec lui. Ils s'imaginaient que l'alliance avec la Suède se développerait par l'accession du Danemark; Stockholm au contraire s'excusait auprès des cours étrangères, laissant entendre que la négociation n'avait d'autre but que de sauver la famille royale. Finalement la Suède confirma sa neutralité, dont personne ne doutait (3 septembre) : la conversation prit fin. — Elle fut plus brève encore avec la Prusse, dont Lebrun mandait à Custine (20 avril) qu'elle était « l'alliée naturelle de la France ». Après l'avance de Custine au quartier général prussien, on fit agir Esebeck, un ministre bipontin alors prisonnier à Metz, qui reçut la visite de Luxburg, un chambellan de Frédéric-Guillaume; mais le duc de Deux-Ponts, pressenti comme intermédiaire, refusa (28 août). — Avec l'Angleterre, échec semblable. Un certain Matthews, venu de Londres à Paris (en mars) et introduit par Maret auprès de Lebrun, fut chargé d'une lettre (2 avril) à laquelle Grenville répondit d'un « style hautain », Lebrun en convint lui-même, en réclamant « une juste satisfaction, sûreté et indemnisation » (18 mai). Mais il avait répondu; on pouvait donc continuer la correspondance. Des délégués, chargés de négocier un cartel pour l'échange des prisonniers de guerre, se présenteraient au quartier général anglais. Un décret fut voté sur les conditions du cartel (25 mai), et Lebrun, qui par prudence se fit approuver au Conseil exécutif et au Comité (9 juin), désigna ses

négociateurs. Le plus connu, Forster, de Mayence, venait de lui suggérer une alliance avec Tipo-Sahib comme moyen de lutte contre l'Angleterre (10 juin); néanmoins il partit pour « sonder les dispositions du gouvernement anglais et faciliter des ouvertures propres à ramener la paix entre les deux peuples » : il était tout ensemble patriote allemand, agent français, ami et ennemi de l'Angleterre. Mais le quartier général britannique dédaigna de lui accorder audience. Matthews, à Paris, avait demandé 300 000 francs pour prix de ses bons offices; le Comité de salut public le fit mettre en prison (6 septembre). — Avec l'Autriche enfin, l'entreprise tourna mal. Dans leurs pourparlers d'armistice, Dampierre et les députés qui l'assistaient avaient laissé entendre à mots couverts que la France accepterait l'échange de la reine et du dauphin contre le ministre Beurnonville et les représentants livrés par Dumouriez (8 et 13 avril). Les Autrichiens laissèrent croire qu'ils y consentiraient, sur quoi Semonville, nommé de nouveau ambassadeur à Constantinople, fut chargé de passer par Florence en rejoignant son poste, et de s'y arrêter. Sa mission, approuvée par le Comité de salut public (19 mai), était « de mesurer ses démarches et sa conduite de manière à inspirer de la jalousie et des inquiétudes aux puissances alliées et surtout à la Prusse », tout en déclarant que la République n'avait « que la guerre à traiter avec la maison d'Autriche en Allemagne ». Il s'agissait de faire croire à la Prusse que la France et l'Autriche allaient s'entendre : évidemment, par crainte d'un tel rapprochement, la Prusse allait se jeter dans les bras de la France, et, quant à l'Autriche, la France, tout en persévérant dans la guerre, offrait la concession la plus importante au point de vue dynastique, et qui n'était rien de moins que le salut de la reine et du dauphin. Bien plus, Maret, nommé ministre à Naples, fut chargé de transmettre confidentiellement des propositions semblables (18 juin). Les deux diplomates partirent ensemble. Thugut, qui connaissait pertinemment le but de leur mission, les fit enlever pendant qu'ils traversaient le territoire neutre des Grisons (24 juillet), et incarcérer. Peu lui importait le sort de la reine, pourvu que la guerre continuât.

DÉCLARATIONS DE LA CONVENTION.

Autant la diplomatie secrète de Lebrun et Deforgues était maladroite, compliquée, et prêtait au soupçon, si bien intentionnée qu'elle fût, par certains de ses procédés ou de ses instruments, autant les déclarations publiques de la Convention sur la guerre ont été nettes et de plus en plus péremptoires, surtout après le renouvellement du Comité de salut public. La correspondance de Dampierre, Briez, Dubois-Crancé et des autres députés à l'armée du Nord avec les Autrichiens pour la prolongation de l'armistice, telle que Lebrun la

transmit à la Convention (13 et 15 avril), montrait que Cobourg avait eu l'insolence de mettre en doute la forme de gouvernement que s'était donnée la France. Dans un décret en trois parties, dont la première est due à Danton, la deuxième à Robespierre, la troisième à Delacroix, l'ami de Danton, et au Girondin Ducos, l'Assemblée déclara (13 avril) :

« Qu'elle ne s'immiscera, en aucune manière, dans le gouvernement des autres puissances »; « qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République », menaçant de la peine de mort « quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec des puissances ennemies qui n'auraient pas préalablement reconnu solennellement l'indépendance de la nation française, sa souveraineté, l'indivisibilité et l'unité de la République fondée sur la liberté et l'égalité »; enfin « qu'elle n'entend pas toucher aux droits des pays réunis à la République française et que jamais elle ne les abandonnera aux tyrans avec lesquels elle est en guerre », car « les contrées réunies font partie intégrante de la République ».

En d'autres termes, la Convention maintenait la position qu'elle avait précédemment prise. Ayant déduit du principe de la guerre de propagande la doctrine des limites naturelles, elle la formulait à nouveau de la manière la plus énergique, puisque les « réunions » déjà votées poussaient la frontière jusqu'au Rhin et aux Alpes. La formule nouvelle fut reprise, presque textuellement, dans la Constitution du 24 juin, mais avec une allusion qui se rapportait plutôt à la propagande qu'aux limites naturelles, et non plus, comme dans le décret du 13 avril, aux limites naturelles plutôt qu'à la propagande : variations de détail qui ne modifiaient en rien le fond immuable. Le texte constitutionnel portait que le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres, qu'il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations et qu'il ne souffre pas que celles-ci s'immiscent dans le sien. La Convention Montagnarde réprouvait la guerre d'agression et de conquête, mais non l'alliance de principe avec les nations libérées comme la France des servitudes tyranniques; elle condamnait la guerre d'intervention, mais non l'expansion de l'affranchissement révolutionnaire.

LA VICTOIRE OU LA MORT.

Lorsque ces articles vinrent en discusion, Grégoire proposa une « déclaration du droit des gens » où l'on trouve, en germe, l'idée de la société des nations : « les peuples ont pour lien la morale universelle »; ils sont « respectivement indépendants et souverains, quel que soit le nombre des individus qui les composent »; « ce qu'un homme doit à un homme, un peuple le doit aux autres peuples »; « les peuples doivent en paix se faire le plus de bien, et en guerre le moins de mal possible »; « l'intérêt parti-

culier d'un peuple est subordonné à l'intérêt général de la famille humaine ». La Convention passa à l'ordre du jour, sur la remarque de Barère qu'elle n'avait pas à « s'extravaser en opinions philanthropiques », et, tandis que Grégoire proposait que « les peuples qui sont en guerre doivent laisser un libre cours aux négociations propres à donner la paix », elle déclara au contraire que « le peuple français ne fait point de paix avec un ennemi qui occupe son territoire ». — « Vous flattez-vous d'être toujours victorieux, demanda le Girondin Mercier, avez-vous fait un traité avec la victoire? » — « Nous en avons fait un avec la mort! » répliqua Barère, et Robespierre : « Je n'aurais jamais cru qu'un représentant du peuple français osât proférer ici une maxime d'esclavage et de lâcheté ».

LA GUERRE INTÉGRALE.

Peu après, la saisie d'une correspondance clandestine révéla, même si elle n'est pas authentique dans toutes ses parties, que le cabinet britannique mettait à exécution le programme dont Grenville avait fait part à Stadion, qu'il entretenait partout en France des espions et des agents secrets pour allumer des incendies dans les établissements militaires, discréditer les assignats, hausser les prix, fausser le cours du change et commettre une foule d'autres méfaits : « Voilà donc la guerre civile préparée par les Anglais, alimentée par les Anglais, soudoyée par les Anglais! », s'écria Barère au nom du Comité de salut public (1er août). Et la Convention, complétant ses déclarations antérieures, en vint à définir la guerre intégrale à outrance, non plus seulement la guerre au front contre les soldats ennemis, mais la guerre à l'intérieur contre les civils ou sujets ennemis établis en France, la guerre commerciale superposée à la guerre militaire. De là, d'abord, le décret du 1er août qui « dénonce au nom de l'humanité outragée à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique, qui soudoie l'assassinat, le poison, l'incendie et tous les crimes pour le triomphe de la tyrannie et pour l'anéantissement des droits de l'homme ». Garnier de Saintes alla jusqu'à proposer de « déclarer Pitt l'ennemi du genre humain et d'autoriser toute personne à l'assassiner »; sur la proposition de Couthon, la Convention vota seulement la première partie de la motion (7 août): elle refusa de faire sienne la théorie de l'assassinat politique. De là encore, les mesures prises contre les étrangers en France, du 1er août jusqu'à la loi des suspects (17 septembre), l'arrestation de tous les sujets des puissances ennemies (6 septembre) et spécialement des Anglais (9 octobre), la saisie et la mise sous séquestre des biens possédés par les Espagnols et les Anglais en France (16 août, 10 octobre). De là aussi l'acte français de navigation, imité de la République

anglaise d'autrefois, qui supprimait le cabotage étranger dans les ports français et interdisait l'entrée à tout bâtiment non construit ou dûment possédé et monté, soit par des Français, soit par les ressortissants du pays dont les marchandises importées étaient originaires (21 septembre) : « C'est le 21 septembre 1792 que la Convention a proclamé la liberté de la France, ou plutôt la liberté de l'Europe, disait Barère dans son rapport au nom du Comité de salut public, c'est à pareil jour, le 21 septembre 1793, que la Convention doit proclamer la liberté du commerce, ou plutôt la liberté des mers ». De là, enfin, le décret qui proscrit, sous peine de vingt ans de fer, « toutes marchandises fabriquées ou manufacturées en Angleterre, en Écosse, en Irlande et dans tous les pays soumis au gouvernement britannique » (9 octobre).

EXALTATION PATRIOTIQUE.

La Convention parlait haut et ferme : elle parlait au nom de la nation patriote, qui avait la ferme volonté de sauvegarder la France avec la Révolution. Le déchirement des partis, l'insurrection fédéraliste, les exagérations des outranciers, la guerre civile et la proximité des frontières ont pu modifier dans la forme, atténuer ou renforcer le sentiment collectif qui animait alors les Français, mais le sentiment persistait, vivant, profond, invincible, s'exaspérant aux difficultés et grandissant à la hauteur des obstacles qui s'accumulaient. A la coalition des appétits ennemis, qui était d'autant plus solide et redoutable qu'elle se croyait assurée du triomphe prochain, la Convention répondait par la guerre sans merci jusqu'à la victoire. Bien plus : l'initiative populaire lui imposait, comme on le verra bientôt, la levée en masse du 23 août 1793, qui mobilisait tous les citoyens pour la défense nationale, mais qui allait avoir d'abord pour effet, tous les hommes de gouvernement le prévoyaient, d'augmenter encore la désorganisation de l'armée.

LA CRISE DU RECRUTEMENT.

La levée de 300000 hommes avait été décidée, six mois auparavant, pour combler les vides causés par le départ des volontaires qui revenaient chez eux leur engagement fini et l'invasion repoussée. Elle était largement suffisante pour maintenir l'armée sur le pied d'un demi-million d'hommes, et elle ne donna son plein rendement que dans le courant de l'été. De juin à juillet, l'effectif total passa de 471290 à 645195 hommes. Brusquement, tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans étaient mobilisés : la levée en masse appela sous les drapeaux, avec les « bourgeois » qui ne s'étaient pas enrôlés volontairement ou s'étaient fait remplacer, tous les gens du peuple; elle était égalitaire et démocratique. Les « réquisitionnaires » ou « carmagnoles » d'août 1793 représentent à eux seuls un contingent qui dépasse au moins du quart le total de toutes les précédentes

levées : volontaires de 1791, fédérés de 1792, et appelés de février 1793. L'armée française allait donc compter plus d'un million d'hommes. L'opération commença sans retard : dès le 26 août et jours suivants, le Comité de salut public envoyait pour la diriger une vingtaine de députés dans près de trente départements; mais elle se prolongea jusqu'au printemps de 1794. On sait combien l'appel de février 1793 avait provoqué de résistances : la guerre de Vendée en est issue. La levée en masse s'exécuta au contraire partout dans le plus grand ordre. Elle était, il est vrai, administrativement plus simple, puisque aucune incertitude n'était possible sur le mode de désignation, et le choix du district, de préférence au département ou à la commune, pour le rassemblement des réquisitionnaires contribua au succès. Les menaces terroristes, et particulièrement la loi des suspects, ne furent pas sans action. Mais surtout, l'opinion se déclarait satisfaite. « Cette immense levée, a pu dire Barère, s'est faite en chantant l'hymne de la liberté. » Les réquisitionnaires ne sont pas des volontaires, mais ils sont presque tous partis volontairement. Groupés en bataillons spéciaux, ils furent mis (par décret du 27 septembre) à la disposition du ministre de la Guerre et affectés au service des places. Dès lors, l'armée française se trouva composée de trois éléments distincts et d'origine différente : les anciennes troupes de ligne, les volontaires, fédérés et appelés de 1791 à février 1793, et les réquisitionnaires de la levée en masse. L'amalgame, décidé en principe depuis longtemps, réalisé déjà en partie entre les soldats et les volontaires (avec les fédérés et les appelés), par quelques mesures de détail destinées à unifier le costume, la discipline, l'équipement, la solde, les pensions et allocations et la comptabilité, fut décrété le 12 août : l'infanterie devait être composée à l'avenir de demi-brigades formées d'un bataillon de ligne et de deux bataillons de volontaires. Mais la levée en masse, qui survint quelques jours plus tard, rendit l'amalgame impossible, à cause du renversement des proportions, et la réforme fut ajournée.

LA CRISE DU COMMANDEMENT.

La crise du recrutement se compliquait d'une crise du commandement, mais avec des effets contraires : il y avait surabondance d'hommes et déficit d'officiers supérieurs et généraux. Avant la trahison de Dumouriez, les états-majors étaient restés composés d'officiers de l'ancienne armée, qui avaient tout au moins l'expérience du métier. On n'en voulut plus : ils étaient nobles. Même ceux qui servaient loyalement paraissaient suspects. Le ministre Bouchotte se donna pour tâche de les éliminer, et la Convention lui laissa en quelque sorte pleins pouvoirs (par son décret du 28 juillet). Carnot et le nouveau Comité de salut public le secondèrent. « Il est

LES PRISONS SOUS LA TERREUR



LA RÉCRÉATION DES PRISONNIERS

Tableau d'Hubert Robert. Dans la cour de Saint-Lazare, es prisonniers, hommes, femmes et enfants, jouent à la balle, conversent ou se promènent. — Carnavalet, P. 178.



UN COULOIR DE LA PRISON SAINT-LAZARE

Tableau d'Hubert Robert. Les prisonniers circulent librement dans la galerie, sur laquelle donnent les cellules. A droite, l'un d'eux allume un réchaud. — Carnavalet, P. 177.

inouï que la noblesse contre laquelle on se bat dirige cette guerre dans le succès de laquelle elle a tout à perdre », disait Barère dans la séance du 25 septembre, où le Comité eut à répondre à toutes les critiques accumulées contre sa politique. Les officiers nobles se retiraient d'eux-mêmes quand ils n'étaient pas révoqués, et les démissions complétèrent l'épuration. En histoire, il y a toujours concordance entre les institutions militaires et la société politique : l'exclusion des « ci-devant », parallèle à la levée en masse, procède du même esprit. Dans toutes les armées, le commandement changea fréquemment de main. La discipline se faisait démocratiquement plus douce aux hommes de troupe et plus dure aux chefs. Mais les talents militaires de la nouvelle génération restaient encore subordonnés. L'entre-deux qui les sépara de l'équipe des officiers d'ancien régime est peuplée d'incapables. Tel d'entre eux passait son temps à disposer ses troupes au front d'après le numérotage de leurs régiments; tel autre, après quinze jours de commandement, demandait lui-même son remplacement : comme l'écrivait plus tard Soult, « jamais l'armée n'a été en plus fâcheux état de désorganisation ».

LA DIRECTION SUPÉRIEURE DE L'ARMÉE.

Non pas la décomposition de la mort, mais le désordre d'une vie nouvelle, qui révélait déjà quelques-uns de ses procédés d'organisation. Aussitôt après la trahison de Dumouriez, les décrets du 4 et du 12 avril, repris et complétés par le décret fondamental du 30 avril et les instructions générales du 7 mai, définirent les pouvoirs des représentants aux armées. Délégués par la Convention, à raison de quatre par armée, mais travaillant d'ordinaire deux par deux, ils avaient à se concerter avec les généraux, avec droit de contrôle illimité aussi bien sur les opérations que sur les achats de vivres, la discipline et les mouvements de troupes. Leurs rapports périodiques étaient adressés directement à la Convention, et leurs rapports particuliers au Comité de salut public. Ainsi, la direction suprême de l'armée dépendait de l'Assemblée nationale, avant même que le décret du 10 octobre lui eût donné la nomination des généraux en chef, sur la présentation du Comité de salut public. — Lorsque la guerre avait été déclarée, le vieux maréchal Luckner avait joui, au moins nominalement, des prérogatives d'un généralissime, et l'ambition de Dumouriez eût sans doute été de lui succéder. La Constitution Montagnarde de 1793 stipule expressément qu'il n'y a point de généralissime. — Mais il subsistait une dualité entre le Comité militaire et le ministère de la Guerre, qui pouvaient l'un et l'autre revendiquer le pouvoir de direction supérieure. Le Comité de salut public les repoussa au second plan, d'abord par les relations quotidiennes directes qu'il entretint avec

les représentants aux armées, puis par l'adjonction de Carnot et Prieur (14 août) : deux officiers du génie qui lui apportaient leur compétence militaire, leur ardeur au travail et leur autorité rapidement grandissantes. — Ainsi fut réalisée, d'en haut, l'unité de direction. Pour le Comité de salut public, l'armée ne dépend que de la Convention, qui représente la nation souveraine. Mais, d'autre part, elle reste en liaison directe avec le peuple des patriotes, qui est par elle et en elle « debout ». Le ministre leur fait lire les journaux Montagnards, même les plus avancés, comme le *Père Duchesne.* Les manifestes, les proclamations et les appels des représentants les tiennent au courant des moindres incidents de la vie publique. A la Convention, les insuccès ne sont jamais celés et provoquent de longues discussions. Les soldats fréquentent les clubs locaux. Ils votent au plébiscite constitutionnel. Après avoir renouvelé son Comité des marchés, qui se montrait trop indulgent aux fournisseurs infidèles, la Convention invita les administrations locales et les sociétés populaires à dénoncer tous les abus qui parviendraient à leur connaissance dans le ravitaillement de l'armée, les fournitures et les charrois (décrets du 13 septembre et du 9 octobre 1793). Le danger des délations mal fondées lui paraissait moins grave que les mystères d'une administration secrète et la séparation entre l'armée et la nation.

INVASION DE L'ALSACE.

Les armées étaient disposées par couples le long de la frontière : l'armée du Nord avec l'armée des Ardennes (de Dunkerque à Maubeuge et Longwy); l'armée de la Moselle avec l'armée du Rhin; l'armée des Alpes avec l'armée d'Italie (vers le littoral); l'armée des Pyrénées-Orientales et des Pyrénées-Occidentales. L'énumération géographique correspond à l'importance respective des théâtres d'opérations. Aux Pyrénées-Occidentales, la lutte se borna à des coups de main sur la Bidassoa. Aux Pyrénées-Orientales, Dagobert repoussa les Espagnols au sud du Tech. Dans les Alpes-Maritimes, la guerre traîna en escarmouches et petits combats de montagnes. En Savoie, dont le roi de Sardaigne voulait reprendre possession tout en portant secours aux révoltés de Lyon, l'ennemi envahit simultanément les trois vallées de Maurienne, de Tarentaise et de Faucigny où il pénétra jusqu'à Cluses (21 août); il ne recula qu'en octobre. Les frontières des Pyrénées et des Alpes n'étaient donc pas dégagées, mais la campagne de 1793 avait écarté le danger d'invasion. — Il n'en était pas de même à l'est. Mayence, investie par les Prussiens le 14 avril, résista énergiquement, avec d'Oyré et Meusnier (mortellement blessé le 5 juin), Aubert-Dubayet, Kléber, Beaupuy, Haxo, Decaen, Marigny (un parent du chef ven-

déen, et qui fut lui-même tué en Vendée), les représentants Reubell de Colmar et Merlin de Thionville. Le siège fut animé, mouvementé, héroïque. Quand la place capitula (23 juillet), la garnison obtint les honneurs de la guerre et fut autorisée à revenir en France à la condition de ne pas servir au dehors pendant un an. Or, ce fut seulement le 27 juin qu'à Bitche les chefs des armées du Rhin et de la Moselle se concertèrent pour lui porter secours, et le mouvement, commencé le 16 juillet à l'armée de la Moselle, le 19 à l'armée du Rhin, fut interrompu presque aussitôt, puisqu'il n'avait plus d'objet. Après la prise de Mayence, les Prussiens se dirigèrent sur Landau, dont ils commencèrent le blocus, et les Autrichiens occupèrent la Basse-Alsace entre la Queich et la Lauter (24 août). Les deux généraux français du Rhin et de la Moselle, révoqués, furent remplacés par des incapables, et le commandement tomba comme en déshérence. Si Brunswick avait alors pénétré entre les deux armées pour coopérer avec Wurmser en Alsace, c'était un désastre certain. Mais il déplaisait aux Prussiens d'aider les Autrichiens à remporter une victoire décisive. Ils se trouvaient suffisamment nantis de nouveaux territoires par le deuxième partage de la Pologne, et l'Autriche, qui en avait été exclue, voulait se donner une compensation au détriment de la France. La guerre traîna. Le 13 octobre, Wurmser se décida enfin à attaquer; il força aisément les lignes de Wissembourg; l'armée du Rhin s'enfuit jusqu'à Haguenau sur la Moder, jusqu'à Brumath sur la Zorn, à quatre lieues de Strasbourg; la cavalerie ennemie arriva le long des Vosges au seuil du col de Saverne. Wurmser, qui était Alsacien d'origine, noua des intrigues à Strasbourg, où il espérait pouvoir entrer bientôt sans plus combattre.

VICTOIRE D'HONDSCHOOTE.

Ainsi la campagne commencée loin de France aboutissait à l'invasion. Dans le Nord, au contraire, la frontière envahie au début était victorieusement sauvegardée. Cobourg, le général en chef des troupes coalisées, disposait de plus de 100 000 hommes: 45 000 Autrichiens, 13 000 Anglais commandés par York, avec 12 000 Hanovriens et 8 000 Hessois, 15 000 Hollandais, 8 000 Prussiens. Il franchit la frontière le 9 avril, dirigeant le gros de ses forces sur Condé et Valenciennes. Dampierre, le successeur de Dumouriez à l'armée du Nord, se replia en combattant et se fit tuer (8 mai). Le commandement passa à Custine (27 mai). Mais lorsque Cobourg eut pris Condé (10 juillet), Custine fut mandé à Paris (13 juillet), arrêté (22 juillet), et exécuté; quand il eut pris Valenciennes (28 juillet), l'Irlandais Kilmaine, successeur de Custine, n'osant affronter l'attaque qu'il prévoyait, se retira derrière la Scarpe à Gavrelle, à

l'ouest de Douai (7 et 8 août), et fut révoqué (16 août). Il ne tenait qu'aux coalisés de marcher sur Paris. Mais Cobourg était de l'ancienne école : il prétendait n'avancer qu'à coup sûr. Il ne voulait pas renouveler à ses dépens l'expérience malheureuse faite par les Prussiens l'année précédente et pousser sa pointe en laissant derrière lui des forces ennemies. Du reste, il ne faisait pas la guerre pour rétablir le roi dans sa capitale, mais pour s'emparer de la part qui revenait à l'Autriche dans le démembrement de la France. Le duc d'York voulut, lui aussi, prendre des gages. Il se sépara des Autrichiens, pour attaquer Dunkerque. De son côté, Cobourg commença le siège du Quesnoy et les premières opérations contre Maubeuge; les Hollandais s'établirent à Menin en réserve, et les Prussiens se mirent en marche sur Trèves (23 août) pour coopérer aux opérations de Brunswick. Militairement la disjonction des coalisés était aussi précieuse pour la France qu'une grande victoire. Le nouveau général en chef, Houchard, un vieux soldat de fortune, réussit à dégager Dunkerque, mais il ne profita pas de la victoire qu'il remporta à Hondschoote (6-8 septembre). Au lieu de poursuivre York, il alla prendre Menin aux Hollandais (13 septembre); York l'en délogea le surlendemain (15 septembre). De son côté, Cobourg s'emparait du Quesnoy (12 septembre) et investissait Maubeuge (23 septembre). Houchard fut révoqué (20 septembre), arrêté (23 septembre), et remplacé par Jourdan.

VICTOIRE DE WATTIGNIES.

Pour la première fois, le commandement était confié à un officier de la nouvelle armée. Jourdan avait trente ans. Fils d'un chirurgien de Limoges, il avait fait comme soldat la guerre d'Amérique, et, libéré à vingt-deux ans, il s'était établi mercier-détaillant dans sa ville natale, puis, devenu chef de bataillon des volontaires de son département, il avait été promu général de brigade quatre mois auparavant. Il plaça son quartier général à Guise, où Carnot vint le rejoindre (8 octobre). Il y réunit 50 000 hommes; il en avait autant répartis de Dunkerque à Philippeville, sans compter les 20 000 hommes enfermés à Maubeuge. A 10 kilomètres en avant de Maubeuge vers le sud, Clerfayt occupait, sur une ligne d'environ cinq lieues de long, de solides positions en demi-cercle autour de la place, du Val sur la Sambre et Saint-Vaast, à Doulers au centre et Wattignies à sa gauche. L'attaque commença sur les deux ailes le 15 octobre au matin. Comme elle semblait réussir, le centre français, vers midi, essaya de forcer Doulers. Il échoua, pendant qu'une contre-attaque de cavalerie ennemie ramenait les Français en désordre sur le Val et Saint-Vaast. Dans la nuit, un conseil de guerre présidé par Carnot décida de ne laisser à gauche et au centre

que ce qu'il fallait de troupes pour entretenir le combat, de manière à porter toute l'action offensive à droite, sous les ordres directs de Jourdan. Le mouvement s'acheva au lever du jour, le 16 octobre, à l'abri d'un épais brouillard, et aussitôt, trois fortes colonnes, parties de Demont, Demachoux et Choisies, sur un front de 3 kilomètres, escaladèrent le plateau de Wattignies, à 2 kilomètres en avant de Demont. Toute la ligne ennemie chancela. Si Chancel, qui commandait à Maubeuge, avait alors fait une sortie, les Autrichiens, pris entre deux feux, étaient perdus. Mais Chancel ne bougea pas : au tribunal révolutionnaire, il allégua plus tard qu'il n'avait pas reçu d'ordres; on le guillotina. Cobourg put rallier Clerfayt et leva le siège; il descendit la Sambre qu'il traversa à Jeumont, et se replia sur Mons. En route, à Bettignies, il fut rejoint par York qui arrivait à son secours, trop tard. La victoire de Wattignies dégagea Maubeuge comme Hondschoote Dunkerque, et elle termina la campagne. La formidable offensive des coalisés n'avait abouti qu'à la conquête d'un étroit ruban le long de la frontière, avec Condé, Valenciennes et le Quesnoy.

V. — MISE A L'ÉCART DE LA CONSTITUTION[1]

LE PLÉBISCITE DE 1793.

PARIS vota sur la Constitution du 2 au 4 juillet; le département de Paris, la ville de Bourges, Château-Thierry et Laon, le dimanche 7 juillet; le plébiscite se poursuivit en France pendant un mois (d'ordinaire le dimanche); il coïncide avec la fin du mouvement fédéraliste, qu'il hâte et dont il enregistre les derniers remous. Quelques assemblées primaires s'attardèrent jusqu'en décembre; la dernière en date eut lieu le 4 avril 1794 dans le district de Châteaulin, en Finistère. Tous les citoyens purent voter. Le cas de Rennes, où l'on a procédé au suffrage restreint de la monarchie constitutionnelle, paraît unique. La Corse n'ayant pas eu de scrutin et le Vaucluse étant compté avec les Bouches-du-Rhône, 85 départements ont pris part au vote, qui représentent 551 districts, 4 751 cantons et, environ, 5 à 6 000 assemblées primaires pour 44 000 communes. Le nombre des habitants s'élevait, suivant la statistique officielle, à 27 823 896. Sous le régime de suffrage uni-

1. Aux indications précédentes, ajouter : Riffaterre, *Les revendications économiques et sociales des assemblées primaires de 1793* (Bulletin de la Commission de l'histoire économ. de la Révol., 1906); Baticle, *Le plébiscite sur la Constitution de 1793* (Rév. franç., 1909 et 1910, t. LVII-LVIII). — Sur Batz : Lenôtre, *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur*, 1896; Batz, *La vie, les conspirations et la fin de Jean, baron de Batz* (1908), 2 vol.; Bord, *La fin de deux légendes.... Le baron de Batz*, 1909; Batz-Trenquelléon, *Un aventurier gascon; le vrai baron de Batz*, 1909. Cf. d'Alméras, *Les romans de l'histoire. Emilie de Sainte-Amaranthe*, 1904, in-12; Mathiez, *Etudes robespierristes*, déjà citées (pénétrantes).

versel, le corps électoral forme approximativement le quart de la population. Il y avait donc près de 7 millions d'électeurs, dont 1 868 924 seulement ont donné leur suffrage. En d'autres termes, 3 électeurs sur 4 se sont abstenus. A Paris, sur 150 000 électeurs, on compte environ 50 000 votants. La guerre civile, le désordre, l'ignorance, la difficulté des communications, les travaux agricoles et les levées militaires ne suffisent pas à expliquer la proportion considérable des abstentions; la majeure partie de la population était indifférente, ou secrètement hostile. Les suffrages exprimés se répartissent en 1 714 266 oui, 139 581 oui à condition, 12 766 non, et le reste en bulletins nuls, ou « ni oui ni non, » suivant la formule prudente d'électeurs de Donjon dans l'Allier. Plus de 400 assemblées primaires n'ont pas transmis leur vote ou omis d'indiquer le nombre des voix. L'acte constitutionnel fut soumis à l'armée de terre et de mer, qui l'accepta unanimement, encore qu'on n'y connaisse que 7 797 oui; le vote était d'ailleurs de légalité douteuse, puisque la Constitution interdisait toute délibération aux corps armés.

SIGNIFICATION DU PLÉBISCITE.

Ainsi, le parti « patriote » seul fréquente les assemblées primaires et y donne son vote. Mais il est devenu résolument républicain : 345 citoyens seulement, et 6 assemblées primaires ont marqué quelque préférence pour la monarchie constitutionnelle. Les amendements énoncent parfois certaines réformes que la Convention vota dans le même temps qu'elle achevait la Constitution, mais la plupart sont de tendances modérées. Pour ne citer que ceux qui rallient le plus grand nombre d'assemblées primaires (une centaine environ chacun), on souhaite que la nouvelle constitution soit mise sans retard en vigueur, que les anciens députés ne soient pas rééligibles, que le traitement des ecclésiastiques soit pourvu de la garantie constitutionnelle. A la Convention, des vœux comme ceux-là auraient classé leurs auteurs dans la droite que l'Assemblée proscrivait. Mais, dans les départements, les « oui », même conditionnels, sont toujours signes de dévouement à l'Assemblée et de reconnaissance pour l'œuvre qu'elle a su, parmi tant de traverses, mener à bonne fin. Il est certain que le plébiscite constitutionnel a contribué pour une bonne part à l'échec du mouvement fédéraliste. Parce qu'elle avait eu la force de faire la Constitution qui devait mettre fin à ses pouvoirs, la Convention s'est paradoxalement trouvée fortifiée devant le pays. Le rapport entre le nombre des votants et le chiffre de la population d'une part, entre le nombre des acceptations et celui des refus d'autre part, fournit d'utiles indications régionales. L'appel fait au peuple révèle que la France

se trouve profondément divisée. Elle est coupée en deux. Le Nord est plus révolutionnaire que le Sud, mais le Centre, autour de Paris, se réserve; le Sud est presque contre-révolutionnaire, mais l'opposition du Sud-Ouest, coupé de la Bretagne par les départements de l'Ouest, où il y a des patriotes, et le groupe central du Sud-Est, le long du Rhône, isole et dissocie les départements hostiles de la périphérie. Aucun centre de gravité nulle part, ni pour, ni contre la Révolution. La carte du plébiscite complète et confirme, par les indications nouvelles qu'elle apporte, la carte du fédéralisme. Le pays ne sait où se prendre. Il ne lui reste plus qu'un seul point d'appui : la Convention, à Paris. Si elle sombrait, plus rien ne serait.

FÊTES POUR LA CONSTITUTION.

Il était de toute nécessité d'en bien pénétrer l'esprit public, jusque dans les campagnes les plus reculées, et ce n'est pas sans raison qu'on a solennisé de toutes manières la Constitution nouvelle. On l'a célébrée à son arrivée dans les cantons, pour la proclamer, après le vote des assemblées primaires, surtout quand il a coïncidé avec le 14 juillet, et, en beaucoup d'endroits, avec le 10 août, pour le plébiscite, dont Gossuin, au nom d'une commission spéciale de recensement, communiqua la veille à la Convention les premiers résultats (9 août). En province, les cérémonies eurent souvent un caractère religieux, avec *Te Deum* et bénédiction. Il n'en fut pas de même à Paris. La fête « nationale de l'unité et de l'indivisibilité de la République », ordonnée par David, renouvela les pompes de la première Fédération, mais elle fut toute laïque. Elle dura de quatre heures du matin à minuit et coûta près de 2 millions. Sur l'emplacement de la Bastille, « une statue colossale de la Nature » versait, « de ses deux mamelles qu'elle pressait de ses deux mains », « deux sources d'eau pure », dont le président de la Convention, Hérault, après une invocation à la « Souveraine des sauvages et des nations éclairées », but une coupe qu'il passa ensuite aux fédérés des départements pour communier en égalité et fraternité. Puis le cortège se forma : les sociétés populaires, avec leur bannière, qui « présentait un œil ouvert sur les nuages qu'il pénétrait », précédaient les envoyés des assemblées primaires « liés les uns aux autres par un léger ruban tricolore », et les Conventionnels; le souverain venait ensuite, tous rangs confondus, gens du peuple et fonctionnaires, suivis de chars symboliques. On fit trois stations, avec discours et cérémonies : aux boulevards, devant un arc de triomphe, place de la Révolution, aux pieds d'une statue de la Liberté, aux Invalides, où l'on voyait le peuple français en Hercule, terrassant de sa massue le « monstre » du fédéralisme sortant « des roseaux d'un fétide marais », et l'on arriva au Champ-de-Mars. Là, on déposa

solennellement l'acte constitutionnel et le recensement des votes sur l'autel de la Patrie, et l'on commémora le souvenir des morts au champ d'honneur pour la défense nationale. Puis la foule se reposa, mangea, dansa et, la nuit venue, elle se divertit au simulacre pyrotechnique du siège de Lille, que représentait une bâtisse échafaudée au bord de la Seine, à Chaillot.

PERMANENCE DE LA CONVENTION.

La Constitution terminée, acceptée, proclamée, fêtée, la Convention ne devait-elle pas se séparer? L'opposition y pensa, et Delacroix, l'ami de Danton, déclara (le 11 août) : « Notre mission est remplie, mais vous avez à détruire les calomnies qu'on répand contre vous; les administrations fédéralistes disent que vous voulez vous perpétuer ». Et l'Assemblée décréta les premières mesures préparatoires des prochaines élections. Puis les délégués des assemblées primaires furent admis à la barre. Ils apportaient l'arche dans laquelle avaient été placés solennellement, la veille, au Champ-de-Mars, sur l'autel de la Patrie, le texte de l'acte constitutionnel et le recensement du vote d'acceptation. Le président, Hérault, s'écria en termes pompeux :

« Toi, monument sacré, arche sainte, protectrice de cette vaste république reste à jamais au milieu de nous; nos yeux y lisent notre devoir. Non! tu ne peux pas périr, car toute la France a juré de recevoir la mort plutôt que de souffrir qu'il te soit porté atteinte. »

Mais le soir même, aux Jacobins, sous la présidence d'Hébert, Robespierre s'exprima autrement :

« J'ai entendu, j'ai lu une proposition qui a été faite ce matin à la Convention, et je vous assure qu'à présent même, il m'est difficile d'y croire. Si ce que je présume se réalise, je ne croupirai point membre inutile d'un comité ou d'une assemblée qui va disparaître. Je saurai m'arracher à des fonctions qui deviennent inutiles.... Je déclare que rien ne peut sauver la République si la proposition qui a été faite ce matin est adoptée : c'est que la Convention se sépare et qu'on lui substitue un corps législatif.... La proposition insidieuse qu'on vous a faite ne tend qu'à substituer aux membres épurés de la Convention actuelle les envoyés de Pitt et de Cobourg. »

« Nous avons juré de ne nous séparer que quand la Convention aura décrété des mesures de salut public; elle ne l'a pas fait : elle ne peut pas se séparer », répondait un délégué départemental. Et un autre : « Que la Convention ne se sépare pas avant la fin de la guerre! » Le décret du matin resta lettre morte. La Convention se rallia aux Jacobins. La Constitution ne sortit jamais de l'arche sainte. Son jeu normal n'était possible qu'en temps normal.

NOUVELLE POUSSÉE TERRORISTE.

Donc, la majestueuse manifestation du 10 août, faite pour inaugurer la Constitution, n'inaugura qu'un terrorisme nouveau, et d'autant plus violent que ses éléments étaient plus complexes, sinon

même contradictoires. On y discerne d'abord la volonté patriotique du Comité du salut public de rester au pouvoir, en raison même des difficultés intérieures ou extérieures. On y discerne aussi l'opposition contre le Comité, opposition qui, soit par sincérité de sentiment et simplisme populaire de vues, soit par procédé de surenchère pour se ménager un accès au gouvernement, soit peut-être par politique du pire et dans l'espoir décevant que le bien sortirait de l'excès du mal, pousse constamment aux mesures les plus extrêmes. En apparence, l'unité du parti Montagnard reste intacte; en fait, les rivalités et les dissentiments deviennent de plus en plus graves et les tendances opposées s'entre-croisent de la manière la plus confuse. Ceux que, faute de mieux, on appelle les Dantonistes, parce que Danton est lié avec la plupart d'entre eux et qu'il est le plus célèbre, louvoient par une tactique sans franchise, sournoise et dangereuse; ils groupent les mécontents, et avec eux les députés d'affaires, qui profitent de leur situation pour spéculer et qui s'enrichissent librement, car, jusqu'à présent, aucune mesure n'a été prise à leur égard. Tout au plus les représentants à l'armée de la Moselle ont-ils dénoncé pour prévarication Cusset (13 juillet) et R. Lindet, en tournée dans le Calvados, Bonnet (1er septembre); encore n'était-ce que pour sauvegarder le prestige de la représentation nationale dans les départements. D'autre part, les Dantonistes n'ont pas rompu avec le Centre, avec l'ancienne droite Girondine, qui n'a pas encore désarmé, ni même peut-être, dans certains cas, avec les royalistes qui se cachent; et pourtant, ils sont parfois les premiers à préconiser un terrorisme de plus en plus violent, avec le visible souci de maintenir intacte leur réputation de patriotes révolutionnaires. Entre eux et les Hébertistes, quelques étrangers, pour la plupart fort tarés et suspects, mais très actifs, font liaison. La finance internationale à Paris est alors représentée par plusieurs banquiers ou hommes d'affaires comme Boyd et Kerr (Anglais), De Kock (Hollandais, père du romancier), Diedrichsen (Danois), Guzman (Espagnol), les deux frères Schoenfeld (juifs autrichiens, qui se sont germaniquement qualifiés de « libres », Frei). Pereyra (juif batavo-portugais de Bordeaux). On a la preuve que, dans le courant de septembre 1793, le banquier prusso-suisse Perregaux (de Neuchâtel) distribua à Paris de fortes sommes d'argent à certains personnages dont le nom n'a pas été dévoilé, « pour les services essentiels qu'ils nous ont rendus », déclare le *Foreign Office* dans une lettre du 13 septembre, « en soufflant le feu » et « en portant les Jacobins au paroxysme de la fureur ». Des espions qui sont restés inconnus envoyèrent (à partir du 2 septembre 1793 jusqu'au

22 juin 1794) des bulletins d'information confidentielle au ministre anglais Drake à Gênes, qui les transmettait à Grenville, ou encore à d'Antraigues à Vérone, qui les communiquait au comte d'Artois et à d'autres correspondants, après y avoir ajouté des détails supplémentaires de son cru et souvent fantaisistes, car il avait peu de scrupules, et il sacrifiait volontiers la vérité au désir de passer pour bien renseigné. Ainsi l'ennemi avait des attaches à Paris même, et peut-être au voisinage immédiat du Comité de salut public.

INTRIGUES SUSPECTES.

C'est dans ce milieu obscur de trahisons et d'intrigues qu'évoluait le conspirateur royaliste Jean de Batz, un Gascon hâbleur et habile. Assurément il convient de ne pas être rétrospectivement sa dupe, et de ne point exagérer son action. Mais elle est certaine, ou du moins l'action est certaine du groupe dont il était. De noblesse douteuse, qu'à deux reprises les généalogistes royaux d'Hozier et Cherin avaient refusé d'homologuer, Batz avait réussi, en quelques années, à devenir authentiquement baron, colonel, député à la Constituante et très riche, en participant à toutes les grandes entreprises financières qui ont marqué la fin du règne de Louis XVI, avec les Duval d'Epremesnil, les d'Espagnac, les Clavière, les Delessert, notamment à la Compagnie générale d'assurances Vie et Incendie, dont il fut l'un des fondateurs. Pendant la Législative, il servit d'agent financier tout ensemble pour le Roi, pour les émigrés et pour le gouvernement français qui le chargea d'opérations relatives au cours du change sur la place de Londres. Était-il en relations avec le gouvernement anglais? On ne sait. Mais c'est à Londres qu'il s'était réfugié après son inutile tentative en faveur du Roi condamné. De retour à Paris (9 février), il y resta jusqu'au 9 septembre 1793, plus actif que jamais, partageant ses moments de loisirs entre sa maîtresse, l'actrice Marie Grandmaison, et sa fiancée Michelle Thilorier, cousine du Conventionnel Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Son but était très net. La Révolution, disait-il, « est un délire, un état de convulsion ». Elle sera « de peu de durée », et rapidement « la division » surviendra entre les chefs, qui finiront par « tomber tous ensemble dans les abîmes qu'ils ont ouverts; préparer cette division, la fomenter en semant entre eux les défiances, les soupçons, c'est l'unique manière bien entendue de conspirer contre un tel gouvernement et de hâter sa chute ». Donc, Batz n'avait pas seulement comme affidés des royalistes comme le prince de Saint-Mauris, les marquis de la Guiche et de Pons, le comte de Marsan ou Hyde de Neuville, mais il entretenait des liaisons dans tous les milieux révolutionnaires. Il en entretenait à la Trésorerie (qui fut toujours un nid de réaction), aux charrois, dans les tribunaux (avec le juge Guyot-Desherbiers, grand-père des

deux Musset et ami personnel de Robespierre), dans la police (avec Marino), chez les gens de lettres (avec Laharpe, qui affectait encore les opinions des plus avancées), chez les commerçants (le marchand de vins Desfieux, qui fut au service du Comité de salut public dantoniste), dans les faubourgs (avec l'agitateur Varlet, Fournerot, d'autres encore), et surtout chez les faiseurs d'affaires, français et étrangers, car il continuait, sous un faux nom et avec un certificat de civisme en règle, à spéculer, et il connaissait à fond le monde de la Bourse, dont il avait toujours fait partie. Son ami le banquier Benoist d'Angers lui amena les députés Delaunay d'Angers, Basire, Chabot, Julien de Toulouse, et il était en rapports constants avec Guzman et Pereyra. Lorsque la Bourse fut fermée, par mesure de précaution contre les agioteurs (27 juin 1793), ses amis se rencontrèrent chez la Sainte-Amaranthe, à côté du Palais-Royal, dans ce salon-tripot qui avait vu passer toutes les illustrations révolutionnaires, depuis Mirabeau jusqu'à Vergniaud, et où l'on admirait la jeune Mme de Sartines (fille de la maîtresse de maison) qui passait pour la plus belle femme de Paris. Plusieurs indices donnent à penser que Lulier, le procureur général syndic du département, un ancien homme d'affaires devenu politicien, doit être classé parmi les affidés de Batz, et peut-être même aussi Dufourny, « l'homme libre », un pur entre les purs, qui occupait une place à l'administration des poudres et salpêtres. Plusieurs des amis de Batz ont joué un rôle important dans les journées de mars et les préparatifs du coup d'État du 2 juin, sans qu'il soit permis de conclure qu'il n'y ait eu là qu'une manœuvre de contre-révolution par le pire. Mais, dans l'état de trouble et d'incertitude qui suivit la proscription des Girondins, les intrigues de Batz et de ses pareils ont une indéniable importance, et elles ont certainement contribué à la poussée terroriste. A tout le moins ont-elles empoisonné l'atmosphère politique, et font-elles comprendre les perpétuels soupçons des hommes placés à la tête du gouvernement.

Les Hébertistes, enfin, se donnaient comme les héritiers de Marat, dont le *Père Duchesne* ne craignait pas d'apostropher familièrement la mémoire : *LES HÉBERTISTES.*

« Marat! Je profiterai de tes leçons. Oui, f..., ombre chérie, je te jure de braver toujours les poignards et le poison et de suivre toujours ton exemple. Guerre éternelle aux conspirateurs, aux intrigants, aux fripons! Voilà ma devise, f...! — Ce fut aussi la mienne, me dit le fantôme [de Marat] en se séparant de moi : tiens ta parole! — Oui, f..., je la tiendrai! »

Les Hébertistes se recrutent à la Commune, au Département, dans les sections; le ministère de la Guerre est peuplé de leurs amis,

et ils voudraient s'emparer aussi des bureaux dans les autres ministères; ils sont les maîtres aux Cordeliers et n'ont pas rompu avec les Jacobins. Ils sont les continuateurs des communalistes du 10 août, et leurs principaux représentants (outre ceux qu'il a fallu classer parmi les affidés de Batz, comme Guzman, Pereyra, Desfieux, Fournerot, Varlet) sont le maire Pache, le procureur de la Commune Chaumette, son substitut Hébert, le secrétaire du Conseil général le poète Dorat-Cubières, les généraux Hanriot, ancien commis aux barrières, Ronsin, ancien homme de lettres, Rossignol, ancien orfèvre, Santerre, ancien brasseur, le ministre de la Guerre Bouchotte, son secrétaire général Vincent, l'imprimeur Momoro, envoyé dans l'Ouest comme commissaire du pouvoir exécutif, et, à la Convention, quelques-uns des terroristes les plus qualifiés, comme Billaud ou Collot. Ainsi les Hébertistes se rattachent d'une part au groupe suspect dont Batz passe pour être le centre, et, d'autre part, au Comité de salut public qu'ils ne trouvaient pas assez énergique, mais auquel quelques-uns d'entre eux finirent par se rallier définitivement. Le « Père Duchesne », « marchand de fourneaux », qu'Hébert fait parler en son nom, ne s'exprime que par gros mots, et les Hébertistes n'opèrent que par grands gestes. Il leur faut du sabre, du panache, des victoires faciles, un abondant butin; ils se représentent la France des aristocrates, des « Muscadins », — un mot venu de Lyon, où il était d'usage dès le mois de février, à Paris en août 1793 — ou, pour employer le mot de Robespierre, des « bourgeois », comme une ville prise d'assaut; et ils combinent contradictoirement leurs instincts de grossier militarisme aux prétentions de vertu et de simplicité; ils dénoncent et ils excitent; ils sont les « sans-culottes ».

LES COMMISSAIRES DES DÉPARTEMENTS.

Ils reçurent à Paris dans les premiers jours d'août le renfort d'un personnage collectif nouveau, qui figura au premier plan pendant quelques semaines, et disparut ensuite, sans laisser de traces. Les commissaires des départements, députés ou envoyés des assemblées primaires, ou des sections du peuple français, qu'on appelle encore les députés commissaires ou, plus simplement, les fédérés, étaient venus de tous les coins de la France pour le 10 août. Leur nombre est parfois évalué à 8 000; théoriquement, à raison d'un délégué par assemblée primaire, ils devaient être de 5 à 6 000; en fait, ils ne dépassèrent peut-être pas quelques centaines. Il semble bien que les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour empêcher d'arriver à destination ceux dont on soupçonnait qu'ils n'étaient pas Montagnards. A Paris même, le Comité de sûreté générale organisa une police spéciale dont il confia la direction à Maillard Tape-Dur, célèbre par ses exploits au cours des premières

grandes journées de la Révolution. Quelques-uns des délégués hétérodoxes parvinrent pourtant à Paris; ils eurent l'audace de se présenter à la Convention, de lui demander un local pour se réunir, et de laisser entendre qu'ils souhaitaient les élections au Corps législatif : le Comité de sûreté générale obtint l'autorisation de les faire arrêter (6 août). Les autres, qui paraissent avoir été plus nombreux, surtout avec l'appoint des hésitants, se « réunirent à leurs frères de Paris », fraternisèrent avec la Commune et le Département, prirent place aux Jacobins, où Royer, curé de Châlon-sur-Saône, fut leur porte-parole ordinaire, protestèrent de leur loyalisme Montagnard à la Convention qui leur fit un accueil chaleureux (7 août), et jouèrent, en apparence tout au moins, un rôle fort actif, sinon même directeur, pour démontrer l'union des départements avec Paris.

LA LEVÉE EN MASSE.

Malgré la divergence des partis, les obscures combinaisons, les exagérations des outranciers, les réserves secrètes, les jalousies et les ambitions inavouées, il est certain que le sentiment du danger intérieur et extérieur a provoqué chez les patriotes, dans toute la France, comme une poussée révolutionnaire. L'impulsion a été spontanée, populaire, efficace. Elle s'est manifestée sans violence, par les moyens légaux dont disposait l'opinion, et elle a été irrésistible. Du 12 au 23 août, en journées de crise fiévreuse, aiguë et sans répit, la Convention fut amenée à décréter la mobilisation générale du pays, sous le nom de « levée en masse ». L'idée n'était pas nouvelle. Dès le 3 avril, le département de Paris avait demandé à l'Assemblée de déclarer que « tout Français prendra les armes de dix-huit jusqu'à cinquante ans », et le décret du 30 mai classait les mobilisables en quatre classes (jusqu'à vingt-cinq, trente-cinq et quarante-cinq ans, et, en dernier lieu, tous les hommes en état de porter les armes). Mais la forme sous laquelle l'idée était reprise maintenant était tout ensemble plus simple et plus compliquée. Le vœu présenté par les délégués des assemblées primaires à la Convention le 12 août porte « que tous les gens suspects soient mis en état d'arrestation, qu'ils soient ensuite envoyés aux frontières en tête de la masse terrible des sans-culottes et mis au premier rang »: « Faites un appel au peuple; qu'il se lève en masse! » Danton approuva : « Les députés des assemblées primaires viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la Terreur contre les ennemis de l'intérieur; répondons à leurs vœux. Non! pas d'amnistie à aucun traître! » Et, le soir, Royer, aux Jacobins, sous la présidence de Robespierre, expliqua que les aristocrates seraient « mis en première ligne, enchaînés six par six, et sans armes, pour éviter le danger d'un sauve-qui-peut ». La Convention décréta l'arrestation des suspects, et

Barère, au nom du Comité de salut public, donna, le surlendemain (14 août), lecture d'une adresse à la nation sur la levée en masse : « Aux armes, Français!... Aux armes! Levez-vous tous! Accourez tous! La liberté appelle le bras de tous ceux dont elle vient de recevoir les serments. » Mais Danton jugea l'appel incomplet :

« Si les tyrans mettaient notre liberté en danger, nous les surpasserions en audace, nous dévasterions le sol français avant qu'ils puissent le parcourir, et les riches, les vils égoïstes, seraient les premiers la proie de la fureur populaire » (Vifs applaudissements.)

Et Danton demanda que les délégués des assemblées primaires fussent munis de pouvoirs « positifs » et « étendus » pour lever la première classe de réquisition (jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans). Ainsi l'idée se précisait : aux conceptions grossières d'un Royer, Danton substituait le projet précis d'une mobilisation partielle. Mais Robespierre, aux Jacobins, objecta, non sans raison,

« qu'il est impossible de charger individuellement d'une mission publique des hommes qu'on ne connaît pas assez encore ». « Cette idée magnanime, mais peut-être enthousiaste, d'une levée en masse, ajoutait-il, est inutile; ce ne sont pas les hommes qui nous manquent. »

La Société se montra houleuse, et Robespierre s'en tira en invitant Royer à convoquer aux Jacobins les délégués des sections de Paris, pour soumettre avec les envoyés des assemblées primaires de nouvelles propositions à la Convention. Mais le texte de la nouvelle adresse fut sévère et pressant (16 août) :

« Représentants! Pénétrez-vous donc de ces vérités : des demi-mesures sont toujours mortelles dans les dangers extrêmes; la nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie des citoyens. Si vous demandez cent mille soldats, ils ne se trouveront pas, mais des millions d'hommes répondront à un appel général. »

La Convention discuta encore pendant quelques jours, et, enfin, Barère lui présenta, au nom du Comité de salut public, le rapport décisif (23 août) :

« Que voulez-vous? Une levée en masse?... Qui peut douter que cette commotion simultanée, si elle pouvait exister, ne produirait que des troubles affreux, des besoins immenses, des désordres incalculables, et des moyens précieux à l'aristocratie?... La réquisition de toutes les forces est nécessaire, sans doute; mais leur marche progressive et leur emploi graduel sont suffisants : c'est là le sens de la levée du peuple entier.... La République n'est plus qu'une grande ville assiégée; il faut que la France ne soit plus autre chose qu'un vaste camp.... Ce n'est pas assez d'avoir des hommes : ils ne manqueront jamais à la défense de la République. Des armes! Des armes et des subsistances! C'est le cri du besoin.... Des armes, des manufactures de fusils et de canons, voilà ce qu'il nous faut pendant dix ans! »

En conséquence, la Convention décréta que, jusqu'au moment « où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées »; « nul ne pourra se faire remplacer pour le service auquel il aura été requis »; « la levée sera générale », mais les citoyens de première réquisition (célibataires ou veufs sans enfants de dix-huit à vingt-cinq ans) « marcheront les premiers ». Ainsi, « les jeunes gens iront au combat », mais « les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances, les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux », « les maisons nationales seront converties en casernes », « le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre », les chevaux seront réquisitionnés, le Comité de salut public organisera les fabrications de guerre et correspondra pour l'exécution de la levée en masse avec les députés envoyés en mission dans les départements, « investis des pouvoirs illimités attribués aux représentants du peuple près des armées ». De même que, sous l'ancienne monarchie, le roi, propriétaire souverain, pouvait théoriquement disposer à son gré de la vie et des biens de ses sujets, de même la nation libre disposait de tous les citoyens pour le salut de la République.

LA TERREUR A L'ORDRE DU JOUR.

Le décret de levée en masse ne donna que quelques jours de répit. Le 30 août, Robespierre disait aux Jacobins : « Le peuple réclame vengeance, elle est légitime, et la loi ne doit point la lui refuser »; Danton parla en termes vagues d'une « troisième révolution, s'il le faut », et Royer s'écria : « Qu'on place la Terreur à l'ordre du jour! » Le 1er septembre, il réclamait la formation de l'armée révolutionnaire, et Desfieux observait que le tribunal révolutionnaire tardait trop à juger Antoinette, Brissot et consorts; le 2, Hébert fit acclamer par les Jacobins une nouvelle adresse à porter à la Convention, et le 4, Jacobins et communalistes préparèrent la manifestation projetée pour le lendemain. — Mais, tandis que les extrémistes organisaient ainsi un nouveau mouvement populaire, les Montagnards commençaient à s'attaquer publiquement entre eux. Garat, ministre de l'Intérieur, ayant donné sa démission (15 avril), la Convention lui donna comme successeur, par 118 voix sur 230 votants, Paré, un ami de Danton (20 août), et Hébert, qui avait espéré être élu, se montra tellement agressif contre Danton que celui-ci fut obligé de faire devant les Jacobins une longue apologie de sa conduite publique et privée (26 août). Barère, compromis avec les Dantonistes de l'ancien Comité de salut public, fut défendu par Robespierre (4 septembre), et devint — provisoirement — Montagnard de stricte observance. Au Comité,

Thuriot, estimant que le peuple était « altéré de justice et non de sang », prenait au contraire une attitude d'opposition. A la Convention, Billaud, qui ne faisait pas partie du Comité, mais qui avait assez d'autorité pour se faire élire président de l'Assemblée (5 septembre), préconisait de son côté les mesures les plus violentes. — En ville, les Muscadins s'agitaient, provoquaient des incidents dans les théâtres et jusque dans les tribunes des Jacobins. La conjuration royaliste ne cessait pas, et Batz s'efforçait de sauver Marie-Antoinette. C'est en vain qu'on avait arrêté Dillon, soupçonné d'avoir voulu enlever la reine et le dauphin (1er juillet), qu'on avait séparé la mère et le fils (3 juillet) et confié Louis XVII aux soins du cordonnier Simon, que Marie-Antoinette avait été transférée à la Conciergerie (en exécution du décret du 1er août); un affidé de Batz, Gonsse, qui se disait chevalier de Rougeville, avait réussi à pénétrer dans la cellule de la prisonnière, à lui faire passer, caché dans une fleur, un billet auquel la reine avait répondu en piquant avec une épingle quelques mots sur un chiffon de papier; la correspondance venait d'être interceptée (3 septembre), et ne laissait pas d'inquiéter. Les députés de la droite et du centre attendaient, prêts à saisir la première occasion d'une revanche. Il n'est pas impossible que la réaction ait contribué sous main à l'agitation populaire contre la Convention : son intérêt n'était-il pas que l'Assemblée fût avilie? — Enfin, la nouvelle de l'entrée des Anglais à Toulon (28 août), d'abord démentie (2 septembre), mais bientôt confirmée (4 septembre), mit le comble à l'excitation générale. — Le 5 septembre, une foule conduite par les communalistes et les Jacobins, avec Chaumette, Pache et Hébert, envahit la Convention, protestant violemment contre le mauvais ravitaillement de Paris, qu'elle attribuait à l'insuffisance des procédés révolutionnaires. « Législateurs, placez la Terreur à l'ordre du jour! » commandait Hébert, et Barère, au nom du Comité de salut public, répliqua vers la fin de la longue et dramatique séance :

« Plaçons la Terreur à l'ordre du jour : c'est ainsi que disparaîtront en un instant et les royalistes et les modérés, et la tourbe contre-révolutionnaire qui vous agite. Les royalistes veulent du sang, eh bien! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette. »

Était-ce une abdication? Mais il n'était plus possible de faire le partage entre l'aveugle poussée révolutionnaire et la force latente de réaction; en cédant, le Comité se liait, mais il restait au pouvoir, et sauvegardait la Convention.

INSTITUTIONS TERRORISTES.

Les mesures terroristes qui ont été décrétées séance tenante et les jours suivants ont été si nombreuses qu'il n'en faut retenir ici que les principales. Pour exclure définitivement les contre-révolu-

tionnaires des sections, le nombre des réunions fut réduit à deux par semaine, avec une indemnité de quarante sous pour les assistants; les membres des comités révolutionnaires furent rétribués à 3 francs par jour (5 septembre); on procéda ensuite à quelques épurations à la Commune (6 et 7 septembre), mais il ne semble pas que les sections aient été appelées à pourvoir au remplacement des exclus. — Pour assurer le ravitaillement de Paris et épouvanter l'ennemi intérieur autour de la ville, l'armée révolutionnaire, dont il était depuis longtemps question, fut enfin organisée, avec un effectif de 6 000 fantassins et 1 200 cavaliers ou canonniers choisis par une commission mixte du Département et de la Commune sur les listes dressées par les comités sectionnaires de surveillance; les grades étaient à l'élection et l'état-major nommé par le conseil exécutif sous la confirmation du Comité de salut public (5 et 9 septembre). Le général de division Ronsin et les généraux de brigade Boulanger et Parein furent désignés peu après (1er octobre). Les extrémistes auraient voulu que, dans ses expéditions à la recherche des subsistances, l'armée révolutionnaire fût accompagnée de tribunaux condamnant, sans désemparer, les conspirateurs à mort. — On leur donna satisfaction d'une autre manière : pour accroître l'activité du tribunal révolutionnaire, le nombre des juges, déjà précédemment porté à 7 (24 juillet), puis à 10 (31 juillet), fut élevé à 16, et l'accusateur public, Fouquier-Tinville, eut 5 substituts (5 septembre). Le tribunal, qui avait été autorisé à se dédoubler, fut organisé en 4 sections, opérant alternativement deux par deux, les uns jugeant en audience publique, les autres instruisant en chambre de conseil (5 et 15 septembre). Le nouveau personnel, avec les jurés désormais au nombre de 60 au total, fut désigné par les Comités de sûreté générale et de salut public (28 septembre); le curé Royer, de la délégation des assemblées primaires, y voisina avec Dobsen et Clémence, du comité révolutionnaire du 31 mai; comme président, Herman, président du tribunal criminel du Pas-de-Calais, avait déjà succédé à Montané, qui passait pour modéré (28 août). Pendant les quatre mois de l'été 1793 (juin à septembre), le tribunal jugea 202 accusés, dont 139 furent acquittés; 15 ont été condamnés à la déportation ou au bagne et 48 à mort; en avril et mai, 18 (sur 58 accusés) avaient subi la peine capitale. Après Charlotte Corday, on guillotina Custine (27 août), coupable de s'être fait battre et de n'avoir pas été assez respectueux pour les autorités civiles. Trois procès collectifs avaient attiré l'attention : les complices supposés du conspirateur breton La Rouerie (en juin : 12 victimes dont 3 femmes), les gardes nationaux qui avaient malmené le Conventionnel Léonard Bourdon à Orléans

(en juillet : 9 victimes), et les habitants de Rouen qui avaient manifesté contre le procès du Roi (en août : 10 victimes dont 2 femmes). C'était trop peu. La nouvelle organisation du tribunal allait faciliter le travail de la guillotine.

LA LOI DES SUSPECTS

A la condition toutefois que les prisons fussent assez remplies pour que le tribunal y trouvât toujours des accusés en abondance. A la vérité, les arrestations ne cessaient pas. Pour ne citer qu'un exemple, 10 députés Girondins furent, à diverses occasions, successivement incarcérés du 21 août au 25 septembre; on mit, il est vrai, hors de cause un de ceux qui étaient détenus depuis le 2 juin, mais la liste de proscription, toujours plus longue, portait maintenant 64 noms. On fit mieux : on ordonna de nouvelles incarcération en masse. Le célèbre décret du 17 septembre, rendu sur le rapport de Merlin de Douai au nom du Comité de législation, ordonna, conformément au décret du 12 août, l'arrestation de tous les suspects, qu'il définit comme suit :

« Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou par leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté »; 2° et 3° ceux qui n'auraient pas justifié de l'acquit de leurs devoirs civiques, ou obtenu leurs certificats de civisme; 4° les fonctionnaires suspendus ou destitués; 5° « ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution »; 6° tous les émigrés, à dater du 1er juillet 1789; et enfin, devant les tribunaux civils ou militaires, « les prévenus de délits à l'égard desquels il serait déclaré n'y avoir pas lieu à accusation, ou qui seraient acquittés des accusations portées contre eux ». « Les comités de surveillance établis d'après le décret du 21 mars... sont chargés de dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. »

ATTAQUES CONTRE LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Pendant que se complétait ainsi l'arsenal des lois de Terreur, le Comité de salut public essayait de se consolider. Il se fit adjoindre Billaud et Collot (6 septembre). Danton, élu aussi, refusa, et, pour bien prouver qu'il n'avait rien de commun avec les députés compromis, il demanda (13 septembre) le renouvellement du Comité des marchés, dont certains des membres s'étaient montrés trop complaisants pour les fournisseurs, tout en faisant l'éloge du Comité de sûreté générale, réélu trois jours auparavant (10 septembre). Or, les députés les plus suspects se trouvaient précisément au Comité de sûreté générale. Le Comité de salut public obtint de la Convention qu'elle décrétât le renouvellement de tous les Comités et qu'elle commençât par le Comité de sûreté générale. La liste des nouveaux membres, dressée par le Comité de salut public et approuvée par la

Convention (14 septembre), éliminait définitivement Basire, Chabot, Julien de Toulouse, Osselin, dont on se défiait à juste titre. Ce fut plus tard seulement (3 octobre) qu'on procéda au renouvellement du Comité des marchés et d'autres Comités, mais, dès le 17 septembre, les scellés étaient apposés sur les papiers de Julien de Toulouse, et l'on eut bientôt la preuve de sa complicité avec le financier d'Espagnac, ci-devant conseiller-clerc au Parlement de Paris, fournisseur infidèle et ami de Batz. Déjà l'on commençait à clabauder contre Danton lui-même, et l'Hébertiste Vincent s'écriait aux Cordeliers (20 septembre) : « Cet homme sans cesse nous vante son patriotisme, mais nous ne serons jamais dupes de sa conduite ». L'opposition tenta un nouvel effort. Après de vifs incidents, Thuriot quitta le Comité de salut public (20 septembre); dans les couloirs les mécontents de droite, du centre et de gauche s'agitaient, comme en ville les extrémistes; et l'intrigue se révéla à la séance du 25 septembre. Thuriot donna le signal de l'attaque, suivi par Briez qui avait capitulé à Valenciennes et n'admettait pas le mauvais accueil qui lui avait été fait à son retour, par Merlin de Thionville qui avait évacué Mayence, par Fabre d'Églantine, par d'autres encore. Des membres du Comité de salut public, Billaud seul était présent. Il put croire un moment la bataille perdue : la Convention adjoignit Briez au Comité. Mais Barère, puis Prieur de la Marne, Jeanbon, Robespierre survinrent. A leur parole virile, ardente, pressante, menaçante, la Convention se ressaisit, ou plutôt ils ressaisirent la Convention. Danton s'abstint. L'élection de Briez fut annulée et, sur la motion de Basire, la Convention décréta qu'elle faisait confiance au Comité.

NOUVELLES MESURES TERRORISTES.

L'alerte avait été chaude. Soit qu'il voulût rendre pour toujours impossible une semblable surprise, soit qu'il estimât nécessaire de se ménager encore une fois l'appui des extrémistes, soit enfin qu'il lui fût impossible de se soustraire aux engagements pris le 5 septembre, le petit groupe d'hommes qui s'était définitivement placé à la tête de la Montagne obtint alors de la Convention trois nouvelles mesures. Les décrets du 29, du 30 septembre et du 2 octobre instituent la taxe du maximum, depuis si longtemps réclamée, d'après les prix de 1790 majorés du tiers. — Le 3 octobre, sur les objurgations des Jacobins, Amar, au nom du Comité de sûreté générale, fit confirmer par la Convention le décret du 28 juillet qui mettait 18 Girondins hors la loi. En outre, 41 députés (au lieu de 11) étaient traduits devant le tribunal révolutionnaire. Par un raffinement de mauvaise foi, l'orléanisme était confondu avec la Gironde : Égalité et Sillery figuraient sur la liste. Enfin Amar proposait et obtint

l'arrestation des 75 signataires de la grande protestation de juin, auxquels on ajouta ensuite deux Girondins supplémentaires. La liste de proscription s'élevait ainsi à 141 noms. Osselin aurait voulu, non pas seulement un décret d'arrestation contre les « 75 », mais un décret d'accusation. Robespierre s'interposa. Ses amis vantent son humanité; ses ennemis lui prêtent au contraire un calcul machiavélique : devant le tribunal, les accusés auraient été protégés par leur nombre même, et leur mort paraissait d'autant plus certaine que leur liste était plus courte. Quelques-uns des nouveaux proscrits assistaient à la séance. Ils essayèrent vainement de se défendre. Un à un, sur appel nominal, ils sortirent de la salle, dont les issues étaient gardées, pour se constituer prisonniers. — Enfin, le 10 octobre, Saint-Just donna la conclusion pratique au discours prononcé par Robespierre aux Jacobins le 11 août. En formules concises, tranchantes et heurtées, à son ordinaire, il disait, au nom du Comité de salut public :

« Les lois sont révolutionnaires, ceux qui les exécutent ne le sont pas.... Votre Comité de salut public, placé au centre de tous les résultats, a calculé les causes des malheurs publics : il les a trouvées dans la faiblesse avec laquelle on exécute vos décrets.... Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux : c'est son gouvernement. Le vôtre vous fait constamment la guerre avec impunité.... Les ministres avouent qu'ils ne trouvent plus qu'inertie et insouciance au delà de leurs premiers et seconds subordonnés.... Dans les circonstances où se trouve la République, la Constitution ne peut être établie : on l'immolerait par elle-même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer.... Il est impossible que les lois révolutionnaires soient exécutées si le gouvernement lui-même n'est constitué révolutionnairement. »

L'article premier du décret rendu aussitôt par la Convention porte que « le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix ».

RÉSUMÉ DE LA CRISE.

Le bilan des quatre mois d'été 1793, les plus critiques et les plus remplis de toute la période Conventionnelle, est contradictoire. Une Constitution a été élaborée, qu'on a mise à l'écart, après de grands honneurs. Pourtant, elle n'avait pas été faite pour ne pas servir. Un pareil calcul, possible à la rigueur dans l'esprit d'un dictateur unique, tout-puissant et machiavélique, est inadmissible chez une collectivité. Entre l'achèvement de la Constitution et l'établissement du gouvernement révolutionnaire, les dangers mortels auxquels la France était exposée n'ont pas augmenté. Bien au contraire, des indices rassurants apparaissent : l'insurrection fédéraliste a pris fin, la guerre civile est étouffée, la Vendée est déracinée, la frontière est intacte aux Alpes, à peine entamée aux

Pyrénées orientales et dans le Nord, et, malgré l'invasion de l'Alsace, on peut avoir la certitude à Paris que l'ennemi n'a nullement l'intention de pénétrer à l'intérieur du pays pour rétablir la royauté. Au début de juin, tout était incertain; à la fin de septembre, tout donnait confiance. Le salut public était presque assuré. Pourquoi donc le Comité de salut public s'est-il maintenu en permanence, faisant accepter sa dictature à la Convention? L'exercice du gouvernement n'avait rien d'enviable, et, à supposer que l'ambition seule inspirât les hommes alors au pouvoir, il est bien évident que leur carrière n'aurait pas été brisée par le retour à la vie constitutionnelle et l'abandon du régime terroriste. Mais le grand parti patriote révolutionnaire, auquel presque toute la France avait adhéré avec enthousiasme quatre ans auparavant, s'était peu à peu rétréci au point de n'être plus qu'une minorité dans le pays. Le 10 août en avait exclu les monarchistes constitutionnels, et le 2 juin les bourgeois républicains modérés. Deux politiques étaient possibles, que personnifient Danton et Robespierre. Ou bien essayer de reconstituer l'unité patriote, ou bien continuer à gouverner avec le parti diminué. Danton, malgré ses défaillances, ses arrière-pensées et ses procédés tortueux, voyait haut, loin et humainement. Il lui était odieux de rompre les ponts, et d'isoler la Révolution dans une petite île peuplée des seuls élus. Robespierre considérait au contraire la rupture comme un fait accompli, devenu irrémédiable après l'insurrection fédéraliste et la guerre royaliste. Tendre la main aux vaincus, c'était se livrer à eux. Se réconcilier, c'était abdiquer et compromettre, non pas seulement la Révolution, mais la France même, puisque les royalistes s'alliaient avec l'ennemi du dehors. Quand l'État est solide, le gouvernement issu des classes dominantes pourra être confié à l'un ou l'autre des partis, suivant les fluctuations politiques, ou se superposer aux partis et faire autoritairement les affaires du pays sans eux, au-dessus d'eux et pour l'intérêt commun. Quand l'État est en crise, il n'y a de gouvernement possible que par un parti, même si ce parti ne représente qu'une minorité politique et sociale. Mais, dans ce cas, le parti de gouvernement est d'ordinaire amené à être d'autant plus autoritaire qu'il est moins nombreux, et ses procédés d'action sont d'autant plus violents que sa base est plus étroite. La politique de Danton risquait de tout perdre, car elle ne garantissait même pas que la France eût un gouvernement. La politique de Robespierre a sauvé la France, mais elle lui a valu la Terreur avec un gouvernement. Or, concevoir une politique n'est rien : l'essentiel est qu'on l'accepte. La Convention a accepté la permanence du Comité de salut public, et le pays, la

permanence de la Convention, avant que le régime terroriste eût été mis en pleine activité. On en subissait la menace plus que les effets. Et la menace était inopérante. On n'avait peur alors dans aucun des partis : les procureurs généraux syndics des départements n'étaient pas des peureux quand ils proclamaient l'insurrection fédéraliste, ni les paysans Vendéens, ni les habitants de Lyon, ni les sectionnaires, les clubistes, les représentants en mission, les députés à la Convention, ni les hommes ni les femmes n'avaient peur en 1793. La Terreur n'est pas née de la peur, et le gouvernement révolutionnaire, qui en est la mise en application, a d'autres origines. Le pays s'y est soumis parce qu'après un hiver somnolent, à tendances réactionnaires, la trahison de Dumouriez et le soulèvement de la Vendée lui ont brusquement, au printemps de 1793, donné le sentiment profond que l'œuvre révolutionnaire était en péril. Il est resté étranger au coup d'État du 2 juin, mais il l'a vraiment sanctionné par le plébiscite constitutionnel, et l'insurrection fédéraliste a cessé d'elle-même, au moment précis où elle se muait en rébellion, parce qu'elle était patriote. La levée en masse a été spontanée. Elle fut comme imposée au Comité de salut public, qui d'abord n'en voulait pas. Historiquement, elle achève, à un an de distance, la révolution du 10 août. La chute de la royauté a fait tomber la distinction censitaire entre citoyens actifs et simples citoyens. Après le 10 août 1792, il pouvait n'y avoir en France que de simples citoyens; après le 23 août 1793, tous les citoyens sont véritablement actifs. Pour un moment, l'unité nationale que voulait Danton s'est réalisée, mais d'une autre manière. Danton et Robespierre, également patriotes, étaient tous deux politiciens et manœuvriers de partis. Mais, tandis que Robespierre l'emportait sur Danton dans le milieu circonscrit du personnel gouvernemental, la nation, retrouvant sa force révolutionnaire, donnait d'elle-même son arbitrage. Pendant que le gouvernement révolutionnaire s'élaborait à la Convention, elle se mettait au service de l'armée. Il y eut là deux mouvements connexes, d'origine différente et de sens contraire, l'un de haut en bas, l'autre de bas en haut, étroitement entrelacés et renforcés l'un par l'autre. Sans le sursaut de patriotisme dont la France a frémi pendant quelques semaines, le gouvernement terroriste révolutionnaire était pratiquement inapplicable; sans le gouvernement révolutionnaire, le patriotisme le plus exalté était pratiquement inefficace.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

I. THÉORIE DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. — II. MÉCANISME DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. — III. GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE A PARIS. — IV. GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN PROVINCE. — V. RELIGION RÉVOLUTIONNAIRE. — VI. VICTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.

I. — THÉORIE DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE[1]

ACTIVITÉ DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

APRÈS la poussée révolutionnaire de l'été, le régime terroriste s'installa à Paris pendant le dernier trimestre de 1793. Le nombre des détenus dans les prisons, qui était resté presque stationnaire du début de juin (1310) au début de septembre (1877), s'élève

1. Les plus récentes théories et explications de la Terreur ont été données dans la controverse relative à l'œuvre historique de Taine, notamment Aulard, *Taine historien de la Révolution française*, 1907, in-16; Lacombe, *La psychologie des individus et des sociétés chez Taine*, 1906; *Taine historien et sociologue*, 1909; Cochin, *La crise de l'histoire révolutionnaire*, 1909. Antérieurement, voir Quinet, *La Révolution*, 1865 (cf. B. Constant, *Œuvres* [choisies] p. p. Louandre, 1874, in-18 : *De la Terreur*); Wallon, *La Terreur*, 1873, 2 vol. in-16; Champion, *Esprit de la Révolution*, 1887, in-16. — Sur le tribunal révolutionnaire de Paris, son *Bulletin* contemporain, 1793-an III. Ouvrage général : Berriat Saint-Prix, *La justice révolutionnaire* (à Paris et dans quelques villes de province), 1861, in-16, 2e édit. (Paris et départements), 24 articles du *Cabinet historique*, 1863 à 1871, avec tirage à part en 16 fasc. formant 2 vol., 1864-68 et t. I (seul paru) 1870 (Ouest et Midi). Spécialement pour Paris : Campardon, *Le tribunal révolutionnaire de Paris*, 1862, 2 vol. in-16, 2e édit., 1866, 2 vol.; Domenget, *Fouquier Tinville et le tribunal révolutionnaire*, 1878; Dunoyer, *Fouquier-Tinville*, 1913 (cf. les *Réquisitoires* de Fouquier-Tinville, p. p. Fleischmann, 1911, in-16); Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris, avec le journal de ses actes*, 1880-82, 6 vol. (*Liste de toutes les personnes traduites au tribunal* au t. VI); édit. abrégée, 1899, 2 vol. (compilation). Ouvrages anecdotiques : Sanson (le bourreau), *Mémoires*, 1829, 2 vol. (peu sûr); Lenôtre, *La guillotine et les exécuteurs*, 1893; *Le tribunal révolutionnaire*, 1908 (utile pour la topographie des salles); Fleischmann, *La guillotine en 1793*, 1908, in-16; *Les coulisses du tribunal révolutionnaire*, 1910. — Sur le procès de Marie-Antoinette et de madame Elisabeth : de La Rocheterie, *Histoire de Marie-Antoinette*, 1890, 2 vol., 3e édit., 1905; Lecestre, *Les tentatives d'évasion de Marie-Antoinette*, Revue des questions historiques, 1886, t. XXXIX; Ostyn, *Le procès de Marie-Antoinette*, Rév. franç., 1882-84, t. III-VI; Lenôtre, *La captivité et la mort de Marie-Antoinette*, 1897; Pierre, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, Revue des questions historiques, 1897, t. XLVII; Funck-Brentano, *La mort de la reine*, 1901, in-18; de Beauchesne, *Vie de Madame Elisabeth*, 1869, 2 vol.; d'Armaillé, *Madame Elisabeth*, 1886, in-12. — Parmi les notices sur les victimes du tribunal : Stryienski, *Deux victimes de la Terreur* (1899); Gaulot, *Petites victimes*

brusquement à 2 585 en octobre, 3 235 en novembre et 4 133 en décembre. Au tribunal révolutionnaire, on compte 395 accusés du 1er octobre au 31 décembre, dont 194 sont acquittés ou bénéficient de non-lieu (beaucoup, il est vrai, sont maintenus en détention); 24 sont punis de déportation, des fers ou de la réclusion, et 177 condamnés à mort. Le chiffre des exécutions passe, de mois en mois, à 51, 58 et 68 (dont 2, 5 et 9 femmes) en octobre, novembre et décembre. Ainsi, la quantité des victimes s'élevait constamment. La qualité aussi. La reine Marie-Antoinette, incarcérée depuis quatorze mois, comparut devant le tribunal le 14 octobre. Elle répondit avec calme et simplicité, se retranchant derrière l'autorité de son mari, lorsqu'on l'incriminait d'avoir participé activement aux menées contre-révolutionnaires de la Cour. Au reste, plusieurs des accusations auxquelles elle eut à répondre étaient renouvelées des pamphlets royalistes qui circulaient contre elle sous l'ancien régime. Mais Hébert, cité comme témoin, trouva un argument inédit. Il insinua que Marie-Antoinette avait tenté d'émasculer son fils pour régner sous son nom. La reine repoussa l'ignominie avec émotion et dédain : « La nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère : j'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici ». Elle était assistée de deux défenseurs, Tronson-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, qui parlèrent librement. Peut-être espérait-elle qu'on ne la condamnerait pas à mort. Quand elle entendit le jugement, qui fut prononcé après trois longues journées de débats, dans la nuit du 15 au 16, vers quatre heures du matin, « elle fut, rapporte Chauveau-Lagarde, comme anéantie par la surprise ». On la mena au supplice « dans le charrette ordinaire » du bourreau Sanson, assise sur un banc, le dos au cheval, les mains liées derrière le dos, « vêtue d'un simple déshabillé de toile blanche, et coiffée d'un bonnet rond » dont s'échappaient ses cheveux blanchis et coupés sur la nuque. Un prêtre assermenté l'accompagnait, encore qu'elle en eût refusé le ministère. « Sa tête tombée fut montrée au peuple aux quatre coins de l'échafaud par l'exécuteur des jugements. Le peuple répondit par des cris de : Vive la République » (16 octobre, midi). — Son cousin Égalité, exécuté peu après (6 novembre), eut de la dignité. — La Dubarry, que le président du tribunal révolutionnaire appelait « ci-devant courtisane », eut peur et le laissa voir. Déjà liée sur la planche fatale, elle se débattait encore et criait grâce (6 décembre).

de la Terreur, 1912, in-16. — Sur les prisons, Nougaret, *Histoire des prisons de Paris et des départements*, an V, 4 vol. in-12. Nombreuses relations de captivité. La plus célèbre est due à Riouffe, *Mémoires d'un détenu* (dans les *Mémoires sur les prisons*, 1823. 2 vol., collection Berville et Barrière; cf. le t. XXXIV de la collection Barrière et Lescure, 1878, in-12); Dauban. *Les prisons de Paris sous la Révolution, d'après les relations des contemporains*, 1870.

LA MORT DE LA REINE



Je vous remercie mon cher frère, de la lettre
que vous m'avez écrite elle étoit parfaitement

MARIE-ANTOINETTE CONDUITE A L'ÉCHAFAUD (16 OCTOBRE 1793)

Croquis dessiné par le peintre David, de la fenêtre de son collègue Jullien, tandis que passait, sur la charrette qui la conduisait à la guillotine, Marie-Antoinette, les yeux clos, les mains liées derrière le dos, le col du corsage et les cheveux coupés. — Bibl. Nat. Est. Au-dessous, autographe de la reine (Lettre à son frère, 8 septembre 1791).

— Au même temps, l'on vit pour la première fois monter sur l'échafaud des patriotes de l'époque abolie où la France jurait par la nation, la loi et le Roi : Bailly (10 novembre), Duport, Barnave (28 novembre). — Les généraux devenaient de plus en plus nombreux. A l'audience, Houchard, le vainqueur d'Hondschoote, s'entendit qualifier de lâche : le vieux brave en pleura et n'essaya plus de se défendre (15 novembre); quant à la cause de Biron, elle était jugée d'avance (30 décembre).

FIN DES GIRONDINS.

Mais la principale besogne politique de la justice révolutionnaire pendant cette période fut d'exterminer la Gironde. La première tête qui tomba fut celle de Gorsas : arrêté à Paris, et hors la loi, il fut envoyé à l'échafaud sur simple constatation de son identité (7 octobre). Le procès des XXI commença le 24 octobre. Par une coïncidence singulière, Danton alla se reposer à Arcis-sur-Aube (du 12 octobre au 21 novembre). Brissot était nommé le premier sur la liste, puis venaient Vergniaud, Gensonné, Lauze-Deperret, Carra, qui avait préconisé aux Jacobins la candidature du duc d'York au trône de France, afin d'empêcher l'Angleterre d'entrer dans la coalition, Gardien, Dufriche-Valazé, Duprat, Sillery, l'ami d'Égalité, l'évêque Fauchet, Ducos et son beau-frère Boyer-Fonfrède, le pasteur Lasource, Lesterpt-Beauvais, Duchastel, Minvielle, Lacaze, Lehardi, Boilleau qui essaya d'attendrir le tribunal en se disant Montagnard, Antiboul et Vigée. Les accusés discutaient. « Brissot, rapporte un journal, montre l'intrépidité d'un chef, et Vergniaud, cuirassé d'une forte liasse de papiers, paraît être son second. » Les Jacobins s'impatientèrent (27 octobre), et Chaumette s'indigna : « Le tribunal révolutionnaire, dit-il à la Société (28 octobre), est devenu un tribunal ordinaire; il juge les conspirateurs comme il jugerait un voleur de portefeuilles », et Hébert proposa l'envoi d'une délégation à la Convention pour « demander le jugement de Brissot et consorts dans les vingt-quatre heures ». Ainsi fut fait, et la Convention, sur la proposition d'Osselin, décida (29 octobre) qu'après trois jours de débats, le président pourrait demander au jury si sa conviction était suffisamment éclairée. La procédure du tribunal, arbitrairement simplifiée, devenait plus expéditive. Au nom du jury, Antonelle fit au tribunal la déclaration voulue; les débats prirent fin et le jugement fut prononcé le 30 octobre, dans la nuit. Il y eut du tumulte et des cris. Valazé se tua d'un coup de poignard. Les autres condamnés passèrent leurs dernières heures à chanter une Marseillaise de leur façon et à philosopher; ils chantaient encore au pied de l'échafaud. L'exécution dura 38 minutes (31 octobre, vers midi). — D'autres exécutions suivirent isolément : Mme Roland,

belle, grave et souriante (8 novembre), Coustard (6 novembre), Manuel (14 novembre), Cussy (15 novembre), le journaliste Girey-Dupré (21 novembre), Kersaint (4 décembre), Rabaut Saint-Étienne (5 décembre), Noël (8 décembre), l'ancien ministre Lebrun (27 décembre), et, plus tard, Bernard, le suppléant de Barbaroux (22 janvier), Masuyer (19 mars). — Quelques Girondins se suicidèrent : Roland, quand il apprit dans sa cachette, à Rouen, la mort de sa femme (10 novembre), Lidon (14 novembre), l'ancien ministre Clavière (8 décembre), puis Condorcet, qui errait aux environs de Paris, après avoir dû quitter son refuge de Saint-Sulpice (peut-être est-il mort de faim, 29 mars). — Chambon fut tué lors de son arrestation (20 novembre); Dechézeaux, condamné par le tribunal révolutionnaire de Rochefort, fut guillotiné par un commis aux vivres qui, dit-on, s'offrit comme bourreau afin de venger un grief personnel (18 janvier 1794). — Le sort des Girondins qui avaient passé de Normandie en Bretagne et à Bordeaux fut particulièrement tragique. Plusieurs avaient trouvé refuge à Saint-Émilion chez Mme Bouquey, belle-sœur de Guadet, puis ils furent obligés de se séparer (13 novembre). Louvet réussit à gagner Paris, mais Valady fut pris et exécuté à Périgueux (4 décembre). Birotteau subit son supplice à Bordeaux (24 octobre), comme ensuite Grangeneuve, Guadet et Salle (19 juin), Barbaroux (25 juin). Buzot et Petion, qui restaient seuls, paraissent s'être suicidés; on découvrit leurs cadavres dans la campagne aux environs de la ville (26 juin). En fait, il y avait déjà longtemps que le tribunal révolutionnaire de Paris ne condamnait plus de Girondins. On retardait sur la capitale dans le département de la Gironde, et le souvenir du dernier en date des épisodes de la proscription a sans doute contribué pour sa part à la dénomination traditionnelle du parti.

REPRISE DE TOULON ET LIBÉRATION DE L'ALSACE.

Mais, en province comme à Paris, l'activité accélérée de la justice révolutionnaire se manifeste dans le dernier trimestre de 1793. Deux autres séries de faits se développent parallèlement, et qu'il est nécessaire d'avoir toujours présentes à l'esprit, si l'on veut se représenter le milieu dans lequel on vivait alors, bien que les nécessités d'une exposition sommaire comme celle-ci forcent d'en retarder le récit : d'une part, les difficultés économiques et financières prennent sans cesse de nouvelles formes, et, d'autre part, un mouvement nouveau apparaît, d'hostilité violente aux formes chrétiennes du culte, et qui est fécond en répercussions compliquées. — Par contre, les dangers de la guerre civile et extérieure diminuent. Les opérations contre Toulon, dirigées successivement par Carteaux, Doppet et Dugommier, étaient vivement menées depuis la fin d'octobre. Le capitaine

d'artillerie Bonaparte participa au plan d'attaque, dont l'exécution commença le 15 décembre; le lendemain, la principale redoute ennemie était enlevée; un bombardement commença, qui dura le 18 de midi à dix heures du soir; les ennemis s'embarquèrent en hâte, emmenant avec eux quelques milliers d'habitants, mettant le feu à l'arsenal et à plusieurs des vaisseaux français; les forçats du bagne brisèrent leurs chaînes et, quand les républicains entrèrent dans la place conquise, le 19 décembre, à sept heures du matin, « la ville infâme », rapportent les représentants Fréron, Robespierre jeune, Ricord et Saliceti, offrait « le spectacle le plus affreux ». — En Alsace et en Lorraine, la situation était presque désespérée, lorsque Hoche et Pichegru prirent le commandement des armées de la Moselle et du Rhin, avec Baudot et Lacoste, Saint-Just et Le Bas à leurs côtés. Pichegru, disciplinaire et actif, inaugura une nouvelle méthode de combat qui rendit à ses troupes conscience et confiance : il harcela sans cesse l'ennemi, en une guerre d'avant-postes, de tirailleurs, de mouvement et d'attaque, et reprit la ligne de la Zorn, puis celle de la Moder (du 18 novembre à la mi-décembre). Hoche, plus audacieux, piqua sur Landau pour débloquer la place où les troupes et les habitants rivalisaient de courage avec le pasteur Dentzel, député du Bas-Rhin. Mais, au lieu de tourner vers le sud, afin de rejoindre Pichegru qu'il supposait sans doute n'être pas encore en état de l'aider, Hoche attaqua par le nord, à la recherche des Prussiens qu'il joignit à Kaiserslautern (28, 29 et 30 novembre). Il ne réussit pas à les rompre et, sans s'obstiner inutilement, il se replia sur Deux-Ponts, culbuta les Autrichiens qui gardaient à Frœschwiller et Wœrth l'issue des passages vosgiens, pendant que Pichegru, continuant son offensive, entrait à Haguenau (24 décembre). Les deux armées françaises conjuguées avancèrent sur la Lauter. Il était urgent de poursuivre rapidement la manœuvre si bien commencée. Mais qui aurait le commandement supérieur? Baudot et Lacoste imposèrent Hoche à Pichegru malgré Saint-Just et Le Bas. Les soldats, enthousiasmés, criaient : « Landau ou la mort! » Ils prirent d'assaut le Geisberg (qui commande Wissembourg), malgré l'énergique résistance des Austro-Prussiens sous le commandement de Wurmser et Brunswick (26 décembre), et le lendemain (27 décembre) Hoche entrait à Wissembourg, Desaix à Lauterbourg. Landau fut débloquée (28 décembre); Wurmser passa le Rhin à Philippsbourg et Brunswick alla prendre ses quartiers d'hiver à Worms et Mayence : la frontière était sauvée.

Or, c'est au cours de ce trimestre dramatique, fiévreux et incertain qu'a été élaboré, au Comité de salut public, le nouveau gouver-

DOCTRINE POLITIQUE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

nement révolutionnaire. Il est né de la guerre, moins de la guerre contre l'ennemi extérieur, qui est définitivement repoussé du sol de la patrie, que de la guerre générale qu'il faut que la Révolution soutienne contre tous ses ennemis, quels qu'ils soient. Peut-être même n'a-t-il pu s'établir que grâce aux victoires récentes : d'autres mesures d'urgence auraient été nécessaires si l'invasion avait encore paru possible et Paris menacé comme au temps de Valmy. L'organisation méthodique de la Terreur, dans la forme qu'elle a prise, est historiquement le premier résultat de la libération du territoire. Après le décret du 10 octobre, rapporté par Saint-Just au nom du Comité de salut public, la Convention vota, avec des amendements de détail qui ne changent rien d'essentiel au projet présenté par Billaud le 18 novembre, le décret fondamental du 4 décembre (14 frimaire an II), qui est la charte constitutive du nouveau gouvernement, et Robespierre en donna le commentaire dans ses rapports célèbres du 25 décembre et du 5 février sur les principes du gouvernement révolutionnaire et de la morale politique. Dès lors, la doctrine est complète. Tout au plus se précise-t-elle, sur quelques questions particulières, dans les rapports et les décrets ultérieurs présentés par Saint-Just (26 février, 13 mars et 14 avril), Barère (27 mars), Carnot (1er avril), Couthon (10 juin), et l'exposé de Billaud sur la théorie du gouvernement démocratique (20 avril). Légalement, la Constitution de 1791 était encore en vigueur, malgré la Révolution du Dix-Août ; les décrets du 10 octobre et du 4 décembre 1793 lui substituent une constitution nouvelle qui, profondément modifiée dans son esprit après le 9 thermidor, a subsisté jusqu'à l'avènement du Directoire. Qu'il y ait entre les six membres du Comité de salut public qui ont pris part à la définition du gouvernement révolutionnaire des différences individuelles, on n'en saurait douter. Carnot et Barère n'interviennent que négativement, en quelque sorte, pour des suppressions d'organes devenus inutiles; et, parmi les constructeurs, Couthon et Saint-Just n'apportent que quelques pierres à l'édifice, dont Billaud et surtout Robespierre ont été les architectes. Mais les ressemblances frappent plus encore que les différences : le Comité de salut public a eu une doctrine politique, qu'il a lui-même expliquée, non seulement dans ses arrêtés, mais encore dans une longue et instructive série de circulaires anonymes (rédigées, semble-t-il, par Billaud) aux diverses autorités révolutionnaires (du 13 novembre au 2 avril, spécialement après le 4 décembre).

« Nous voulons un ordre de choses, déclare Robespierre, où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois... où les distinctions ne naissent que de

l'égalité même, où les citoyens soient soumis au magistrat, le magistrat au peuple et le peuple à la justice, où la patrie assure le bien-être de chaque individu et où chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la gloire de sa patrie.... Voilà notre ambition, voilà notre but. Quelle nature de gouvernement peut réaliser ces prodiges? Le seul gouvernement démocratique ou républicain : ces deux mots sont synonymes, malgré les abus du langage vulgaire, car l'aristocratie n'est pas plus la république que la monarchie.... La démocratie est un état où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même. »

THÉORIE DE LA TERREUR.

Tel est le but idéal, et tout ensemble le point de départ du raisonnement. Mais les circonstances exceptionnelles veulent un régime exceptionnel. Le gouvernement révolutionnaire ne durera qu'un temps : il est, par nature, provisoire. A la vérité, Billaud le considère comme « l'ébauche nécessaire pour arriver quelque jour au dernier degré de perfection », « une de ces expériences dont la réussite servira de modèle pour la rédaction du code organique de la Constitution », car « la distance de l'invention à la perfection est si grande qu'on ne peut jamais faire assez promptement les essais préparatoires »; Robespierre, au contraire, n'oublie pas la Constitution du 24 juin 1793, et il oppose le gouvernement révolutionnaire au gouvernement constitutionnel : « Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République, celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder; la Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis, la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible ». Pour Robespierre, la guerre de la Révolution est offensive. Pour Couthon, elle est défensive : « Une révolution comme la nôtre n'est qu'une succession rapide de conspirations, parce qu'elle est la guerre de la tyrannie contre la liberté ». Peu importe, au surplus; la guerre est là, qui s'impose. Donc, continue Robespierre, « le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre », et le confondre avec le gouvernement constitutionnel, c'est « confondre les contraires », vouloir « soumettre au même régime la paix et la guerre, la santé et la maladie ». Le principe de guerre étant posé, Robespierre poursuit son analyse avec une vigoureuse franchise. Il formule d'abord quelques définitions. La patrie, c'est « le pays où l'on est citoyen et membre du souverain »; « l'amour de la patrie et de ses lois » s'appelle « la vertu publique », et la vertu est « le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire ». Or, « la protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles. Il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs ne sont pour elle que des étrangers, ou plutôt des ennemis. Cette guerre terrible que soutient la liberté contre la

tyrannie n'est-elle pas indivisible? Les ennemis du dedans ne sont-ils pas les alliés des ennemis du dehors? » « Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale; il ne doit aux ennemis du peuple que la mort. » « L'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la mort. » Bref : « si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu sans laquelle la terreur est funeste, la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu »; « le gouvernement de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie ». Billaud, comme par une réminiscence de son professorat chez les Oratoriens de Juilly, fait du gouvernement révolutionnaire un Jéhovah d'Ancien Testament : « Ce gouvernement ne sera pas la main de fer du despotisme, mais le règne de la justice et de la raison; ce gouvernement sera terrible pour les conspirateurs, coercitif envers les agents publics, sévère pour leurs prévarications, redoutable aux méchants, protecteur des opprimés, inexorable aux oppresseurs, favorable aux patriotes, bienfaisant pour le peuple ». Saint-Just n'est pas moins net : « Celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire.... Celui-là seul a des droits dans notre patrie qui a coopéré à l'affranchir »; le gouvernement révolutionnaire « n'est autre chose que la justice favorable au peuple et terrible à ses ennemis », à l'égard desquels, selon Couthon, l'indulgence serait « atroce » et la clémence « parricide ».

LA JUSTICE COACTIVE.

Exclusif et terroriste parce qu'il n'a d'autre but que la guerre, le gouvernement révolutionnaire ne sera efficace qu'à deux conditions : la loi coactive et la centralisation de l'État. — Billaud craint vivement la dictature, militaire ou civile : « les deux principaux écueils de la liberté sont l'ambition des chefs et l'ascendant qu'ils obtiennent trop facilement par leur suprématie ». On n'évitera le danger qu'en affermissant le pouvoir de la loi. Mais, en bonne justice, il faudra que la loi soit aussi terrible aux républicains infidèles qu'aux ennemis de la République; bien plus, il faudra qu'elle soit « plus impérative et plus sévère pour ceux qui gouvernent que pour ceux qui sont gouvernés », car « la régénération d'un peuple doit commencer par les hommes les plus en évidence, non pas seulement parce qu'ils doivent l'exemple, mais parce qu'avec des passions plus électrisées, ils forment toujours la classe la moins pure ». De même Robespierre : « La punition de cent coupables obscurs et subalternes est moins utile à la liberté que le supplice d'un chef de conspira-

tion ». Couthon observe qu'au contraire sous l'ancien régime, autant la justice « était indulgente pour les grands scélérats, autant elle était inexorable aux malheureux ». Saint-Just ajoute : « Point de gouvernement qui puisse maintenir les droits des citoyens sans une police sévère », et Billaud conclut que « toute législation sans force coactive est comme une de ces belles statues qui semblent animées quoiqu'elles n'aient aucun principe de vie » : le gouvernement sera fort, autoritaire, « coercitif »; « point d'inviolabilité pour qui que ce soit! » Sa tâche est d'exterminer tous les ennemis de la liberté, de la même manière qu'au Moyen Age et durant les guerres de religion, les orthodoxes prétendaient exterminer les hérétiques : « Ce qui constitue la République, dit Saint-Just, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé ». Il est rare qu'une société ne donne pas l'impression qu'on remonte le cours du temps à mesure que le pouvoir descend dans les couches inférieures. L'avènement politique d'hommes nouveaux qui, quatre ans auparavant, n'auraient jamais pu arriver en groupe à la direction des affaires, les mœurs d'autrefois, les souvenirs classiques de l'antiquité chez ceux qui avaient fait leurs humanités, le spectacle de la guerre et des troubles civils : tout contribuait à rendre la mort comme familière. Qu'on n'imagine point qu'il suffise de procéder à un certain nombre d'exécutions comme exemples utiles pour la conversion des dissidents : « il n'est pas question de donner quelques exemples, s'écrie Couthon, mais d'exterminer les implacables satellites de la tyrannie ou de périr avec elle! » L'idée de conversion n'apparaît qu'incidemment, et semblablement l'idée de vengeance. Tout est subordonné au but suprême de justice coactive : « Plus la vengeance nationale doit être rigoureuse, écrit le Comité de salut public, plus sa justice doit avoir le caractère de l'équité ».

L'ÉTAT CENTRALISÉ.

D'autre part, le gouvernement révolutionnaire fortifiera l'État. « Sous le régime constitutionnel, il suffit presque de protéger les individus contre l'abus de la puissance publique; sous le régime révolutionnaire, la puissance publique est obligée de se défendre contre toutes les factions qui l'attaquent. » En parlant ainsi, Robespierre a comme retourné la Révolution sur elle-même : la Déclaration des droits de l'homme, en 1789, était tout individualiste et ignorait l'État; en 1793, elle restait individualiste mais faisait intervenir la collectivité; maintenant, l'État seul prévaut. Il sera centralisé et de toute manière : au centre même et dans ses extrémités; il n'admet ni séparation des pouvoirs ni autonomie administrative. « Dès que la centralité législative cesse d'être le pivot du gouvernement, écrit Billaud, l'édifice manque par sa base principale et s'écroule infailli-

blement. » « Tout pouvoir révolutionnaire qui s'isole, remarque Saint-Just, est un nouveau fédéralisme. » En effet : « le gouvernement est révolutionnaire, mais les autorités ne le sont pas intrinsèquement; elles le sont parce qu'elles exécutent les mesures révolutionnaires qui leur sont dictées ». Carnot est du même avis : « Un vaste pays comme la France ne saurait se passer d'un gouvernement qui établisse la correspondance de ses diverses parties, ramasse et dirige ses forces vers un but déterminé ». Il en résulte que le gouvernement révolutionnaire a « des règles, toutes puisées, selon Robespierre, dans la justice et dans l'ordre public; il n'a rien de commun avec l'anarchie, ni avec le désordre », ni « avec l'arbitraire ». Il procède rapidement. « Créé au milieu des orages », déclare le Comité de salut public dans une de ses circulaires, il « doit avoir l'activité de la foudre ». Il engendre l'ordre révolutionnaire, sauvegarde des républicains eux-mêmes; « l'ordre révolutionnaire qui fait déborder la terreur à torrents sur l'hydre des conspirateurs doit placer la vertu, et par conséquent vous-mêmes, dans le port, tandis que la tempête tonne sur les têtes coupables et les écrase; l'ordre révolutionnaire fonde votre force ». Enfin, il est légitime, et Robespierre proclame qu' « il est appuyé sur la plus sainte de toutes les lois, le salut du peuple; sur le plus irréfragable de tous les titres : la nécessité ».

II. — MÉCANISME DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE [1]

LES PIÈCES DU MÉCANISME RÉVOLUTIONNAIRE.

LA doctrine politique du Comité de salut public est cohérente, et le gouvernement qui en est issu a les allures d'un système, d'une « machine politique », d'une « pièce mécanique », pour

1. Recueil fondamental des *Actes du Comité de Salut public*, p. p. Aulard, t. VII-XV, *Archives parlementaires*, t. LXXVI à LXXXI (jusqu'en décembre 1793); *Histoire parlementaire*, t. XXIX-XXXIII : — Mautouchet, *Le gouvernement révolutionnaire*, 1912 (dans la Collection de textes sur l'histoire des Institutions p. p. C. Bloch); Caron, *De l'étude du gouvernement révolutionnaire* (Revue de synthèse historique, 1910, t. XXI). — Sur les deux Comités de gouvernement, voir ci-après. Sur les Commissions exécutives et les armées révolutionnaires, il n'existe pas encore de travaux particuliers. — Sur les représentants en mission, leur liste, par Aulard, Rév. franç., 1889-1900 (t. XVII, XXIII, XXV, XXXIII, XXXVIII); Wallon, *Les représentants en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II*, 1889-90, 5 vol. Voir, dans le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale, la bibliographie des rapports des représentants sur leurs missions et ci-après l'indication des principales monographies locales sur la justice révolutionnaire et les missions. — L'administration des districts, des agents nationaux et des Comités révolutionnaires sous le régime révolutionnaire n'a pas encore été étudiée d'ensemble. Parmi les monographies : Montier, *Le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire dans le district de Pont-Audemer*, Pont-Audemer, 1899; Dubreuil, *Essai sur l'administration générale d'un district.... Redon*, Rennes, 1903; du même : *Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan*, 1912; Driault, *Un agent national à Alençon pendant la Terreur* (Rév. franç., 1893, t. XXIV); *Procès-verbaux du comité de surveillance révolutionnaire de Vienne la Patriote*, Grenoble, 1888; Chevalier,

employer les expressions de Carnot et Billaud. Or, « en gouvernement comme en mécanique, tout ce qui n'est point combiné avec précision, remarquait Billaud, n'obtient qu'un jeu embarrassé ». De même que la nature n'admet que « trois principes dans ses mouvements : la volonté pulsatrice, l'être que cette volonté vivifie, et l'action de cet individu sur les objets environnants, ainsi tout bon gouvernement doit avoir un centre de volonté, des leviers qui s'y rattachent immédiatement, et des corps secondaires sur qui agissent ces leviers afin d'étendre les mouvements jusqu'aux dernières extrémités ». Conformément à cette classification, la volonté pulsatrice siégera à la Convention et dans les Comités de gouvernement avec les ministères; les principaux leviers seront les représentants en mission et l'armée révolutionnaire; les corps secondaires : les tribunaux et les agents nationaux d'une part, les comités révolutionnaires et les sociétés populaires d'autre part.

LA CONVENTION CENTRE UNIQUE.

D'après le décret du 4 décembre 1793, « la Convention nationale est le centre unique de l'impulsion du gouvernement ». Mais qu'est devenue l'Assemblée? Quand une voiture publique fait un long itinéraire, il arrive qu'elle parte pleine, qu'elle se vide en route, qu'elle se remplisse encore, et qu'au terme du trajet elle dépose finalement des voyageurs très différents de ceux qu'elle a emportés. Historiquement, la Convention n'a d'unité que par abstraction, la réalité est dans les Conventionnels qui se succèdent au pouvoir, ayant derrière eux ceux de leurs collègues qui, sans quitter l'Assemblée et sans participer au gouvernement, s'adaptent aux conditions nouvelles qu'ils contribuent à créer, et changent avec ces conditions mêmes. Depuis la proscription et l'exécution des Girondins, ils sont fort peu nombreux, désertant l'Assemblée ou s'abritant dans les comités secondaires, dont les plus actifs n'ont plus qu'une besogne

Le comité de surveillance révolutionnaire... de Romans, Valence, 1890; Trévédy, *Histoire du comité révolutionnaire de Quimper*, Vannes, 1898; Durand-Auzias, *L'époque de la Terreur à Roquemaure*, 1906; Campagnac, *Le comité de surveillance de Melun* (A. Révol., 1908-09, t. I-II); Combet, *Les comités de surveillance du district de Grasse* (Rév. franç., 1909, t. LVII). — Sur les sociétés populaires, depuis Heitz, *Les sociétés politiques de Strasbourg, 1790-95*, Strasbourg, 1863, et Fischer, *La Société populaire de Saverne* (Revue d'Alsace, 1869), les monographies jacobines, en forme de publications des procès-verbaux ou d'historique des clubs, ne sont pas loin d'atteindre presque la centaine. Leur liste dans la *Bibliographie* de Caron (avec ses continuations) et dans *Le gouvernement révolutionnaire* de Mautouchet. Plusieurs ont paru dans la Révolution française : sur le club de Tonneins par Bresson (1882, t. III), de Miramont par Dupin (1888, t. XIV), de Carcassonne par Mandoul (1893, t. XXV), de Villecroze par Poupé (1901, t. XL), de Melun par Leroy (1901, t. XLI), de Callas par Poupé (1902, t. XLIII), de Cognac par Le Gallo (1904-05, t. XLVII-XLVIII), de Vonneuil (1906, t. L), de La Garde par Labroue (1908, t. LIV), de Breteuil par Anchel (1913, t. LXV). Particulièrement instructives sont les publications de Libois, *Délibérations de la société populaire de Lons-le-Saunier*, Lons-le-Saunier, 1897; Martin, *Les jacobins au village*, Clermont-Ferrand, 1902; Fray-Fournier, *Le club des jacobins de Limoges*, Limoges, 1903; Champagne, *La société populaire de Dreux*, Dreux, 1908; Chardon, *Cahiers des procès-verbaux de la société populaire à Rouen*, Rouen, 1909; Labroue, *La société populaire de Bergerac*, 1915.

administrative. D'autres sont en mission. Les grandes délibérations ont cessé. Presque chaque jour l'Assemblée reçoit des délégations de Paris et de la province, et elle assiste à des manifestations dont certaines tournent au scandale, notamment au début du mouvement de déchristianisation. Un jour, elle en arriva à admettre à sa barre un citoyen qui voulait lui chanter des couplets civiques de son cru. Danton fit observer qu'il valait mieux entendre « la raison en prose », et le chansonnier fut éconduit (17 mars). Mais, si bas qu'elle soit tombée, du moins en apparence, la Convention reste souveraine, et elle le sait. Les deux Comités de gouvernement dépendent d'elle. Il lui suffirait d'un vote pour les briser. Elle accepte volontairement leur discipline de fer, qu'elle estime salutaire pour elle-même contre les accointances suspectes, les faiseurs d'affaires et les vendus. Mais elle n'y consent qu'avec une réserve qui devient peu à peu sa préoccupation dominante. Elle a été entamée; plusieurs de ses membres sont morts sur l'échafaud. Le mandat parlementaire, auquel la Constituante et la Législative avaient assuré l'inviolabilité par manière de garantie pour l'Assemblée contre la Cour, n'est plus un privilège. Rien ne protège plus les députés contre le gouvernement depuis que les membres du gouvernement se recrutent parmi les députés. Après les Girondins, les Montagnards eux-mêmes sont livrés à la justice révolutionnaire. A mesure que les sacrifices demandés deviennent plus lourds, les Conventionnels craignent pour leur propre sûreté. Ils appuient le gouvernement révolutionnaire, mais à la condition de n'en pas devenir les principales victimes.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Les douze membres du Comité de salut public (par ordre d'élection : Jeanbon, Barère, Couthon, Hérault, Saint-Just, Robert Lindet, Prieur de la Marne, Robespierre, Prieur de la Côte-d'Or, Carnot, Billaud, Collot) étaient originaires de toutes les parties de la France, Paris compris, et, presque tous, de la moyenne bourgeoisie provinciale; aucun n'est fils de paysan. Ils avaient tous suivi un cours régulier d'études dans des établissements ecclésiastiques, chez les Oratoriens notamment, et Robespierre au plus célèbre collège de Paris, à Louis-le-Grand, où il avait eu de brillants succès scolaires. Avant la Révolution, six étaient avocats, deux officiers du génie (Carnot et Prieur de la Côte-d'Or), un magistrat, deux hommes de lettres, et un pasteur, ancien capitaine au long cours (Jeanbon). Tous avaient passé par la Constituante, la Législative ou des fonctions administratives locales avant d'entrer à la Convention, et presque tous furent élus dans leur pays d'origine. Le plus âgé (Lindet) avait 47 ans, le plus jeune (Saint-Just) 26 ans. Ils ne manquaient ni de maturité ni d'expérience politique, et sous d'autres régimes l'on a

vu souvent arriver aux affaires des hommes moins bien préparés qu'eux à l'exercice du pouvoir. Le décret du 10 octobre portait que « le Conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du Comité de salut public », et le décret du 4 décembre ajoutait : « pour les mesures de gouvernement et de salut public », ainsi que pour « les opérations majeures de diplomatie », le Comité de sûreté générale conservant sa compétence « pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la sûreté générale et intérieure ». Ainsi, le Comité de salut public, comme le disait Carnot dans son rapport du 1er avril 1794, était « placé au centre de l'exécution », et c'était « à lui de mettre, entre les divers agents de l'action immédiate qui aboutissent à lui, la concordance nécessaire ». Hérault fut promptement éliminé. Tous les autres membres du Comité se dévouèrent corps et âme à leur tâche. Ils étaient résolument Montagnards, ils ne cherchaient pas à s'enrichir, et ils travaillaient, chacun d'après son tempérament, avec conviction et probité. C'est par là que leur dictature a été possible. Incapables, malpropres ou fainéants, ils n'auraient certainement pas été maintenus en fonction, avec leurs pouvoirs régulièrement renouvelés de mois en mois. Au reste, ils avaient grand soin de tenir la Convention exactement au courant des affaires. Ils y étaient tenus par les décrets du 10 octobre et du 4 décembre, et leur rapporteur ordinaire, Barère, alliait à son optimisme alerte de méridional une suffisante véracité. Le mensonge n'a pas été pour le Comité de salut public un procédé de gouvernement. Les arrêtés du Comité, de plus en plus nombreux, n'ont jamais empiété sur les décrets Conventionnels : ils ne sont qu'explicatifs ou exécutifs. Une seule signature pouvait suffire à les rendre valables, car, d'ordinaire, ils n'étaient pas préparés en commun, encore que le procès-verbal de chaque séance quotidienne se réduise le plus souvent à la liste des arrêtés du jour. Après une courte réunion le matin, les membres du Comité travaillaient dans leurs bureaux; l'après-midi, ils allaient à la Convention, et les signatures étaient données dans la séance du soir, qui se prolongeait parfois fort avant dans la nuit.

LE COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE.

Dans certains cas, il leur arrivait de se réunir avec le Comité de sûreté générale. Alors le gouvernement était au complet. Mais jamais les deux Comités ne délimitèrent rigoureusement leurs attributions respectives. Le Comité de sûreté générale avait, il est vrai, été élu (14 septembre) sous le patronage du Comité de salut public, mais il était plus ancien que lui. Il continuait directement le Comité de surveillance de la Législative, qui remontait lui-même à la Constituante, et avait été muni, dès le 10 août 1792, de pouvoirs d'exé-

cution. Chargé de la police générale de toute la France, il contrôlait les arrestations et pouvait décerner lui-même des mandats d'arrêt; il surveillait les prisons et désignait ceux des détenus qui devaient être traduits au tribunal révolutionnaire : tâche immense et terrible, qui fit du Comité de sûreté générale le grand maître de la Terreur à Paris comme en province, et rejeta au second plan le Comité de salut public. La liste des membres subit plusieurs modifications (d'octobre à janvier) et se composa finalement de douze noms que Sénart, un des agents du Comité, divisait en trois groupes : les « gens d'expédition », Vadier avec Amar, Jagot, Louis du Bas-Rhin; les « gens de contrepoids » : Bayle avec Lavicomterie, Barbeau-Dubarran et Élie Lacoste; David et Le Bas étant classés à part, comme amis personnels de Robespierre. Enfin, Rühl et Voulland (protestants l'un et l'autre, comme Bayle) sont omis par Sénart comme sans importance, et ils paraissent en effet s'être souvent tenus à l'écart. Plus âgés que leurs collègues du Comité de salut public (l'aîné, Vadier, a 57 ans et le cadet, Le Bas, 29 ans), les membres du Comité de sûreté générale représentent moins complètement l'ensemble de la France : ils sont presque tous de Paris, de l'Est ou du Midi; mais ils sont tous également convaincus de la nécessité du gouvernement révolutionnaire et tous également honnêtes : aucun n'a trafiqué, alors que leurs fonctions leur en donnaient chaque jour la tentation, sinon la possibilité; aucun ne s'est enrichi. Est-il vrai que le groupe Vadier ait été, en quelque sorte, « déchaîné » et le groupe Bayle « enchaîné » par les événements révolutionnaires, le premier fougueusement actif, le second modérément passif? De fait, c'était le « farouche » Amar qui faisait d'ordinaire fonction de rapporteur à la Convention, et, derrière lui, on voyait la longue figure ironique et vindicative de Vadier, son visage maigre et fin de vieux magistrat, ses cheveux blancs, son grand corps osseux et courbé.

LES COMMISSIONS EXÉCUTIVES.

Les ministères, de plus en plus étroitement subordonnés aux Comités de la Convention, en prolongeaient en quelque sorte les propres bureaux. Puis, le Conseil exécutif provisoire fut supprimé (1er avril), et ainsi prit fin, obscurément, la longue lutte du législatif contre l'exécutif qui avait rempli les premières années de la Révolution. L'exécutif était absorbé par le législatif. Douze commissions, composées chacune d'un ou deux commissaires avec un ou deux adjoints faisant fonctions de secrétaires et d'archivistes, étaient substituées aux six ministres.

LES REPRÉSENTANTS EN MISSION.

Avant sa suppression, le Conseil exécutif avait envoyé dans les départements des commissaires ou agents comme « observateurs » et parfois aussi comme administrateurs. Les deux Comités de gou-

vernement eurent pareillement leurs agents, et la substitution des commissions exécutives aux ministères eut pour effet que tous les agents en mission dans les départements furent désormais à leur service. Mais le plus important des « commissariats » dépendait directement de la Convention. Les représentants en mission étaient à l'origine désignés par l'Assemblée. Ils se partageaient, en nombre à peu près égal, aux armées et à l'armement d'une part, et d'autre part au maintien de l'esprit public dans les départements. Les deux dernières grandes missions avaient été déterminées par le fédéralisme et la Constitution du 24 juin. La mission constitutionnelle prit fin le 5 novembre. Les représentants qui restaient encore en province eurent à diriger l'établissement du gouvernement révolutionnaire. Le décret fondamental du 4 décembre devait être mis en application dans les trois jours à dater de sa publication. Mais il n'arriva à Nantes, par exemple, que le 22 décembre, et, là même où il était publié, on ne l'appliquait que lentement. C'est pourquoi le Comité de salut public arrêta, le 29 décembre, l'envoi de 58 députés dans les 86 départements, groupés deux par deux (outre la Corse), avec « pouvoirs illimités » pour activer le fonctionnement du nouveau régime. Ils furent pour la plupart rappelés, les uns après les autres, dans le courant d'avril et de mai, et le Comité réduisit progressivement leur collaboration. Le nombre des représentants envoyés en mission, tant aux armées que dans les départements, était approximativement d'une trentaine par mois en octobre et novembre; il tomba à 15 en mai, 10 en juin, 5 en juillet. Au reste, le Comité de salut public ne faisait nul mystère de son opinion sur le « commissariat ». Dans son rapport initial sur le gouvernement révolutionnaire, Billaud énumérait ses objections et de la manière la plus nette (18 novembre) :

« C'est une clé qui par intervalle remonte la machine en cinq ou six tours, mais qui, laissée sur la tige, la fatigue, l'entrave et finit par suspendre totalement le jeu naturel des ressorts.... Les missions, moins fréquentes, rendent le choix plus facile.... Les causes majeures doivent seules motiver le déplacement des législateurs : qui se prodigue trop perd bientôt de sa dignité dans l'opinion publique. Enfin, celui qui demeure trop longtemps éloigné de la Convention doit s'apercevoir... qu'il a besoin de venir se retremper à ce foyer de lumière et d'enthousiasme. » Bref, l'institution des représentants en mission est assimilable « aux topiques qui ne suppléent à la nature qu'à force de l'épuiser ».

LES ARMÉES RÉVOLUTIONNAIRES

Pareillement des armées révolutionnaires. Outre la formation parisienne, il existait en province, dans une trentaine de villes ou de départements, des corps levés par les représentants en mission. Ces troupes révolutionnaires étaient soldées à 40 sous par jour, elles servaient parfois de gardes du corps à certains proconsuls, et sou-

vent elles se livraient aux pires excès, rançonnant les riches et renversant les croix par manière de propagande sans-culotte. Elles furent toutes supprimées, d'abord en province (4 décembre), puis à Paris (27 mars).

LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE.

Outre le tribunal révolutionnaire de Paris qui dès le début eut toute la France dans son ressort, la justice révolutionnaire disposait dans les départements de quatre espèces de tribunaux, dont la première seule était régulière dans son ensemble, les trois autres étant dues le plus souvent à l'initiative des représentants en mission : les tribunaux criminels ordinaires de chaque département jugeant révolutionnairement sans jury et sans appel conformément au décret initial du 19 mars 1793 (ultérieurement complété); dans quelques villes, les tribunaux révolutionnaires particuliers institués à l'imitation du tribunal de Paris avec jury soldé; et, dans les régions de guerre civile, les commissions révolutionnaires civiles ou mi-partie civiles (au nombre d'une douzaine), et les commissions militaires, ambulantes et sédentaires (environ soixante) qui jugeaient expéditivement les rebelles, même non belligérants, avec une procédure comparable à celle des cours martiales. Presque tous les tribunaux criminels des départements ont jugé révolutionnairement, appliquant les lois terroristes avec un souci certain de justice et sans excès inutile. Mais il en était des trois autres organes de la justice révolutionnaire comme des représentants en mission : les uns relativement modérés, les autres très sévères, sinon même sanguinaires. D'autre part, un article du décret du 4 décembre semblait les supprimer en même temps que les armées révolutionnaires et toutes les autres institutions locales de même origine (sect. III, art. 17), mais le texte n'était pas clair et provoquait des difficultés d'interprétation. Le Comité de salut public maintint, aggrava même les mesures de répression révolutionnaire, tout en assurant l'unité de recrutement et de juridiction.

AGGRAVATION DES MESURES DE RÉPRESSION RÉVOLUTIONNAIRE.

Il fit décréter le séquestre et la confiscation des biens des ascendants d'émigrés (17 décembre) et de tous les ennemis de la République, afin d'indemniser les patriotes indigents (26 février), la mise hors la loi des Français qui auraient accepté des fonctions publiques dans les départements envahis (16 décembre), la peine de mort contre toute tentative « de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public », (13 mars), l'expulsion de tous les ci-devant nobles et des étrangers hors de Paris, des places fortes, des ports maritimes, des sociétés populaires, des assemblées de commune et de section et des comités de surveillance (16 avril). Pour terminer, le terrible décret du 10 juin (22 prairial an II) punit de mort :

Les « ennemis du peuple » qui « cherchent à anéantir la liberté publique soit par la force, soit par la ruse »; à provoquer le rétablissement de la royauté, avilir et dissoudre la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire dont elle est le centre, trahir dans le commandement et l'organisation des armées, empêcher le ravitaillement de Paris et des départements, favoriser la conspiration et l'aristocratie, persécuter et calomnier les patriotes, tromper le peuple ou les représentants du peuple, inspirer le découragement, répandre de fausses nouvelles, égarer l'opinion, abuser des fonctions publiques, dilapider ou prévariquer, « enfin tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes relatives à la poursuite des conspirateurs et contre-révolutionnaires ».

RÉORGANISATION DE LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE.

D'autre part, les épurations dans le personnel judiciaire eurent pour effet de substituer en fait le procédé de la nomination à l'élection; les juges de paix eux-mêmes cessèrent d'être élus et furent désignés par la commune. Le décret du 16 avril, l'arrêté du 22 et le décret du 8 mai supprimèrent tous les organes de la justice révolutionnaire dans les départements, exception faite des tribunaux criminels jugeant révolutionnairement, et du droit réservé au Comité de salut public de « conserver les tribunaux ou commissions révolutionnaires qu'il jugera utiles ». Pour les remplacer, il était prévu, par les décrets du 13 mars et 16 avril, six « commissions populaires » qui devaient être établies pour le 15 floréal (4 mai). Jusqu'alors, les contre-révolutionnaires étaient tantôt jugés sur place, tantôt transférés à Paris pour y être traduits devant le tribunal révolutionnaire, sans règles nettement définies, Le décret du 16 avril (27 germinal an II, art. 1) établit qu'à l'avenir « les prévenus de conspiration seront traduits de tous les points de la République au tribunal révolutionnaire à Paris », et le décret du 10 juin (22 prairial an II, art. 10) ajoute que « nul ne pourra traduire au tribunal révolutionnaire si ce n'est la Convention nationale, le Comité de salut public, le Comité de sûreté générale, les représentants du peuple commissaires de la Convention et l'accusateur public du tribunal révolutionnaires ». Plus que jamais, le tribunal révolutionnaire de Paris devenait redoutable. Mais, à l'exception des commissions populaires, il était désormais seul en France, et seules les autorités suprêmes du gouvernement révolutionnaire avaient le droit de lui fournir des accusés. Ainsi, contrairement aux apparences, le décret du 10 juin est une loi de modération. Il en résulta un grand afflux de prisonniers à Paris où la procédure fut réduite au minimum, et le nombre des exécutions augmenta considérablement. La Terreur sembla s'aggraver. C'est qu'elle était concentrée presque tout entière à la capitale, entre les mains des chefs, alors qu'elle s'atténuait de plus en plus dans le reste de la France.

DISTRICTS ET AGENTS NATIONAUX.

Par une coïncidence qu'il importe de noter, l'organisation administrative du gouvernement révolutionnaire s'achève vers la même date, de sorte que jamais Terreur et gouvernement révolutionnaire n'ont exactement coïncidé, en dépit de leur communauté d'origine. Le décret du 4 décembre avait ordonné la création du *Bulletin des Lois*, pour accélérer « la notification aux autorités constituées » des « lois qui concernent l'intérêt public » : le premier numéro de la publication est celui qui reproduit le décret du 10 juin, et ce fut seulement à la fin du printemps que le régime se trouva enfin constitué sur l'ensemble du territoire. Aux termes du décret du 4 décembre, « la hiérarchie qui plaçait le district, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements » (sect. III, art. 5) était « supprimée » pour tout ce qui concerne le gouvernement révolutionnaire, ainsi que l'organisation départementale des conseillers généraux, présidents et procureurs généraux syndics : il ne subsistait plus que les directoires, avec des « fonctions d'édilité en quelque sorte », disait une circulaire du Comité de salut public, et « d'administration toute paternelle » pour les routes, les canaux, les manufactures, les domaines nationaux, les contributions et la mendicité. La circonscription fondamentale sera celle des districts. Elle est, observait Billaud, « trop restreinte pour leur procurer jamais un ascendant extensif; leur rivalité naturelle, basée sur l'intérêt particulier... est une chaîne de plus qui s'y oppose ». Les districts « sont des leviers d'exécution comme il en faut : passifs dans les mains de la puissance qui les meut et devenant sans vie et sans mouvement dès qu'ils ne reçoivent plus l'impulsion; leur exiguïté même rend leur dépendance plus positive et leur responsabilité plus réelle ». Au cours de l'insurrection fédéraliste les districts avaient déjà servi à briser les résistances départementales. — A l'intérieur des districts, les communes étaient maintenues. Mais les procureurs syndics des districts et les procureurs des communes avec leurs substituts prenaient le nom d' « agents nationaux », « spécialement chargés de requérir et de poursuivre l'exécution des lois ». Après épuration opérée sur place, les agents nationaux des districts seront confirmés et éventuellement remplacés par la Convention, les agents des communes seront proclamés au district. Ainsi, « le dépôt de l'exécution des lois est enfin confié à des dépositaires responsables », les agents nationaux des communes étant subordonnés aux agents des districts, les districts correspondant directement avec les deux comités Conventionnels de gouvernement à Paris. « N'oubliez pas, soldats de la Révolution, leur mandait le Comité de salut public, que personne ne doit sortir du

rang ou dépasser son poste, même par excès de zèle : vous êtes soumis à une discipline dont dépend la victoire. »

LES COMITÉS DE SURVEILLANCE.

Et il écrivait aux communes : « Vous voyez comme le mécanisme est simplifié »; « cette simplicité est le ressort le plus puissant ». Les communes restaient chargées de l'administration courante, mais, dans chaque commune, l'application « des mesures de sûreté générale et de salut public » incombait particulièrement aux comités révolutionnaires qui avaient été institués après les journées de mars pour la surveillance des étrangers. Composés de douze membres élus par la commune (ou la section), ils avaient pris en beaucoup d'endroits une importance grandissante pendant la période troublée qui avait suivi le 2 juin, et, sous le nom de « comités de surveillance » ou de « comités de salut public » (qui leur fut interdit le 25 septembre), ils avaient activement collaboré, avec les représentants en mission, à la répression du fédéralisme. Leurs pouvoirs nouveaux leur avaient été officiellement confirmés, de la manière la plus large, par le décret du 17 septembre qui leur attribuait la surveillance des suspects avec celle des étrangers. Leurs membres furent rétribués à raison de 3 livres par jour (5 septembre), portées à 5 livres à Paris (8 novembre). Comme le leur écrivait le Comité de salut public, « l'action qui part du sein de la Convention vient aboutir à vous; vous êtes comme les membres du corps politique dont elle est la tête et dont nous sommes les yeux; c'est par vous que la volonté nationale frappe aussitôt qu'elle a décidé; vous êtes les leviers qu'elle meut pour broyer les résistances ». Il va sans dire qu'au préalable les comités révolutionnaires devaient être épurés par les représentants en mission, ou créés dans les communes qui en manquaient. Mais le total des membres des comités révolutionnaires dans toutes les communes de France aurait formé un effectif de plus d'un demi-million d'hommes coûtant un demi-milliard. Comment eût-il été possible d'en assurer le recrutement, avec garantie de valeur civique, alors qu'il était déjà difficile de trouver dans les petits villages le paysan capable de remplir les fonctions d'agent national et que le comité révolutionnaire restait distinct de la municipalité? Il y avait là une impossibilité matérielle, et les représentants en mission firent plus d'une fois observer au Comité de salut public qu'il eût été suffisant d'avoir un seul comité de surveillance au chef-lieu de canton ou de district. Il est donc vraisemblable qu'il n'y eut pas de comités de surveillance dans un grand nombre de petites communes rurales, mais on ignore dans quelle proportion; et, d'une façon générale, l'histoire des comités révolutionnaires, qui seule permettrait de saisir sur le vif l'action quoti-

dienne du gouvernement révolutionnaire sur la foule anonyme, reste encore fort mal connue. Il serait téméraire de porter un jugement d'ensemble. Tous les comités révolutionnaires n'ont pas été mauvais; il s'en faut de beaucoup, et il est même permis de supposer que les moins connus sont précisément les meilleurs parce qu'ils n'ont pas eu d'histoire. D'autres ont été amendés par les représentants en mission. D'autres encore ont été mensongèrement calomniés sous la réaction thermidorienne, et la vivacité même de ces attaques rétrospectives prouve combien le rôle des comités révolutionnaires a été important.

LES SOCIÉTÉS POPULAIRES.

Enfin, théoriquement tout au moins, les patriotes injustement persécutés pouvaient se faire entendre. Jamais les clubs n'ont été si nombreux qu'au temps du gouvernement terroriste. Ils portaient les noms les plus divers : sociétés populaires, Montagnardes, républicaines, patriotes, des hommes libres, des sans-culottes, des amis de la liberté et de l'égalité, et, lorsqu'ils s'étaient « criblés épurativement » seuls ou avec le concours du représentant en mission, sociétés régénérées. Il en existait, semble-t-il, jusque dans la plupart des chefs-lieux de canton, et dans maint village. Mais le nombre des membres paraît avoir été en raison inverse du nombre des sociétés. On avait exclu des sociétés populaires les nobles, les étrangers, les prêtres non mariés, les suspects; toutes les sociétés qui n'étaient pas Montagnardes avaient été supprimées, si bien que souvent le club n'était plus que la doublure du comité révolutionnaire. Il y eut des résistances. Les clubs s'étaient formés spontanément et conservaient malgré tout une certaine liberté d'allure. Leurs conflits avec les représentants en mission, qui les incriminaient tantôt d'exagération, tantôt de fédéralisme, sont fréquents. Mais le club régénéré fut l'instrument le plus actif de la régénération des corps constitués. « Convoquez le peuple en société populaire, mandait le Comité de salut public aux représentants en mission, que les fonctionnaires publics y comparaissent, interrogez le peuple sur leur compte, que son jugement dicte le vôtre. » L'opération avait lieu publiquement, et l'épuration est comparable à une élection dans laquelle le club ferait fonction d'assemblée primaire pour la désignation des candidats, puisque aussi bien le gouvernement révolutionnaire a substitué la nomination par l'État à l'élection par le peuple. « Sentinelle vigilante, tenant en quelque sorte l'avant-garde de l'opinion », le club a dès lors pour fonction de « dévoiler l'intrigue », d' « arracher le masque aux tartufes du patriotisme », de « dénoncer l'agent infidèle ou prévaricateur », et d' « appeler au pouvoir des hommes purs, éclairés, courageux, impatients de la tyrannie » : il est tout ensemble

un agent collectif de police et le « flambeau » de l'esprit public. Mais il y a incompatibilité entre une organisation centralisée, autoritaire et exclusive, et une institution née librement et dont la liberté seule peut assurer la souplesse et la variété de développement. En entrant dans les cadres de l'État révolutionnaire, les sociétés populaires ont perdu leur force révolutionnaire.

LES TRANSFORMATIONS DU RÉGIME.

Il est vrai que le gouvernement révolutionnaire n'eut jamais rien de rigide. Dans sa courte existence il fut en perpétuelle transformation. Mais l'initiative des changements venait d'en haut, du Comité de salut public, et non du peuple ou des représentants du peuple. Successivement, la suppression de l'armée révolutionnaire et du Conseil exécutif, la disparition progressive du commissariat, la transformation profonde de la justice révolutionnaire, témoignent d'une volonté constante de simplification et de modération. La machine était faite de pièces et de morceaux, qui avaient pour origine soit des créations populaires, soit des improvisations Conventionnelles, soit la Constitution de 1791, soit même les habitudes de l'ancienne monarchie absolue et centralisatrice; pour la monter, on avait plus supprimé qu'innové : l'invention était dans l'assemblage. Et, si bien ajustés qu'aient été les rouages, ils étaient encore trop nombreux, au sommet, puisque la direction suprême des deux Comités de gouvernement était bicéphale, et à la base, puisque les comités révolutionnaires ne furent jamais qu'incomplètement organisés. Une paperasserie formidable, et qui du reste ne fut jamais noircie entièrement, était destinée à faciliter et unifier les mouvements. Le décret du 4 décembre prévoyait des rapports mensuels, décadaires ou plus fréquents encore des deux Comités à la Convention, des ministres au Comité de salut public, des corps constitués aux ministres, des représentants en mission à la Convention et au Comité de salut public, des districts au Comité de sûreté générale et au Comité de salut public, des comités de surveillance aux districts. La machine n'a pas été actionnée sans heurts. Du sang coula, au nom de la justice révolutionnaire; et, au nom de l'ordre révolutionnaire, la France entière se trouva couverte d'un immense réseau de police politique qui retenait dans ses mailles étroites jusqu'au plus léger des « propos inciviques ». La Terreur engendre la crainte qui abaisse l'âme, et le régime policier de dénonciation et de surveillance est aussi dégradant pour un pays que la servitude étrangère. Le gouvernement révolutionnaire est comparable à un état de siège qui ne serait pas militaire. Mais, pratiquement, tout valait mieux que le chaos des quatre mois précédents. L'État subsista, et, par l'État, la France même. Si le pays a accepté sans résistance le régime de fer

qui lui était imposé, ce n'est pas seulement dans une passivité de stupeur après le grand tumulte de la levée en masse, et parce que ses maîtres avaient la force, c'est aussi que les plus clairvoyants de ses patriotes avaient compris que la discipline la plus rigoureuse était devenue indispensable.

III. — GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE A PARIS[1]

ÉPURATION RÉVOLUTIONNAIRE DES CORPS PARISIENS.

LA coercition terroriste avait à s'exercer sur les mauvais patriotes aussi bien que sur les contre-révolutionnaires, et sans doute était-il plus difficile d'épurer les grands corps qui jusqu'alors avaient parlé et agi en maîtres : la Convention, la Commune, les Jacobins de Paris, que de « régénérer » une modeste société populaire de province ou de contenir les ci-devant nobles, les réfractaires et les fédéralistes vaincus. La lutte fut rude et dramatique, abondante en épisodes mouvementés. Il suffira d'en tracer ici la marche générale.

PREMIÈRES ESCARMOUCHES.

Elle commença par deux escarmouches, banales affaires de droit commun, mais qui mettent en cause des Conventionnels. Le député Perrin, de l'Aube, spéculait sur les fournitures : dénoncé (22 septembre), décrété d'accusation (8 octobre), il fut condamné

1. Aux sources précédemment indiquées, ajouter les documents thermidoriens, dont l'utilisation réclame une critique préalable particulièrement attentive. Les plus connus sont : Courtois de l'Aube, *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre* (réédité dans la collection Berville et Barrière, 1828, 3 vol., avec les *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just..., supprimés ou omis par Courtois*, cf. *Histoire parlementaire*, t. XXXV, 1837); Laurent Lecointre, *Les crimes des sept membres des anciens Comités de salut public et de sûreté générale*, an III; Saladin, *Rapport au nom de la Commission des XXI* (sur Billaud, Vadier et consorts), an III; la réponse de Barère, Billaud, Collot et Vadier a été réimprimée dans la Rév. franç., 1898, t. XXXIV; voir aussi Le Blond de Neuvéglise (abbé Proyart), *La vie et les crimes de Robespierre surnommé le tyran*, Augsbourg, 1795, in-12; (Montjoye), *Histoire de la conspiration de Maximilien Robespierre*, an IV; Sénart, *Révélations ou Mémoires*, 1824. — Sur Robespierre : Hamel, *Histoire de Robespierre*, 1865-67, 3 vol., 2e édit., 1878; Brunnemann, *Maxim. Robespierre, Ein Lebensbild*, Leipzig, 1880 et 1885, trad. franç. (1904); Aulard, *Aux Apologistes de Robespierre*, 1885, dans *Études et leçons*, t. I, 1893; Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, 1894 (anecdotique); de Gallier, *Robespierre, ses principes, son système politique*, Besançon, 1896 (extr. de la Revue des Questions historiques, 1896, t. LX); Belloc, *Robespierre, a study*, Londres, 1901; Fleischmann, *Robespierre et les femmes*, 1904 (anecdotique); Vellay, *Discours et opinions de Robespierre*, 1908, in-18; Wahl, *Robespierre, ein Vortrag*, Tubingue, 1910; Buffenoir, *Les portraits de Robespierre*, 1910 (ill.); articles robespierristes des Annales révolutionnaires (p. p. Mathiez depuis 1908), et de la Revue historique de la Révolution (p. p. Vellay, 1910-14); *Œuvres complètes* de Robespierre publiées en fasc. depuis 1910 concurremment par les Annales révolutionnaires et la Revue historique de la Révolution; Mathiez, *Études Robespierristes* déjà citées; Clauzel, *Fanatiques : Robespierre*, 1912, in-12; Freimark, *Robespierre, eine historisch-psychologische Studie*, Wiesbaden, 1913. — Sur Saint-Just, Fleury, *Saint-Just*, 1851; Hamel, *Histoire de Saint-Just*, Paris, 1860, 2 vol. et Bruxelles (1860), 2 vol. in-18; Vellay, *Œuvres complètes de Saint-Just*, 1908, 2 vol. in-18. — Sur Hérault : Daudet, *Le roman d'un Conventionnel*, 1904, in-18; Dard, *Un épicurien sous la Terreur, Hérault de Séchelles*, 1906; Mathiez, *Études*, t. II, 1919. — Fournel, *Fabre d'Eglantine*, Revue des questions historiques, 1893, t. LIV; d'Alméras, *L'auteur de : « Il pleut bergère »* (1905), in-12. — De Bonald, *François Chabot*, 1908. — Tournier, *Vadier* (1896). — Stéfane Pol (Coutant-Le Bas), *Autour de Robespierre. Le Conventionnel Le Bas* (1901).

par le tribunal révolutionnaire (19 octobre) au bagne, où il mourut (5 septembre 1794). Le député Robert, de Paris, qui spéculait sur le rhum, manqua subir pareil sort; mais l'enquête ordonnée par la Convention (8 octobre) n'aboutit pas. Sur ces entrefaites, le décret du 10 octobre établissait le gouvernement révolutionnaire, et aussitôt après (du 10 au 15), Fabre d'Églantine dénonçait en grand mystère aux deux Comités de gouvernement les « agents de l'étranger »; il désignait Proli, Dubuisson, Pereyra, Desfieux, avec leurs protecteurs, les députés Chabot, Julien de Toulouse, Hérault de Séchelles, et il signalait leurs accointances avec les financiers ou banquiers cosmopolites de Paris. Fabre était patriote, très lié avec Danton (alors absent). Ses révélations émurent les membres des Comités. Elles confirmaient celles que Barère avait précédemment faites à la Convention, et elles les aggravaient. Elles montraient que la corruption venue de l'étranger ne sévissait pas seulement en province, mais à Paris même. Elles pouvaient tout ensemble accroître et diminuer les mesures terroristes, car elles ouvraient la voie de l'échafaud à plusieurs des patriotes les plus exaltés, qui se classaient parmi les purs entre les purs, et avaient toujours à la bouche les menaces et les dénonciations. Or Fabre était lui-même un tripoteur. Avec Benoist et Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, d'autres encore, il spéculait sur la Compagnie des Indes, alors en liquidation. Peut-être même a-t-il participé, avec Delaunay (le 26 octobre) à la falsification d'un récent décret Conventionnel (du 8) sur la manière dont la Compagnie devait être liquidée. Et, pour se couvrir, il aurait au préalable pris la précaution de dénoncer aux Comités les « agents de l'étranger ».

L'AFFAIRE OSSELIN.

Cependant les deux Comités de gouvernement poursuivaient leur entreprise d'épuration. Le 7 novembre, Amar, au nom du Comité de sûreté générale, fit décréter inopinément que personne ne pourrait sortir de la salle ni des tribunes, et il demanda l'arrestation de Lecointe-Puyraveau, parce qu'une lettre anonyme à son adresse interceptée au cabinet noir semblait prouver sa complicité avec les rebelles de Normandie. Basire fit observer que, s'il suffisait d'une lettre anonyme pour motiver l'arrestation des députés, il n'y aurait plus un seul membre de la Convention qui fût assuré de rester libre. L'incident tourna court; mais il montrait combien les Comités de gouvernement étaient devenus soupçonneux, et il révélait aussi de quel côté se trouvaient les députés les plus soucieux de sauvegarder les franchises parlementaires, car Basire était ami de Chabot. — Puis, le surlendemain (9 novembre), la Convention décrétait la mise en accusation d'Osselin, un Montagnard en apparence très patriote.

Mais il était de ceux qui avaient pris la défense de « Robert-Rhum », et, pendant cette période d'angoisse, les députés qui parlent de clémence sont presque toujours coupables eux-mêmes de quelque manière. Et Osselin était coupable en effet. Il était devenu l'amant d'une émigrée rentrée, la jeune marquise de Charry. Quand sa maîtresse avait été arrêtée (4 mai), il l'avait fait relaxer et lui avait assuré un asile, d'abord chez Danton, avec qui il était fort lié, puis chez son frère, curé marié aux environs de Paris. Lorsque survint la loi du 17 septembre, avec ses pénalités terribles contre les suspects, Osselin prit peur. Il dénonça lui-même sa maîtresse (16 octobre), pendant que le curé marié dénonçait son hôtesse et son propre frère (15 et 20 octobre). Osselin, traduit au tribunal révolutionnaire, fut condamné à la déportation (5 décembre) et maintenu en prison; pour éviter l'échafaud, la marquise se déclara enceinte; elle ne l'était pas, et on l'exécuta plus tard (31 mars 1794).

ARRESTATION DE CHABOT ET CONSORTS.

L'incident Lecointe-Puyraveau et l'affaire Osselin ne laissaient pas d'être inquiétants. Les Jacobins conseillaient aux députés de poursuivre sans hésiter leur marche révolutionnaire (13 novembre), et applaudissaient Dufourny qui leur dénonçait (16 novembre) l'ex-capucin Chabot coupable d'avoir récemment épousé la jeune Léopoldine Frei, avec une dot de deux cent mille livres fournie par ses frères les banquiers austro-juifs. Chabot prit peur. A son tour, il employa le procédé usuel : il dénonça. Il alla trouver les membres des deux Comités et, dans une série de conversations vers la fin desquelles Basire intervint auprès de son ami (du 15 au 17 novembre), il raconta que Delaunay d'Angers, associé de Benoist d'Angers, et Julien de Toulouse lui avaient offert de grosses sommes pour sauver les intérêts des financiers engagés dans la liquidation des compagnies : la Caisse d'Escompte, la Caisse d'assurances, la Compagnie des Indes. Pour cette dernière, Delaunay avait sollicité le concours de Fabre d'Églantine. Le corrupteur était ami de Batz, comme beaucoup d'autres, notamment Lulier et Dufourny, du Département de Paris. Chabot ne s'était prêté à ses intrigues que pour mieux les démasquer. Ainsi, au moment même où Dufourny dénonçait publiquement Chabot aux Jacobins, Chabot dénonçait secrètement Dufourny aux Comités, et tous deux se dénonçaient justement, non par dévouement à la cause publique, mais dans leur propre intérêt. Fabre avait démasqué les « agents de l'étranger »; Chabot apportait les noms des corrompus : il fut évident pour les deux Comités que les uns et les autres appartenaient à la même clique. Mais l'intégrité de Fabre paraissait encore tellement certaine qu'il fut invité à collaborer à l'enquête poursuivie en toute bonne foi par le Comité de

sûreté générale. Chabot au contraire était discrédité par son mariage, et les deux Comités décidèrent l'arrestation de tous ceux qui leur paraissaient compromis (17 novembre) : Chabot, Basire, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse (qui réussit à s'enfuir), Dubuisson, Desfieux, Proli (qui se cacha près de Paris et ne fut arrêté que le 19 février), Pereyra, les banquiers Frei, Diedrichsen. Et les deux Comités, résolus plus que jamais à poursuivre leur œuvre de salubrité, soumirent le même jour (18 novembre) deux rapports à la Convention : Billaud lut son travail introductif sur l'organisation du gouvernement révolutionaire, et Amar dénonça une « horrible conspiration ». « Il faut, disait-il, que Pitt et Cobourg aient dans la république des agents bien habiles et bien exercés au crime pour tenter un projet aussi exécrable. » Mais le Comité de sûreté générale « a pris des mesures pour s'assurer des individus qui lui ont paru coupables ou suspects », et, d'accord avec le Comité de salut public, il a fait arrêter quatre députés. L'Assemblée applaudit.

LA CAMPAGNE DU « VIEUX CORDELIER ».

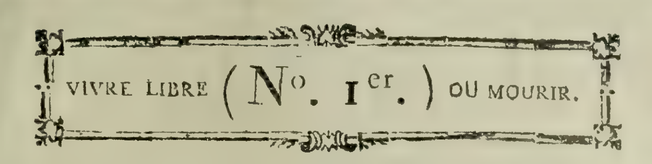
La séance du 18 novembre avait été importante, mais non décisive. Tant que les Comités n'auraient pu rompre avec Fabre et ses amis, ils ne pouvaient aboutir. Et Fabre multipliait les preuves de son ardeur patriotique. Il avait appris par hasard où se cachait le Girondin Rabaut Saint-Étienne : il révéla sa retraite, et Rabaut fut guillotiné (5 décembre). Les Hébertistes, qui se faisaient gloire d'être toujours à l'avant-garde révolutionnaire, venaient d'accaparer brusquement le mouvement de déchristianisation qu'on étudiera plus tard en son lieu, et ils l'associaient à leurs dénonciations constantes et à leur exigence d'un régime toujours plus terroriste. Robespierre se rendait compte du danger. Il demanda lui-même aux Jacobins de continuer leur propre épuration (29 novembre). Mais, lorsqu'on en vint à attaquer Danton, que l'origine de sa fortune et ses relations avec certains des députés déjà compromis rendaient depuis longtemps suspect, il prit sa défense (3 décembre), et Danton, qui, de son côté, voulait donner de nouveaux gages de son patriotisme, ne fit rien pour empêcher le vote du décret constitutif du gouvernement révolutionnaire (4 décembre). Sous main, ses amis essayaient cependant de fausser l'outil que le Comité de salut public avait eu tant de peine à forger. Leur manœuvre habile et compliquée, souple et tortueuse, vaudrait d'être décrite jour par jour, et c'est presque la dénaturer que de la résumer sommairement. Le 5 décembre, paraissait le premier numéro du « *Vieux Cordelier*, journal rédigé par Camille Desmoulins, député à la Convention et doyen des Jacobins ». L'espiègle et brillant pamphlétaire s'annonçait comme le porte-parole des vétérans de la Révolution : rien de plus

légitime; Desmoulins pouvait se vanter de ses services révolutionnaires. Mais il n'était qu'un collégien spirituel et gai, pour qui la suprême joie était de taquiner le maître. Il s'amusait avec la Révolution comme avec sa jeune femme qu'il adorait, et il lui paraissait aussi naturel de déboulonner le Comité de salut public qu'il avait fait des Girondins au printemps. Il ne voyait pas qu'il s'en prenait à d'autres hommes, de volonté plus forte. Le *Vieux Cordelier* eut grand succès. Chacun voulait l'avoir lu. Il s'en vendit des exemplaires « à prix exorbitants ». La tactique des trois premiers numéros est d'isoler Robespierre et, en l'isolant, de le compromettre, comme s'il était le chef du Comité de salut public, d'affaiblir le Comité par l'élimination de plusieurs de ses membres : Collot, Hérault, Jeanbon, Saint-Just, tout en l'entraînant, et, avec lui, les Jacobins, la Convention elle-même, contre les Hébertistes.

LA QUESTION DEVIENT POLITIQUE.

Après quoi, l'épuration cesserait, car il était bien évident qu'une fois rompu le faisceau révolutionnaire des Comités, des Jacobins et de la Convention, les députés tarés n'auraient plus rien à craindre. Et la paix, que Danton avait jugée possible, redeviendrait prochaine. Il est difficile de dire jusqu'à quel point Desmoulins s'inspirait de Danton, mais il est certain que ses conclusions correspondaient à l'esprit d'optimisme, de bienveillance révolutionnaire, de conciliation et de large humanité qui caractérisait foncièrement, malgré tant d'erreurs et d'arrière-pensées, le « Mirabeau de 93 ». Danton aimait la vie, pour lui et pour les autres; et il ne voyait pas d'idéal au delà de la réalité présente et bonne. Peut-être Desmoulins dévoila-t-il trop vite le plan. Dans son quatrième numéro (paru fin décembre), il parlait d'un comité de clémence. Ainsi, l'on croyait habile de déplacer la question. Alors que l'œuvre entreprise par les deux Comités du gouvernement n'avait à l'origine d'autre but que de purger le personnel politique des agents de l'étranger, des hommes d'affaires, des « profiteurs de la Révolution » et des « patriotes d'industries », comme disait Desmoulins lui-même, on en faisait une question d'État. On la faussait en l'élargissant, et on la rendait plus redoutable encore. L'instinct révolutionnaire qui faisait la force de l'Hébertisme était, plus que jamais, en défiance. Le 21 décembre, les Cordeliers décidèrent de porter solennellement à la Convention le buste de Chalier, victime des modérés; aux Jacobins, Hébert dénonçait Fabre; Robespierre conseillait amicalement la prudence à Desmoulins; Collot, revenu en hâte de Lyon, faisait l'apologie de sa politique. Une offensive Hébertiste commençait. Les Cordeliers présentèrent une adresse menaçante à la Convention : ils resteraient, malgré tout, les Cordeliers d'autrefois, inébranlablement

LES JOURNAUX RÉVOLUTIONNAIRES



LE VIEUX CORDELIER;

JOURNAL

***Rédigé** par* **CAMILLE DESMOULINS,**
Député à la Convention, et Doyen des Jacobins.

Quintidi Frimaire, 2e. Décade, l'an II de la République, une et indivisible.

Dès que ceux qui gouvernent seront haïs, leurs concurrens ne tarderont pas a être admirés. (MACHIAVEL.)

O PITT! je rends hommage à ton génie! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné de si bons conseils, et des moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerois éternellement contre elle, si tu ne t'attachois à perdre, dans l'opinion publique, ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il falloit

N°. 1er. A

LA PREMIÈRE PAGE DU "VIEUX CORDELIER"

Le Vieux Cordelier *fut fondé par Camille Desmoulins, après la disparition des* Révolutions de France et de Brabant. *Il paraissait tous les cinq jours, en quelques feuilles de format in-12. Le premier numéro est du* 5 *décembre* 1793. *Desmoulins en rédigea sept.*

(23 décembre). Aux Jacobins, Hébert (23 décembre), que secondèrent ensuite (5 janvier) Momoro et Collot, attaqua violemment Desmoulins avec Philippeaux, et Danton, sortant enfin de son silence, essaya de prendre une position intermédiaire entre les adversaires, car il craignait de se compromettre en soutenant trop résolument ses amis. Or, la veille (4 janvier), le Comité de sûreté générale, continuant son enquête, avait opéré la levée des scellés mis sur les papiers de Delaunay, et il y trouva la preuve, qui lui parut péremptoire, de la culpabilité de Fabre dans l'affaire de la Compagnie des Indes. Ce fut comme un trait de lumière. Les deux dénonciations se valaient; Fabre devenait aussi suspect que Chabot, et Robespierre, le premier, osa dire publiquement les paroles nécessaires. Le 8 janvier, aux Jacobins, il abandonnait Fabre tout en prenant encore la défense de Desmoulins, et il posait à son tour la question sur le terrain politique :

« Deux espèces de factions sont dirigées par le parti étranger.... Ceux qui sont d'un génie ardent et d'un caractère exagéré proposent des mesures ultra-révolutionnaires; ceux qui sont d'un esprit plus doux et plus modéré proposent des moyens infra-révolutionnaires. Ils se combattent entre eux, mais, que l'un ou l'autre soit victorieux, peu leur importe; comme l'un ou l'autre système doit également perdre la République, ils obtiennent un résultat également certain : la dissolution de la Convention nationale. »

ARRESTATION DE FABRE.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, le Comité de sûreté générale fit arrêter Fabre. Danton se sentait de plus en plus menacé, car Fabre était de ses amis les plus proches. Il essaya d'intervenir en sa faveur à la Convention (13 janvier). Mais Billaud s'étonna que les « coquins » eussent encore des défenseurs : « Malheur à celui qui a siégé à côté de Fabre d'Églantine et qui est encore sa dupe! » La menace était directe : Danton se tut, et le rapport d'Amar sur l'arrestation de Fabre fut adopté sans opposition. Le soir, Lucile Desmoulins écrivait à Fréron, en mission dans le Midi : « Revenez, Fréron, revenez bien vite! Vous n'avez point de temps à perdre! Ramenez avec vous tous les vieux Cordeliers que vous pouvez rencontrer : nous en avons le plus grand besoin.... Marius [Danton] n'est plus écouté, il perd courage, il devient faible. » Mais Desmoulins n'était-il pas plus faible encore? Dans son n° 5 (du 5 janvier), il avait fait, non sans gaminerie, amende honorable : « Sans doute, j'ai pu me tromper ». Puisque le Comité de salut public désapprouve le *Vieux Cordelier*, « je ne serai point un ambitieux hérésiarque, et je me soumets à sa décision comme Fénelon à celle de l'Église ». Lorsqu'on arrêta son beau-père, Duplessis (19 janvier), il protesta à la Convention (24 janvier). Loin de le soutenir, Danton, de plus en plus craintif, lui donna tort : « Pas de privilèges! Une révolution ne

peut se faire géométriquement. » Dans son 6e et dernier numéro (3 février), Desmoulins continuait ses rétractations. Ses reculades furent aussi vaines que celles de Danton. Les deux Comités de gouvernement avaient définitivement pris position, et, dans son rapport du 5 février à la Convention, Robespierre déclara :

« Les ennemis intérieurs du peuple français se sont divisés en deux factions comme en deux corps d'armée. Elles marchent sous des bannières de différentes couleurs et par des routes diverses, mais elles marchent au même but : ce but est la désorganisation du gouvernement populaire, la ruine de la Convention, c'est-à-dire le triomphe de la tyrannie. L'une de ces deux factions nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès ; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée.... On a donné aux uns le nom de modérés ; il y a peut-être plus d'esprit que de justesse dans la dénomination d'ultra-révolutionnaires par laquelle on a désigné les autres. »

HÉBERTISTES ET DANTONISTES.

Les modérés sont ceux que les historiens ont pour habitude d'appeler Dantonistes, et les ultra-révolutionnaires Hébertistes ; expressions justifiées par l'éclat du nom de Danton et la réputation du journal d'Hébert, avec cette réserve que ni Danton ni Hébert ne sont à proprement parler chefs de groupes organisés. L'étiquette commune d'un nom peut servir à désigner commodément des hommes placés dans des conditions politiques semblables, mais Hébert n'est pas le plus représentatif, tant s'en faut, des ultra-révolutionnaires, et il y aurait pour Danton tout ensemble un excès d'honneur et d'indignité à faire de lui le chef de la bande des profiteurs et le héros de la clémence. En fait, les modérés comme les ultra-révolutionnaires étaient déjà condamnés dans l'esprit des deux Comités de gouvernement, qui les assimilaient, les uns aux pourris, les autres aux agents de l'étranger. Il n'y avait pas là un système de bascule, une politique d'alliance avec la gauche contre la droite et avec la droite contre la gauche pour rester au pouvoir dans un juste milieu. Les Comités considéraient les Hébertistes et les Dantonistes comme adversaires semblables à visées identiques ; et c'est pourquoi, non contents de les avoir réduits momentanément à l'impuissance, ils résolurent de les supprimer. Ils voulaient imposer définitivement le silence de la mort à une opposition sans cesse renaissante, tout en donnant à leurs principes théoriques du terrorisme la plus éclatante des justifications. Leur décision désormais arrêtée de frapper à droite comme à gauche est d'autant plus certaine qu'aucun incident nouveau qui la justifie n'est survenu au cours des semaines qui séparent le rapport conclusif de Robespierre et le commencement de l'exécution. Les Dantonistes n'étaient plus à craindre : à peine comptaient-ils quelques partisans à la Convention, comme autrefois les Girondins ; hors de l'Assemblée, ils n'avaient aucun appui. Les

Hébertistes, au contraire, pouvaient encore devenir dangereux. Même si les Jacobins, conquis à la politique des Comités, leur échappaient, il leur restait les Cordeliers et les diverses organisations communalistes, naguère encore si redoutables. De plus, ils venaient de coopérer au redressement des Comités contre les Dantonistes, et ils pouvaient faire payer leur concours.

SUPPRESSION DES HÉBERTISTES.

Le Comité de salut public parut entrer dans leurs vues. Sur le rapport de Saint-Just, la Convention décréta, sans discussion et à l'unanimité, que « les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées », et qu'il serait mis séquestre, « au profit de la République », sur « les biens des personnes reconnues ennemies de la Révolution » (26 février); ordre était donné de dresser, dans toutes les communes, « un état des patriotes indigents », qui seront indemnisés « avec les biens des ennemis de la Révolution » (3 mars). La mesure était formidable, et telle qu'elle atteignait les limites extrêmes du programme le plus ultra-révolutionnaire qu'il fût possible d'imaginer : elle ne signifiait rien de moins que l'expropriation de tous les aristocrates riches au bénéfice des patriotes pauvres, et les commentaires de Saint-Just excluaient toute ambiguïté :

Le « système de la République » est lié à « la destruction de l'aristocratie »; « l'opulence est dans la main d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution, les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis »; « les malheureux sont les puissances de la terre »; « la terreur a rempli les maisons d'arrêt, mais on ne punit point les coupables »; « les auteurs de cette dépravation sont les indulgents »; « Marat avait quelques idées heureuses »; « Osez! Ce mot renferme toute la politique de notre Révolution. »

Les Hébertistes crurent le moment venu d'oser, d'accord avec les Comités de gouvernement. Dès le lendemain (4 mars), aux Cordeliers, ils voilaient la table de la Déclaration des droits, jusqu'au jour où le peuple aurait « recouvré ses droits par l'anéantissement de la faction », et l'envoi des Dantonistes à la guillotine. Le peuple allait-il se mettre debout, comme le proposa Hébert? Mais il resta immobile. L'insurrection n'éclata point. Peut-être la préparait-on; peut-être même les Dantonistes, par une suprême manœuvre, essayèrent-ils de s'y associer. Un avertissement donné par Barère au nom du Comité de salut public (6 mars) fut suivi d'un rapport de Saint-Just (13 mars) qui reprenait la thèse déjà formulée publiquement deux fois par Robespierre :

« La faction des indulgents qui veulent sauver les criminels, et la faction de l'étranger qui se montre partout parce qu'elle ne peut faire autrement sans se démasquer, mais qui tourne la sévérité contre les défenseurs du peuple, toutes ces factions se retrouvent la nuit pour concerter leurs attentats du

jour; elles paraissent se combattre pour que l'opinion se partage entre elles; elles se rapprochent ensuite pour étouffer la liberté entre deux crimes. »

Le soir même, Hébert, Momoro, Ronsin, Vincent étaient arrêtés (nuit du 13 au 14 mars), puis (15 mars) Chaumette ainsi que deux députés : Hérault et son beau-frère morganatique, le vicaire épiscopal Simond (ils avaient pour maîtresses les deux sœurs de Bellegarde). La Convention enregistra sans difficulté leur arrestation (17 mars), mais ils ne furent pas compris dans la fournée des Hébertistes au tribunal révolutionnaire. Le procès fut rapide, et bientôt Hébert, Momoro et Vincent, Proli, Dubuisson et Pereyra, Desfieux, le Prussien Cloots, député, le banquier hollandais De Kock, et huit autres « agents de l'étranger » ou « ultra-révolutionnaires » montaient sur l'échafaud (24 mars).

ARRESTATION DE DANTON.

Au tour des indulgents, amalgamés avec les profiteurs! Dès le 19 mars, la Convention décrétait d'accusation Fabre et Delaunay, Chabot et Basire, Julien (contumace), pour avoir participé à une « conjuration tendant à diffamer et avilir la représentation nationale et à détruire par la corruption le gouvernement républicain ». La rue n'avait pas soutenu les Hébertistes; mais la Convention soutiendrait-elle les Dantonistes? Et puis, l'opération ne serait-elle pas incomplète si elle laissait en dehors le plus illustre représentant du parti à exterminer? Les Comités réfléchirent. Il semble bien que les intransigeants comme Billaud et Collot, Vadier et Amar, eurent à vaincre les résistances de Robespierre et de ses amis. Enfin, comme l'a raconté plus tard Billaud lui-même, Robespierre « consentit à abandonner Danton » avec Delacroix, son habituel comparse, l'honnête Philippeaux et Desmoulins à qui Robespierre portait une affection sincère, mais dont les sarcasmes avaient blessé au vif l'orgueil de Saint-Just. L'ordre d'arrestation fut signé dans la nuit du 29 au 30 mars par quatre membres du Comité de législation (Berlier, Cambacérès, Merlin de Douai et Treilhard) et tous les membres des deux Comités de gouvernement, sauf Jeanbon et Prieur de la Marne en mission, Robert Lindet, du salut public, et Rühl, de la sûreté générale. La nuit suivante (30-31 mars), les quatre députés étaient incarcérés. Dans la journée (31 mars), le boucher Legendre, député de Paris, tenta d'intervenir en faveur de Danton à la Convention : « Je crois Danton aussi pur que moi »; en 1792, « l'ennemi était aux portes de Paris; Danton vint, et ses idées sauvèrent la patrie ». Robespierre répliqua, et ses paroles, qui mettent à nu les frémissements de sa conscience, sont peut-être les plus pathétiques qu'il ait jamais prononcées. Il reprit contre Danton l'argumentation de Danton lui-même contre Desmoulins : Legendre a parlé de Danton « parce qu'il croit sans

doute qu'à ce nom est attaché un privilège. Non! Nous n'en voulons point, de privilèges! Nous n'en voulons pas, d'idoles! (Applaudissements.) Nous verrons dans ce jour si la Convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera la Convention et le peuple français! » — « Robespierre me connaît bien mal, s'il me croit capable de sacrifier un individu à la liberté », répondit piteusement Legendre.

SUPPRESSION DES DANTONISTES.

La cause des Comités était gagnée devant la Convention, qui adopta unanimement le rapport des deux Comités de gouvernement, présenté par Saint-Just, sur la mise en accusation des quatre députés avec Hérault, pour « avoir trempé dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain ». En conséquence « ils devaient être jugés avec Fabre et consorts ». Ainsi, l'arme forgée par Desmoulins contre les Hébertistes se retournait contre les Dantonistes : le procès de droit commun était mué en procès politique, mais les indulgents n'y figuraient qu'au second plan, derrière les concussionnaires. C'est pourquoi Fouquier-Tinville compléta la fournée, d'une part avec Westermann, inculpé comme acolyte de Danton dans ses négociations secrètes avec les Prussiens après Valmy, et d'autre part avec les spéculateurs d'Espagnac, les deux frères Frei, banquiers austro-juifs, le Danois Diedrichsen, l'Espagnol Guzman, comme pour établir la liaison entre les députés tarés et les agents de l'étranger, dont il venait d'être fait justice avec les Hébertistes. Les débats commencèrent le 2 avril. Les accusés se défendirent énergiquement; Danton avait retrouvé sa vigoureuse jactance. Le procès menaçait de traîner en longueur. Le président Herman et l'accusateur public demandèrent à la Convention s'il était nécessaire d'entendre les témoins à décharge; l'Assemblée leur rappela qu'ils avaient pouvoir discrétionnaire (4 avril), et le lendemain, malgré les violentes réclamations des accusés, les débats furent clos, le jury délibéra. La sentence de mort fut exécutée le soir même. Danton monta le dernier à l'échafaud : « Tu montreras ma tête au peuple, dit-il au bourreau; elle en vaut la peine! » A la même heure, la Convention, sur la motion de Couthon, votait que les députés seraient tenus de rendre compte de leur fortune : « la justice, la probité et la vertu » étant « à l'ordre du jour ».

RÉSULTATS DES DEUX OPÉRATIONS.

Une « conspiration des prisons », inventée par la police de la sûreté générale, servit de prétexte pour envoyer ultérieurement à la guillotine, dans une fournée de 17 victimes, les veuves d'Hébert et de Desmoulins, Chaumette, l'évêque Gobel, le vicaire épiscopal député Simond, les généraux Beysser et Dillon (13 avril). Lulier, qui avait été inculpé au cours du procès des Dantonistes, se suicida dans

sa prison (9 mai). Pache, le maire de Paris, fut incarcéré, et remplacé (10 mai) par Lescot-Fleuriot, serviteur docile du gouvernement, comme les successeurs de Chaumette et d'Hébert aux postes d'agent national et de substitut de l'agent. L'armée révolutionnaire de Paris avait été supprimée (dès le 27 mars). Les Cordeliers s'épurèrent si soigneusement (à dater du 27 avril) qu'ils perdirent toute force d'opposition. Des clubs de quartier avaient été organisés (du 11 septembre au 13 novembre) par Proli et d'autres Hébertistes suspects, pour tourner le décret (du 9 septembre) qui mettait fin à la permanence des sections. Il en existait une vingtaine, qui cessèrent toute correspondance avec les Jacobins (23 décembre) et tentèrent de se fédérer entre eux : tous disparurent obscurément (du 4 mai au 3 juin). Bref, aucune des organisations communalistes ne subsista, et la première conséquence politique de la suppression des Hébertistes fut que désormais Paris ne fut plus en état d'opposer la moindre résistance révolutionnaire à l'autorité des deux Comités de gouvernement. L'opinion la personnifiait volontiers en Robespierre; car la pensée collective, impropre à l'abstraction, ne se représente d'ordinaire le groupe que par un des hommes du groupe, et elle avait l'illusion que les pouvoirs des Comités se concentraient sur une seule individualité. Par l'éclat des services qu'il avait rendus, la netteté avec laquelle il avait pris position, la pénétration soupçonneuse de son jugement, l'austérité de sa vie privée, l'incomparable ascendant de sa parole et de son exemple sur les Jacobins et les Conventionnels, Robespierre exerçait alors une véritable dictature morale. Mais il n'avait, en fait, aucun pouvoir effectif supérieur à ceux de ses collègues, que son prestige même rendait quelque peu jaloux et méfiants. Au surplus, la suppression des Dantonistes ne paraît pas avoir modifié la situation parlementaire à la Convention. Les députés se montrèrent, après comme avant, prêts à soutenir et à suivre les Comités, et ils ne manifestèrent des velléités d'opposition que pour leur propre sauvegarde.

LA LOI DU 22 PRAIRIAL.

Lorsque vint en discussion le décret du 10 juin 1794 (22 prairial an II), rapporté par Couthon au nom du Comité de salut public, pour faciliter et garantir la mise en application des décrets antérieurs qui centralisaient à Paris l'exercice de presque toute la justice révolutionnaire de la République, l'émotion fut vive. Non seulement la définition des ennemis du peuple et des suspects passibles de mort était élargie au point que personne ne pouvait se croire à l'abri, mais encore la procédure était simplifiée à l'excès, car le tribunal révolutionnaire allait avoir à expédier une besogne formidable, et il importait d'accélérer ses jugements. Donc, plus d'interrogatoire

avant l'audience publique, plus de témoins, sauf exceptions majeures, dans le cas où la « formalité » paraîtrait utile pour la découverte des complices, plus de défenseurs : bref, plus aucune garantie. Le tribunal, composé à l'avenir d'un président (Dumas, auparavant vice-président) avec 4 vice-présidents, d'un accusateur public (Fouquier-Tinville) avec 4 substituts, de 12 juges et 50 jurés, se divisait en 3 sections de 3 juges et 9 jurés chacune, qui travaillaient simultanément. Tout citoyen était tenu de dénoncer les conspirateurs et les contre-révolutionnaires, mais, comme le droit de traduire au tribunal était dorénavant réservé également à la Convention, aux deux Comités de gouvernement, aux représentants en mission et à l'accusateur public (art. 10), il en résultait que les députés pouvaient être privés de leur dernière garantie d'immunité parlementaire. Jusqu'alors, en effet, la Convention seule avait le droit de les décréter d'accusation. Malgré les tentatives de Ruamps, de Bourdon de l'Oise, d'autres encore, le projet, énergiquement défendu par Robespierre, fut adopté sans modification. Mais le lendemain (11 juin), Bourdon de l'Oise, soutenu par Merlin de Douai, fit rétablir, en faveur des députés, le privilège de mise en accusation par la Convention. Couthon et Robespierre, qui étaient absents, obtinrent sans peine, à la séance suivante (12 juin), que l'Assemblée annulât son décret de la veille. L'incident est significatif. Il marque la limite extrême de la confiance que la Convention accordait au Comité de salut public. Elle venait précisément de lui proroger d'un mois ses pouvoirs (10 juin) : la prorogation était désormais conditionnelle, et subordonnée à la manière dont le Comité ferait jouer l'article 10 du décret du 22 prairial. Il y a là comme un point tournant dans l'histoire parlementaire des relations de la Chambre avec le gouvernement.

BILAN DE LA TERREUR A PARIS.

De même, la date du 22 prairial inaugure une nouvelle période de l'histoire de la justice révolutionnaire à Paris. Au 1er janvier 1794, le nombre des détenus était de 4 821; il s'élevait à 5 245 à la fin du mois, à 5 867, 6 760, et 7 840 à la fin des trois mois suivants, et il était encore de 7 502 à la mi-juillet. Le nombre des condamnations à mort fut, successivement, de 71, 73, 127, 257 et 358 pour les cinq premiers mois de 1794, et de 122 pour les dix premiers jours de juin, soit 1 008 victimes. L'augmentation est régulière, mais Fouquier-Tinville n'était pas encore écrasé par ses dossiers. Il s'efforçait d'être juste, à sa manière, et méthodique. Au fond, il n'était ni malhonnête, ni inhumain. Il vivait simplement, en famille, et il faisait consciencieusement son métier. Il avait l'esprit court, les manières rustres et la déformation professionnelle du fonctionnaire subordonné si étroitement attaché à sa tâche quotidienne, parce qu'elle le liait et qu'elle

lui plaisait par habitude, qu'il n'en voyait plus la portée. Il constatait, sans tristesse ni surprise, comme un fait d'expérience, que les têtes tombaient « comme les ardoises par un temps d'orage ». Et il requérait contre les suspects de toute catégorie, de tout rang, de tout âge et de tout sexe, depuis la plus humble domestique jusqu'aux nobles les plus riches, les prêtres insermentés et les émigrés, les fabricants de faux assignats et les fraudeurs du maximum, les tenants de l'ancienne Cour, comme les officiers de la garde nationale qui avaient voulu défendre les Tuileries au Dix-Août (3 mai) et qui furent guillotinés quelques jours avant Madame Élisabeth (10 mai), les officiers des armées royales et républicaines (Luckner ouvrit la série militaire de 1794, le 4 janvier), les hommes politiques de tous les partis vaincus : anciens Constituants et feuillants, comme Lamourette (11 janvier), Le Chapelier et Thouret (22 avril), Girondins et administrateurs fédéralistes, terroristes locaux (comme Euloge Schneider, 1er avril ou Jourdan Coupe-Tête, 27 mai). La liste des accusés de chaque jour était dressée comme au hasard; mais certaines fournées, dont les plus importantes étaient concertées avec les Comités de gouvernement, avaient pour but de frapper l'opinion ou d'exécuter simultanément des accusés de même origine. Telles furent les fournées des parlementaires (20 et 22 avril), qui groupèrent sur les mêmes listes les noms les plus illustres de l'ancienne magistrature, la fournée des fermiers généraux (avec Lavoisier, 8 mai), qu'on croyait plus riches qu'ils n'étaient et qu'on exécuta pour confisquer leurs biens; telles furent aussi les fournées locales de 8 habitants de Coulommiers (31 janvier), 12 de Sarrelouis (25 février), 15 de Clamecy (15 mars), 35 de Verdun (24 avril), 11 de la Moselle (6 mai), 27 de Sedan (3 juin), condamnés pour menées antipatriotiques. Au total, le tribunal révolutionnaire de Paris a fait guillotiner, de mars 1793 à juin 1794, 1 251 victimes : pas trois par jour. Le chiffre est de 1 376 du 10 juin au 27 juillet (9 thermidor) : presque 30 par jour. La moyenne quotidienne est décuplée. On compta 62 condamnations le 17 juin (dont les conspirateurs surnommés les « chemises rouges ») et 67 le 7 juillet (dont 60 détenus au Luxembourg). Pour dégorger plus rapidement les prisons, on y supposa des complots, qui menèrent à l'échafaud 37 victimes de Bicêtre (16 juin), 146 du Luxembourg (7 au 10 juillet), 46 des Carmes (23 juillet), 71 de Saint-Lazare (dont les poètes Roucher et André Chénier, 24-26 juillet) : abominables boucheries, où l'innocent montait à l'échafaud pêle-mêle avec le coupable, si tant est qu'on fût coupable de tomber sous le coup de lois comme celle du 22 prairial. La justice révolutionnaire a donc fait 2 627 victimes à Paris sous la Convention Montagnarde.

IV. — GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN PROVINCE[1]

BILAN DE LA TERREUR EN PROVINCE.

En province, le nombre des victimes, à la veille du 9 thermidor, est évalué de cent à six cent mille : autant dire qu'on l'ignore; mais l'histoire critique de la justice révolutionnaire est encore à écrire. Le nombre des condamnés à mort par jugements révolutionnaires de tribunaux ou commissions, d'août 1792 à juillet 1794, dans l'ancienne France et les pays occupés ou réunis, serait de 14 807, avec les contumaces. Si l'on y ajoute les exécutions révolutionnaires auxquelles fit défaut le minimum de formalités judiciaires (dans les pays insurgés, comme la Vendée, Lyon, Toulon), le total atteindrait au moins seize ou dix-huit mille. Un relevé des professions de dix mille des victimes donne un pourcentage approximatif de 6 nobles, 7 militaires, 8 ecclésiastiques, 12 bourgeois ou petits rentiers, 29 ouvriers, domestiques et servantes, 38 paysans et laboureurs. La Terreur a donc frappé, en chiffres absolus, plus de roturiers que de privilégiés. Mais les chiffres relatifs prouvent qu'elle a été au moins sept fois plus dure pour ceux-ci que pour ceux-là, puisqu'il y aurait eu 14 p. 100 de nobles et ecclésiastiques exécutés (sans compter les nobles classés parmi les militaires), et que les privilégiés ne représentaient guère que 2 p. 100 de la population de l'ancienne France.

1. Vendée : Aux sources déjà mentionnées s'ajoutent des documents thermidoriens : le *Rapport* de Benaben, an III (cf. *Correspondance et Papiers*, du même, p. p. Launay, 1886), le *Rapport* de Carrier et le *Procès de J.-B. Carrier*, an III; Lequinio, *La guerre de Vendée*, 1795; Poirier de Beauvais, *Mémoires*, Londres, 1798 (extraits, réédités en 1887, texte complet, 1893); Turreau, *Mémoires*, 1795, et dans les Collections Berville et Barrière, Barrière et Lescure (cf. sa Correspondance p. p. Bord, Revue de la Révol., 1885, t. II). Voir aussi Aubertin, *Mémoires*, 1822; Hugo, *Mémoires*, 1823; d'Obenheim, *Mémoires* (dans Savary et Baguenier-Desormeaux) et, sur Jullien de Paris, Lockroy, *Une mission en Vendée*, 1893 in-16. — Ouvrages : Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, Le Mans, 1869-73, 3 vol. in-18; Launay, *Histoire du siège de Granville*, Granville, 1893; Godard-Faultrier, *Le Champ des Martyrs*, Angers, 1855, in-18 (et Uzureau, *Histoire du Champ des Martyrs*, Angers, 1906); Lallié, *Les noyades de Nantes*, Nantes, 1879 et 1880; *Les fusillades de Nantes*, Nantes, 1882; *Les 132 Nantais*, Angers, 1894 (cf. La Guère et Kerviler, *Le procès des 132 Nantais*, Vannes, 1894); *La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, Nantes (cf. Proust, *La justice révolutionnaire à Niort*, Melle, 1869); *La compagnie Marat*, Vannes, 1897; *J.-B. Carrier*, 1901 (cf. Fleury, *Carrier à Nantes*, 1897 et 1901). — Lyon et régions voisines : Delandine, *Tableau des prisons de Lyon*, Lyon, 1797 (dernière réimpression dans Savine, *Les geôles de province sous la Terreur*, 1911, in-16); S. de La Chapelle, *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*, Lyon, 1869; Fayard, même titre, Paris et Lyon, 1888; Audiat, *La Terreur en Bourbonnais*, Paris et Moulins, 1873-93, 2 vol.; Portallier, *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Saint-Etienne, 1911. — Provence et pays voisins : Sergent, *Les tribunaux révolutionnaires des Bouches-du-Rhône*, 1875; Baumefort, *Tribunal révolutionnaire d'Orange*, Avignon, 1875; Bonnel, *Les victimes de la commission populaire d'Orange*, Avignon, 1888, 2 vol.; Le Gallo, *L'affaire de Bédoin*, Rév. franç., 1901, t. XLI; Gaffarel, *La mission de Maignet en l'an II*, Aix, 1912; Poupé, *Le tribunal révolutionnaire du Var*, Draguignan, 1911. — Région de l'Est : Perrenet, *La Terreur à Dijon*, 1907. — *Livre bleu ou Recueil de pièces*, Strasbourg, 1794, 2 vol. (cf. Hartmann, *Der blaue Buch und sein Verfasser*, Strasbourg, 1911). Sur Euloge Schneider : Nodier, *Souve-*

En résumé, la justice révolutionnaire a fait, à Paris et en province, 20 000 victimes environ, sinon plus, mais moins qu'une épidémie ou une bataille. Pourtant, elle paraît atroce, en raison même de son apparence judiciaire. Il répugne à l'esprit que la justice soit aveugle ou cruelle, qu'elle sacrifie l'innocent avec le coupable, ou qu'elle enlève à l'accusé tout moyen de défense. Mais, si l'on admet que le gouvernement révolutionnaire ait été, comme le voulaient ses théoriciens, un état de guerre intérieure, cette guerre a été économique. Il y avait, parmi les députés, plus d'hommes de loi que de militaires. Les Conventionnels ont fait la guerre à leur façon, non par les explosifs, mais par les tribunaux. Toute guerre est, comme la justice révolutionnaire elle-même, aveugle et cruelle; pour l'une et l'autre, la mort est jeu de hasard. Il est certain que la volonté patriotique de la nation n'a pas pour origine le stimulant de la guillotine; mais il est possible que la justice révolutionnaire ait quelque peu contribué à maintenir le « front intérieur », et facilité ainsi la victoire sur le « front extérieur ». Mais, si elle a épargné à la France les horreurs d'une guerre civile généralisée, une conclusion terrible s'imposerait : la Terreur aurait été un immense bienfait pour la nation. Le nombre des victimes de la seule guerre de Vendée est évalué, suivant les auteurs, de 200 à 500 000. L'évaluation la moins élevée, qui paraît aussi la plus vraisemblable, est encore dix fois plus forte que le total des victimes de la justice révolutionnaire. La question est de savoir si la guerre terroriste, même poussée à

nirs et Portraits, t. I, 1833 (légendaire); Heitz, Strasbourg, 1862; Muhlenbeck, Strasbourg, 1896. — Poulet, *Le sans-culotte Philip*, Nancy-Paris, 1906. — NORD-EST : Em. Le Bon, *Joseph Le Bon*, 1861; Paris, *Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, 1864 (sur le procès Le Bon, voir Revue de la Révol., 1887 et 1888); Combier, *La justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, 1882, 2 vol. — NORMANDIE ET BRETAGNE : Blossier, *Les réprésentants du peuple Bouret et Fremanger dans le Calvados*, Rév. franç., 1906, t. L; Bliard, *Le Conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest*, 1906; de Brachet, *La Terreur dans l'Ouest, le Conventionnel Le Carpentier*, 1912; Robillard de Beaurepaire, *Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur*, 1866; du même, *La justice révolutionnaire en Normandie*, R. Révol., 1888, t. XIII; du même, *La commission militaire et révolutionnaire de Granville*, Caen, 1880 ; Sarot, même titre, Caen, 1876; du même, *Les tribunaux répressifs ordinaires de la Manche pendant la Révolution*, Coutances et Paris, 1881-82, 4 vol.; La Grimaudière, *La commission Brutus Magnier à Rennes*, Nantes, 1879; Lemas, *Les commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine* (1893). — SUD-OUEST : Gigon, *Les victimes de la Terreur du département de la Charente*, Angoulême, 1866; Les commis greffiers du tribunal civil de Périgueux, *Le tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne*, Périgueux, 1880-81, 2 vol.; Labroue, *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne* (1915); (Marmisse), *Ephémérides des jugements* (à Bordeaux), Paris et Bordeaux, 1883, 2 vol. in-12; Douarche, *Notes sur la justice et les tribunaux à Agen pendant la Révolution*, 1893; Tarbouriech, *La justice révolutionnaire à Auch, La commission extraordinaire de Bayonne*, 1869; Labroue, *Pinet* (à Bayonne), 1907; Bouglon, *Les reclus de Toulouse sous la Terreur*, Toulouse, 1893-1912, 3 vol.; Duboul, *Le tribunal révolutionnaire de Toulouse*, Toulouse, 1894. — CENTRE : Boudet, *Les tribunaux criminels et la justice révolutionnaire en Auvergne*, 1873; Falgairolle, *Le tribunal révolutionnaire de la Lozère*, 1893; Mège, *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon*, 1877; Lemas, *La mission de Laplanche dans le Cher*, Rév. franç., 1895, t. XXVIII-XXIX; cf. Campagnac, *ibid.*, 1902-03, t. XLIII-XLIV; Madelin, *Fouché* (dans la Nièvre et à Lyon), 1901, 2 vol., t. I.

son paroxysme de sévérité, est un moyen d'action efficace contre la guerre civile.

LES VENDÉENS OUTRE-LOIRE.

L'exemple de la Vendée semble prouver qu'il n'en est rien. Loin de supprimer la guerre civile, le terrorisme l'a au contraire perpétuée et ravivée. Lorsque les Vendéens eurent passé la Loire, ils étaient environ 20 ou 30 000 combattants, dont 4 ou 5000 seulement obéissaient au nouveau généralissisme, « Mr Henri » (de la Rochejaquelein), et à Stofflet, outre 3 ou 4 000 qui servaient de renfort. Le reste de l'armée ne se montrait jamais que quand les actions étaient entièrement finies, et se confondait avec la cohue lamentable des réfugiés, sans cesse grossie dans les premiers temps, et qui finit par atteindre, sinon même dépasser, le chiffre des combattants. Trois partis étaient possibles : longer la Loire pour combiner une action avec Charette, pénétrer en Bretagne ou en Normandie, vers Rennes ou Caen, pour soulever le pays, ou prendre la direction de Granville, entre les deux routes bretonne et normande, pour aller droit à la mer où l'on espérait joindre les Anglais. La marche commença le 20 octobre, et l'on entra à Laval le 23. Quelques milliers d'insurgés bretons et normands se rallièrent aux Vendéens. Un de leurs chefs s'appelait Cadoudal, un autre Cottereau dit Chouan, soit à cause de son caractère renfermé, soit parce qu'il imitait le cri du chat-huant comme signe de ralliement dans ses expéditions noctures (il était faux-saunier). Peut-être le surnom de Cottereau a-t-il servi à désigner la nouvelle rébellion, encore qu'au début ce terme apparaisse parfois sous la forme de « chouin », voire avec l'apparence germanique de « schwan », qui signifie cygne, et qui aurait été le sobriquet des « blancs » parmi les « bleus » de langue allemande. Après Fougères, les Vendéens poussèrent une pointe inutile en pays breton sur Pontorson et Dol, grâce à quoi le représentant Lecarpentier put mettre Granville en état de défense et repousser l'attaque (14 novembre). Aucun vaisseau anglais n'était en vue. Bernier, l'aumônier général, essaya de s'enfuir sur une barque avec Talmont; Stofflet l'en empêcha. Il fut question d'entrer en Normandie. Les soldats refusèrent. On revint par Pontorson, Dol et Angers sur les Ponts-de-Cé et la Loire. Jusqu'alors les bleus, mal commandés, n'avaient pu interrompre la marche des Vendéens : ils s'étaient fait battre sous Léchelle à Entrame près Laval (26 octobre) et sous Rossignol à Antrain devant Dol (20 novembre). Mais leur nouveau chef, Marceau, avec Kléber et Westermann, les réorganisa, portant leur nombre à 15 ou 20 000 hommes. L'attaque vendéenne sur Angers échoua (4 décembre). Alors la bande aux abois erra à droite et à gauche. Elle se réfugia d'abord au Mans (10 décembre). Plus de 40 000 êtres humains, combattants et réfugiés, tous recrus de

fatigue, s'affalèrent dans la ville qui n'avait guère que 20 000 habitants. Ils y furent surpris par Westermann (le 12 à 5 heures du soir), suivi par Marceau, puis par Kléber. La lutte dura 14 heures (jusqu'au 13, à 7 heures du matin), pendant la longue nuit d'hiver, sous une pluie glaciale. Elle fut atroce. « On ne voit partout que des cadavres, écrivait un témoin bleu (le 13), des fusils, des caissons renversés ou démontés; parmi les cadavres, beaucoup de femmes nues, que les soldats ont dépouillées et qu'ils ont tuées après les avoir violées. » Le nombre des victimes est évalué à 3 000. Il dépasse le triple dans la retraite des Vendéens sur Laval. Ce fut un « hallali courant ». Au delà de Laval, Mr Henri et Stofflet, abandonnant leurs hommes, s'enfuirent sur la rive gauche de la Loire par Ancenis. Le reste des Vendéens, cerné à Savenay près Saint-Nazaire, fut massacré, ou fait prisonnier et fusillé (23 décembre).

LE TERRORISME EN VENDÉE.

Le désastre n'eut d'autre effet que d'exaspérer la sévérité de la justice révolutionnaire. Sans doute, les tribunaux criminels des départements de l'Ouest, jugeant révolutionnairement, restèrent toujours relativement modérés. Mais de nombreuses commissions militaires ou civiles, sédentaires ou ambulantes, procédèrent parfois à de véritables hécatombes, à Laval, Mayenne, Angers, Ponts-de-Cé, Saumur, au Mans, à Savenay. Deux fois au moins, on se débarrassa des prisonniers vendéens de façon plus expéditive encore. Près d'Angers, une « commission de recensement » fit fusiller 1 896 prisonniers en 8 « chaînes » (du 12 janvier au 10 février), puis 292 (jusqu'en avril) à la Haie des Bonshommes, qu'on appelle aujourd'hui le Champ des Martyrs, et il y eut d'autres fusillades à la prairie Saint-Gemmes et aux Ponts-de-Cé. A Nantes, la commission Philippes, la commission Bignon, à laquelle le représentant Carrier ajouta (31 octobre) la commission Lenoir, ne suffisaient pas à vider les prisons. Carrier manda au général Boivin, qui commandait à Nantes, de fournir un piquet d'exécution pour un premier lot de 300 prisonniers (5 décembre). Boivin, qui avait pour aide de camp Ouvrard, refusa. Carrier n'insista pas. C'était un nerveux et un incapable, d'esprit grossier, qui prenait à la lettre les formules terroristes d'extermination; enivré et tout ensemble accablé par sa toute-puissance, invisible, inaccessible et paresseux, il laissait faire les terroristes locaux : le comité révolutionnaire (institué le 29 septembre par Philippeaux), dont les chefs, Chano, Goullin terrorisaient la ville avec un corps révolutionnaire d'une cinquantaine d'hommes (la compagnie Marat), et le président de la Société populaire (un jeune homme de vingt ans, ouvrier carrossier, Lambertye, promu adjudant général et qui paraît avoir eu l'idée de noyer les prisonniers, puisque l'autorité militaire refusait de les fusiller).

LES NOYADES DE NANTES.

Déjà, dans la nuit du 16 au 17 novembre, un ponton, chargé de 90 insermentés nantais, avait coulé avec ses prisonniers. Peut-être était-ce un accident. Mais l'opération recommença dans les nuits du 9 au 10 décembre, avec 58 insermentés d'Angers, du 14 au 15 avec 129 suspects de la prison du Bouffay, puis les noyades de « brigands » s'exécutèrent en plein jour. On en connaît 7 avec 1 877 victimes, mais il y en eut d'autres (jusqu'au 19 janvier), et les évaluations varient entre 2 800 et 4 600 au total; les chiffres de 9 à 18 000 qui sont parfois cités sont manifestement inexacts. Il ne semble pas que les noyades aient fait beaucoup plus de victimes que les maladies dans les prisons de Nantes. Mais la légende a exagéré encore les atrocités, avec l'histoire des cuirs tannés sur la peau des victimes de Saint-Gemmes, ou des femmes fondues vives pour en tirer une graisse médicinale, ou des « mariages républicains » entre prisonniers des deux sexes liés nus ensemble avant d'être précipités dans la Loire, ou des plaisanteries sinistres sur la « baignoire nationale ». La réalité, si incomplètement connue qu'elle soit, suffit. Avec les insermentés, les suspects et les brigands, on pourchassa, bien inutilement, les derniers fédéralistes. A Laval, par exemple, on guillotina le même jour (1er février 1794) le prince de Talmont, fait prisonnier, et Enjubault père, ancien Constituant; le représentant Esnüe-Lavallée fit exposer la tête du Vendéen au bout d'une pique à la porte du château de ses ancêtres et la tête du fédéraliste devant la maison de sa femme; Enjubault fils, découvert à Compiègne où il servait comme dragon, fut expédié à Paris, où le tribunal révolutionnaire le fit guillotiner (2 mars 1794). A Nantes, le comité révolutionnaire dressa une liste de 132 fédéralistes (14 novembre) que Carrier envoya en jugement à Paris (27 novembre). La jeune et belle Angélique des Melliers, que Marceau lui-même avait sauvée du massacre au Mans (12 décembre) et mise en sûreté à Laval, avec une attestation de sa propre main, fut incriminée (26 décembre) et guillotinée (22 janvier).

LES COLONNES INFERNALES.

Il est vrai qu'en Vendée comme dans le reste de la France, la justice révolutionnaire cessa de sévir au printemps de 1794. Carrier fut rappelé dès le 8 février, moins peut-être à cause de ses procédés de répression, dont on ignorait le détail à Paris, que parce qu'il était brouillé avec le club local et qu'il avait mal reçu le jeune Jullien de Paris (fils du député Jullien de la Drôme), agent du Comité de salut public, et son départ mit fin aux noyades; mais le général Turreau, successeur de Marceau, reprit à sa façon l'œuvre terroriste. Il divisa ses troupes en une douzaine de colonnes, qui systématiquement ravagèrent le pays dont Merlin de Thionville disait déjà à

la Convention (le 6 novembre) qu'il n'était « plus qu'un monceau de cendres arrosé de sang ». Les « colonnes infernales » traquaient, incendiaient, pillaient. La mort héroïque de deux enfants, que commémore encore aujourd'hui l'hodologie parisienne, Bara (tué le 27 décembre près de Jallais) et Richer (tué à Noirmoutiers le 4 janvier), servit à rendre populaire la guerre qui recommençait. Alors qu'une politique de pacification eût sans nul doute réussi, les sauvages razzias de Turreau ne laissèrent aux Vendéens d'autre alternative que de combattre ou de périr. La Rochejaquelein ayant été tué, il ne restait plus que quatre des grands chefs vendéens : Stofflet et Marigny, Charette et Joly. Stofflet fit exécuter Marigny, et Charette Joly. Devenus ainsi les seuls maîtres, l'un sur le littoral, l'autre dans l'arrière-pays, ils réorganisèrent leurs forces, les disciplinèrent, et ils enregistraient leurs premiers succès dans le courant d'avril : c'est ainsi que la deuxième guerre de Vendée est issue du terrorisme.

LE TERRORISME A LYON.

Lorsque Couthon et ses collègues eurent fait leur entrée à Lyon, ils créèrent, pour le jugement des insurgés (12 octobre), une commission militaire et une commission populaire, avec une section spéciale à Feurs, dans la Loire. De son côté, la Convention décrétait (12 octobre) que « la ville de Lyon sera détruite »; elle s'appellera Commune-Affranchie; on démolira les maisons des riches et on ne respectera que les établissements d'utilité publique et les habitations des patriotes et des indigents. Les démolitions commencèrent sans retard (22 octobre), et portèrent principalement sur le château de Pierre Scise, l'arsenal et les rues voisines. Commune-Affranchie n'était plus chef-lieu que du Rhône; le dédoublement du Rhône-et-Loire, précédemment opéré par les représentants, était consacré par la Convention (19 novembre). Déjà Couthon était remplacé par Collot (4 novembre) avec Fouché. La répression devint plus sévère. L'armée révolutionnaire de Paris envoya un détachement commandé par Ronsin pour y coopérer. Une commission de surveillance, composée en partie de Parisiens, fut chargée d'arrêter les suspects et de tondre les riches au profit des pauvres (16 novembre). La commission militaire et la commission populaire (dite Dorfeuille) n'avaient prononcé que 96 et 113 condamnations : elles furent remplacées par une commission révolutionnaire (dite Parein), dont les premiers condamnés, au nombre de 60 (4 décembre) et de 208 (5 décembre), furent mitraillés et fusillés aux Brotteaux, par les soldats de Ronsin. A son retour à Paris, Collot disait aux Jacobins (21 décembre) : « Je n'ai point de pitié pour des conspirateurs. Nous en avons fait foudroyer 200 d'un coup et on nous en fait un crime. Ne sait-on pas que c'est

encore une marque de sensibilité? Lorsqu'on guillotine 20 coupables, le dernier exécuté meurt vingt fois, tandis que les 200 conspirateurs périssent ensemble. » Fouché ne fut rappelé que plus tard (27 mars), et l'on supprima la commission Parein (5 avril). Elle avait fait fusiller ou guillotiner 1 667 personnes, la commission de Feurs 67 seulement. Javogues, qui résidait à Armeville (Saint-Étienne) et Montbrisé (Montbrison), passait pour brutal et méchant, et la Convention le rappela le même jour que Carrier (8 février). Il taxa les riches et accéléra les travaux de la commission de Feurs; dans sa salle d'audience, il distribuait sans cesse, « en allant et venant, quelques coups de pied ou de poing aux assistants, toujours jurant ou pestant contre quelqu'un ». Il y eut avec lui plus de gros mots que de grands maux. La répression n'a donc été sévère qu'à Lyon, et, comme elle n'a atteint son paroxysme que lentement, longtemps après la terminaison de la guerre civile, il est permis de conclure qu'elle n'était pas indispensable.

LE TERRORISME A TOULON ET MARSEILLE.

A Port-la-Montagne, ci-devant Toulon, elle a été, au contraire, très brève, et immédiatement consécutive à l'entrée des troupes républicaines, qui fusillèrent quelques centaines d'insurgés. A Marseille, on compte 244 condamnations à mort et 251 acquittements prononcés par la commission militaire de Barras et Fréron, continuée par la commission du tribunal révolutionnaire de Maignet : modération d'autant plus remarquable que l'agitation persistait dans la ville, dans tout le département et dans le Vaucluse, détaché (le 25 juin 1793) des Bouches-du-Rhône. Maignet fut obligé de sévir contre les deux partis adverses. Il envoya au tribunal révolutionnaire de Paris, pour être guillotiné (27 mai 1794), Jourdan, dit Coupe-Tête, qui se croyait tout permis, avec l'appui du député (ci-devant marquis) Rovère, spéculateur, tripoteur, précédemment en mission dans le pays. De leur côté, les contre-révolutionnaires manifestaient. Au bourg de Bédoin, ils abattaient traîtreusement l'arbre de la liberté (1-2 mai). Sur l'ordre de Maignet, confirmé par la Convention, le tribunal criminel du département se transporta à Bédoin et condamna 63 habitants à mort (28 mai), puis les volontaires d'un bataillon de l'Ardèche, sous le commandement de Suchet, mirent le feu aux maisons. Le Comité de salut public constitua une commission spéciale, que Maignet établit à Orange, où elle prononça (du 19 juin au 4 août) 332 condamnations à mort et 259 acquittements. Le cas du Vaucluse donne à penser que la modération pouvait tourner contre elle-même, au moins dans les régions traversées par la guerre civile. Bon gré mal gré, il fallut en venir au terrorisme, et l'inaugurer quand il prenait fin presque partout ailleurs.

DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS.

Dans le reste de la France, la sévérité des répressions dépend des représentants en mission plus que de l'attitude des habitants. Il y a eu des foyers de terrorisme allumés dans des départements calmes, et des départements agités où la modération a suffi pour maintenir l'ordre. Pour la première fois depuis le commencement de la Révolution, l'histoire locale n'est plus spontanée. A peu d'exceptions près, les incidents procèdent du dehors, en quelque sorte, du hasard dans la répartition des députés et de l'inconnu de leur psychologie individuelle. Mais, si la nécessité du terrorisme n'est pas toujours apparente, son efficacité, au moins momentanée, ne semble pas douteuse. Il en résulte que rarement deux centres de répression se trouvent voisins. L'action exercée par un représentant terroriste dans sa circonscription est d'ordinaire assez forte pour que, dans les départements voisins, l'ordre subsiste sans grande effusion de sang. Le cas des départements du Nord-Est semble en fournir la preuve.

DÉPARTEMENTS DU NORD-EST.

Un jeune homme de vingt-huit ans, Joseph Le Bon, ancien oratorien et curé constitutionnel marié, député suppléant du Pas-de-Calais à la Convention où il n'avait pris séance que le 1er juillet 1793 pour remplacer un Girondin exclu, fut envoyé dans son département d'origine dès le 26 août, et il y résida, sauf de courtes interruptions entre ses missions renouvelées, jusqu'au 10 juillet 1794. Il avait les manières douces et le ton égal, mais il était d'esprit déductif, et il se classe, avec Billaud, parmi les sectaires du terrorisme. Les suspects, « mâles » et « femelles », comme il les désignait, n'étaient dans le Pas-de Calais ni plus nombreux ni plus dangereux qu'ailleurs, et Le Bon avait eu facilement raison d'un rassemblement de paysans contre la levée en masse à Pernes, dans le district de Saint-Pol. Le tribunal criminel du département, jugeant révolutionnairement sans jury à Arras sous la présidence d'Herman (transféré ensuite au tribunal révolutionnaire de Paris), n'avait jusqu'alors prononcé que 4 condamnations à mort. Le Bon stimula son activité. Il le munit d'un jury et le divisa en sections, à l'instar du tribunal révolutionnaire de Paris; il lui donna un pendant, à Cambrai, dans le Nord qui avait été englobé dans son commissariat, et peu à peu, mais surtout à partir de mars 1794 à Arras, d'avril à Cambrai, sans raison apparente, au moment même où, dans la plupart des autres départements, le terrorisme s'atténuait, par le jeu normal de la machine dont Le Bon pressait inlassablement le mouvement, les exécutions se multiplièrent : le total s'éleva à 392 à Arras et 149 à Cambrai. — André Dumont, qui était en mission dans la Somme et les départements voisins de l'Oise et de l'Aisne, était, en paroles, plus sévère encore que Le Bon, mais il ne fit pas tomber une seule tête,

encore qu'il eût incarcéré de nombreux suspects, surtout parmi les « fanatiques ». Il estimait que les fêtes révolutionnaires étaient plus efficaces que la guillotine, et il les voulait gaies. « On dansait jusque dans les prisons »; on était suspect si l'on ne dansait pas, et, dans les cérémonies de la cathédrale désaffectée, raconte Lacretelle qui y participait, « les dames, les bourgeoises, les couturières étaient tenues de former » ce que Le Bon appelait « la chaîne de l'égalité; nous autres dragons, nous étions les acteurs forcés de cet étrange ballet ». Il est possible que le terrorisme sanglant de Le Bon ait facilité la politique de Dumont.

EFFETS DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE.

De fait, les centres de terrorisme n'ont pas été nombreux, ils sont restés isolés les uns des autres, et, dans la grande majorité des départements, les représentants en mission n'ont pas cédé à la tentation des rigueurs inutiles. Le régime était par lui-même déjà suffisamment dur. La rafale a été courte, mais violente. Elle a secoué la nation jusqu'au plus profond d'elle-même. Il est douteux qu'elle marque l'ascension de la grande masse du peuple à l'administration, au gouvernement local et aux affaires publiques. Elle n'aurait été vraiment démocratique que s'il avait été possible de mettre partout les comités révolutionnaires en pleine activité. Mais elle n'a pas seulement fait disparaître, pour un temps, toute trace d'opposition royaliste ou religieuse, elle a eu des conséquences plus lointaines et plus profondes. D'abord elle a tendu, jusqu'à l'extrême limite, les forces individuelles de résistance; elle a éprouvé les caractères et fait surgir autant d'héroïsme que de bassesse. Jamais le visage de la France n'a été plus divers, jamais la vie n'a été plus intense. D'humbles femmes du peuple trouvaient, en toute simplicité d'âme, quand elles étaient condamnées, des mots d'une inexprimable beauté historique : « Je veux mourir romaine », ou encore : « Je suis chrétienne ». Les hommes qui étaient à la tête du gouvernement savaient qu'ils risquaient quotidiennement leur vie : « A moi aussi, on a voulu inspirer des terreurs, s'écriait Robespierre dans sa réponse à Legendre; on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton, le danger pourrait arriver jusqu'à moi; on me l'a présenté comme... un bouclier qui pourrait me défendre, comme un rempart qui une fois renversé me laisserait exposé aux traits de mes ennemis ». L'opinion n'était pas inexacte, comme la suite des événements l'a prouvé. Mais, continuait Robespierre, « que m'importent les dangers! Ma vie est à la patrie, mon cœur est exempt de crainte, et si je mourais ce serait sans reproche et sans ignominie. » Les croyances étaient comme exaltées et multipliaient les actes de foi. L'âme française a été secouée, malaxée, triturée, torturée. Elle est sortie de l'épreuve

plus concentrée et plus solide. L'unité nationale a pu naître dans l'enthousiasme général du début de la Révolution, dans l'espérance et dans la joie; elle a grandi dans la communauté des douleurs, des haines, des vengeances, du sacrifice et du dévouement; elle y a gagné en profondeur et en gravité; elle a été pour toujours trempée au creuset révolutionnaire. Et les épreuves ont été si variées, qu'il n'est pas exagéré de dire que pas un seul citoyen n'en a été exempt, dans ses intérêts matériels ou ses habitudes spirituelles. Le gouvernement révolutionnaire a en effet pour complément un socialisme révolutionnaire et une religion révolutionnaire.

SOCIALISME RÉVOLUTIONNAIRE[1].

Le socialisme révolutionnaire ne s'affirme pas seulement par l'aspect extérieur de la société qui affecte jusque dans le costume et les usages les allures populaires du « sans-culotte », mais par une série de mesures législatives, dont les plus importantes sont la nationalisation de l'assistance publique (décrets du 8 juin au 11 juillet 1794), les procédés fiscaux contre les riches et notamment l'emprunt forcé d'un milliard (institué le 20 mai, réglementé le 3 septembre 1793) et surtout la généralisation du maximum aux salaires et à toutes les marchandises. Le travail dura dix mois (du 4 mai 1793 au 30 mars 1794, date de la terminaison des tarifs), entre lesquels s'intercalent d'autres procédés étatistes qui font corps avec le nouveau régime du commerce : l'achat et la répartitiou des subsistances, le droit de réquisition et les procédés coercitifs destinés à stabiliser les prix, à maintenir le cours de l'assignat et à protéger le consommateur. La soudure de 1793, qui fut pénible, coïncida avec la grande crise qui eut pour effets l'institution du gouvernement

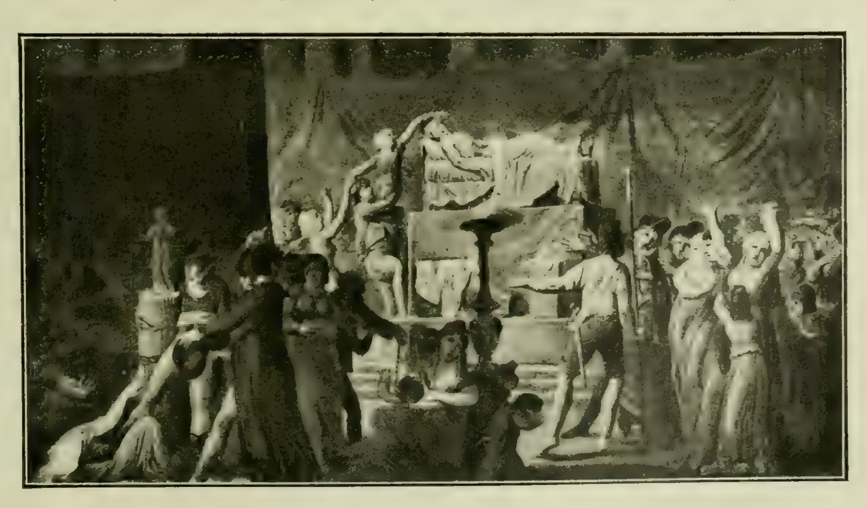
1. Sur la société française au temps du gouvernement révolutionnaire : E. et J. de Goncourt, *Histoire de la société française pendant la Révolution*, 1re édit., 1864 (origine et prototype de l'historiographie anecdotique); Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine en France*, 1888, in-12 (résumé général). — Quicherat, *Histoire du costume en France*, 1875. — Sur le théâtre : Muret, *L'histoire par le théâtre*, 1864-65, 3 vol. in-12, t. I.; Jauffret, *Le théâtre révolutionnaire*, 1869, in-12; Moland, *Théâtre de la Révolution* (choix de pièces), 1877, in-12; Welschinger, *Le théâtre de la Révolution*, 1881, in-12; Bizos, *La comédie littéraire sous la Révolution* (Rév. franç., 1890, t. XVIII); Fournel, *Comédiens, comédiennes et théâtre sous la Révolution* (articles parus en 1894 dans le Correspondant, t. CLXXV et suiv., Revue histor., t. LV et Revue des questions histor., t. LII); d'Estrée, *Le théâtre sous la Terreur*, 1913. — Sur les biens communaux : Bourgin, *Le partage des biens communaux, Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793*, 1908 (Collect. des documents sur l'histoire économique de la Révolution). — Sur le maximum, les subsistances et le commerce, voir *les Instructions, recueils de textes et notes*, p. p. la Commission des documents relatfs à la vie économique de la Révolution, sur l'*Agriculture*, par G. Bourgin, 1908; l'*Industrie*, par Ch. Schmidt, 1910; le *Commerce des céréales*, par P. Caron, 1907, et le *Commerce*, par Ch. Schmidt, 1912; le *Tableau général du maximum de la République française*, an II, 3 vol. (cf. Biollay, *Les prix en 1790*, 1886); Mourlot, *Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibération des municipalités du district d'Alençon*, Alençon, 1907-10, 3 vol. (Collection des documents sur l'histoire économique de la Révolution). — Parmi les monographies : Du Chatellier, *Un essai de socialisme, 1793, 94, 95. Réquisitions, maximum et assignats*, 1887 (extr. de la R. Révol., 1886 et 87); Dutil, *La circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolutionnaire* (Rév. franç., 1905, t. XLVIII), et surtout Porée, *Les subsistances dans l'Yonne*, Auxerre et Paris, 1903 (introduction extr. du t. V des *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne*).

LA MORT DE MARAT



MARAT ASSASSINÉ

Peinture de David, d'après nature. Marat, dans sa baignoire, tient à la main le papier sur lequel il notait les renseignements que venait de lui donner Charlotte Corday.



Cliché Bourdetat.

EXPOSITION DU CORPS DE MARAT

Après l'assassinat, le corps fut exposé, découvert, aux Cordeliers, pendant trois jours ; le peuple défila devant, en déposant des fleurs et des couronnes. — Musée Carnavalet, Est.

révolutionnaire et la levée en masse; la soudure de 1794 fut au contraire facilitée par la douceur de l'hiver, la précocité des récoltes et l'arrivée opportune (8 juin 1794) d'un grand convoi de 116 navires avec du blé d'Amérique.

V. — RELIGION RÉVOLUTIONNAIRE[1]

LES RÉFRACTAIRES.

LA Révolution avait commencé religieusement par une alliance entre l'ancien culte de l'Église établie et le culte nouveau de la Patrie. Mais l'alliance ne dura pas. La scission dans le clergé catho-

1. Sources déjà indiquées sur les discussions Conventionnelles; *Les procès-verbaux du Comité d'instruction publique*, p. p. Guillaume, 1891-1907, 6 vol. 4°. (Collection des documents inédits), publication magistrale; aux discours et rapports, joindre deux opuscules Centristes qui coordonnent la doctrine : Boissy d'Anglas, *Essai sur les fêtes nationales*, an II; Grégoire, *Essai historique et patriotique sur les arbres de la Liberté*, an II. Les programmes et récits des fêtes et cérémonies, documents contemporains, publiés ou inédits, sont utilisés dans de nombreuses monographies locales dont on trouvera l'énumération dans les répertoires bibliographiques. — Boppe (et Bonnet), *Les vignettes emblématiques sous la Révolution*, 1911, in-4°; Cheutin (et Maillot), *Vignettes et sceaux des papiers militaires pendant la Révolution*, Bar-le-Duc, 1911. Choix d'estampes et documents iconographiques dans l'album de Dayot, *La Révolution française* (1896), 4°. — Ouvrages : Fournel, *Le culte de Marat, Lepeletier, Chalier, Lazowski*, R. Révol., 1884, t. III-IV; Maggiolo, *Les fêtes révolutionnaires*, ibid., 1885-89, t. VI, VIII, IX, et Mém. Acad. Stanislas, Nancy, 1893-94; Aulard, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, 1892, in-12; du même : *Les origines de la séparation des Églises et de l'État*, dans *Études et Leçons*, t. V, 1907; Guillaume, *La liberté des cultes et le Comité d'instruction publique en l'an II* (1896), dans *Études révolutionnaires*, t. II, 1909; Monin, article *Fêtes nationales* dans la *Grande Encyclopédie*; abbé Sicard, *A la recherche d'une religion civile*, 1895, in-12; Chambon, *La politique religieuse de Couthon*, Rév. franç., 1906, t. LI; Bonnefons, *Le culte de la Raison pendant la Terreur*, Revue des questions historiques, 1906, t. LXXX; Karmin, *L'influence du symbolisme maçonnique dans le symbolisme révolutionnaire*, Revue histor. de la Révol., 1910, t. I; Mathiez, *Les origines des cultes révolutionnaires*, 1904; *Robespierre et la déchristianisation*, Annales Révol., 1909, t. II (et dans *La Révolution et l'Église, Études critiques*, 1910, in-12); *Robespierre et le culte de l'Être suprême*, Annales Révol., 1910, t. III. — Parmi les monographies locales : Dubois, *La déchristianisation et le culte révolutionnaire à Coutances*, Rév. franç., 1896, t. XXX; Campagnac, *Les débuts de la déchristianisation dans le Cher*, 1912 (extr. des Annales Révol., 1911 et 1912, t. IV et V). — Sur l'organisation des fêtes révolutionnaires à Paris, et particulièrement la fête de l'Être suprême, la musique et les chants : Bernard, *La musique et les musiciens français pendant la Révolution*, R. Révol., 1887, t. X; C. Pierre, *Sarrette et les origines du Conservatoire*, 1895; du même, *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution*; *Les hymnes et chansons de la Révolution*, 1899 et 1904, 2 vol. in-4° (Ville de Paris. Publications relatives à la Révol. franç.); Guillaume, *La déesse de la Liberté à Notre-Dame* et autres articles réunis dans *Études révol.*, t. I, 1908; Tiersot, *Les fêtes et les chants de la Révolution française*, 1908, in-12. — Sur le calendrier révolutionnaire; Welschinger, *Les almanachs de la Révolution*, 1884; Villain, *Étude sur le calendrier révolutionnaire*, Rév. franç., 1884 et 1885, t. VII et VIII; Guillaume, *Les sextiles de l'ère républicaine* (1903) dans *Études révolut.*, t. I, 1908. — L'histoire du clergé sous la Terreur et des persécutions contre les catholiques a fait l'objet de très nombreuses, copieuses et pieuses études. Pour Paris : Lacombe, *Essai d'une bibliographie.... religieuse de Paris pendant la Révolution*, 1884; Robinet, *Le mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*, t. I-II (jusqu'en septembre 1793), 1896-98 (Ville de Paris, collection in-8°); abbé Delarc, *L'Église de Paris pendant la Révolution*, Lille et Paris, 1895-97, 3 vol.; abbé Grente, *Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat*, 1903; chanoine Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution*, 1908-11, 3 vol. in-12. Pour les départements, s'en référer aux répertoires bibliographiques, de même que pour les prêtres déportés ou incarcérés. — Des nomenclatures comme celle de Dubois, *Liste des émigrés, des prêtres déportés et des condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, 1911, permettraient, s'il en existait dans chaque département, de dresser le bilan exact de la Terreur.

lique classa les réfractaires parmi les aristocrates, et, depuis le soulèvement de la Vendée, parmi les ennemis les plus actifs du nouveau régime. C'était la guerre. Aussi toutes les mesures prises par la Convention à l'égard des contre-révolutionnaires ont-elles leur répercussion sur les réfractaires. Les représentants en mission n'ont pas de termes assez méprisants contre le « fanatisme » des « hommes noirs » et les « orgies superstitieuses » du « sabbat » que célèbre leur « engeance diabolique ». Le décret du 22 avril 1793 met les réfractaires sous le coup de la déportation et de la mort, le décret du 20 octobre 1793 permet de les exécuter dans les vingt-quatre heures par jugement de commissions militaires, si deux témoignages seulement, écrits ou oraux, prouvent leur complicité avec l'ennemi intérieur ou extérieur, et le décret du 11 avril 1794 menace de pénalités semblables les recéleurs qui leur donnent asile. Les réfractaires sont donc traqués, incarcérés ou envoyés dans les ports en attendant leur déportation; la captivité est souvent très dure; beaucoup meurent misérablement, et ceux qui échappent aux poursuites continuent leur dangereux apostolat : c'est l'époque héroïque pour l'Église des persécutions et des martyrs, l'époque douloureuse et féconde qui prépare le réveil de la foi.

LES CONSTITUTIONNELS.

Du moins l'Église constitutionnelle restait dans l'alliance patriotique. Mais la chute de la monarchie constitutionnelle avait gravement atteint sa situation dans l'État, et la chute de la Gironde rendit suspect son dévouement à la Révolution. L'insurrection fédéraliste eut pour elle les mêmes conséquences que l'insurrection vendéenne pour les réfractaires, encore qu'elle n'y eût pas joué de rôle directeur. « Les prêtres dits constitutionnels sont aujourd'hui tout aussi inquiétants que les autres », notaient dès le 24 avril 1793 Collot et Laplanche en mission dans la Nièvre. Bon nombre d'entre eux sympathisaient, en effet, avec les modérés contre la Montagne. D'autres, d'opinions plus avancées, ne se croyaient pas tenus d'obéir, comme les réfractaires, aux règles rigides de la hiérarchie catholique. Il y avait dans l'Église constitutionnelle comme une décomposition interne. Des prêtres prenaient femme. Le décret du 19 juillet 1793 facilita le mariage des ecclésiastiques, qui conservaient leur traitement et pouvaient se retirer où bon leur semblerait si leurs paroissiens ne voulaient plus d'eux; les évêques qui s'opposaient à leurs noces étaient passibles de déportation. L'union de l'Église constitutionnelle avec la Révolution devenait de plus en plus précaire. Elle persiste sans doute, mais comme par survivance. En novembre 1792, on voit par exemple le curé de Cussac dans la Vienne faire à sa mort chanter la *Marseillaise* et porter son corps autour de l'arbre de la

Liberté; le 27 juin 1793 la Convention décrète que les traitements ecclésiastiques font partie de la dette publique. Mais puisque l'Église constitutionnelle est suspecte, pourquoi ne pas se passer d'elle? Le décret du 20 octobre 1793 contre les réfractaires n'est pas moins hostile aux assermentés : il suffira de dix témoignages d'incivisme pour les rendre passibles de la déportation. « Peuple! ne crois pas au patriotisme de tes prêtres constitutionnels, s'écriait Gouly dans l'Ain, le 21 décembre; il ne peut y en avoir de bons. » C'était la rupture. Les réfractaires avaient pris l'offensive contre les patriotes et les patriotes contre les constitutionnels.

LE CULTE RÉVOLUTIONNAIRE.

Le culte révolutionnaire de la Patrie restait donc seul dans l'État Montagnard, et la plupart des hommes de ce temps, imbus des idées de Rousseau et d'ancien régime, n'imaginaient pas un État non cultuel. Le cérémonial patriotique avait déjà ses traditions, ses symboles, ses rites et ses chants : l'autel de la Patrie, l'arbre de la Liberté, la cocarde tricolore, la table de la Constitution, la colonne des Droits de l'Homme, la réduction de la Bastille, le bonnet de Liberté, le faisceau de l'Unité, le niveau (parfois transformé en couperet) et la balance de l'Égalité, les deux mains en poignée figurant la Fraternité, l'œil de la Vigilance, et, pour représenter le Peuple français, le lion, le coq dressé sur un canon, l'hercule avec sa massue; puis, les marques de respect et de reconnaissance pour les héros de la Révolution, leurs bustes partout, le Panthéon pour leurs dépouilles mortelles, les pompes funèbres et les fêtes commémoratives en forme de cortèges, de cérémonies, de jeux symboliques et de divertissements éducatifs. Mais une transformation s'opère. Puisque le clergé catholique ne participe plus à la religion patriotique, on lui prendra son rituel. Puisqu'il n'est plus là pour invoquer la Divinité, on adorera Dieu sans lui. Ainsi le culte révolutionnaire se fait en quelque sorte l'héritier de l'Église défaillante. Le syncrétisme du temps de la Constituante et des Fédérations était externe et se réalisait par la coopération des deux personnels d'Église et d'État. Le syncrétisme de la Convention Montagnarde est interne, aussi bien dans la forme rituelle que dans le fond des croyances. On parle couramment de la « Sainte Montagne ». Jamais il n'avait été question d'une Sainte Gironde. L'autel de la Patrie est figuré par un rocher qui représente la Montagne. De plus en plus le langage civil se fait religieux : la Sainte Égalité, la Sainte Liberté, les Droits sacrés de l'Homme. Brutus reste en honneur, il est l'ancêtre classique; mais de nouveaux héros sont substitués à ceux d'hier, et ils sont tous Montagnards : Lepeletier qui est décrété du Panthéon (22 février 1793), Chalier, Marat surtout qu'on divinise et qu'on adore, à l'instar d'un saint catholique, sinon même

du Christ, car la dévotion viscérale du Sacré-Cœur trouva son succédané chez l'Ami du peuple.

LE CULTE DE MARAT.

L'assassinat avait eu lieu le 13 juillet 1793; la fête du lendemain fut contremandée et, le 16, tout Paris assista aux obsèques solennelles qu'avait réglées David : le cadavre à découvert sur un lit était porté par dix hommes nus jusqu'à la ceinture. Les Cordeliers inaugurèrent en grande pompe le tombeau en forme de temple antique dans le jardin de leur couvent, et, dans la chapelle, l'autel avec l'urne qui renfermait le cœur du héros (28 juillet). Au tombeau comme à l'autel, ils multipliaient les cérémonies cultuelles. Les femmes révolutionnaires et Rose Lacombe se signalaient par l'ardeur de leur dévotion patriotique. Le cœur de Marat fut présenté solennellement à la Convention (20 septembre) qui décréta le transfert du corps au Panthéon (14 novembre). Le décret ne fut exécuté que longtemps plus tard (21 septembre 1794), car le culte de Marat avait survécu à la Terreur. Il s'était propagé en province, où l'on organisa des cérémonies semblables à celles des Cordeliers devant le buste ou le cénotaphe du martyr. Ce fut à cette occasion qu'on exécuta pour la première fois la *Marseillaise* en public à Strasbourg (25 juillet 1793). Dans un village voisin, à Schiltigheim, l'orateur approuvait qu'on eût « comparé Marat au fils de Marie » : « comme Jésus, Marat aima ardemment le peuple et n'aima que lui ».

INDICES NOUVEAUX.

La fête laïque du 10 août 1793 à Paris marque une nouvelle étape dans le développement de la religion patriotique devenue Montagnarde. On assiste ici à la dernière en date des conséquences de la grande crise qui a fait suite à l'insurrection fédéraliste, la plus lente à prendre forme et sans doute aussi la moins spontanée. L'orientation a été donnée d'abord par les représentants en mission dans les départements. L'ancien oratorien Fouché, en mission à Nevers, baptise laïquement sa fille du nom de Nièvre sur l'autel de la Patrie (11 août) et préside avec Chaumette, alors de passage dans la ville, une cérémonie à la cathédrale en l'honneur de Brutus (22 septembre); pour la première fois, le culte révolutionnaire s'installe en adversaire victorieux dans un édifice traditionnellement consacré au catholicisme. André Dumont, en mission dans la Somme, annonce à la Convention que deux prêtres d'Abbeville résignent leurs fonctions sacerdotales (1er octobre): le catholicisme va-t-il abdiquer de lui-même? M.-J. Chénier fait décréter par la Convention que Descartes, le fondateur du rationalisme moderne, sera honoré du Panthéon (2 octobre). Et l'Assemblée, prenant indirectement l'offensive contre l'Église, étend à la mesure du temps le système métrique décimal, dont elle achevait laborieusement la première ébauche (décrets des 1er et 28 août, 12 septembre, 17 et 22 octobre). Le calendrier républicain

(institué le 5 et le 24 octobre 1793) n'était pas seulement plus simple et plus pratique que le calendrier grégorien de l'Église; il avait aussi l'ambition de ruiner les superstitions sacerdotales, et, comme le disait le rapporteur Romme, de « supprimer le dimanche ».

MOUVEMENT LAICISATEUR.

L'action laïcisante se poursuivait. Un arrêté pris par Fouché à Nevers, le 19 du premier mois de l'an II (10 octobre 1793), proscrivait tout signe extérieur du culte, tout costume ecclésiastique et toute cérémonie religieuse hors des églises; les obsèques seraient civiles et la porte du cimetière porterait l'inscription : « La mort est un sommeil éternel ». De retour à Paris, Chaumette tonna « contre le charlatanisme des prêtres et les simagrées de tous ces hypocrites » : sur son « réquisitoire », la Commune vota des dispositions semblables à celles qu'avait prises Fouché. Dans la Somme, A. Dumont, dans le Sud-ouest, Cavaignac et Dartigoeyte suivaient le mouvement. En Charente-Inférieure, Lequinio procédait autrement, et de manière plus radicale encore :

« Le peuple en notre présence, mandait-il au Comité de salut public le 18 octobre, oubliant les inepties dont il a si longtemps été dupe et le fanatisme qui le divisait en deux sectes, a juré de n'avoir plus de religion que celle de la Vérité : les catholiques et les protestants, réunis en société populaire, un jour dans le temple des catholiques, le lendemain dans celui des protestants, se sont embrassés en frères; ils ont anéanti le nom de prêtre et celui de ministre; ils y ont substitué le beau nom de prédicateur de morale, et ils ont arrêté que le prédicateur de morale des protestants irait fréquemment la prêcher dans le temple des catholiques et le prédicateur de morale des catholiques dans le temple des protestants. »

On s'en prenait aux églises elles-mêmes, monuments gothiques de la superstition et de la royauté. A Reims, l'Alsacien Rühl, ancien pasteur luthérien, brisait publiquement la Sainte-Ampoule (7 octobre); à Paris, Hébert faisait détruire les images des anciens rois à Notre-Dame (23 octobre). Des prêtres renonçaient à leur sacerdoce devant la Commune de Paris (18 octobre) et la Convention (5 novembre); des paysans des environs de Paris renonçaient à leurs prêtres et déclaraient à la Convention ne vouloir plus pratiquer d'autre culte que celui de la Liberté (30 octobre); l'Assemblée décrétait que les communes avaient le droit de supprimer les cérémonies qui leur déplaisaient et d'adopter celles qu'elles préféraient (6 novembre). Les Jacobins, jusqu'alors silencieux, adhéraient, le soir même (6 novembre), sur la demande de Léonard Bourdon, à une pétition pour supprimer les traitements ecclésiastiques. L'unanimité paraissait complète entre toutes les forces révolutionnaires de la Montagne.

NOTRE-DAME, TEMPLE DE LA RAISON.

Alors les événements se précipitent. Les Hébertistes, toujours à l'affût de toutes les outrances, en prennent la direction, soit par sincé-

rité d'ultra-révolutionnaires, soit par tactique contre-révolutionnaire, pour déconsidérer le mouvement en l'exagérant, ou pour détourner l'opinion de la campagne entreprise alors par le gouvernement contre les suspects avec lesquels ils avaient des accointances, ou pour rendre le gouvernement suspect de tiédeur révolutionnaire quand il tenterait d'intervenir en modérateur. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, le Prussien Cloots et le Juif Pereyra se rendirent chez l'évêque de Paris, Gobel, pour lui demander d'abdiquer. Gobel y consentit, et, le lendemain (7 novembre), avec quelques-uns des membres de son clergé, il déposa ses lettres de prêtrise à l'administration du Département, dont les représentants, accompagnés des délégués de la Commune et de la Nièvre, allèrent le présenter à la Convention qui applaudit. Gobel n'avait pas abjuré sa foi : on ne lui en demandait pas tant; il renonçait seulement à ses fonctions sacerdotales et épiscopales. N'était-ce pas là un acte de la plus saine raison qu'il convenait de célébrer solennellement, et, pour plus d'éclat, au lieu même où depuis tant de siècles les prêtres abusaient le peuple, à Notre-Dame? Or il se trouvait que depuis quelques jours on préparait l'inauguration d'une statue de la Liberté au jardin du Palais-Égalité pour le deuxième décadi de brumaire (10 novembre). L'école de musique de la garde nationale, dirigée par Sarrette, devait faire entendre un hymne inédit à la Liberté de Chénier mis en musique par Gossec. Elle en donna la primeur à la Convention, et Sarrette obtint que son institut fût déclaré par décret établissement national : ce fut l'acte de naissance du Conservatoire de musique (8 novembre). Mais suffisait-il d'un hymne pour honorer la Raison triomphante à Notre-Dame? Le Département et la Commune résolurent de corser le programme. L'Opéra avait dans son répertoire (du 30 septembre 1792 au 9 mai 1799, date des deux représentations extrêmes), sous le titre d'*Offrande à la Liberté*, une scène lyrique réglée par Gardel, maître de ballet, et orchestrée par Gossec d'après le thème de la *Marseillaise*. Il fut décidé qu'on l'exécuterait à Notre-Dame, avec l'hymne de Chénier. Dans le chœur de la cathédrale, on érigea une Montagne surmontée d'un temple antique avec l'inscription « à la Philosophie », et, le 10 novembre, on vit deux rangées de jeunes filles en blanc, du corps de ballet, gravir la Montagne; la Liberté (représentée probablement par Mlle Aubry, danseuse) sortit de son temple, s'assit sur un siège de verdure, et reçut les hommages des citoyens et citoyennes, choristes, harmonieusement groupés au pied de la Montagne. Le spectacle, avec la musique et les chants, parut si beau, que le Département, la Commune et les artistes se hâtèrent d'en faire part à la Convention; Chaumette fit donner à Notre-Dame le nom de Temple de la Raison et

invita l'Assemblée à s'y rendre. La moitié au moins des députés se déroba. Devant le reste, on recommença la cérémonie. Il y a de la naïveté populacière dans cette journée célèbre, et comme une gaminerie de sacrilège, dans la surprise joyeuse que le ciel ne se fût pas effondré sur les manifestants. En province, des cérémonies analogues, présidées pour la plupart par les représentants en mission, avaient lieu le même jour à Douai, au Mans, à Nancy, Provins, Rochefort et sans doute ailleurs encore; le thème commun était qu'il ne fallait plus d'intermédiaire entre Dieu et l'homme, dans l'intérêt de la Raison et la Vérité. A Lyon, on célébrait une fête expiatoire à la mémoire de Chalier : la manifestation fut carnavalesque; on habilla un âne en évêque, on l'encensa, et on le mena au tombeau du martyr Montagnard, sur lequel on brisa des vases d'église pour les envoyer ensuite à la fonte.

LA LIBERTÉ DU CULTE ET D'ENSEIGNEMENT.

Le mouvement se propagea sporadiquement (novembre et décembre), au hasard des initiatives locales, d'abord dans les principales villes et ensuite dans les campagnes, avec abdication de prêtres, fermeture des églises, saisie de l'argenterie et des ornements, parodies sacrilèges, hommages à la Raison, à la Vérité, à la Divinité. Jamais, semble-t-il, on n'a, à proprement parler, nié l'existence de Dieu. Au reste, la Raison universelle, dans l'homme comme dans la nature, n'est-elle pas une périphrase, de style noble et respectueux, synonyme d'Être suprême? Le même orateur pouvait simultanément invoquer l'Être suprême et la Raison, sans se contredire. Dans le peuple, les vieilles croyances étaient toujours vivaces. Un soir, au club de Douai, un sans-culotte se fit rappeler à l'ordre par le président. « Rappelle-moi au diable, si tu veux! » répliqua-t-il. L'assemblée parut « fortement émue ». Mais les Hébertistes se souciaient peu de froisser l'âme populaire jusque dans ses replis les plus profonds. A la Commune, le 12 novembre, un comité révolutionnaire de section apportait des croix, calices et ornements ecclésiastiques catholiques et juifs; l'orateur, Jacob Benjamin, demanda au nom de ses coreligionnaires de n'être plus considéré comme juif, mais comme citoyen français; on chanta la *Marseillaise*; des prêtres abdiquèrent, et Hébert étala, en s'esclaffant, une collection de reliques et autres « béatilles » qu'on brûlerait prochainement. Des scènes semblables, souvent scandaleuses, se renouvelèrent les jours suivants, pendant près d'un mois, à la Commune, dans les églises, où l'on recommençait, grossièrement, la cérémonie de Notre-Dame, et que les sections, les unes après les autres, fermaient au culte pour ne les ouvrir que le décadi, à la Convention elle-même, où des manifestants, revêtus d'oripeaux ecclésiastiques, défilaient en chantant. Le spectacle était écœurant.

Moins que jamais, les députés venaient aux séances. Mais l'Assemblée se ressaisit rapidement. Si elle permit aux autorités d'enregistrer les démissions sacerdotales (13 novembre), elle refusa de supprimer les traitements ecclésiastiques (11 novembre) comme de maintenir leur traitement aux prêtres abdicataires : elle ne leur accorda que des secours (22 novembre). Robespierre et Danton se trouvèrent d'accord pour désapprouver les excès de l'Hébertisme. Cloots, l'un des plus intempérants parmi les laïcisateurs, fut exclu des Jacobins (12 décembre), dont il venait à peine de quitter la présidence. Enfin, le décret du 8 décembre interdit « toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes », et le Comité de salut public expliqua dans une circulaire (24 décembre) qu'en matière « d'opinion religieuse, la violence aigrit sans convaincre ». En même temps le décret du 19 décembre, voté après de longues discussions, posa le principe de la liberté de l'enseignement. L'auteur du projet était un député, peintre et poète, Bouquier, qui avait jusqu'alors siégé silencieusement aux confins de la Montagne et de la Plaine. Les maîtres et maîtresses devaient fournir la preuve certifiée de leur civisme; ni les nobles ni les ecclésiastiques ou religieuses n'étaient exclus d'emblée : l'école n'était donc pas laïque, encore qu'elle fût contrôlée par les autorités publiques. Mais elle devenait obligatoire, au degré primaire, pendant trois ans, de six à huit ans, sous peine d'amende pour les parents et de privation de leurs droits civiques. Les instituteurs et institutrices étaient rétribués par l'État, à raison du nombre de leurs élèves, et au tarif rémunérateur de vingt et quinze livres pour chaque garçon ou fille.

L'EFFET DES LAICISATIONS.

Les décrets du 8 décembre sur le culte et du 19 sur l'enseignement procèdent donc du même esprit de liberté. Les écoles primaires s'organisèrent lentement, mais, dès l'automne 1794, 180 districts au moins appliquaient plus ou moins complètement la loi Bouquier. Les églises se laïcisèrent plus vite. Quelques représentants en mission firent respecter la liberté du culte, intervenant par exemple contre les comités révolutionnaires qui voulaient fermer les églises de force; d'autres, plus nombreux, traitèrent en suspects les prêtres qui n'abdiquaient pas ou les citoyens qui chômaient le dimanche. Ce fut seulement de mars à mai 1794 que dans la Sarthe, au voisinage des pays de chouannerie, les prêtres encore en exercice renoncèrent à leur sacerdoce, et que les églises furent interdites à la superstition dominicale pour s'ouvrir à la raison du décadi. Le culte catholique continuait encore sans interruption à la fin de la Terreur dans quelques campagnes de l'Allier, de la Dordogne, du Loiret, du Loir-et-Cher, et ailleurs sans doute aussi. En ville et à

Paris, on le célébrait en privé, dans les chapelles et oratoires. Souvent, les fidèles privés de leurs prêtres constitutionnels abdicataires eurent recours aux réfractaires qui se cachaient dans le voisinage. Une bonne femme du Nord disait à son curé qui démissionnait : « Nous aurons de beaux blés avec vos hérésies ! Le bon Dieu vous punira. » Le prestige des réfractaires a été fait en partie de l'abaissement des constitutionnels. Les révolutionnaires travaillaient contre eux-mêmes. Mais ils ne s'en rendaient pas compte. Ils s'imaginaient que le rôle des prêtres, quels qu'ils fussent, avait pris fin. Aux environs d'Étampes (Seine-et-Oise), les habitants, n'ayant plus ni constitutionnels ni réfractaires, célébrèrent eux-mêmes leurs offices. Certains paysans du Bas-Rhin prirent le parti de chômer à la fois le dimanche et le décadi. A Coulanges-la-Vineuse, dans l'Yonne, un soir d'orage et de grêle, les paysans furieux envahirent le club, le dispersèrent, et coururent à l'église, où ils passèrent la nuit « à sonner les cloches, chanter des hymnes et solliciter la clémence d'en haut ». Quelques tentatives de résistance, d'attroupement ou de manifestations au passage des prêtres incarcérés, en Seine-et-Marne, dans le district de Coulommiers, dans la Marne, district de Sézanne, dans le Cher et en Corrèze (décembre 1793), puis (au printemps de 1794) en Haute-Loire et en Lozère, furent aisément réprimés, et les représentants chargés de ramener les « fanatiques » à la raison procédèrent pour la plupart avec modération. Le régime terroriste avait tué d'avance l'opposition religieuse. La France était devenue passive. La municipalité d'un village de la Haute-Marne ayant à dresser sa liste de suspects, mais ne suspectant personne, tira au sort parmi ses membres la victime à désigner; le sort échut au maire, qui prit docilement le chemin de la prison. L'aisance avec laquelle la laïcisation des églises et des prêtres constitutionnels s'achevait dans toute la France, au printemps de 1794, ne prouve pas que la nation se soit convertie. S'il en avait été ainsi, le culte patriotique se serait développé splendidement, spontanément, en vigoureuse poussée religieuse. Tout au contraire, il subissait lui-même une crise, et les essais tentés par les représentants, les clubs, les municipalités et les sections pour donner aux cérémonies décadaires la régularité et la permanence, manquaient visiblement de coordination. Alors l'État intervint.

LE DÉCRET DU 18 FLORÉAL AN II.

La question était toujours à l'étude au Comité d'instruction publique, car elle faisait partie des degrés supérieurs du plan d'éducation nationale. Non sans retard, on élabora un projet qui fut imprimé pour être soumis à la discussion publique (27 février 1794). Les avis restaient partagés. Il était entendu que les cérémonies décadaires devaient enseigner les vertus civiques et l'amour de la patrie,

mais pouvait-on séparer la morale sociale de la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme? L'État, ayant rompu avec l'Église établie, serait-il métaphysiquement affirmatif ou agnostique? La doctrine Girondine, admise par certains Montagnards, voulait qu'il fût agnostique, mais la plupart des Centristes, soutenus par d'autres Montagnards, lui reprochaient son athéisme officiel. Suivant eux, l'État ne pouvait pas ne pas prendre position dogmatique. Il se devait d'affirmer. Et la négation de l'immortalité de l'âme, à la manière de Fouché, n'était à tout prendre qu'une modalité d'affirmation. La nature et l'existence même du culte révolutionnaire étaient en cause; et cette querelle philosophique n'a certainement pas été étrangère à la chute des Hébertistes et des Dantonistes. Le 6 avril 1794, le lendemain de l'exécution de Danton, Couthon annonçait une fête prochaine à l'Éternel, et le 14 avril 1794, le lendemain de l'exécution de Chaumette, la Convention décrétait les honneurs du Panthéon à Rousseau, l'apôtre de la Nature, du déisme et de la religion civile. Au nom du Comité de salut public, Robespierre présenta enfin à l'Assemblée, le 7 mai 1794 (18 floréal an II), un rapport devenu célèbre « sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales ». Il y utilisait le projet du Comité d'instruction publique, mais en le justifiant d'arguments dont plusieurs seraient aujourd'hui qualifiés de pragmatistes.

« Le fondement unique de la société civile, c'est la morale.... Je ne conçois pas... comment la nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions plus utiles que toutes les réalités; et, si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle conception de l'esprit humain.... Il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier... il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national et lié à un système de conjuration contre la République.... Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice : elle est donc sociable et républicaine.... Fanatiques, n'espérez rien de nous! Rappeler les hommes au culte pur de l'Être suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la réalité, et toutes les folies tombent devant la Raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la Nature.... Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire.... »

Le décret voté le même jour proclamait d'abord en son article 1er que « le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme », et il instituait, outre les quatre fêtes de commémoration révolutionaire du 14 juillet 1789, 10 août 1792, 21 janvier et 31 mai 1793, 36 fêtes décadaires, dont la première, annoncée pour le 20 prairial

(8 juin), était consacrée « à l'Être Suprême et à la Nature ». Les suivantes honoraient le genre humain, le peuple français, les bienfaiteurs de l'humanité, la Liberté et l'Égalité, les vertus publiques et privées, les âges de la vie, l'agriculture et l'industrie, les aïeux, la fraternité et le bonheur. Le Département, la Commune et les Jacobins apportèrent les jours suivants leurs félicitations à la Convention, et le Comité de salut public fit remplacer, à l'entrée de Notre-Dame, l'inscription de « Temple de la Raison » par la confession de foi du décret (12 mai).

LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME.

Une fois de plus, Robespierre avait su prendre au moment voulu l'initiative décisive, et son autorité morale semblait plus forte que jamais. En l'écoutant lire son rapport, le Centriste Boissy d'Anglas croyait entendre « Orphée enseignant aux hommes les premiers principes de la civilisation et de la morale ». Le 4 juin, Robespierre fut élu président de la Convention par 485 voix : scrutin unique par le grand nombre des votants, dans toute l'histoire de la Convention Montagnarde, et, en cette qualité, il eut à présider à Paris la fête de l'Être suprême, le décadi 20 prairial an II, qui correspondait au dimanche de la Pentecôte de 1794. Soigneusement préparée au Comité de salut public, réglée par David, expliquée en détail au peuple, qui en était tout ensemble spectateur et acteur, dans un programme largement répandu, la cérémonie laissa un souvenir profond. « Il sera impossible, j'ose le croire, écrit encore Boissy d'Anglas, de se rappeler sans attendrissement cette fête à jamais célèbre, car il était impossible d'y assister sans émotion. » Et, comme le notèrent les journaux, « l'ordre, qui jusqu'à présent avait presque toujours manqué à nos fêtes, ajoutait à la majesté de celle-ci ». A cinq heures du matin, le réveil était sonné dans les sections, et, à huit heures, le canon du Pont-Neuf donnait le signal du rassemblement. Les sections se rendent au Jardin national (Tuileries) en files : d'un côté les hommes avec leurs épées et des branches de chêne; de l'autre les femmes et les filles avec des bouquets de roses et des corbeilles de fleurs; au centre, le bataillon carré des jeunes gens armés de fusils, autour du drapeau de la section. Après que chaque section a pris sa place désignée d'avance, une salve d'artillerie annonce l'arrivée de la Convention qui s'installe dans un amphithéâtre décoré de verdure et de rubans tricolores, pendant que la musique joue. Robespierre, debout à la tribune qui est au milieu de l'amphithéâtre, invoque l'Être suprême, et le peuple entonne à l'unisson les strophes de l'hymne composé par Desorgues, mis en musique par Gossec, et que les professeurs de l'Institut national de musique, Méhul en tête, avaient la veille au soir fait répéter au

peuple dans ses sections. La mélodie était d'une simplicité majestueuse, et les paroles d'inspiration vraiment religieuse; l'exécution, soutenue par les musiciens de Sarrette, fit à tous une impression inoubliable. En toute sincérité, Paris adorait Dieu :

> Père de l'Univers, suprême intelligence,
> Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
> Tu révélas ton Être à la reconnaissance
> Qui seule élève tes autels.
>
> Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes,
> Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir,
> Et, sans les occuper, tu remplis tous les mondes
> Qui ne peuvent te contenir.

Devant la tribune se trouvait sur un bûcher l'image de l'Athéisme entouré de l'Ambition, de l'Égoïsme et de la Discorde; Robespierre y mit le feu, et l'on vit surgir au milieu des cendres la statue de la Sagesse : opération de symbolisme trop facile, et qui parut manquée. Puis un cortège s'organisa : les sections par ordre alphabétique, en files, comme elles étaient venues; au milieu des sections, les députés portant à la main un bouquet de blé, de fleurs et de fruits, « symbole de la mission qui leur avait été confiée », et, au milieu des députés, un char traîné par quatre « taureaux » enguirlandés, avec un trophée des instruments d'arts et métiers et des productions de la France. La procession, s'arrêtant aux reposoirs indiqués, gagna lentement le Champ de la Réunion (de Mars), où la cérémonie prit fin, autour d'une « Montagne immense », surmontée d'un arbre de la Liberté. En province, on invoqua, on pria, on bénit l'Être suprême de toutes façons, et à l'étranger l'on se demandait si ces manifestations religieuses n'indiquaient pas un changement de politique. Une ère nouvelle semblait commencer dans l'histoire de la Révolution.

RELIGION RÉVOLUTIONNAIRE ET LIBERTÉ.

Mais Robespierre, qui était devenu comme la personnification du gouvernement français, sans disposer pourtant d'une autorité supérieure à celle de ses collègues, s'était fait de nouveaux ennemis. Quand il marchait, dans son bel habit bleu, avec son bouquet à la main, en avant de ses collègues, qui peut-être exagéraient à dessein la distance pour l'isoler, il entendit murmurer : « Dictateur! Tyran! » « Vous ne me verrez plus longtemps » dit-il, le soir, aux Duplay, chez qui il logeait. La religion révolutionnaire avait annexé Dieu, mais rompu avec tous les prêtres et brisé l'Église constitutionnelle; l'État, auquel sa fortune était liée, ne représentait plus ni toute la nation, ni tous les patriotes, ni même tous les Montagnards. Entre Descartes et Rousseau, tous deux honorés du Panthéon, le rationalisme et le sentimentalisme, le classicisme et le romantisme, l'intellectualisme



FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME, DU 20 PRAIRIAL AN II (8 JUIN 1794)

Au « Champ de la Réunion » (Champ de Mars), une Montagne symbolique, couronnée par un Arbre de la Liberté, est couverte de citoyens et de citoyennes ; une musique joue l'Hymne à l'Être suprême. Les membres de la Convention s'avancent en cortège, entourant un char de forme antique, drapé de rouge, qui porte des instruments et des produits du sol. — Gravure anonyme, Est. Qb. 101.

et le pragmatisme, l'État sans Dieu et le déisme d'État, les principes Girondins et les tendances Centristes, la Convention Montagnarde, longtemps hésitante, avait laissé passer, non par doctrine, mais par nécessité pratique, la liberté des cultes et de l'enseignement. Elle avait transformé le culte spontané de la Patrie en une religion dogmatique d'État, tout en retrouvant l'idée de liberté, qui en est exactement le contraire.

VI. — VICTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE

FABRICATIONS[1] DE GUERRE.

DÈS la fin de 1793, la levée en masse avait mobilisé plusieurs centaines de mille réquisitionnaires qu'il fallait armer et vêtir. A Paris, la fabrique de fusils, improvisée en quelques semaines, donna, à elle seule, une production supérieure à celle des trois manufactures de Charleville, Maubeuge et Saint-Étienne, qui avaient elles-mêmes doublé la leur depuis le commencement de la guerre et fournissaient ensemble 16 000 fusils par an. Plus de 200 forges en plein air, aux Invalides et au Luxembourg, contribuaient au travail. Tous les ouvriers en fer étaient réquisitionnés, et une centaine envoyés à Charleville pour s'y former à leur nouvelle besogne. Les ouvriers bijoutiers, mués en armuriers, étaient employés à la platinerie. Chaptal organisa à Saint-Germain-des-Prés une importante raffinerie de salpêtre, et, à Grenelle, la plus vaste poudrière qu'on eût jamais vue. Il y avait à Meudon un champ d'expériences où l'on expérimentait les nouveaux explosifs et projectiles, avec les inventions comme le télégraphe aérien de Chappe, que Romme avait signalé à la Convention et que le Comité d'instruction publique fit adopter sur le rapport de Lakanal, ou l'aérostation militaire dont le Comité de salut public confia le soin aux savants Guyton-Morveau et Conté assistés de Coutelle. De nombreux couvents et hôtels de ci-devant nobles étaient convertis en ateliers et magasins, pour l'aménagement desquels la ville avait été divisée en secteurs d'architectes. Dans les sections, des agents rétribués, qui doublaient ou remplaçaient les entrepreneurs

1. Sur l'organisation de l'armée et les fabrications de guerre en 1793-94 (an II) : Roussel, *Etat militaire de France pour l'année 1793*, 1793, in-12, réédité par L. Hennet, 1903 (Soc. hist. Révol. franç.); Pouchet, *Les sciences pendant la Terreur*, 1873, réédité par J. Guillaume, 1896 (Soc. hist. Révol. franç.); Bonnal de Ganges, *Les représentants du peuple en mission près des armées*, 1898-99, 4 vol; de Layre, *Le Comité de salut public et les généraux*, Correspondant, 1880, t. CXX; Saint-Yves, *La délation dans l'armée en 1793*, ibid., 1904, t. CCXVII; Caron, *Les agences d'évacuation de l'an II*, R. d'hist. mod., 1909-10, t. XIII; Mathiez, *La victoire en l'an II*, 1916, in-12, et les références données au livre I, chap. II. — Chuquet, *L'École de Mars*, 1899. — Sur Carnot, outre les *Mémoires* par son fils, 1903, 2 vol., Bonnal, *Carnot*, 1888, et, parmi les nombreuses notices consacrées à « l'organisateur de la victoire », Charavay (Révol. franç., 1890, t. XIX); de Ganniers [de Sérignan], (R. des questions histor., 1893, t. LIV). — Gaffarel, *Prieur de la Côte-d'Or*, 1900; Montier, *Robert Lindet*, 1899.

privés, répartissaient à la main-d'œuvre la coupe et la confection des uniformes. Les tanneurs forçaient la production, et les cordonniers étaient tenus de confectionner, avec le cuir fourni par la municipalité, des chaussures militaires, avec interdiction de livrer aux particuliers pendant une période déterminée ou avant d'avoir achevé le nombre de paires réglementaires, si bien que les sans-culottes, par patriotisme, mettaient les sabots à la mode. Bref, tout à Paris attestait l'effort de guerre. En province, l'activité plus disséminée n'était pas moins grande, et ce fut une des principales tâches des représentants en mission de la diriger. Les savants collaboraient au travail. Monge, Berthollet, Vandermonde, Hassenfratz, rédigèrent des instructions, auxquelles le Comité de salut public donna la publicité nécessaire, pour la fabrication du fer et la fonte des canons. On produisit assez d'acier pour parer au déficit des importations d'Angleterre et d'Allemagne. Pour les munitions, la difficulté paraissait presque insoluble. La poudre de guerre se composait pour les trois quarts de salpêtre (azotate de potasse) et pour le reste de soufre et de charbon en quantités égales, et l'on utilisait jusqu'alors le salpêtre naturel importé d'outre-mer; mais, depuis près d'un demi-siècle, on savait en fabriquer artificiellement. On lessivait à froid les terres naturellement salpêtrées qui se trouvaient dans les endroits humides et sombres comme les caves ou les celliers. L'État achetait le « sel vengeur » 24 sous la livre et le faisait passer à la raffinerie, puis à la poudrerie. Dans toute la France ce fut une chasse civique au salpêtre. A Paris, chaque section eut sa commission du salpêtre, et telle commission n'occupait pas moins de 15 employés et 65 ouvriers. Mais on manquait d'expérience technique. Le Comité de salut public fit venir à Paris deux citoyens de chaque district, qui furent rétribués à trois livres par jour, et auxquels chimistes et techniciens donnèrent des cours et des démonstrations pratiques sur la fabrication des canons, des poudres et salpêtres. L' « École des armes » dura un mois, et prit fin par une grande fête (20 mars 1794) : elle fut la première en date de ces écoles nationales temporaires, comme l'École de Mars et la première École normale, qui, contrairement au proverbe, firent autant de bruit que de bien. L'histoire des fabrications de guerre sous le gouvernement révolutionnaire n'a pas encore été faite d'ensemble; mais le résultat n'est pas douteux : soldats, volontaires et réquisitionnaires furent munis du nécessaire, et la production ne fut pas inférieure aux besoins immenses, jusqu'alors sans exemple, qu'avait brusquement provoqués la levée en masse.

L'AMALGAME. L'amalgame, depuis si longtemps décidé et retardé, était devenu d'une grande nécessité. On commença par incorporer dans les for-

mations existantes les bataillons de réquisitionnaires, sans égard aux grades de leurs officiers élus. Il y eut des mécontents. Mais les réquisitionnaires n'avaient pas la turbulence des volontaires, et l'autorité était plus forte qu'auparavant. Il restait à fusionner les bataillons de volontaires et de ligne en demi-brigades. Au dernier moment, Carnot intervint contre le principe même de l'embrigadement : il eût préféré que l'unité primordiale fût au bataillon, et Cochon-Lapparent prépara au Comité militaire un projet en ce sens. Mais Dubois-Crancé obtint gain de cause au Comité et à la Convention (décrets du 8 janvier 1794 et jours suivants) : l'unité resta la demi-brigade formée d'un bataillon de ligne et de deux bataillons de volontaires. Il est vrai qu'ensuite, par un retour indirect aux idées de Carnot, on composa autant que possible chaque compagnie à raison de deux volontaires ou réquisitionnaires pour un soldat. L'opération se décomposa donc en trois moments : incorporation, embrigadement et amalgame proprement dit; elle fut difficile, minutieuse, compliquée par le trop grand nombre d'officiers (dont on plaça l'excédent à la suite) et de bataillons de volontaires ou de réquisitionnaires (par rapport aux bataillons de ligne); mais on la mena avec une rapidité vigoureuse, et, au début de l'été 1794, l'infanterie française compta environ 250 demi-brigades (dites de première formation), qui correspondaient approximativement, par l'effectif, aux régiments d'autrefois. Les brigades, qui résultaient de l'assemblage de deux demi-brigades, étaient donc de force à peu près égale, mais il n'en était plus de même des divisions. Dans l'ordre de bataille de l'armée du Nord, au début de la campagne de 1794, l'effectif des divisions oscillait de 7 à 30000 hommes. Ce fut seulement en juin, vers la terminaison de l'amalgame, que Jourdan donna aux divisions un effectif uniforme de 8 à 9000 hommes, avec deux brigades d'infanterie à 6 bataillons, deux régiments de cavalerie à 3 escadrons et une batterie d'artillerie légère en sus des pièces de bataillons. L'amalgame eut encore pour conséquence la disparition définitive de l'ancien uniforme royal. Plus de « culs blancs » : rien que des « bleus ». L'épuration des ci-devant nobles avait pris fin : ceux qui étaient encore au service pouvaient être maintenus par le Comité de salut public par « mesure de gouvernement », s'il estimait leurs « moyens utiles à la République » (décret du 16 avril 1794). L'armée est désormais homogène, et, sans perdre aucune des qualités propres à chacun de ses éléments constitutifs, elle a retrouvé son unité. Si la fusion des soldats de ligne parmi les volontaires a consolidé le moral, la fusion des volontaires dans la ligne a restauré la discipline : c'est elle, notait Fricasse, « qui a fait tous nos succès ».

ENTRETIEN MATÉRIEL DE L'ARMÉE.

L'un des meilleurs moyens de la maintenir était d'assurer aux soldats des conditions convenables d'existence, et, vers la fin de 1793, il y avait encore trop souvent du désordre, des dilapidations, des insuffisances d'approvisionnement et des misères. Les représentants en mission dirigèrent une lutte énergique contre les magasiniers et les fournisseurs infidèles. Ils en firent condamner au poteau, à l'amende, aux fers et à mort. La campagne d'épuration menée à Paris contre les députés corrompus seconda leurs efforts. Le décret du 25 juillet 1793 résilia tous les marchés relatifs aux charrois, vivres et ambulances, et leur substitua un système de régie intéressée, qui, sans être parfait, fut moins coûteux pour le Trésor. Dès le 22 mars 1794, Cambon constatait avec satisfaction que l'entretien mensuel d'un million et demi d'hommes ne coûtait plus que 180 millions par mois, alors qu'un an auparavant il s'élevait au double pour un effectif trois fois moindre. Il est vrai que l'exploitation méthodique des pays occupés contribuait pour une bonne part à sustenter l'armée. On en faisait ouvertement état; le Comité de salut public l'avait réglementé de l'aveu de la Convention (18 septembre 1793), et le Palatinat notamment fut, au dire du rapporteur Baudot, « d'un profit au delà de toute espérance » (16 mars 1794). Enfin, pour donner aux soldats les sécurités matérielles auxquelles ils avaient droit, le gouvernement fit promulguer de nombreux décrets sur les secours et pensions. Les deux plus importants sont datés du 27 juin 1793 : la dotation sur les biens d'émigrés à réserver aux défenseurs de la Patrie était élevée de 400 à 600 millions; et du 1er juin 1794 (sur le rapport de Collot) : un crédit de 100 millions était mis à la disposition de la Commission des secours publics, qui devait le répartir entre les districts pour le payement d'indemnités et pensions aux ascendants, femmes et enfants des militaires morts au service.

L'ARMÉE DE L'AN II.

Grâce à toutes ces mesures, le moral patriotique des troupes, l'union de l'armée et du pays, la confiance mutuelle des militaires et de la Convention furent assurés. L'enthousiasme démocratique et républicain des soldats de l'an II est resté justement célèbre, et, longtemps plus tard, ceux que Napoléon avait poussés au sommet des honneurs se souvenaient avec émotion de leurs belles années de jeunesse. « Je me trouvais comme transporté dans une atmosphère lumineuse », écrivait Marmont, j'en « ressens encore la chaleur et la jouissance ». Et Soult : « L'officier donnait à tous l'exemple du dévouement : le sac sur le dos, privé de sa solde, il prenait part aux distributions. Jamais les armées n'ont été plus obéissantes ni animées de plus d'ardeur. » L'École de Mars, décrétée par la Convention sur le rapport de Barère au nom du Comité de salut public, et qui fonctionna dans la plaine

des Sablons, près Paris, du 1er juin au 23 octobre 1794, avait pour but d'inculquer à la jeunesse de la nation les vertus civiques des militaires. Elle n'est pas sans analogie avec le « boy-scoutisme » contemporain. Six jeunes gens par district étaient rassemblés pour vivre en commun sous la tente, à la dure, en spartiates; divisés en décuries et centuries, armés et vêtus à l'antique, tour à tour chefs et subordonnés par un système de votation égalitaire qui ne connaissait ni supérieurs ni inférieurs, ils étaient renvoyés chez eux après avoir été formés « à la fraternité, à la discipline, à la frugalité, aux bonnes mœurs et à la haine des rois ».

NOUVEAUX PRINCIPES DE GUERRE.

Lorsque le régime révolutionnaire a pris la forme que ses chefs lui voulaient, le contrôle de toutes les affaires militaires est centralisé au Comité de salut public et là seulement, avec le concours du Comité militaire de la Convention pour la préparation des décrets, de la Commission exécutive qui a remplacé le ministre de la Guerre pour l'exécution, et du Bureau topographique qui fait fonction d'État-major pour la préparation des opérations. Au Comité même, le labeur immense des affaires militaires aboutissait principalement à deux anciens officiers du génie: Prieur, de la Côte-d'Or, pour les questions d'administration, d'armement et d'équipement (avec Robert Lindet, pour les subsistances et les charrois), Carnot pour la guerre même et la victoire. Tous deux étaient jeunes, ils avaient le don d'organisation, la puissance de travail, le désintéressement et le dévouement. Mais Carnot réunissait deux qualités qui d'ordinaire se contrarient : ingénieur d'esprit géométrique, il poussait le souci de méthode jusqu'à la formule abstraite, mais, esprit ouvert, attentif et cultivé, il savait mettre à profit ce qu'il apprenait. Peu à peu, il arrivait à concevoir une nouvelle manière de faire la guerre, tout en retenant certains procédés savants d'autrefois (comme la manœuvre par les ailes). L'expérience fournie par la précédente campagne, peut-être aussi l'exemple des Vendéens, lui donnèrent la conviction qu'après la levée en masse et l'amalgame, les troupes de la République pouvaient suppléer à tout par le nombre, et qu'il n'était pas utile de préparer des opérations compliquées à l'ancienne mode, si l'on savait profiter de la supériorité numérique efficacement coordonnée. Déjà Grimoard conseillait en 1793 « de faire une guerre de masses, c'est-à-dire de diriger toujours sur les points d'attaque le plus de troupes et d'artillerie qu'on pourra » : principe qu'adopta définitivement Carnot dans son plan d'opérations pour 1794. Il en ajouta un second, l'offensive : « agir toujours offensivement », et un troisième qui sert de corollaire : « mais non partout avec la même étendue de moyens »; donc, l'offensive, mais seulement au point le plus favorable; l'économie des forces

pour leur rendement maximum. Et dans quel but? Pour terminer la guerre au plus vite. « Nous voulons finir cette année. » Si l'ennemi n'est pas battu dès à présent, « jusqu'à sa destruction complète », tout l'effort aurait été inutile. « C'est tout perdre que de ne pas avancer rapidement » ; « ce serait à recommencer l'année prochaine », et dans des conditions plus difficiles ; « ce serait périr de faim et d'épuisement ». La victoire pouvait tout aussi bien consolider le pouvoir du Comité en renforçant son prestige, qu'affaiblir son autorité devenu inutile par la terminaison des hostilités. Mais Carnot n'est pas de ceux qui s'installent dans la guerre. Il la veut courte et la victoire complète, parce qu'il veut la paix rapide.

NOUVEAU CARACTÈRE DE LA GUERRE.

Robespierre, qui avait pris au Comité la direction supérieure des affaires étrangères, ne pensait pas autrement. Dans deux discours-programmes, il montrait que l'Europe avait tout à perdre à la défaite de la France, protectrice naturelle des petits États contre l'ambition des grandes puissances, qu'en particulier les deux Républiques de Suisse et d'Amérique ne pouvaient vivre qu'en bonne entente avec la République française, et qu'aucun compromis n'était possible avec les tyrans coalisés (17 novembre et 5 décembre 1793). Il semble bien qu'au fond il ne voulait ni de la guerre de propagande, ni même de la guerre pour les frontières naturelles et les limites du Rhin, causes l'une et l'autre des guerres constantes. La paix était nécessaire au succès de la Révolution en France, et par là même en Europe : une paix doublement solide, par la défaite des puissances impérialistes d'ancien régime et parce que la France renoncerait à toute visée de conquêtes ou d'expansion, tel paraît avoir été son programme. L'actif Soulavie, qui représentait alors la France à Genève, professait la même doctrine. En établissant le gouvernement révolutionnaire, la Convention avait proclamé la guerre à outrance ; mais, dans l'esprit des Français, la lutte changeait de caractère. Elle n'était plus seulement de défense nationale contre des gouvernements qui opprimaient leurs propres sujets, elle devenait une guerre de peuple à peuple. Dans ses rapports de guerre à la Convention auxquels on a donné le nom de « carmagnoles », Barère ne manquait pas une occasion de se moquer de l'ennemi : des « esclaves autrichiens » ou de l'Anglais, « peuple traître et féroce, esclave chez lui, despote sur le continent et pirate sur mer ». Il traduisait ainsi le sentiment populaire. Dans le Nord, on disait couramment des Prussiens qu'ils étaient les « serfs de Guillaume », et l'on qualifiait les Hollandais d' « escrocs » et de « grippe-sous », qui « nous suçaient jusqu'au sang », à cause de leur rapacité pendant l'occupation. Et l'on estimait tout naturel d'imposer les réquisitions et les contributions les plus variées aux pays envahis

par les armées françaises : « vaincre l'ennemi et vivre à ses dépens, c'est le battre deux fois », disait Baudot à la Convention (16 mars 1794). Le Comité de salut public institua (13 mai) auprès de chaque armée des « agences d'évacuation » chargées de « faire transporter en France les objets d'approvisionnement, commerce, arts et sciences » pris en « territoire ennemi » et « trouvés propres au service de la République ». Par une coïncidence qu'il importe de noter, la Révolution française, devenue républicaine et terroriste, a perdu beaucoup de ses premiers partisans en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis. Sauf peut-être en Italie et en Suisse, les « patriotes » se détachent d'elle, par une sorte de recul où l'on discerne les premiers indices d'un nationalisme déjà hostile. Ainsi la guerre en 1794 s'approfondit dans l'âme des peuples.

STAGNATION DIPLOMATIQUE [1].

Mais, par un mouvement contraire, les gouvernements ennemis qui font la guerre s'en déprennent, l'Angleterre exceptée. En matière diplomatique, Robespierre ne fit rien. Fit-il bien? Peut-être eût-il été possible d'agir à Copenhague. Dans les trois premiers mois de 1794, Grouvelle, ministre français en Danemark, envoya, coup sur coup, des nouvelles encourageantes : la Prusse, lasse de la prolongation de la guerre, comprenant qu'elle n'en tirerait aucun profit contre la France, soucieuse de prévenir toute difficulté en Pologne annexée, était disposée à sortir de la coalition; l'Espagne, mécontente de l'Angleterre qui la traitait de haut et voulait lui imposer un désavantageux traité de commerce, était prête à la paix; la Suède, qui aurait volontiers accepté les subsides de la France, signait un traité de neutralité armée avec le Danemark, qui souffrait comme elle des exigences britanniques sur le commerce maritime des neutres. Grou-

1. Papiers diplomatiques : Malmesbury, *Diaries and Correspondence*, Londres, 1844-45, 4 vol.; Herrmann, *Diplom. Korrespondenzen*, Gotha, 1866; Vivenot, *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, Vienne, 1872, 2 vol., t. I; du même, *Quellen*, déjà citées, t. III, 1882; Barthélemy, *Papiers*, p. p. Kaulek, t. III-IV, 1888-89. Notices particulières sur la diplomatie Montagnarde : Avenel, *Diplomatie*, dans *Lundis révolutionnaires*, 1875; sur l'activité de Soulavie : Mazon, *Histoire de Soulavie*, 1893, 2 vol.; sur les relations avec le Danemark et Grouvelle : Rémusat, dans la Revue de Paris, 1912, t. IV; sur les relations avec la Suède : Feuillâtre, dans le Bulletin historique p. p. le Comité des travaux historiques, 1910. — Campagne de 1794 : Carnot, *Correspondance*, t. III, p. p. Charavay, 1897 (avec annexes et documents complémentaires), et t. IV, p. p. Mautouchet, 1907; cf. *Campagnes des Français* (de septembre 1793 à février 1795), précédées du rapport général de Carnot, 1795. Publications de la Section historique de l'État-Major : Coutanceau, *La campagne de 1794 et l'armée du Nord*, organisation, 1903-05, 2 vol.; opérations, 1907-08, 2 vol.; Dupuy, *Les opérations militaires sur la Sambre en 1794, bataille de Fleurus*, 1907; Jouan, *La campagne de 1794-95 dans les Pays-Bas* (1914); Hennequin, *La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle*, 1909; Fabry, *Histoire de la campagne de 1794 en Italie*, mémoires, texte et documents, 1904-05, 3 vol.; Moreaux, *Le général Moreaux*, 1886, in-12; Marmottan, *Le général Fromentin*, 1891. En outre : Krebs et Moris, *Campagnes dans les Alpes*, 2 vol., 1891-95, t. II; Fervel, *Campagne des Pyrénées orientales*, 1861, 2 vol. (sur Dugommier, biographies par Pineau, 1902, et Chuquet, 1904); Ducéré, *L'armée des Pyrénées occidentales*, Bayonne, 1881. — Sur l'annexion de Montbéliard, Canel dans Révol. fr., 1893, t. XXV et Lods, *Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France*, 1888.

velle était renseigné par Bernstorff, le premier ministre danois, qui tenait lui-même ses informations des diplomates espagnols, prussiens et suédois accrédités à Copenhague. Mais le Comité de salut public refusa d'entrer en conversation. Il ne niait pas les velléités pacifiques de la Prusse, il en laissait même passer la nouvelle dans les journaux (notamment en août), mais il tenait que l'Angleterre et l'Autriche persévéreraient dans la guerre. C'était vrai pour l'Angleterre, qui envoya Malmesbury à Berlin pour retenir la Prusse dans la coalition (en mars), et qui, à la Haye, obtint, moyennant subsides, qu'elle garderait 62 000 hommes sur le Rhin (19 avril). Ce n'était vrai qu'en apparence pour l'Autriche. Sans doute Thugut gardait toute son âpreté aux gains territoriaux. Mais la Pologne se révoltait, Kosciuzsko se proclamait en guerre avec les Russes (24 mars), et, pendant qu'il tenait campagne avec une armée de 17 000 hommes grossie de quelques milliers de paysans, un gouvernement provisoire s'installait à Varsovie avec Potocki et Kollontai (18 mai). Le gouvernement français, instruit des projets de Kosciuzsko, avait refusé d'y coopérer : la Pologne était trop loin, et la révolte, dirigée par des aristocrates, n'était pas populaire. De fait, l'insurrection polonaise n'eut militairement pas de conséquence directe sur la guerre occidentale : la petite troupe de Kosciuzsko ne pouvait pas déterminer une diversion bien puissante, et elle commença trop tard ses mouvements. Mais elle créa en Orient une situation nouvelle. De deux choses l'une en effet : ou la Prusse s'entendrait avec la Russie pour rétablir l'ordre, alors l'Autriche serait encore une fois évincée; ou l'Autriche interviendrait, mais alors, il lui faudrait, bon gré mal gré, renoncer à poursuivre la lutte contre la France. En d'autres termes, la paix d'Occident, nécessaire à la Prusse pour le maintien et l'accroissement de ses acquisitions sur la Pologne, devenait nécessaire à l'Autriche aussi, par manière de garantie contre la Prusse, si bien que les deux principaux gouvernements ennemis commençaient la campagne de 1794 avec l'arrière-pensée d'une paix prochaine.

VICTOIRE DE FLEURUS.

A l'armée du Nord, Pichegru ne sut pas exploiter contre Cobourg la victoire remportée par Moreau et Souham à Tourcoing (18 mai). A l'armée des Ardennes, Charbonnier, talonné par Saint-Just et Le Bas, s'obstinait vainement contre Kaunitz. Quatre fois il franchit la Sambre (10, 23, 26 et 29 mai), mais ensuite, quand il avait le fleuve à dos, dans les conditions les plus défavorables, l'ennemi l'attaquait et le forçait à repasser sur la rive droite. Têtu et tendu, Saint-Just poussait l'armée, au témoignage de Duhem, comme il aurait « fait d'une meute de chiens ». Au conseil de guerre

qui précéda le troisième passage, comme les lieutenants de Charbonnier paraissaient douter du succès — et pourtant, ils s'appelaient Kléber, Marceau, — Saint-Just « sortit comme un furieux », et, « malgré la pluie qui tombait à torrent, il se promena pendant plus de deux heures sans chapeau ». Mais Jourdan, après avoir culbuté, à Dinan, Beaulieu qui essayait de lui barrer le passage de la Meuse (27 mai), arrivait avec 40 000 hommes de l'armée de la Moselle (3 juin). Il remplaça au commandement Charbonnier, qui reçut un poste à l'intérieur et recommença pour la cinquième fois le passage de la Sambre (12 juin) afin d'investir Charleroi. Mais Orange, qui avait succédé à Kaunitz, avec des troupes fraîches, suivit la même tactique et, pour la cinquième fois, les Français furent rejetés sur l'autre rive. Il est vrai que le combat fut plus rude; il y eut 7 000 hommes de pertes, dont 3 000 pour l'ennemi, et Orange se replia au nord, vers Cobourg qui arrivait à la rescousse. Jourdan franchit de nouveau la Sambre : c'était le sixième passage (18 juin), et Marescot, qui commandait l'artillerie, mena si vivement les opérations de siège contre Charleroi, que la place capitula (25 juin). Le soir même, Cobourg arrivait de Tournai par Nivelles, avec près de 100 000 hommes. Les positions françaises formaient un vaste arc de cercle, long de huit lieues, de la Sambre à la Sambre, avec Charleroi au centre. Cobourg les attaqua en cinq colonnes. La bataille de Fleurus fut très longue (de cinq heures du matin à sept heures du soir) et très coûteuse (16 000 hommes de pertes, dont 10 000 pour l'ennemi). Mais Cobourg, ayant appris dans la journée la reddition de Charleroi, donna l'ordre de la retraite, et prit, sans être poursuivi, la direction de Bruxelles (26 juin). Il avait manqué l'occasion d'une grande victoire. S'il était arrivé un jour plus tôt, avant la prise de Charleroi, s'il avait massé son attaque pour rompre l'ennemi, au lieu d'avancer parallèlement aux lignes françaises, si ses lieutenants avaient su se soutenir entre eux, comme Lefebvre et Marceau par exemple, au lieu de combattre isolément par colonnes, l'armée française, prise entre la Sambre, Charleroi et Cobourg, risquait un désastre. Le décret du 29 juin donna aux corps victorieux des Ardennes, du Nord et de la Moselle le nom d'armée de Sambre-et-Meuse. Pichegru, ayant pris Ostende (1er juillet), arriva devant Bruxelles peu après Jourdan (9 juillet), et fit dans la ville son entrée solennelle comme général en chef (10 juillet). L'ennemi, démoralisé, se disloquait. Pichegru refoula les Anglo-Hollandais au nord, et Jourdan les Autrichiens à l'est; ils entrèrent le même jour (27 juillet), l'un à Anvers, l'autre à Liége. La Belgique était de nouveau conquise, et les quatre places encore occupées (Landrecies, le Quesnoy, Valen-

ciennes et Condé) furent aisément réduites. Mais les armées ennemies n'étaient pas détruites, et, par un singulier paradoxe, ni Pichegru, ni Cobourg, les deux généraux en chef, n'avaient à aucun moment voulu s'affronter directement. Du moins Cobourg avait-il combattu, alors que Pichegru se trouvait vainqueur sans avoir personnellement livré bataille, et par le seul mérite de ses subordonnés.

ANNEXION DE MONTBÉLIARD.

Frédéric-Guillaume venait d'entrer en Pologne à la tête de ses troupes (3 juin), dans le but évident d'y faire de nouvelles annexions. Ainsi la Prusse n'agissait que dans son propre intérêt et à l'est. Mais, pour que le traité de subsides conclu avec l'Angleterre ne devînt pas caduc, Mœllendorff, entre la Moselle et le Rhin, s'empara de Kaiserslautern (23 mai), dont il se laissa ensuite déloger (13 juillet), pour mander secrètement à Barthélemy, le ministre français en Suisse, que la Prusse était prête à la paix (23 juillet). Les opérations sur le Rhin furent donc sans importance. Plus actives dans les Alpes, avec l'armée des Alpes (Alexandre Dumas) et l'armée d'Italie (Dumerbion et Masséna), dans les Pyrénées avec l'armée des Pyrénées-Orientales (Dugommier) et des Pyrénées-Occidentales (Moncey), elles n'aboutirent à aucun résultat notable, sinon que le Comté de Nice fut complètement dégagé. Le seul changement survenu à la frontière se place aux confins de l'Alsace, et encore n'est-il pas militaire. Le pays de Montbéliard était un fief immédiat d'Empire, apanagé dans la maison de Wurtemberg. Ses habitants, au nombre de 26 000, tenaient tout ensemble de l'Allemagne par leurs princes qui les avaient luthéranisés, et de la France par la langue et leur patois, qui est à certains égards la terminaison septentrionale de la langue d'oc. Ils refusèrent le payement de ses redevances au Wurtembergeois, qui s'en alla (27 avril 1792), et, déjà à deux reprises, la tentative d'une réunion à la France avait été ébauchée (septembre 1792 et avril 1793), lorsque Bernard de Saintes, en mission dans le Doubs, se rendit à Montbéliard (10 octobre 1793), où il introduisit, avec toute la rudesse d'un vrai sans-culotte, les pratiques révolutionnaires. Après son départ définitif (29 janvier 1794), deux membres du club fondé par lui, Rossel et Beyer, portèrent à la Convention le vœu de réunion (11 février 1794), que sanctionna plus tard le traité avec le Wurtemberg du 7 août 1796. Rattaché successivement à la Haute-Saône, au Mont-Terrible, au Haut-Rhin et au Doubs, le district (ensuite arrondissement) de Montbéliard complétait du côté de l'Alsace, dont il est historiquement la prolongation, le tracé de la frontière française.

Sur mer, l'Angleterre et ses alliés disposaient d'une supériorité écrasante, avec 115 vaisseaux de ligne britanniques ou environ,

LA NOUVELLE MARINE FRANÇAISE[1].

56 espagnols, 30 hollandais et 6 portugais, soit plus de 200 au total (270 sur le papier : 140, 76, 49 et 6), les frégates et les moindres bâtiments (corvettes, avisos, flûtes et gabarres) à l'avenant, alors que la France n'avait guère qu'une quarantaine de vaisseaux de ligne et une cinquantaine de frégates. La levée en masse ne pouvait donner de résultats dans la marine, puisque les bâtiments manquaient. L'ancien corps des officiers « rouges » nobles avait disparu. Au printemps de 1792, il ne restait plus que 42 capitaines sur 170, et les officiers « bleus », roturiers, même avec l'appoint fourni par la marine marchande, ne suffisaient pas. Les matelots, indisciplinés, portaient le bonnet rouge et discouraient dans leurs clubs. Ceux qui voulaient se battre servaient sur les corsaires, et ils bénéficiaient des prises. Le jeune Robert Surcouf, de Saint-Malo, alors âgé de vingt ans, commençait ses lointaines expéditions de course contre les bâtiments de commerce anglais dans l'Océan Indien. Dans les arsenaux, l'anarchie était complète. Au ministère, Monge, puis Dalbarade, n'avaient rien fait d'utile. Ce fut l'œuvre de Jeanbon, à Brest surtout, qui était devenu le principal port militaire depuis l'entrée des Anglais à Toulon, de reconstituer la marine de guerre, le travail dans les arsenaux, le service des subsistances, la discipline à terre et à bord. Il réussit, non pas seulement parce qu'il avait le sens administratif et d'organisation, mais plus encore parce qu'il sut répandre autour de lui son ardeur patriotique. Il en subsiste encore aujourd'hui un témoignage visible. Les trois couleurs du drapeau français étaient

1. Sur la marine et la guerre navale : Lévy-Schneider, *Le conventionnel Jeanbon Saint-André*, 1901, 2 vol.; Chevalier, *Histoire de la marine française*, 1877-1902, 5 vol. (le t. III, 1886, sur la Première République); Mahan, *Influence of Sea Power upon French Revolution and Empire*, Londres, 1892, 2 vol.; Desbrière, *Le blocus de Brest de 1793 à 1795*, 1903 (Sect. hist. État-Major). — Sur la perte de la Corse : Espérandieu, *Expédition de Sardaigne et campagne de Corse, 1792-94*, 1896; Jollivet, *Les Anglais dans la Méditerranée, 1794-97; un royaume anglo-corse*, 1896, in-12. — Sur les rapports avec les États-Unis : Turner, *Correspondence of the French Ministers to the U. S.*, Washington, 1904; sur la mission de Genet, articles d'Aulard (Révol. fr., 1899, t. XXXVII); Conway (R. hebdom., 1900, t. VII); Bertrand (R. des Deux Mondes, 1906, t. XXXIII); Mantoux (R. hist. Mod., 1909, t. XIII) et Didier (R. des Questions histor., 1912 et 1913, t. XCII-XCIII); cf. G. Weill, *Histoire des États-Unis*, 1919; Channing, même titre, traduct. franç., 1919. — Sur la guerre aux colonies : Gaffarel, *La politique coloniale de la France de 1792 à 1830*, 1908. Principales monographies sur l'histoire des colonies : Cultru, *Histoire du Sénégal*, 1910; Ile de France : notice historique dans Unienville, *Statistique de l'île Maurice*, 1838, 2 vol.; Azéma, *Histoire de l'île Bourbon*, 1862; Ternaux-Compans, *Notice historique sur la Guyane française*, 1843; Maurel, *Histoire de la Guyane française*, 1889; Pardon, *La Martinique*, 1877; du même, *La Guadeloupe*, 1881; de Poyen, *La guerre des Antilles de 1793 à 1815*, Paris et Nancy, 1896. — Sur Saint-Domingue : Malouet, *Collection de mémoires sur les colonies*, an X, 5 vol. (le t. IV); Delmas, *Histoire de la Révolution à Saint-Domingue*, 1814, 2 vol.; Braley, *Saint-Domingue et la Guadeloupe pendant la Révolution*, R. Révol., 1889, t. XIV et XVI; Castonnet des Fosses, *La perte d'une colonie : la Révolution de Saint-Domingue*, 1893, in-12; C. Guy, *La perte de Saint-Domingue*, Bulletin de géogr. historique p. p. le Comité des travaux histor., 1898; Sciout, *La Révolution à Saint-Domingue*, R. des questions historiques, 1898, t. LXIV; de Poyen, *Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue*, 1899; Boissonnade, *Saint-Domingue à la veille de la Révolution*, 1906; de Vaissière, *Saint-Domingue... sous l'ancien régime*, 1908; Magnac, *La perte de Saint-Domingue*, 1907.

disposées de la manière la plus diverse, au gré des fantaisies particulières; dans le pavillon de la marine, qui n'était autre que l'ancien pavillon royal, elles avaient été reléguées en triangle dans un coin. Le décret du 15 février 1794, voté sur le rapport de Jeanbon au nom du Comité de salut public, porte :

« Le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales disposées en trois bandes égales, posées verticalement de manière que le bleu soit toujours attaché à la gauche du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs. »

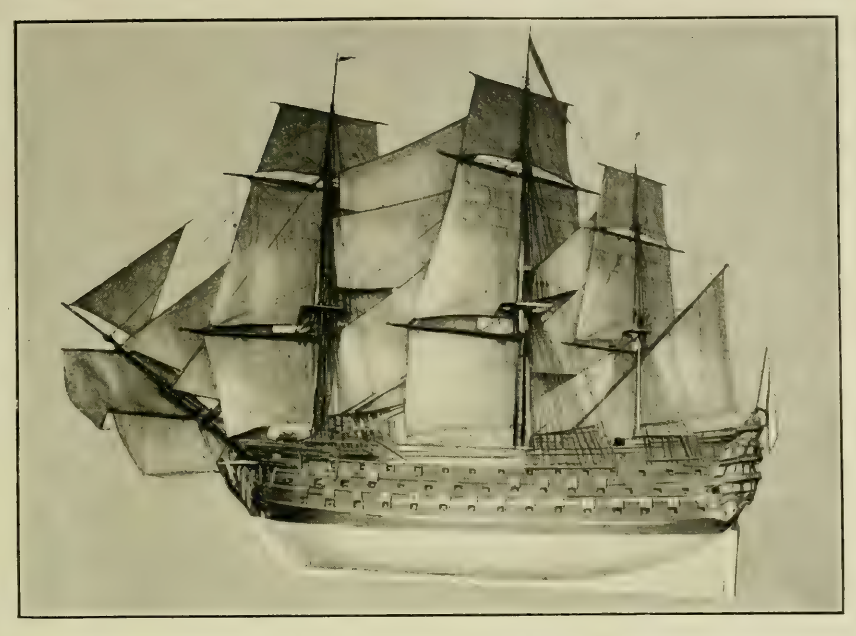
Et cette disposition, « simple comme il convient aux mœurs, aux idées et aux principes républicains », est devenue celle du drapeau national.

PERTE DE LA CORSE.

Mais, pour le moment, le pavillon français était exclu de la Méditerranée, dont les Anglais gardèrent la maîtrise, même après l'évacuation de Toulon. Débarqués en Corse dès la fin d'octobre 1793, ils envoyèrent dans l'île un corps expéditionnaire de 12 000 hommes, qui coopéra avec les Paolistes, au nombre de 6 000. Bastia, défendu par le Conventionnel Lacombe Saint-Michel, capitula le 25 avril 1794 après quatre mois de siège et Calvi le 10 août; une consulte, convoquée par Paoli à Corte (en juin), offrit la couronne de Corse au roi d'Angleterre, qui accepta (22 octobre) et se fit représenter par un vice-roi. Paoli, qui avait espéré gouverner sous la souveraineté nominale du roi, fut très déçu : la Corse était devenue possession anglaise. En Italie, notamment à Gênes, en Toscane, à Naples, les agents britanniques intervenaient brutalement contre les Français qu'ils faisaient expulser, et avec lesquels ils empêchaient toute relation commerciale par mer.

LE COMMERCE NEUTRE.

Dans l'Atlantique, au contraire, soit que la surveillance fût plus difficile à cause de l'étendue des côtes, soit que l'amiral anglais Howe, qui était âgé et avait peu d'esprit offensif, craignît de compromettre ses vaisseaux, soit enfin que la reconstitution d'une force navale à Brest ait eu quelque efficacité, les navires français et neutres pouvaient aller et venir. Une escadre française s'empara même d'un important convoi de Terre-Neuve à destination de l'Angleterre. La France avait cru pouvoir compter sur l'amitié, sinon même sur l'alliance américaine. Elle se trompait. Genet, nommé, sous le gouvernement Girondin, ministre aux États-Unis, fut chaudement accueilli par les républicains, mais non par les fédéralistes alors au pouvoir. Washington avait un fond de sentiments aristocratiques; il en voulait à la France que son ami Lafayette l'eût trahie, et il n'excusait pas le supplice du roi. Pourtant, rien ne semblait plus naturel que le rapprochement des deux républiques. La France, par



LE VAISSEAU " LE SANS-PAREIL "

Vaisseau de 108 canons, construit en 1760 ; il fit les guerres de la Révolution. Longueur : 56 m. 40 ; largeur au fort : 16 m. 50. Surface de la voilure : 2.990 mètres carrés. — Modèle réduit, Musée de la Marine, n° 914.



BONAPARTE AU SIÈGE DE TOULON

Dessin à la sépia, exécuté sur les lieux par Grégoire. A droite, Bonaparte, derrière un parapet, observe les opérations à l'aide d'une longue-vue. — Bibl. Nat. Coll. Hennin, n° 11907.

son traité d'amitié avec les États-Unis, avait admis le principe que le pavillon couvre la marchandise; l'Angleterre le niait et prétendait exercer le droit de visite pour confisquer sur les bâtiments neutres les marchandises ennemies ou à destination de l'ennemi; de plus, elle « pressait » sans scrupule les matelots de nationalité américaine pour les incorporer à sa marine; elle interdisait le commerce américain dans ses possessions d'Amérique, alors que la France n'y mettait pas d'obstacle; enfin elle professait un mépris non dissimulé pour ses anciens sujets coloniaux. En débarquant à Charleston, Genet avait armé deux corsaires qui firent des prises fructueuses; Washington déclara les États-Unis neutres (22 avril 1793), désavoua les corsaires, et bientôt demanda le rappel de Genet. La lutte anglo-française s'aggravait : c'était pour la France une duperie de respecter le principe du pavillon couvrant la marchandise, quand son adversaire ne s'astreignait pas à en faire autant; elle y renonça (9 mai 1793). En réponse, les marins anglais reçurent pour instruction de capturer tous les bâtiments chargés d'approvisionnements pour la France, quel que fût leur pavillon, ou qui tenteraient de pénétrer dans un port français en état de blocus (8 juin 1793). Il n'y avait plus dès lors aucune sécurité pour le commerce neutre, et la principale tâche pour les vaisseaux de guerre anglais ou français fut de convoyer et de protéger les bâtiments de commerce. Lorsque le grand convoi de blé que la France attendait d'Amérique, en mai 1794, entreprit la traversée, Howe et Villaret-Joyeuse sortirent tous deux avec leur flotte. Après un premier engagement sans résultat (28 et 29 mai), la bataille s'engagea (1er juin). Les forces étaient égales : 25 vaisseaux de part et d'autre, mais l'artillerie navale anglaise était plus puissante. Il n'y eut pas de manœuvres : ce fut un corps à corps de bâtiments. Les Français perdirent 5000 hommes, tués, noyés, blessés ou prisonniers, et ne conservèrent que 9 vaisseaux en état, alors qu'il en restait 15 aux Anglais qui ne comptaient que 2000 hommes de perte. Le *Vengeur du Peuple*, après un long combat contre le *Brunswick*, fut démoli et coulé; 400 marins furent recueillis par l'ennemi et faits prisonniers, les autres périrent à bord, au cri de : Vive la République! Mais, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, la marine française régénérée venait de se mesurer avec la formidable marine anglaise, et, comme à Valmy contre les Prussiens, les soldats de la Révolution avaient tenu le choc victorieusement. Car Howe, après la bataille, avait fait voile pour l'Angleterre, et le convoi de blé aborda sans encombre à Brest.

ÉMANCIPATION DES ESCLAVES AUX COLONIES.

De même que la guerre maritime fut commerciale, la guerre aux colonies fut sociale autant que militaire. Les Anglais s'emparèrent sans difficulté de Tabago, où beaucoup de colons étaient des leurs,

puisque l'île n'était devenue française qu'en 1783 (4 avril 1793), de Saint-Pierre et Miquelon (14 mai 1793), de Pondichéry (23 août 1793) et des autres comptoirs des Indes; ils négligèrent le Sénégal, qui n'avait plus aucune importance depuis que l'exportation des noirs avait pris fin, de sorte qu'il ne restait plus que sept colonies françaises, toutes de plantations et à esclaves : Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie, la Guyane, les îles de France et de la Réunion. On y comptait environ 107 000 blancs, 46 000 mulâtres ou nègres libres, et 760 000 esclaves, dont 40 000, 28 000 et 450 000, soit plus de la moitié du total, à Saint-Domingue seulement, qui était, à la fin de l'ancien régime, la plus peuplée et la plus riche de toutes les colonies européennes. Lorsque Brissot avait comparu devant le tribunal révolutionnaire, une des accusations portées contre lui était d'avoir comploté la ruine des colonies par la suppression de l'esclavage. Mais lorsque, trois mois plus tard, un député de Saint-Domingue en fit inopinément la demande à la Convention, la proposition soutenue par Levasseur, Danton et son ami Delacroix fut adoptée d'emblée, sans discussion (4 février 1794), et du coup le plus grave des problèmes se superposa pour les colonies françaises au péril étranger.

LA GUERRE AUX COLONIES.

Les Anglais rendirent oiseuse la question de savoir quelle eût été la répercussion du décret d'affranchissement dans les trois Antilles françaises : ils s'emparèrent successivement de Saint-Pierre (17 février), de Fort-Royal (22 mars), de Sainte-Lucie (4 avril) et de la Pointe-à-Pitre (20 avril 1794). A Saint-Domingue, l'anarchie était complète quand arrivèrent (17 septembre 1792) les commissaires du pouvoir exécutif Sonthonax et Polverel. Pour apaiser et gagner la foule immense des esclaves que le désordre a licenciés, ils proclament leur affranchissement (29 août), et trouvent en eux des auxiliaires contre les Anglais qui arrivent trop tard à la conquête de l'île. Ainsi la libération des noirs à Saint-Domingue a précédé de cinq mois le décret de la Convention, par raison d'expédient politique, qui d'ailleurs réussit. Les Anglais prirent pied sur quelques points de la côte (à dater du 20 septembre 1793), ils s'emparèrent même de Port-au-Prince, la capitale de l'Ouest (31 mai 1794), mais ils ne purent aller plus avant. Les principaux chefs de bandes nègres apportèrent leur concours aux commissaires. Toussaint Louverture, qui avait groupé environ 4 000 hommes, ne se rallia que le 6 mai 1794. Lorsque Sonthonax et Polverel furent rappelés en France (16 juin 1794), après avoir désigné comme gouverneur intérimaire le général Laveaux, Saint-Domingue était en ruines, mais à l'abri de la domination anglaise.

LIVRE III

LA CONVENTION THERMIDORIENNE ET LE PREMIER DIRECTOIRE

CHAPITRE PREMIER

LA CONVENTION THERMIDORIENNE

I. THERMIDOR. — II. LA RÉACTION A PARIS. — III. LA RÉACTION EN PROVINCE. — IV. LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT. — V. LES TRAITÉS DE BÂLE. — VI. CONSTITUTION DE L'AN III. — VII. FIN DE LA CONVENTION.

I. — THERMIDOR[1]

LE PAYS, LA CONVENTION ET LE GOUVERNEMENT.

LA durée du gouvernement terroriste révolutionnaire était subordonnée à trois conditions d'autant plus difficilement réalisables qu'elles dépendaient d'un moins grand nombre d'hommes : la soumission du pays, et spécialement de Paris, l'appui de la Convention et l'union entre les chefs. — La nation accueillait avec satisfaction les victoires militaires, mais elle était devenue tellement passive qu'il ne semble pas qu'elle se soit représenté la paix comme la conséquence prochaine de la victoire, ni la suppression du gouvernement révolutionnaire comme la conséquence de la paix. Sans doute en avait-elle le désir secret, mais l'opinion publique restait

1. Sur le 9 thermidor, les sources sont relativement peu nombreuses, et de qualité ou de transmission souvent médiocres : délibérations et décisions de la Convention, des Comités, de la Commune, des Jacobins et des sections (notamment dans Aulard, *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. XIV et XV, 1901-03; Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XXXIII-XXXV, 1837); — les journaux sont peu instructifs; — quelques relations en forme de pièces contemporaines, écrites par des députés comme Portiez, de l'Oise, *A ses Concitoyens*, (1794), 4°; Roux, de la Haute-Marne, *Relation de l'événement des 8, 9, 10 thermidor*, an II; Thibaudeau, *A ses concitoyens*, (1794), réimprimé dans la Révol. franç., 1892, t. XXII; Crevelier, de la Charente, *Aux sans-culottes de Confolens*, Revue de Paris du 15 mars 1908; ou anonymes comme les *Faits recueillis aux derniers instants de Robespierre et de sa faction*, (1794); — les pamphlets ou rapports thermidoriens déjà cités, auxquels on peut joindre les deux factums de Laurent Lecointre, *Robespierre peint par lui-même....* et *Conjuration formée*, (1794), et ceux de Vilate, *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, an III, et *Continuation des causes secrètes...*, an III (cf. Dunoyer, *Deux jurés du tribunal révolutionnaire, Vilate, le « Petit Maître »....*, 1909); Courtois de l'Aube, *Rapport*

silencieuse. Les Jacobins et la Commune qui se donnaient à Paris comme les interprètes de la population des patriotes étaient étroitement attachés au gouvernement dont les épurations sanglantes les avaient formés à son image; ils ne faisaient pas plus opposition qu'ils n'en subissaient. S'il est vrai qu'on ne s'appuie que sur ce qui résiste, le gouvernement était comme suspendu dans le vide. — A la Convention, les députés le soutenaient assurément, et ils venaient encore une fois de proroger les pouvoirs mensuels du Comité de salut public (12 juillet), mais ils avaient atteint, en discutant la loi du 22 prairial (10 juin), la limite extrême de leur confiance : il leur répugnait d'être dépouillés de toute garantie et que le Comité pût les traduire de sa propre autorité au tribunal révolutionnaire.

LA DÉSUNION AUX COMITÉS DE GOUVERNEMENT.

Tant que les deux Comités du gouvernement restaient unis, ils conservaient la maîtrise de l'Assemblée. Mais il était humainement impossible que l'accord persistât entre ces individualités énergiques et différentes, sans cesse en contact, enfiévrées de travail, exaltées par l'exercice du pouvoir et endurcies par le spectacle quotidien de la mort. Depuis longtemps, le Comité de sûreté générale était mécontent du Comité de salut public et spécialement de Robespierre. La création d'un bureau de police au Comité de salut public, dont Saint-Just et, pendant ses missions à l'armée, Robespierre avaient la direction, n'était-elle pas un empiétement sur les attributions du Comité de sûreté générale? Pareillement, plusieurs initiatives, comme l'élaboration de la loi du 22 prairial, dont Robespierre et Couthon s'étaient faits les avocats à la Convention et qu'ils avaient fait voter sans le concours du Comité de sûreté générale. De plus, la loi du 18 floréal (7 mai) et la fête de l'Être suprême du 20 prairial (8 juin) avaient fortement déplu à la majorité du Comité de sûreté générale : le rapport ironique de Vadier sur une vieille mystique octogénaire, Catherine Théot, la « Mère de Dieu », qui tenait d'inoffensives réunions au Quartier latin, n'avait d'autre but que de ridiculiser Robespierre et son Être suprême (15 juin). —

sur les événements du 9 thermidor, prononcé à la Convention le 8 thermidor an III (26 juillet 1795) et imprimé en germinal an IV (cf., du même, *Notes et souvenirs*, p. p. Robinet, Révol. franç., 1887, t. XII); ultérieurement : Meda, *Précis historique des évènements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor* (écrit en 1800, publié en 1825, collection Berville et Barrière, avec une réimpression de Vilate); cf. Aulard, *Robespierre et le gendarme Meda*, dans *Études et Leçons*, t. I, 1893; G. Duval, *Souvenirs thermidoriens* 1844, 2 vol., t. I; Billaud, *Mémoire inédit*, p. p. Vellay, 1910. — Parmi les mémoires : ceux de Barras, t. I, Durand-Maillane, Thibaudeau. — Exposés : Lévy-Schneider, *Les démêlés dans le Comité de salut public avant le 9 thermidor*, Révol. franç., 1900, t. XXXVIII; Mathiez, *Les divisions dans les Comités de gouvernement à la veille du 9 thermidor*, Revue historique, 1915, t. CXVIII; d'Héricault, *La révolution de thermidor*, 1876 (anti-robespierriste); Hamel, *Thermidor*, 1891, in-12 (robespierriste); Savine et Bournand, *Le 9 thermidor* (1907), in-12 (anecdotique); Lenôtre, *Le 9 et le 10 thermidor an II*, 1908 (pièces commémoratives et fac-similés); Godard, *Le procès du 9 thermidor*, 1912, in-12 (suggestif)

Si le Comité de salut public avait fait bloc, l'opposition du Comité de sûreté générale eût été sans danger, mais des querelles y éclataient, parfois violentes, et qui laissaient des traces, si brèves qu'elles fussent. Saint-Just et Carnot s'étaient insultés; le Comité avait, suivant les cas, donné raison à l'un ou à l'autre, mais sans les réconcilier. Il ne s'agissait au surplus que d'affaires de service, d'ordre militaire. Plus grave était le conflit qui, vers la fin de juin, mit Robespierre aux prises avec Billaud, car il était de nature politique, et Saint-Just, qui intervint, l'aggrava par ses manières tranchantes. Billaud rivalisait avec Robespierre comme théoricien du terrorisme, mais il en était le sectaire comme Robespierre l'homme d'État, il en faisait un but et non un moyen : il réprouvait, comme une avance aux modérés, le culte public à l'Être suprême, et comme une atteinte au principe d'égalité le prestige dont jouissait Robespierre et qui le plaçait au premier plan. Reprochait-il à Robespierre de chercher la dictature par la réaction? Était-il personnellement jaloux d'un rival heureux? D'ordinaire, Collot faisait cause commune avec Billaud et Prieur de la Côte-d'Or avec Carnot, Saint-Just et Couthon avec Robespierre. Barère se ralliait au plus fort; les autres étaient en mission, ou, comme disait Saint-Just, « ensevelis » dans leurs bureaux. Peu à peu, le Comité de salut public se divisait donc en deux groupes, qui n'étaient pas encore ennemis et se réconciliaient pour le bien commun des affaires, mais dont l'un savait qu'il aurait l'appui du Comité de sûreté générale si l'autre l'attaquait.

SIGNES D'ORAGE.

Or, Robespierre attaqua. Il était vindicatif et, par une illusion fréquente chez les hommes au pouvoir, porté à relever comme injures personnelles les critiques politiques. Du jour où le rapport de Vadier lui révéla l'antagonisme du Comité de sûreté générale, il cessa de participer activement aux travaux du Comité de salut public et de la Convention. Mais, aux Jacobins, il laissa entendre qu'il avait des ennemis à l'Assemblée et aux Comités; il ne les nommait pas, et la menace pesait sur tous. Comme au temps de l'Hébertisme et du Dantonisme, Robespierre voulait débarrasser la République des exagérés qui la compromettaient et des corrompus qui l'exploitaient. L'athéisme n'était pour lui qu'une forme d'exagération, et l'opposition à la loi du 22 prairial une forme de corruption. Les représentants qui revenaient de mission dans les départements, où ils avaient abusé de leurs pouvoirs par excès de terrorisme ou malversations, se sentaient particulièrement visés. Déjà quelques noms circulaient : Fouché le premier initiateur du mouvement d'athéisme, Tallien qui à Bordeaux avait tripoté; et la liste de la peur s'allongeait chaque jour. Il y

eut des conciliabules mystérieux entre menacés et mécontents. « Un grand orage est proche », disait, vers la mi-juillet, Jeanbon qui venait de quitter Paris pour Toulon. « Il se passe ici des choses fort importantes, confiait Billaud à Ingrand qui revenait de mission : va trouver Ruamps; il t'informera de tout. » Couthon, aux Jacobins, déclara qu'on comptait tout au plus une demi-douzaine de députés aux « mains pleines des richesses de la République et dégoûtantes de sang innocent » (24 juillet) : c'était peu, mais assez pour justifier toutes les craintes. La gêne, l'inquiétude et la peur qui couvaient depuis six semaines s'exaspérèrent lorsque, le lendemain, les Jacobins demandèrent à la Convention de sévir contre les conspirateurs impunis (25 juillet). Ce jour-là, Barère, au nom du Comité de salut public, rendait compte des derniers succès militaires et concluait de la manière la plus optimiste, tout en rendant hommage « à la sollicitude » et aux « principes imperturbables », de Robespierre. Il semble certain que ni Barère, ni la majorité du Comité de salut public, Billaud compris, ne voulaient la rupture. Mais Robespierre passa outre et, sans tarder (8 thermidor an II, 26 juillet), il répondit à Barère dans un long discours, qu'il donne lui-même comme « un testament redoutable aux oppresseurs du peuple », auxquels il « lègue la vérité terrible et la mort » :

« Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers, que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois. » Or « les affaires publiques reprennent une marche perfide et alarmante; le système combiné des Hébert et des Fabre d'Églantine est poursuivi maintenant avec une audace inouïe ». Il ne suffirait pas d'épurer la Convention; il faut épurer aussi le gouvernement, « renouveler les bureaux du Comité de sûreté générale, épurer ce Comité lui-même, et le subordonner au Comité de salut public, épurer le Comité de salut public lui-même » et « constituer l'unité de gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention qui est le centre et le juge ».

ROBESPIERRE EN MINORITÉ.

Le discours de Robespierre avait été écouté en silence, et Barère, soutenu par Couthon, fit décréter, malgré Bourdon de l'Oise qui proposait le renvoi aux Comités, qu'il serait imprimé et envoyé aux communes. Mais, sitôt le vote émis, l'opposition protesta, avec Vadier et Amar du Comité de sûreté générale, Billaud du Comité de salut public, Bentabole, Thirion, Charlier qui demanda inutilement à Robespierre de nommer tous ceux qu'il accusait, Fréron qui proposa le rapport immédiat de la loi du 22 prairial : « Quel est celui qui peut parler librement lorsqu'il craint d'être arrêté? » A quoi Billaud répliqua : « Celui que la crainte empêche de dire son avis n'est pas digne du titre de représentant du peuple ». Et l'Assemblée applaudit Billaud comme elle venait d'applaudir Fréron, le terroriste comme le terrorisé, tous deux ligués contre Robespierre. Puis Bourdon de l'Oise

reprit sa proposition de renvoi à l'examen des deux Comités; donc, objecta Robespierre, « à l'examen de ceux que j'accuse! » Et la Convention se déjugeant, vota le renvoi. « Je suis perdu! » murmura Robespierre. Mais il ne renonçait pas encore à la lutte. Le soir, aux Jacobins, il relut son discours. On l'acclama, Billaud et Collot, qui assistaient à la séance, furent vilipendés, bien que Collot eût tenté un essai de conciliation.

LES ROBESPIERRISTES MIS EN ARRESTATION.

La nuit s'acheva sans incident. Les deux Comités, qui siégèrent jusqu'après minuit et dans la matinée suivante (9 thermidor, an II, 27 juillet), ne prirent aucune décision. Lecointre et Fréron auraient voulu obtenir d'eux des mesures préventives contre la Commune, où ils signalaient une agitation suspecte dans les allées et venues des derniers préparatifs d'une fête qui avait été décrétée pour le 10 thermidor en l'honneur de Bara et Viala. Saint-Just, qui fit une courte apparition aux Comités, eut avec Collot une violente altercation. Les esprits se montaient. Des députés s'encourageaient à la résistance et faisaient campagne contre la « tyrannie » de Robespierre. Tallien fut un des plus actifs. Thérèse Cabarrus, qu'il aimait passionnément, allait être traduite au tribunal révolutionnaire, et elle avait réussi à lui faire passer un billet désespéré où elle lui reprochait son « insigne lâcheté » (25 juillet). Tallien était affolé d'amour et de peur, car la condamnation de Thérèse annonçait la sienne. Aussi lorsque à la Convention, vers midi, après le dépouillement de la correspondance, Saint-Just monta à la tribune, il l'interrompit violemment dès les premiers mots et, soutenu par ses amis, il l'empêcha de parler. Le président n'était autre que Collot. Il donna la parole à Billaud et comme Le Bas protestait, il le rappela à l'ordre. Billaud mène l'attaque. Il commence par récriminer contre l'attitude des Jacobins la veille à son égard et termine par le dilemme : la mort de Robespierre ou la nôtre! Robespierre veut répliquer. On crie : A bas le tyran! Tallien raconte qu'il était, lui aussi, la veille aux Jacobins et qu'il en a frémi pour lá patrie; il brandit le poignard avec lequel il frappera le nouveau Cromwell si la Convention ne le met pas en accusation. Il fait décréter la permanence de l'Assemblée et l'arrestation d'Hanriot, commandant général de la garde nationale de Paris. Combien y avait-il de députés présents dans la salle? On ne sait, mais, visiblement, la majorité abandonnait Robespierre. Barère s'en rend compte, et lâchement il prend parti : au nom du Comité de salut public, il obtient que désormais la garde nationale n'obéira plus qu'à ses chefs de légion placés tour à tour au commandement général. C'était la dislocation des forces dont on supposait qu'elles marcheraient pour la Commune. Vadier reprend contre Robespierre l'his-

toire de Catherine Théot; Tallien l'interrompt : « Ramenons la discussion à son vrai point! » — « Je saurai bien l'y ramener », réplique Robespierre. Mais les murmures et les cris l'empêchent de parler, et Thuriot, qui a remplacé Collot à la présidence, laisse le tumulte se prolonger. — « Pour la dernière fois, président des assassins, je te demande la parole! » — « Tu ne l'auras qu'à ton tour », répond Thuriot. Robespierre, épuisé, se tait un instant, et Garnier de l'Aube s'écrie : « Le sang de Danton l'étouffe! » — « C'est donc Danton que vous voulez venger? » demande Robespierre. Billaud venait au contraire de lui faire grief d'avoir été trop lent à sacrifier Danton : contre lui s'acharnaient tout ensemble les anciens amis et les premiers ennemis de Danton. Mais jusqu'alors les Montagnards avaient été seuls à l'attaquer. Le Centre n'avait pas encore manifesté. Ce fut un droitier qui l'entraîna. Brusquement Louchet demande l'arrestation et Lozeau le décret d'accusation contre Robespierre. Louchet était Montagnard, mais Lozeau avait appartenu à la Gironde. L'Assemblée manifeste qu'elle les approuve. Noblement, Robespierre jeune et Le Bas (mari d'Élisabeth Duplay, sœur d'Éléonore fiancée de Robespierre) demandent à partager le sort de leur frère et ami; Saint-Just et Couthon leur sont joints; Élie Lacoste se vante d'avoir été le premier à dénoncer aux Comités le « triumvirat » de Robespierre, Couthon et Saint-Just, et Barère rédige le décret final qui met en arrestation les cinq députés, avec Dumas, le président du tribunal révolutionnaire, Hanriot et l'état-major de la garde nationale. Jusqu'au dernier moment, Robespierre avait vainement essayé de ressaisir sa majorité. Il était près de cinq heures. Tous se trouvaient las de la terrible lutte. On criait : à la barre! Les cinq députés obéissent enfin; les gendarmes les arrêtent et la séance est suspendue.

TENTATIVE D'INSURRECTION COMMUNALISTE.

Elle commençait vers la même heure à la Commune et aux Jacobins. Là on n'avait pas, comme certains députés, de motifs personnels pour craindre l'application des lois révolutionnaires; on croyait, non sans quelque apparence de raison, qu'il fallait défendre la Convention contre un groupe de factieux, comme au 31 mai, et qu'au surplus la besogne serait facile puisque la Commune avait une force armée et que la Convention en manquait. A la vérité, la garde nationale avait beaucoup perdu de son importance depuis la levée en masse, la formation et le licenciement de l'armée révolutionnaire; mais les sectionnaires armés remplissaient ses cadres supérieurs qui subsistaient, et l'on pouvait, en outre, obtenir le concours des élèves de l'École de Mars et des troupes en garnison à Paris. Hanriot cumulait en effet le commandement de la garde nationale et de la 17e divi-

sion militaire. Les Jacobins se mirent en communications fréquentes avec les communalistes qui étaient venus nombreux à l'Hôtel de Ville : 91 membres du Conseil général ont signé la feuille de présence. (Théoriquement, l'effectif complet était de 144 : 96 notables et 48 officiers municipaux). Sous la présidence du maire Lescot-Fleuriot, les communalistes se déclarent en insurrection et procèdent aux opérations d'usage : fermeture des barrières, convocation des sections au toscin et à la générale, établissement d'une liste de députés à incarcérer (Collot et Carnot du Comité de salut public, Amar, Vadier, Bayle du Comité de sûreté générale, Fouché, Javogues, Tallien et six autres), nomination d'un conseil exécutif de neuf membres (avec Payan, l'agent national de la Commune). Hanriot doutait si peu du succès qu'il se rendit à la Convention, avec quelques hommes seulement, pour mettre en liberté les cinq députés décrétés d'arrestation. A sa grande surprise, les gendarmes le retiennent comme prisonnier (vers six heures). Les Comités font alors transporter Robespierre au Luxembourg et ses quatre amis en autant de prisons différentes. Mais la Commune a donné des ordres : les guichetiers refusent de recevoir les prisonniers, ou les remettent aux officiers municipaux qui viennent les réclamer. Le toscin commençait à sonner quand, vers sept heures, la Convention reprit séance. L'insurrection semblait victorieuse. Les députés présents étaient inquiets et indécis. Tout à coup, vers huit heures, ils entendent un bruit d'armes. Des soldats ont pénétré dans le palais et se sont fait livrer Hanriot par les gendarmes qui le gardaient. Les députés ont pu croire leur derrière heure venue et les tribunes se sont vidées instantanément, « il n'y resta plus qu'un gros nuage de poussière ». Nul doute que, si Hanriot l'avait voulu, il eût été le maître de la Convention. Mais il revint à l'Hôtel de Ville prendre des ordres.

AVORTEMENT DE L'INSURRECTION COMMUNALISTE.

Personne n'en avait. L'insurrection piaffait, sans avancer. Elle n'avait pas de chef. Pour agir contre la Convention, au nom de la Convention, il fallait un Conventionnel. Robespierre se dérobait. Pourtant, c'était lui qui avait pris l'offensive contre les ennemis de la République embusqués à l'Assemblée. Mais le décret d'arrestation le paralysait. Il lui répugnait d'agir contre la Convention, dont il disait la veille encore que « mon premier devoir comme mon premier penchant est un respect sans borne pour elle ». Peut-être espérait-il y rentrer en triomphateur comme Marat après son acquittement au tribunal révolutionnaire ; et, transféré du Luxembourg à la Mairie, il voulut d'abord y rester en détention. Il ne consentit à se rendre à l'Hôtel de Ville qu'à dix heures passées, longtemps après son frère, Saint-Just et Le Bas. Puis l'on attendit Couthon. Il avait les jambes

infirmes et ne pouvait marcher; on ne l'amena de sa prison que vers minuit. Il y avait eu ainsi une irréparable perte de temps, et la Convention, qui s'était ressaisie, l'avait mise à profit. Sur la proposition faite au nom de ses deux Comités de gouvernement par Vouland et Barère, elle avait placé la force armée dont elle pourrait disposer sous le commandement de Barras, et mis hors la loi tous les « individus » qui se seraient soustraits au décret d'arrestation, ainsi que tous les « fonctionnaires publics » qui leur prêteraient concours. Douze députés, revêtus de leurs insignes, accompagnés d'huissiers et de gendarmes, allèrent publier aux flambeaux dans les rues de Paris le décret de mise hors la loi. Il était environ dix heures du soir. Le public sortait des théâtres. Dans quelques sections, on entendait encore le toscin ou la générale. « On appelait, raconte Thibaudeau, les uns à la Convention, les autres à l'Hôtel de Ville; le citoyen ne savait à qui répondre, à qui obéir. » Sur 48 sections, 23 du nord, de l'est et du sud de Paris avaient suivi l'appel de la Commune, et encore s'étaient-elles pour la plupart contentées d'envoyer des commissaires à l'Hôtel de Ville; 11 seulement s'étaient réunies en assemblée générale. En fait, la population parisienne restait indifférente. Néanmoins, une petite troupe de sectionnaires en armes s'était massée place de Grève; mais, comme elle ne recevait pas de directions, elle se dispersa peu à peu; la nouvelle du décret Conventionnel accéléra son effritement qu'acheva, aux environs de minuit, une grosse averse. Les deux Comités de gouvernement avaient, de leur côté, rassemblé quelques contingents des sections du centre et de l'ouest; vers une heure du matin, Barras disposait déjà d'une force suffisante pour mettre la Convention à l'abri d'un coup de main, et il combinait une marche sur l'Hôtel de Ville par les quais et la rue Saint-Honoré. A la Commune, on discutait, on correspondait, mais sans agir. Pourtant, après la nouvelle du décret de mise hors la loi et l'arrivée de Couthon, Robespierre s'était enfin décidé à intervenir. Au nom de qui? avait-il demandé, par un dernier scrupule de légalité. — Au nom du peuple! lui avaient répondu Couthon et ses amis. Et il signait une proclamation lorsque sa main fut interrompue à la troisième lettre de son nom. Un petit groupe de partisans de la Convention avait pénétré par surprise à l'Hôtel de Ville — comme les soldats d'Hanriot au palais de la Convention quelques heures auparavant, — et brusquement fait irruption dans la salle mal éclairée (10 thermidor, 28 juillet, vers deux heures du matin). Tumulte, cris et coups. Robespierre a la mâchoire fracassée. A-t-il voulu se suicider? A-t-il été blessé par le gendarme Meda? A-t-il essuyé presque simultanément les deux coups de pistolet? On ne sait. Son frère,

tombé ou jeté par la fenêtre, est grièvement blessé à la tête. Couthon, qui a roulé dans l'escalier, est fortement contusionné et transporté à l'Hôtel-Dieu. Le Bas est mort, tué ou suicidé. Saint-Just, Dumas, Lescot-Fleuriot, Payan et quelques autres sont arrêtés. Léonard Bourdon, survenu peu après, s'empresse de porter la bonne nouvelle à la Convention et lui présente triomphalement Meda. Legendre raconte de son côté à l'Assemblée son expédition aux Jacobins. Il a trouvé la salle vide et il en présente les clés. La victoire de la Convention est complète.

EXÉCUTION DES ROBESPIERRISTES.

Robespierre, transféré dans la salle du Comité de salut public, fut étendu sur une table. On ne le pansa qu'à cinq heures. Ses collègues venaient l'insulter. « Te voilà donc, coquin! », lui disait Bourdon de l'Oise, qu'accompagnait Billaud. Et d'autres : « Votre Majesté souffre? » « Il me semble que tu as perdu la parole! » Vers six heures les députés suspendaient leur séance. Ils la reprirent à neuf heures pour régler les détails de l'exécution. Les prisonniers, envoyés vers dix heures à la Conciergerie, où quelques communalistes et Jacobins leurs furent adjoints, n'avaient pas à comparaître en jugement, puisqu'ils étaient hors la loi; il suffisait que leur identité fût constatée. Fouquier-Tinville fut chargé de la formalité. Vers cinq heures du soir les condamnés, au nombre de 22, montèrent en charrette. Le trajet fut lent : le supplice n'eut lieu qu'à sept heures. Le lendemain, on guillotina encore 70 insurgés (c'est le chiffre d'exécution le plus élevé qui ait été atteint en un seul jour au cours de la Révolution), le surlendemain (30 juillet) 12, et 1 (Coffinhal, ex-vice-président du tribunal révolutionnaire) le 5 août : au total, 105 victimes. La foule était satisfaite et ne cachait pas sa joie. Une « chanson nouvelle relative aux circonstances » donnait

Avis aux braves Parisiens
A tous les sans-culottes
De même qu'aux bons citoyens
Et aux vrais patriotes
Dont la plupart se sont trompés
Sur Robespierre, député.

Lala, c'est bien comme ça
Qu'on attrape ci,
Qu'on attrape ça,
La guillotine arrange ça, oui-da!

Il parlait de conspirateurs
Faiseurs de monopoles,
Il nous dénonçait des ligueurs
Par preuves de bricoles,
Il calomniait nos armées
Par des giries bien combinées.

Oui-da, c'est bien comme ça
Qu'on attrape ci,
Qu'on attrape ça,
La guillotine l'attendait, oui-da!

II. — LA RÉACTION A PARIS[1]

TERMINAISON DE LA TERREUR.

LE 9 thermidor n'a été ni une révolution ni un coup d'État, mais un déplacement de majorité parlementaire. Une scission s'étant produite dans le personnel de gouvernement, certains Montagnards ont détourné à leur profit les voix du Centre et brisé sans peine une tentative d'insurrection communaliste : leur victoire est celle de la légalité. Le sentiment commun était que la loi du 22 prairial, en supprimant toute garantie parlementaire, asservissait l'Assemblée au gouvernement, et l'un des premiers soins des députés fut d'enlever aux Comités le droit qu'ils tenaient de la loi du 22 prairial de les mettre en accusation sans en référer à la Convention (31 juillet), puis de rapporter la loi du 22 prairial elle-même (1er août). Il en résultait que le tribunal révolutionnaire devait être réorganisé et qu'il fallait relaxer les prisonniers incarcérés pour motifs autres que ceux qu'énumérait la loi du 17 septembre 1793 (5 août). Fouquier-Tinville fut décrété d'accusation (1er août). La guillotine perdit son aveugle activité. Les prisons s'entr'ouvrirent et devinrent moins sévères à ceux qu'elles retenaient encore. Déjà il avait été décrété de mettre en liberté les agriculteurs et artisans suspects des villages, pour les rendre aux travaux des champs (9 juin) : on décida d'étendre la mesure aux villes (16 août) et le séjour des places fortes et des ports cessa d'être interdit aux anciens nobles (4 septembre). La Terreur finissait.

1. Principaux recueils de documents : Aulard, *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. XV à XXV, 1903-1915; Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XXXVI, 1838; Duvergier, *Collection... des lois*, t. VII-VIII, 1825; *Moniteur*, réimpr., t. XXI-XXV, 1841-42; Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris (bulletins de police et extraits de journaux), 1898-1902, 5 vol. (Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution), t. I; parmi les mémoires : Barras, Thibaudeau, Duval, miss Williams, déjà cités; Lacretelle, *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, 1842. — Ouvrages de Sciout, Deville (voir la bibliographie du chapitre suivant); Aulard, *La réaction thermidorienne*, dans *Études et leçons*, t. V, 1907. Sur le procès des 132 Nantais et de Carrier, la transformation du gouvernement révolutionnaire et du régime économique, voir livre II, chap. III; sur le personnel des Comités de salut public et de sûreté générale, listes dressées par Guillaume, Révol. franç., 1900, t. XXXVIII-XXXIX et *Études révol.*, II, 1909; sur la presse, voir livre I, chap. 1er, cf. G. Renard, *Notes sur la littérature thermidorienne*. Rév. franç., 1887, t. XII. — Sur les journées de prairial, Tissot (beau-frère de Goujon), *Souvenirs de.., prairial*, an VIII, in-12 (et son *Histoire... de la Révolution*, tome V, 1835); Claretie, *Les derniers Montagnards. Histoire de l'insurrectionr de pairial an II*, 1867; Dieudonné, *Préliminaires et causes des journées de prairial an III*, Révol. franç., 1902, t. XLIII; Thénard et Guyot, *Le Conventionnel Goujon*, 1908. — Sur Romme : de Vissac, *Un Conventionnel du Puy-de-Dôme, Romme le Montagnard*, Clermont-Ferrand, 1883, et d'Ideville, même titre, 1884 (extr. du Correspondant, 1883, tome CXXXIII), — Sur les Muscadins et les thermidoriens; Mme Tallien : A. Houssaye. *N.-D. de Thermidor*, 1866; Nauroy, *Révolutionnaires*, 1891, in-12; Turquan, *La citoyenne Tallien*, 1898, in-12; Sonolet, *Madame Tallien*, 1909; Fréron : Arnaud, *Journaliste, sans-culotte et thermidorien. Le fils de Fréron*, 1909; Saint-Huruge : Furgeot, *Le marquis de Saint-Huruge*, 1908; voir aussi : Challamel, *Les clubs contre-révolutionnaires, cercles, comités, salons, réunions, cafés, restaurants et librairies*, 1895 (Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution).

LES PARTIS THERMIDORIENS.

La communauté d'une seule haine rétrospective contre Robespierre ne pouvait indéfiniment surmonter les divergences latentes. Ceux qui avaient pris l'offensive au 9 thermidor étaient tous Montagnards, mais les uns, comme Billaud et Collot, Vadier et Amar, dirigeaient la Terreur, les autres comme Tallien ou Fréron, Fouché ou A. Dumont craignaient d'en subir les effets; ceux-ci comptaient arriver au pouvoir, ceux-là y rester. Les députés qui avaient suivi le mouvement contre Robespierre étaient ou Montagnards, comme Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Lindet, Merlin de Douai, ou Centristes et Centristes de droite girondisants comme Cambacérès, Durand-Maillane, Sieyès, Thibaudeau, Boissy d'Anglas. On comptait donc quatre tendances, dont trois issues de la Montagne qui était définitivement disloquée et venait de perdre, avec Robespierre, son dernier homme d'État. Le premier groupe est communément qualifié de « Jacobin » en raison de ses accointances avec le club; le troisième de « républicain » ou d' « indépendant » : il compte des hommes « très purs », « très probes », au témoignage de Thibaudeau, et dont Mallet du Pan convient lui-même qu'ils ne sont pas « dépourvus de talents »; le second est formé par les thermidoriens proprement dits, qui par une affinité naturelle évoluent à droite. Mais le Centre n'était pas réactionnaire. Il n'a jamais été un parti d'opinions négatives en quelque sorte. Il lui était arrivé, à maintes reprises, d'arbitrer à sa guise les différends entre Montagnards et Girondins, et, après avoir accepté le gouvernement révolutionnaire comme une nécessité, il sortait de la crise intact. La Convention a été en majorité Girondine jusqu'au 31 mai, Montagnarde jusqu'au 9 thermidor, elle sera désormais Centriste. Il serait aussi inexact de croire qu'après la chute de Robespierre, les débris d'idéal qui flottent encore parmi les révolutionnaires ne seront plus que les instruments de l'intérêt et de l'ambition, que de définir avec Mallet du Pan les Conventionnels comme « des valets de révolution qui ont assassiné leurs maîtres et s'emparent de la maison après leur mort ».

NOUVELLES FORMULES GOUVERNEMENTALES.

Un nouveau parti de gouvernement se forma dont les éléments ne présentent assurément pas tous les mêmes garanties, puisque les thermidoriens y font la liaison entre les « républicains » et les Centristes. C'est le parti qui prétend s'identifier avec la Convention. Le Montagnard Lindet en a donné le programme dans son rapport sur la situation de la République à la fin de l'an II (20 septembre 1794), et quelques jours plus tard le Centriste Cambacérès dans une proclamation au peuple français (9 octobre) :

« Que vous faut-il, représentants du peuple, demandait Lindet, pour... assurer le bonheur de la France? De l'union, de la confiance. Ne nous repro-

chons ni nos malheurs ni nos fautes.... *La Révolution est faite*: elle est l'ouvrage de tous. Quels généraux, quels soldats n'ont jamais fait dans la guerre que ce qu'il fallait faire, et ont su s'arrêter où la raison froide et tranquille aurait désiré qu'ils s'arrêtassent? N'étions-nous pas en état de guerre contre les plus nombreux et les plus redoutables ennemis?... La Révolution a coûté des victimes; des fortunes ont été renversées : iriez-vous autoriser des recherches sur tous les événements particuliers? Lorsqu'un édifice est achevé, l'architecte, en brisant ses instruments, ne détruit pas ses collaborateurs. » Et Cambacérès : « Tant que le peuple et la Convention ne feront qu'un, les efforts des ennemis de la liberté viendront expirer à vos pieds.... La Convention, constante dans sa marche, appuyée sur la volonté du peuple, maintiendra, en le régularisant, le gouvernement qui a sauvé la République.... Ne perdez jamais de vue que, si le mouvement rapide et violent est nécessaire pour faire une révolution, c'est au calme et à la prudence de le terminer.... Le vaisseau de la République, tant de fois battu par la tempête, touche déjà le rivage...; laissez-le s'avancer dans le port en fendant d'un cours heureux une mer obéissante. »

Lindet justifiait la Terreur dans le passé et Cambacérès la réprouvait pour l'avenir; mais tous deux parlaient d'union et annonçaient la fin de la Révolution. Comme pour bien marquer sa largeur de vues, la Convention fit transporter au Panthéon Marat, le héros des Cordeliers et des Hébertistes (21 septembre), et J.-J. Rousseau, l'apôtre du culte d'État robespierriste (11 octobre). Et le symbolique citoyen Polycarpe Pottofeux, qui avait donné sa démission dès le début des luttes entre Girondins et Montagnards, offrit de reprendre sa place à la Convention, comme successeur de ses collègues à la députation de l'Aisne, Condorcet ou Saint-Just, au choix (27 octobre 1794).

LES MUSCADINS.

Ainsi, la Convention restait immuablement le centre, mais, autour d'elle, l'opinion publique n'était plus « sans-culotte ». Ces « messieurs » de la « jeunesse dorée », ci-devant « fats », aujourd'hui « collets noirs » et « bas blancs », qu'on appelle parfois les « jacobins blancs », et communément « Muscadins », tenaient le haut du pavé. Il y avait parmi eux des embusqués, jeunes gens de la 1re réquisition, qui s'étaient fait détacher aux ateliers de guerre et dont la « main était plutôt celle du peintre en miniature que du forgeron ou limeur »; d'autres travaillaient dans les charrois ou les bureaux, quand ils ne s'étaient pas tout simplement soustraits au devoir militaire. Sous la Terreur, ils se cachaient; au début d'août, des patriotes les apostrophaient encore en pleine rue, leur disant « qu'ils étaient des lâches »; un mois plus tard, leurs premiers groupes apparaissent; en octobre, ils se font agressifs et bientôt tout leur fut permis. Par le décret du 16 décembre, la Convention passa à l'ordre du jour sur « la proposition tendant à obliger tous les citoyens de l'âge de la réquisition de joindre les drapeaux victorieux dans les armées de la République ». Le quartier général des Muscadins était au Palais-

Royal, redevenu le foyer du luxe, de l'élégance, du jeu, de l'agiotage et de la prostitution. Là, ils se réunissaient, de préférence aux cafés de Chartres et des Canonniers. Leurs cohortes de jeunes bourgeois enrichis, de clercs de bazoche, de commis de magasin, grossies de gamins qui n'avaient pas quinze ans, de filles galantes et d'élégantes comme la belle Mme Tallien (mariée à son amant le 26 décembre 1794 et devenue une des reines de la mode), avaient comme chefs de file des acteurs et des chanteurs, comme Elleviou, Gavaudan, Gaveaux, des journalistes et gens de lettres comme Isidore Langlois, Dussault, Martainville, des nobles comme le ci-devant marquis de Saint-Huruge ex- « généralissime des sans-culottes », des députés comme Goupilleau de Fontenay, Merlin de Thionville, Tallien, Fréron. Ils affectaient tous une grande élégance. Ils avaient remplacé la carmagnole par un frac de « forme bizarre » au collet carré, le pantalon par une culotte collante — « autant vaudrait aller nu », écrivait Amaury Duval —, le sabot ou la botte par des souliers « qui ne cachaient que les doigts de pied », le bonnet rouge par le chapeau qu'ils tenaient souvent à la main, pour ne pas déranger l'ordonnance de leurs longs cheveux poudrés, nattés et retenus par un peigne. Leur cocarde était minuscule. Dans leurs expéditions, ils étaient armés de gourdins plombés, qu'ils appelaient leur « pouvoir exécutif ». Billaud ayant dit un soir aux Jacobins (3 novembre) : « Le lion n'est pas mort quand il sommeille et, à son réveil, il extermine tous ses ennemis », Souriguères répondit par des vers que Gaveaux mit en musique, et le *Réveil du peuple* devint à partir de janvier 1795 le chant de ralliement des Muscadins :

Peuple français, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la Terreur?...

Au début, les Muscadins se contentaient de molester les colporteurs de feuilles jacobines et de brûler publiquement leur pacotille; puis, s'enhardissant, ils organisèrent des manifestations presque quotidiennes, aux Tuileries, dans la rue, au théâtre; ils n'attaquaient qu'en nombre et quand ils étaient les plus forts, battaient les hommes, fouettaient les femmes, insultaient les acteurs qui passaient pour avoir été terroristes et applaudissaient aux passages qui prêtaient à allusion. Ils criaient : « Vive la Convention », et leurs adversaires répondaient par : « Vivent les Jacobins ». Plus tard (en janvier et février) ils entreprirent la destruction des bustes de Marat dans les lieux publics et leurs bandes poussèrent jusque dans les faubourgs

pour fraterniser avec les ouvriers. Au début de mars, ils s'en prenaient au costume révolutionnaire, et le malheureux député Armonville, ancien ouvrier cardeur en laines à Reims, fut une de leurs victimes parce qu'il s'obstinait à porter le bonnet rouge.

LA PRESSE THERMIDORIENNE. Une presse d'attaque, verveuse, haineuse, et rarement véridique, faisait campagne avec les Muscadins à l'*Orateur du peuple* de Fréron, la *Vedette*, le *Courrier républicain*, le *Messager du soir*, l'*Accusateur public* de Richer-Serisy, l'auteur du célèbre dialogue : « Vous conviendrez pourtant que tous les Jacobins ne sont pas scélérats? — Oui, mais vous conviendrez aussi que les scélérats sont tous Jacobins », les articles (d'ordinaire anonymes) de gens d'esprit et de talent comme les deux Bertin, Fiévée, Lacretelle, Lezay-Marnesia, Michaud, Rœderer. On trouvait « bélître » dans « liberté », « Caïn » et « Jacob » dans « Jacobin » qu'on prononçait « Jacoquin »; on disait les « Crétois », la « crête Conventionnelle ou la « queue de Robespierre » pour désigner les Montagnards et les « crapauds du Marais » pour les Centristes coupables de ne pas s'associer avec assez d'enthousiasme à la réaction thermidorienne. Les calomnies les plus atroces étaient mises en circulation contre les « terroristes » (néologisme dont Babeuf a l'un des premiers fait usage) et les « buveurs de sang ». Par exemple, Barère portait des bottes de cuir humain tanné à Meudon; les massacreurs de septembre mangeaient les cœurs de leurs victimes, cuits sur le gril; une femme avorta un soir aux Jacobins, rien qu'en voyant l'horrible mufle de Danton. Beaucoup de légendes contre-révolutionnaires sont d'origine thermidorienne. Un argument, emprunté à Robespierre mais exagéré et dénaturé, voulait que les terroristes fussent les agents secrets du royalisme. Les pamphlets, les brochures et les almanachs propageaient, avec les journaux, la doctrine des « gens de bien », en prose et en vers :

— Mon cher Ami, vive la Liberté!
— Ah! d'en jouir, Monsieur, je n'ai pas le courage.
— Comment! Que dis-tu là? Vive la Liberté!
— Hélas, Monsieur, je manque et de place et d'ouvrage.
— Oui, mais mon cher Ami, vive la Liberté!
— En soldat déguisé, malgré moi volontaire
J'ai sur mes pieds passé la nuit entière.
— Cela n'est rien, vive la Liberté!...
— Mais, Monsieur, je n'ai plus ni pain, ni sol, ni maille;
Et, sur ma foi, je crois qu'ils n'ont rien fait qui vaille.
— Oui, mais, mon cher Ami, vive la Liberté!
— Allons, puisqu'il le faut : vive la Liberté!

Les journaux démocratiques, comme l'*Ami du peuple* de Châles, le *Journal des hommes libres* de Charles Duval, le *Journal universel*

d'Audouin (tous trois députés) ou la *Tribune du peuple* de Babeuf, n'avaient qu'une existence précaire et intermittente. Quant aux journaux d'information, le *Moniteur*, les *Débats*, le *Journal de Perlet*, le *Républicain français*, pour ne citer que les plus connus, ils obliquaient à droite, avec l'opinion moyenne et le gouvernement.

CHANGEMENTS A LA CONVENTION.

Poussée du dehors par les Muscadins et du dedans par le groupe thermidorien, la Convention reprenait en sens inverse la route qu'elle avait suivie sous la conduite Montagnarde. Elle renia le 31 mai, qu'elle affecta de considérer comme l'œuvre de Robespierre. Dès le 21 août, Bourdon de l'Oise parlait à mots couverts d'une réintégration possible des Girondins, et le décret du 8 décembre, rendu sur le rapport de Merlin de Douai, autorisa le retour à l'Assemblée des députés décrétés d'arrestation pour avoir protesté contre le coup d'État, les « Soixante-treize » (il en restait 64). Quant à ceux qui avaient été décrétés d'accusation ou déclarés traîtres et mis hors la loi pour leur participation aux troubles fédéralistes — les « Vingt-deux » —, Merlin de Douai proposa et fit voter d'abord la terminaison des poursuites (17 décembre), puis la réintégration, sauf pour Delahaye, qui passait pour être devenu Chouan (8 mars). La fête nationale annuelle du 31 mai fut supprimée (9 mars). Ensuite, le décret du 11 avril annula dans leurs conséquences civiles les condamnations qui avaient été exécutées et Delahaye fut autorisé à reprendre sa place à la Convention (12 avril). Il était royaliste, et secrètement plusieurs de ses collègues amnistiés pensaient comme lui. Allait-on renier aussi le 10 août et rentrer au bercail royaliste?

« La foule, sortie d'un affreux précipice, écrivait Mallet du Pan, est en plein champ, battue de la grêle, mourant de froid et de faim; on lui montre une bonne maison à trois cents pas, où elle aurait feu, logement et vivres; elle préfère rester à l'intempérie dans la crainte de retrouver un précipice sur le chemin de l'auberge. »

La droite ne s'accroissait pas seulement des Girondins réintégrés, mais des suppléants qu'on appelait continuellement pour combler les vides de l'Assemblée : 34 furent inscrits d'août 1794 à mai 1795, dont 12 le 24 avril. D'août 1794 à février 1795, les 13 présidents successifs de la Convention furent encore, à deux exceptions près, tous Montagnards; de mars à mai, tous Centristes (Thibaudeau, Pelet, Boissy, Sieyès), et, de mai à septembre 1795, tous Girondins (avec un Centriste de droite) : l'évolution Conventionnelle s'affirmait avec la régularité d'un phénomène naturel. Le nombre moyen des députés présents aux séances n'atteignait pas 250 : la moitié seulement de ceux qui auraient pu venir. Certains scrutins donnaient des chiffres dérisoires : aux votes de la mi-septembre 1794 pour le

renouvellement des Comités, certains membres furent élus avec 6, 9, 18 et 19 voix seulement pour les finances, les transports, l'instruction publique et l'agriculture. Les députés profitaient du vide de la salle pour changer de place. Sous la Terreur, les deux tiers s'asseyaient aux gradins supérieurs, à la Montagne, qui restait maintenant presque déserte, alors qu'au contraire il y avait foule aux bancs inférieurs de la Plaine. Les chefs du groupe thermidorien, comme Tallien, Fréron, Legendre, Merlin de Thionville avaient même passé résolument au côté droit.

MESURES DE RÉACTION.

Pendant plus de six mois, de mi-septembre 1794 à fin mars 1795, les mesures de réaction se succèdent et s'enchevêtrent si étroitement qu'il faudrait pouvoir les suivre toutes ensemble au jour le jour. La Convention ferma les Jacobins (12 novembre). Le procès des « 132 Nantais », reconnus innocents (8-14 septembre), engendra le procès du comité révolutionnaire de Nantes, puis la mise en accusation de Carrier lui-même (21 novembre), qui fut exécuté avec trois de ses coaccusés (16 décembre). Une commission Conventionnelle d'enquête fit décréter l'arrestation de Barère, Billaud, Collot et Vadier (27 décembre). Dès le 29 juillet, les deux Comités de gouvernements, astreints à renouvellement mensuel par quart, avaient été dépossédés de leur dictature, et le Comité de législation leur fut adjoint, de pair à égal, dans la direction générale des affaires (24 août). Les administrations départementales recouvrèrent les pouvoirs dont elles avaient été dépossédées (17 avril 1795). Une commission constitutionnelle de 16 membres (3 décembre), au lieu d'élaborer un programme de réformes pratiques, ou d'étudier la mise en activité de la Constitution de 1793, songea à rédiger une Constitution nouvelle, et finalement n'aboutit à rien. Le gouvernement révolutionnaire ne subsistait donc que dénaturé, assez fort toutefois pour sauvegarder la puissance de la majorité thermidorienne et empêcher la restauration des libertés politiques. Par contre, on rétablit la liberté économique. On avait d'abord voulu maintenir le maximum. Mais, privé de son armature politique, il ne fonctionnait plus. Les prix haussaient. L'agiotage se développait. L'opinion protestait. La majorité thermidorienne était partagée. Elle prit enfin le parti de supprimer le maximum avec son cortège de coercitions : recensements, visites domiciliaires, réquisitions (24 décembre 1794 et 2 janvier 1795). La liberté absolue du commerce intérieur et extérieur succédait brusquement au régime politique et économique le plus coercitif, alors que le gouvernement politique demeurait autoritaire.

LA CRISE DES SUBSISTANCES.

Une nouvelle hausse de prix était à prévoir, qu'accélérait encore l'inflation monétaire constamment grandissante. Car l'État ne remé-

diait au déficit financier que par la planche aux assignats. Et il multipliait les émissions de plus en plus inconsidérément. Non seulement il sacrifiait le consommateur au producteur, mais il livrait l'un et l'autre au spéculateur. Un agiotage effréné commença. On avait espéré qu'après une courte période transitoire, les prix en hausse se stabiliseraient et que les producteurs apporteraient librement leurs grains et denrées aux marchés. Il n'en fut rien. Au lieu du commerce loyal, avec ses prix débattus ouvertement, par le jeu de l'offre et de la demande, on eut le commerce interlope des intermédiaires multipliés. Les marchés restèrent vides, surtout dans la région parisienne où l'État persistait dans son interventionnisme. Le paysan resta chez lui, attendant l'acheteur-revendeur; il ne voulait être payé qu'en numéraire et refusait le papier. Le cours variable des assignats gênait les transactions, et liait le commerce intérieur d'entraves analogues aux pertes du change pour le commerce extérieur. La récolte de 1794 avait été médiocre, et l'hiver de 1794-95 fut long et froid. Si dans les campagnes le paysan continua à manger paisiblement à sa faim, les villes subirent toutes une crise d'alimentation, et les municipalités nouvellement épurées eurent, aux quatre coins du pays, à Lyon comme à Bordeaux, à Tours comme à Strasbourg, les plus grandes difficultés pour assurer la livraison du pain de section. A Paris, les pauvres gens étaient privés de charbon ou de bois, de viande et surtout de pain. D'interminables queues s'allongeaient chaque matin aux portes des boulangeries où l'on vendait aux porteurs de cartes le pain de tarif municipal, et il va sans dire que les propos que les ménagères y échangeaient n'étaient pas à l'éloge du gouvernement. La surveillance était insuffisante et les fraudes nombreuses. Pis : la ration baissait. A la fin de février, elle était encore d'une livre et demie; en mars, elle fut réduite à une livre, en avril et mai, elle tomba certains jours à la demi-livre, au quarteron (1/4 de livre), au demi-quarteron (de 2 onces), avec un supplément de riz, et parfois les boulangeries fermaient avant que chacun fût servi.

VERS L'INSURRECTION.

Dans la rue comme à la Convention, il n'y avait plus que deux partis : les thermidoriens étaient pour la plupart ralliés définitivement à la droite renforcée, contre la gauche Montagnarde. La crise économique, les excès muscadins et la réaction politique avaient eu du moins pour effet de départager les esprits, de simplifier la situation et d'éclaircir les obscurités issues de Thermidor. La résistance au gouvernement de la nouvelle majorité Conventionnelle s'affirme de jour en jour plus nettement dans la première quinzaine de mars 1795. Le 21 (1er germinal an III), les sections de Montreuil

et des Quinze-Vingts (faubourg Antoine) vinrent tumultueusement demander à la Convention « du pain et la Constitution de 1793 ». Le vœu était contradictoire : — on ne pouvait avoir de pain que par les coercitions du maximum restauré, et la mise en activité de la Constitution était incompatible avec le maintien du régime autoritaire; — mais il attestait par sa contradiction même la double faillite, économique et politique, du gouvernement thermidorien. Aux Tuileries, les ouvriers, qui cette fois étaient les plus nombreux, rossèrent les Muscadins. Mais, lorsque l'Assemblée fut rendue à elle-même, Sieyès, au nom des trois Comités du gouvernement, présenta un projet de loi

« qui ne peut, disait-il, se classer que sous la dénomination de loi de grande police : elle a pour objet principal de donner une garantie à la représentation nationale. Si une telle mesure de précaution avait été prise avant le 31 mai, nous n'aurions peut-être pas eu à déplorer une des époques les plus cruelles et les plus désastreuses de l'histoire du monde. »

Le décret, voté malgré l'opposition des Montagnards, qualifiait de crime, passible des fers, de la déportation ou de la mort, les provocations, les cris séditieux, les insultes aux députés, les attroupements devant la Convention; il indiquait la manière dont les sections devaient être prévenues pour protéger l'Assemblée :

« Enfin, si, par une dernière et horrible supposition qui répugne à l'âme du législateur, mais que l'expérience met au nombre des attentats possibles, les ennemis du peuple, royalistes et monarchistes, parvenaient à entamer, opprimer ou dissoudre momentanément la représentation nationale », « ceux des représentants que n'aura point atteints le poignard parricide » se réuniront au plus tôt à Châlons-sur-Marne.

Puis, sur le rapport de Saladin, Girondin réintégré (22 mars), la Convention discuta l'acte d'accusation de Barère, Billaud, Collot et Vadier; le tribunal révolutionnaire commença le procès de Fouquier-Tinville (27 mars), et la Convention, refusant de convoquer les assemblées primaires, institua une commission de sept membres chargée de préparer les lois organiques de la Constitution (30 mars). L'acte constitutionnel de 1793 était donc menacé, sinon déjà mis au rancart. En réponse, une députation des Quinze-Vingts déclara (le 31 mars) que le « peuple veut être enfin libre : il sait que, quand il est opprimé, l'insurrection est un de ses devoirs ».

JOURNÉE DU 12 GERMINAL AN III.

Le lendemain, 1er avril (12 germinal an III), une foule considérables d'hommes, de femmes et d'enfants des faubourgs envahissent la salle de la Convention; le président, Thibaudeau, et les députés de la droite leur cèdent la place; les Montagnards restent à leurs sièges, mais sans agir; et bientôt les soldats, les sectionnaires du voisinage et les bandes muscadines, sous le commandement de Tallien, Legendre,

Merlin de Thionville, expulsent les manifestants et rétablissent l'ordre. A la reprise de la séance, A. Dumont fait décréter la déportation sans jugement de Barère, Billaud, Collot et Vadier, qui sont aussitôt expédiés à Oléron (3 avril), et l'arrestation de huit Montagnards ou thermidoriens revenus à la Montagne : Amar, L. Bourdon, Duhem, Châles, Choudieu, Foussedoire, Huguet et Ruamps, auxquels sont ensuite adjoints (5 avril) huit autres députés : Bayle, Cambon, Crassous, Granet, Hentz, Lecointre, Levasseur de la Sarthe, Thuriot, sans compter Pache, Rossignol, d'autres encore. Le général Pichegru, de passage à Paris, fut nommé commandant provisoire de la garde nationale. Les décrets du 10 et du 17 avril ordonnent le désarmement des sectionnaires connus comme terroristes, mettent la garde nationale ainsi épurée sous l'autorité du comité militaire de la Convention, et autorisent le Comité de salut public à faire circuler des troupes au voisinage de Paris, sous prétexte d'assurer le service des subsistances; les décrets du 11 avril et du 3 mai annulent ceux du 27 mars 1793 et du 13 mars 1794 qui mettaient hors la loi les ennemis de la Révolution et leurs complices, et ordonnent la restitution aux ayants droit des biens des condammés à mort postérieurement au 10 mars 1793. Enfin le tribunal révolutionnaire épuré achève le procès de Fouquier-Tinville, qui est condamné à mort avec 15 coaccusés, juges et jurés de l'ancien tribunal (6 mai). L'insurrection du 12 germinal paraît avoir été spontanée; elle échoua, et la majorité Conventionnelle s'en est servie pour procéder à de nouvelles mesures de réaction, plus graves que toutes celles qui ont précédé. L'arrestation de 16 députés, la condamnation sans jugement de 4 membres des anciens Comités de gouvernement, l'intervention prévue et organisée de l'armée dans les luttes civiles attestent un état d'esprit nouveau, et la volonté d'offensive à outrance, jusqu'à la victoire complète. Pour les Montagnards terroristes, paix signifiait : retour à la liberté; pour les Centristes : recours à la force. Les Comités de gouvernement attendaient une nouvelle insurrection. Peut-être même l'ont-ils fomentée sous main. Elle ne tarda pas.

LA JOURNÉE DU 1er PRAIRIAL AN III.

Au matin du 1er prairial an III (20 mai 1795), les sections populaires donnent des signes d'agitation; devant les boulangeries, les femmes protestent contre l'insuffisance de la ration de pain; le tocsin retentit dès neuf heures; on bat la générale et, sur les dix heures, les premiers manifestants des faubourgs Antoine et Marceau commencent à descendre vers la Convention. Déjà le Comité de sûreté générale avait fait alerter les sessions du centre, connues pour leurs sentiments conservateurs. La séance commence vers onze heures, sous le présidence de Vernier. Elle est interrompue par une invasion de

femmes qui réclament du pain. La troupe rétablit l'ordre et fait évacuer les tribunes. Vers deux heures, les bandes muscadines et les sectionnaires Conventionnels s'installent sur le terrain et aux abords des Tuileries, du côté du jardin. Mais ils n'étaient pas en nombre. Le flot populaire grossissait sans cesse. L'insurrection était pacifique. La plupart des manifestants arrivaient sans armes. Une foule de plus de cinquante mille hommes et femmes s'amassait du côté de Carrousel, sur les quais et rue Saint-Honoré jusqu'aux places des Piques (Vendôme) et des Victoires, et à la rue Montmartre. Contre l'irrésistible poussée des insurgés, les forces Conventionnelles résistaient mollement, soit par sentiment de leur impuissance, soit par on ne sait quel mot d'ordre, soit enfin parce qu'elles se ralliaient au peuple. C'est ainsi que les gendarmes refusèrent d'écouter le député Delmas, ancien major général de la garde nationale de Toulouse, qui leur aurait voulu plus d'énergie. Après une lutte confuse de vociférations et de bousculades, au cours desquelles une femme fut blessée à la main en voulant arracher son sabre à un gendarme, les insurgés réussirent, entre trois et quatre heures, à prendre possession de la salle de la Convention. Les députés de droite s'étaient esquivés et les insurgés en houspillèrent deux ou trois au passage; mais la séance continuait, et Boissy d'Anglas, qui avait remplacé Vernier, la présidait passivement. Au cours d'une dernière bousculade, des coups de feu furent tirés, un spectateur était tué, un député, Féraud, blessé, puis achevé et décapité dans les couloirs. Un insurgé occupa la tribune, mais ses vociférations ne dominaient pas le tumulte. La tête sanglante de Féraud, placée au bout d'une pique, est introduite dans la salle, présentée au président et promenée au dehors. Entre sept et huit heures, l'ouvrier qui la portait fut arrêté rue de la Loi (Richelieu) et mené au poste du Palais-Royal. Vers ce moment, les adversaires furent près de combattre. Des pièces étaient braquées de part et d'autre, prêtes à tirer. La cavalerie Conventionnelle s'ébranla. Mais personne ne commanda l'attaque, et, au fond, les Parisiens ne voulaient pas s'entre-tuer. Du reste, la journée s'avançait et la fatigue commençait à peser. Les spectacles n'avaient pas ouvert; quelques insurgés reprenaient déjà le chemin des faubourgs. Il était environ neuf heures du soir. A la Convention, il ne restait que des députés Montagnards — environ quatre-vingts — avec Vernier comme président. Les cris et le tumulte diminuaient. Romme, Bourbotte, Duquesnoy, Duroy, Goujon, Soubrany et quelques autres font voter le renouvellement des Comités, la permanence des sections et la relaxation des patriotes détenus, l'incarcération des journalistes royalistes et diverses mesures relatives aux subsistances. Vernier ne

s'était pas associé aux délibérations qui s'achevèrent vers minuit. Les insurgés, croyant avoir cause gagnée, se dispersèrent peu à peu. Il pleuvait. Alors Legendre, Tallien, Fréron, saisissant avec habileté le moment opportun, font avancer leurs forces tenues en réserve : des soldats, ceux des Muscadins qui n'avaient pas lâché pied, quelques sectionnaires des quartiers du centre et de l'ouest, commandés par Raffet; ils reprennent possession de la salle, expulsent les derniers manifestants, et la séance recommence à nouveaux frais, jusqu'à trois heures du matin, avec quelques députés de la droite, notamment Bourdon de l'Oise, Defermon, Thibaudeau. Les décrets précédemment votés sont annulés, et les six Montagnards qu'on en rend principalement responsables sont décrétés d'arrestation ainsi qu'Albitte, Borie, Fayau, Le Carpentier, Peyssard, Prieur de la Marne et Rühl.

LES SUITES DU 1er PRAIRIAL.

Pendant les deux jours qui suivent, les adversaires se guettent et attendent. Le 21 mai, les faubourgs paraissent encore les plus forts; ils entourent de nouveau les Tuileries, font entrer une députation à l'Assemblée; les Conventionnels rusent; leurs troupes fraternisent avec les sectionnaires, le président donne l'accolade à l'orateur de la députation. Un décret rétablit le recensement et la réquisition des grains : c'est un commencement de retour au maximum. Mais un autre décret met en accusation les députés dont l'arrestation a été ordonnée la veille, le 1er et le 5 avril. — Le 22 mai, les soldats mandés en hâte commencent à arriver; bientôt trois mille cavaliers campent sous la tente au jardin des Tuileries; Delmas est nommé commandant en chef de la force armée de Paris avec la 17e division militaire, et parmi les officiers qu'il a sous ses ordres sont Kilmaine, Menou, Murat. Ainsi la résistance militaire s'organise. Les faubourgs sont agités, des groupes tumultueux et menaçants stationnent place de Grève, sur les quais, du Pont-au-Change au Pont-Neuf, mais ils ne poussent pas jusqu'aux Tuileries. — Le 23 mai, les forces Conventionnelles prennent l'offensive. Près de vingt mille hommes marchent en bon ordre contre le faubourg Antoine. On parlemente. Les sectionnaires demandent à envoyer une députation à l'Assemblée. Refus. S'ils ne cèdent pas, le faubourg sera pris d'assaut ou tout au moins privé de pain. Ils cèdent, et, vers sept heures du soir, les troupes occupent le faubourg. Déjà la Convention avait institué une commission militaire pour juger les « rebelles ». — Alors la répression commença. Le 24 et le 25 mai, les sections réunies en assemblées générales s'épurent sous la surveillance des troupes, livrent leurs armes, désignent les « révoltés » qu'on arrête en masse : à la section, dans la rue, chez eux, partout. En deux jours, on compte huit à

dix mille arrestations. Les gendarmes et les soldats qui, le 20 mai, ont pactisé avec les insurgés, sont désarmés, licenciés, incarcérés. Dans les sections, la garde nationale, déjà réorganisée pour que la prépondérance passe des patriotes aux bourgeois (17 avril), — car les cavaliers, les canonniers, les piquiers et les fusiliers sont maintenant tenus de s'armer et s'équiper à leurs frais, — est définitivement purgée de tout élément ouvrier : les artisans, les journaliers et les manouvriers sont « dispensés » de tout service, pour la raison que « cette classe utile de citoyens qui ne vivent que du travail de leurs bras » ne doit pas être distraite de son travail quotidien (29 mai). A la Convention, les Montagnards Forestier et Esnüe-Lavallée sont ajoutés à la liste et décrétés d'accusation (24 mai). Une nouvelle liste de députés décrétés d'arrestation reçoit une première inscription le 26, 7 le 27, 9 le 28, 9 le 1er juin, 3 le 8 août : anciens membres des Comités de gouvernement, représentants terroristes en mission, ou simples Montagnards coupables d'opposition. Rühl, décrété d'accusation, se suicide (29 mai), et Maure, apprenant qu'il allait aussi être proscrit, en fait autant (3 juin). Joseph Le Bon est, par décret du 10 juillet, traduit devant le tribunal criminel de la Somme (qui le fit exécuter le 16 octobre). De même, Barère, Billaud, Collot et Vadier sont renvoyés devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure (24 mai). Mais le décret arriva trop tard à Oléron : Billaud et Collot étaient déjà embarqués pour la Guyane ; Barère resta seul incarcéré ; Vadier avait réussi à échapper aux poursuites. Enfin quelques-uns des Jacobins mis en arrestation : Pache, Bouchotte, Hassenfratz, Rossignol, Clémence, Marchand, d'autres encore, sont renvoyés au tribunal criminel d'Eure-et-Loir (24 mai). La Convention se faisait donc comme l'exécutrice testamentaire de Robespierre, mais elle frappait indifféremment les meilleurs comme les pires des Montagnards ; elle procédait avec tant d'ampleur et d'aveuglement qu'il est visible qu'elle agissait par vengeance plus que par justice, et qu'elle voulait anéantir le parti.

FIN DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE.

Par contre, la justice révolutionnaire était abolie. Depuis le 9 thermidor, le tribunal révolutionnaire réorganisé et les tribunaux criminels jugeant révolutionnairement avaient prononcé 268 condamnations à mort (auxquelles on peut joindre 13 et 46 condamnations dues aux commissions militaires aux armées et dans les pays occupés, soit 326 au total) : le décret du 31 mai 1795 mit fin aux juridictions révolutionnaires. Le tribunal révolutionnaire disparut, et les tribunaux criminels cessèrent de juger révolutionnairement. Il est vrai que la commission militaire créée le 23 mai subsistait. Du 24 mai au 3 août 1795, elle jugea 164 accusés et en condamna 36 à

mort, 12 à la déportation, 7 aux fers, 34 à la détention; 15 furent renvoyés à d'autres juridictions, et 60 acquittés. Six des députés décrétés d'accusation le 20 mai furent condamnés à mort le 17 juin. Quand le jugement fut prononcé, ils se suicidèrent avec deux couteaux qu'ils se passèrent de mains en mains, Duquesnoy, Goujon et Romme moururent, Bouchotte, Duroy et Soubrany furent transportés moribonds à l'échafaud. Les autres députés décrétés d'accusation ou d'arrestation restèrent en prison ou échappèrent aux poursuites. Les sectionnaires incarcérés après le 1er prairial furent presque tous relaxés. La répression fut, somme toute, bénigne. Le décret du 12 juin interdit l'emploi officiel du mot révolutionnaire; les comités révolutionnaires qui subsistaient reprirent leur ancien nom de comités de surveillance. Ainsi disparurent les derniers vestiges du gouvernement révolutionnaire, avant que la Convention eût donné à la République sa constitution nouvelle. Enfin la Convention ordonna que les bâtiments des ci-devant Jacobins de la rue Saint-Honoré fussent démolis pour l'établissement d'un marché (24 juin 1795).

III. — LA RÉACTION EN PROVINCE[1]

CONTRE-COUP DES ÉVÉNEMENTS PARISIENS.

SAUF peut-être à Rouen et Amiens. les deux journées révolutionnaires du 12 germinal et du 1er prairial restèrent localisées à Paris et la province n'en subit le contre-coup que par l'application

1. TERREUR BLANCHE et réaction dans les départements : Chénier, *Rapport sur la réaction* (lu à la Convention le 21 oct. 1795), an IV (réimprimé dans *Choix de rapports*, t. XV, 1821) ; Fréron, *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi*, 1824 (collection Berville et Barrière); duc de Montpensier, *Mémoires*, 1824 (même collection); Rovère, *Correspondance.... avec Goupilleau*, p. p. Jouve et Giraud-Mangin, 1908; — Études par : Bernier, *La réaction thermidorienne dans le district de la Ferté-Bernard*, Rev. Révol., 1889, t. XV, Lemas, *Les représentants Cherrier et Laurenceot dans le Cher après le 9 thermidor*, Révol. franc., 1893, t. XXIV; Blum, *La mission d'Albert dans la Marne en l'an III*, ibid., 1902 et 1903, t. XLIII et XLV; voir aussi Wallon, *Les représentants en mission.... dans les départements*, et les ouvrages d'histoire locale déjà notés. — CHOUANNERIE : référence aux indications précédemment données sur la Vendée. Parmi les mémoires ou écrits de Chouans : d'Andigné, *Mémoires*, p. p. Biré, 1900-01, 2 vol., t. I; Guyon de Rochecotte, *Mémoires* (rédigés par A. de Beauchamp), 1818; Michelot Moulin, *Mémoires sur la Chouannerie normande*, p. p. Rioult de Neuville, 1893 (Soc. Hist. contemp.); de Pontbriand, *Mémoires sur les guerres de la Chouannerie*, 1897 ; de Puisaye, *Mémoires qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste*, Londres, 1805-08, 6 vol. (les papiers de Puisaye conservés au Musée britannique à Londres constituent un fonds important pour l'histoire de l'émigration, des guerres civiles et du royalisme en France); Tercier, *Mémoires politiques et militaires*, p. p. de la Chanonie, 1891. — Ouvrages : les historiens des guerres ou des départements de l'Ouest déjà cités, notamment Du Chatellier, mais surtout Chassin, et, de plus, Froger, *La guerre de la Chouannerie de janvier à juin 1795*, Revue des questions historiques, 1910, t. LXXXVII. — Sur la Chouannerie bretonne : de Cadoudal, *Cadoudal*, 1887; Lemas, *Un district breton* (Fougères) *pendant les guerres de l'Ouest et de la Chouannerie* (1894); Thomas de Closmadeuc, *Débuts de la Chouannerie dans le Morbihan*, Révol. franç., 1901, t. XL; Le Falher, *Etudes sur la Chouannerie morbihannaise*, 1913; du Breil de Pontbriand, *Un Chouan, le général de Boisguy* (1904). — Sur la Chouannerie mancelle : Duchemin-Descepeaux, *Lettres sur les origines de la Chouannerie et sur les Chouans du Bas-Maine*, 1827; 2 vol.; Paulouin, *La*

des décrets qui en sont issus. La réaction venue de Paris suivit donc la même marche qu'à Paris, mais plus tardive et moins accidentée. Le gouvernement révolutionnaire avait si bien sauvegardé l'autorité de la Convention que nulle part la chute de Robespierre ne provoqua la moindre protestation, et il continua d'abord à fonctionner sans changement. Certains tribunaux criminels jugeant révolutionnairement prononcèrent des condamnations capitales jusqu'en décembre comme si de rien n'était, et, comme d'ordinaire, le spectacle des martyres exaltait la foi. L'avant-dernier des guillotinés à Besançon, un franciscain, étant déjà attaché à la bascule, donna, dit-on, sa bénédiction en remuant la tête en signe de croix (26 novembre). Mais, en province comme à Paris, l'événement du 9 thermidor produisit bientôt les mêmes effets. Enlèvement de la guillotine quand elle était encore dressée en permanence, épuration des autorités constituées, relaxation de prisonniers et premières poursuites contre les terroristes : tel fut sommairement le programme des représentants envoyés dans les départements. La réaction thermidorienne suivait sa pente.

LA TERREUR BLANCHE.

Et l'on en arriva aux représailles sanglantes contre les terroristes : dans les districts de Corbeil (Seine-et-Oise) et de Chinon

Chouannerie du Maine, Le Mans, 1875, 3 vol. in-12; Morvan, *Les Chouans de la Mayenne*, 1900, — Sur la Chouannerie normande : de La Sicotière, *Louis de Frotté et l'insurrection normande*, 1889, 3 vol. (important). — PACIFICATION DE 1795 : le Conventionnel Lofficial, *Journal*, p. p. Leroux-Cesbron, 1896; Gibert. *Précis historique* dans les *Mémoires et Documents*, p. p. Baguenier-Desormeaux, Angers, 1896; les exposés de La Sicotière, *Les articles secrets de la pacification de la Vendée en 1795*, Revue des questions historiques, 1881, t. XXI; Charavay, *Les traités de la Jaunaye et de la Mabilais.* Rév. franç., 1884, t. VII; Welschinger, *Aventures.... du baron de Cormatin*, 1894, in-12. — EMIGRATION MILITAIRE. Principaux mémoires : marquis Fr. Cl. A. de Bouillé, *Mémoires*, Londres, 1797, Paris, 1801 (réimprimés dans la collection Berville et Barrière, 1821); d'Ecquevilly, *Campagnes du corps.... de Condé*, 1818; de R(omain), *Souvenirs d'un officier royaliste*, 1824-29, 4 vol.; de Thiboult de Puisact, *Journal d'un fourrier de l'armée de Condé*, p. p. G. de Contades, 1882; de Damas, *Mémoires*, p. p. J. Rambaud, t. I, 1912. — Principaux ouvrages : Muret, *Histoire de l'armée de Condé*, 1848, 2 vol.; de la Boutetière, *L'armée de Condé*, 1861; G. de Contades, *Une Académie littéraire à l'armée de Condé*, dans *Emigrés et Chouans*, 1895; Bittard des Portes, *Histoire de l'armée de Condé*, 1896; du même, *Les émigrés à cocarde noire* (autrichienne) 1908; voir aussi Chambelland, *Vie de L.-J. de Bourbon-Condé*, 1819-20, 3 vol.; (Sevelinges), *Mémoires de la Maison de Condé*, 1820, 2 vol., et Crétineau-Joly, *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*, 1866, 2 vol. — QUIBERON. Avec les rapports officiels, notamment celui de Tallien (à la Convention le 9 thermidor, an III), nombreuses relations de royalistes, émigrés et chouans, comme Bernard de la Frégeolière, *Emigration et Chouannerie*, 1881; Chasle de La Touche, *Relation du désastre de Quiberon*, 1838 (avec réfutation des *Souvenirs* de Rouget de l'Isle, frère de l'auteur de la *Marseillaise*, réédités dans la collection Barrière et Lescure, t. XXXI, 1877, in-12); de Contades, *Coblentz et Quiberon*, *Souvenirs*, p. p. G. de Contades, 1885, in-12; La Chapelle de Béarnès, *De Bergerac à Quiberon*, 1913, in-12; (de Vauban), *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*, 1806 (cf. Barrière et Lescure, t. XXXI); Villeneuve de la Roche-Barnaud, *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, 1819. — Les ouvrages les plus récents sont dus à Le Garrec, *Quiberon, la bataille et le martyre*, Auray, 1895, in-12; Ch. Robert, *1795, Expédition des émigrés à Quiberon; le comte d'Artois à l'île d'Yeu* (1899); Thomas de Closmadeuc, *Quiberon, 1795*, 1899 (très documenté et presque définitif); Leymarie, *Un épisode sentimental de l'affaire de Quiberon*, Rév. franç., 1904, t. XLVII; Lanne, *Le mystère de Quiberon*, 1904, in-12 (suggestif); du Breil de Pontbriand, *Le comte d'Artois et l'expédition de l'île d'Yeu*, 1910.

(Indre-et-Loire), à Sedan, à Lons-le-Saunier, autour de Lyon : à Bourg, à Saint-Étienne et Montbrison, à Lyon même. Là, le club avait été fermé et de nombreux patriotes incarcérés dès le mois de septembre 1794. Sur quoi, le décret du 7 octobre déclara, comme par manière d'ironie, que « Commune-affranchie » n'était plus en état de rébellion et pouvait reprendre son ancien nom. Les jeunes gens et les contre-révolutionnaires s'organisèrent en bandes sous le nom significatif de « Compagnons de Jésus », qui dans la soirée du 5 mai 1795, sur un signal donné au théâtre, allèrent dans les prisons et massacrèrent 86 républicains. Une douzaine d'assassins traduits au tribunal de Roanne furent acquittés et revinrent en triomphe à Lyon. Le nombre des républicains massacrés à Montélimart, à Sisteron, à Avignon et dans les environs, est inconnu. A Tarascon, on en précipita une cinquantaine du haut du château sur les rochers (25 mai); les contre-révolutionnaires, commodément assis sur des chaises au bord de la route, assistaient au spectacle. Il y eut aussi des massacres à Nîmes. Sur les confins du Gard et de la Lozère, aux environs d'Alais. Dominique Allier réunit une petite bande qui battit la campagne pendant deux mois (septembre-octobre 1794). Il fut fait prisonnier, mais on le laissa s'évader. A Marseille les assassins s'appelaient « Compagnons du Soleil », parce qu'ils n'opéraient, dit-on, qu'en plein jour. Avec la complicité des représentants Isnard et Cadroy, ils procédèrent à des massacres à Aix (10 mai), Toulon (30 mai), au fort Saint-Jean, à Marseille (5 juin). Les assassinats isolés continuèrent ensuite dans toute la région.

NÉGOCIATIONS DE PAIX DANS L'OUEST.

Dans les départements de l'Ouest, la Chouannerie persistait au nord de la Loire et la guerre civile au sud. Charette dans le bas pays et Stofflet dans le Bocage avaient réorganisé leurs forces et repris la lutte. Du côté des Bleus, les nouveaux représentants aux armées, notamment Bollet, Boursault, Ruelle, auxquels furent ensuite adjoints d'obscurs Centristes des départements de l'Ouest, comme Chaillou, Delaunay jeune, Gaudin, Guermeur et Guezno, Lofficial, Menuau, Morisson et enfin des Girondins réintégrés comme Corbel, Defermon, Grenot, Jary, Lanjuinais, étaient résolus à faire la paix. Ils s'imaginaient que l'indulgence à l'égard des rebelles serait aussi utile que la sévérité contre les « terroristes » et ils escomptaient autant les effets des trois procès nantais terminés par l'exécution de Carrier que des premières mesures Conventionnelles pour le rétablissement du culte. Ils commencèrent par faire décréter d'arrestation le général Turreau, chef de l'armée de l'Ouest et partisan de la manière forte (29 septembre); Canclaux lui succéda. Alex. Dumas commandait l'armée des Côtes de Brest ; Hoche l'armée des Côtes de Cherbourg;

et les trois armées furent diminuées par d'importants prélèvements qu'on envoya aux frontières. Canclaux approuvait la nouvelle politique; Hoche au contraire craignait qu'elle ne fût une duperie. Un certain Dezoteux, qui se faisait appeler baron de Cormatin sous prétexte qu'il était l'époux divorcé de la veuve Viard, née Verne, laquelle possédait une terre ci-devant noble de ce nom, était muni d'un pouvoir des princes (daté du 25 octobre 1794) qui l'accréditait comme major général de l'armée royale de Bretagne. Il entra en pourparlers avec les représentants (3 janvier); il amena les chefs vendéens et chouans à y participer, et la pacification fut successivement convenue à la Jaunaie (une maison située dans la banlieue de Nantes) avec Charette et Sapinaud le 17 février, à la Mabilais (près Rennes) avec une vingtaine de chefs chouans (Cadoudal, entre autres, refusa d'y accéder) le 20 avril, et dans une prairie voisine de Saint-Florent avec Stofflet le 2 mai. Bien que les chefs rebelles eussent été admis à négocier comme des belligérants réguliers, avec leurs cocardes blanches et leurs insignes, on ne pouvait pas aller jusqu'à les laisser conclure un traité en forme. Il fut entendu que les articles sur lesquels l'accord avait été fait seraient convertis en arrêtés par les représentants et sanctionnés par décrets de la Convention. Les représentants délégués par leurs collègues devant l'Assemblée se portèrent garants de la loyauté des Vendéens et Chouans, et les décrets demandés furent votés sans opposition le 14 mars, le 27 avril et le 9 mai 1795.

PRÉTENDUE PACIFICATION DE L'OUEST.

Les arrêtés, au nombre de cinq et identiques à quelques détails près dans les trois pacifications, rappellent d'abord les lois récentes sur le libre exercice du culte, et, avant même que la Convention ne l'eût décrétée, ils autorisent la réouverture des églises. Les Vendéens et Chouans sans profession définie pourront entrer dans les armées de la République; ils formeront trois corps de 1 500 à 2 000 hommes chacun, qui seront entretenus par le Trésor et répartis dans les districts de l'Ouest pour y rétablir l'agriculture, le commerce et l'industrie, « sans pouvoir être placés ailleurs », ni être obligés d'aller au front en cas de réquisition. Les bons monétaires émis par les rebelles leur seront remboursés : Charette et Stofflet toucheront chacun deux millions, les Chouans, qui pourtant n'avaient pas de bons, un million et demi (sans compter les sommes données secrètement de la main à la main). Amnistie entière est garantie pour le passé. Les Blancs recevront comme les Bleus des départements dévastés, indemnités et secours, et ils rentreront en possession de leurs biens. En échange, ils « se soumettent aux lois de la République ». L'inintelligence des représentants en cette

affaire n'a d'égale que la déloyauté des Blancs. Pour se justifier, ceux-ci ont raconté qu'il y avait eu des articles secrets au traité de la Jaunaie : la promesse formelle du rétablissement de la royauté en France et de la livraison du Dauphin; mais il n'en existe pas la moindre preuve. Or, dès le 23 mai, quinze jours après la dernière ratification Conventionnelle, Hoche saisissait une correspondance de Cormatin qui prouvait sa mauvaise foi : il le fit arrêter (25 mai), et le trop habile personnage fut oublié en prison jusqu'au Consulat. Cadoudal recommença les hostilités (19 juin). Au lendemain de la Jaunaie, Charette disait à ses compagnons :

« Vous ne croyez sans doute pas, vous autres, que je sois devenu républicain depuis hier.... Je ferai usage de la réputation que j'ai acquise parmi les républicains pour capter l'esprit des soldats et les attirer à notre parti.... Au surplus, nous resterons armés.... Je crois peu au désintéressement des Anglais. Mais laissez-moi faire. J'ai joué la République par-dessous la jambe; je jouerai Pitt par-dessous la cuisse. »

Dès le 25 juin, Charette laissa ses hommes surprendre et massacrer un poste d'une centaine de Bleus qui ne se gardaient pas, et le 24 juillet, après avoir conféré la veille avec un émissaire venu d'Angleterre, il réunit son conseil qui décida la reprise des hostilités. En guise de déclaration de guerre, il commença par faire massacrer plus de deux cents prisonniers bleus, pendant la messe du dimanche (2 août).

L'EXPÉDITION DE QUIBERON.

Il choisissait bien mal son moment. Ses alliés venaient de subir un terrible désastre. Le 16 juin, le commodore britannique sir John Warren avait embarqué 3 500 émigrés (dont une partie avait été préalablement transférée d'Allemagne en Angleterre), et 1 500 prisonniers de guerre français, qui furent incorporés avec les émigrés en cinq régiments et rejoints à Quiberon (15 juillet) par un deuxième corps expéditionnaire de 2 000 hommes. Les Chouans participèrent au débarquement. Mais Hoche emprisonna l'ennemi dans l'étroite langue de terre et le força à mettre bas les armes (22 juillet). Il fit plus de 12 000 prisonniers, émigrés, Chouans et paysans. Les commissions militaires prononcèrent au total 791 condamnations à mort, dont 751 jusqu'au début de 1796. De ces dernières, 748 ont été exécutées, qui comprennent 428 gentilshommes émigrés, ayant ou non rang d'officier. Quiberon n'a pas été le tombeau de la noblesse française. Mais c'en était fait des espérances royalistes. Un troisième corps expéditionnaire, parti d'Angleterre le 25 août avec 4 000 hommes sous le commandement du comte d'Artois en personne, débarqua à l'île Dieu ou d'Yeu (2 octobre), pour rejoindre Charette. Mais Hoche, passé (depuis le 29 août) au commandement

de l'armée de l'Ouest, veillait. Il barra la côte à Charette, et les Anglo-royalistes se rembarquèrent (17 novembre). La lettre de Charette à Louis XVIII : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu », est apocryphe. Le comte d'Artois dépendait des Anglais, qui étaient las de tant de frais inutiles.

« Le voilà donc, Monsieur Pitt, le résultat de trois années de travaux, écrivait ironiquement Hoche dans son rapport du 22 juillet. Demandez à M. de Puisaye... s'il est aussi aisé de vaincre les républicains sur leur territoire que dans votre cabinet. »

IV. — LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT[1]

PENSIONS, TRAITEMENTS ET SECOURS ECCLÉSIASTIQUES.

LES événements avaient justifié les prévisions de Hoche et prouvé la fragilité de la paix thermidorienne dans les départements de l'Ouest. Mais la majorité Conventionnelle en étendit l'application à toute la France, dans l'espoir de rétablir la paix religieuse. Elle commença par régler à sa façon la question financière. L'État avait assuré aux gens d'Église des pensions, des traitements, et, en dernier lieu, des secours annuels au profit des abdicataires. Les pensions étaient de droit, les secours de faveur, et l'on pouvait discuter sur la nature des traitements, suivant qu'ils étaient ou non considérés comme la contre-valeur des biens d'Église nationalisés. Or l'État ne payait plus ni pensions, ni traitements. Le décret du 5 août 1794 porte que les ci-devant ministres du culte, religieux et religieuses, toucheront sans délai l'arriéré de leurs pensions. Mais le décret du 18 septembre, que Cambon fit voter par raison d'économie, déclare que « la République ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte » et que le régime des secours annuels sera appliqué aux prêtres en exercice comme aux abdicataires. Les traitements ecclésiastiques étaient donc supprimés. L'État dénonçait le plus solide des liens qui

1. Trois périodiques du temps font connaître les principaux partis : la *Décade philosophique*, non confessionnelle, à dater de juin 1794 (une des « revues » les plus remarquables qui aient été publiées en France, avec Ginguené, Amaury Duval, Andrieux, J.-B. Say et autres collaborateurs); les *Annales de la Religion*, organe des constitutionnels, à dater de mai 1795; les *Annales religieuses* (des abbés Sicard et Jauffret soumissionnaires), à dater d'octobre 1795. Les brochures de Baudin, *Du fanatisme et des cultes*, an III, et d'Opoix, *Fête de la Pudeur..., fêtes décadaires*, an III, ont été réimprimées dans la Révol. franç., 1891, t. XX et 1882, t. III; voir aussi Platon Blanchard, *Catéchisme de la nature, ou religion et morale naturelles*, an III, in-12. — Sur Grégoire, H. Carnot, *Notice biographique* (en tête du t. I des *Mémoires* de Grégoire, 1837, et au t. VI de l'*Histoire des sectes* du même, 1845), plusieurs fois rééditée; en dernier lieu, trois éditions remaniées, 1882; Maggiolo, *La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire*, Nancy, 1873-1885, 3 fasc.; Gazier, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française* (en fait : sur Grégoire), 1887, in-12. — Sur les constitutionnels et les réfractaires, voir ci-après. — Sur la séparation : Champion, *La séparation de l'Église et de l'État en 1794, Introduction à l'histoire religieuse de la Révolution*, 1903, in-12; Aulard, *La séparation de l'Église et de l'État sous la Convention et ses origines*, dans *Études et Leçons*, t. II, 1898 et t. V, 1907; Mathiez, *Le régime légal des cultes sous la première séparation*, dans *La Révolution et l'Église, Études critiques*, 1910, in-12.



LA BATAILLE DE QUIBERON. 21 JUILLET 1795

L'armée républicaine, campée en avant du village de Sainte-Barbe (à droite), attaque le Fort Penthièvre, qui barre l'entrée de la presqu'île occupée par les Emigrés (à gauche). — Dessin de Swebach-Desfontaines, gravé par Malapeau. — Est. Qb. 103.



L'ARMÉE DU PRINCE DE CONDÉ

Caricature contre les Emigrés. Deux paysans apportent au prince, entouré de ses généraux, une caisse de 10.000 *soldats de bois ; les enfants du prince rangent les soldats en bataille pendant que les heiduques jouent des fanfares. — Est. Qb.*

l'unissaient à l'Église. Logiquement, il ne lui restait plus qu'à garantir le libre exercice du culte sous les réserves que commandent l'ordre et la tranquillité politique. Grégoire en fit la proposition (21 décembre), mais Legendre l'empêcha d'achever le discours qu'il avait préparé à l'appui de sa « motion d'ordre ». Grégoire le publia. La question restait posée devant l'opinion. Baudin, notamment, imprima une brochure sur le « fanatisme », où il reprenait quelques-unes des idées de Grégoire. Les premiers pourparlers de paix dans les départements de l'Ouest déterminèrent les trois Comités de gouvernement à prendre position, et, finalement, Boissy d'Anglas donna en leur nom lecture à la Convention d'un rapport où il concluait comme Grégoire, mais par des arguments contraires (21 février 1795). Grégoire se vante d'être tout ensemble républicain et catholique de cœur et d'esprit; Boissy, protestant et philosophe, se pose comme l'ennemi du fanatisme. Sous la ressemblance des formules perce chez Grégoire la défiance de l'État et chez Boissy la défiance de l'Église.

LIBERTÉ ET POLICE DES CULTES.

Quoi qu'il en soit, le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), adopté sans discussion sur le rapport de Boissy, déclare que, « conformément à l'article 7 de la Déclaration des Droits de l'Homme et à l'article 122 de la Constitution (de 1793), l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé », de sorte que la séparation de l'Église et de l'État est donnée comme l'application d'une constitution inappliquée. Les articles qui suivent énumèrent les restrictions de police, conçues d'après la thèse des Comités : l'État ne fournit ni salaire, ni église, ni presbytère; il interdit toute cérémonie hors du local cultuel, tout signe extérieur de culte, toute convocation publique (et par conséquent toute sonnerie de cloche), tout costume ou vêtement spécial porté en public (car il ne reconnaît pas de ministre du culte); il interdit aux communes d'acquérir ou de louer des locaux cultuels et aux fidèles d'instituer des donations perpétuelles ou viagères. Enfin, tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque sera soumis à la surveillance des autorités constituées, et quiconque troublerait par violence les cérémonies cultuelles sera poursuivi correctionnellement. Le culte était donc autorisé, mais partout ailleurs que dans les églises, puisque les églises étaient nationalisées ou déjà vendues. Or, le premier des arrêtés de pacification des représentants dans les départements de l'Ouest portait au contraire que les églises seraient rouvertes au culte. Il en résultait que les « fanatiques » rebelles, Vendéens et Chouans, jouissaient d'un traitement privilégié. L'un des signataires des arrêtés de la Mabilais, le catholique Lanjuinais, Girondin réintégré, exposa à la Convention, de la part des trois Comités de gouvernement, qu'il y

avait là une inadmissible anomalie (30 mai 1795). Il allégua en outre que les églises seraient de surveillance plus aisée que les locaux cultuels privés, et la Convention décréta que les communes et sections de communes auraient provisoirement le libre usage des églises non aliénées, qu'elles pourraient s'en servir tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice des cultes, mais que nul ne pourrait y remplir le ministère d'aucun culte sans s'être « fait décerner acte », devant la municipalité, « de sa soumission aux lois de la République », à l'instar des Vendéens et des Chouans. Au cas où les habitants pratiqueraient des cultes différents, la municipalité, sous la surveillance des corps administratifs, déterminera pour chaque culte les jours et heures les plus convenables, « ainsi que les moyens de maintenir la décence et d'entretenir la paix et la concorde » (loi du 11 prairial an III, 30 mai 1795). En d'autres termes, l'église servira aux réunions civiques et au culte; le culte pourra être simultanément constitutionnel, réfractaire, protestant, juif même, à la seule condition que les officiants soient « soumissionnaires ».

NOUVEAUTÉ DE LA SÉPARATION.

Après l'expérience de la religion révolutionnaire qui était d'État et persécutait les cultes antérieurs tout en proclamant la liberté cultuelle, la Convention inaugurait l'expérience de la liberté cultuelle et de la séparation des Églises et de l'État, tout en maintenant le culte décadaire qui reste civique et d'État. Au fond, la politique thermidorienne n'est pas en opposition avec la politique Montagnarde et, du jour où celle-ci condamna les procédés autoritaires de l'Hébertisme pour adopter la conception libérale du Comité de salut public, elle était entrée dans la voie thermidorienne. La Convention a tout ensemble obéi aux circonstances et donné son développement logique à une doctrine élaborée en commun, de Robespierre à Grégoire et de Boissy à Lanjuinais. Et, pour la première fois dans l'histoire millénaire des rapports de l'Église et de l'État en France, elle a introduit, sans assurément pouvoir en mesurer tous les effets, le principe nouveau de la séparation, avec son corollaire obligatoire, mais encore inaperçu, de la laïcité de l'État. L'innovation était grosse de conséquences lointaines et graves, grosse aussi de conséquences immédiates et contradictoires.

SOUMISSIONNAIRES CONSTITUTIONNELS.

L'Église constitutionnelle se réorganisa indépendamment de l'État. Cinq évêques, dont trois députés : Grégoire du Loir-et-Cher, les deux Girondins réintégrés Royer de l'Ain et Saurine des Landes, avec Desbois de la Somme et Gratien de Seine-Inférieure, constituèrent à Paris, dès la fin de 1794, un « Comité des évêques réunis », et publièrent (le 15 mars 1795) une « encyclique ». Ils déclaraient reconnaître la primauté de Saint-Pierre et les lois de la République; ils

acceptaient la séparation, mais maintenaient les circonscriptions diocésaines avec le régime constitutionnel de l'élection des évêques et de la confirmation métropolitaine. Trente-trois évêques et cinq « presbytères » (commissions d'ecclésiastiques dans les diocèses sans évêque) adhérèrent dans leurs « mandements » pastoraux à l'encyclique des « évêques réunis » et, dans chaque diocèse (le Loir-et-Cher en premier, dès le début de 1795), la hiérarchie se reconstitua tant bien que mal, avec les prêtres résignataires (qui avaient interrompu leur ministère sans abdiquer leur état) et les abdicataires restés célibataires. Quant aux abdicataires mariés, dont le nombre est évalué à deux mille, ils furent tenus à l'écart, malgré les instances de certains d'entre eux.

SOUMISSIONNAIRES RÉTRACTATAIRES ET RÉFRACTAIRES.

Mais beaucoup de prêtres rétractaient alors leur serment constitutionnel pour rentrer dans le giron de l'Église romaine. Puisque l'Église constitutionnelle n'était plus d'État, il leur semblait que la restauration du culte ne pouvait être mieux assurée que par la cessation du schisme. Les réfractaires recueillaient les premiers fruits de leur apostolat au cours de la Terreur. Tandis que les constitutionnels cédaient à la force, ils avaient, au péril de leur vie, persévéré dans leur ministère. Le nombre des rétractataires est inconnu, mais il paraît avoir été considérable. Dans le seul diocèse du Mans, le vicaire général, qui faisait fonction d'administrateur au nom de l'évêque émigré, aurait reçu près de cinq cents « réconciliations » à partir du mois de mars 1795, et la formule qu'il donnait à signer imposait au rétractataire la promesse de soumission « à la punition que mes supérieurs voudront bien m'imposer pour réparer les scandales que j'ai donnés ». Les prêtres qui rentrent à l'église de leur village ou de leur ville en 1795 sont donc, pour un grand nombre, doublement « soumissionnaires », puisqu'ils reconnaissent à la fois l'Église romaine qui a été réfractaire aux lois de la République et les lois de la République.

REPRISE DU CULTE CATHOLIQUE.

Dès qu'il fut avéré que la Terreur avait pris fin, et, en beaucoup d'endroits, avant même que la Convention eût achevé sa législation nouvelle, le culte reprit donc partout. A Troyes, on sonnait déjà les cloches en septembre 1794; à Paris, on célébrait la messe dans les chapelles en février 1795 et dans une église (Saint-Médard) en mars; à Strasbourg, le premier service luthérien date du 15 mars dans la grande salle du Gymnase protestant, le premier office catholique, du 24 mai à l'Église Saint-Louis; dans la Sarthe et le Cher, les églises de campagne rouvrent en avril. Le mouvement a été actif surtout dans l'entre-deux des décrets du 20 février et du 30 mai, qui coïncidait avec le Carême et les fêtes de Pâques (5 avril). Les soumissionnaires con-

stitutionnels paraissent avoir été relativement plus nombreux dans les villes et les soumissionnaires réconciliés ou réfractaires dans les campagnes; mais il restait des insoumissionnaires réfractaires plus actifs que jamais, en raison même de leur succès et de la liberté qui leur était accordée. Et, bien qu'il soit impossible de conclure avec toute la précision désirable, le régime de la séparation, tel qu'il a été organisé par la Convention thermidorienne, a eu d'abord pour conséquence de favoriser le développement de l'Église romaine contre-révolutionnaire au détriment de l'Église constitutionnelle patriote. En même temps, le culte révolutionnaire périclitait, et la « philosophie tricolore » des cérémonies patriotiques tombait en sommeil.

V. — LES TRAITÉS DE BÂLE[1].

DÉCOMPOSITION MILITAIRE.

LE régime thermidorien eut, comme le dit le Conventionnel Delbrel, « dans les armées des résultats bien désastreux » : « tous les ressorts du gouvernement étaient trop tendus; au lieu de les relâcher insensiblement, on les brisa »; « au lieu de modérer, de régulariser l'énergie nationale, on l'éteignit ». Auparavant, « les ennemis de la République eux-mêmes sollicitaient l'honneur d'être admis dans les rangs des défenseurs de la Patrie, et j'en connais

1. Le texte des traités dans de Clercq, *Recueil des traités de la France*, t. I, 1864; en extraits dans Cahen et Guyot, *L'œuvre législative de la Révolution*, 1913. — Sur les négociations : Barthélemy, *Papiers*, t. V, 1890, p. p. Kaulek, t. VI, 1910, p. p. Tausserat-Radel (Inventaire analytique des Archives de Ministère des Affaires étrangères); cf. Fain, *Manuscrit de l'an III*, 1828; Merlin de Thionville, *Correspondance*, p. p. J. Reynaud, 1860. — Pour l'état de l'opinion, voir G.-G. Boehmer, *La rive gauche du Rhin, limite de la République française*, an IV. — Le t. IV de *L'Europe et la Révolution française* de Sorel, intitulé *Les limites naturelles*, 1892, est complété par des études préparatoires publiées dans la Revue historique : *La paix de Bâle.... entre la France et la Prusse*, 1877-78, t. V-VII; *La diplomatie française, et l'Espagne, 1792-96*, 1879-80, t. XI-XIII; *L'Autriche et le Comité de salut public, 1795*, 1881, t. XVII; *La neutralité du nord de l'Allemagne en 1795*, 1881, t. XVII; *Le Comité de salut public et la question de la rive gauche du Rhin en 1795*, 1882, t. XVIII; *La frontière constitutionnelle, 1795*, 1882, t. XIX. — Von Vivenot, *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen als Reichsfeldmarschall*, t. II en 2 vol. intitulés *Zur Geschichte des Baseler Friedens*, Vienne, 1866; du même : *Thugut, Clerfayt und Wurmser, Originaldokumente*, Vienne, 1869; du même : *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs*, t. IV, Vienne, 1885, t. V, p. p. von Zeissberg, ibid., 1890; von Zeissberg, *Erzherzog Carl*, t. I en 2 vol. Vienne, 1895, — Le point de vue prussien est indiqué par Sybel, Wahl, op. cit. et Bailleu, *Kœnig Friedrich-Wilhelm II. und die Genesis des Friedens von Basel*, Historische Zeitschrift, 1895, t. LXXV. — Sur l'Espagne : le prince de la Paix (Godoy), *Mémoires*, trad. d'Esménard, t. I, 1836; Tratchevski, *L'Espagne à l'époque de la Révolution française*, Rev. histor. 1886, t. XXXI; Delbrel, *L'Espagne et la Révolution française*, Etudes, 1889, t. XLVII-XLVIII. — Sur la Hollande : (Legrand), *La Révolution française en Hollande*, 1894; cf. Colenbrander, *Les rapports de la Hollande et de la France, Etat des travaux*, Rev. d'hist. mod., 1907-08, t. IX, — Sur l'état de l'armée : *Le département de la guerre en l'an IV*, Revue d'histoire, p. p. la Section histor. de l'Etat-major, 1910; Bourdeau, *Les armées du Rhin au début du Directoire*, 1909 (Section historique de l'Etat major); le Conventionnel Delbrel, *Notes sur l'armée des Pyrénées orientales* (d'août à décembre 1794), p. p. G. Bord, Revue Révol., 1885, t. V, Documents. — Sur la campagne de 1795-96 et la trahison de Pichegru, voir la bibliographie du chap. suiv.

beaucoup qui furent de bons soldats »; la réaction les ramena chez eux, pour se renforcer de leur retour.

« Les autorités constituées qui, dans l'intérieur, activaient le départ des réquisitionnaires et renvoyaient les déserteurs aux armées, ne voulurent plus ou n'osèrent plus surveiller et agir avec la même vigueur. Dans moins de six mois, la République perdit au moins le tiers de ses défenseurs. »

En mars 1795, le déchet était devenu effrayant. Nominalement, les dix armées alors sur pied avaient un effectif total de 1 100 000 hommes, mais on en comptait seulement 68 000 présents à l'armée du Nord, 87 à Sambre-et-Meuse, 57 à Rhin-et-Moselle, 14 aux Alpes, 27 à l'Italie, 43 aux Pyrénées Orientales, 39 aux Pyrénées Occidentales, 42 à l'Ouest, 51 aux Côtes de Brest et 26 aux Côtes de Cherbourg, soit 454 000, dont 119 à l'intérieur. La discipline se relâchait. Dans certains corps le luxe sévit parmi les officiers, comme la misère parmi les soldats et les abus des services de fourniture ou de ravitaillement. La détresse des armées thermidoriennes est devenue légendaire. On en arriva, dans le courant de l'été 1795, à déserter « par bandes à l'intérieur, avec armes et bagages ». A la levée en masse de 1793 succédait une démobilisation spontanée qu'accélérait, avec l'impuissance de l'administration, le sentiment que la guerre allait prendre fin, dans la victoire et la lassitude. Sans doute, la décomposition militaire n'apparut pas d'abord dans toutes les armées avec une égale intensité. L'esprit de l'an II survécut encore quelques mois, notamment à l'armée du Nord, sous le commandement disciplinaire de Pichegru. L'élan révolutionnaire n'a pas été rompu net.

OCCUPATION DE LA HOLLANDE.

Les quatre armées de Pichegru, Jourdan, René Moreaux et Michaud parvinrent sans grande difficulté jusqu'au Rhin; mais il leur fallut près de quatre mois, alors que l'ennemi désemparé ne résistait plus qu'avec inertie (août-novembre). Des détachements combinés des armées de Sambre-et-Meuse, de la Moselle et du Rhin commencèrent le siège de Mayence. Sur le Rhin, les opérations subirent alors un temps d'arrêt. En Hollande, au contraire, une courte et triomphale campagne d'hiver livrait aux Républicains le pays tout entier. Les patriotes exilés après l'échec du mouvement de 1787 contre le despotisme du stathouder Guillaume V, soutenu par son beau-frère, le roi de Prusse, pressaient les Français d'intervenir. Leur nombre est évalué à quarante mille, et l'un de leurs chefs, Daendels, servait comme général dans l'armée de Pichegru. Leurs partisans restés en Hollande n'étaient pas assez forts pour provoquer une révolution populaire, car ils se recrutaient principalement dans la vieille oligarchie bourgeoise, jalouse de ses franchises locales contre l'orangisme de la noblesse et du bas peuple; mais ils pouvaient empêcher un

mouvement de défense nationale, gêner le gouvernement, présenter en libératrice l'armée française. Les Anglais donnaient des signes de découragement, et le duc d'York abandonnait ses troupes pour s'embarquer (2 décembre). Mais le pays restait protégé par les inondations de ses canaux et le triple fossé de la Meuse, du Waal et du Lek. Le froid survint, qui gela toutes les eaux.

« La Hollande est maintenant solide, écrivait Daendels, les fleuves qui l'entourent, les inondations qui la couvrent des invasions sont durs comme la terre; Amsterdam est de plain-pied avec Paris. »

Pichegru avança prudemment; son armée franchit sur la glace la basse Meuse (27 décembre), le Waal (8 janvier 1795) et le Lek (15 janvier). Les troupes britanniques, battues, découragées, dénuées de tout, gagnèrent péniblement le Hanovre. Les États Généraux renoncèrent à la lutte; et leurs troupes cessèrent de se battre. En un mois, les troupes françaises avaient méthodiquement pris possession du pays entier, d'Utrecht (18 janvier) à Groningue (14 février). Un détachement de quelques centaines de fantassins et de cavaliers s'assura de la flotte hollandaise que la glace retenait à la pointe du Helder, et le commandant batave invita à dîner le chef de l'expédition (23 janvier). La Hollande n'était pas conquise : elle se livrait. Mais l'impression fut profonde en France et en Europe, et Pichegru passa pour un grand général.

AUX FRONTIÈRES DU SUD.

Au sud-est, les armées des Alpes et d'Italie réussissaient, non sans combats, à garder le commandement des cols des Alpes et des Apennins, et, au sud, l'armée des Pyrénées Orientales refoulait définitivement les Espagnols au delà de la frontière. Les deux généraux en chef, Dugommier et La Union, furent tués au cours de rudes combats qu'ils se livraient en avant de Figuères, qui capitula enfin (28 novembre). Pérignon, successeur de Dugommier, s'empara de Rosas après un siège long et pénible (3 février 1795). L'armée des Pyrénées Occidentales, avec Muller et Moncey, entrait à Fontarabie (1er août) et Saint-Sébastien (4 août 1794); mais elle ne continua son offensive que longtemps plus tard, jusqu'à Bilbao (19 juillet 1795).

PAIX AVEC LA TOSCANE.

Ainsi les opérations se poursuivaient victorieusement sur toutes les frontières. De nombreuses ébauches de négociations dénotaient le désir de paix. Ce fut le propre frère de l'empereur, Ferdinand III, grand-duc de Toscane, qui osa le premier traiter avec la Révolution française. Il ne s'était résigné à rompre que sous la menace du canon anglais à Livourne, et le commerce de ses sujets en souffrait. Après les premiers pourparlers à Florence, avec Cacault, le comte Carletti fut envoyé à Paris (4 novembre 1794), où il conclut avec le Comité de

salut public un traité de « paix, amitié et bonne intelligence » (9 février 1795) que la Convention s'empressa de ratifier (13 février). Le grand-duc révoquait « tout acte d'adhésion, consentement ou accession à la coalition », et la Toscane revenait à la « neutralité ».

NÉGOCIATIONS DE PAIX AVEC LA PRUSSE.

Les mêmes expressions de « paix, amitié et bonne intelligence » figurent dans le traité signé à Bâle le 5 avril 1795 par François Barthélemy, le ministre de la République en Suisse, et le baron de Hardenberg qui représentait « le roi de Prusse, tant considéré comme tel qu'en qualité d'électeur de Brandebourg et de co-État de l'Empire germanique ». La conversation, commencée par Mœllendorff sitôt après sa retraite sur la rive droite du Rhin, interrompue par la mort du comte de Goltz, le premier négociateur prussien à Bâle (16 février), habilement continuée par Barthélemy, un vieux diplomate de carrière, se terminait par un compromis plus conforme aux désirs de Berlin que de Paris. Le Comité de salut public espérait l'alliance prussienne; Frédéric-Guillaume II ne proposait d'abord qu'un armistice. Il trahissait la coalition, renonçait à la lutte contre la France révolutionnaire, mais refusait de lier partie avec elle. Puisque la guerre sur le Rhin ne rendait pas, il voulait s'en dégager pour avoir toute liberté d'action sur la Vistule. Déjà il employait contre Kosciuszko une partie des subsides que lui versait l'Angleterre pour la guerre contre la France. Quand Pitt cessa de payer (en octobre), il cessa de combattre. Sa coopération avec la Russie en Pologne ne lui avait valu que des déboires. Il avait renoncé à participer au siège de Varsovie (6 septembre 1794), laissant à Souvarof seul la gloire de prendre la ville (4 novembre) et d'y massacrer en masse les patriotes polonais. L'Autriche, de son côté, avançait des troupes en Galicie, et s'entendait avec la Russie (3 janvier 1795) pour un dernier partage de la Pologne, un mutuel appui contre la Prusse et la possibilité d'un échange de la Bavière contre la Belgique. La Prusse avait tout à craindre d'un rapprochement austro-russe.

PAIX AVEC LA PRUSSE.

La paix de Bâle, ratifiée par la Convention le 14 avril, ne prononce pas officiellement le mot de neutralité, mais elle stipule la fin immédiate des hostilités entre les deux parties contractantes; la France occupera les possessions prussiennes de la rive gauche du Rhin « jusqu'à la pacification générale » avec l'Empire germanique, et, au cas où elle obtiendrait alors la limite du Rhin, elle s'engage secrètement à assurer une compensation à la Prusse. Enfin, elle « accueillera les bons offices » du roi de Prusse en faveur des « princes et États de l'Empire germanique » qui seraient désireux de négocier. La convention complémentaire, signée à Bâle par Barthélemy et Hardenberg le 17 mai, et ratifiée par la Convention le 27,

traça la « ligne de démarcation et de neutralisation » qui était destinée à « éloigner le théâtre de la guerre de tout le nord de l'Allemagne » sous la garantie prussienne, et Hardenberg contribua à la paix particulière conclue par le landgrave de Hesse-Cassel avec la France à Bâle (le 28 août). La neutralité était pour la Prusse quadruplement avantageuse : elle lui assurait sur la rive droite du Rhin une indemnité équivalente aux possessions qu'elle pouvait perdre sur la rive gauche, par un troc conforme aux habitudes diplomatiques d'ancien régime; elle lui permettait de se poser dès maintenant contre l'Autriche en protectrice des princes de l'Allemagne du Nord; elle lui permettait d'agir sans entraves en Pologne, et elle faisait enfin peser sur l'Autriche la menace d'une alliance avec la France, qui n'était pas moins redoutable pour sa rivale que le rapprochement austro-russe pour la Prusse elle-même. Bon gré mal gré, Vienne et Pétersbourg acceptèrent la Prusse comme convive au festin polonais, et le troisième partage de la Pologne entre les trois puissances (24 octobre 1795) répond ainsi à la paix de Bâle, comme la paix de Bâle répondait à l'accord austro-russe du début de l'année. Moins profitable à la France qu'à la Prusse, la paix n'était pourtant pas sans importance. Les hostilités cessaient pour tous les pays occupés, y compris la Hollande. Le roi de Prusse affaiblissait la coalition en la quittant, il abandonnait son beau-frère le stathouder, il acceptait implicitement que la France s'étendît jusqu'au Rhin ; bref, il donnait aux victoires révolutionnaires leur première consécration effective.

PAIX AVEC LES PROVINCES-UNIES.

Les États Généraux, ayant aboli le stathoudérat et proclamé les droits de l'homme (16 février), s'imaginèrent qu'ils allaient traiter de pair à égal avec le Comité de salut public, et les patriotes bataves partageaient leurs illusions. Aussi les négociations furent-elles longues et difficiles. Il fut question d'arrêter Daendels, de désarmer les troupes bataves, d'évacuer tout le pays au nord du Lek. A l'ultimatum du Comité de salut public, les États Généraux répondaient dilatoirement.

« Il faut, écrivait Sieyès, que les Bataves fassent à l'avenir autant de bien à la France qu'ils lui ont fait ou voulu faire de mal sous l'influence britannique.... Véritablement, les Bataves se moquent de nous. Ils vont à leurs fins par la lenteur en même temps que par leur activité. Nous ne le souffrirons pas. »

Finalement, Sieyès et Reubell partirent pour la Haye où le traité fut signé le 16 mai ; les États Généraux le ratifièrent le 26 et la Convention le 27. La République des Provinces-Unies était reconnue par la République française comme puissance libre et indépendante, mais sous condition d'alliance offensive et défensive jusqu'à la fin de

la guerre; elle lui cédait la Flandre hollandaise, Maestricht, Venlo et dépendances; elle s'engageait à lui payer, « à titre d'indemnité et dédommagement pour les frais de la guerre », cent millions de florins, et, dans les articles secrets, à entretenir l'armée française d'occupation. Enfin on transporta à Paris, de Hollande comme de Belgique, de nombreux objets d'art, et le cabinet d'histoire naturelle du stathouder figure encore aujourd'hui dans les collections du Muséum. En échange, la France garantissait pour la paix générale une compensation territoriale à prendre sur les pays qu'elle aurait conquis et la restitution des colonies dont l'ennemi aurait pu s'emparer. Or, le stathouder, réfugié en Angleterre, donna ordre aux gouverneurs des colonies bataves d'accueillir en alliés les vaisseaux britanniques, et c'est ainsi que Ceylan (26 août) et le Cap (25 septembre) entrèrent sans résistance dans l'empire colonial auquel ils appartiennent encore aujourd'hui. Ainsi la nation batave était tout ensemble trahie et dépouillée par le stathouder qui l'avait lancée contre la France, exploitée et dépouillée par la France qui la libérait du stathouder.

PAIX AVEC L'ESPAGNE.

Depuis le jour où le général La Union fit mystérieusement parvenir à Dugommier un rameau d'olivier (20 septembre 1794) jusqu'à la signature du traité à Bâle (le 4 juillet 1795), par Barthélemy et Yriarte, les négociations franco-espagnoles, parallèles aux opérations militaires dont elles subissaient les contre-coups, déroulèrent, avec leurs péripéties variées et leurs nombreux intermédiaires (parmi lesquels il convient de citer le financier Cabarrus, père de Mme Tallien), de multiples projets sur le sort du Dauphin et de Mme Royale, l'alliance avec la France et le rétablissement du commerce, comme au temps du Pacte de Famille, la cession de la Louisiane ou de Santo-Domingo (la partie espagnole de Saint-Domingue), le règlement des affaires d'Italie, la reprise de Gibraltar, et l'annexion du Portugal, ou tout au moins son accession au système français pour fermer à l'Angleterre « la porte du continent européen, depuis Gibraltar jusqu'au Texel », comme disait Sieyès en formulant ainsi par avance le programme du blocus continental. On passait « alternativement du blanc au noir », rapporte un diplomate; « la reine veut la paix, le roi ne veut rien du tout », et Godoy, le favori de la reine, « s'imagine qu'on peut faire la guerre et la paix avec les mêmes moyens ». De tant de projets, il ne resta presque rien dans le traité, sinon la paix qui libérait les deux pays d'une guerre sans issue et privait l'Angleterre d'une alliance utile. La France évacuait les territoires qu'elle avait envahis en Espagne et recevait Santo-Domingo; elle acceptait la médiation espagnole pour le Portugal et les États d'Italie; secrètement, elle s'engageait à livrer Mme Royale si l'Autriche en refusait

l'échange. Plus que jamais, la reine admira Godoy que, docilement, le roi honora du titre de « prince de la Paix » (4 septembre 1795).

ÉCHECS SUR LE RHIN.

Mais la coalition diminuée restait solide encore. L'Autriche fit indirectement des offres d'armistice (24 juillet), auxquelles le Comité de salut public répondit qu'il ne négocierait que pour la paix (10 août) : elle refusa, car elle ne voulait que gagner du temps. Subventionnée par l'Angleterre (20 mai) et associée à son alliance avec la Russie (28 septembre), rassurée, au moins provisoirement, sur les intentions de la Prusse, elle ne considérait pas la partie comme perdue. Deux puissantes armées commandées par Wurmser sur la rive droite du haut Rhin et par Clerfayt en aval, du Mein à la Ruhr, étaient opposées aux armées de Sambre-et-Meuse sous Jourdan et de Rhin-et-Moselle sous Pichegru, pendant qu'une troisième armée allait renforcer les Piémontais. Pour la première fois depuis la levée en masse, les Républicains étaient partout en grave infériorité numérique. Jourdan franchit le Rhin à la hauteur de Dusseldorf (6 septembre) et remonta le fleuve dans la direction de Mayence. Mais, au lieu de coopérer à ses mouvements, Pichegru s'attarda à Manheim (20 septembre) sans même pousser jusqu'à Heidelberg. Wurmser eut ainsi le temps d'intervenir et de maintenir Pichegru, tandis que Clerfayt, qui avait risqué d'être pris dans l'étau des deux armées françaises, forçait Jourdan à battre en retraite sur la rive gauche, entre Neuwied et Dusseldorf (12 octobre). Bien qu'il eût reçu des renforts de Jourdan, Pichegru évacua Manheim et la laissa sans défense pendant que Clerfayt, prenant l'offensive, débloquait Mayence (29 octobre), passait sur la rive gauche et, pénétrant comme un coin entre les armées de Sambre-et-Meuse et Rhin-et-Moselle, occupait la ligne de la Pfrimm (en arrière de Worms) et de la Speyer (en arrière de Spire), avec le concours de Wurmser qui débouchait de Manheim, et se rapprochait ainsi de la frontière d'Alsace.

SUCCÈS EN ITALIE.

Sans doute Pichegru était déjà (par divers intermédiaires, dont le plus connu est Fauche-Borel) en relations avec Condé (qui était au service autrichien depuis le licenciement de l'armée des Princes et se trouvait alors dans le Brisgau, avec son « armée » de six mille hommes, sous les ordres de Wurmser), sinon avec Wickham, le ministre britannique en Suisse (qui était arrivé à Berne, le 1er novembre 1794, avec mission d'intriguer en France); peut-être même trahissait-il, et ménageait-il ses troupes pour un coup de force sur Paris avec le concours de Condé; peut-être enfin son inaction à Manheim n'était-elle due qu'à son incapacité militaire. Quoi qu'il en soit, l'offensive française avait échoué par sa faute, la ligne du Rhin était envahie et l'invasion de nouveau menaçante. Mais les Autrichiens consentirent

à un armistice (21 décembre). Ils étaient épuisés. En Italie la campagne tournait mal pour eux. Ils avaient d'abord réussi à forcer les passages des Apennins et ils étaient arrivés jusqu'à Savone (25 juin). Mais Kellermann les avait empêchés de poursuivre leur marche en avant le long de la Rivière, et son successeur, Scherer, venait de remporter une brillante victoire à Loano (23-25 novembre) et de les repousser au delà des Apennins. La suspension d'armes permettait à Vienne de préparer une nouvelle campagne qu'on espérait décisive, ou de négocier avec le nouveau gouvernement français, qui pouvait être plus accommodant que la Convention.

LA BARRIÈRE DU RHIN ET LA BELGIQUE.

Sous le régime thermidorien, la doctrine des frontières naturelles dominait en effet à Paris presque sans contestation. Pour ne citer qu'un exemple, un négociant patriote de Rhénanie ayant déposé chez le député Louvet, en août 1795, 6 000 francs à distribuer comme prix d'un concours sur la question de « la rive gauche du Rhin, limite de la République française », l'empressement fut tel qu'il lui fallut porter la somme à 19 000 francs, et presque tous les concurrents, au nombre de 56, parisiens, alsaciens et provinciaux de toutes les parties de la France, donnèrent des conclusions affirmatives. Le concours fit grand bruit et les mémoires primés furent réunis en volume. Sieyès considérait que « la paix de tout l'Occident de l'Europe » devait être « la suite moralement nécessaire du système de la barrière du Rhin entre l'Allemagne et la France » (25 mai); et, de Boissy d'Anglas (30 janvier) à Merlin de Douai (30 septembre), avec Bourdon de l'Oise ou Fréron, Thibaudeau, Roberjot ou Cambacérès, on pourrait facilement citer de nombreuses déclarations semblables. Mais ni la Convention, ni le Comité de salut public n'ont jamais pris position par un vote formel. On objectait que « la barrière la plus forte est un caractère pacifique ». Malgré les annexions déjà décrétées en 1793 et obtenues des Provinces-Unies en 1795, on discutait encore sur l'incorporation définitive de la Belgique à la France. Harmand de la Meuse et Lesage d'Eure-et-Loir proposaient d'en faire une république indépendante. Le décret du 1er octobre 1795 réunit enfin la Belgique à la France, reconnut aux habitants les droits de citoyens français, et divisa le pays en neuf départements (Dyle, Escaut, Lys, Jemmapes, Forêts, Sambre-et-Meuse, Ourthe, Meuse-Inférieure et Deux-Nèthes), avec Bruxelles, Gand, Bruges, Mons, Luxembourg, Namur, Liége, Maestricht et Anvers comme chefs-lieux. Mais, sous main, le Comité de salut public prit soin d'informer l'Autriche que, si elle acceptait l'annexion, la France lui reconnaîtrait volontiers la Bavière. La décade qui s'achevait avec la réunion de la Belgique (9 vendémiaire) avait commencé avec la proclamation de la constitution directoriale

(1er vendémiaire, 23 septembre 1795), et elle était la première de l'an IV. Préméditée ou forfuite, la coïncidence n'en est pas moins significative. La France révolutionnaire changeait de figure avec son territoire agrandi et sa nouvelle organisation politique.

VI. — CONSTITUTION DE L'AN III[1].

LA COMMISSION DE CONSTITUTION.

IL résultait des travaux de la commission des seize (3 décembre) que les lois organiques de la Constitution de 1793 ne seraient probablement rien de moins qu'une autre constitution. La nouvelle commission de sept membres (30 mars et 3 avril), portée à onze (le 18) et reconstituée peu après (6 mai), constata en effet, suivant l'expression de son rapporteur Boissy d'Anglas (23 juin), que la Constitution de 1793 n'était que « l'organisation de l'anarchie ». Instituée et transformée dans l'entre-deux des journées révolutionnaires du 12 germinal et du 1er prairial (1er avril et 20 mai), mais travaillant après la victoire de la Convention sur les faubourgs qui réclamaient la Constitution de 1793, la commission était composée exclusivement d'anciens Girondins, comme Daunou qui fut le principal rédacteur du projet, Baudin des Ardennes, Creuzé-Latouche, Lesage d'Eure-et-Loir, Lanjuinais, La Revellière, Louvet, et de Centristes de droite, comme Boissy d'Anglas, Durand-Maillane, ou de gauche comme

1. Sur l'élaboration de la Constitution de l'an III, Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 1901, a donné l'indication et l'analyse des rapports, opinions, discours et projets les plus notables. Cf., du même, articles dans la Rév. franç., 1900, t. XXXVIII et 1901, t. XL; *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. I et II, 1898-99; *Moniteur*, réimpression, t. XXIV et XXV, 1842; les mémoires de Thibaudeau, Durand-Maillane, La Revellière; Baudin, *Anecdotes et réflexions* (Révol. franç., 1888, t. XV). Cf. Morizot-Thibault, *Du pouvoir législatif dans la Constitution de l'an III*, 1889; Gauthier, *L'organisation des municipalités cantonales*, Révol. franc., 1914 et 1916, t. LXVI et LXIX. — Sur l'instruction publique, les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique*, p. p. Guillaume, déjà cités (avec les substantielles introductions de l'éditeur), ainsi que Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*, 1re édit., 1868, in-12. — Grégoire, *Rapports sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme*, réimprimés par Egger et Renard, Caen et Paris, 1867; cf. Guillaume, *Grégoire et le vandalisme*, Révol. franç., 1901, t. XLI et *Etudes révolutionnaires*, t. II, 1909. — Sur l'Institut : Aucoc, *L'Institut de France, lois, statuts et règlements*, 1889; Franqueville, *Le premier siècle de l'Institut*, 1895-96, 2 vol.; Maindron, *L'Académie des Sciences..... Fondation de l'Institut*, 1887; J. Simon, *Une Académie sous le Directoire* (la classe des Sciences morales et politiques), 1885. — P. Dupuy, *L'Ecole Normale de l'an III*, dans le *Centenaire de l'Ecole Normale*, 1895, in-4° et à part, 1895, in-8°. — Sur les œuvres d'art, documents p. p. Tuetey, *Procès-verbaux de la Commission des Monuments, 1790-94*, 1901-02, 2 vol. (N. Archives de l'art français, p. p. la Soc. Hist. Art franç., série 3, t. XVII-XVIII); Lapauze, *Procès-verbaux de la Commission générale des Arts (1793) et de la Société populaire des Arts (1793-95)*, 1903, in-4°; Tuetey et Guiffrey, *La Commission du Muséum et la création du Musée du Louvre, Documents*, 1909 (extr. des N. Arch. de l'Art franç., N. Période, 3e année); Tuetey, *Procès-verbaux de la Commission temporaire des Arts, 1793-1794*, t. I, 1912, in-4° (Collection des documents inédits). Ouvrages : J. Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution*, 1863, 2 vol.; Courajod, *Alexandre Lenoir et le Musée des Monuments français*, 1878, et Revue des questions historiques, 1878, t. XXIII-XXIV; M. Dreyfous, *L'art et les artistes pendant la période révolutionnaire*, (1906); Lapauze, *Une Académie des Beaux-Arts révolutionnaire*, Revue des Deux Mondes, 1903, 5e période, t. XVIII.

Thibaudeau. Seul Berlier y représenta la tradition Montagnarde. Mais l'entente paraît avoir été unanime sur les principes posés par Boissy dans son rapport général : « conservation » de l'ordre social, stabilité, liberté, propriété. « Un pays gouverné par les propriétaires est dans l'ordre social, déclarait Boissy, celui où les non-propriétaires gouvernent est dans l'état de nature. » La formule est moins exclusive que celle des terroristes : « il n'y a de citoyen dans la République que les républicains », elle n'est pas contraire à l'idée démocratique, elle ne refuse pas absolument le droit de cité aux non-propriétaires, mais elle ne le leur confère qu'incomplet, puisqu'elle n'admet pas qu'ils gouvernent.

LE DROIT DE CITE.

En conséquence, la Constitution accorda la qualité de citoyen aux Français de vingt et un ans accomplis, inscrits sur le registre civique de leur canton et en résidence depuis un an au moins, qui payaient « une contribution directe, foncière ou personnelle », sans désignation d'un minimum. Elle ne supprimait l'obligation d'être contribuable direct qu'en faveur des Français qui « auraient fait une ou plusieurs campagnes pour l'établissement de la République », mais elle suspendait l'exercice du droit de cité pour les « domestiques à gages, attachés au service de la personne ou du ménage », comme pour les fous, les faillis et les accusés. De plus, l'inscription au registre civique ne devait être accordée, à dater de l'an XII (1803-1804), qu'aux jeunes gens en état de lire, d'écrire et de pratiquer « une profession mécanique » ou « les opérations manuelles de l'agriculture ». Le suffrage universel était donc, non précisément supprimé, mais réduit dans une proportion qui serait, d'après les calculs récents de Deville, d'un peu plus du sixième, le nombre des électeurs inscrits étant, pour les départements de l'ancienne France, d'environ cinq millions au lieu de six et demi ou sept.

LE RÉGIME ÉLECTORAL.

Mais il était stipulé que toutes les élections se feraient « au scrutin secret », alors que la Constitution de 1793 laissait « au choix de chaque votant » le suffrage public « à haute voix » ou le « scrutin ». En outre, le système électif ne s'appliquait pas seulement aux députés, mais aux juges de tous degrés, et aux membres des administrations locales (départementales et municipales). Enfin, les comices électoraux pouvaient conserver le caractère délibératif qu'ils avaient auparavant; les assemblées primaires se prolongeaient plusieurs jours, elles nommaient leur bureau, faisaient leur propre police, et leur effectif ne devait pas dépasser le chiffre de neuf cents citoyens inscrits. Ainsi, des précautions étaient prises pour conserver au régime électoral son caractère démocratique. Mais, par une autre restriction au suffrage populaire, les élections n'étaient directes, aux

assemblées primaires, que pour les juges de paix, les membres de l'administration municipale ou de canton (les districts étaient supprimés et les communes du canton réunies dans le même groupement administratif) et les membres de l'assemblée électorale du département, ou « électeurs » au sens propre du mot. Par surcroît, les conditions d'éligibilité des « électeurs » étaient rigoureusement définies : il y aurait un électeur pour 2 ou 300 citoyens, suivant le nombre des inscrits à chaque assemblée primaire, soit 20 000 seulement, ou environ, pour toute la France. Les « électeurs » devaient avoir vingt-cinq ans accomplis et être propriétaires, usufruitiers, locataires, fermiers ou métayers d'habitations ou de biens ruraux « évalués à la valeur locale » de 100 à 200 « journées de travail », suivant les cas. L'assemblée électorale du département était donc réservée à une petite minorité de gens aisés. Elle élisait, sous certaines conditions d'âge et de domicile, mais non de cens, les députés, les membres de l'administration départementale, des tribunaux civil et criminel du département, du tribunal de cassation et de la Haute-Cour. Enfin, au-dessus de l'élection à deux degrés à laquelle procédait l'assemblée électorale, le Corps législatif « faisait fonction d'assemblée électorale au nom de la nation », et élisait, au troisième degré, les cinq directeurs, les cinq commissaires de la Trésorerie nationale qui centralisaient les recettes et ordonnançaient les payements, et les cinq commissaires de la Comptabilité, chargés du contrôle des comptes.

DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES.

La discussion à la Convention dura du 4 juillet au 22 août 1795 (5 fructidor an III), traversée, mais non, semble-t-il, influencée par le désastre des émigrés à Quiberon (22 juillet). Elle ne porta guère que sur des détails, car on était d'accord sur les principes, et elle ne prit quelque envergure qu'avec Sieyès (20 juillet). Son contre-projet comportait un « gouvernement » de 7 membres, chef de l'exécutif, un « tribunat » de 300 membres (le nombre des départements étant supposé de 100), chargés, comme le gouvernement, de la proposition des lois à une « législature » de 900 membres, recrutés par tiers dans l'industrie rurale, l'industrie citadine et les professions libérales, lesquels auraient à juger et prononcer sur les propositions du tribunat au nom de la nation et du gouvernement au nom de l'État; enfin une « jurie constitutionnaire » de 135 membres (les 3/20 de la législature) qui jugerait sur les plaintes en violation de la Constitution. Thibaudeau fit observer que le projet de Sieyès avait « beaucoup de ressemblance » avec celui de la Commission des XI. Il n'apportait en effet au mécanisme constitutionnel qu'une pièce nouvelle, la jurie constitutionnaire, dont Durand-Maillane s'est vanté plus tard d'avoir eu

le premier l'idée et qui semble à certains égards procéder de la Haute-Cour de justice des États-Unis. Au surplus, la Convention ne l'adopta pas. La Haute-Cour qu'institua la Constitution de l'an III ne devait se former qu'après délibération spéciale du Corps législatif, à une distance d'au moins 12 myriamètres, pour juger sur les accusations admises par les Chambres contre les députés ou les directeurs; elle était composée de juges et d'accusateurs publics tirés du tribunal de cassation et de hauts-jurés nommés par les assemblées électorales des départements.

ORGANISATION POLITIQUE.

D'autre part, Sieyès était hostile à la doctrine des trois pouvoirs séparés pour maintenir la liberté par leur « contrepoids ». La Constitution de l'an III respecta au contraire le principe de la division des pouvoirs. Elle scinda le Corps législatif en deux Chambres, le Conseil des Anciens, au nombre de 250, et le Conseil des Cinq-Cents, à l'instar du bicamérisme des Américains.

« Presque toute les constitutions de ce peuple, notre aîné dans la carrière de la liberté, disait Boissy, ont divisé le Corps législatif, et la paix publique en est résultée .» Car « la division du Corps législatif en deux sections mûrit toutes les délibérations en leur faisant parcourir deux degrés divers ». Mais surtout, l'exemple même de la Convention a montré « les dangers inséparables de l'existence d'une seule assemblée. J'ai pour moi votre propre histoire et le sentiment de vos consciences. Qui mieux que vous pourrait nous dire quelle peut être dans une seule assemblée l'influence d'un individu? »

Le Corps législatif a sa garde, il est maître de sa police dans ses locaux (il la confia à ses « inspecteurs »), mais il lui est interdit de figurer en corps ou en députation dans les cérémonies publiques. Les députés continueront à toucher une indemnité. Les séances restaient publiques, mais le nombre des spectateurs ne devait pas dépasser la moitié du nombre des représentants. On votait par assis ou levé ou par bulletin secret, sur appel nominal; le vote par procuration était inconnu. Le quorum nécessaire aux délibérations était de 200 députés aux Cinq-Cents et de 126 aux Anciens. Les Conseils pouvaient nommer des commissions spéciales temporaires pour l'examen préparatoire des questions qui leur étaient soumises, mais non des comités permanents. L'initiative des projets était réservée exclusivement aux Cinq-Cents que les directeurs pouvaient néanmoins inviter « à prendre un objet en considération ». Les projets de loi adoptés par les Cinq-Cents prenaient le nom de « résolutions », mais ils n'avaient valeur légale qu'après « approbation » des Anciens. Une proposition repoussée par les Cinq-Cents, ou une résolution non approuvée par les Anciens, ne pouvait être reprise qu'après une année révolue; mais il était permis de présenter « à quelque époque que ce soit » un

projet ou une résolution contenant des articles faisant partie des projets ou résolutions rejetés : procédé qui donnait, indirectement, aux Anciens le droit d'amendement. En aucun cas, les deux Conseils ne pourront se réunir « dans une même salle », mais ils résideront toujours, ainsi que le Directoire, « dans la même commune ». Paris n'était pas nommé et, dans le tableau de placement des chefs-lieux de départements (qui fut publié le 11 octobre), son nom perdit le privilège de désigner son département, qui s'appela désormais « Seine » : les souvenirs du communalisme n'étaient pas moins odieux à la Convention thermidorienne que ceux de la « tyrannie décemvirale ». Les Anciens ont le droit de changer la résidence du Corps législatif par décret « irrévocable ». Enfin, l'exécutif était confié à un Directoire de cinq membres. Les ministres étaient rétablis; nommés par les directeurs, ils travaillaient sous leurs ordres.

DÉCLARATION DES DROITS ET DES DEVOIRS.

La Constitution de l'an III, longue et minutieuse, ne compte pas moins de 377 articles répartis en 14 titres. Elle est précédée d'une invocation à l'Être suprême et d'une déclaration des droits complétée par une déclaration des devoirs. Les droits sont ceux de 1789, en un style et dans un ordre plus net; les additions socialisantes de 1793 sur le bonheur commun, la garantie sociale définie comme « l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits », le droit d'assistance et le droit d'insurrection, sont supprimés. « Lorsque l'insurrection est générale, elle n'a plus besoin d'apologie, observait Boissy, et, lorsqu'elle est partielle, elle est toujours coupable. » Les articles complémentaires du dernier titre, qui est intitulé « Dispositions générales », accentuaient encore le libéralisme individualiste de la doctrine, et, n'était l'insertion du titre consacré à l'instruction publique, dont une partie des frais est prise en charge par l'État, rien ne subsisterait plus dans la Constitution de l'action sociale de la collectivité, telle qu'on se la représentait en 1793. Le progrès doit venir, non de l'État, mais de l'individu et de sa libre initiative. A la définition négative des deux précédentes déclarations : « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît », la déclaration des devoirs ajoute une formule nouvelle : « faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir ». Nul n'est bon citoyen s'il n'est homme de bien; nul n'est homme de bien s'il ne respecte religieusement les lois; « c'est sur le maintien des propriétés » que repose « tout l'ordre social ».

LOIS ORGANIQUES DE LA CONSTITUTION.

L'État, tel qu'il est issu du thermidorisme, est réservé aux hommes aisés et aux hommes instruits; et il se considère en théorie comme démocratiquement ouvert à tous, puisque chacun est libre d'apprendre à lire et à écrire et d'arriver à payer une contribution

directe. Pratiquement, il est illogique, parce qu'il a été conçu pour répondre aux nécessités présentes. Il ignore les Églises, dont il proclame qu'il les respecte, encore qu'il s'en défie, et qui lui paraissent destinées à disparaître tôt ou tard, mais il institue, encore qu'il s'en défende, une « église académique », comme dit Daunou, qui répandra parmi les hommes les lumières philosophiques de la raison. En matière économique et sociale il n'est pas interventionniste, il met un terme à la vente des biens d'hospices, hôpitaux et maisons de bienfaisance (26 août) et à leur administration nationalisée (24 octobre), parce qu'il se désintéresse de l'assistance publique; mais il renonce au libéralisme commercial, sans l'avouer dans sa Constitution, parce qu'il ne peut pas faire autrement et qu'il faut d'urgence remédier à la crise des subsistances. Politiquement enfin, il prend toutes les précautions nécessaires pour assurer la liberté des élections, mais il restreint dans la proportion des deux tiers le choix des électeurs. — La Constitution venait à peine d'être achevée, que la Convention s'est appliquée à la compléter par une série de lois organiques dont il suffira d'énumérer ici les principales : sur l'envoi et la publication des lois (4 octobre), le règlement et l'organisation du Corps législatif (22 octobre), l'organisation des ministères (2 octobre), les fonctions des corps administratifs (7 septembre), la police intérieure des communes (2 octobre), la division du territoire, le placement et l'organisation des administrations civiles et judiciaires (11 octobre), le tribunal de cassation (27 septembre et 24 octobre), et le code des délits et des peines (25 octobre) qui comporte un code de procédure et (aux art. 610 et suiv.) l'énumération des crimes et attentats contre la sûreté intérieure de la République ou contre la Constitution, avec leurs pénalités. L'histoire du gouvernement directorial en fera connaître l'application, mais il convient, dès maintenant, de mettre à part, en raison de leur importance immédiate, les lois sur les cultes et l'instruction publique, sur les subsistances et sur les élections.

POLICE DES CULTES.

La Constitution rappelait les principes de la liberté des cultes, que la République n'en salarie aucun et que « la loi ne reconnaît ni vœux religieux, ni aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme ». Pour « réduire en loi les conséquences nécessaires qui en dérivent », sans « statuer sur ce qui n'est que du domaine de la pensée », la Convention rendit, le 29 septembre, un important décret sur les « mesures de police et de sûreté publique » relatives à l'exercice du culte : comme garantie de la liberté religieuse, elle édictait des pénalités contre les outrages faits aux objets, cérémonies et ministres des cultes; comme garantie civique, elle réglementait à

nouveau la déclaration obligatoire de soumission, et, comme garantie contre tout culte qu'on tenterait de rendre exclusif, elle multipliait les restrictions, interdisant notamment toute cérémonie hors de l'édifice cultuel, toute dotation perpétuelle et viagère, toute taxe ou subvention communale. Enfin, elle mentionnait expressément quelques-unes des principales dispositions destinées à restreindre l'action sociale de l'Église : le « jour de repos des fonctionnaires », c'est-à-dire le décadi, la tenue des actes de l'état civil et la célébration des fêtes civiques.

L'ÉCOLE NORMALE.

Simultanément, la Convention mettait la dernière main au plan d'instruction publique qu'elle préparait depuis si longtemps. Elle renonça au système des « écoles révolutionnaires » dont l'École normale a été, après l'École des armes et l'École de Mars, la dernière en date. Annoncée par Barère lors de la fondation de l'École de Mars (1er juin 1794), instituée le 10 octobre suivant, moins pour enseigner les sciences que « l'art de les enseigner », suivant l'expression du rapporteur Lakanal, elle fonctionna du 20 janvier au 19 mai 1795 à la Sorbonne et au Muséum d'histoire naturelle, pendant quatre mois, comme il avait été décrété. Ses élèves, rétribués, âgés de vingt et un ans au moins, étaient venus de tous les districts de la France, à raison d'un pour 20 000 habitants (on en compta environ 1 300), et ses professeurs avaient été choisis parmi les savants les plus illustres : Lagrange, Laplace et Monge pour les mathématiques, Haüy pour la physique, Berthollet pour la chimie, Daubenton pour l'histoire naturelle, Thouin pour l'agriculture, Buache pour la géographie, Volney pour l'histoire, Vandermonde pour l'économie politique, Bernardin de Saint-Pierre pour la morale, Laharpe pour la littérature, Sicard pour la grammaire générale et Garat pour l'analyse de l'entendement humain. Rentrés dans leurs districts, les élèves étaient tenus d'ouvrir à leur tour des écoles normales, « dont l'objet sera de transmettre aux citoyens et aux citoyennes qui voudront se vouer à l'instruction publique, la méthode d'enseignement qu'ils auront acquise dans l'École normale de Paris ». Les « écoles normales secondes » n'ont pas été organisées. Mais les cours, complétés par des « débats » publics auxquels participaient les élèves et vulgarisés par la sténographie, eurent un grand éclat et une action indéniable. Le Comité d'instruction publique reprocha, il est vrai, aux professeurs de s'être laissés aller à exposer chacun sa science et non la pédagogie respective de chaque science. Était-ce par application de la loi du moindre effort? L'un d'entre eux, le vertueux Bernardin de Saint-Pierre, réussit à toucher son traitement pendant six mois après la clôture de l'École, sans même avoir fait régulièrement tout son cours de morale.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

Mais la Convention ne venait-elle pas, sur le rapport de Grégoire, d'ouvrir un crédit de 300 000 livres pour encouragements aux savants, gens de lettres et artistes (8 octobre 1794) qu'elle autorisa ensuite (2 septembre 1795) à cumuler leurs traitements, au cas où ils rempliraient « plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique »? La sollicitude de Grégoire s'étendait des artistes aux objets d'art. Il s'est vanté d'avoir créé le mot de « vandalisme », « pour tuer la chose ». Il stigmatisa, en trois rapports célèbres (31 août, 29 octobre et 14 décembre 1794), les dégradations subies par les monuments historiques pendant la Terreur. Souvent mal renseigné et toujours passionné de rancune rétrospective, il y commit nombre d'inexactitudes. Au reste, les décrets du 13 avril, du 6 juin et du 24 octobre 1793 condamnaient les destructions et mutilations opérées sous prétexte d'enlever les signes de la royauté et de la féodalité. Alexandre Lenoir réunissait au couvent des Petits-Augustins les œuvres d'art qu'il avait pu recueillir, et, par un singulier paradoxe, elles cessèrent de paraître « gothiques » quand on les vit sorties de leur cadre séculaire. Le musée archéologique des « Monuments français » (ouvert le 1er septembre 1795) a contribué pour une bonne part à la réhabilitation de l'art médiéval en France. Le Conservatoire de musique fut définitivement organisé sur le rapport de Chénier au nom des Comités d'instruction publique et des finances (3 août 1795), comme le Conservatoire des Arts et Métiers sur le rapport de Grégoire au nom des Comités d'instruction publique et d'agriculture (10 octobre 1794, avec décret complémentaire du 11 juin 1795). Un cours d'astronomie fut ouvert au Bureau des Longitudes institué à l'Observatoire national de Paris, sur le rapport de Grégoire au nom des Comités d'instruction publique, de marine et des finances (25 juin 1795); de même, trois cours d'arabe littéral et vulgaire, de turc et tatar de Crimée, de persan et de malais, formant une « École publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce », à la Bibliothèque nationale (30 mars 1795), qui abrita en outre un cours d'archéologie « sur les inscriptions et médailles ». L'École centrale des travaux publics, dont le décret du 28 septembre 1794, rapporté par Fourcroy au nom des Comités de salut, d'instruction et des travaux publics, fixa l'ouverture au 30 novembre, reçut le nom d'École Polytechnique sur le rapport de Prieur de la Côte-d'Or (1er septembre 1795), et figure en tête de la liste des « Écoles de services publics » organisées (22 octobre 1795) pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, la géographie, les constructions navales, la navigation et la marine.

LE PLAN D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A l'autre extrémité de l'échelle scolaire, dans les écoles primaires, la Convention thermidorienne, après avoir longtemps hésité, s'en tint au principe de liberté posé par le décret du 19 décembre 1793, mais les instituteurs, nommés et logés par les administrations locales, ne touchaient que les rétributions de leurs élèves, et l'instruction primaire n'était plus déclarée obligatoire (25 octobre 1795). Au degré intermédiaire, elle institua, sur le rapport de Lakanal, un enseignement public supérieur primaire, sous le nom d'Écoles centrales (25 février 1795). Personne n'eut alors l'idée d'un enseignement secondaire destiné à donner à certains jeunes gens privilégiés les bienfaits des « humanités » ; l'enseignement était pratique à tous les degrés, élémentaire dans les écoles primaires, supérieur dans les écoles centrales et spécialisé dans les écoles supérieures d'application professionnelle. La coordination générale du plan d'éducation nationale, esquissée dans la Constitution (22 août 1795), fut donnée enfin par la loi organique du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sur le rapport de Daunou pour la commission des Onze et le Comité d'instruction publique. Au-dessus des écoles primaires et centrales, la loi prévoyait des écoles spéciales d'État pour l'astronomie, la géométrie et la mécanique, l'histoire naturelle, la médecine, l'art vétérinaire, les antiquités, les sciences politiques, les arts et la musique. La plupart étaient déjà réorganisées, à Paris tout au moins, à l'Observatoire, au Muséum, à la Bibliothèque, aux Conservatoires. Seule l'École des sciences politiques resta sur le papier. A côté des écoles spéciales, la Convention prévoyait diverses écoles particulières : pour les sourds-muets (5 janvier 1795) et les aveugles (28 juillet), pour l'horlogerie à Besançon (25 juin), pour les orphelins des défenseurs de la Patrie, dont l'institut, fondé par Léonard Bourdon au ci-devant prieuré Martin à Paris (actuellement Conservatoire des arts et métiers), fut transféré à Liancourt (8 juin).

L'INSTITUT NATIONAL.

Enfin, au-dessus des écoles spéciales, se dressait un « Institut national des sciences et des arts », dont le « plan », « emprunté de Talleyrand et de Condorcet », comportait 3 classes, subdivisées en 24 sections, pour les sciences physiques et mathématiques, morales et politiques, la littérature et les beaux-arts, avec 144 membres résidant à Paris, autant d'associés dans les départements, et 24 associés étrangers, soit 312 au total. Comme les plus importants des autres établissements d'instruction fondés ou transformés par la Convention, l'Institut jouissait d'une certaine autonomie et se recrutait par cooptation. Il était destiné

« 1° à perfectionner les sciences abstraites par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les

sociétés savantes et étrangères; 2° à suivre, conformément aux lois et arrêtés du Directoire, les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République. »

LES FÊTES NATIONALES.

Daunou donnait à prévoir la disparition prochaine des fêtes décadaires. Par contre, les fêtes nationales étaient maintenues, comme « le plus vaste moyen d'instruction publique », mais de manière à ne pas entrer « en concurrence avec les cultes particuliers ». Elles étaient réduites à sept : la République (1er vendémiaire), la Jeunesse (10 germinal), les Époux (10 floréal), la Reconnaissance (10 prairial), l'Agriculture (10 messidor), la Liberté (9-10 thermidor) et les Vieillards (10 fructidor).

« Nous nous sommes dit, écrivait Daunou dans sa conclusion : liberté de l'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'instruction; nous avons ajouté : liberté des méthodes instructives. » ... « Au milieu des cultes divers, librement exercés, mais soumis aux lois de la République, le patriotisme deviendra bientôt le culte commun de tous les Français. » ... « Qui mieux que l'instruction publique exercera le ministère de réconciliation générale?... C'est aux lettres qu'il est réservé de finir la Révolution qu'elles ont commencée. »

LA QUESTION DES SUBSISTANCES.

Le décret du 21 mai, voté au lendemain du 1er prairial (20 mai) rétablissait le recensement des grains dans chaque commune et réservait obligatoirement à l'approvisionnement des armées, de Paris et des grandes communes, le surplus de la quantité nécessaire à la consommation locale. Ainsi la Convention thermidorienne renonçait au régime de liberté qui avait d'abord eu ses préférenees. Mais lorsque Piette (24 août) et Roux (24 et 25 octobre) proposèrent plus tard d'en revenir à la taxation des prix, elle refusa. Elle ne voulait plus des coercitions révolutionnaires. Elle adopta un système intermédiaire, de liberté surveillée, que définissent les décrets du 20 et du 22 juillet et du 29 septembre. La soudure de 1795 ne s'était pas achevée sans incidents. Vers la fin d'août et dans tout le courant de septembre, l'agitation régna de Chartres à Verneuil par Châteauneuf, Dreux et Nonancourt, aux confins des départements de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. Elle était, il est vrai, fomentée par les contre-révolutionnaires, nobles et prêtres. Le représentant Tellier, envoyé en mission à Chartres, fut assiégé dans sa maison par une foule qui criait : vive le Roi! et forcé de signer un arrêté qui taxait le pain à 3 sous; le soir il se suicida (17 septembre). La troupe intervint et les rebelles ne se dispersèrent qu'après avoir perdu 40 des leurs, dont 10 tués, dans un petit combat à Nonancourt. Mais, d'une façon générale, la récolte de 1795 fut excellente et, peu à peu, la crise des subsistances prit fin.

LA QUESTION DES DEUX TIERS.

Les troubles de Normandie, avec la nouvelle prise d'armes de Charette dans l'Ouest (2 août), prouvaient qu'à la veille du change-

ment de régime, le péril avait passé de gauche à droite. Mais la majorité thermidorienne restait toujours sous l'impression des journées de germinal-prairial, et prenait des assurances contre la gauche. Dix députés Montagnards furent décrétés d'arrestation (8 et 9 août) : Bo, Chaudron-Rousseau, Dupin, Fiot, Fouché, Lanot, Laplanche, Lequinio, Massieu, Piorry. Puis, la Convention, aggravant les articles de la Constitution (du 22 août) qui interdisaient aux clubs de se qualifier de populaires, de correspondre entre eux, de « tenir des séances publiques composées de sociétaires et d'assistants distingués les uns des autres », ordonnait (dès le 23), sur le rapport de ses trois Comités de gouvernement, présenté par Mailhe, la dissolution immédiate de toutes les sociétés populaires. Elle voulait réduire au silence les partisans de la Constitution de 1793. En même temps, elle adoptait les conclusions de Baudin des Ardennes pour la Commission des Onze « sur les moyens de terminer la Révolution » (18 août), en deux décrets votés à quelques jours d'intervalle (22 et 30 août, 5 et 13 fructidor an III). Le futur Corps législatif, composé de 750 membres, étant renouvelable annuellement par tiers, 250 députés nouveaux seulement devaient être élus, et 500 Conventionnels resteraient en fonctions.

« La retraite de l'Assemblée constituante, disait Baudin, vous apprend assez qu'une législature entièrement nouvelle pour mettre en mouvement une Constitution qui n'a pas été essayée est un moyen infaillible de la renverser. »

La remarque prouvait tout ensemble que le rapporteur connaissait l'histoire de la Révolution et qu'il ne se faisait aucune illusion sur les chances de réélection des Conventionnels. L'Assemblée était usée, impopulaire, et pourtant on assurait à cette moribonde comme une artificielle survie afin de ménager à la République quelque sécurité dans sa transition constitutionnelle. La commission proposait un « jury de confiance », issu de la Convention elle-même ; on parla de démissions volontaires, d'épuration par l'Assemblée, de tirage au sort. Le projet se heurta à une vive opposition ; la discussion fut longue et passionnée. « Il s'agit, observait Baudin, de sauver les intérêts de la République sans blesser ceux des représentants du peuple », et la conciliation n'était point aisée. Guillemardet, qui était pourtant d'opinion modérée, qualifia de « monstrueuse » la « proposition de confier à la Convention les fonctions électorales ». On adopta, en termes équivoques, un compromis. Le prochain Corps législatif n'aurait en tout état de cause qu'un tiers de députés nouveaux, mais les décrets des deux tiers seraient, comme la Constitution elle-même, soumis à l'approbation du corps électoral fonctionnant encore au suffrage universel.

VII. — FIN DE LA CONVENTION [1].

FERMENTATION GÉNÉRALE.

LES décrets des deux tiers cristallisèrent en quelque sorte tous les mécontentements. « Point de Convention! » le cri est presque unanime et se repète de mille manières dans les caricatures, les placards, les articles de journaux, les conversations et les discours. Il parcourt toute la gamme des opinions et des intérêts, depuis les jacobins que l'Assemblée tenait en suspicion jusqu'aux conspirateurs royalistes que l'abbé Brottier, établi à Paris vers la fin de 1794, essayait avec quelques affidés de réunir et de grouper, en passant par les bourgeois des sections riches du centre, les capitalistes et les hommes d'affaires qui craignaient, avec le maintien de la Convention, un renouveau de Terreur socialisante, et qui, sans être politiquement d'accord avec les royalistes, faisaient pourtant cause commune avec eux. La section Lepeletier fut la plus ardente. Elle siégeait à l'Église des Filles-Saint-Thomas, au bout de la rue

1. Thureau-Dangin, *La question de monarchie ou de république après le 9 thermidor*, 1873, dans *Royalistes et républicains*, 1888, in-12; Lajusan, *Le plébiscite de l'an III*, Révol. franç. 1911, t. LX. — Sur l'ÉMIGRATION : *Liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République*, an II, 4 vol. in-f° (et suppléments, ans II-IV, in-8°). Parmi les nombreux mémoires ou correspondances d'émigrés : Blondin de Saint-Hilaire, *Onze ans d'émigration*, 1897; L.-J. Amour de Bouillé, *Souv.*, p. p. Kermaingant (Soc. hist. cont.), 1906-11, 3 vol. (notamment le t. II, 1908); de Cézac, *Dix ans d'émigration*, p. p. Maricourt, 1909; d'Espinchal, *Journal d'émigration*, 1912; marquise de Falaiseau, *Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration*, p. p. de Broc, 1893; comtesse de La Bouletière, *Mém.*, p. p. Sandret, Angers, 1884, in-12; de La Ferronays, *En émigration, Souv.*, p. p. Costa de Beauregard, 1900; marquise de Lage de Volude, *Souvenirs d'émigration*, p. p. La Morinerie, Evreux, 1869; (de Laporte), *Souvenirs d'un émigré*, 1843; de Marcillac, *Souvenirs de l'émigration*, 1825; de Mautort, *Mém.*, 1895; de Mariolles, *Mém. sur l'émigration....*, introd. par F. Masson, 1892 et 1902; de Moré, *Mém.*, 1898 (Soc. hist. contemp.); de Neuilly, *Dix années d'émigration*, p. p. Barberey, 1865; Paillot, *Journal d'un émigré*, 1910; de Puymaigre, *Souv. sur l'émigration....*, 1884; époux de Raigecourt, *Correspondance*, p. p. La Rocheterie, 1892 (Soc. hist. contemp.); de Semallé, *Souv.*, 1898 (Soc. hist. contemp.); Thoury, *Mém.*, p. p. Boy, 1895, in-12; de Villebresme, *Souv.*, Nancy-Paris, 1897; liste à compléter avec celles qui se rapportent à l'émigration militaire (ci-dessus : armée de Condé et Chouannerie), à l'émigration politique (ci-après : Fructidor) et l'émigration littéraire (Chateaubriand, Rivarol, etc.). Ouvrages généraux : de Montrol, *Histoire de l'émigration*, 1825 et 1827; Antoine de Saint-Gervais, *Histoire des émigrés français*, 1828, 3 vol.; Forneron, *Histoire générale des émigrés*, 1884-90, 3 vol.; Daudet, *Les Bourbons et la Russie*, 1886, *Les émigrés et la 2e coalition*, 1887, *Coblentz*, 1890, trois livres remaniés et coordonnés sous le titre d'*Histoire de l'émigration pendant la Révolution*, 1904-07, 3 vol. Des monographies relatives à l'émigration, on ne citera ici que Lebon, *L'Angleterre et l'émigration française*, 1885; Pingaud, *Les Français en Russie et les Russes en France.... l'émigration* (1885); de l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, 1886; Marion, *Quelques exemples de l'application des lois sur l'émigration, récits du temps de la Terreur* (Revue histor., 1911, t. CVII-CVIII); Turquan, *Les femmes de l'émigration*, 1911-12, 2 vol. — Sur LOUIS XVII, les biographies de Beauchesne, *Louis XVII*, 1852, 2 vol. et Chantelauze, *Louis XVII*, 1884, 2e édit. p. p. Cottin, 1895, in-12. Quelques-unes des relations contemporaines sur la captivité du Temple, leurs lacunes et contradictions, sont à l'origine des thèses de l'évasion, de la substitution et de la survivance; voir notamment : de Grandvelle, *L'évasion de Louis XVII*, Revue de Paris, 1904, t. V; Barbey, *Une amie de Marie-Antoinette, Mme Atkins et la prison du Temple*, 1905; de Saint-Léger, *Etait-ce Louis XVII évadé du Temple?* 1911; G. Bord, *Etudes sur la question Louis XVII*; *Autour du Temple*, 1913, 4 vol. La thèse de la survivance a certainement eu des adhérents dès le début; peut-être même a-t-elle contribué aux dissensions parmi

Vivienne (à l'emplacement actuel de la Bourse). Les intrigues de Wickham, la trahison menaçante de Pichegru, les illusions de Condé qui croyait au succès d'un coup de force, les démarches des Vendéens et des Chouans comme Béjarry et Scépeaux venus à Paris après les prétendues pacifications de l'Ouest, les rébellions nouvelles de Charette et de Normandie, le retour subreptice de nombreux émigrés, comme Semallé à qui d'Antraigues fit savoir à Essen qu'il eût à se rendre d'urgence en France « avec quelques jeunes gens que leur âge mettait plus que d'autres à l'abri du soupçon » pour y soutenir « les mouvements royalistes qui se préparaient » et qui fut embrigadé dès son arrivée à Paris, l'effectif sans cesse croissant des embusqués et des déserteurs, les pourparlers secrets de paix avec la Prusse et l'Espagne et les intelligences que certains Conventionnels, comme Boissy d'Anglas, Cambacérès, Lanjuinais, Merlin de Thionville, Tallien, Vernier, d'autres encore, passent pour avoir noué

les royalistes (Lanne, *Louis XVII et le secret de la Révolution*, 1904; cf. du même, *Le mystère de Quiberon*, déjà cité). Le dénombrement des survivants ou « faux Dauphins » n'a pas lassé l'érudite curiosité des collaborateurs de l'*Intermédiaire* et, par un raffinement de complication, certains des faux Dauphins auraient dissimulé leur personnalité sous le nom d'autres faux Dauphins. Voir : de la Sicotière, *Les faux Louis XVII*, Revue des questions histor., 1882, t. XXXII; Nauroy, *Les secrets des Bourbons*, 1882, in-12; Cabanès, *Les morts mystérieuses de l'histoire*, 1901. Outre le maréchal russe Diebitsch, le P. Fulgence, l'obscur Persat et Mathurin Bruneau, les plus connus des faux Dauphins sont : Eléazar Williams dit l'Iroquois (voir Elisabeth Evans, *The story of Louis XVII*, Londres, 1893); Hervagault (voir de Beauchamp, *Le faux Dauphin*, 1803, 2 vol. in-12 et G. Laurent, *Un faux Dauphin*, Châlons-sur-Marne, 1899, in-12 et Révol. franç., 1899. t. XXXVII); le baron de Richemont (J. de Bonnefon, *Le sosie du roi....*, 1909, in-12) et Naundorff, horloger brandebourgeois. A son sujet, voir (Marco Saint-Hilaire?), *Louis XVII devant ses contemporains ou Mémoires de Charles-Louis, duc de Normandie*, Londres... Paris, 1834; (Gruau de la Barre), *Abrégé de l'histoire des infortunes du Dauphin*, Londres, 1836, réédité par H. Provins (Foulon de Vaulx) et O. Friedrichs, 1911; Gruau de la Barre, *Intrigues dévoilées*, Rotterdam, 1846-48, 3 vol. La cause de Naundorff, soutenue notamment par J. Favre, *Plaidoirie devant la cour d'Appel de Paris*, 1874, et par Boissy d'Anglas, *Rapport au Sénat*, 1910, et *la Question Louis XVII au Parlement*, 1911-12, 2 vol., a provoqué une « littérature » spéciale très abondante et des controverses auxquelles les contributions critiques les plus récentes ne paraissent pas devoir mettre fin : l'article décisif de Tschirch, *Die Naundorff-Legende*, Historische Zeitschrift, 1911, t. CVI, a été péremptoirement réfuté par Osmond et Provins, *La légende de Naundorff, essai de critique et d'histoire*, 1912. — Sur le 13 VENDÉMIAIRE. Détail des pièces imprimées dans le *Catal. de l'Hist. de Fr.*, et le répertoire de Tourneux, impr. et mss. dans Zivy, *Le 13 vendémiaire*, 1898; les bulletins de police et extraits de journaux dans Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. II, 1899; les discours et rapports Conventionnels dans le *Moniteur*, réimpr., t. XXVI, 1842 et *Hist. parlem.*, t. XXXVII, 1838. Les deux rapports les plus importants sont dus à Merlin de Douai, 14 vendémiaire (6 oct. 1795) sur la suite des événements, et à Barras, 30 vendémiaire (22 oct.) sur les opérations militaires. Le rapport de Barras a été établi sur une note autographe de Bonaparte (*Corresp.*, t. I, 1857, n° 73) à comparer avec le récit composé par Napoléon à Sainte-Hélène (*Corresp.*, t. XXIX, 1870). Principales relations contemporaines : Pitou, *Les torts de la Convention envers le peuple, les torts du peuple envers la Convention* (1795); Danican, *Notice sur le 13 vendémiaire*, Londres, 1796; du même, *Les brigands démasqués*, Londres, 1796; Réal, *Essai sur les journées des 13 et 14 vendémiaire*, an IV; Meister, *Souvenirs*, Zurich et Paris, 1797, réédités par Usteri et Ritter, 1910 (Soc. Hist. contemp.); (Lavaux), *Les campagnes d'un avocat*, 1815; Fain, *Manuscrit de l'an III*, 1829; lettre du Conventionnel Le Malliaud dans la Revue de la Révol., 1885, t. VI, Documents; *Mémoires* de Thibaudeau, Barras; Lacretelle, *Dix ans*; Duval, *Souvenirs*; Mme de Staël, *Considérations*. Exposés par de Larcy, Correspondant, 1875, t. XCVIII, de Batz, Revue de Paris, 1911, t. II; Iung, *Bonaparte et son temps*, 1880-81, 3 vol. in-12; Zivy, *op. cit.*

plus ou moins secrètement avec les royalistes et l'étranger, enfin le sentiment général d'instabilité au moment où la nouvelle Constitution allait entrer en activité : tout constituait à accroître la fermentation.

LA MORT DU DAUPHIN.

L'un des députés les plus compromis paraît avoir été Tallien. Au cours des premières négociations avec l'Espagne, il avait, par l'intermédiaire de son beau-père Cabarrus, suggéré l'idée d'un apanage souverain en Navarre pour le Dauphin. Mais le jeune prince mourut au Temple le 8 janvier 1795 à dix ans deux mois. Il était rachitique et scrofuleux, comme son frère aîné, dont le corps, « dans un état affreux », malgré tous les soins qu'on lui avait prodigués en 1789, à Versailles, « n'était qu'une plaie » au dire de Mme de La Rochejaquelein. Si par impossible le cadavre dont on a fait l'autopsie avait été substitué au prisonnier qui aurait été enlevé par ses adversaires ou ses partisans, aucun des imposteurs qui ont prétendu plus tard être le Dauphin n'a pu en donner la preuve, et l'enfant royal serait mort dans l'obscurité, à une date inconnue, ignorant peut-être lui-même sa propre identité. Ses oncles, le comte de Provence (qui venait de s'établir à Vérone sous le nom de comte de l'Isle ou de Lille) et le comte d'Artois, prirent le titre de Roi et de Monsieur. Mais Louis XVIII, successeur fictif de Louis XVII, déclarait qu'il n'avait en vue « que le rétablissement de la religion catholique et de notre antique et vénérable constitution ». « Ma maxime, ajoutait-il, est : tolérance pour les personnes, intolérance pour les principes. » Il restait donc intransigeant, et c'est avec raison qu'il n'était « considéré en France que comme le roi des émigrés ». L'expression est de Mallet du Pan, qui disait encore : son avènement « achève de déterminer la balance en faveur du gouvernement républicain ». Il coupait court, tout au moins, à la combinaison d'une régence sous le couvert de laquelle certains thermidoriens auraient voulu se maintenir au pouvoir. Peut-être a-t-on parlé, dans l'entourage de Mme de Staël, d'un mariage de Madame Royale avec le duc d'Orléans qui s'était réfugié en Suisse après avoir passé aux Autrichiens avec Dumouriez. Il avait vingt-deux ans et sa cousine dix-sept; et peu importait qu'il devînt roi au mépris de la loi salique. Vains propos de salon : déjà la rue s'agitait.

LE PLÉBISCITE DE L'AN III.

Le gouvernement jugea prudent de faire venir des troupes aux environs de Paris. Les sections, qui commençaient à correspondre entre elles, protestèrent à la barre de la Convention et réclamèrent en outre contre le maintien des deux tiers. « Cette disposition, si sage quand elle s'applique d'une législature à une législature, disait subtilement Lacretelle, l'un des orateurs, cesse de l'être quand elle s'applique d'une Convention à une législature » (28 août). Le jour de

l'ouverture des assemblées primaires (6 septembre), la section Lepeletier déclara que, le peuple reprenant l'exercice effectif de sa souveraineté, tout autre pouvoir devenait caduc; elle communiqua son « acte de garantie » aux autres sections, et la création d'un comité central des sections, qui prétendait se substituer à la Convention, fut décidée. En d'autres termes, les sectionnaires bourgeois reprenaient à leur compte l'argument des communalistes Montagnards contre la Gironde au 31 mai. Mais leur but immédiat semble avoir été d'empêcher l'acceptation et ensuite l'exécution de la loi des deux tiers. La Convention décréta que les réunions des commissaires des assemblées primaires étaient attentatoires à la souveraineté du peuple (7 septembre). Les sectionnaires répliquèrent qu'ils considéraient le décret comme nul, mais les opérations de vote continuèrent sans autre incident notable. Les résultats du plébiscite, proclamés le 1er vendémiaire an IV (23 septemhre 1795), sont, pour l'ensemble de la France : 914 853 oui et 41 892 non au sujet de la Constitution; 167 758 oui et 95 373 non au sujet des deux tiers : en conséquence, la Convention déclara lois de l'État la Constitution et les décrets. Les chiffres rectificatifs publiés quelques jours plus tard sont légèrement majorés, mais ne paraissent pas beaucoup plus exacts ni plus complets. L'armée était censée avoir pris part au vote, mais 18 326 militaires seulement avaient exprimé leur opinion. L'inertie et la lassitude des départements ne suffisent pas à expliquer le nombre excessif des abstentions. Le plébiscite a été mal organisé. Peut-être à dessein, la consultation sur les décrets des deux tiers n'a pas été nettement distinguée du plébiscite constitutionnel. Les assemblées primaires n'ont pas toutes dressé un état numérique des suffrages. Certaines d'entre elles, à Paris notamment, écartèrent illégalement les citoyens de la classe populaire. Parmi les opposants, rien ne permet de distinguer la proportion des royalistes et des jacobins. Mais si, dans l'ensemble, le pays laissait, comme avec résignation, la nouvelle Constitution entrer en vigueur, il n'était pas douteux qu'il en avait assez des Conventionnels.

LE 11 VENDÉMIAIRE AN IV.

Les sections de Paris, qui avaient été presque unanimes dans leur vote, protestèrent à la Convention contre le maintien des deux tiers : l'Assemblée passa outre, et ordre fut donné aux troupes du camp sous Paris, à Marly, de se rapprocher et de venir aux Sablons (derrière Chaillot, vers l'actuel Bois de Boulogne). D'autre part, la clôture des assemblées primaires avait été fixée au 2 octobre et l'ouverture des assemblées électorales au 12. La section Lepeletier, persistant dans la fiction révolutionnaire de l'acte de garantie, convoqua les « électeurs » de Paris au Théâtre-Français (Odéon)

pour le 3 (11 vendémiaire an IV). Pendant toute la journée, l'agitation, qui n'avait cessé de croître depuis le 23 septembre, fut extrême. Le tocsin sonnait, 32 sections sur 48 répondaient à l'appel de Lepeletier. La Convention siégeait en permanence. Les Comités de gouvernement, s'estimant trop nombreux pour agir efficacement, déléguèrent leur pouvoir à cinq de leurs membres, qui formèrent en quelque sorte un Directoire anticipé : Daunou, Letourneur de la Manche, Merlin de Douai, du Salut public, Barras et Colombel de la Meurthe, de la Sûreté générale. D'anciens sans-culottes des faubourgs, oubliant généreusement la manière dont la Convention les traitait la veille encore, se mirent à son service puisqu'elle était en danger. Elle les baptisa « patriotes de 1789 », les arma, les nourrit et leur donna le général Berruyer comme chef. Les sectionnaires bourgeois qui, de leur côté, commençaient à s'armer, s'indignèrent de l'aide que l'Assemblée acceptait des « buveurs de sang ». La réunion du Théâtre-Français, maladroitement improvisée dans la demi-obscurité de la salle, où les « électeurs » de Paris se confondaient avec les citoyens de l'assemblée primaire de la section présidée par Lebois, prit fin dans la soirée sans résultat.

LE 12 VENDÉMIAIRE AN IV.

Mais le lendemain (4 octobre, 12 vendémiaire), les troubles s'aggravèrent. La section Lepeletier lança un appel aux armes et la mobilisation de la garde nationale bourgeoise s'acheva. La Convention n'avait pour se défendre que ses grenadiers et les hommes de la « Légion de police » en formation pour remplacer dans le service des prisons et des tribunaux les gendarmes licenciés après le 1er prairial (500 hommes au plus), avec les « patriotes de 1789 » (environ 1 500 hommes). Elle manda les troupes du camp des Sablons (4 000 hommes), pour disperser le rassemblement armé des sectionnaires qui se concentraient à Lepeletier. Le général Menou, qui commandait aux Sablons, obéit, mais le plus lentement possible. Il était d'avis qu'il fallait employer envers les sectionnaires

« tous les égards dus à des citoyens français, de manière qu'ils s'en retournent bien convaincus que, comme eux, nous haïssons et poursuivons partout les anarchistes, les terroristes, les royalistes et les intrigants, que, comme eux, nous soutiendrons et défendrons la République jusqu'à la mort ».

Vers neuf heures du soir, il déboucha enfin, avec ses troupes, en trois colonnes, par les rues de la Loi (Richelieu), Vivienne et des Petits-Champs, à Lepeletier, et, au lieu d'agir, il parlementa avec Delalot, le président de la section. Il promit de se retirer si les sectionnaires en faisaient autant. Bonaparte, qui sortait du théâtre, aurait assisté à la scène. Il se faisait tard. Militaires et sectionnaires s'en furent.

PRÉPARATIFS DE DÉFENSE CONVENTIONNELLE.

Les Conventionnels se virent trahis. Ils destituèrent Menou et nommèrent Barras commandant en chef, avec Delmas, Goupilleau de Fontenay et Laporte comme adjoints. Des arrêtés des Comités de salut public et de sûreté générale placèrent sous ses ordres les généraux en disponibilité ou sans emploi à Paris, entre autres : Brune, Carteaux, Dupont et Bonaparte. Promu général de brigade le 22 décembre 1793, celui-ci avait commandé l'artillerie de l'armée d'Italie (de janvier 1794 à mars 1795), puis, transféré à l'armée de l'Ouest et mis provisoirement en réforme (29 mars), parce qu'il se trouvait en surnombre, il avait refusé le commandement d'une brigade d'infanterie (13 juin) et s'était fait rayer des cadres (15 septembre). Entre temps, il avait été admis au Bureau topographique du Comité de salut public (18 août), et il sollicitait du Comité la direction d'une mission de six ou sept officiers en Turquie pour réorganiser l'artillerie du sultan (30 août) : elle venait de lui être accordée (15 septembre). Bonaparte songeait sans doute à ses préparatifs de départ, lorsque Barras, qui le connaissait depuis longtemps, le fit mander et l'utilisa comme aide de camp ou chef d'état-major. Déjà les troupes de Menou étaient ralliées, concentrées aux Tuileries. Mais leurs canons, au nombre d'une quarantaine, étaient restés aux Sablons. Le chef d'escadron Murat fut dépêché en hâte, avec 300 cavaliers, pour en prendre possession. Il devança une colonne de sectionnaires qui arrivaient aux Sablons dans le même dessein. S'il avait été moins expéditif, la victoire aurait peut-être changé de camp. Vers 6 heures du matin, les canons parvenaient à la Convention. Barras et Bonaparte les firent placer, avec les postes de défense, aux abords des Tuileries, mais à quelque distance : de la place de la Révolution (Concorde) au Palais-Égalité (Royal) par la rue Saint-Honoré, et, sur la rive gauche, du pont de la Révolution (Concorde) au pont National (Royal). Ainsi les forces Conventionnelles ne risquaient plus d'être cernées et accablées sous le nombre; elles commandaient les débouchés des Tuileries et gênaient les sectionnaires dans leurs communications d'une rive à l'autre de la Seine. Vers dix heures du matin, toutes les dispositions militaires étaient achevées.

PRÉPARATIFS D'ATTAQUE SECTIONNAIRE.

De leur côté, les insurgés avaient organisé à la section Lepeletier une commission centrale avec Richer-Serisy et un comité militaire qui nomma comme chefs Thévenet dit Danican, un général de brigade démissionnaire depuis peu, personnage vaniteux et agité, avec deux émigrés rentrés, Colbert-Maulevrier et Lafond de Soulé. La garde nationale des sections insurgées s'élevait à 20 ou 25 000 hommes, dont 7 ou 8 000 au plus étaient résolus à



LA JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE

Dans la cour du Carrousel, les membres de la Convention sortent des Tuileries (à droite) pour acclamer leurs défenseurs, qui agitent leurs bonnets au bout de leurs armes. Au premier plan, un représentant sert à boire à un cavalier. — Crayon de Lebarbier. Musée Carnavalet, D. 280.

combattre; mais ceux-là même étaient plus nombreux encore que les défenseurs de la Convention. Danican ne semble avoir pris aucune disposition d'ensemble. Tout au plus avait-il eu la précaution d'occuper, vers la fin de la nuit, le Pont-Neuf avec le bataillon du Théâtre-Français, et, le jour venu, d'y poster Lafond. Carteaux, qui commandait de ce côté les forces Conventionnelles, ne put dépasser la Colonnade du Louvre. Les sectionnaires conservèrent donc, à proximité des Tuileries, la liberté de leurs communications entre les deux rives. Mais, malgré leur supériorité numérique, ils ne réussirent pas à empêcher toute relation entre la Convention et les faubourgs : vers deux heures, 250 patriotes des Quinze-Vingts arrivaient encore aux Tuileries. Vers trois heures, Danican fit transmettre au Comité de salut public une lettre dans laquelle il demandait une entrevue, ajoutant « que la paix pouvait se rétablir en un clin d'œil si la Convention nationale voulait désarmer ceux que les Comités avaient armés la veille ». La Convention en délibérait après les Comités, lorsque la bataille commença.

JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE.

Les premiers coups de feu avaient été tirés, probablement sans ordre, vers quatre heures et demie, rue Saint-Honoré, à la hauteur de l'église Saint-Roch, et l'on ne sait par qui, des Conventionnels ou des sectionnaires. De proche en proche, le combat s'étendit à toute la rue, jusqu'aux abords du Palais-Égalité (Royal). Il fut par endroits très vif et meurtrier. Les sectionnaires, dans un furieux assaut, furent près de percer. Mais les soldats et les patriotes de la Convention, que soutenaient les canons braqués en enfilade sur tous les débouchés, opposèrent une farouche ténacité au décousu de leurs attaques. Pendant ce temps, vers cinq heures, Danican, à la tête d'une troupe en bon ordre de 5 000 sectionnaires, dirigeait la principale offensive par le Pont-Neuf, pour descendre les quais de la rive gauche. Mais, prise entre les feux d'artillerie combinés de Carteaux au Jardin de l'Infante et du Pont National, la colonne d'attaque se dispersa par la rue de Beaune, sans même avoir atteint le bout du quai Voltaire. Au secteur de la rue Saint-Honoré, les Conventionnels prenaient alors l'avantage. Il y eut encore dans la soirée quelques engagements isolés dans le dédale des ruelles. Entre les rues Saint-Honoré et des Petits-Champs, les insurgés construisirent une barricade — la seule dont il soit fait mention dans l'histoire des journées révolutionnaires —, barricade qu'il fallut enlever à la baïonnette. L'église Saint-Roch ne fut occupée que le lendemain matin (6 octobre), vers quatre heures, et le siège de la section Lepeletier vers onze heures.

SUITES DE LA JOURNÉE.

La dernière des grandes journées révolutionnaires de l'époque Conventionnelle a été la plus sanglante : on évalue à 2 ou 300 dans

chaque camp le nombre des tués et blessés. Pourtant, ce fut celle qui agita le moins profondément les masses populaires. A l'exception des « patriotes de 1789 », les faubourgs restèrent immobiles, autant peut-être par indifférence que parce qu'ils n'avaient plus d'armes depuis prairial. Seuls, les bourgeois du centre, encadrés par les Chouans et les émigrés rentrés, se battirent. Ils furent vaincus par les soldats. Pour la première fois l'armée intervient de façon décisive dans les troubles civils. Et les jours suivants, pour assurer le maintien de l'ordre, le camp des Sablons fut transféré aux Tuileries, avec un effectif doublé. La brutalité soldatesque s'étala, au Palais-Royal et dans le voisinage, sur les filles et les marchands. Tout essai de résistance avait cessé. Au reste, la répression fut clémente. Trois conseils militaires prononcèrent quelques condamnations à mort, dont deux seulement furent exécutées : Lafond (13 octobre) et Lebois (le 14). Les barrières n'avaient pas été fermées. Tous les accusés purent s'enfuir ou se cacher. Bientôt Castellane, l'un des condamnés, osait répondre à une patrouille qui lui demandait son nom : « Castellane, contumace ! » et il poursuivait paisiblement son chemin. Menou fut acquitté. Une commission instituée pour épurer les administrations (8 octobre) ne paraît pas avoir été fort active. La garde nationale fut désarmée, licenciée en partie, privée de son état-major particulier et mise sous les ordres directs du général commandant l'armée de l'Intérieur (8 octobre). Les « patriotes » furent également désarmés et licenciés, après avoir reçu des gratifications (8 octobre). Une enquête fut ouverte sur l'attitude politique des officiers et la récompense de promotions rapides assurée à ceux qui avaient participé à la défense de la Convention (12 octobre). Nul n'en profita plus que Bonaparte, grâce à Barras : nommé général en second de l'armée de l'Intérieur (8 octobre), promu général de division (16 octobre), il succéda à Barras comme général en chef de l'armée de l'Intérieur (26 octobre). Sa prodigieuse fortune date du 13 vendémiaire.

DERNIERS DÉBATS CONVENTIONNELS. La journée a eu d'autres conséquences moins lointaines et moins graves. Si les sectionnaires avaient été vainqueurs, nul doute que la restauration du royalisme n'eût été la question du lendemain, au péril de toute l'œuvre de la Révolution. Les thermidoriens qui avaient lié partie avec la droite s'en séparèrent avec éclat, soit parce qu'ils comprirent le danger auquel était exposée la chose publique, soit par calcul personnel d'intérêt, pour ne pas être pris comme dupes ou complices, soit enfin par ambition, pour rester au pouvoir plus solidement encore que par le maintien des deux tiers, et rétablir à leur profit une manière de gouvernement révolutionnaire. Tallien, l'un des plus compromis pour ses accointances avec les royalistes,

dénonça comme vendémiairistes Boissy, Lanjuinais, Larivière, Lesage (15 octobre); Louvet fit décréter d'arrestation Rovère et Saladin (16 octobre), auxquels la Convention ajouta Aubry et Lomont (22 octobre); Chénier lut un rapport rétrospectif sur la Terreur blanche (21 octobre) et, à la suite d'un rapport de Barras sur les dangers du royalisme (22 octobre), l'Assemblée institua une commission de cinq membres pour proposer des mesures de « salut public », dont Tallien devint rapporteur. Allait-on rétablir une dictature terroriste et mettre au rancart la Constitution de l'an III comme on avait fait de la Constitution de 1793? Thibaudeau, au nom du tiers-parti, s'y opposa énergiquement (23 octobre). Ses amis l'avaient surnommé « barre de fer ». Avec lui, le Centre eut une dernière fois gain de cause.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES VENDÉMIAIRISTES.

Ainsi la Convention termina ses travaux comme elle les avait commencés, dans une atmosphère d'orage, de rancune et de passion, mais sans perdre de vue ses nobles desseins de régénération : contradiction pathétique de grandeur et de misère qui a été sa vie même, si tragiquement tourmentée. C'est au travers des débats politiques les plus exaspérés, des haines de parti et des dénonciations que l'Assemblée acheva ses réformes, avec le vote des dernières lois organiques de la Constitution qui allait décidément entrer en vigueur (24 et 25 octobre). Elle se rallia à la thèse constitutionnelle de la droite et du centre, mais en prenant avec les thermidoriens de gauche des mesures de précaution contre un retour offensif des vendémiairistes et des contre-révolutionnaires. Elle annula les poursuites commencées contre les membres des administrations et des comités révolutionnaires, sauf pour les crimes ou délits de droit commun (13 octobre); elle prescrivit la stricte exécution des lois révolutionnaires non abrogées contre les prêtres « déportés » ou reclus, contre les émigrés, leurs parents et alliés, et elle interdit en outre l'accès aux fonctions publiques, jusqu'à la paix générale, aux fauteurs d'actes séditieux dans les assemblées primaires et électorales (25 octobre) : en d'autres termes, les vendémiairistes étaient provisoirement exclus des franchises constitutionnelles. Enfin, dans sa dernière séance (26 octobre 1795, 4 brumaire an IV), la Convention décréta une amnistie générale pour tous les « faits relatifs à la Révolution », exception faite des prêtres « déportés », des émigrés et des vendémiairistes. « A dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort sera abolie dans la République », et la « place de la Révolution », où la guillotine avait si longtemps fonctionné, s'appellera « place de la Concorde ».

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DU PREMIER DIRECTOIRE

I. INSTALLATION DU RÉGIME DIRECTORIAL. — II. L'APAISEMENT EN FRANCE. — III. LES BABOUVISTES. — IV. ÉMANCIPATION POLITIQUE DE BONAPARTE. — V. EN ALLEMAGNE ET SUR MER : SUCCÈS BALANCÉS.

I. — INSTALLATION DU RÉGIME DIRECTORIAL[1]

CONVENTIONNELS ET PREMIER NOUVEAU TIERS.

LE total des 750 membres du Corps législatif devait théoriquement être constitué par 500 Conventionnels et les 250 députés du premier nouveau tiers. Les assemblées électorales devaient élire comme députés deux Conventionnels pour un député nouveau. Mais un même Conventionnel pouvait être élu dans plusieurs départements. En conséquence, chaque assemblée électorale avait à dresser une liste supplémentaire de Conventionnels, en nombre triple de la première. Si, par exemple, un département avait droit à 9 députés,

1. Bibliographie générale du Directoire. — DOCUMENTS POLITIQUES. Les *Procès-verbaux* du Corps législatif sous le régime directorial forment 98 vol. in-8°, imprimés au fur et à mesure (et tables en 9 vol. an VII-1813), savoir 19 pour la 2e législature (oct. 1795-mai 1797), 12 pour la 3e (1797-98), 12 pour la 4e (1798-99) et 6 pour la 5e (mai à nov. 1799), soit 49 aux Anciens et autant aux Cinq-Cents. — Les lois dans le *Bulletin des lois*, 2e série, et, avec les autres textes législatifs, texte ou références, dans Duvergier, *Collection complète des lois*, t. IX à XI, 1825. — *Messages, arrêtés et proclamations du Directoire*, 7 vol. (et tables en 2 vol). — *Recueil des actes du Directoire exécutif* (procès-verbaux, arrêtés, lettres et actes divers), p. p. Debidour, t. I-IV (jusqu'en février 1797), 1910-17, in-4° (Collection des documents inédits), en cours. — Le *Choix de rapports, opinions et discours*, t. XVI, 1821 ; l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XXXVII-XXXVIII, 1838; le *Moniteur*, réimpression, t. XXVI-XXIX, 1842, sont très incomplets pour la période directoriale. — Sur le personnel parlementaire et les élections, Kuscinski, *Les députés au Corps législatif (an IV-an VII), listes, tableaux et lois*, 1905 (Soc. Hist. Révol.). — *Mémoires* des directeurs : Barras, p. p. G. Duruy, 1895-96, 4 vol. (rédigés par Rousselin de Saint-Albin d'après les notes et documents fournis par Barras, dont les plus importants, sur les séances du Directoire, sont remplacés par le *Recueil des actes du Directoire*); Barthélemy, p. p. J. de Dampierre, 1914 (acrimonieux; les *Mémoires*, p. p. Soulavie en 1799 sont apocryphes); Carnot, par son fils (*Mém.* déjà cités, sans grande originalité pour la période directoriale); Gohier, 1824, 2 vol. (hostiles à Sieyès); La Revellière, 1895, 3 vol. (hostiles à Carnot, mais instructifs et sincères); Reubell, fragment, p. p. Nouvelle revue rétrospective, 1904, t. XX. — OUVRAGES : (Carnot-Feulins, frère

il devait désigner 6 Conventionnels en première liste, 18 Conventionnels en liste supplémentaire et 3 candidats nouveaux. Si enfin tous les Conventionnels désignés dans tous les départements, en première liste comme en liste supplémentaire, n'atteignaient pas le total de 500, la Convention devait se réunir en « Assemblée électorale de France » pour choisir, parmi ceux de ses membres qui n'auraient pas été réélus, ceux qui compléteraient le contingent règlementaire. Tous les élus, anciens ou nouveaux, furent des modérés. Les Conventionnels élus en première liste furent au nombre de 255 seulement, en liste supplémentaire de 124 : rien ne prouve mieux l'impopularité de la Convention. Boissy d'Anglas et Lanjuinais passèrent dans 36 départements, Defermon dans 16, Cambacérès dans 12. L' « Assemblée électorale de France » eut lieu le 26 octobre 1796, aussitôt après la dernière séance de la Convention, et le lendemain 27 jusqu'à neuf heures du soir. Elle désigna une centaine de Conventionnels; d'autres furent ajoutés ensuite; le nombre final semble avoir été de 127.

COMPOSITION DU CORPS LÉGISLATIF

Le Corps législatif se composa, en définitive, de 506 Conventionnels au lieu de 500 et de 235 députés du nouveau tiers au lieu de 250, soit 741 membres au lieu de 750 : irrégularités dues à la hâte et à la négligence. Un certain Félix Hamon figura longtemps sur les contrôles du Corps législatif; il fut même régulièrement inscrit comme membre de plusieurs commissions; ce fut seulement le 15 mars 1797 qu'on s'aperçut qu'il n'existait pas! Les Conventionnels élus se réunirent en « Assemblée générale » avec les députés du nouveau tiers, dans la nuit du 27 au 28 octobre. On mit dans une urne les noms des députés âgés de plus de quarante ans, mariés ou veufs, et l'on tira au sort les membres du Conseil des Anciens. Ils furent au nombre de 243 (au lieu de 250), dont 164 ex-Conventionnels. Aux Cinq-Cents, on eut 342 ex-Conventionnels et 156 du nouveau tiers, soit 498 députés (au lieu de 500). Les deux Conseils tinrent séparément leur première séance le 28 octobre pour élire leur bureau : le Corps législatif était enfin constitué.

du directeur), *Histoire du Directoire constitutionnel*, an VIII (jusqu'en juin 1799); (P. Fr. Henry) *Histoire du Directoire exécutif*, an IX, 2 vol. (texte de documents diplomatiques); Lacretelle, *Précis historique... Directoire*, 1806, 2 vol. in-12 (devenus, en 7e édit.. les t. VII et VIII de l'*Hist. de la Révol. franç.* en 8 vol., rééditée en 1844); (Fabre de l'Aude), *Histoire secrète du Directoire*, 1832, 4 vol. (anecdotique, rédigée peut-être par Belvières-Dosel, complément des *Mémoires et souvenirs d'un pair de France*, attribués à Fabre, 1829, 4 vol.); Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*, 1851-63, 3 vol. (bonapartiste); de Barante, *Histoire du Directoire de la République française*, 1855, 3 vol. (cf. les *Souvenirs* du même, 1890-1901, 8 vol. (éléments de tradition orale); Hamel, *Histoire de la République française* (de 1795 à 1804, républicain); Sciout, *Le Directoire*, 1895-97, 4 vol. (depuis le 9 thermidor, hostile, confus, documenté); Deville, *Thermidor et Directoire* (1904), t. V de l'*Histoire socialiste* (consciencieux, exact, insiste sur les questions économiques et sociales). Indications à compléter avec la bibliographie générale du livre Ier, chap. 1er.

LES PARTIS AU CORPS LÉGISLATIF.

Les Anciens siégèrent aux Tuileries dans l'ancienne salle de la Convention, les Cinq-Cents au Manège. La loi du 25 octobre 1795, sur le costume des Législateurs, porte qu'en séance les Cinq-Cents devaient porter « la robe longue et blanche, la ceinture bleue, le manteau écarlate, la toque de velours bleu », et les Anciens la robe et la toque bleu-violet, la ceinture écarlate, le manteau blanc; robes, ceintures et manteaux en laine, « ornés de broderies de couleurs » : les différences individuelles étaient comme masquées sous la majesté artificielle de l'uniforme à l'antique. De plus, il était interdit aux députés de se grouper sur les gradins d'après leurs opinions : les places étaient tirées au sort chaque mois. Les expressions de gauche, droite et centre ne peuvent donc être employées que métaphoriquement sous le régime directorial, mais elles peuvent être employées. Qui dit assemblée dit en effet groupement en partis. La fusion entre le nouveau tiers et les ex-Conventionnels ne fut pas immédiate. Les députés du nouveau tiers appartenaient tous à la classe aisée; ils venaient droit de leurs départements, avec lesquels ils restaient en relations quotidiennes. Beaucoup de Conventionnels étaient pauvres, et ils n'avaient pour la plupart pas quitté Paris, même pendant la période électorale. Les défiances étaient réciproques. Les nouveaux venus étaient, semble-t-il, d'opinions plus modérées que les Conventionnels. Au fond du cœur, plusieurs étaient secrètement royalistes, mais aucun ne l'avouait. Tous se proclamaient fidèles observateurs de la constitution républicaine. Une douzaine des députés les plus actifs du nouveau tiers : Portalis, son beau-frère Siméon, Barbé-Marbois, Tronson-Ducoudray, le général Mathieu-Dumas, Dumolard, Gibert-Desmolières, se réunirent régulièrement une ou deux fois par semaine pour dîner en pique-nique et causer pendant la soirée, tantôt chez Barbé-Marbois, tantôt chez Gibert-Desmolières, rue de Clichy. Les réunions de la rue de Clichy, devenues ensuite plus nombreuses, ont donné son nom au parti des Clichyens.

ÉLECTION DU DIRECTOIRE.

La Constitution portait que les directeurs ne pouvaient être choisis que parmi les anciens ministres ou membres du Corps législatif, mais cette disposition n'était applicable qu'après une période transitoire de cinq ans. Le Conseil des Cinq-Cents en profita; et le 31 octobre, en dressant sa liste décuple de 50 noms, il encadra dérisoirement 44 citoyens totalement inconnus entre 5 candidats placés en tête et Cambacérès inscrit dernier. Par ce subterfuge, le droit de désigner les membres du Directoire était enlevé aux Anciens, qui, bon gré mal gré, donnèrent leurs voix aux candidats des Cinq-Cents : La Revellière, Le Tourneur, Reubell, Sieyès et Barras (1er novembre). Sieyès refusa : il se réservait, à son ordinaire. Les quatre directeurs

se réunirent aux Tuileries, dans la salle de l'ancien Comité de salut public et, escortés de leur garde constitutionnelle — 120 cavaliers et 120 fantassins, — ils se rendirent au Luxembourg où ils devaient délibérer et habiter. Les soldats étaient mal vêtus; les cavaliers n'avaient pas de bottes, on voyait leurs bas troués; au Luxembourg, rien n'était prêt; il faisait froid, le concierge apporta une brassée de bois, une petite table, quelques chaises, et le Directoire tint sa première séance (2 novembre). Sur une liste de 10 noms dressée par les Cinq-Cents de la même manière que la précédente (3 novembre), Carnot fut élu par les Anciens en remplacement de Sieyès (4 novembre); les directeurs étaient maintenant au complet.

LES CINQ DIRECTEURS.

Le plus âgé était Reubell, le plus jeune Barras, avec quarante-huit et quarante ans; les trois autres avaient de quarante-deux à quarante-quatre ans. Sauf La Revellière, qui était chétif et quelque peu déjeté, ils étaient grands, solides, robustes; Barras portait beau et se piquait d'élégance. Il était le seul méridional et le seul ci-devant noble. Ses quatre collègues venaient du nord de la France et appartenaient à la bourgeoisie qui sous l'ancien régime confinait à la noblesse. Comme Barras, Carnot et son ami Le Tourneur avaient le grade de capitaine avant la Révolution, mais dans l'arme quasi-roturière du génie. La Revellière et Reubell étaient avocats, mais, tandis que La Revellière vivait agréablement, dans sa campagne d'Anjou, en rentier intelligent, Reubell, un Colmarien opiniâtre et travailleur, était devenu bâtonnier de son ordre au Conseil souverain d'Alsace. Les quatre bourgeois étaient profondément honnêtes et dévoués à leur tâche; l'ex-vicomte, au contraire, ne vit jamais dans le pouvoir que les avantages et les plaisirs qu'on en pouvait tirer. Paresseux au travail, très actif aux divertissements de toutes sortes, toujours à court d'argent malgré son traitement de 50 000 myriagrammes de blé (soit 125 000 francs) par an, et prêt à vendre son influence le plus cher possible, entouré d'une cour interlope de belles dames et d'intrigants, nobles comme lui, de mœurs très libres, et dont la corruption se nourrissait de la sienne en l'entretenant, Barras représente, par un anachronisme vivant, toute la pourriture de l'ancienne société dans le nouvel État républicain. Et, comme il est le seul des cinq directeurs qui ait réussi à se maintenir au pouvoir jusqu'à la fin du régime, son opprobre a longtemps rejailli sur le régime même.

LES MINISTRES

Les ministres nommés par les directeurs, les 3, 4 et 8 novembre, furent Merlin (de Douai) à la Justice, Benezech à l'Intérieur, Charles Delacroix aux Relations extérieures, le général Aubert-Dubayet à la Guerre, l'amiral Truguet à la Marine et Faipoult aux

Finances. L'Intérieur était surchargé. Il correspondait aux services actuels de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts (à quoi La Revellière s'intéressait particulièrement), de l'intérieur et de la police générale (la spécialité de Barras), de l'agriculture, du commerce, du travail, des travaux publics et des postes. Dès le 4 novembre, le Directoire mettait la question à l'étude, et une loi du 2 janvier 1796 créa un septième ministère sous le nom de « Police Générale de la République ». Merlin passa de la Justice à la Police, et Génissieux le remplaça à la Justice (4 et 5 janvier). Quand ensuite Génissieux échangea son ministère contre un consulat en Espagne, Merlin revint à la Justice, où il se sentait, avec raison, mieux à sa place, et Cochon-Lapparent prit la Police (3 avril) Peu auparavant, Petiet remplaçait Aubert-Dubayet à la Guerre. (8 février). Aucun de ces changements n'a d'importance politique : des chefs de service succèdent à d'autres chefs de service, pour la plupart dévoués, consciencieux et travailleurs. Plusieurs étaient d'anciens Conventionnels. Seuls, les ministres de la Justice et des Finances eurent quelque initiative, parce que Reubell, surchargé de travail, se spécialisa surtout aux Affaires Étrangères.

LE PROGRAMME DU DIRECTOIRE.

Dans une « proclamation au peuple français » datée du 5 novembre 1795, le Directoire, « pour faire connaître son institution », annonçait « sa ferme volonté » :

« Livrer une guerre active au royalisme, raviver le patriotisme, réprimer d'une main vigoureuse toutes les factions, éteindre tout esprit de parti, anéantir tout désir de vengeance, faire régner la concorde, ramener la paix, régénérer les mœurs, rouvrir les sources de la production, ranimer l'industrie et le commerce, étouffer l'agiotage, donner une nouvelle vie aux arts et aux sciences, rétablir l'abondance et le crédit publics, remettre l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions, procurer enfin à la République française le bonheur et la gloire qu'elle attend. »

Ainsi, l'on revient enfin à un gouvernement régulier. La Révolution semble terminée. La première session du Corps législatif fut officiellement numérotée « deuxième législature », comme faisant suite, par-dessus la Convention, à l'Assemblée législative. Le programme défini par le Directoire annonce l'ordre, la paix et le progrès ; il est identique, au fond sinon dans la forme, — car il y subsiste des restes du vocabulaire révolutionnaire, — au programme dont on a fait gloire à Bonaparte sous le Consulat, mais on peut y discerner déjà la politique qui va être constamment suivie : combattre les factions extrêmes pour gouverner arbitralement au-dessus des partis.

« Il y a trois partis bien prononcés, écrivait le commissaire du Directoire auprès d'une des administrations de département : les royalistes avec les fana-

tiques, les anarchistes et les vrais républicains. Le troisième a combattu et contenu alternativement les deux autres. »

Toute l'attitude du Directoire se résume en ces quelques mots : pour rester dans le juste milieu, le Directoire a voulu paralyser les royalistes avec l'aide des républicains avancés, les avancés avec l'aide des royalistes, sans se lier ni aux uns ni aux autres. C'est là ce que François de Neufchâteau appelait le « système de balance », et Baudot le « système de bascule ». En apparence, rien de plus sage. L'immense majorité du pays réclamait la paix que le Directoire lui promettait. Les « vrais républicains », les républicains constitutionnels ou gouvernementaux, sont, comme le Directoire lui-même (malgré tous les changements qu'ils ont à subir), des modérés. Mais leur lassitude est extrême. Toute l'activité politique a reflué aux extrémités, chez les royalistes et les avancés. L'équilibre que réalise le système de balance est donc perpétuellement instable. Un gouvernement de parti suppose un parti fort. Un parti de gouvernement suppose un gouvernement fort. Les républicains directoriaux ne sont pas un parti fort, et le Directoire ne leur a pas donné un gouvernement fort.

II. — L'APAISEMENT EN FRANCE[1]

LE DANGER ROYALISTE

LE point de départ est connu : il est donné par l'alerte du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Le Directoire aura d'abord pour tâche de réduire les royalistes à l'impuissance. Le danger restait grave. Si Paris était rentré dans l'ordre républicain,

1. Sur la CAMPAGNE d'automne et d'hiver 1795 : Gouvion Saint-Cyr, *Mémoires*, 1829, 4 vol. (cf. Gay de Vernon, *Vie du maréchal Gouvion Saint-Cyr*, 1857); Merlin de Thionville, *Vie et Correspondance*, p. p. J. Reynaud, 1860; Soult, *Mém.*, 1854, 3 vol.; Fricasse, *Journal*, 1882, in-12 (sources déjà citées I, 2 et II, 2); les mémoires manuscrits de Jourdan p. p. L. Blanc, t. XII, en extraits ; Caudrillier, *Le siège de Mayence*, Révol., franç., 1901-02, t. XLI-XLII. — Sur la TRAHISON DE PICHEGRU, Montgaillard, *Mémoires concernant la trahison de Pichegru* (rédigé en l'an VI), an XII; du même, *Mémoires secrets pendant les années de son émigration*, 1804; Fauche-Borel, *Mémoires*, Genève, 1829 et Paris 1830, 4 vol. (rédigés par Beauchamp sur pièces fournies par Fauche), et les documents qui seront ultérieurement cités au sujet de la conspiration anglo-royaliste. Critique de Montgaillard et de Fauche, par Zeissberg, *Pichegru und Condé, 1795-96*, Vienne, 1898 (extr. des c. r. de l'Acad. des Sc. de Vienne, sect. de phil. et d'hist.). La trahison, niée par Daudet, *La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (1795-97)*, 1901 (suite de l'*Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution, 1790-1793*, 1881, du même), niée encore par Guillaumin, *Les derniers républicains, Pichegru...*, 1905, in-12 (comme « la honte la plus imméritée que l'histoire ait jamais inscrite »), a été définitivement établie par Caudrillier, *La trahison de Pichegru et les intrigues royalistes de l'Est avant fructidor*, 1908. Cf. Bourdeau (de la Section historique de l'Etat-Major), *Pichegru a-t-il trahi à Mannheim?* 1909. — Sur la fin des MOUVEMENTS ROYALISTES : général Watrin, *Correspondance, Documents inédits*, p. p. Du Chatelier, 1875; de Goué, *La prise de Charette*, Vannes (1911), et Chassin, *op. cit.*; — Vincent, *Hist. des guerres du Vivarais et autres contrées voisines*, Privas, 1817; Brugal, *Les camps de Jalès*, Toulouse, 1886 (et Revue de la Révol., 1884-86, t. IV à VIII); Adher, *La conspiration royaliste dans la Haute-Garonne en l'an IV et en l'an V*, Révol. franç., 1901-

autour de Paris, quatre foyers de guerre civile subsistaient : les départements de l'Ouest (de la Normandie à la Bretagne et à la Vendée), le Centre, les Cévennes et le Lyonnais avec la Franche-Comté. Ils étaient tous alimentés par l'Angleterre, qui envoyait directement de l'or, des armes et des munitions dans l'Ouest, et dont le ministre à Berne, Wickham, transmettait les secours à tous les autres centres d'insurrection (sauf peut-être en Cévennes). Le royalisme n'a donc plus rien de spontané en France, il ne correspond plus à un sentiment national; dès que l'or anglais n'arrive plus, les mouvements cessent. Mais, s'ils sont concertés, — et il n'était guère permis de prévoir qu'ils ne le seraient pas, — Paris pourra se trouver comme investi dans un assaut de guerre civile, des côtes de l'Ouest aux montagnes du Jura. Le Directoire agit avec prudence et habileté, et, dès le printemps de 1796, son succès apparaît complet.

SITUATION MILITAIRE.

Il fut servi par les circonstances. Pendant l'hiver, la guerre chôma. La situation militaire n'était certes pas brillante; elle aurait pu être pire. Sur le Rhin, Jourdan et Pichegru reculaient devant les Autrichiens lorsque la Convention prit fin. Il eût été possible à Pichegru d'attendre Jourdan, qui de Mayence se repliait sur l'Alsace, pour défendre avec lui le Palatinat. Mais Pichegru trahissait. Par

t. XLI; — Yver, *La petite Vendée du Sancerrois*, Rev. d'hist. mod., 1901-02, t.III; Bougier, *Le général Cherin*, Revue histor, 1878, t. VI. — Sur l'échange de MADAME ROYALE : Barthélemy, *Papiers*, t. VI, 1910, p. p. Tausserat-Radel; cf. Nettement, *Vie de Marie-Thérèse de France*, 1843; Daudet, *Madame Royale*, 1912. — Sur les PUBLICISTES du dehors : Mallet du Pan, *Mémoires et Corresp.*, p. p. Sayous, 1851, 2 vol.; *Corresp. inédite avec la Cour de Vienne*, p. p. Michel. 1884, 2 vol.; *La Révol. franç. vue du dehors.... Correspondance inédite*, p. p. Descotes, Tours, 1897; (le *Mercure britannique* a été p. p. Mallet du Pan à Londres de 1798 à 1800, 36 n^os en 5 vol.). Cf. Taine, *Derniers essais*, 1894, in-12; Houard, *Mallet du Pan*, Etudes, 1898, t. LXXIV; Mallet, *Mallet du Pan and the french Revolution*, Londres, 1902. — Peltier, *Paris pendant l'année* (1795 à 1802), revue trimensuelle (d'information antirévolutionnaire), Londres, 250 n^os en 35 vol. — Les *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* (ou Gazette de Leyde), p. p. Luzac (jusqu'en mai 1798), sont une des sources principales de (d'Allonville et collaborateurs), *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, 1828-38, 13 vol. déjà cités. — Sur les ECCLÉSIASTIQUES SOUMISSIONNAIRES : de Bausset, *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte*, 1796; cf., du même, *Lettres*, p. p. Bardon, Nîmes, 1886; Elie Méric, *Histoire de M. Emery et de l'Eglise de France*, 1885, 2 vol., t. Ier (5e édit., 1895, in-12); Mathiez, *Les divisions du clergé réfractaire* (1790-1802), Révol. franç. 1900, t. XXXIX, et dans *Contributions à l'histoire religieuse de la Révol.*, 1907, in-12. — Sur les CONSTITUTIONNELS, l'enquête se développe principalement par biographies épiscopales. Voir le *Tableau des évêques constitutionnels*, dressé par Picot, 1827, reproduit dans ses *Mém. p. s. à l'histoire ecclésiastique*. 3e édit., t. VII, 1857, réédité avec notices par Dide et Charavay, Révol. franç., 1884, t. VII, et Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, 1907. — Sur Grégoire, cf. le chap. précédent. Parmi les évêques qui ont travaillé avec lui à la réorganisation constitutionnelle, Le Coz, d'Ille-et-Vilaine (sa biographie par Roussel, 1898, qui a édité aussi sa *Correspondance*, t. I, de 1790 à 1802, 1900, Soc. hist. contemp.); Audrein, du Finistère (Hémon, 1903), Berdolet, du Haut-Rhin (Kröner, Rixheim, 1898), Francin, de la Moselle (Florange, Paris et Metz, 1905, in-4°), Moïse, du Jura (Perrod, Lons-le-Saunier et Paris, 1905), Primat, du Nord puis du Rhône (Birot, Lyon et Trévoux, 1909). Sur la question des prêtres mariés, Grégoire, *Histoire du mariage des prêtres en France*, 1826. Ouvrage d'ensemble : Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, 1872-81, 4 vol., et 1887, 1 vol (très hostile).

LE PREMIER DIRECTOIRE



UN DÉPUTÉ DES CINQ-CENTS

Tunique marron, toge bleue à bandes pourpre, toque rouge à turban bleu avec un bouquet d'épis d'or. Aquarelle de David.



BARRAS, DIRECTEUR

Habit; manteau nacarat à doublure blanche, écharpe bleue, broderies d'or ; chapeau noir à panache tricolore. Dessin de Le Dru.



AUDIENCE PUBLIQUE DU DIRECTOIRE

Au Palais du Luxembourg, un Directeur, debout (à droite), reçoit un placet que lui présente une dame. A gauche, le public. Dessin exécuté d'après nature par Chataignier. — Est. Qb. 103.

Fauche-Borel et Badonville, il communiquait avec les Autrichiens et avec Condé qui campait sur la rive droite du Rhin, vis-à-vis de l'Alsace. Il voulait rester en contact avec Condé, et non prendre contact avec Jourdan. Il croyait encore à la possibilité d'une action commune avec Condé : l'armée du Rhin-et-Moselle qu'il commandait, jointe à l'armée de Condé, devait, sous la protection des Autrichiens, marcher sur Paris pour y rétablir la royauté. Pichegru abandonna donc Manheim qui capitula (21 novembre 1795), et se replia sur l'Alsace, laissant Jourdan isolé et les Autrichiens maîtres d'occuper le Palatinat. La suspension d'armes (21 décembre) favorisait ses desseins secrets : il en profita pour achever la conversion de son armée, et il s'y prit de la manière la plus odieuse. Au lieu de répartir ses troupes dans de bons cantonnements d'hiver, il les laissa crever de misère dans la campagne dévastée. Une habile propagande royaliste attisait les mécontentements. Pichegru laissait faire. Il voulait qu'on crût dans son armée la République responsable de tout le mal. Lui-même se plaignait. Le Directoire, qui commençait à se défier de lui, le prit un jour au mot et accepta sa démission (15 mars 1796). — Au Midi, l'Alsacien Scherer recueillait les fruits de sa victoire à Loano (23-25 novembre 1795) : le littoral restait aux Français, et l'ennemi démoralisé interrompait les hostilités. L'armée était excellente, bonne manœuvrière, avec des chefs jeunes, actifs et exercés. La valeur de Masséna s'était brillamment affirmée à Loano. Mais la fatigue et le dénûment étaient extrêmes. Scherer fit prendre à l'armée d'Italie ses quartiers d'hiver; l'armée des Alpes, qui gardait les passages de Savoie, sous le commandement de Kellermann, en fit autant. Et, jusqu'au printemps, le Directoire, momentanément délivré du souci de la guerre, put se consacrer surtout aux affaires intérieures.

L'ÉCHANGE DE MADAME ROYALE.

La Convention lui avait légué une négociation délicate. Quinze jours après la mort de Louis XVII, Carletti, ministre de Toscane à Paris, était intervenu auprès du Comité de salut public en faveur de l' « Orpheline du Temple », « la fille du dernier roi des Français », Madame Royale (24 juin 1795). Le péril royaliste n'apparaissait pas encore; la Convention décida qu'on négocierait l'échange de la prisonnière contre huit notables citoyens détenus chez les Autrichiens : le ministre Beurnonville et les députés Bancal, Camus, Lamarque et Quinette, qui avaient été livrés par Dumouriez, le député Drouet, pris près de Maubeuge (le 27 septembre 1793) au cours d'une mission aux armées, et les agents diplomatiques Maret et Semonville, arrêtés contrairement au droit des gens. Thugut consentit à l'échange; peut-être voulait-il marier Madame Royale à un archiduc

pour ménager à l'Autriche des droits nouveaux au partage de la France. Le Directoire exécuta l'accord, mais à la républicaine, et de manière à décevoir les royalistes. Carletti, informé du départ prochain de la princesse, demanda indiscrètement à lui présenter ses hommages (27 novembre) : le Directoire l'expulsa (1er décembre), et le grand-duc de Toscane eut à nommer un autre ministre à Paris. La princesse quitta Paris le 19 décembre et fut remise aux Autrichiens à Bâle le 26. Les députés relaxés avaient tous été élus membres du Corps législatif. Quand Drouet, celui-là même qui avait reconnu Louis XVI à Sainte-Menehould en 1791, raconta sa captivité aux Cinq-Cents, ses collègues lui firent une ovation enthousiaste (13 janvier 1796), et une loi du même jour porta que l'anniversaire de l'exécution du roi serait célébrée dans toutes les communes et aux armées.

LES ROYALISTES ET PICHEGRU.

Les royalistes cependant n'abdiquaient pas. Presque chaque jour les rapports de police signalaient leurs propos séditieux dans les endroits publics et les cafés. — Une agence secrète, commissionnée par le roi, fonctionnait à Paris. Lemaître, qui en faisait partie, avait été pris (le 15 octobre) et fusillé (le 9 novembre), mais, malgré de nombreuses arrestations à Paris et à Lyon (en novembre et décembre), le gouvernement ne parvint pas à surprendre l'agence elle-même. Ses membres, l'abbé Brottier, Duverne de Presle, La Villeurnois, Despomelles, continuaient à correspondre avec Wickham, avec Louis XVIII à Vérone, avec certains députés comme Lemerer, Polissard, Mersan qui était lui-même en relations avec le baron de Marguerit, alors caché à Saint-Cyr. — Marguerit, avec quelques Chouans et les partisans qu'il s'était assurés dans la Légion de police, croyait pouvoir tenter un coup de force, enlever les directeurs, rétablir la royauté par surprise. La Légion de police, troupe remuante et indisciplinée d'environ 6000 hommes, avait été formée en grande partie de l'ancienne « armée révolutionnaire ». Marguerit guetta tout l'hiver une occasion qui ne s'offrit jamais. — Lorsque à la fin de mars Pichegru, démissionné malgré lui, arriva à Paris, où il resta un mois, tous les royalistes au courant du complot attendirent le succès de son initiative. Il n'osa rien faire. La Légion de police fut dissoute en sa présence; on verra bientôt dans quelles conditions. Il se laissa nommer ambassadeur en Suède, mais, avant de rejoindre son poste, il obtint l'autorisation de se reposer quelque temps dans son pays natal, en Franche-Comté, à portée des agents secrets du royalisme à l'étranger. Il quitta Paris persuadé que la monarchie ne pourrait être rétablie que constitutionnellement, par une transformation de l'opinion publique, non plus par la violence

et la surprise d'un coup de force comme il l'avait cru jusqu'alors. Les députés royalistes, les membres de l'agence secrète en étaient pour la plupart arrivés au même sentiment.

FIN DE LA GUERRE DE L'OUEST

Le pitoyable échec des dernières tentatives de guerre civile explique cette évolution. Dans l'Ouest, Hoche, avec ses colonnes mobiles, consolidait la pacification; il désarmait les paysans et les laissait libres de pratiquer leur culte. Charette seul continuait la lutte (qu'il avait reprise en juin). Louis XVIII l'avait nommé lieutenant général, cordon rouge et commandant supérieur des armées catholiques et royales, alors qu'il ne donnait à Stofflet, un roturier, ancien garde-chasse, que le grade de maréchal de camp. Stofflet mécontent et lassé, tenait donc pour la paix. Il eut même avec Hoche (le 12 décembre) une entrevue afin de négocier la soumission des chefs de l'armée du Centre, Sapinaud et Béjarry. L'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, était présent, et il s'insinua dans les bonnes grâces du vainqueur. Il « juge les choses de haut et n'a pas l'air de beaucoup tenir au parti royaliste qui s'en va. Je crois donc utile de l'employer, écrivait Hoche quelques jours plus tard; il connaît le fort et le faible de chacun. » Quel fut ensuite le rôle de Bernier? Les documents font défaut, mais les faits ne peuvent s'expliquer que par une trahison, et Bernier fut l'agent provocateur. Sur un message de Monsieur, Stofflet avait repris les armes (26 janvier 1796) : lutte désespérée et sans issue. Le 23 février, il eut une entrevue avec Bernier et quelques chefs royalistes; le soir, il alla se cacher dans une métairie isolée. Le 24, de grand matin, les bleus l'arrêtaient; dans la journée Bernier se fit nommer par les chefs royalistes « agent général des armées catholiques et royales », et de sa propre autorité il nomma d'Autichamp successeur de Stofflet. Le 25, Stofflet était fusillé à Angers. Charette, blessé et pris le 23 mars, est fusillé le 29 à Nantes. D'Autichamp n'essaya même pas de réunir les compagnons de Stofflet. En mai et juin, les Chouans de Bretagne et de Normandie déposèrent les armes. La guerre civile était finie.

DERNIERS TROUBLES ROYALISTES.

Dans le Cher et l'Indre, Phélippeaux, qui avait cru pouvoir compter sur l'appui des Vendéens, levait une troupe insurrectionnelle, entrait à Sancerre (2 avril), ne pouvait s'y maintenir et se faisait battre près de la ville par Cherin, l'ancien généalogiste devenu général sous les ordres de Hoche. Arrêté, évadé de sa prison de Bourges, Phélippeaux poussa l'audace jusqu'à venir à Paris pour aider à l'évasion du marin anglais Sidney Smith. Bonaparte, qui avait été camarade de Phélippeaux à l'École militaire de Paris, devait plus tard, en Syrie, retrouver les deux amis. — Dans les Cévennes,

Dominique Allier, avec une petite bande réunie à Jalès, rejoignit le baron de Christol, chef des royalistes du Comtat, et occupa Pont-Saint-Esprit, puis les groupes insurrectionnels s'éparpillèrent (septembre-octobre 1795). Nouvelle tentative quelques mois plus tard, sous les ordres du marquis de Surville (l'ingénieux et charmant auteur des poésies apocryphes de Clotilde de Surville) et du comte de la Mothe, qui s'intitulaient « commandant, pour le roi, l'armée chrétienne et royaliste de l'Orient » et répandaient une proclamation de Louis XVIII datée du 3 mai 1796. Les départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire, de la Lozère, du Gard et de l'Hérault devaient être fédérés pour l'action commune, Dominique Allier y participait avec ses Jalésiens, et l'on comptait sur le concours du général Willot, qui commandait à Marseille. Le mouvement traîna, et finalement avorta. La Mothe fut pris (17 avril 1797) et tué dans sa prison (6 octobre). Surville et Allier se cachèrent. — L'organisation lyonnaise était sous les ordres de Précy et d'Imbert-Colomès qui résidaient en Suisse. Elle s'étendait à la Franche-Comté; l'agent principal était Tessonnet, à Lons-le-Saunier. Les trois chefs se réunirent à Lausanne (décembre 1795). Colomès et Tessonnet voulaient entrer en campagne; Précy leur représenta qu'il valait mieux attendre la reprise des opérations militaires et les succès des Autrichiens.

MALLET DU PAN ET J. DE MAISTRE.

Mallet du Pan s'avouait las. « La Révolution française monte au Capitole, écrivait-il (en mai). L'Europe est finie; elle l'a voulu.... On reviendra sans doute à la monarchie, mais probablement ni vous ni moi ne verrons cet événement. Toute espérance est bannie de mon âme. » Et plus tard : « Baissez la toile, la pièce est jouée.... Voici le premier moment où tout espoir et tout courage m'ont abandonné. La royauté n'est qu'une vague réminiscence.... Je n'aperçois ni jour, ni moyens, ni issues. » Mallet du Pan, né suisse, était à la vérité plus monarchiste européen que royaliste français. — Joseph de Maistre, un autre écrivain de langue française, mais non de nationalité française, puisqu'il était savoisien et qu'il se refusa à l'annexion, achevait dans le même temps ses *Considérations sur la France*. Il s'y montre absolutiste, il félicite Louis XVIII de rester irréductible, il croit que l'opinion ne compte pas, même en France et pendant la Révolution; il prédit que la restauration sera le fait, comme la Révolution elle-même, d'une infime minorité : « Quelle pitié! Le peuple n'est pour rien dans la Révolution, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes peut-être donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un roi, et les

provinces crieront : Vive le Roi! » Joseph de Maistre conclut donc comme les intransigeants, mais sur d'autres considérants qu'eux. A son avis, les émigrés « ne peuvent rien », « ne sont rien », « tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un caractère d'impuissance et de nullité ». La Révolution est un événement formidable dont seule la mystique religieuse la plus profonde peut sonder les abîmes. Elle est satanique. Le Roi reviendra quand Dieu voudra. Il ne faut pas croire « que le suprême ordonnateur des empires prenne l'avis des Français pour leur donner un roi ».

CONSOLIDATION DU RÉGIME DIRECTORIAL.

Un troisième publiciste, né lui aussi hors de France, mais d'origine huguenote et française, le jeune Suisse Benjamin Constant, venait d'arriver à Paris auprès de son amie Mme de Staël, et il publiait dans le *Moniteur*, du 1er au 9 mai 1796, des articles retentissants intitulés « De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier ». Il transcrivait le sentiment général. Les départements étaient calmes. Les administrations nouvelles, presque partout composées de modérés, étaient d'accord avec le Directoire. En beaucoup d'endroits, les hommes de 89 et de 91 reprenaient la direction des intérêts locaux. L'ordre régnait, les affaires reprenaient. La première année du régime directorial est probablement la plus paisible de toute la période révolutionnaire.

RENAISSANCE DU CATHOLICISME.

Mais un changement important s'effectuait en silence, qui avait commencé dès l'époque thermidorienne : le catholicisme renaissait. Il y a là un mouvement profond, spontané, et qui contraste avec la ruine apparente du royalisme. Confondre le royalisme et le catholicisme, c'est se condamner à ne rien comprendre aux événements qui vont suivre. Le catholicisme progresse quand le royalisme succombe. Il progresse parce que la lassitude civique est extrême; parce que le nombre est plus considérable que jamais des âmes pour qui les pratiques religieuses ont beaucoup plus d'importance que les discussions politiques; parce que jusqu'en 1793 les croyances religieuses n'avaient pas semblé à tous contradictoires avec la foi révolutionnaire et que la conciliation paraît de nouveau possible, d'autant plus que la foi révolutionnaire a fléchi; parce que le clergé devant qui s'ouvre un admirable et fécond champ d'apostolat est actif, ardent, souvent même fanatique au sens précis du mot; parce que le parti modéré qui a la majorité au Corps législatif, et spécialement au premier nouveau tiers, est, par sentiment, par principe et par conviction, favorable au mouvement; parce qu'enfin le Directoire se montre tolérant et laisse faire. D'après un état dressé par l'administration des domaines en vendémiaire an V (septembre-octobre 1796), 32 214 paroisses disposaient régulièrement de leurs

églises et 4571 communes étaient en instance « pour obtenir le même avantage ». Autant dire que le culte était partout rétabli. Les polémiques étaient vives entre les insoumissionnaires, qui restaient intransigeants, et les soumissionnaires, qui semblent alors les plus nombreux, avec les abbés Sicard et Jauffret, l'évêque réfractaire d'Alais, Bausset et même quelques-uns des évêques émigrés. Un des premiers d'entre eux, l'abbé Émery, dont l'autorité était grande, renonça pendant quelque temps au culte public, tant la situation lui avait été rendue difficile. — Les constitutionnels, qualifiés de schismatiques par les plus purs des purs, se réorganisaient, reconstituaient leur hiérarchie, épuraient leur clergé, excluaient les prêtres mariés, révisaient leur discipline. Les soumissionnaires ne considéraient pas comme impossible la réconciliation avec les constitutionnels, qui de leur côté se proclamaient orthodoxes. — Le culte décadaire n'était ni supprimé ni encouragé. A Tours, on confiait déjà l'autel de la Patrie « au concierge du Musée ». A Paris, les couplets patriotiques chantés par ordre tous les soirs dans les théâtres provoquaient souvent du tumulte.

III. — LES BABOUVISTES[1]

MÉCONTENTEMENT DES RÉPUBLICAINS AVANCÉS.

LE Directoire se tenait pour satisfait que l'ordre public ne fût pas troublé. Dans les premiers temps, il suivit la politique que lui avait « paternellement » dictée la Convention au lendemain de vendémiaire; il observa le décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui excluait de toute fonction les séditieux, émigrés et parents d'émigrés; il plaça même des républicains avancés aux postes dont il avait la nomination. Mais bientôt, il se laissa porter par le courant.

1. Ecrits de Babeuf, notamment sa correspondance de 1785 à 1788 et sa « défense générale » p. p. Advielle, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, 1884, 2 vol. (les documents au t. II), ses opinions sur le terrorisme dans : *Du système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier*, an III (cf. les jugements de Buonarroti sur le 9 thermidor p. p. Mathiez, Annales révolutionnaires, 1910 et 1911, t. III-IV); son journal : le *Journal de la Liberté de la Presse*, continué par le *Tribun du peuple* (43 n^{os}, du 3 sept. 1794 au 24 avril 1796); morceaux choisis p. p. A. Thomas, *Babeuf; la doctrine des Égaux; extraits des œuvres complètes*, 1903, in-16 (Bibliothèque socialiste, n° 37). — La réunion des pièces du *Procès* forme une collection parfois réunie en 9 vol., Vendôme et Paris, an V (procédure et actes d'accusation, 1 vol., pièces saisies, 2 vol., réquisitoires, 1 vol., débats, 4 vol.; résumé du président, 1 vol.). — Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf*, Londres et Bruxelles, 1828, Paris 1830, 2 vol.; rééditions abrégées en 1849 (par Pellet), en 1850 (par Charavay), en 1869 (par Ranc). Cf. G. Weill, *Phil. Buonarroti*, Revue histor., 1901, t. LXXVI, et 1905, t. LXXXVIII; Robiquet, *Buonarroti et la secte des Égaux*, 1910, in-12. — Karmin, *Sylvain Maréchal et le Manifeste des Égaux*, Revue histor. de la Révol., 1910, t. I. — Voir en outre P. Janet, *Les origines du socialisme contemporain*, Revue des Deux Mondes, 1880 et en vol., 1883, in-12; Aulard, *Origines historiques du socialisme français*, dans *Études et Leçons*, t. IV, 1904; Deville, dans l'*Hist. soc.*, t. V, 1904; Fournière, *Les théories socialistes au XIX*e *siècle, de Babeuf à Proudhon*, 1904; A. Thomas, *La pensée socialiste de Babeuf avant la conjuration des Égaux*, Revue socialiste, 1904, t. XL-XLI.

Aux Conseils, le nouveau tiers jouissait d'une influence grandissante. Il donnait le ton. Les anciens Conventionnels, plus expérimentés, restaient au premier plan, mais l'atmosphère n'était plus la même. Les républicains avancés, qui n'avaient de représentants ni au Directoire, ni aux Conseils, s'inquiétaient de l'esprit nouveau. Quelques-uns regrettaient la Constitution de 1793, qui seule était vraiment démocratique. D'autres observaient que le décret du 3 brumaire n'était pas toujours appliqué avec soin et qu'on replaçait déjà certains des employés précédemment révoqués comme vendémiairistes. Presque tous signalaient les progrès du catholicisme et déploraient que le gouvernement ne fît rien pour maintenir le prestige des cérémonies révolutionnaires. Enfin l'hiver était, comme toujours, pénible pour les Parisiens pauvres. L'agiotage, la dépréciation du papier-monnaie, la crise des prix rendaient la vie difficile. Le gouvernement voulut faire coïncider l'installation des douze municipalités qui devaient remplacer l'ancienne organisation sectionnaire, avec la fin des distributions révolutionnaires de pain et de viande à très bas prix. L'arrêté directorial du 1er février 1796 ordonna qu'à dater du 1er ventôse (20 février) les distributions cesseraient, et que les pouvoirs publics n'auraient plus à assurer la subsistance que des hôpitaux, des prisons et des « véritables indigents »; les douze municipalités entrèrent en fonction le 3 février; l'administration nouvelle n'aurait plus rien de révolutionnaire.

LES RÉUNIONS DU PANTHÉON.

Les mécontents devenaient donc de plus en plus nombreux. Certains d'entre eux se réunissaient chez le patriote Cardinaux, un traiteur qui s'était établi comme locataire de l'administration des domaines dans l'ancien couvent des Génovéfains, derrière le Panthéon (aujourd'hui le Lycée Henri-IV), et ils s'y organisèrent en « Société de la réunion des amis de la République » (20 novembre 1795). Pendant trois mois, les « Panthéonistes » essayèrent de réagir contre la modération excessive qu'ils reprochaient au gouvernement, aveugle ou complice. Leur nombre total a été évalué, non sans exagération, semble-t-il, à deux mille. Le 27 février 1796, un arrêté directorial ordonna la fermeture du local, et le lendemain le général Bonaparte, commandant l'armée de l'Intérieur, à la tête d'un détachement de troupes, procéda sans difficultés, mais non sans fracas, à l'opération.

BABEUF.

Un des journalistes dont les articles avaient le plus de succès auprès des Panthéonistes s'appelait Babeuf, François-Noël d'après son acte de baptême (il était né à Saint-Quentin en 1760), en révolution : Camille, puis Gracchus. Il avait été, dans son pays, employé de géomètres arpenteurs, de feudistes et de seigneurs comme commissaire à terrier; il connaissait donc à fond la question terrienne

et paysanne; il avait pu réfléchir sur le droit de propriété et ses abus. Il manquait d'instruction, mais il aimait à lire et à écrire; il aurait voulu pouvoir agir. C'était un sanguin, ardent et candide, très honnête et convaincu, mais trop fruste pour le maniement des idées et la conduite des hommes. Sa vie ne fut qu'une longue série d'incarcérations, compliquées d'un interminable procès. Pour commencer, il s'était mis, dans son pays, à la tête du parti le plus avancé, et, brouillé avec les administrateurs locaux qui étaient modérés, il avait provoqué divers incidents qui lui valurent ses deux premières arrestations (en 1790 et 1791). Le 30 janvier 1793, comme administrateur de son district, il modifia, dans des conditions irrégulières, l'acte de vente d'un bien national. Poursuivi, en même temps que les bénéficiaires de l'acte ainsi transformé, il eut le tort de s'enfuir à Paris, où, grâce à Sylvain Maréchal, il obtint un emploi dans l'administration des subsistances. Il fut (le 23 août 1793) condamné par contumace, au tribunal criminel de la Somme, à vingt ans de fers pour corruption et faux en écriture publique, alors que les corrupteurs, ses coaccusés comparants, étaient acquittés. Babeuf devait donc être acquitté, lui aussi : il n'était coupable que d'étourderie et de négligence, et il ne pouvait être corrompu, puisque le jugement qui venait d'être rendu impliquait qu'il n'y avait pas de corrupteurs. Mais la revision du procès n'était pas tâche aisée. Elle ne nécessita pas moins de quatre interventions du tribunal de cassation, des procédures nouvelles aux tribunaux de l'Aisne, puis de l'Oise, et deux incarcérations de Babeuf. Le 9 thermidor ouvrait une période nouvelle. Babeuf croyait son heure enfin venue, et il se lança dans la mêlée. Il fonda le *Journal de la Liberté de la Presse* (3 septembre 1794) qu'il intitula ensuite le *Tribun du peuple* (5 octobre). Il oubliait son procès. Il en eut d'autres. Au début de 1796, lors de la clôture du cercle du Panthéon, Babeuf avait déjà subi, pour ses articles, deux nouvelles incarcérations.

DOCTRINES DE BABEUF.

Les idées du *Tribun du peuple* paraissaient donc très subversives. Pourtant Babeuf n'est ni un écrivain, ni un penseur. Ses idées n'ont d'originalité ni dans le fond ni dans la forme. Elles ne sont pas en progrès sur les théories de l'époque Conventionnelle et, dans l'histoire des doctrines socialistes, Babeuf ne compte guère. Il semble même n'être arrivé aux conceptions communistes que très tard, au cours de sa sixième incarcération, en 1795. On avait réuni à la prison du Plessis à Paris, après les journées de germinal et de prairial an III, les anciens sans-culottes et jacobins dont on craignait les menées, et c'est en causant avec ses codétenus, anciens membres des sociétés populaires, anciens adeptes de la maçonnerie, anciens

Montagnards et communalistes, que Babeuf s'est converti au communisme. Il y était d'ailleurs préparé; il avait toujours considéré la question économique de la terre et de la propriété comme la question capitale. Mais jusqu'alors ses conclusions les plus hardies ne dépassaient pas la « loi agraire », qui est, comme on sait, tout le contraire du communisme. Si en effet l'État dispose d'un droit éminent sur les propriétés particulières et peut en opérer le remembrement de façon que chaque chef de famille soit mis en possession d'un lot suffisant pour ses besoins, le résultat final de l'opération sera de consolider, en l'universalisant, le système de la possession individuelle, au moins à titre viager. Dans sa lettre célèbre à Coupé de l'Oise (10 septembre 1791), Babeuf ne voyait rien au delà de la loi agraire. D'autre part, il était démocrate. Il voulait réaliser le « bonheur commun » par l'égalité des ressources. Pour lui, la société doit être un groupement d'associés et non une subordination des pauvres aux riches. A la fin de 1795, sa pensée se précise :

« Qu'est-ce que la Révolution française? » demande-t-il (dans le *Tribun du peuple* du 6 nov.) : « une guerre déclarée entre les patriciens et les plébéiens, entre les riches et les pauvres ». Et il ajoute (30 nov.) : « La démocratie est l'obligation de remplir par ceux qui ont trop tout ce qui manque à ceux qui n'ont point assez; tout le *déficit* qui se trouve dans la fortune de ces derniers ne procède que de ce que les autres les ont volés. » « Le terroir n'est à personne, mais à tous. » « Tout ce que possèdent ceux qui ont au delà de leur quote-part individuelle de ces biens de la société est vol et usurpation.... Il est donc juste de le leur reprendre. » « Le seul moyen d'arriver là est d'établir l'administration commune, de supprimer la propriété particulière, d'attacher chaque homme au talent, à l'industrie qu'il connaît, de l'obliger à en déposer le fruit en nature au magasin commun et d'établir une simple administration de distribution. » « Ce système est démontré praticable, puisqu'il est celui appliqué aux douze cent mille hommes de nos douze armées : ce qui est possible en petit l'est en grand. »

Et Babeuf conclut (le 21 décembre) : « Les fruits de la terre sont à tous et la terre à personne ».

LES COMPAGNONS DE BABEUF

Avant Babeuf, le socialisme apparaît comme une utopie indépendante des faits, ou comme une pratique de circonstance sans application de doctrine. L'originalité de Babeuf est qu'ayant défini, encore que de façon peu nouvelle, l' « état de communauté », il a essayé de le réaliser. Avec lui, le socialisme tout ensemble théorique et pratique est donc entré dans l'histoire de France, par la petite porte, il est vrai, et non sans d'étranges campagnonnages. En mars 1796, peu après la fermeture du Cercle du Panthéon, Babeuf et Sylvain Maréchal se concertèrent avec Félix Lepeletier, ci-devant de Saint-Fargeau, le frère du Conventionnel assassiné pour avoir voté la mort du Roi, et Antonelle, ci-devant marquis, membre de la

Législative et juré au tribunal révolutionnaire. Lepeletier et Antonelle étaient riches et dévoués à leurs idées, qui étaient, au demeurant, plus démocratiques que communistes. Le comité s'adjoignit Darthé et Buonarroti. Darthé, compatriote de Babeuf, avait exercé les fonctions d'accusateur public au tribunal révolutionnaire d'Arras et de juge au tribunal révolutionnaire de Cambrai; il vivait maintenant à Paris comme employé de bureau. Buonarroti, qui se disait descendant de Michel-Ange, était un Piémontais récemment arrivé à Paris pour plaider auprès du Directoire la cause des patriotes italiens. Darthé et Buonarroti amenèrent Debon, qui avait été incarcéré au Plessis avec Babeuf. Debon était comme Darthé un ancien maratiste, partisan de la dictature.

L'ORGANISATION BABOUVISTE.

Le comité des quatre, puis des sept, institué en « directoire secret de salut public » devait avoir un agent dans chacun des douze arrondissements de Paris. Ce furent tous d'anciens communalistes, sectionnaires, jacobins, sans-culottes ou Montagnards. Un agent général, Didier, servait d'intermédiaire entre le comité central et les agents d'arrondissement; il avait été teinturier à Choisy-le-Roi, puis juré au tribunal révolutionnaire, il était maintenant serrurier à Paris. Quelques officiers s'occupèrent de la propagande parmi les militaires, car les babouvistes se rendaient compte qu'ils n'arriveraient à rien sans le concours de l'armée. Le capitaine Grisel, d'Abbeville, que Darthé avait rencontré dans un café fréquenté par les patriotes, reçut une commission pour le camp de Grenelle; le capitaine Germain, de Narbonne, qui avait été en prison avec Babeuf, s'occupa de la Légion de police. L'organisation du complot était visiblement inspirée des sociétés secrètes de la fin de l'ancien régime. Les agents ne devaient pas se connaître entre eux. Le nom et l'adresse des membres du comité central leur étaient inconnus. Babeuf se cachait pour échapper aux poursuites déjà commencées contre lui. Le comité se réunissait mystérieusement chez divers affiliés. Les commissions délivrées aux agents n'étaient pas signées. Au surplus, le mécanisme ne joua jamais avec précision et en silence — le silence du secret.

MONTAGNARDS BABOUVISTES.

D'anciens Conventionnels, exclus des Conseils pour leurs opinions terroristes, furent dès le début en relations avec le comité central : Choudieu, Javogues, Laignelot, Ricord, l'ex-évêque constitutionnel Huguet, Robert Lindet, dont le frère Thomas faisait partie des Anciens, Amar qui, par sa situation de fortune et les services qu'il avait rendus autrefois au parti Montagnard, était l'un des membres les plus écoutés du petit groupe. Comme Antonelle et Lepeletier, et sans doute aussi plusieurs des agents du comité, les

anciens Montagnards regrettaient la Constitution de 1793; ils ne professaient pas le communisme; leur point de vue était surtout politique. Un seul des députés au Corps législatif se joignit à eux : Drouet, des Cinq-Cents.

ACCOINTANCES SUSPECTES.

Certains détails donnent à penser que le gouvernement était au courant des conciliabules babouvistes et Montagnards. Babeuf était lié avec Fouché, qui renseignait Barras. Buonarroti connaissait Saliceti, l'ancien protecteur devenu maintenant le protégé de Bonaparte. Il est vrai que Saliceti venait d'être nommé commissaire à l'armée d'Italie (30 janvier 1796), mais il ne partit pas immédiatement, et d'ailleurs l'état-major de la place entretenait une police aux ordres du général commandant l'armée de l'Intérieur, tout comme Barras avait la sienne. Dès le 19 avril, Barras se ménagea une entrevue avec Germain, au su du comité secret, et il avait déjà, comme directeur, signé les ordres d'arrestation, qu'il correspondait encore avec les conjurés. Il est même permis de se demander si la conspiration n'a pas été, en partie du moins, machinée par la police, comme on en aura tant d'exemples ensuite, quand Fouché sera au pouvoir. D'autre part, le comité central acceptait des concours plus que suspects. Jacques Blauw, ministre de la République des Provinces-Unies à Paris, lui remit de l'argent : pourquoi? Le Directoire invita plus tard Blauw à quitter Paris, en raison de ses accointances avec les « anarchistes »; mais dans quel but ce diplomate, dont le zèle pour la France n'était pas démontré, conspirait-il ainsi contre le gouvernement établi? N'était-ce pas justement le 1er mars 1796 qu'avait eu lieu à la Haye la première séance de la Convention réunie sur les instances des patriotes unitaires et avec l'appui du gouvernement français, pour donner aux Provinces-Unies une constitution nouvelle qui devait supprimer les vieilles franchises provinciales et locales de la République? Babouviste à Paris, Blauw était-il unitaire chez lui? Enfin, la propagande royaliste dans la Légion de police coïncide exactement, jour pour jour, avec la propagande babouviste : il est invraisemblable que royalistes et babouvistes ne s'en soient pas doutés.

MESURES GOUVERNEMENTALES.

Le comité central publia une demi-douzaine de brochures ou de placards. Sylvain Maréchal composait des couplets qu'une chanteuse populaire, Sophie Lapierre, entonnait dans les cafés patriotes. Une effervescence commençait, très légère. Le gouvernement eut tôt fait d'y mettre fin. La loi du 16 avril punit de mort « tous ceux qui, par leurs discours ou par leurs écrits... provoquent la dissolution de la représentation nationale, ou celle du Directoire... ou le rétablissement de la royauté, ou celui de la Constitution de 1793...

ou l'invasion des propriétés publiques ou le pillage et le partage des propriétés particulières, sous le nom de loi agraire ou de toute autre manière ». La loi du 17 avril obligea sous de sévères pénalités les éditeurs de tous imprimés à publier le nom des auteurs et l'adresse de l'imprimerie. Les publications babouvistes cessèrent. La loi du 24 et les arrêtés des 28 et 29 avril supprimèrent la Légion de police, dont les hommes furent répartis parmi divers corps de troupe. Le 2 mai, Grisel, trahissant ses compagnons, entrait en relations avec Carnot. Les renseignements qu'il lui apporta ne servirent qu'à compléter ceux que le gouvernement possédait déjà, car il semble bien que les directeurs agissaient d'accord. Pour donner le coup final et atteindre les Montagnards avec les Babouvistes, ils attendirent que l'entente fût complète entre les deux groupes. Il avait été décidé à la réunion du 6 mai que les conjurés se réuniraient le 8, chez Drouet, pour se concerter sur les mesures à prendre. Ils croyaient à la possibilité d'un soulèvement populaire, encore que le nombre de leurs adhérents fût infime. Le total de 17 000, qu'on cite parfois d'après Buonarroti, est d'une exagération évidente, avec 10 500 militaires, 5 500 révolutionnaires à Paris et 1 000 en province. Le 8 mai, le Directoire fit établir les mandats d'arrêt; une descente de police opérée par Cochon au domicile de Drouet dans la soirée arriva trop tard : les conjurés venaient de se séparer; mais le surlendemain, dans la matinée (10 mai), la plupart des chefs babouvistes et Montagnards furent mis en arrestation sans la moindre difficulté. Drouet fut décrété d'accusation aux Cinq-Cents le 20 juin, aux Anciens le 8 juillet. Comme député, il échappait aux tribunaux ordinaires et ressortissait à la Haute-Cour de justice. On décida que tous les conjurés comparaîtraient avec lui devant la Haute-Cour. Ainsi la France entière, après Paris, frémirait d'horreur. La Haute-Cour ne pouvait tenir ses séances dans la même ville que le Corps législatif, elle se composait de juges et d'accusateurs publics tirés du tribunal de cassation, et de hauts-jurés nommés par les assemblées électorales des départements. Il fut décidé que la Haute-Cour siégerait à Vendôme (8 août). Sur quoi Drouet s'évada (17 août). La Haute-Cour resta néanmoins saisie de l'affaire. Enfin Babeuf et quelques-uns de ses codétenus, les plus dangereux apparemment, furent transférés de Paris à Vendôme, en voitures grillées, spécialement construites à cet effet (30 août-1er septembre). Le procès allait pouvoir commencer.

L'AFFAIRE DU CAMP DE GRENELLE.

Mais le gouvernement voulait plus encore. « L'affaire du camp de Grenelle » n'est très probablement qu'une machination. Le policier Méhée et d'autres agents provocateurs persuadèrent aux « anar-

chistes » de Paris que les troupes cantonnées à Grenelle voulaient fraterniser avec eux. Dans quel but? Il ne pouvait être question ni de délivrer les babouvistes, déjà transférés à Vendôme, ni de soulever Paris : c'était un traquenard. Le 9 septembre 1796, dans la nuit, les « anarchistes » se rendirent au camp. Leur nombre est de 200 à 800 dans les rapports officiels : les chiffres les plus élevés ne sont pas les plus vraisemblables. Le général Foissac-Latour était prévenu. Les « anarchistes » croyaient avoir des amis parmi les anciens soldats de la Légion de Police incorporés dans un régiment de dragons. Quand ils approchèrent, le chef d'escadron Malo réveilla ses dragons, qui les sabrèrent dans la nuit. On compta une vingtaine de victimes et 132 arrestations. Une commission militaire installée au Temple prononça, en six séances (du 19 septembre au 2 novembre), 31 condamnations à mort, 24 à la déportation, 28 à la prison ou aux fers, 7 condamnations par contumace dont 2 à mort et 47 acquittements ou renvois devant la Haute-Cour. Contrairement à la loi du 7 septembre 1796 qui déclarait « admissible pour cause d'incompétence » le recours en cassation contre les jugements des commissions militaires, le gouvernement refusa de transmettre les pourvois qui lui furent soumis; tous les condamnés à mort furent fusillés immédiatement après le jugement. Les plus connus sont Cusset, Javogues et Huguet, anciens Conventionnels, Bertrand, l'ancien maire de Lyon au temps de Chalier (condamnés le 9 octobre). L'affaire du camp de Grenelle servit de préface au procès de Vendôme. Elle devait terroriser les « anarchistes » et rassurer les « bons citoyens ».

LA HAUTE-COUR DE VENDOME.

La Haute-Cour s'installa le 5 octobre et commença la procédure. Les débats publics durèrent du 20 février au 26 mai 1797. Le total des accusés était de 45, dont 18 contumaces. Deux Conventionnels, qui n'ont probablement participé ni l'un ni l'autre au complot, avaient été expédiés à Vendôme : le vieux Vadier, du Comité de sûreté générale, dont on avait trouvé le nom inscrit sur une liste babouviste, et le prudent Pottofeux, qui avait la malechance d'être né à Saint-Quentin comme Babeuf presque à la même date, et de l'avoir sans doute connu. Plusieurs des autres accusés n'avaient pas davantage fait partie de la conjuration; on les avait arrêtés, à Paris ou en province, à cause de leurs opinions trop avancées. Deux furent condamnés à mort : Babeuf et Darthé; sept à la déportation (dont Buonarroti et Germain). Tous les autres étaient acquittés. A la lecture du jugement, Babeuf et Darthé essayèrent de se suicider avec une pointe de fer. Ils ne réussirent qu'à se blesser. On les guillotina le lendemain (27 mai 1797). Les déportés furent internés dans les îles de la côte. Vadier, bien qu'acquitté,

subit le même sort. Il ne fut relaxé que le 23 septembre 1799; ses compagnons durent attendre jusqu'au Consulat et à l'Empire. Germain se maria richement et vécut jusqu'en 1831, Buonarroti publia en 1828 l'histoire de la *Conspiration pour l'Égalité* et mourut en 1837. Tous deux étaient restés fidèles à leurs idées et, par leur intermédiaire, la tradition babouviste a été transmise comme vivante aux socialistes révolutionnaires français du XIXe siècle.

IV. — ÉMANCIPATION POLITIQUE DE BONAPARTE[1]

LES VUES DE REUBELL.

LE Directoire à son avènement avait le choix entre quatre programmes possibles de politique extérieure : recul jusqu'aux anciennes frontières (certains des modérés du nouveau tiers s'en seraient accommodés par esprit de lassitude sinon de réaction), maintien du territoire tel qu'il était défini par la Constitution, conquêtes volontairement bornées jusqu'aux limites naturelles et à la « barrière du Rhin », expansion indéfinie et impérialisme révolutionnaire par la propagande à main armée. Reubell, qui dès le début avait pris au gouvernement la direction des Affaires étrangères, avait son siège fait. Il était Alsacien, et, suivant l'expression du XVIIIe siècle, « qui dit Alsacien dit Français au superlatif ». Il voulait la « barrière du

1. Sur les ouvrages généraux d'histoire diplomatique à l'époque révolutionnaire: (d'Allonville), Alison, Sybel, Sorel, cf. livre I, chap. II. Le t. V de Sorel, *Bonaparte et le Directoire*, 1903, publié longtemps après le t. IV, 1892 et suivant une autre méthode (voir les critiques de Guyot et Muret, Revue d'hist. mod., 1903-04, t. IV et V) a été, sinon annulé dans toutes ses conclusions, du moins dépassé documentairement par Guyot, *Le Directoire et la paix de l'Europe*, 1911. Sur Reubell, Guyot, *Documents biographiques sur J.-F. Reubell*, Tours, 1911. — Sur la campagne d'Italie : Napoléon, *Campagne d'Italie, 1796-97* (un des fragments les plus achevés des *Œuvres de Napoléon à Sainte-Hélène*), dans la *Correspondance*, t. XXIX, 1870, en grande partie d'après le manuscrit corrigé de la main de l'Empereur, suivi d'*Observations* et de *Notes* critiques sur Jomini; cf. au t. XXXII, 1870, brèves *Notes biographiques* de Napoléon sur lui-même pendant la campagne. — L'exposé de Clausewitz, *Der Feldzug von 1796 in Italien*, Berlin, 1833, considéré comme classique (traduction franç. par Colin, 1898), a été suivi de nombreuses études d'histoire et de critique militaire dont on trouvera la liste dans Bouvier, *Bonaparte en Italie, 1796*, 1899, 2e édit., 1902; (notamment Cornaro, *Strategische Betrachtungen über den Feldzug in Italien, 1796-97*, Vienne, 1873); voir en outre Colin, *Etude sur la campagne de 1796-97 en Italie*, 1898; Kuhl, *Bonaparte's erster Feldzug, 1796*, Berlin, 1902, et surtout Fabry, *Campagne d'Italie, 1796-97*, 1900-01, 3 vol., suivis de *Mémoires*, 1905, et *Rapports historiques* 1905 (Section hist. de l'Etat-Major). — Pour le début de la campagne, Krebs et Moris, *Campagnes dans les Alpes pendant la Révol.*, 1891-95, 2 vol., t. II. — Masséna, *Mém.*, p. p. Koch, 1849-50, 7 vol. et atl., t. I-II; cf. Gachot, *Hist. milit. de Masséna. La première campagne d'Italie*, 1902; L. Tuetey, *Un général de l'armée d'Italie, Sérurier*, Paris-Nancy, 1899; Sécretan, *Le général Amédée de La Harpe*, Lausanne, 1897; Rose, *The despatches of colonel Thomas Graham on the Italian campaign of 1796-97*, Engl. histor. Review, 1898-99, t. XIII-XIV; *Mémoires* de Miot de Melito, p. p. Fleischmann, 1858 et 1873, 3 vol., t. Ier; de Roguet, 1862; de Thiébault p. p. Calmettes, 1893-95, 5 vol., t. II; *Cahiers* du capit. Laugier, p. p. Pélissier, Aix, 1893; Desaix, *Journal* p. p. Chuquet, 1907, in-12. — Botta, *Histoire d'Italie de 1789 à 1814*, trad. fr., 1824, 5 vol., t. I-II; Tivaroni, *Storia critica del risorgimento italiano*, Turin, 1888-97, 9 vol. in-12, t. I-III; Bianchi, *Storia della monarchia piemontese*, Turin, 1885, 4 vol., t. II; Maresca, *La pace del 1796 tra le due Sicilie e la Francia*, Naples, 1887; Du Teil, *Rome, Naples et le Directoire, armistices et traités*, 1902.

Rhin ». Tous ses collègues n'étaient pas de son avis, mais, dans les premiers temps, ils acceptèrent sa politique. Carnot, oubliant qu'il avait autrefois donné une des justifications décisives du système annexionniste des limites naturelles, allait évoluer vers la « faction des anciennes limites », pour suivre le vœu des Conseils. Le Tourneur suivait Carnot. La Revellière se souvenait qu'il avait été Girondin et penchait vers la guerre d'émancipation. Barras, indifférent et sceptique, ne prendra parti que quand il y trouvera son intérêt. Reubell pouvait donc agir. Sa politique s'affirme dans les premières négociations du Directoire pendant l'hiver (et qui d'ailleurs n'aboutirent pas), elle est visible dans les instructions données à Bonaparte lorsqu'il fut promu au commandement de l'armée d'Italie. Bonaparte devait attaquer les Autrichiens, les poursuivre en Milanais, occuper le pays, non pour le conquérir, mais en vue des négociations ultérieures; inutile de lutter spécialement contre les Sardes : si on les bat, les Autrichiens ne désarmeront pas, si au contraire les Autrichiens reculent, les Sardes, isolés, ne pourront plus refuser de traiter, non plus d'ailleurs que les Génois, dont la neutralité ne protégera pas le territoire contre les passages et le stationnement des troupes françaises. Or, quelques semaines plus tard, Bonaparte avait donné à la campagne d'Italie une signification toute différente. Sa politique personnelle s'opposait à la politique de Reubell et finalement s'imposa.

BONAPARTE A L'ARMÉE D'ITALIE.

Nommé général en chef de l'armée d'Italie le 2 mars 1796, marié le 9 avec Joséphine de Beauharnais, Bonaparte quitta Paris le 11, il était à Nice le 26 mars 1796, à Savone le 10 avril. Aussitôt, il prend vivement l'offensive. Il lance La Harpe contre le corps autrichien d'Argenteau qui recule sur Dego et Sassello (combat de Montenotte, 12 avril). Il lance Augereau contre Provera qui assurait la liaison entre les Autrichiens et les Sardes et qui, battu au combat de Millesimo (13 avril), s'enferme au château de Cosseria pour y capituler le lendemain (14 avril) : les Autrichiens sont coupés des Sardes, et Masséna chasse de Dego l'arrière-garde d'Argenteau (14 avril).

ARMISTICE DE CHERASCO.

Les Sardes, commandés par Colli, se retirèrent devant Sérurier et Augereau pour protéger la ligne de Turin et se rapprocher du prince de Carignan qui, dans les Alpes, faisait face à Kellermann. Dans ses instructions, le Directoire avait prévu juste : sitôt séparés des Autrichiens, ils mettraient bas les armes. Une suspension d'armes fut conclue à Cherasco (28 avril), moyennant le droit de passage pour les troupes françaises et l'occupation des places de Coni et Tortone (ou, à défaut, Alexandrie).

LA MAITRISE DE BONAPARTE.

En signant l'armistice sans l'autorisation de son gouvernement, Bonaparte avait certainement outrepassé ses droits; il avait de plus violé ses instructions, puisqu'il avait porté tout son effort contre les Sardes, alors qu'il devait au contraire agir surtout contre les Autrichiens. Mais il se donnait la gloire d'avoir lui-même réduit à merci un des rois de la coalition. Militairement, la courte campagne qui venait de prendre fin était remarquable. Bonaparte a, pendant ces premiers jours, une attitude prudente qui est tout ensemble de maître et d'apprenti. Il n'avait pas encore commandé en chef devant l'ennemi, et il savait les généraux d'Italie rétifs à son autorité. Il leur laissa la plus grande initiative, il resta en arrière, et il ne se porta au front, pour la première fois, que le 20 avril. Mais déjà il a révélé ce don du commandement qu'il possède au degré souverain. Quelques jours lui ont suffi : il tient son armée en main. Son prestige vient de la confiance qu'il a en lui-même et qu'il donne aux autres. Il vient encore des éloges qu'il décerne en les calculant : non pas tant en raison du mérite vrai, que des dévouements dont il veut s'assurer. Il vient surtout du succès qu'il sait exagérer pour mieux le faire valoir, mais qui est dû à ses combinaisons plus encore qu'à l'incapacité du commandement ennemi.

LA SARDAIGNE SORT DE LA COALITION.

Le traité signé à Paris, le 15 mai 1796, par les agents de Victor-Amédée III, confirmait, en les aggravant, les clauses de l'armistice. Six places supplémentaires étaient livrées aux Français jusqu'à la paix générale. Dès maintenant, le roi renonçait à la Savoie et à Nice, ainsi qu'à toute entente publique ou secrète avec la coalition. Il eut enfin à payer des contributions, dont le total fut d'environ trois millions. La question d'une alliance avec la France ne fut pas discutée : le moment était passé, et ne reviendra plus de longtemps. Ainsi le Directoire suivait le sillon creusé par Bonaparte.

CONFLIT DE BONAPARTE AVEC LE DIRECTOIRE.

Mais il ne lui convenait pas de devenir comme le subordonné de son général, et il décida, le 7 mai, que Kellermann, avec l'armée des Alpes et une partie des troupes de l'armée d'Italie, irait prendre position en Lombardie, pendant que Bonaparte, avec le reste de son armée, manœuvrerait contre les États du Sud pour chasser les Anglais et lever des contributions. C'était la politique de Reubell : ne pas conquérir, ne pas révolutionner, mais prendre des gages pour les négociations finales et, en attendant, faire de la guerre une opération fructueuse. Le conflit fut bref, mais décisif. Bonaparte fit jouer toutes ses influences; le même jour (14 mai), il écrivit au Directoire et à Carnot, Saliceti au Directoire, Berthier, chef d'État-Major de l'armée d'Italie, à Clarke, chef du bureau topographique du Directoire. L'opinion était pour Bonaparte. Les officiers porteurs des

drapeaux pris à l'ennemi venaient d'arriver à Paris. Les lois du 22 et du 25 avril portaient que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie, les lois du 7 et du 9 mai instituaient en son honneur une fête de la Victoire qui devait être célébrée le 29 aux armées et dans le pays. Au Directoire, Carnot, Le Tourneur, Barras déterminèrent la majorité et, finalement, l'ordre du 7 mai fut annulé le 21. Le Directoire était comme happé par la première dent de l'engrenage.

GUERRE BONAPARTISTE D'ÉMANCIPATION.

Au reste, Bonaparte n'avait même pas attendu la réponse. Dès le 26 avril, dans une proclamation retentissante, il annonçait de nouveaux exploits :

« Soldats! Vous avez en quinze jours remporté 6 victoires, pris 21 drapeaux, plusieurs places fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont... Mais vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste encore à faire!... Peuples de l'Italie, l'armée française vient pour rompre vos chaînes; le peuple français est l'ami de tous les peuples : venez avec confiance au-devant d'elle; vos propriétés, votre religion et vos usages seront respectés. Nous faisons la guerre en ennemis généreux et nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent. »

Bonaparte annonçait donc la guerre révolutionnaire d'émancipation. Il savait que le Directoire n'en voulait pas; il n'en avait cure.

REPLIEMENT DES AUTRICHIENS.

Beaulieu, se repliant sur la route de Milan, franchissait le Pô à Valenza (2 mai) et fit mine d'y défendre le passage du fleuve. Mais Bonaparte opéra la traversée à Plaisance. Si maintenant Beaulieu s'obstine à rester devant Milan, sa ligne de retraite vers l'Adige et le Tyrol va lui être coupée. Il se décide donc à évacuer le pays pour se refaire en sûreté et revenir en force. Il traverse l'Adda à Lodi et gagne Crema. L'armée française, venant de Plaisance, joignit son arrière-garde à Lodi. Le combat fut très vif (10 mai). C'était la première affaire sérieuse à laquelle Bonaparte assistait. Son âme en fut très vivement frappée. « Ce n'est que le soir de Lodi, racontait-il plus tard, que je me suis vu un homme supérieur. » De fait, sur le moment même, l'imagination de Bonaparte s'exerça si activement sur ce petit combat d'arrière-garde autrichienne, qu'elle en dénatura les épisodes et la portée. La retraite autrichienne continua en bon ordre. De Crema par Crémone, Beaulieu se rendit à Mantoue, où il laissa une partie de son armée, et, prenant ensuite la direction du Nord, il s'achemina par Vérone (en territoire vénitien) sur le Trentin. Le combat de Borghetto (30 mai), préparé par d'habiles manœuvres de Bonaparte, avait prévenu un retour offensif, qui, d'ailleurs, n'était plus guère à craindre pour le moment. Dans les premiers jours de juin, tandis que Beaulieu achevait sa retraite, le blocus de Mantoue commençait. La guerre fit pause.

ARMISTICES ET CONTRIBUTIONS.

Bonaparte en profita. Jusqu'au retour des Autrichiens, l'Italie entière était sous la dépendance des Français. On pouvait en tirer

beaucoup, surtout si on allait vite. Et le général était ici d'accord avec le Directoire, ou presque. Il imposa l'armistice, avec de lourdes contributions, au duc de Parme (9 mai), au duc de Modène (17 mai), au Saint-Siège, à Bologne (23 juin). Naples s'engagea à rappeler le petit contingent qui coopérait avec les Autrichiens, ainsi que les vaisseaux joints à l'escadre anglaise (6 juin). Une division française occupa Livourne (27 juin) en Toscane; les vaisseaux anglais qui étaient dans le port prirent le large. A Milan et en Lombardie une administration nouvelle, tout ensemble militaire et révolutionnaire, d'oppression et d'émancipation, laissait espérer l'indépendance aux « patriotes », tout en levant, non sans pillages et gabegies, force contributions. De même, les Légations pontificales de Bologne et de Ferrare s'organisaient en gouvernements provisoires, et Bonaparte prévoyait (2 juillet) qu'elles pourraient, tout en payant, bien entendu, former une « république aristo-démocratique ».

BONAPARTE VEUT TOUT POUVOIR.

Le Directoire voulait garder, par ses commissaires, le contrôle financier sur les pays occupés et sur l'armée. Il s'entendit avec un groupe de fournisseurs, la compagnie Flachat, pour la levée des contributions; le contrat fut signé le 7 juillet. Bonaparte s'indigna des prétentions du gouvernement et, au nom de l'honnêteté, il se déclara l'ennemi des commissaires, des fournisseurs et des munitionnaires qui volaient comme lui, mais sans lui.

« Il faut, mandait-il au Directoire dès le 21 juin, une unité de pensée militaire, diplomatique et financière.... La diplomatie est... véritablement, dans ce moment-ci, toute militaire en Italie.... Aucune de nos lois ne règle la manière dont doivent être gouvernés les pays conquis. »

Cinq semaines auparavant, quand il était question d'adjoindre Kellermann à Bonaparte, les revendications du général étaient moindres :

« Je crois, écrivait-il alors (14 mai), très impolitique de diviser en deux l'armée d'Italie.... J'ai fait la campagne sans consulter personne.... Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi; mais, tous les deux ensemble, nous la ferons mal. »

Avec le succès, les ambitions de Bonaparte grandissaient. Il ne lui suffisait plus d'être le seul général en Italie, il prétendait être le seul chef de la diplomatie, et des finances, et du gouvernement des pays conquis.

PUBLICITÉ ET PROCLAMATIONS.

Une savante réclame amplifiait ses mérites. A Paris, Arnault, Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), d'autres encore, vantaient ses exploits dans les gazettes. Bonaparte dirigeait lui-même sa publicité avec une superbe maîtrise. Ses proclamations mélangeaient si

habilement le faux et le vrai, en un style imagé, vibrant, si mâle, si véritablement héroïque, que la France en était comme couverte de gloire, et que la pacification finale, tant espérée, paraissait toute proche après tant de triomphes. La proclamation que Bonaparte adressait à « ses frères d'armes », le 20 mai, est devenue célèbre :

« Soldats! Vous vous êtes précipités comme un torrent du haut de l'Apennin; vous avez culbuté, dispersé, éparpillé, tout ce qui s'opposait à votre marche.... Le Pô, le Tessin, l'Adda n'ont pu vous arrêter un seul jour; les boulevards vantés de l'Italie ont été insuffisants, vous les avez franchis aussi rapidement que l'Apennin.... Oui! soldats, vous avez beaucoup fait, mais ne vous reste-t-il donc plus rien à faire?... Partons! Nous avons encore des marches forcées à faire, des ennemis à soumettre, des lauriers à cueillir, des injures à venger.... Que les peuples soient sans inquiétude; nous sommes amis de tous les peuples!... Vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle partie de l'Europe. Le peuple français, libre, respecté du monde entier, donnera à l'Europe une paix glorieuse qui l'indemnisera des sacrifices de toute espèce qu'il a faits depuis six ans. Vous rentrerez alors dans vos foyers, et vos concitoyens diront en vous montrant : Il était de l'armée d'Italie! »

Mallet du Pan, naguère encore si découragé, se sentait comme fouetté, et criait sa haine (11 août) : « Ce Bonaparte, ce petit bamboche à cheveux éparpillés, ce bâtard de Mandrin que les rhéteurs appellent jeune héros et vainqueur d'Italie, expiera promptement sa gloire de tréteaux »; injures qui n'étaient à vrai dire que la consécration d'une gloire déjà sans rivale.

V. — EN ALLEMAGNE ET SUR MER : SUCCÈS BALANCÉS[1]

SUCCÈS EN ALLEMAGNE.

SUR le Rhin et en Allemagne, le Directoire conservait, il est vrai, la direction des affaires, mais la malechance était qu'on n'y réussissait guère. C'est là pourtant que devait être donné de part et d'autre le principal effort militaire, si du moins l'on en juge par l'effectif des armées. Le feld-maréchal général autrichien, l'archiduc Charles (frère cadet de l'empereur François II et du grand-duc Fer-

1. OPÉRATIONS MILITAIRES : Bourdeau, *Les armées du Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle)*, 1909 (Sect. hist. Etat-Major); général Hoche, *Mémoire sur l'état de l'armee en l'an V*, Revue d'histoire p. p. la Sect. hist., déc. 1909. — Archiduc Charles, *Grundsaetze der Strategie, erlaeutert durch die Darstellung des Feldzuges von 1796 in Deutschland*, Vienne, 1814, 3 vol., trad. franç. par Jomini, 1818, 3 vol. (cf. von Angeli, *Erzherzog Carl*, Vienne, 1896-97, 3 vol.; Cristé, même titre, Vienne et Leipzig, 1912, 3 vol.). — Jourdan, *Mém. p. s. à l'hist. de la campagne de 1796*, 1818; Dedon, *Précis histor. des campagnes de l'armée de Rhin-et-Moselle pendant l'an IV et l'an V sous le commandement du général Moreau*, 1799. Jourdan n'a pas encore de biographie. Sur Moreau : Dontenville, *Le général Moreau*, 1899, in-12 (insuffisant). Sur Marceau, Maze, 1889; Parfait, 1892; Johnson, Londres, 1896, in-12. — Gouvion-Saint-Cyr, *op cit.*; Pion des Loches, *Mes campagnes* p. p. Chipon et Pingaud, 1888. — Cornaro, *Strategische Betrachtungen über den Feldzug in Deutschland, 1796*, Vienne, 1874. — AFFAIRES D'ALLEMAGNE : Vivenot, *Thugut, Clerfayt und Wurmser*,

dinand III de Toscane) était de deux ans plus jeune que Bonaparte lui-même; il ne manquait ni de hardiesse, ni de talent, mais il se défiait de lui-même, et il ne manœuvra d'abord qu'avec circonspection, calquant ses mouvements sur ceux de l'ennemi. Au reste, le Conseil aulique, effrayé des succès de Bonaparte, lui ordonnait de rester sur la défensive (1er juin). Les instructions du Directoire, rédigées par Carnot (10 avril), prescrivaient au contraire de porter la guerre sur la rive droite du Rhin. Les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, sous le commandement de Moreau et de Jourdan, poussèrent la première jusqu'au Danube par Carlsruhe et Stuttgart (18 juillet 1796), l'autre par Francfort (18 juillet) jusqu'à Neumarkt, au delà de Nuremberg et furent près d'opérer leur jonction pour continuer leur offensive, conformément aux instructions de Carnot (12 août). Les deux armées envahissantes pesaient lourdement sur le pays, sur lequel elles levaient des contributions et dont elles tiraient leur subsistance; mais les maraudes et les rapines ne dégénérèrent jamais en pillage, comme en Italie. Les armistices conclus par Moreau à Baden-Baden avec le duc de Wurtemberg (17 juillet) et à Cannstadt avec le margrave de Bade (26 juillet) furent complétés par une double paix signée par les envoyés Wurtembergeois à Paris, le 7 août, et par les Badois le 22. Les deux princes renonçaient à leurs possessions de la rive gauche du Rhin, et acceptaient le principe des sécularisations sur la rive droite, en dédommagement. Les effets de l'action française étaient donc en Allemagne aussi rapides qu'en Italie, et plus profonds, puisque la constitution même de l'Empire était atteinte.

ÉCHECS EN ALLEMAGNE.

Mais la campagne tourna mal. Très habilement, l'archiduc fit la navette entre les deux armées françaises. Battu à Amberg (24 août), devant Wurtzbourg (3 septembre), à Altenkircken (le 19; rencontre où Marceau fut mortellement blessé), Jourdan était obligé de repasser le Rhin (20 septembre). Moreau, isolé, opéra une prudente retraite à travers la Forêt-Noire. Il l'achevait à peine que l'archiduc se retournait contre lui, et il se replia en Alsace (25 octobre).

Vienne, 1869; du même, *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, Vienne, 1872, 2 vol.; Bailleu, *Preussen und Frankreich.... Diplom. Korresp.*, Leipzig, 1881-87, 2 vol., t. I. — Le margrave Charles-Frédéric de Bade, *Politische Corresp.*, Heidelberg, 1888-1915, 6 vol., t. II. — AFFAIRES D'ESPAGNE : Geoffroy de Grandmaison, *L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, 1892; Mayer, *Die franz.-spanische Allianz*, Lintz, 1895-96, 2 vol., t. I; Dry, *Soldats ambassadeurs sous le Directoire*, 1906, 2 vol., t. I; cf. les indications données au chap. précédent. — AFFAIRES BRITANNIQUES : Malmesbury, *Diaries and Correspondence*, Londres, 1844-45, 4 vol., t. III; Escande, *Hoche en Irlande*, 1888, in-12; Guillon, *La France et l'Irlande pendant la Révolution*, 1888. — AFFAIRES COLONIALES ET D'AMÉRIQUE, voir la bibliographie du livre II, chap. III, § 6 et en outre : Gragnon-Lacoste, *Toussaint Louverture.... le premier des noirs*, Bordeaux et Paris, 1877; Schoelcher, *Vie de Toussaint Louverture*, 1889, in-12. — Bewerly, *The Monroe Mission to France*, Baltimore, 1907.

A Kehl, Desaix résista énergiquement jusqu'au 9 janvier 1797 et Ferino à Huningue jusqu'au 5 février : les Français n'eurent alors plus rien de l'autre côté du Rhin, même pas les têtes de pont.

TRAITÉ DE SAINT-ILDEFONSE.

Comme la guerre en Allemagne, la guerre maritime traînait en vicissitudes diverses, mais sans résultats décisifs, et, comme en Allemagne, la France gagna la première manche. L'alliance espagnole fut pour elle un coup de partie. Le général Pérignon était arrivé à Madrid le 27 avril 1796. Il fut le premier en date de ces soldats diplomates que le Directoire employa de plus en plus souvent. Par le traité de Saint-Ildefonse (19 août), l'Espagne s'allia à la France contre l'Angleterre, mais avec garantie pour toutes ses possessions. Or l'alliance impliquait la guerre, la guerre impliquait la mainmise anglaise sur quelques colonies espagnoles, et la garantie impliquait pour la France l'obligation de ne pas conclure la paix avec l'Angleterre sans restitution ou dédommagement à l'Espagne. Pérignon avait obtenu l'alliance, mais dans des conditions qui devaient singulièrement compliquer, au lieu de les faciliter, comme Reubell le souhaitait, les négociations futures de la paix avec l'Angleterre.

LES ANGLAIS ÉVACUENT LA MÉDITERRANÉE

Du moins, un premier résultat était acquis, et d'importance. L'alliance espagnole eut pour conséquence immédiate que les Anglais évacuèrent la Méditerranée. Jervis bloquait Toulon, Nelson rôdait sur les côtes liguriennes et, non contents de la Corse, où ils régnaient depuis trois ans, les Anglais s'installaient encore, en juillet 1796, à l'île d'Elbe (possession napolitaine). Avant même d'avoir signé le traité de Saint-Ildefonse et déclaré la guerre à l'Angleterre (8 octobre), les Espagnols mirent leur flotte au service français. Richery, bloqué à Cadix (depuis octobre 1795), prit le large sous la protection d'une escadre espagnole (4 août 1796), et s'en fut vers l'Amérique du Nord faire croisière contre les vaisseaux marchands et les établissements anglais du Labrador et de Terre-Neuve. Une autre escadre espagnole alla renforcer la flotte française bloquée à Toulon. Jervis risquait d'être accablé sous le nombre. Il évacua la Corse (21 octobre), où Miot, ministre de France, transféré de Florence à Turin, se rendit aussitôt en qualité de commissaire du Directoire; il rallia ses vaisseaux et se replia sur Gibraltar (en décembre 1796). De Porto Ferrajo en Elbe, Nelson l'y rejoignit. Pendant près de deux ans, le pavillon anglais sera désormais exclu de la Méditerranée. Il y a là un fait capital. Sur les derrières de Bonaparte, la marine royale britannique soutenait les ennemis de la France, elle les réunissait et elle les secondait, elle était leur cohésion même, tangible et forte. Elle partie, ils s'effon-

drent isolés. Les succès de Bonaparte en Italie sont dus, dans une certaine mesure, à la disparition des Anglais, et par conséquent à l'alliance espagnole.

PROJETS CONTRE L'ANGLETERRE.

D'autre part, le Directoire, escomptant les forces nouvelles qu'il allait pouvoir utiliser contre l'Angleterre, préparait activement une offensive compliquée. Depuis longtemps, il était question d'un débarquement aux îles Britanniques : à la fin de 1793, au début de 1795, des projets avaient déjà été esquissés. Wolf Tone, le chef des Irlandais-Unis, revenu d'Amérique en France (2 février 1796) pour fomenter une insurrection, conférait avec Carnot. Hoche s'était mis en relations avec d'autres Irlandais. L'action principale fut décidée le 12 juillet 1796, dans une conférence tenue à Paris entre Carnot, Clarke, Hoche et Wolf Tone. Hoche fut nommé général en chef de l'armée d'Irlande (20 juillet), l'armée des Côtes de l'Océan étant supprimée, et les départements de l'Ouest devant désormais rentrer dans le droit commun. Et les préparatifs commencèrent.

LA MISSION DE MALMESBURY.

Dès qu'ils en furent avisés, les Anglais mirent tout en œuvre pour les entraver. Ils étaient surpris et consternés. L'invasion des républicains, l'insurrection irlandaise, l'alliance franco-espagnole, la perte de la Méditerranée, les victoires françaises en Allemagne et en Italie : tout les accablait. Pour gagner du temps, pour connaître les intentions du gouvernement français, et peut-être aussi pour conclure la paix, si elle lui paraissait acceptable, ils négocièrent. Le petit groupe des anglophiles français les y encourageait : à Paris, le banquier prusso-suisse Perregaux, Talleyrand et son homme d'affaires Montrond; à Londres, l'agioteur Monneron. Talleyrand intriguait, Perregaux était lié avec Barras, et l'on pouvait être assuré que le parti de la paix à tout prix, ou « faction des anciennes limites », seconderait les tentatives d'accord. Le cabinet anglais fit les premières ouvertures par l'intermédiaire des ministres danois à Londres et à Paris. Reubell posa comme condition que le plénipotentiaire fût muni des pouvoirs nécessaires pour la conclusion d'une paix définitive et générale, et lord Malmesbury arriva enfin à Paris (23 octobre 1796). La conversation fut simple et très vaine. Malmesbury dut avouer qu'il ignorait les intentions de l'Autriche. Il en référa à Londres, Londres à Vienne, Vienne à Pétersbourg, pour apporter finalement une réponse dérisoire : Thugut se refusait à toute concession. Alors Malmesbury offrit de traiter séparément; mais les conditions qu'il offrit (17 décembre) n'étaient guère moins intransigeantes que celles de Thugut : « Je me flatte que le Directoire n'en voudra pas », avait dit le roi en les approuvant. Elles comportaient en effet le retour aux anciennes

limites (Avignon, Nice et la Savoie exceptés), la restitution des colonies perdues, mais l'annexion du Cap et de Ceylan sur les Hollandais. La réponse n'était pas douteuse. Deux bonnes nouvelles parvenues à Paris contribuèrent sans doute à la faire plus hautaine et plus prompte : la victoire d'Arcole (15 novembre), la mort de Catherine II (17 novembre). Le Directoire croyait, non sans apparence de raison, que le cabinet anglais avait voulu le jouer, et ses défiances invétérées étaient devenues plus vives que jamais. Il donna vingt-quatre heures à Malmesbury pour présenter son ultimatum, s'il en avait un (18 décembre). Mais Malmesbury avait dit son dernier mot. Il lui fut enjoint de quitter Paris dans les deux jours (19 décembre); il partit le lendemain (20 décembre).

ÉCHEC DE L'EXPÉDITION D'IRLANDE

Hoche venait d'appareiller (15 décembre). L'Anglais Pellew montait la garde devant Brest avec quelques frégates. Pour l'éviter et couper au plus court, l'amiral Morard de Galles fit modifier l'ordre de marche dès qu'on fut au large. Ses signaux furent mal compris. Les équipages étaient inexpérimentés, et ils avaient à lutter contre la brume et le mauvais temps. La frégate qui portait Hoche et Morard se trouva isolée. Quand le gros de la flotte arriva en vue de la baie de Bantry en Irlande (22 décembre), une tempête empêcha le débarquement, et le retour ne s'effectua pas sans pertes. Peu après (14 février 1797), Jervis attaquait la flotte espagnole au Cap Saint-Vincent et la forçait à se réfugier à Cadix, où il la bloqua.

LA GUERRE AUX ANTILLES.

Aux Indes occidentales, la première des colonies espagnoles dont les Anglais s'emparèrent fut l'île de la Trinité (14 février 1797). A Saint-Domingue, ils occupaient Port-au-Prince et trois postes côtiers. Mais ici, ils avaient affaire à forte partie. La colonie était gouvernée par un général de division, un blanc, Laveaux, auquel étaient subordonnés deux généraux de brigade : un mulâtre, Rigaud, dans le Sud, et un nègre, Toussaint Louverture, dans le Nord et l'Ouest. Le mulâtre, cruel et barbare, s'était rendu indépendant. Toussaint au contraire faisait activement la police du pays, il poursuivait les bandes d'esclaves affranchis ou « nouveaux libres » qui infestaient la campagne, il les dispersait et les incorporait dans ses troupes. Grâce à lui, l'ordre renaissait, l'exploitation rurale recommençait et les colons blancs reprenaient confiance. Il fut promu général de division (17 août 1796) et succéda, en fait, à Laveaux quand celui-ci, élu député de la colonie, rentra en France (16 octobre). Il disposait alors d'une armée de 40 000 hommes, bien disciplinés et presque tous nègres. Par la suite, il força les Anglais à évacuer leurs derniers postes (1er octobre 1798) et battit Rigaud, après un an de guerre opiniâtre : il fut véritablement le sauveur de Saint-Domingue.

RUPTURE AVEC LES ÉTATS-UNIS.

Enfin, en Nord-Amérique, les événements tournaient au profit de l'Angleterre : la France rompait ses relations avec les État-Unis, et les deux républiques sœurs semblaient à la veille d'une guerre. Le traité signé à Londres par le ministre américain Jay le 19 novembre 1794, ratifié le 28 octobre 1795 et promulgué par Washington le 29 février 1796, était en effet contraire au traité d'amitié et de commerce conclu entre la France et les États-Unis le 6 février 1778 ; il lésait les intérêts comme les droits de la France. Le traité de 1778 consacrait le principe de la liberté des neutres en temps de guerre : si l'une des deux puissances contractantes faisait la guerre, l'autre restant neutre, la puissance belligérante reconnaissait à la puissance neutre le droit de transporter partout ses marchandises, sauf la contrebande de guerre. Or les Anglais n'admettaient pas la liberté des neutres; ils s'étaient fait une règle de saisir les navires américains à destination de la France et de confisquer leurs marchandises. Par d'autres vexations encore, ils avaient forcé les Américains, qui désiraient pouvoir tout au moins commercer paisiblement avec les Iles Britanniques et les autres pays, à reconnaître leurs prétentions. Le traité Jay interdisait donc aux États-Unis de rien envoyer en France ou à ses alliés, sous peine de saisie. Il n'avait pas été accepté sans difficultés par les Américains, car leur commerce avec la France et ses colonies des Antilles était important. De plus, le parti « républicain » (démocratique) de Jefferson penchait pour la France, alors que les « fédéralistes » (centralisateurs) alors au pouvoir étaient anglophiles. Le ministre américain à Paris, James Monroe, par son honnêteté, ses convictions démocratiques et ses amitiés françaises, avait réussi à maintenir tout au moins l'apparence des relations régulières entre les deux républiques. Mais lorsque, sur l'ordre de Washington, il eut présenté ses lettres de rappel (30 décembre 1796), le Directoire refusa d'agréer son successeur. Il arrêta que la France « en usera envers les pavillons neutres, soit pour la confiscation, soit pour la visite ou préhension, de la même manière qu'ils souffrent que les Anglais en usent à leur égard » (22 novembre 1796), et déclara sans valeur les passeports délivrés ou visés par les agents diplomatiques américains (10 avril 1797).

CHAPITRE III

FRUCTIDOR

I. LA CONSPIRATION ANGLO-ROYALISTE. — II. ÉCHEC DE LA CONSPIRATION ANGLO-ROYALISTE. — III. ÉCHEC DE LA MANŒUVRE DIPLOMATIQUE ANGLAISE. — IV. VICTOIRES ET POLITIQUE DE BONAPARTE EN ITALIE.

I. — LA CONSPIRATION ANGLO-ROYALISTE[1]

LE PARTI CLICHYEN

L'ANÉANTISSEMENT du babouvisme avait donné au Directoire l'illusion qu'il obtiendrait la confiance et l'appui du parti modéré. Le calcul eût été juste s'il avait vraiment existé un parti

1. RECUEILS GÉNÉRAUX de documents sur le 18 fructidor et ses antécédents : V. Pierre, *Le 18 fructidor, documents pour la plupart inédits*, 1893 (Soc. Hist. contemp.); Ch. Ballot, *Le coup d'Etat du 18 fructidor an V, rapports de police et documents divers*, 1906 (Soc. Hist. Rév.); *Moniteur*, réimpr., t. XXVIII, 1843; A. Schmidt, *op. cit.*; Aulard, *Paris....*, t. IV, 1900 (Ville de Paris, Collection in-8°, dite saumon). — SOURCES ANGLAISES sur la conspiration anglo-royaliste : Wickham, *Corresp.*, Londres, 1870, 2 vol. (et les références ci-après sur les négociations anglo-françaises). — EMIGRATION POLITIQUE et documents royalistes; sources et ouvrages cités sur l'émigration (Livre III, chap. I), notamment Forneron, Daudet, Lebon; sur Mallet du Pan et la trahison de Pichegru (livre III, chap. II), spécialement Caudrillier, avec Du Lac, *Précy* (cité Livre II, chap. II), et en outre : Louis XVIII, *Lettres et instructions au comte de Saint-Priest*, p. p. Barante (avec notice sur Saint-Priest), 1845; les comtes de Vaudreuil et d'Artois, *Correspondance intime*, p. p. Pingaud, 1889, 2 vol.; Guilhermy, *Papiers*, p. p. Guilhermy, 1886. Quelques détails dans le *Précis des Mémoires* de Christol, Avignon, 1818. Cf. V. Pierre, *Surville*, Revue Révol., 1885, t. VI. — Sur la Philanthropie; Dupont-Constant, *Essai sur l'Institut philanthropique*, 1823, et l'étude très documentée de Caudrillier, *L'association royaliste de l'Institut philanthropique*, 1908; sur Dandré, Aulard, *Orateurs* (Constituante), 1905. — RÉVÉLATIONS DUES AU DIRECTOIRE : *Débats du procès instruit.... contre les prévenus Brottier et autres*, 35 nᵒˢ en un vol., an V (1797); *Pièce trouvée à Venise dans le portefeuille de d'Antraigues*, an V (cf. Pingaud, *Un agent secret.... Le comte d'Antraigues*, 1893); *Correspondance trouvée le 3 floréal an V à Offenbourg* (dans le fourgon de Klinglin), an V, 2 vol.; Bailleul, *Rapport sur la conjuration du 18 fructidor*, an VI (et dans le *Moniteur*, réimpr., t. XXIX, p. 201-220). Ces trois derniers documents doivent être confrontés avec les réponses des fructidorisés, comme Imbert-Colomès, *A ses commettants*, Francfort 1797; Camille Jordan, *A ses commettants*, Hambourg, 1798, et surtout Carnot, *Réponse au rapport fait.... par Bailleul*, (Hambourg), 1798, trad. allem., Nuremberg, trad. angl., Londres, 1799; (Gallais), *Dix-huit fructidor, ses causes et ses effets*, Hambourg, 1799, 2 vol. (voir aussi *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*, Londres, 1799, in-12). — MÉMOIRES DE FRUCTIDORISÉS : Aymé, *Déportation et naufrage*, (1800); Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté non jugé*, 1834, 2 vol.; De Larue, *Histoire du 18 fructidor*, 1821; extr. réédité sons le titre de *Déportation.... à la Guyane*, 1895 (cf. Hyde de Neuville, beau-frère de De Larue, *Mém. et Souv.*, 1894, 3 vol.); La Villeurnoy, *Journal*, p. p. Bonhomme à la suite de la *Correspond. de Mlle de Fernig*,

et qui fût modéré. La fusion entre députés du nouveau tiers et anciens Conventionnels ne fut jamais complète aux Conseils. Les nécessités quotidiennes et la communauté des opinions déterminèrent sans doute quelques rapprochements individuels, mais la majorité des députés resta comme inorganique et ne sachant que faire. On l'appela le « ventre ». Les anciens Conventionnels étaient pour la plupart républicains sincères et expérimentés, mais l'unité d'action et de volonté leur manquait. L'activité politique était ailleurs. Depuis le début du Directoire, Gibert-Desmolières, des Cinq-Cents, recevait en soirée chez lui, rue de Clichy, à côté de

1873, in-12; Pitou, *Voyage à Cayenne*, 1805, 2 vol., réédition partielle p. p. Savine, 1909, in-12 (cf. Engerand, *Ange Pitou*, 1899); Ramel, *Journal*, Londres, 1799; voir aussi Billaud, *Mém.*, p. p. Begis, 1893; Freytag, *Mémoires... sur les déportés du 18 fructidor à la Guyane* p. p, Couvray de Beauregard, 1824, 2 vol.; Rémusat, *Mémoire sur ma détention au Temple*, 1817, réédité par V. Pierre, 1903 (Soc. Hist. contemp.). — TÉMOIGNAGES PERSONNELS, principaux mémoires et correspondances contemporaines de la période fructidorienne : Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, p. p. Port, 1880, 2 vol.; Mme de Chastenay, *Mém.*, p. p. Roserot, 1896-97, 2 vol.; duc de Choiseul, *Histoire et procès des naufragés de Calais*, 1824; général Dommartin, *Portefeuille*, p. p. Besancenet, 1877; général Lavallette, *Mém. et Souv.*, 1905; général Mathieu-Dumas, *Souv.*, 1839, 3 vol.; Perret, des Cinq-Cents, *Lettre*, p. p. Macé, Revue Révol., 1885, t. VI, Documents; Pontécoulant. *Souv.*, 1861-65, 4 vol. et supplément (1893); Rovère, *Lettres*, p. p. Laval, 1908; Mme de Staël, *Considérations*, 1818, 3 vol.; Vaublanc, *Mém.*, 1833, 4 vol.; les directeurs et leurs mémoires; les anciens Conventionnels; Baudot, *Notes;* Thibaudeau, *Mém.* (importants), déjà cités; les *Mémoires sur les journées révolutionnaires et les coups d'Etat* (collection Barrière et Lescure, t. XXIX-XXX, 1875, 2 vol. in-12). Cf. Asse, *B. Constant et le Directoire*, R. Révol.. 1889, t. II et III; Barante, *Royer-Collard*, 1863, 2 vol.; Sommervogel, *Un ministre de l'Intérieur* (Benezech), Etudes, 1868, t. II; Sorel, *Bonaparte et Hoche en 1797*, 1896. — JOURNAUX ET PUBLICATIONS CONTEMPORAINS. Plaidoyers de réparation comme Laharpe, *Du fanatisme*, an V, 1797, 8°; Lally-Tollendal, *Défense des émigrés*, deux parties en un vol., an V, autre édit., Hambourg, 1797, et réédition, Paris, 1825, ou les quatre opuscules p. p. Morellet en 1795 et 1796 : *Le Cri des familles*, *La Cause des Pères*, *Supplément à la Cause des Pères*, *Dernière Défense des Pères* (en faveur des parents de condamnés et d'émigrés). La presse fructidorienne n'a pas encore été étudiée comme il faudrait, et particulièrement la presse d'opposition. Voir les ouvrages généraux mentionnés au Livre I, chap. I, et les notices de Tourneux. — MOUVEMENT DES ESPRITS. Sur les groupements clichyens et autres : Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires, cercles, comités, sociétés, réunions, cafés, restaurants et librairies*, 1895 (Ville de Paris, collection in-8° dite saumon). — Sur les élections : Eschasseriaux, *Assemblées électorales de la Charente-Inférieure*, Niort, 1868; Pfister, *Les assemblées électorales de... la Meurthe*, Nancy-Paris, 1912 et les ouvrages d'histoire locale départementale relevées livre I, chap. III, notamment ceux qui se spécialisent, comme Doucet, dans l'histoire de l'esprit public; cf. Kuscinski, op. cit. — Sur le concile de 1797 : *Collection des pièces imprimées par ordre du concile national de France*, 1797, an VI; Detorcy, *Lettres*, p. p. Jovy, Bullet. Soc. Sc. et Arts de Vitry-le-François, 1898, t. XVIII; cf. Welschinger, *Le Directoire et le concile national de 1797*, Trav. Acad. Sc. mor., 1895, t. CXLIV, et les références sur l'Eglise constitutionnelle données Livre III, chap. II. — Sur la maçonnerie, il suffira de citer la 3e édit, de l'*Encyklopaedie der Freimaurerei*, Leipzig, 1900–02, 2 vol. grand 8°, connue sous le nom de Lenning (1re édit., par Mossdorf, de Dresde, achevée par Hesse, de Paris, ce dernier sous le pseudonyme de Lenning, Leipzig, 1822-28, 3 vol.); Bernardin, *Précis de l'Histoire du Grand Orient de France*, Nancy, 1909. — Sur la théophilanthropie, le manuel de Chemin, *Code de religion et de morale naturelles, à l'usage des adorateurs de Dieu et amis des Hommes*, n. édit., an VII, in-12; Grégoire, *Histoire des sectes*, 1828-45, 6 vol.; et surtout Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, 1904. — MONOGRAPHIES : de Larcy, *Le 18 fructidor*, Correspondant, 1875, t. XCVIII; de Lacombe, *La Constitution républicaine de l'an III et le coup d'Etat du 18 fructidor*. ibid., 1878, t. CXIII; V. Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, 1887; du même, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, 1896 (Soc. hist. contemp.); Duchatellier, *La persécution religieuse dans le Finistère après le 18 fructidor*. Angers, 1882; Vuillaume, *Quinze jours de révolution à Aix* (du 8 au 26 sept. 1797), Aix, 1892; Bernard, *Le 18 fructidor à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône*, Rév. franç., 1901, t. XLI.

Tivoli, le jardin de plaisir le plus élégant de Paris, quelques députés, dont l'un des plus notables était le général Mathieu-Dumas, des Anciens. Peu à peu, le nombre des habitués s'était élevé à une cinquantaine. Ainsi, le parti « clichyen » se constitua autour du groupe Mathieu-Dumas. Était-il républicain? Les membres du groupe Mathieu-Dumas se disaient prêts à faire l'essai loyal de la Constitution, et rien n'autorise à douter de leur parole. Ils voulaient la paix rapide au dehors comme au dedans, la réconciliation avec les émigrés et les réfractaires, et, parce qu'ils avaient soutenu le Directoire contre les babouvistes et les « anarchistes ». ils l'auraient voulu docilement soumis à l'ambiguïté de leur politique. Car les réunions de Clichy attiraient aussi des royalistes avérés ou secrets. Ceux-ci ne formaient pas groupe; ils affectaient de ne pas se connaître entre eux, et peut-être en effet ne se connaissaient-ils pas tous, mais ils avaient pris pied dans le seul parti qui fût quelque peu organisé aux Conseils, et dont l'action semble avoir été fort importante. Il est vrai que sa force était faite d'équivoque. Si les Clichyens recevaient leur mot d'ordre du groupe Mathieu-Dumas, ils se prêtaient aussi aux intrigues des royalistes.

LOIS DE « RÉPARATION ».

L'année 1796 s'acheva sans rompre l'accord établi entre le gouvernement et les Clichyens dans leur action commune contre les babouvistes et les anarchistes du camp de Grenelle. Diverses mesures furent votées en faveur des ecclésiastiques déportés (31 mai, 14 septembre 1796). On révisa les décrets Conventionnels des 3 et 4 brumaire an IV (25-26 octobre 1795) qui portaient amnistie pour les « faits purement relatifs à la Révolution », exception faite des émigrés, des déportés, des vendémiairistes et des provocateurs ou signataires de « mesures séditieuses ou contraires aux lois » : formule élastique dont on sait qu'elle avait été étendue à d'anciens Montagnards. La discussion dura d'août à décembre 1796, et la loi du 14 frimaire an V (4 décembre) modifia les décrets de brumaire au profit des seuls émigrés, déportés et vendémiairistes. Au cours de ces longs débats, les républicains s'étaient ressaisis. « Que viendra-t-on parler de terroristes? demandait Hoche aux directeurs le 14 septembre 1796; où sont-ils? où est leur armée? Celle des Chouans est partout. » Le 21 septembre, les députés Montagnards se réunirent en un banquet fraternel aux Champs-Élysées, pour fêter l'anniversaire de la République et saluer l'an V qui commençait le lendemain; ils furent surpris eux-mêmes de se trouver si nombreux : plus de cent, moins de trois cents, suivant les divers rapports.

FIN DU PAPIER-MONNAIE.

Les Clichyens perdirent du terrain. Le gouvernement fit en sorte que les Conseils ne s'occupèrent plus que des affaires cou-

rantes et des réformes administratives. Il ne passa plus de loi de « réparation » politique. Ce fut alors qu'on acheva la liquidation du papier-monnaie révolutionnaire. D'après les chiffres communément adoptés, la Constituante et la Législative ont émis, en milliards, 2,7 d'assignats, la Convention 25,6 (dont 19,5 après le 9 thermidor), le Directoire de 16,2 à 20. Au début de 1796, 100 livres-papier ne valaient guère plus de 7 sous. Les prix avaient haussé d'autant; mais, comme l'assignat gardait cours légal, les transactions devenaient très difficiles. La loi du 21 juin 1795 mit fin à la fiction de la parité de l'assignat : la valeur légale du papier fut abaissée proportionnellement au nombre d'assignats en circulation. Puis, le 19 février 1796, on brûla publiquement la planche aux assignats : la fabrication cessa. Enfin, la loi du 18 mars 1796 créa des mandats territoriaux échangeables contre des biens nationaux cédés sans adjudication et contre des assignats au 30e de leur valeur nominale. Au début de 1797, 15 milliards environ d'assignats avaient été échangés, il en restait 20 en circulation et les mandats perdaient 98 p. 100 de leur valeur nominale. La loi du 4 février 1797 leur enleva « cours forcé de monnaie entre les particuliers ». La mesure semble avoir été plus gênante pour les spéculateurs que pour le public. Et la découverte d'une conspiration royaliste réveilla les passions politiques.

LA CONSPIRATION BROTTIER.

L'abbé Brottier avait tout ensemble le patronage du Roi, dont il détenait une lettre de pouvoirs (datée de Vérone le 25 février 1796), et de Monsieur, qui lui avait fait verser par Grenville d'importants subsides (d'octobre à décembre 1796). « Il désunirait les légions célestes », disait de lui l'abbé Maury, qui l'avait bien connu autrefois, comme précepteur de ses neveux; il était agité, intrigant, brouillon et par moments brouillé même avec ses auxiliaires immédiats : Berthelot de la Villeurnois, ci-devant maître des requêtes, et Duverne de Presle, ancien officier de marine. Leur plan aurait été d'opérer un coup de force, d'arrêter les directeurs, de réprimer, avec le concours des troupes, les mouvements populaires, s'il s'en produisait, d'instituer un ministère avec le concours de notables Clichyens, puis de proclamer l'amnistie générale et d'amorcer les négociations de paix en attendant le retour du Roi. Ils s'abouchèrent avec Malo, chef d'escadron de dragons, qui les fit arrêter (30 janvier 1797). Par arrêté directorial (du 2 février), les conspirateurs furent traduits devant le conseil de guerre permanent de la division militaire de Paris, sous la prévention d'embauchage. La lenteur du procès contraste avec la célérité dont furent victimes les « anarchistes » du camp de Grenelle. L'embauchage était indéniable. Les accusés risquaient la peine de mort, sans revision ni cassation légalement

possibles. Mais derrière eux les Clichyens se sentaient visés. Ils intervinrent énergiquement, et, après de multiples incidents, Brottier et Duverne furent condamnés (8 avril) à dix ans de détention, Berthelot à un an, les autres accusés étant acquittés. Pour les Clichyens et les royalistes, le gouvernement était battu, d'autant plus qu'une vaste conspiration avait été machinée, infiniment plus dangereuse pour le régime républicain que celle qu'on venait de surprendre. Au cours de l'instruction, Duverne avait, il est vrai, révélé l'existence d'une organisation secrète, nommé Despomelles qui en était le chef à Paris, parlé d'un général. La police avait cru qu'il s'agissait de Kellermann, beau-frère du Clichyen Barbé-Marbois; elle ne pensa pas à Pichegru, et ne réussit pas à arrêter Despomelles.

NOUVELLE TACTIQUE ROYALISTE.

Dès le mois de mai 1796, Pichegru conseillait aux royalistes de procéder par action pacifique et légale; en août, Frotté, « général en chef de Normandie », en octobre, Précy à Berne exprimaient des avis semblables. Le roi lui-même se laissa gagner. Dans une proclamation aux Français, datée du 10 mars « de l'an de grâce 1797 et de notre règne le 2e », il reconnaissait que l'institution monarchique était susceptible de perfectionnement; il promettait l'oubli des erreurs, des torts et des crimes; et, niant que, pour rétablir l'autorité légitime, il fût nécessaire d'employer les moyens atroces qui ont été mis en usage pour la renverser, il attendait de l'opinion publique « un succès qu'elle seule peut rendre solide et durable ». Le gouvernement anglais se rallia à cette manière de voir. C'était là pour lui une forme nouvelle d'offensive politique, pour jeter la France à la paix. Le 19 juillet 1796, Wickham mandait de Berne à Grenville qu'il fallait considérer comme close l'ère des guerres civiles et de la chouannerie. Le 23 août, d'Harcourt au nom du Roi, et le 6 septembre du Theil au nom de Monsieur soumettaient à Grenville le plan d'une organisation de propagande pacifique en France que devait diriger le chevalier des Pomelles (ou Despomelles), ancien maréchal de camp, en liaison avec Brottier, et, le 1er avril 1797, après l'intermède de Brottier, dont l'insuccès même justifiait une fois de plus la tactique nouvelle, Wickham confirmait définitivement son adhésion :

« Le plan est vaste et lointain, écrivait-il à Grenville, car il s'étend à toute la France. Je n'ai cependant pas hésité à l'encourager dans son ensemble. J'avoue que c'est la première fois que je dispose des fonds publics avec une pleine satisfaction pour moi-même. »

LE CONSEIL ROYAL DE PARIS.

L'agent qui a peut-être le plus énergiquement contribué alors à la coordination des forces royalistes s'appelait Antoine Dandré, ci-devant d'André, ancien conseiller au Parlement d'Aix, et Consti-

tuant, un homme jeune encore — quarante ans —, intelligent, souple et actif. C'est lui, semble-t-il, qui en août 1796 avait suggéré au Roi le nouveau plan d'action, et qui convertit Wickham : « Puisque l'opinion fait tout, il faut chercher à la former, » lui écrivait-il (le 17 août 1796). Il correspondait de Suisse avec les royalistes de Clichy comme Lemerer et Henry-Larivière, et il entra en relation avec le groupe Mathieu-Dumas, principalement, semble-t-il, par l'intermédiaire de Valentin-Duplantier, député de l'Ain, à la frontière suisse. C'est lui enfin que Wickham envoya à Paris pour la distribution des fonds; il y retrouva ses compatriotes et amis d'autrefois, Pastoret, Portalis, Siméon, qui le présentèrent à Mathieu-Dumas. En même temps, Louis XVIII réorganisait le « conseil royal » de Paris, dont le comte Guyon de Rochecote et l'abbé Jouanne d'Escrigny avaient assuré l'intérim après l'arrestation de Brottier. Aux termes d'un règlement du 5 avril 1797 qu'apporta l'abbé de la Marre, le conseil devait se composer de douze membres, sous la présidence du prince Louis de la Trémoille. C'était beaucoup trop pour une action coordonnée, même si tous les conseillers avaient été d'accord et disciplinés : trois mois plus tard, le roi réduisait le conseil à La Trémoille comme président, avec Despomelles et Dandré.

L'INSTITUT PHILANTROPIQUE.

L'agence fondée par Despomelles à la fin de 1796 s'appelait « Institut des amis de l'ordre » ou « Institut philanthropique ». Chaque département ou « centre de correspondance » était subdivisé en « cantons ». Le groupe cantonal était dirigé par un « affidé » ou « secrétaire particulier », qui correspondait avec le groupe central. Le comité de l'Institut au chef-lieu de correspondance se composait de « sous-chefs », en relations avec les « affidés », et d'un « chef » ou « président », en relations avec le « conseil royal » de Paris. Les instituts locaux avaient pour but apparent de « seconder le gouvernement », d'être « son œil et sa sentinelle », « son corps de réserve dans les circonstances critiques » contre les « anarchistes », pour faire passer aux élections les candidats des « honnêtes gens », partisans de la Constitution, de l'ordre et de la paix; mais en réalité la fédération des instituts poursuivait la restauration royale. Elle était aux mains d'initiés qui constituaient secrètement la « Coterie des fils légitimes ». D'après le plan primitif d'août-septembre 1796, les affidés cantonaux ne connaissaient que les sous-chefs des chef-lieux, et le président n'était connu que des sous-chefs, comme le conseil royal de Paris n'était connu que des présidents. Les simples sociétaires des instituts locaux ignoraient qu'il s'agissait de renverser la République. — A la fin de sa proclamation du 10 mars 1797, le

Roi avait déclaré que, « s'il fallait recourir à la force des armes », on ne s'y résoudra « qu'à la dernière extrémité » et pour en tirer « un appui juste et nécessaire ». En conséquence, le règlement du 5 avril transforma, pour les initiés, les « centres de correspondance » en « circonscriptions militaires »; le président, nommé par le « conseil royal » de Paris, prenait le titre de « commandant militaire », et il était assisté d'un conseil de six membres, deux du Clergé, deux de la Noblesse et deux du Tiers État, nommés par le conseil royal sur sa présentation.

RECRUTEMENT DE LA PHILANTHROPIE.

Il ne semble pas que l'organisation des « circonscriptions militaires » ait jamais été réalisée intégralement. Quelques-uns des chefs Chouans, que la pacification de l'Ouest avait mis dans l'oisiveté, Bourmont, d'Autichamp, Polignac, La Rochejaquelein, vinrent à Paris se grouper autour de La Trémoille. On tâta les généraux de la République, Bernadotte ou Moreau, Hoche ou Tilly. L'espoir subsistait qu'un coup de force pourrait réussir. Mais, conformément à la tactique nouvelle, ce fut à l'action légale que se consacrèrent d'abord les conspirateurs. Les « amis de l'ordre » multiplièrent leurs groupements, pour empoisonner en quelque sorte l'esprit public. Ils eurent comme auxiliaires les émigrés qui rentraient en foule.

LES ÉMIGRÉS RENTRÉS.

Pourtant, rien n'était changé aux pénalités révolutionnaires. Le comte de Geslin, « prévenu d'émigration et autres délits », était passé par les armes le 26 décembre 1796, sans autre forme de procès que la constatation de son identité par une commission militaire à Paris. Les radiations ne pouvaient être autorisées que par le Directoire, et, officiellement, elles étaient fort peu nombreuses. La liste générale des émigrés comprenait 120 000 noms (avec des erreurs, des doubles emplois et des lacunes). Au 23 février 1797, 17 000 demandes en radiation avaient été soumises au gouvernement, qui n'en avait retenu que 4 500, dont 1 500 se trouvaient réglées avec 166 refus seulement. Officiellement, un émigré sur cent était donc rentré; mais tout contribuait à élever la proportion : le laisser-aller, la corruption, les complicités royalistes à tous les degrés de l'échelle administrative et spécialement auprès de Barras, le sentiment de réaction contre les sévérités révolutionnaires que leurs exagérations même rendait inapplicables. Pour cinquante ou cent louis, les émigrés trouvaient dans les bureaux les faux certificats de résidence qui leur étaient nécessaires, ou bien il apportaient de faux passeports que leur délivraient des légations étrangères; certains d'entre eux arrivèrent à démontrer qu'ils avaient combattu parmi les « défenseurs de la Patrie », et ils pouvaient alors reprendre possession de leurs biens. Beaucoup revinrent chez eux sans papiers ni

autorisation, malgré les dénonciations possibles. Lally-Tollendal adressait « au peuple » une « Défense des émigrés français ». Une comédie sentimentale, donnée à Paris le 20 juillet 1797 avec grand succès, mettait en scène l'histoire authentique, récemment survenue en Normandie, d'un émigré à qui son ancien fermier restituait respectueusement le domaine dont il s'était rendu acquéreur. L'émigré devenait un personnage sympathique, du moins pour les « honnêtes gens ».

DÉVELOPPEMENT DE LA PHILANTHROPIE.

Lorsque Dandré revint lui-même d'émigration (en avril 1797) et s'établit à Paris, l'Institut philanthropique n'existait guère que sur le papier, sauf en deux ou trois « centres de correspondance » : Despomelles était « un peu mou » ; « il boit », et, « l'après-midi, il n'est pas bon à grand'chose ». Dandré travailla double. « Dans le court espace de six semaines, rapportait-il à Wickham son patron, non peut-être sans quelque exagération méridionale, l'Institut avait jeté ses racines dans plus de 70 départements; dans quelques-uns, tels que les Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gironde, Ardèche, Seine-Inférieure, tous les administrateurs avaient été pris parmi les Philanthropes ». Quatre émissaires circulèrent dans l'Ouest, deux dans l'Est, un au Nord, deux en Belgique et quatre dans les départements du Midi, que Dandré s'était réservés spécialement. L'Institut philanthropique servait de cadre à une conspiration permanente et mystérieuse. Les initiés prêtaient serment, s'engagaient à l'obéissance, usaient de mots de passe choisis de telle sorte que la divulgation en fût sans inconvénient, communiquaient secrètement par leurs affidés en langage convenu. De même que les babouvistes, les royalistes avaient calqué leur organisation sur la franc-maçonnerie, et, comme les sociétés secrètes de la fin de l'Ancien régime se recrutaient pour la plupart dans le milieu social dont faisaient maintenant partie les « honnêtes gens », il n'est pas impossible que certains des Instituts philanthropiques locaux ne soient qu'un avatar de loges en sommeil. Le Grand Orient de France avait célébré sa dernière fête solsticiale en 1793 et ne reprit ses travaux qu'en 1796, avec 18 loges seulement en affiliation. Il en comptait 629 (dont 63 à Paris) en 1789. Le « grand vénérable », Roëttiers de Montaleau, successeur du « grand maître » Égalité (Orléans), organisa une fête de résurrection et de bienfaisance en 1797. Certains rapports de police, l'*Ami des lois*, journal directorial, le *Journal des hommes libres*, républicain avancé, ne mentionnent alors les loges que pour en dénoncer l'esprit contre-révolutionnaire.

RETOUR DES DÉPORTÉS.

Le mouvement religieux suit une direction parallèle à la propagande royaliste; il est plus profond et plus complexe, parce qu'il

est plus spontané, et ses conséquences politiques ne sont pas moins importantes. Les « soumis » ou « soumissionnaires » du clergé constitutionnel sont indifférents en matière politique, parfois crypto-royalistes, d'ordinaire républicains modérés; ceux du clergé dit orthodoxe se répartissent sous les mêmes rubriques, avec les royalistes en plus; les « insoumis » orthodoxes sont tous crypto-royalistes ou royalistes : on peut donc compter neuf variétés politiques de prêtres catholiques. Mais les éléments d'un pointage numérique font défaut. Pendant la crise révolutionnaire, l'effectif ecclésiastique a diminué par suite des exécutions, abdications, mariages, émigrations et décès, on ne saurait dire exactement dans quelles proportions, ni quels étaient alors les rapports numériques entre soumis constitutionnels, soumis orthodoxes et insoumis. Mais les déportés rentrent, au nombre de 12 ou 13 000 sur 20 000, d'après un rapport de Dubruel aux Cinq-Cents le 26 juin 1797. « L'accueil que l'on m'a fait est incroyable », écrit l'un d'eux (le 25 août à Grasse); à une demi-lieue de la ville « j'ai vu une foule de peuple; je ne savais que penser; j'étais déguisé et habillé en séculier. On crie : Le voici! Tout de suite, ce n'est plus qu'embrassements et cris de joie.... Hier, il est arrivé deux autres prêtres : on leur a fait le même accueil. » Souvent on criait : « Vive le Roi! » Des adresses circulaient et se couvraient de signatures pour le prompt retour des « bons prêtres ». Plusieurs évêques émigrés revinrent dans leurs diocèses pour en reprendre le gouvernement. Il va sans dire que le retour des déportés augmenta le nombre des insoumis. Il augmenta aussi le « fanatisme », comme on disait alors. Mais les cloches recommencent à sonner dans les campagnes et les processions à circuler même dans les villes. Dans certains hôpitaux de province les religieuses reprennent leur habit ou remplacent les infirmières. Les pensionnats ecclésiastiques retrouvent leur clientèle d'élèves, et le ministre de l'Intérieur Benezech confiait l'éducation de sa fille aux Ursulines de Saint-Germain-en-Laye. Le culte décadaire semblait moribond. Le cas d'une petite municipalité de Dordogne qui, le 25 décembre 1796, accordait encore « l'édifice appelé ci-devant église » pour la célébration du « culte de la Raison ou républicain », est exceptionnel. Les fêtes nationales ou civiques ne sont plus guère que des dates du calendrier.

ORIGINES DE LA THÉO-PHILANTHROPIE.

L'Hébertisme déchristianisateur d'antan s'était mué en une libre pensée volontiers agressive. Parny publiait par fragments sa *Guerre des Dieux*, où il mettait en parodie la fable et le christianisme allégrement confondus dans le même ridicule grivois. Le savant Dupuis, ancien Conventionnel devenu député aux Cinq-Cents, venait de

donner, avec le plus grand succès, l'*Abrégé* de son grand ouvrage sur l'*Origine de tous les cultes ou Religion universelle* (édité en septembre 1795), dans lequel, reprenant une hypothèse qu'il avait déjà formulée près de vingt ans auparavant, il prétendait expliquer par l'astronomie les conceptions religieuses des humains. Pourtant, certains des bourgeois que la Constitution avait faits les maîtres de la République restaient persuadés que la société ne peut se passer d'institutions cultuelles. Ils ne se déclaraient pas, à proprement parler, antireligieux, ni même antichrétiens. Mais ils croyaient ou affectaient de croire le catholicisme défunt. Le grand réveil religieux qui caractérise les années 1795 à 1797 leur échappe ; ils ne le voient que dans ses conséquences politiques ; ils ne le comprennent pas ; ils sont rationalistes. Et c'est dans cet esprit rationaliste, comme de conservation sociale et républicaine, qu'ils fondent à Paris la Théophilanthropie.

CRÉATION DE LA THÉOPHILANTHROPIE.

Les idées directrices en ont été indiquées par un libraire homme de lettres, Chemin-Depontès, dans son *Manuel des théoanthropophiles*, qui parut en septembre 1796. Chemin était actif, et il se flattait d'avoir l'esprit d'organisation. Il recruta quelques curés mariés ou moines défroqués, des professeurs et des savants, comme l'éducateur des aveugles Valentin Haüy, frère du minéralogiste, le botaniste Thouin, du Muséum ; des écrivains et journalistes comme le poète Andrieux, Bernardin de Saint-Pierre, Delisle de Sales, Sébastien Mercier, ancien Conventionnel Girondin, Palissot, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, ancien Constituant ; des députés, surtout au Conseil des Anciens, notamment l'économiste Du Pont de Nemours, ancien Constituant qui sympathisait avec les Clichyens du groupe Mathieu-Dumas sans toutefois participer à leurs réunions ; aux Cinq-Cents : Daunou, M.-J. Chénier, ancien Conventionnel, J.-B. Leclerc, ancien Constituant et Conventionnel, gendre de Thouin, et d'autres personnalités, comme Servan, ancien ministre de la Guerre, ou Marquet, ancien magistrat, identifiable peut-être avec le communaliste révolutionnaire du 31 mai 1793. Les premiers adhérents, réunis en comité, se concertèrent vers la fin de 1796 ; ils substituèrent au vocable trop compliqué que Chemin avait forgé le nom plus euphonique mais moins logique de « Théophilanthropes », et célébrèrent leur premier culte à la chapelle des Catherinettes (au coin du faubourg Saint-Denis et de la rue des Lombards), le dimanche 15 janvier 1797.

DÉVELOPPEMENT DE LA THÉOPHILANTHROPIE.

La Théophilanthropie est une religion raisonnable et naturelle. Elle admet les croyances communes à tous les cultes : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ; elle identifie le bien avec l'utile et

elle fonde la morale privée sur l'intérêt bien entendu, la morale sociale sur la solidarité. Le culte sert à l'enseignement des devoirs moraux, la prière est une méditation sur l'ordre éternel, et des cérémonies célèbrent la naissance, les fiançailles, le mariage, devant l'autel qu'on orne de verdure, de fleurs ou de fruits. L' « orateur », ou « lecteur », ou « père de famille » monte à la « tribune » ; sur ses vêtements laïcs, il a passé une robe de laine blanche, qu'il remplacera plus tard par une toge bleue, avec une ceinture aurore et une tunique blanche, pour figurer les trois couleurs nationales. Le rituel, publié dans l'été de 1797 avec un recueil de chants « pour les fêtes religieuses et morales des théophilanthropes ou adorateurs de Dieu et amis des hommes », comportait d'abord une invocation de l'orateur au Père de la nature, puis une série de questions auxquelles les assitants répondaient tacitement, en un examen de conscience, et enfin un discours moral. Le culte était entrecoupé de chants religieux, choisis de préférence dans les œuvres de J.-B. Rousseau, ou de composition théophilanthrope. Il y avait là comme un syncrétisme en action du culte protestant, des cérémonies décadaires, des idées philosophiques et des tenues maçonniques (Chemin lui-même était maçon, comme plusieurs de ses premiers disciples). Le directeur La Revellière donna publiquement son adhésion à la Théophilanthropie dans un discours à l'Institut le 1er mai 1797, et le 31 août son ami J.-B. Leclerc proposa aux Cinq-Cents l'établissement d'un culte fondamental et politique. La Théophilanthropie, avec l'aide officieuse du gouvernement, ouvrit de nouvelles chapelles. « Cette religion aimable, écrivait l'*Ami des lois*, journal gouvernemental (21 juillet), qui rend la vertu et la piété aimables, fera, comme la liberté, le tour du monde. »

LES ÉLECTIONS DE L'AN V.

Les élections de l'an V avaient révélé les progrès conjugués du catholicisme et du royalisme, à l'assaut de la République. Pourtant elles avaient été, en apparence, régulières et pacifiques, aux dates constitutionnelles. Le 21 mars 1797 (1er germinal), les citoyens, réunis dans les assemblées primaires du canton, désignent les électeurs dont l'assemblée électorale se tient le 9 avril (20 germinal) au chef-lieu du département pour nommer les membres des Conseils, des tribunaux et des administrations locales dont les postes sont devenus vacants. Presque partout, les électeurs se sont mis aisément d'accord. Il n'y eut d'assemblées scissionnaires que dans 3 départements. La signification politique des votes dépendait principalement du sort des 216 Conventionnels sortants. Or 13 seulement furent réélus, dont 2 (Dubois-Crancé et Saurine) par une assemblée scissionnaire, sans compter quatre anciens Conventionnels non sortants

(dont Barère). Tous ne s'étaient pas représentés, il est vrai, mais le corps électoral ne voulait décidément plus d'eux. Presque tous les députés de la Seine étaient plus ou moins ouvertement royalistes constitutionnels.

LA PRESSE ET LES PAMPHLETS.

Enhardis par leur succès, certains députés royalistes, comme Willot, Imbert-Colomès, Pavie, préconisaient déjà l'essai d'un coup de force, plus expéditif que les lenteurs constitutionnelles de la tactique adoptée par Dandré et Pichegru. Dans le Midi, les attentats recommençaient, comme au temps de la Terreur blanche. Les révolutionnaires, menacés et agressifs, réclamaient une répression qui n'arrivait pas. L'esprit public fermentait. A Paris l'agitation était entretenue par une presse plus vivante que jamais et qui se trouvait de nouveau complètement libre, puisque les lois restrictives des 16 et 17 avril 1796 n'avaient pas été renouvelées et que la Constitution (art. 355) en fixait par avance la durée à un an. Les placards, les chansons et autres feuilles volantes papillonnaient autour des quotidiens. La polémique prenait toutes les formes : plaisanteries, invectives, calomnies, vérités, anagrammes, épigrammes, bons mots, prédictions. Avec les lettres de « Révolution française » on peut écrire (ou presque) : « La France veut un Roi ». Des couplets sur les Cinq-Cents expliquent que seule « l'ouïe » est nécessaire. Du jardin du Luxembourg — palais du Directoire — il ne reste plus qu'une « plate-bande ». On dit que les soldats manquent de munitions, mais il y a « cinq Cartouches » à Paris;

On dit que vers les Tuileries
Est un chantier très apparent
Où *500 bûches* bien choisies
Sont à vendre dans ce moment.

Le vendeur dit à qui l'aborde :
« 500 bûches pour un *louis !* »
Mais bien entendu, mes amis,
Qu'on ne les livre qu'à *la corde.*

MŒURS D'ANCIEN RÉGIME.

Les royalistes se donnaient rendez-vous boulevard des Italiens, surnommé boulevard de Coblence, en souvenir de l'émigration. Ils portaient collet noir sur habit gris, ou 18 boutons (en l'honneur de Louis XVIII) sur habit carré. Ils rivalisaient d'élégance avec les nouveaux riches. Les « incroyables » et les « merveilleuses » tiennent le haut du pavé. « Il fallait être sans cocarde, ou au moins n'en faire apercevoir qu'une très petite partie, avec cadenettes, habit carré et grosse cravate, pour être du nombre des honnêtes gens, et surtout porter une espèce de levier raboteux appelé vulgairement juge de paix. Il fallait... avoir toujours à la bouche les qualifications de Monsieur le marquis, de Monsieur le bailli, de Monsieur le président, de Monsieur le curé », que déjà en province les ci-devant « paraissaient exiger comme des attributs » prochainement rétablis « dans toute leur splendeur ». « Appelez-vous Messieurs et soyez



MADAME RÉCAMIER

Peinture de Gérard, commandée en 1800. Mme Récamier est assise, dans une pose alanguie, sur un sofa Directoire, au seuil d'un vestibule pseudo-antique. — Collection de la Ville de Paris.



LA GALERIE DU PALAIS-ROYAL

Gravure de Debucourt, vers 1800. Le Palais-Royal était resté la promenade de la société élégante : Muscadins et Merveilleuses, dont on distingue les toilettes. — B. Nat. Est. Œuvre de Debucourt.

citoyens », déclarait Andrieux dans son dialogue rimé *Entre deux journalistes*, mais le titre ne suffisait pas, et le nom lui-même reprenait des allures d'ancien régime. La particule nobiliaire se faufilait en forme de préfixe, et la mode était aux noms à articles, aux noms doubles, aux prénoms doublant le nom, ou à l'indication d'origine accolée au nom patronymique : petits subterfuges qui voilaient la nudité roturière du simple nom bourgeois.

LES SALONS DU DIRECTOIRE.

La vie de salon était brillante et variée. Dans le monde des affaires, chez Mme Hamelin ou Mme Récamier, dans le monde gouvernemental, chez Barras au Luxembourg, chez Talleyrand, qui sera bientôt (16 juillet 1797) aux Affaires étrangères, à la Justice chez Merlin de Douai, rue du Rocher chez Sieyès, rue de Lille chez Mme de Staël, les réceptions étaient fréquentes et chaque cercle avait sa physionomie particulière. Mais les salons les plus nombreux de beaucoup étaient ceux des royalistes et des Clichyens : chez Mme de Montesson, où les invités se retirèrent tous un soir que Mme Tallien s'était présentée « n'étant point attendue », chez Mme de Vaisnes qui avait vécu avec son mari à Chanteloup dans la société de Choiseul, chez Mme de Pastoret, amie de Mme de Vaisnes, chez la marquise d'Esparbès, où le vieux Laharpe, qui venait de se convertir bruyamment à la contre-révolution, recevait les compliments des jeunes royalistes et catholiques les plus fougueux, chez Mmes de Fitz-James, de Lameth, de Viennais.

« Que fait-on chez Mme de Viennais? demandait le journaliste Gallais. On joue. — Chez Mme Tallien? On négocie. — Chez Mme de Staël? On s'arrange. — Chez Ouvrard? On calcule. — Chez Antonelle? On conspire. — Chez Talleyrand? On persifle. — Chez Barras? On voit venir. — A Tivoli? On danse. — Aux Conseils? On chancelle. — A l'Institut? On bâille. »

LE CERCLE DE SALM.

Aux salons royalistes et au groupement de Clichy, les républicains résolurent d'opposer un club politique. Benjamin Constant se vante d'en avoir parlé le premier dans un dîner qu'il donna chez lui, et son idée fut approuvée par les habitués du salon de Mme de Staël et du cercle de Sieyès. Barras, au Directoire, lui donna son appui. Les réunions de Clichy n'étaient en principe ouvertes qu'aux seuls députés; au « Cercle constitutionnel », il suffisait qu'on fût républicain et présenté par cinq membres. Les séances commencèrent vers le milieu de juin 1797 à l'ancien hôtel de Salm (actuellement Palais de la Légion d'honneur) puis à l'ancien hôtel de Montmorency, tous deux rue de Lille. La « jacobinière » des « Salmistes », pour parler comme les Clichyens, comptait déjà 600 membres vers la fin de juillet. Des « cercles constitutionnels » de quartier se fondaient à Paris. A la propagande royaliste répondait maintenant une

propagande républicaine. « Tout est calme, écrivait le *Courrier républicain* le 22 juillet 1797, et cependant il n'est personne qui ne s'attende à quelque prochain événement ».

II. — ÉCHEC DE LA CONSPIRATION ANGLO-ROYALISTE

BARTHÉLEMY DIRECTEUR.

LE Corps législatif renouvelé se réunit en ses deux Conseils à la date constitutionnelle du 1er prairial (20 mai 1797), et eut d'abord à prononcer sur la validité des opérations électorales. On déclara scissonnaires les assemblées électorales des Landes et du Lot, qui avaient désigné d'anciens Conventionnels; on annula l'élection de Barère, considéré comme inéligible, dans les Hautes-Pyrénées; on réintégra dix députés, Job Aymé en tête de liste, exclus de la précédente législature comme royalistes émigrés ou parents d'émigrés; on valida et on raya plus tard de la liste des émigrés deux membres du second nouveau tiers, dont Imbert-Colomès, élu quoique inéligible; bref, on procéda, aux Anciens comme aux Cinq-Cents, avec une évidente partialité. Puis, Le Tourneur ayant été désigné par le sort comme directeur sortant (19 mai), les Cinq-Cents proposèrent, par 309 voix sur 458 (24 mai), et les Anciens élirent, par 138 sur 218 votants (26 mai), le diplomate Barthélemy, crypto-royaliste et partisan de la paix. « Vu les circonstances, écrivait Wickham à Grenville, il est impossible de trouver mieux : j'ai exhorté tous ceux avec qui je suis en correspondance à tout faire pour emporter ce point ». Avec Barthélemy, Clichy prenait pied au Directoire.

CONTRE LE GOUVERNEMENT.

Dans les discussions d'ordre administratif, Gibert-Desmolières, qui dirigeait aux Cinq-Cents la commission des finances, « disait souvent qu'il ferait mourir de faim le gouvernement et le Directoire », en leur refusant tout crédit, et il les harcelait sans ménagement à chaque occasion. Le 18 juin, les Cinq-Cents allèrent jusqu'à voter une résolution qui enlevait au Directoire le peu qu'il avait de surveillance sur la Trésorerie. Le lendemain, J.-B. Leclerc demanda le retrait du vote : les Clichyens l'interrompent avec fureur, escaladent la tribune pour l'en faire descendre, les directoriaux se portent à sa défense; le « désordre » devient « épouvantable »; un Clichyen, Delahaye, saisit « à la gorge » le directorial Malès et lui « déchire ses vêtements » : le vote fut maintenu. Il est vrai qu'un décret des Anciens rejeta la résolution des Cinq-Cents (27 juin) et que le texte final de la loi sur la Trésorerie (27 juillet) maintint les droits du Directoire. Mais l'incident prouvait qu'au Corps législatif, et surtout aux Cinq-Cents, les passions touchaient au paroxysme.

POUR LES ÉMIGRÉS.

Quant aux émigrés et assimilés, les Cinq-Cents adressèrent dès le 28 mai un message au Directoire en leur faveur, et les doctrines opposées du gouvernement et des députés s'affrontèrent en deux rapports contradictoires du ministre de la Justice Merlin de Douai (13 juin), qui maintenait dans son intégralité la législation révolutionnaire, et de Picquet, député du deuxième nouveau tiers aux Anciens (18 juin), qui distinguait suivant les espèces. Les articles de la loi du 25 octobre 1795, qui excluait des fonctions politiques des émigrés et parents d'émigrés, furent annulés comme contraires à la Constitution aux Cinq-Cents (9 juin) et aux Anciens (27 juin). On leva le séquestre mis sur les biens du vieux prince de Bourbon-Conti (le dernier du nom), de la duchesse d'Orléans, veuve d'Égalité et de la duchesse de Bourbon née d'Orléans, mère du duc d'Enghien (28 juin et 14 juillet). Dans la nuit du 13 au 14 novembre 1795, le duc de Choiseul, le chevalier de Montmorency et une cinquantaine d'émigrés au service anglais avaient fait naufrage devant Calais : fallait-il les considérer comme émigrés ou naufragés ? L'affaire avait déjà passé devant plusieurs juridictions sans aboutir : la loi du 2 août porta que les naufragés seraient rembarqués et envoyés en pays neutre (ils restèrent néanmoins en prison jusqu'à l'avènement de Bonaparte au Consulat). Les Conseils s'occupèrent encore d'autres cas particuliers : « les Toulonnais » évacués sur vaisseaux britanniques, les « Alsaciens fugitifs », ouvriers et paysans, qui avaient passé la frontière, et se trouvaient, les uns et les autres, assimilés aux émigrés; mais ce fut surtout au sujet des prêtres déportés et insermentés que la bataille se développa.

POUR LES PRÊTRES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES.

Elle s'engagea le 23 mai sur une demande de prêtres belges qui voulaient être exemptés de la déclaration de soumission, comme l'avaient été certains prêtres de l'Ouest, lors de la pacification. Une commission élue aux Cinq-Cents sur la proposition de Dumolard désigna comme rapporteur Camille Jordan sur la police des cultes, et Dubruel sur l'application des lois pénales contre les réfractaires. D'après Jordan (17 juin), la liberté du culte proclamée par la Constitution impliquait la liberté de tous les actes du culte, comme par exemple la célébration des jours de fête religieuse ou la sonnerie des cloches; d'après Dubruel (26 juin), les déportés non encore rentrés n'étaient pas en assez grand nombre pour que leur retour constituât un danger. En conséquence, une résolution des Cinq-Cents (15 juillet), convertie ultérieurement en loi par l'approbation des Anciens sur le rapport de Muraire (24 août), abrogea les lois révolutionnaires qui condamnaient à la déportation ou à la réclusion les réfractaires ou insermentés. La lutte se concentra sur les con-

clusions de « Camille-Carillon » ou « Jordan-les-Cloches », et spécialement sur la question de savoir si on exigerait une déclaration des ministres du culte. Quand enfin on vota (15 juillet), le président, Henry-Larivière, proclama que les Cinq-Cents supprimaient la déclaration. Il y eut des protestations. Le scrutin paraissait douteux. Lamarque, le lendemain (16 juillet), réclama et obtint l'appel nominal; par 210 voix contre 206 la déclaration était maintenue.

ATTITUDE DE CARNOT.

Le même jour (16 juillet), Clichy subissait, au Directoire, un autre échec, plus grave. Carnot était alors président. L'avant-veille, à la cérémonie du 14 juillet, dans son discours officiel, il stigmatisait l'alliance entre « l'anarchie » et le « despotisme », entre « l'ombre de Marat et Louis XVIII »; il faisait appel aux amis de l'ordre : Français, osez enfin vous dire républicains! « Oui, la Révolution est terminée. » Carnot retardait, car, depuis l'anéantissement du parti « avancé », un an auparavant, il n'était plus question d'une alliance entre l'extrême gauche et l'extrême droite, contre les institutions établies. Le danger s'était déplacé, et il était devenu plus grave; Carnot ne s'était pas avisé de la conspiration anglo-royaliste, et il suivait son idée, sans comprendre qu'elle ne correspondait plus à la réalité. Pour le seconder, il n'avait plus auprès de lui, au Directoire, son fidèle Le Tourneur. Mais il se savait d'accord avec Barthélemy, et comme « le seul des Directeurs » avec lequel Barthélemy parût « le plus en liaison en ce moment » était « Barras », au témoignage de Sandoz, le ministre prussien à Paris (28 juin 1797), Carnot croyait pouvoir compter sur Barras et par conséquent avoir la majorité au Directoire. Il demanda donc le renvoi de Merlin, Delacroix, Ramel et Truguet, ministres de la Justice, des Relations extérieures, des Finances et de la Marine, car tel lui paraissait être « le vœu du Corps législatif ». Ainsi la manœuvre de Clichy, inspirée par Dandré et payée par Wickham, prenait son développement : évincer peu à peu les républicains de l'administration et du gouvernement de la République, afin de supprimer la République elle-même. Mais Reubell s'indigna : ce « vœu du Corps législatif », « il lui est impossible de le connaître », il n'a jamais été exprimé et ne peut pas l'être. En d'autres termes, la question était de savoir si l'on admettrait ou non le parlementarisme, alors que la Constitution de l'an III — et Carnot lui-même en convenait — n'était pas parlementaire. Tout dépendait de Barras, qui se moquait de tout, sauf de son intérêt immédiat.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Il fit un marchandage. A Barthélemy et Carnot, il céda Delacroix et Truguet, mais à Reubell et La Revellière, qui profitèrent de l'occasion pour éliminer les ministres d'accointances clichyennes,

il céda Benezech, Cochon et Petiet, ministres de l'Intérieur, de la Police et de la Guerre. Furent nommés Talleyrand aux Relations extérieures, Pléville-le-Pelley à la Marine, François de Neufchâteau à l'Intérieur, Lenoir-Laroche (remplacé quelques jours plus tard par Sotin, 26 juillet) à la Police, et Hoche à la Guerre. Ce dernier n'avait que vingt-neuf ans et six mois, il était dans sa trentième année, et, comme la Constitution stipulait que les ministres ne pouvaient être choisis « au-dessous de l'âge de trente ans », sa nomination pouvait à la rigueur n'être pas considérée comme irrégulière. Elle était d'autant moins douteuse au point de vue politique. Ainsi le ministère, en partie clichyen, et qu'on avait voulu faire tout clichyen, devenait brusquement tout directorial. Les nouveaux ministres avaient été choisis parmi les « Salmistes », et principalement parmi les habitués du salon de Mme de Staël. Pour la première et unique fois de sa vie, l'intelligente dame, remuante et massive, réalisait son rêve d'exercer une action politique. Le général Mathieu-Dumas était hors de lui : « l'esprit de faction et d'intrigue a prévalu sur l'intérêt de la République », écrivait-il le surlendemain (18 juillet) à son ami le général Moreau. Clichy se trouvait en effet victime de sa propre manœuvre.

ATTITUDE DE BARRAS

Sans rompre entièrement avec la droite, Barras avait donc pris parti pour la gauche. Il avait eu vent du complot anglo-royaliste. Les papiers de d'Antraigues, saisis par Bonaparte à Trieste (22 mai) et envoyés à Paris, venaient de lui donner quelques indices. En même temps, deux de ses habitués lui faisaient séparément des révélations (vers la fin juin) : le prince de Carency, fils du duc de la Vauguyon, conseiller et « principal ministre » de Louis XVIII, et l'abbé de Montgaillard, frère cadet du comte de Montgaillard, qui avait participé aux intrigues entre Pichegru et Condé. Ainsi le hasard avait voulu que, peu avant la crise ministérielle du 16 juillet, Barras ait été le seul des directeurs à connaître à la fois la trahison de Pichegru avec le complot anglo-royaliste, et à mesurer l'étendue du danger, sinon pour la République, dont le sort lui était indifférent, du moins pour son intérêt personnel. Il était prêt à manœuvrer avec les royalistes, mais il n'entendait pas être manœuvré par eux. Et il leur ménagea une nouvelle surprise. Non content d'avoir fait nommer à la Guerre Hoche, qu'on savait ardemment républicain, il avait imaginé mieux encore. Vers la fin de juin, Hoche, qui commandait l'armée de Sambre-et-Meuse, s'était rendu à la Haye pour demander la coopération de la flotte hollandaise à un nouveau projet de débarquement en Irlande, et, de retour à son quartier général de Gueldre, il détachait sur Brest une dizaine de mille

hommes (1er juillet). La marche des troupes commença le surlendemain (3 juillet); les soldats et les officiers savaient qu'ils passeraient à proximité de Paris, où ils pourraient défendre la République contre le royalisme. Pourtant la Constitution interdisait (art. 69) au Directoire de « faire passer ou séjourner aucun corps de troupe dans la distance de six myriamètres (douze lieues moyennes) de la commune où le Corps législatif tient ses séances, si ce n'est sur sa réquisition et avec son autorisation ». Hoche avait donné ses ordres sur les indications du Directoire, transmises, semble-t-il, par l'intermédiaire du général Cherin et du jeune Rousselin de Saint-Albin, qui fréquentait chez Barras, mais non par la voie hiérarchique du ministère de la Guerre; et, au Directoire même, Carnot, qui pourtant s'occupait spécialement des questions militaires, ne paraît pas avoir été mis au courant. Reubell et La Revellière ont également affecté l'ignorance, de sorte que, s'ils disent vrai, l'initiative et la responsabilité du mouvement des troupes dans la direction de Paris incomberaient au seul Barras.

MOUVEMENT DE TROUPES.

Quoi qu'il en soit, Hoche était en route avec ses troupes quand il fut nommé à la Guerre. Ce fut Petiet qui en avisa les Clichyens dès qu'il eut quitté le ministère. Le Directoire préparait-il un coup de force? Visiblement, il provoquait déjà les Conseils. L'émotion fut extrême (17 juillet). Les Cinq-Cents demandèrent des explications au Directoire, qui en demanda lui-même à Hoche quand le général, laissant ses troupes en arrière, arriva à Paris. La confusion était devenue telle qu'il était impossible de discerner qui aurait le dessus, de Clichy ou du Directoire. Mais personne ne voulait pousser le conflit à fond. Barras arrangea tout, et Carnot lui-même le seconda. Hoche donna sa démission de ministre (22 juillet), en alléguant qu'il n'avait pas l'âge légal, mais ses troupes se massèrent à la limite constitutionnelle et un arrêté directorial (publié le 26) approuva officiellement leurs mouvements. Le général Scherer, nommé ministre de la Guerre (23 juillet), se trouvait lié d'amitié avec Pichegru comme avec Reubell, son compatriote du Haut-Rhin. De son côté, Pichegru, aux Cinq-Cents, se montra très modéré. Il proposa de dresser des colonnes d'avertissement sur toutes les routes à la limite constitutionnelle des six myriamètres, et qu'à l'avenir les mouvements de troupes à l'intérieur du pays n'eussent « jamais lieu que sur les ordres du ministre de la Guerre, qui ne pourra lui-même les donner qu'en vertu d'un arrêté du Directoire » : résolutions votées aux Cinq-Cents (26 juillet) et transformées en loi par les Anciens (28 et 30 juillet).

MANIFESTATIONS MILITAIRES.

La passe d'armes avait été chaude et finissait en coup nul. Les adversaires, Conseils et Directoire, restaient sur la défensive.

Comme l'écrit Dandré dans son rapport à Wickham, « le Directoire avait vu le danger et montré sa force », à l'instant même où Clichy se croyait devenu assez fort pour s'emparer du ministère. Mais, par une imprudence criminelle, le Directoire, au lieu de chercher sa force dans le pays, avait fait appel à l'armée et aux concours de généraux; il avait en quelque sorte réquisitionné Hoche et il acceptait l'appui que lui offrait Bonaparte. La « force armée » que la Constitution républicaine plaçait en dehors des discussions politiques (art. 274-275) intervenait entre le gouvernement et les Conseils, et se substituait aux citoyens dans leurs comices. Au plus fort de la crise, le 22 juillet, était arrivée à Paris la proclamation de Bonaparte à ses soldats pour la fête du 14 :

« Soldats, je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie, mais la patrie ne peut courir de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des montagnes nous séparent de la France; vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la Constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains...,. »

Dans sa correspondance avec le Directoire, Bonaparte conseillait sans cesse un coup de force contre les Conseils. Il dépêchait des émissaires à Paris : Lavallette (le 11 juillet), Augereau (le 27); il envoyait des « adresses » rédigées à l'armée d'Italie, parfois en termes virulents, et revêtues de milliers de signatures.

« Je vois avec mal au cœur, écrivait de Milan à Paris le général Lannes, le 14 août, que les braves amis de la République se laissent intimider par une poignée de brigands.... Ils ont sans doute oublié qu'il existe trois cent mille républicains qui sont prêts à marcher pour écraser ces misérables.... L'armée vient de leur jurer guerre à mort dans les adresses qu'elle vient d'envoyer au gouvernement.... Est-ce qu'ils ne savent pas que nous avons soumis toute l'Europe et qu'un feu de vingt-quatre heures n'en laissera pas un en France?... Nous connaissons notre force. »

L'anniversaire du 10 août servit de prétexte à l'armée de Sambre-et-Meuse pour des manifestations semblables. Les armées de Rhin-et-Moselle sous Moreau, et des Alpes sous Kellermann, s'abstinrent, encore qu'elles ne fussent pas moins républicaines. Mais Kellermann était beau-frère de Barbé-Marbois, et Moreau ami de Mathieu-Dumas et de Pichegru. Le 21 avril, il avait saisi dans les fourgons de Klinglin une correspondance plus compromettante encore pour Pichegru que les papiers envoyés par Bonaparte à Paris; il commit la faute de n'en aviser le gouvernement que le 5 septembre, dans une lettre à Barthélemy.

ATTITUDE DE PICHEGRU.

Dans le camp clichyen, le chef semblait devoir être Pichegru. Par son passé de trahison, et son prestige de général républicain,

son royalisme secret et son autorité de politicien aux Cinq-Cents, il représentait à merveille la complexité contradictoire du parti clichyen. Il pouvait beaucoup. Il ne fit rien. Comme l'écrivait plus tard Dandré, non sans amertume, « il ne s'est pas trouvé dans les deux Conseils un seul homme ». Dès que Wickham eut appris le mouvement de Hoche sur Paris, il jugea, avec raison, que le moment était venu de donner une nouvelle impulsion au complot, et il offrit à Dandré d'augmenter ses subsides : 250 000 francs par mois, plus une somme de 1 200 000 francs versés d'urgence. Dandré alla trouver Pichegru qui refusa la subvention d'urgence, tout en acceptant pour ses menues dépenses 4 rouleaux de 50 louis, laissés par Dandré sur la cheminée. Mais, à son avis, rien ne pressait. Il suffirait de tenir jusqu'aux prochaines élections, dont il était sûr qu'elles seraient décisives. Dandré fit deux parts du subside mensuel : 150 000 francs pour sa propagande personnelle, 100 000 pour la caisse des Philanthropes. Du reste, la catastrophe survint si rapidement que Wickham n'eut le temps que d'envoyer la moitié des fonds promis.

LA QUERELLE DES COLLETS NOIRS.

Une loi de réaction, votée aux Anciens le 25 juillet conformément à une résolution des Cinq-Cents (24 juillet) sur un rapport de Valentin-Duplantier (12 juillet), interdisait, « provisoirement », « toute société particulière s'occupant des questions politiques ». La mesure était dirigée contre les clubs de Salm et de quartier, car les Clichyens trouvèrent aisément des salons amis où ils se réunissaient, cent et plus, deux ou trois fois la semaine. En guise de protestation, le Cercle constitutionnel organisa, pour le 9 thermidor (27 juillet), un grand banquet où l'on but « à la folie des ennemis de la République », au général Bonaparte et au Directoire. Le même jour, au Champ-de-Mars, une rixe survenait entre militaires et jeunes gens. La « querelle des collets noirs » commençait, qui se prolongea tout le mois suivant et fit plusieurs victimes. Les agresseurs étaient tantôt les royalistes à collets noirs tantôt les soldats, « invalides » et officiers; on échangeait des injures et des coups, et les républicains se jugeaient vainqueurs quand ils avaient pu arracher le collet noir à l'habit de leurs adversaires. Entre les Conseils et le Directoire, les rapports se faisaient de jour en jour plus tendus. Hoche continuait ses mouvements suspects. Willot (31 juillet), puis Aubry au nom de la commission des inspecteurs (4 août) le dénonçaient aux Cinq-Cents : près de 30 000 hommes se trouvaient maintenant massés à la limite du périmètre constitutionnel. En réponse, le Directoire nommait Augereau commandant de la 17[e] division militaire dont dépendait Paris (8 août), et, plus tard, Cherin (envoyé par Hoche), commandant de la garde constitutionnelle du Directoire (28 août).

LE 3 SEPTEMBRE 1797.

Le 3 septembre, les Conseils tinrent séance comme à l'ordinaire. Nul incident : « le calme trompeur qui précède l'orage ». Mais les inspecteurs des deux Conseils qui depuis quelques jours se réunissaient en commun, décident que l'un d'eux, Vienot-Vaublanc, proposera le lendemain la mise en accusation du « triumvirat » directorial. Le prince-mouchard de Carency, qui rôdait aux alentours, en a vent et court prévenir Barras. Suivant d'autres, le gouvernement aurait été averti par un agent de police. Aussitôt, Barras, La Revellière se réunissent chez Reubell, avec les ministres et Augereau. C'est le commencement de la « séance permanente » du Directoire, qui va durer sans interruption jusqu'au 5 à onze heures du soir. Les premiers ordres d'exécution sont transmis en grand secret. Les troupes de Hoche doivent se tenir prêtes à avancer. 5 000 hommes de l'armée d'Italie, 2 000 hommes de l'armée de Rhin-et-Moselle seront dirigés d'urgence sur Marseille, Lyon et Dijon. Le service des postes et messageries est suspendu. On imprime des proclamations, avec quelques-unes des pièces qui prouvent la trahison de Pichegru, et des menaces de mort contre ceux qui le soutiendraient.

NUIT DU 3 AU 4 SEPTEMBRE.

Dans la soirée, les « conjurés » tinrent au moins trois réunions : chez Imbert-Colomès, chez Dandré, chez les inspecteurs. Aucune décision n'est prise. De fait, les véritables conjurés ne sont-ils pas maintenant les membres du gouvernement? Les inspecteurs décident de veiller toute la nuit : une douzaine de députés restent aux Tuileries avec les généraux Pichegru et Willot, sous la protection des 800 hommes de la garde constitutionnelle des Conseils que commande Ramel. Le gouvernement avait eu soin de faire tenir à Thibaudeau, dans la soirée, un des premiers exemplaires du manifeste contre Pichegru. C'est pour Thibaudeau une révélation accablante. Il n'y peut croire. Il court aux Tuileries en faire part à Pichegru. — « Je monterai demain à la tribune pour nier tout cela », s'écrie Pichegru. — « Il n'y aura pas plus de tribune demain pour vous que pour moi, répond Thibaudeau; mais n'avez-vous point eu occasion de correspondre avec le prince de Condé pour des objets purement militaires? » — « Non, jamais! »

COUP D'ÉTAT DU 18 FRUCTIDOR.

Le coup d'État a commencé le 4 septembre 1797 (18 fructidor an V) vers 3 heures du matin. Un rapport officiel veut qu'il ait été annoncé par le « canon d'alarme », suivant le rite révolutionnaire. Si le canon a tiré, il n'a pas fait grand bruit et n'a réveillé personne. C'est en silence que les troupes gouvernementales ont investi les Tuileries, leurs abords, le quai et les ponts de la Seine; les barrières étaient fermées; des affiches posées sur les murs; des

communiqués envoyés aux journaux. Carnot, prévenu on ne sait par qui, prit la fuite par le jardin du Luxembourg et la rue Notre-Dame-des-Champs; Barthélemy, resté chez lui, refusa sa démission à Cherin qui vint au matin lui demander de partir, et fut gardé prisonnier. Au jour levant, les troupes du Directoire entrent aux Tuileries. La garde constitutionnelle des Conseils ne leur oppose aucune résistance; Ramel est arrêté; un détachement d'une cinquantaine d'hommes pénètre dans la salle des inspecteurs. L'officier qui les commande somme à trois reprises les députés de se retirer. Ils refusent. Ils sont arrêtés « tumultueusement ». On échange des injures et des horions. Un chasseur apostrophe Pichegru : « Te voilà, chef des collets noirs, chef de brigands! » — « Oui, puisque je t'ai commandé! » Quelques-uns des députés qui arrivaient aux nouvelles se laissèrent prendre. Les autres s'esquivèrent. Dandré était sorti « de grand matin pour chercher à ramasser quelques hommes de bonne volonté ». Il croyait pouvoir compter sur 1 500 hommes armés : 500 jeunes gens volontaires « collets noirs », 500 émigrés et Chouans, et 500 militaires dont 364 dragons du 21e régiment; « nous ne pûmes nous réunir plus de 13 ». Vers 10 heures, le Directoire réquisitionnait l'Odéon et l'École de Médecine pour les Cinq-Cents et les Anciens; il en confiait le service d'ordre à la garde constitutionnelle des Conseils dont il félicitait une délégation que lui présentait le général Cherin.

RÉUNION DES CONSEILS.

Tout coup d'État veut un semblant de légalité. Les Conseils s'instituèrent donc en permanence. Les Cinq-Cents se réunirent à l'Odéon un peu avant midi sous la présidence de Lamarque, et délibérèrent jusqu'à minuit. Quelques Anciens seulement se trouvaient à l'École de Médecine quand Roger Ducos ouvrit la séance vers une heure. L'après-midi se passa à attendre et à chercher les députés; ce fut seulement vers le soir que la délibération commença; elle dura toute la nuit, jusqu'à six heures du matin. Le 5, les deux Conseils tinrent séance l'après-midi et le soir; le 6, le 7 et le 8, l'après-midi seulement, et le 9 ils retournèrent aux Tuileries; leur « permanence » prit fin. A aucun moment l'ordre ne fut troublé. Le 4, vers cinq heures du soir, on vit arriver au Luxembourg, par le Pont-Neuf, une petite bande d'habitants des faubourgs, qui venait offrir ses services au gouvernement : environ 300 hommes « armés de piques, les bras retroussés, brandissant des sabres, blasphémant le Ciel et Pichegru, traînant 3 pièces, 2 de canons et 1 d'eau-de-vie, et hurlant d'une manière effrayante la chanson nommée *Marseillaise* ». Le Directoire leur fit jeter une cinquantaine de louis et les congédia avant la nuit. La police n'était sans doute pas étrangère à

cette manifestation « populaire ». Dès le 5 au soir, les barrières de Paris étaient rouvertes ; les postes et messageries reprenaient leur service interrompu. Ainsi le Directoire, les Cinq-Cents et les Anciens purent, en apparence tout au moins, prendre paisiblement les mesures légales qu'ils jugeaient nécessaires au salut de la République. Deux lois votées d'urgence portaient, la première que le général de l'armée de l'Intérieur, Augereau, et les braves défenseurs de la Liberté avaient bien mérité de la Patrie, la seconde, que les troupes pouvaient franchir la limite constitutionnelle. Leurs premiers détachements arrivèrent le 10 à Paris, où leur présence fut inutile.

LA LOI DU 19 FRUCTIDOR AN V.

Les mesures à prendre contre les conspirateurs avaient été colligées en un projet soigneusement préparé par Merlin de Douai, qui fut voté par les Cinq-Cents le 4 septembre vers minuit et par les Anciens le 5 vers deux heures du soir. Dans ses considérants, la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) dénonçait la conspiration organisée contre la République. Aux dernières élections, il avait été « spécialement recommandé » aux agents et émissaires « disséminés dans toutes les parties de la France » de faire passer des « partisans de la royauté ». En conséquence, la loi corrigeait d'une part les élections et d'autre part la législation adoptée par les Conseils depuis l'entrée du deuxième nouveau tiers. Les élections étaient annulées dans 49 départements : 140 députés, dont 45 des Anciens et 95 des Cinq-Cents, étaient privés de leur mandat. De même, 1 Ancien et 4 des Cinq-Cents, considérés comme validés irrégulièrement. Enfin, 11 membres des Cinq-Cents et 42 des Anciens étaient condamnés à la déportation et leurs biens séquestrés. Ainsi, 198 députés étaient au total exclus des Assemblées. La liste de déportation comprenait en outre une douzaine de noms, notamment les directeurs Carnot et Barthélemy, les conspirateurs royalistes Brottier, Duverne de Presle et La Villeurnois. D'autre part, la loi du 5 septembre annulait les récentes lois de « réparation », elle rétablissait les lois antérieures, et elle en aggravait les dispositions. Les émigrés non rayés devaient retourner à l'étranger dans le délai maximum de quinze jours, sous peine d'être traduits, non plus devant les tribunaux criminels, mais devant les commissions militaires jugeant sans appel, et la loi du 25 octobre 1795 était déclarée valable, non plus jusqu'à la paix, mais « pendant les quatre années qui suivront la publication de la paix générale ». En remettant en vigueur la loi du 29 septembre 1795 sur la police du culte, la loi du 19 fructidor donnait au Directoire le droit de procéder à la déportation des prêtres par arrêtés individuels, et elle

astreignait les ecclésiastiques, non plus à la déclaration qu'avaient consentie les soumissionnaires, mais au serment « de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ». Le même serment était exigé de tous les électeurs. Les fonctionnaires coupables de ne pas appliquer la loi étaient passibles de deux ans de fers. La presse était de nouveau placée pendant un an sous la surveillance de la police, avec droit de prohibition. La loi complémentaire du 8 septembre supprima 42 journaux dont 6 en province (Belgique comprise). De plus, elle donnait au Directoire le pouvoir d'en déporter « les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs », de séquestrer leurs biens et de procéder chez eux à des visites domiciliaires. Au vrai, ces mesures n'ont pas été mises à exécution. Mais la presse contre-révolutionnaire disparut.

ÉPURATIONS POLITIQUES.

Il ne restait plus qu'à remplacer les deux directeurs déportés. Un message directorial en avisa les Conseils (6 septembre), et les Cinq-Cents dressèrent (le 7 et le 8) deux listes décuples. Sur la première, où François de Neufchâteau, Merlin de Douai et Masséna arrivaient en tête avec 224, 214 et 210 voix, Merlin fut élu aux Anciens (le 8) par 74 voix sur 139 pour remplacer Barthélemy. Le lendemain (9 septembre), François de Neufchâteau, qui était présenté par 205 voix (suivi par Masséna et Augereau avec 194 et 192 voix) succéda à Carnot par 111 voix sur 146. Les deux nouveaux directeurs furent installés (le 10) « au bruit de l'artillerie ». Le Directoire fit venir de drovince deux chefs d'administration départementale, Le Tourneur, de la Loire-Inférieure, et, de la Dyle, le Belge Lambrechts, ci-devant comte et recteur de l'université de Louvain, pour remplacer Merlin et François à la Justice et à l'Intérieur (14 et 24 septembre). Augereau, qui serait volontiers devenu directeur, attendait sa récompense. La mort de Hoche à Wetzlar (19 septembre) le servit à souhait. Hoche était poitrinaire, et les derniers événements auxquels il avait été mêlé n'avaient pas peu contribué à le déprimer. Il redoutait pour la République, non plus seulement le péril contre-révolutionnaire, mais la dictature militaire et l'ambition de Bonaparte. A l'armée de Rhin-et-Moselle, Moreau avait été révoqué dès le 2 septembre. L'armée de Sambre-et-Meuse, unie à l'armée de Rhin-et-Moselle, puis à l'armée du Nord ou de Batavie, fut confiée à Augereau sous le nom d'armée d'Allemagne (23 et 29 septembre, 28 octobre). Beurnonville, fort mécontent de la combinaison, d'autant plus que, dans un ordre du jour à Utrecht (le 28 septembre), il avait glorifié « l'heureuse journée » du 18 fructidor, donna sa démission. Enfin Kellermann était privé de son comman-

dement et l'armée des Alpes unie à l'armée d'Italie (31 octobre). Il n'y avait donc plus que deux généraux en chef pour toutes les armées de la République, mais le Directoire en était politiquement sûr : Bonaparte et Augereau. Les généraux placés sous leurs ordres furent choisis parmi les républicains. On épura pareillement le corps diplomatique et consulaire, et le personnel administratif.

CONSÉQUENCES DES ÉPURATIONS.

Aux fonctionnaires élus étaient substitués des fonctionnaires nommés. Le procédé n'était pas nouveau, et le Directoire en usait à chacune des élections annuelles, mais il ne l'avait pas encore si largement employé. Comme, d'autre part, la Constitution avait établi un « commissaire du gouvernement », nommé et révoqué par le pouvoir central dont il était le représentant auprès des administrations départementales et communales, l'État devenait de plus en plus centralisateur et autoritaire. L'institution des « municipalités cantonales » formait, il est vrai, comme une fédération permanente des communes du canton, capable de susciter dans les campagnes une vie locale autonome. Mais les difficultés matérielles d'organisation, l'obligation pour les agents élus de chaque commune d'aller décadairement au chef-lieu de canton pour les séances de la municipalité, la subordination du président élu de la municipalité cantonale au commissaire du gouvernement, préparaient déjà les voies à la centralisation administrative que renforçaient les épurations politiques.

ÉPURATION DE LA DETTE.

Enfin le ministre des finances Ramel, débarrassé de l'opposition des Clichyens, fit voter sans difficulté la loi du 30 septembre 1797, d'après laquelle la rente était dorénavant exempte de toute retenue, mais un tiers seulement en était consolidé au Grand Livre. L'État répudiait ainsi un capital nominal d'environ 2 millards (dont 1,5 pour la rente perpétuelle à 5 p. 100 et 0,5 pour les rentes viagères calculées à 10 p. 100); il n'avait plus à payer que 68 millions d'arrérages (dont 43 en rentes perpétuelles), mais l'économie qui en résulta ne suffit pas à couvrir le déficit annuel. C'était là une banqueroute qui devint définitive lorsque le Consulat répudia à son tour les « bons des deux tiers mobilisés ». La question serait de savoir si la confection du Grand Livre sous la Convention et les inscriptions ultérieurement admises n'avaient pas été opérées trop expéditivement.

LES DÉPORTÉS DE FRUCTIDOR.

Des 65 condamnés à la déportation par la loi du 19 fructidor, 18 seulement furent transportés, dont 7 moururent en Guyane (Bourdon de l'Oise, Murinais, Tronson-Ducoudray, Rovère des Anciens, Gibert-Desmolières des Cinq-Cents, Brottier et Berthelot de la Villeurnois), 2 périrent en cours d'évasion (Aubry des Cinq-Cents et Letellier, le domestique de Barthélemy), 6 s'évadèrent (le

3 juin 1798) et parvinrent en Angleterre (Pichegru, Willot et De Larue des Cinq-Cents, Barthélemy, Ramel et Dossonville), et 3 furent grâciés en 1799 (Aymé des Cinq-Cents, Barbé-Marbois et Laffon-Ladebat des Anciens). La loi du 9 novembre 1797 assimila aux émigrés les déportés qui s'étaient soustraits au transport en Guyane; mais l'arrêté du 17 janvier 1799 leur désigna l'île d'Oléron comme lieu de détention provisoire. Pour éviter la confiscation de leurs biens, 14 se constituèrent alors prisonniers. Ils restèrent à Oléron jusqu'à la fin du Directoire.

CONTRE LES ÉMIGRÉS ET LES PRÊTRES.

Contre les émigrés, 32 commissions militaires, à Paris et en province, prononcèrent 160 condamnations à mort au cours des deux années qui suivirent le coup d'État. Surville et Allier, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour recommencer l'insurrection avortée dans les Cévennes en 1796-97, furent arrêtés et exécutés (Allier à Lyon, Surville au Puy, septembre-octobre 1798). Mais la plupart des autres victimes ne machinaient pas de conjurations, et leur seul crime fut d'avoir émigré. La répression fut particulièrement sévère en Provence, à Marseille et Toulon. Enfin, contre les prêtres, le Directoire lança 1 448 arrêtés individuels de déportations en l'an VI et 209 en l'an VII. Grâce aux croisières anglaises, qui gênaient les transports en Guyane, la déportation se mua souvent en détention.

FIN DU COMPLOT ANGLO-ROYALISTE.

La répression avait-elle été trop rigoureuse? La majorité du Directoire, aidé de la minorité des Conseils, avait réduit par la force la minorité du Directoire et la majorité des Conseils, mais le véritable vaincu était le parti des royalistes constitutionnels, dont la tactique était de supprimer la République en y entrant. Dandré se réfugia en Suisse; l'organisation des « Philanthropes » se disloqua. Les papiers de Klinglin, parvenus enfin au Directoire, révélèrent en partie le rôle de Wickham. Le gouvernement demanda à Berne l'expulsion du ministre britannique (15 septembre), et Wickham, rappelé par son gouvernement (21 octobre), partit (8 novembre). A l'instigation de Paris, le roi de Prusse intervint auprès du duc de Brunswick, et Louis XVIII demanda asile au tsar, qui venait de prendre à son service ce qui restait de l'armée de Condé; il quitta Blankenbourg (10 février 1798) pour se fixer à Mitau en Courlande (13 mars) : il devait y rester neuf ans, ainsi qu'à Varsovie. Tous les chefs du complot anglo-royaliste étaient donc en fuite à l'étranger, et le Roi lui-même se trouvait comme traqué à l'autre bout de l'Europe.

III. — ÉCHEC DE LA MANŒUVRE DIPLOMATIQUE ANGLAISE[1]

FILIATION DES FAITS.

QUATRE faits certains sont en liaison certaine : l'Angleterre voulait une paix avantageuse; pour l'avoir, elle a organisé le complot que l'on sait; le complot a déterminé le coup d'État, et le coup d'État a rendu la paix impossible.

LES MUTINERIES NAVALES.

Certes, on était las de la guerre en Angleterre, encore que le pays ne fût pas à bout de forces et ne se sentît nullement vaincu. Mais, par une exception unique dans son histoire, l'Angleterre n'avait plus de flotte militaire sûre de vaincre. Déjà elle avait dû cesser d'agir dans la Méditerranée, et elle échouait dans ses attaques contre les colonies espagnoles de Porto-Rico (avril 1797) et de Ténériffe (juillet). Le 15 avril, la flotte de la Manche se mutinait en rade de Portsmouth; le 2 mai, la rébellion commençait dans la flotte de la mer du Nord, et elle gagnait ensuite l'escadre du Cap, les flottes de la Méditerranée et des Indes occidentales. Une mutinerie militaire commença au camp de Woolwich. Mais Parker, le chef élu des matelots, fut arrêté le 14 juin. Les troubles continuèrent sporadiquement dans la marine britannique jusqu'à l'automne. Le 22 septembre, l'équipage d'une frégate aux Indes occidentales massacrait encore ses officiers et se livrait, avec le navire, aux Espagnols.

ISOLEMENT DIPLOMATIQUE DE L'ANGLETERRE.

Sur le continent, l'Angleterre n'avait plus d'autre allié que le Portugal, qui marquait des velléités d'indépendance. Hammond fut expédié à Vienne, muni d'un programme de paix générale dont la modération prouve que Pitt, sinon Grenville lui-même, se rendaient un compte exact des changements survenus sur le continent. L'Angleterre consentait que la France conservât la rive gauche du Rhin et l'alliance de la République batave, que l'Autriche s'indemnisât en Allemagne par sécularisation ou en Italie par annexion, que le Stathouder reçût une compensation : elle prenait son parti de la défaite de ses alliés, et d'autant plus aisément qu'elle ne prétendait pas être le centre de gravité de la coalition; elle renonçait à exiger le retour à l'ancien équilibre européen; elle accommodait

1. Principales sources et ouvrages documentaires (outre les recueils généraux d'histoire diplomatique, déjà cités) : Malmesbury, *Diaries and Corresp.*, Londres, 1844, 4 vol.; Ernouf, *Maret*, 2ᵉ édit., 1884; Pallain, *Le Ministère de Talleyrand sous le Directoire*, 1891; la correspondance particulière de Grenville, dans les papiers de J. B. Fortescue, conservés à Dropmore et publiés à la suite des *Reports* de l'*Historical Manuscripts Commission*, Londres, 1892-1905, 4 vol.; E. D. Adams, *The influence of Grenville on Pitt's foreign policy*, Washington, 1905; Ballot, *Les négociations de Lille*, 1910; Guyot, *Le Directoire et la paix de l'Europe*, 1911 (ces deux derniers particulièrement importants).

sa politique aux circonstances nouvelles. Mais elle n'entendait pas perdre les profits de ses victoires navales, et elle demandait le Cap, Ceylan, voire la Martinique. Hammond arriva à Vienne le 30 avril : trop tard; les préliminaires de Léoben datent du 18.

DEUX POLITIQUES ANGLAISES SIMULTANÉES.

Mais Londres avait ses précautions prises. La politique britannique est alors à double face : l'une avec Hammond, l'autre avec Wickham. Le complot royaliste, dont Dandré fut le principal agent en France, n'aurait pas été possible sans les subsides anglais. Ni Pitt, ni Grenville ne prenaient les émigrés très au sérieux. La restauration royaliste de France leur était, au fond, indifférente. Leur but était autre : ils voulaient obtenir de la France une paix avantageuse, soit en poussant au pouvoir le parti réactionnaire, la « faction des anciennes limites », soit en prolongeant les luttes intestines, pour rendre le gouvernement impuissant. Malmesbury était revenu de sa mission à Paris l'année précédente, avec cette conviction que la paix continentale n'était pas, somme toute, défavorable aux intérêts britanniques, car elle devait avoir pour effet en France d'aggraver la crise intérieure, en supprimant le danger extérieur. Le complot Wickham-Dandré est donc une offensive politique pour amener la France à la paix maritime anglaise.

OUVERTURES ANGLAISES DE PAIX.

Dès qu'il a donné ses premiers résultats, la manœuvre prend corps et se développe. L'entrée de Barthélemy au Directoire est du 26 mai : le 30, Pitt proposa d'ouvrir avec la France des négociations sur les bases inutilement soumises par Hammond à Vienne. Faire de nouvelles avances! Les chefs des trois principaux départements ministériels aux Affaires étrangères, à la Guerre et à la Marine, Grenville, Windham et Spencer, se récriaient, et le roi plus encore. Mais Pitt obtint gain de cause : le 1er juin, Grenville mandait à Barthélemy que son gouvernement était disposé à négocier des préliminaires pour le congrès de la paix générale. Barthélemy ne répondit pas, soit qu'il ait voulu éviter jusqu'à l'apparence d'un penchant trop visible pour la paix, ou faire sentir à Londres l'incorrection d'une démarche faite personnellement auprès d'un des directeurs à l'exclusion des autres, soit enfin qu'il ne fût pas d'accord avec ses collègues. La réponse française du 4 juin émane du ministre Delacroix et de quatre directeurs; Barthélemy ne l'a pas signée. Elle porte que la France accepte de négocier, non des préliminaires, mais un traité définitif, et avec l'Angleterre seule. Pitt et Grenville passèrent outre, et leur concession est, à tout prendre, plus importante peut-être encore que celle dont témoignait le projet porté à Vienne par Hammond.

LA CONFÉRENCE DE LILLE.

Les deux gouvernements nommèrent leurs plénipotentiaires : pour la France (11 juin), Le Tourneur, l'ami de Carnot, prédécesseur

de Barthélemy au Directoire, le journaliste et diplomate Maret, toujours besogneux, le contre-amiral Pléville-le-Pelley, un vétéran des guerres maritimes au XVIIIe siècle : en 1746, à vingt ans, il avait eu la jambe emportée par un boulet anglais, mais en 1770 il sauvait au péril de sa vie une frégate anglaise en perdition pendant une tempête, entre temps, il était à deux reprises fait prisonnier ; — pour l'Angleterre (16 juin), Malmesbury, dont on n'avait pas oublié l'échec à Paris lors de sa précédente mission : le choix n'était pas des plus heureux ; mais Malmesbury était assisté de trois auxiliaires, dont deux lords, et sa revanche eût été de gagner la paix. Il fut convenu qu'on négocierait à Lille.

INSTRUCTIONS AUX NÉGOCIATEURS.

Les instructions secrètes données aux plénipotentiaires sont conçues de points de vue fort éloignés, sans exclure pourtant toute possibilité de compromis. Malmesbury est informé (29 juin) que la paix sera séparée, maritime, définitive, mais qu'elle doit procurer à l'Angleterre le plus de colonies possible, et diverses combinaisons lui sont indiquées, suivant qu'il faudra rendre tout ou partie des colonies conquises à la France et à ses alliés. A Le Tourneur, Reubell recommande pareillement (13 juin) de ne traiter que pour une paix séparée. Mais il insiste sur l'obligation de ne rien conclure qui soit contraire à la Constitution et aux traités. Or, la Constitution interdisait toute aliénation territoriale en France et aux colonies, et elle énumérait nominativement celles-ci, n'omettant que le Sénégal, parce qu'il n'élisait pas de députés ; et, par les traités du 16 mai 1795 et du 19 août 1796, la France garantissait à l'Espagne et à la Batavie, ses alliés, l'intégrité de leurs possessions, ou du moins la restitution de leurs colonies perdues. Mais l'entente préétablie sur le principe même de la paix maritime et séparée constituait, dans les rapports de la France et de l'Angleterre, une nouveauté tellement capitale, que les divergences de détail paraissaient secondaires, si profondes qu'elles fussent. Jamais Londres n'avait été plus pacifique, ni jamais la paix plus proche. On pouvait négocier.

DÉBUT DES NÉGOCIATIONS.

Les plénipotentiaires français arrivèrent à Lille le 2 juillet et les Anglais le 5 ; les pourparlers commencèrent le 7. On causa d'abord comme à bâtons rompus, sans grand ordre ni méthode. Pitt mandait à Malmesbury (le 13 juillet) de « ne pas encourager l'idée que nous céderons », mais d' « éviter de rompre », et le Directoire, en examinant le même jour (13 juillet) les premiers rapports de ses plénipotentiaires, se ralliait à l'opinion de Barthélemy, qui conseillait aussi de ne point rompre. Mais Paris se défiait de Londres comme Londres de Paris. A Lille on pelotait en attendant partie. Pour les paroles décisives et les accords de réalisation, l'Angleterre attendait

l'arrivée au pouvoir de Pichegru et de ses complices, alors que le Directoire, trompé par ses apparences de bonne volonté, s'imaginait que la paix lui était devenue une nécessité et que toute concession eût été maladresse.

MANŒUVRES DE TALLEYRAND.

La crise ministérielle du 16 juillet en France et les événements qui s'ensuivirent créèrent brusquement une situation nouvelle, des plus paradoxales. Le complot tournait mal. Grenville, Windham et Spencer se trouvaient avoir raison contre Pitt. Les avantages coloniaux qu'on escomptait à Londres devenaient problématiques. De son côté, le Directoire était moins que jamais disposé à traiter avec un gouvernement devenu l'ennemi du dedans comme il était déjà l'ennemi du dehors. Mais le successeur de Delacroix aux Relations extérieures, Talleyrand, était de longue date partisan du rapprochement avec l'Angleterre, par raison politique et par ses relations avec la finance cosmopolite des deux côtés de la Manche. A la vérité, il n'était que subordonné au Directoire. Mais, ne voulant pas obéir à ses chefs et ne pouvant les contraindre, il les trompa : c'est à leur insu qu'il manœuvra secrètement pour retenir Malmesbury et continuer les négociations de Lille. En outre, il obtint de Reubell, non sans une vive résistance, que la France demandât à ses alliés de renoncer à leur garantie d'intégrité coloniale (29 juillet). L'Espagne refusa net (1er août). La Batavie, après de longues hésitations, ne voulut céder que Cochin et quelques comptoirs en Hindoustan (26 septembre). Le Portugal, jusqu'alors allié de l'Angleterre, se montra plus accommodant, et Aranjo signa à Paris (le 10 août) un traité qui accordait à la France, avec 10 millions d'indemnité, une partie du Brésil comprise entre l'Oyapok et l'Amazone. De plus, le Portugal s'engageait à n'admettre dans ses ports que six navires de guerre étrangers au maximum, privant ainsi l'Angleterre d'une de ses plus précieuses bases navales dans l'Atlantique. A défaut de la Louisiane que l'Espagne ne voulait pas céder, la France disposait donc d'un territoire à troquer.

TRACTATIONS SECRÈTES.

A Lille, Talleyrand avait gagné Maret et communiquait secrètement avec Malmesbury par l'intermédiaire d'un obscur agent des postes, nommé Pein, et de Pierre Lagarde, un ancien professeur devenu journaliste et plus tard policier. Il s'agissait de donner patience à la mission anglaise, de lui persuader que Barthélemy était d'accord avec Carnot, Carnot avec Pichegru, comme Pichegru avec Wickham, de lui prouver qu'on s'occupait à Paris des combinaisons d'échanges coloniaux destinés à donner satisfaction à l'Angleterre. Pein et Lagarde transmirent à Malmesbury des renseignements sur les négociations de la France avec la Batavie,

l'Espagne et le Portugal, sans oublier le projet de descente franco-batave aux Iles Britanniques. La trahison se doublait de maladresse, car les révélations faites tournaient contre leur but, en montrant les trois puissances secondaires rétives à leurs alliances respectives. Mais on n'admettait pas à Londres que le Portugal changeât de camp et se libérât de la sujétion anglaise. Dès le 18 août, injonction était faite à Lisbonne de ne pas ratifier le traité du 10; la démarche n'était pas seulement inamicale pour la France, mais nuisible à la paix qu'on négociait. Le Portugal cédait en effet, paralysant ainsi les préparatifs français d'entente avec l'Angleterre.

VÉNALITÉ ET TRAHISON.

Il est vraisemblable que, dès ce moment, on ne se faisait plus beaucoup d'illusions à Londres sur la conférence de Lille. Mais le parti antigouvernemental n'était pas encore vaincu à Paris. Un revirement pouvait se produire. Malmesbury paya ses informateurs : 7500 francs à Pein, 25000 francs à Lagarde. On ne sait si Talleyrand a aussi reçu de l'argent, mais il suffit pour la moralité du personnage qu'il ait été dans cette vilaine affaire l'entremetteur en chef. Vers la mi-août, un ci-devant comte et colonel, devenu homme d'affaires et ami du banquier Perregaux, Saint-Simon, le futur réformateur social, vint à Lille avec un projet que Lagarde développa quelques jours plus tard de la part de Talleyrand : l'Angleterre garderait Ceylan et la Trinité, et le Cap serait internationalisé, avec une garnison batave, anglaise et française. A Londres, Barras offrait de se vendre, par l'intermédiaire d'Anglais comme Potter au début de juillet et de Merville en août; il promettait Ceylan, le Cap, Cochin au détriment des Hollandais, et la Trinité espagnole, et, par-dessus le marché, son adhésion au complot anglo-royaliste, grâce à quoi le traité deviendrait possible. Son prix était de 15 millions, réduit, après marchandage, à 12. Rien n'indique que le gouvernement anglais ait été déçu ou dégoûté. Wickham l'avait habitué à travailler dans la boue. Il attendait les événements.

FIN DES NÉGOCIATIONS.

Ce fut le coup d'État qui survint. Carnot était proscrit. Son fidèle Le Tourneur ne pouvait être maintenu à la tête de la mission française. Reubell profita de l'occasion pour rappeler aussi Maret, dont il commençait à se défier (8 septembre). La défaite des Clichyens à Paris devait mettre fin aux pourparlers de Lille. Pour rompre les ponts, Bonnier et Treilhard, les nouveaux plénipotentiaires, furent chargés de demander à Malmesbury s'il avait des pouvoirs suffisants pour restituer à la France et à ses alliés toutes leurs colonies, sinon il aurait dans les vingt-quatre heures à partir pour Londres afin de s'en munir. Après une dernière et inutile conférence (17 septembre), Malmesbury s'en alla (18 septembre). Ce n'était pas encore la rup-

ture. Bonnier et Treilhard restèrent à Lille. Pendant près d'un mois, les partisans de la paix s'agitèrent en grand secret, à Londres et à Paris. Une demi-douzaine d'agents mystérieux, affublés de pseudonymes qui n'ont pas encore tous été dévoilés, abbés, banquiers, mi-espions et mi-traîtres, essayèrent de maintenir le contact entre les deux gouvernements. Le 29 septembre, le Directoire décida que Bonnier et Treilhard attendraient à Lille quinze jours encore. Ce fut le dernier succès de Talleyrand. Les quinze jours passèrent, et Malmesbury ne revint pas.

IV. — VICTOIRES ET POLITIQUE DE BONAPARTE EN ITALIE[1]

BONAPARTE « CENTRE DE TOUT ».

« TOUTES les fois que votre général en Italie ne sera pas le centre de tout, vous courrez grand risque, écrivait Bonaparte au Directoire (8 octobre 1796); on n'attribuera pas ce langage à l'ambi-

1. Opérations militaires en Italie : voir au chap. précédent; en Allemagne : Longy, *La campagne de 1797 sur le Rhin*, 1909 (Sect. hist. Etat-Major). — Sur Hoche, ajouter aux monographies déjà citées à propos des principaux épisodes de la vie du général, ses biographies, qui dépassent la vingtaine et dont les plus importantes sont dues à Rousselin, *Vie de Lazare Hoche*, an VI, 1798, 2 vol.; Desprez, *Lazare Hoche*, 1858 et 1880, in-12; Cunéo d'Ornano, *Hoche*, 1887, 2e édit. remaniée et augmentée, 1892; Charavay, *Le général Hoche*, Révol. franç., 1893, t. XXV; documents biographiques p. p. Chuquet : *Quatre généraux de la Révol., Hoche....*, 1911-12, 3 vol.; iconographie de Hoche : Bourgeois, *Les destinées d'une figure historique*, Rev. de l'art anc. et mod., 1903, t. XIII-XIV; interprétation républicaine de son action : voir notamment les quatre discours prononcés par Gambetta à la fête annuelle de Hoche à Versailles, 1873-1876, dans ses *Discours et Plaidoyers* p. p. J. Reinach, t. IV et V, 1885; Sorel, *Bonaparte et Hoche en 1797*, déjà cité. — Action politique de Bonaparte en Italie : Gaffarel, *Bonaparte et les républiques italiennes*, 1895; Driault, *Napoléon en Italie*, 1906 (l'introduction); Bordereau, *Bonaparte à Ancône*, 1914, in-12; Rufer, *Der Freistaat der III Bünde und die Frage des Veltlins*, Bâle, 1916-17, 2 vol., et les histoires italiennes déjà citées de Botta, Tivaroni, Bianchi. — Affaires de Gênes : Colucci, *La repubblica di Genova e la Rivol. franc.*, Rome, 1902, 4 vol.; Guyot, *Le Directoire et la République de Gênes*, Rév. franç., 1903, t. XLIV-XLV; de Toscane : Alfr. von Reumont, *G. Toscana's*, t. II, Gotha, 1877; de Naples : Du Teil (déjà cité). — Sur Venise, outre les grandes histoires de Daru, *Hist. de Venise*, 4e édit., 1853, 9 vol. (trad. ital. 1837-38, et allem., 1859) et de Sam. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, Venise, 1853-64, 11 vol., voir Bonnal, *Chute d'une république*, 1885, in-12; Perl, *Napoleon in Venetien*, Leipzig. 1901; Bonnefons, *Un Etat neutre sous la Révolution*; *la chute de... Venise*, 1908, et Landrieux, *Mém.* p. p. Grasilier, 1893; cf. Martin de Condé, *Landrieux*, Billancourt (1906), in-12. — Sur les rapports avec Rome, la question restée longtemps stationnaire après l'insuffisante publication du P. Theiner, *Documents relatifs aux affaires religieuses de la France*, 1857-58, 2 vol., a progressé pas à pas, sans être aujourd'hui complètement élucidée, avec Salamon, *Mém.* p. p. Bridier, 1890; Séché, *Les origines du Concordat, I, Pie VI et le Directoire*, 1894; Richemont, *Bonaparte et Caleppi à Tolentino*, 1898, extr. du Corresp. 1897, t. CLII; Gendry, *Pie VI*, 1906, 2 vol.; *Correspond. des directeurs de l'Acad. de France à Rome*, p. p. Montaiglon et Guiffrey, t. XVI, 1907 (cf. Guiffrey. *L'Acad. de France à Rome* en 1793 et de 1793 à 1803, Journal des Savants, 1908); Bourgin, *La France et Rome, 1788-97, Registre des dépêches du cardinal secrétaire d'Etat*, 1909 (Bibl. Ecole franç. Athènes et Rome); Rousseau, *De Bâle à Tolentino*, Revue des questions hist., 1913, t. XCIII. — Diplomatie générale européenne, Léoben et Campo-Formio : recueils de Pallain, *Ministère de Talleyrand;* Bailleu, *Preussen u. Frankr.;* Vivenot, *Vertr. Briefe*, déjà cités, et Hüffer, *Der Frieden von Campo-Formio*, hrsg. v. Luckwaldt, Inspruck, 1907; ouvrages de Hüffer, *Oesterreich u. Preussen*, Sybel, Sorel, Dry (sur Clarke), Guyot, déjà précédemment cités.

tion : je n'ai que trop d'honneurs, et ma santé est tellement ébranlée que je crois être obligé de vous demander un successeur. » De son côté, le général Petiet, ministre de la Guerre, notait, dans un rapport officiel aux directeurs sur l'armée d'Italie (le 26 septembre 1796) :

« Comme cette armée s'est trouvée de bonne heure en état de se suffire à elle-même, toutes relations ont cessé entre elle et moi dès les premiers pas qu'elle a faits sur le territoire ennemi, et, malgré les lettres pressantes que j'ai écrites, je n'ai pu obtenir ni du général en chef, ni du chef d'état-major, ni du commissaire ordonnateur aucun renseignement sur l'état du service. »

La crise intérieure causée en France par le complot anglo-royaliste consolida l'émancipation politique de Bonaparte. Mais, au début, le général en est encore à une double défensive : à l'égard du Directoire, qui n'abdique pas sans résistance, et à l'égard de l'Autriche, qui n'est pas vaincue et ne croit pas devoir l'être.

L'OFFENSIVE DE WURMSER.

Il ne disposait que de 52 700 hommes, dont 10 000 à l'arrière. Le nouveau général ennemi, Wurmser, un vieil Alsacien de soixante-douze ans passé autrefois du service français à la solde viennoise, s'apprêtait à descendre du Tyrol dans la plaine par trois colonnes : Quasdanovitch, à sa droite, par la Chiese (17 600 hommes), Meszaros, à sa gauche, sur Vérone, et lui-même, au centre (24 300 hommes), par l'Adige. Son but était de débloquer Mantoue, en repoussant Bonaparte. Il commença ses mouvements le 26 juillet 1796, et ses avant-gardes apparurent simultanément le surlendemain à Gavardo, La Corona et Vérone. Mais, le 25, Bonaparte avait quitté son quartier général, pour rejoindre Joséphine à Brescia, où pendant trois jours, à 5 lieues à l'ouest de la Chiese, à 16 lieues de Vérone, il s'oublia. Quand, le 28 au soir, il se rendit en hâte à Montechiaro, sur la Chiese, où il passa la nuit, le danger, par sa faute, était déjà très grave. Il avait d'abord songé à tenir sur l'Adige et donné ses premiers ordres en conséquence. La poussée ennemie était telle qu'il dut y renoncer. Il concentra ses divisions en avant du Mincio. Mais Quasdanovitch entre à Brescia, prend le pont Saint-Marc sur la Chiese, menace de couper la ligne de retraite sur Milan. Wurmser avance, lentement, sur Vérone. Alors Bonaparte, par un trait de génie, décide de foncer sur Quasdanovitch, et, après qu'il l'aura repoussé, de se retourner contre Wurmser. Mais il lui faut toutes ses forces. Sérurier lèvera le siège de Mantoue, abandonnera même son parc de grosse artillerie, et participera aux opérations. Wurmser vient d'arriver à Valeggio (31 juillet). Il entre à Mantoue, mais Quasdanovitch, battu à Lonato, a dû reculer sur Gavardo. Brescia est dégagée (1er août). C'est un premier succès, mais bien incertain

encore. Wurmser a débloqué Mantoue, pris à Bonaparte son artillerie lourde : il poursuit méthodiquement son plan et marche maintenant vers le nord pour rejoindre Quasdanovitch. Déjà son avant-garde entre à Castiglione, à 5 lieues de Gavardo. La situation s'aggravait. Le plus sage n'était-il pas de faire retraite sur Milan? Si Bonaparte y a pensé un instant, il se ravise presque aussitôt : malgré la fatigue des marches et combats quotidiens, l'attitude de la troupe est magnifique, les officiers sont pleins de confiance, Augereau se montre merveilleux d'entrain, tous ont l'unanime volonté de vaincre (2 août). Masséna repousse Quasdanovitch à Lonato; et Augereau l'avant-garde de Wurmser à Castiglione (3 août). La jonction des forces ennemies devient presque impossible. Et Wurmser, battu à Castiglione après une lutte opiniâtre (4 août), se replia sur Vérone et l'Adige. Les troupes épuisées ne purent le poursuivre (5 août).

PLANS DE CARNOT ET DE BONAPARTE.

La « manœuvre de Castiglione » a été militairement admirable, mais elle n'avait ni détruit l'ennemi ni hâté la paix. Pour en finir, Carnot recommandait (12 août) la coopération des armées de Sambre-et-Meuse (Jourdan), de Rhin-et-Moselle (Moreau) et d'Italie. Jourdan ne put joindre Moreau, mais Moreau, ayant forcé le passage du Lech (24 août), poussa jusqu'à Kufstein sur l'Inn (7 septembre), où il attendit des nouvelles de l'armée d'Italie. Il attendit vainement. Bonaparte avait d'autres projets en tête. Si Moreau prend position à Inspruck, écrivait-il au Directoire (le 14 août), « je me porterai sur Trieste », et, si Jourdan arrive au Danube, « je marcherai à Vienne par le chemin de Trieste ». Il ne voulait pas d'une coopération avec d'autres chefs. Sa gloire ne devait être partagée avec personne. Son projet était de marcher sur Trieste et de porter la guerre dans le Frioul. « Vous sentez mieux que moi sans doute, écrivait-il au Directoire (le 6 septembre), l'effet que fera la prise de Trieste sur Constantinople, sur la Hongrie et sur toute l'Italie. »

NOUVELLE OFFENSIVE DE WURMSER.

En moins de quinze jours, Wurmser avait reconstitué dans le Tyrol une armée qu'il divisa en deux corps d'égale force : Davidovitch devait défendre l'Adige, pendant que Wurmser lui-même, descendant la Brenta, espérait libérer Mantoue et reprendre la Lombardie. Bonaparte remonte l'Adige (2 septembre), bouscule Davidovitch, arrive à Trente (5 septembre); il y laisse la division Vaubois et s'engage à marches forcées à la poursuite de Wurmser; il le joint à la sortie des montagnes, en avant de Bassano; il le bat (8 septembre), mais il ne peut l'empêcher de traverser l'Adige et de se jeter à Mantoue (13 septembre). Si la guerre est un art qui vaut par lui-même, la « manœuvre de Bassano » est digne de l'admi-



LA BATAILLE D'ARCOLE

Dessin de C. Vernet, gravé par Duplessis-Berthault. Le 16 novembre 1796, Bonaparte tenta de franchir l'Alpone au pont d'Arcole. Un instant, il saisit lui-même un drapeau et marcha à la tête des troupes. On le voit, dans cette attitude, au centre de la gravure. Le lendemain, il enlevait le passage. — Bibl. Nat. Est.

ration des militaires. Mais Bonaparte a-t-il atteint Trieste, qui était son objectif? A-t-il coopéré avec Moreau contre Vienne, comme l'aurait voulu Carnot? A-t-il rapproché la paix? Les forces autrichiennes sont affaiblies, sans doute, mais non anéanties; et l'armée d'Italie n'est-elle pas elle-même affaiblie aussi?

NÉGOCIATIONS ET TRAITÉS.

Si le contrôle des opérations militaires en Italie lui échappe, le Directoire conserve encore, tant que Bonaparte n'est pas définitivement vainqueur, son droit politique de négocier. Quatre missions avaient été envoyées à Paris, avec Vincent Spinola pour Gênes, le prince de Belmonte-Pignatelli pour Naples, le comte Pietro Politi pour Parme et l'abbé comte Pieracchi pour Rome, qui signèrent trois traités. Le 9 octobre, Gênes fermait ses ports aux Anglais, amnistiait ses « patriotes » bannis et payait un tribut de 4 millions contre garantie de son intégrité territoriale; le 10 octobre, Naples libérait quelques Français détenus dans ses prisons et payait 8 millions en denrées; le 5 novembre, Parme s'engageait à exécuter l'armistice précédemment conclu et à faciliter le libre passage des troupes françaises. Pieracchi, au contraire, discuta pendant trois semaines sans aboutir (24 juillet-14 août). La conversation continua sans plus de succès à Florence entre Saliceti et Garrau d'une part, et Mgr Caleppi. Le pape avait peut-être espéré obtenir des concessions temporelles contre des concessions spirituelles; il avait rédigé et fait imprimer, le 5 juillet, un bref où il exhortait les catholiques de France à se soumettre aux autorités constituées, mais ni Pieracchi, ni Caleppi n'en firent usage. Cacault, à Rome, s'en procura un exemplaire qu'il envoya à Paris, où le gouvernement se hâta de le publier. Il en résulta un renouveau de polémique entre soumissionnaires et insoumissionnaires. Le Directoire s'imagina que le Saint-Siège allait céder, d'autant plus que la paix conclue avec Naples l'isolait en l'Italie. Mais on ne croyait pas à Rome que l'Autriche serait vaincue.

L'OFFENSIVE D'ALVINCZY.

La situation militaire en Allemagne lui permettait en effet de reconstituer contre Bonaparte une nouvelle armée, dont l'offensive commença le 1er novembre. Elle parut d'abord réussir. Le général en chef Alvinczy, un vieil Hongrois de Transylvanie, débouchant par le Frioul, et Davidovitch par le Tyrol, après avoir refoulé l'un Masséna à Bassano (6 novembre) et Bonaparte lui-même à Caldiero (le 12), l'autre Vaubois jusqu'au delà de la Corona (le 7), furent près d'opérer leur jonction à Vérone. Mais Bonaparte a conservé toute la liberté de ses mouvements derrière l'Adige, entre Peschiera à droite, Mantoue d'où il peut faire venir des renforts pour couvrir ses pertes puisque Wurmser reste immobile, Albaredo et Ronco,

sur l'Adige, au confluent de l'Alpone. C'est là qu'il décide d'attaquer sur ses derrières Alvinczy en marche de Caldiero à Vérone. Une étroite chaussée, traversant une plaine marécageuse entrecoupée de canaux, relie Ronco à Arcole; elle se termine, à l'entrée d'Arcole, par un petit pont de bois sur l'Alpone. Bonaparte avait cru surprendre l'ennemi. Mais 2 bataillons croates et 2 canons suffisent à barrer la chaussée. Le pont n'est pas franchi. Arcole reste à l'ennemi. Sur la gauche, en avant de Ronco, les troupes de Masséna et de Gardanne firent des prodiges de valeur (15 novembre). Le combat continua le lendemain et le surlendemain (16 et 17 novembre). Alvinczy résista opiniâtrement. Mais il avait dû s'arrêter et changer de front. En amont, Vaubois, repoussait Davidovitch de Pastrengo sur Rivoli (19 novembre). Alvinczy se replia vers Vicence (23 novembre). En même temps, trop tard, Wurmser tentait une sortie (23 novembre). Son action, qui eût pu être décisive quelques jours auparavant, n'eut aucun effet. La manœuvre autrichienne ne pouvait réussir qu'à la condition qu'il y eût correspondance constante entre les mouvements d'Alvinczy, de Davidovitch et de Wurmser. La coordination cessa après les combats d'Arcole. De part et d'autre, les pertes avaient été lourdes. Mais Bonaparte venait de conquérir un nouveau répit.

CRÉATION DE LA CISPADANE.

Il en profita pour continuer son œuvre d'émancipation. A Milan, il avait facilité (depuis le mois de septembre) la levée d'une légion lombarde, avec drapeau national vert-blanc-rouge. Il organisait aussi, en manière d'action politique contre l'Autriche, une légion polonaise. Le duc de Modène était en retard pour le paiement de ses contributions. Bonaparte déclara l'armistice rompu et plaça sous la protection de la France les patriotes de Modène et de Reggio (4 octobre). Réunis en congrès à Reggio, avec les délégués de Bologne et Ferrare en Romagne (16 octobre), ceux-ci abolissent la féodalité et déclarent s'unir pour former la « République cispadane » (27 décembre), comme si les rives du Pô devaient être dénommées par rapport à la capitale romaine. Une « légion italienne » se constitua à Bologne. « Si l'Italie veut être libre, qui pourrait désormais l'en empêcher? » s'écriait Bonaparte (10 décembre). Il avait utilisé Livourne pour y organiser le corps expéditionnaire qui reprit possession de la Corse; puis, comme il manquait d'argent, il informa le Directoire que « l'armée n'a presque rien à espérer de Livourne » (21 novembre), et il l'évacua au prix d'un million, par accord conclu à Bologne avec Manfredini, l'envoyé du grand-duc de Toscane (11 janvier 1797). Le pape se montra moins accommodant. Cacault avait été chargé de continuer les conversa-

tions commencées à Paris et à Florence. Bonaparte lui donna des instructions conciliantes : « J'ambitionne bien plus le titre de sauveur que celui de destructeur du Saint-Siège ». Avances inutiles : le Saint-Siège les laissa sans réponse, et, finalement, Cacault dut quitter Rome, pendant que le pape massait son armée à Faenza, sous les ordres de Colli. Pour la surveiller, Bonaparte laissa Lannes à Bologne avec 3 500 hommes, et rejoignit en hâte son quartier général de Vérone (12 janvier). Depuis quelques jours, des combats d'avant-poste annonçaient une nouvelle offensive autrichienne.

NOUVELLE OFFENSIVE D'ALVINCZY.

Mais où allait-elle se porter? Bonaparte avait placé Rey à l'issue de la vallée de la Chiese (4 100 hommes), Joubert dans les défilés de la haute Adige, de la Corona à Rivoli (10 300 hommes), Masséna autour de Vérone (9 300 hommes), et Augereau en aval, à Zevio et Legnago (10 500 hommes). Sérurier continuait le blocus de Mantoue (8 500 hommes). Or Alvinczy avait, comme précédemment, combiné une attaque simultanée par la haute Adige, de Roveredo sur Rivoli (en cinq colonnes, avec un effectif de 25 200 hommes) et par la basse Adige, de Bassano et Padoue sur Vérone et Legnago, (en deux colonnes commandées par Bajalicz : 6 000 hommes, et Provera : 9 000 hommes); à la tête du lac de Garde, une colonne (la 8e, avec 2 100 hommes) surveillait la vallée de la Chiese, et une dernière colonne (la 9e, 3 600 hommes) établissait la liaison par la haute Brenta et le col de Borgina avec la haute Adige. Ainsi, les deux forces ennemies se trouvaient en nombre égal (46 000 hommes), mais, par un raffinement de subtilité, les Autrichiens étaient divisés en neuf corps, dans une région difficile, tandis qu'au contraire Bonaparte tenait toutes ses troupes en main.

LA MANŒUVRE DE RIVOLI.

Il eut tôt fait de discerner d'où viendrait la principale attaque. Son service d'espionnage l'y aida. Le 13, à trois heures du soir, il mandait, de son quartier général de Vérone, à Sérurier : « Le projet de l'ennemi est enfin démasqué : il marche avec des forces considérables sur Rivoli ». Alors commence cette merveilleuse campagne de trois jours, (14-15-16 janvier 1797), où tout est admirable : chez le chef, la combinaison géniale de prudence et de hardiesse, la sûreté du coup d'œil, l'exactitude des détails et la rapidité surprenante des mouvements; dans l'armée, la parfaite homogénéité des troupes, officiers et soldats, qui sont dignes les uns des autres, et leur endurance presque surhumaine. La division Masséna, par exemple, fit plus de vingt lieues en livrant trois combats. Elle arriva juste à temps pour dégager les fantassins de Joubert et de Vial à Rivoli (14 janvier); une charge de cavalerie, commandée par Leclerc et Lassalle, acheva la déroute de l'ennemi. Sans perdre un instant,

Bonaparte prit le soir même ses dispositions contre Provera qui était arrivé devant Mantoue : il le cerne à la Favorite et le force à capituler (16 janvier).

DÉFAITE DES AUTRICHIENS ET DES PONTIFICAUX.

Bajalicz est ensuite obligé d'évacuer Bassano et les lignes de la Brenta (24 janvier) et Wurmser, réduit à la famine, capitule à Mantoue (2 février). L'armée autrichienne a perdu, en tués, blessés ou prisonniers, plus de la moitié de son effectif. Victor, placé à la tête des troupes de Bologne, auxquelles ont été adjointes les légions lombarde et italienne, bat en avant de Faenza les troupes pontificales (4 février), et entre à Ancône où Colli capitule (9 février).

TRAITÉ DE TOLENTINO.

Bonaparte l'y rejoint. Il frappe la ville d'une lourde contribution et reçoit une lettre du cardinal Mattei (12 février). Le pape demande à traiter. Les négociations avec la « prêtraille », comme disait Bonaparte, ont lieu à Tolentino. Elles sont brèves (16 au 19 février). Elles reprennent l'armistice de Bologne, en l'aggravant. Aux 16 millions de contribution que le pape n'avait pas encore payés, furent ajoutés 15 millions supplémentaires. Le Saint-Siège renonçait à Avignon, au comtat Venaissin, à Bologne, Ferrare et à la Romagne ; il s'engageait à ne pas s'allier aux ennemis de la France et à indemniser les héritiers de Bassville. Le traité de Tolentino (19 février) est muet sur la pacification religieuse de la France.

LA MISSION DE CLARKE.

Il est le premier que Bonaparte ait signé au nom de la France. Mais un « envoyé extraordinaire » venait d'arriver auprès du général à Tolentino, qui avait pour mission de traiter avec l'Autriche elle-même, et de déterminer ainsi la paix continentale. Quand Clarke avait quitté Paris (le 23 novembre 1796), tous les directeurs l'avaient embrassé à tour de rôle ; mais, quand il arriva en Italie, entre les campagnes d'Arcole et de Rivoli, il constata que ni Bonaparte ni Thugut n'étaient disposés à accorder l'armistice qu'il venait leur proposer. Il avait trente-deux ans. Il était, et devait rester toute sa vie, le type de ces officiers supérieurs qui n'ont de militaire que l'uniforme, les honneurs et les hautes soldes. Carnot, qui l'avait fait nommer chef du bureau topographique, appréciait fort son labeur diligent, qu'il savait faire valoir, car il était fin, souple et soucieux de ses intérêts. Dès qu'il comprit que les vues de Bonaparte et du Directoire n'étaient pas identiques, il louvoya. A sa décharge, il faut constater que le Directoire était moins que jamais d'accord avec soi-même. La crise politique provoquée par les difficultés intérieures commençait. Les instructions successives qui étaient rédigées à Paris pour Clarke variaient suivant que prévalait l'influence de Reubell, pour l'acquisition de la rive gauche du

Rhin (instructions du 16 novembre 1796 et du 22 avril 1797), ou celle de Carnot pour les limites constitutionnelles (instructions du 16 janvier et du 11 février 1797).

TRAITÉ AVEC LA SARDAIGNE.

En quittant Tolentino, Clarke, laissant Bonaparte régler seul les affaires d'Autriche, se rendit à Turin, où il négocia avec le nouveau roi Charles-Emmanuel IV. Par les traités du 25 février et du 5 avril 1797, la Sardaigne entrait en alliance offensive et défensive avec la France contre l'empereur; elle fournissait un contingent de 9 000 hommes contre promesse d'agrandissement territorial.

SUCCÈS DE HOCHE ET DE MOREAU.

En Allemagne, la campagne, soigneusement préparée par Carnot, commençait de la manière la plus brillante. Hoche, à l'armée de Sambre-et-Meuse, avait pris ses dispositions pour une offensive rapide. Par une innovation hardie, il enleva leur cavalerie aux divisions d'infanterie pour en constituer des divisions distinctes, et la rapidité foudroyante de sa marche en avant prouve qu'en effet, la cavalerie peut n'être pas toujours l'auxiliaire de l'infanterie. Quand Werneck, battu et poursuivi, s'arrêta à Bergen, devant Francfort, il était entouré de trois côtés et acculé à un désastre certain (22 avril). En Alsace, l'armée du Rhin-et-Moselle avec Moreau, au lieu de passer le Rhin à Kehl, où Starray l'attendait, déboucha par Kilstett, en aval, repoussa Starray (20 et 21 avril) et traversa la Forêt-Noire. Les opérations furent brusquement interrompues, en plein succès, le 23 avril : Bonaparte avait terminé sa guerre et imposait sa paix. Pourtant, le Directoire lui avait formellement interdit (le 14 mars) de conclure un armistice. Il avait pris les devants, et il opposait le fait accompli à la volonté du gouvernement.

OFFENSIVE DE BONAPARTE.

Il partagea ses troupes en trois corps d'une vingtaine de mille hommes chacun, sous le commandement de Joubert dans la Haute-Adige à Trente et de Masséna à Bassano, sur la Brenta et en avant à Trévise. Il se mit à la tête du 3e corps en aval de la Brenta et à Padoue. L'offensive devait être menée par le Frioul avec Masséna et Bonaparte, la gauche étant couverte par Joubert, qui entrera, s'il se peut, en liaison avec Moreau. Jusqu'à présent, Bonaparte avait eu à combattre des armées sans généraux; il a maintenant devant lui un général sans armée : l'expression est célèbre, et justement. L'archiduc Charles, transféré d'Allemagne en Italie, s'était en effet révélé, au cours des précédentes campagnes, comme le meilleur des chefs militaires ennemis, et bien supérieur à Beaulieu, Colli, Wurmser ou Alvinczy, mais il n'avait pas de troupes. A peine avait-il eu le temps de rassembler les lamentables débris de l'armée d'Alvinczy. Il a prévu que Bonaparte portera son offensive dans le Frioul, et c'est là qu'il disposa le gros de ses forces. Mais il en résulta

que les renforts d'Allemagne ne purent lui arriver que tardivement, à cause de la longueur du trajet. Les recrues de l'intérieur ne lui venaient pas beaucoup plus vite. Il comptait recevoir, au total, dans le courant de mars, une trentaine de mille hommes. En les attendant, il est obligé de se concentrer en arrière, sur la rive gauche du Tagliamento, avec 27 000 hommes seulement, protégé par une couverture de 6 000 hommes en deux corps sur la Piave. Dans le Tyrol, Davidovitch tient la vallée de la Haute-Adige avec 14 000 hommes, mais il a soulevé les hommes valides du pays, au nombre d'une dizaine de mille, qui font une guerre de partisans. Bonaparte savait par ses espions qu'il avait la supériorité numérique. Son armée, toujours victorieuse, était prête à de nouvelles victoires. Il résolut d'agir sans attendre les armées d'Allemagne, dont il n'ignorait pas qu'elles en étaient seulement à achever leurs préparatifs; et, pour la première fois, contrairement à toutes ses habitudes stratégiques en Italie, il prit l'offensive.

BONAPARTE OFFRE LA PAIX.

De la Brenta, il se porte rapidement sur le Tagliamento, qu'il traverse après un combat victorieux (16 mars). L'archiduc se retire dans la direction de Laybach sur la Save, comme pour entraîner l'ennemi au loin. Mais Bonaparte n'est pas dupe. Le 17, à sept heures du soir, il ordonne à Masséna, qui a déjà dépassé Bellune, de s'engager dans les montagnes par la Chiuse vénitienne, vers le col de Tarvis, et à Joubert, qui jusqu'à présent n'a pas bougé, de s'emparer de Botzen et Brixen. Lui-même se porte sur l'Isonzo, et il installe son quartier général à Goritz (21 mars). La prise du col de Tarvis (25 mars) ouvre la route de Vienne. Bonaparte remonte l'Isonzo et se porte en avant, de Tarvis à Villach (27 mars) et Klagenfurth sur la Drave (28 mars). Il a réussi, mais précairement. Il est isolé, en pleine montagne. Bernadotte, qui poursuit l'archiduc par Laybach, ne l'a pas encore rejoint. Dans le Tyrol, Joubert a conquis Botzen (21 mars) et Brixen (24 mars), non sans de rudes combats. Il tient à Brixen l'entrée du Pusterthal et de la vallée supérieure de la Drave, par où il pourra rallier Villach et Klagenfurth. Mais le soulèvement du Tyrol rend ses communications difficiles. Il ne sait même pas où est Bonaparte. L'ennemi reçoit constamment des renforts d'Allemagne, par le Brenner. C'est par l'Adige plus que par le Frioul qu'il essaie de réagir. Deux colonnes autrichiennes se glissent derrière Joubert, qui ne lui ferment plus seulement le chemin du retour : l'une se dirige sur Vérone, l'autre, commandée par Quasdanovitch en personne, a pour objectif Trieste. Joubert, chassé de Botzen et refoulé sur Brixen (3 avril), n'a plus d'autre issue que le Pusterthal. Après une marche pénible, il arrive

enfin à Villach avec 12 000 hommes et 7 000 prisonniers. Bonaparte est encore loin de Vienne, et il sait que le passage du Semmering ne sera pas aisé à franchir. Comme Joubert, il risque d'être tourné, et, s'il avance, il s'expose plus encore. Mais il a les apparences de la victoire. Il en profite. Audacieusement, il offre la paix :

« M. le général en chef, écrit-il de Klagenfurth le 31 mars à l'archiduc Charles, les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous assez tué de monde et commis assez de maux à la triste humanité!... Si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverais avoir méritée que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. » — Si la « réponse est favorable », mandait-il au Directoire (1er avril), « je prendrai sur moi de signer une convention secrète qui serait un préliminaire de traité de paix ».

PREMIERS POURPARLERS.

La lettre de Bonaparte, transmise par l'archiduc, intrigua Thugut. Il voulut savoir ce qu'offrait Bonaparte et lui envoya les généraux Merveldt et Bellegarde (4 avril), auxquels fut ensuite adjoint le marquis de Gallo, ministre des Deux-Siciles à la cour impériale, où l'on commençait à s'inquiéter. Bonaparte, en attendant la réponse, poussait sa pointe plus avant. Masséna avait pris contact avec l'archiduc et le forçait à reculer de Neumarkt sur Judenburg (1er avril), puis sur Knittelfeld (6 avril) et Léoben (7 avril). Le danger devenait menaçant pour Vienne, où la levée en masse fut proclamée (17 avril) dans l'émotion populaire. Un armistice de 5 jours conclu par Merveldt et Bellegarde avec Bonaparte à Judenburg (7 avril) fut renouvelé jusqu'au 20 à Léoben (le 13). Les pourparlers, commencés aussitôt après l'armistice, furent rapides. Bonaparte demandait la Belgique et la rive gauche du Rhin contre restitution de la Lombardie à l'Autriche, ou la Belgique seulement contre des compensations au détriment de la Vénétie : il n'établissait pas de préférence entre la possession de la Lombardie ou de la rive gauche du Rhin. Les Autrichiens n'hésitèrent pas : il y avait là pour eux des conditions inespérées.

PRÉLIMINAIRES DE LÉOBEN.

Les articles patents et secrets des préliminaires de paix, signés au château d'Eggenwald près Léoben le 18 avril à deux heures du matin, stipulent que l'Empereur et Roi renonce à la Belgique et « reconnaît les limites de la France décrétées par les lois de la République française », qu'il abandonne la « partie de ses États en Italie qui se trouve au delà de la rive droite de l'Oglio et de la rive droite du Pô », et qu'il reçoit en dédommagement « la partie de la Terre-Ferme vénitienne comprise entre l'Oglio, le Pô, la mer Adriatique et ses États héréditaires, ainsi que la Dalmatie et l'Istrie vénitienne ». La France aura la Lombardie et la partie des États

vénitiens « comprise entre l'Adda, le Pô, l'Oglio, la Valteline et le Tyrol », pour en constituer une « république indépendante ». Elle « renonce à ses droits sur les trois légations de la Romagne, de Bologne et de Ferrare », qui sont cédées à Venise en compensation. Les hostilités prennent fin entre la France et l'Empire; un congrès général sera réuni pour « conclure la paix définitive entre les deux puissances, sur la base de l'intégrité de l'Empire germanique ». — Lorsque tout fut terminé, Clarke arriva à Léoben (nuit du 18 au 19 avril). Seul il avait pouvoir de représenter le gouvernement; Bonaparte le savait, il savait aussi que le Directoire tenait autant à la rive gauche du Rhin qu'à la Belgique, il ne pouvait pas ignorer que la clause consentie par lui sur l'intégrité de l'Empire germanique mettait en question tous les accords conclus avec la Prusse et les princes allemands. Il « libérait » la Lombardie, mais il démembrait la Vénétie dont il livrait la majeure partie à l'Autriche. Pour donner leur pleine valeur aux préliminaires, il ne lui restait plus qu'à détruire l'indépendance de la République de Venise. Il mena l'opération sans le moindre scrupule, avec une habileté consommée.

SUPPRESSION DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Prétextant des troubles qu'il avait lui-même contribué à fomenter, il fit entrer à Venise le général Baraguey d'Hilliers avec un corps d'occupation de 3 000 hommes (15 mai). L'antique République de Saint-Marc prit fin. Ayant élu son premier doge en l'an 697 de l'ère chrétienne, elle avait duré exactement onze siècles. Le 27 mai, Bonaparte expliquait au Directoire que la Terre-Ferme devait revenir naturellement « à la nouvelle république » (cisalpine) et « Venise à l'Empereur », car c'est une « population inepte, lâche et nullement faite pour la liberté ». Dès le 10 juin, les Autrichiens commençaient l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie.

RATIFICATION DES PRÉLIMINAIRES DE LÉOBEN.

Bonaparte excellait dans l'art de la publicité : il fit en sorte que la nouvelle des préliminaires de Léoben parvînt à Paris quatre jours (25 avril) avant son rapport officiel (29 avril). Le Directoire délibéra (30 avril) : Carnot et Le Tourneur approuvaient les préliminaires parce qu'ils apportaient la paix désirée par la majorité des Conseils, fût-ce au détriment de la frontière « naturelle » du Rhin et avec les « limites constitutionnelles »; La Revellière applaudissait à l'émancipation de la Lombardie; Barras, qui avait vendu son appui aux Vénitiens contre un pot-de-vin de 600 000 livres, supposait, non sans raison, que Bonaparte était au courant de son ignoble marché, et il jugea prudent de voter pour les préliminaires. Seul Reubell refusa de donner sa voix pour la ratification. Dans son projet de rapport (rédigé par Delacroix), il disait :

« Le nouvel ordre de choses qui va s'établir en Italie, bien loin de rapprocher l'empereur de la République française, mettra plus d'opposition entre ses intérêts et les siens, lui assurera tous les moyens de force et contre la République lombarde et contre le reste de l'Italie. »

En effet, l'Autriche ne sortait pas vaincue de la « première campagne d'Italie ». Elle y gagnait en cohésion et en puissance. Elle restait en Italie, où la France prenait pied. « Une nouvelle guerre pourra seule arrêter ces événements funestes », concluait Delacroix. La politique nationale et prudente, pacifique et européenne, de la rive gauche du Rhin disparut pour toujours. La politique personnelle du général victorieux lui succède. Le Directoire abdique devant Bonaparte. Sans doute essaie-t-il encore de réagir par moments. Mais, dans la crise intérieure qui chaque jour s'aggrave, Bonaparte lie partie avec lui contre les Conseils et, par là même, il l'enchaîne en quelque sorte à sa politique extérieure.

CRÉATION DE LA RÉPUBLIQUE CISALPINE

Déjà il joue au souverain. Il réside au château de Mombello (ou Montebello) près Milan (de mai à août 1797). Il y a, non plus son quartier général, mais sa cour avec Joséphine qui l'a rejoint. Il est le chef suprême d'un État qu'il a créé. La Cispadane, unie à la Lombardie, constitue dorénavant la République Cisalpine, ainsi nommée parce qu'elle est du même côté des Alpes que Rome, la capitale de l'Italie. A elle de « montrer au monde » que « l'Italie moderne n'a pas dégénéré » et reste « digne de la liberté », déclare Bonaparte dans sa proclamation inaugurale (29 juin). De sa propre autorité, il lui donne une constitution calquée sur la française et nomme les cinq premiers directeurs. Quand Visconti, le représentant de la Cisalpine, se présenta à Paris, La Revellière lui parla d'une République italienne (27 août) : il entrait dans les vues de Bonaparte, qui déjà songeait à l'agrandissement de son État, au détriment de Gênes, où, par une coïncidence qui n'est pas l'effet du hasard, des mouvements révolutionnaires commencèrent (19 mai). — Mais les Génois promirent de modifier démocratiquement leur constitution, en échange de la protection française et du maintien de leur intégrité territoriale (5 juin); ils installèrent un gouvernement provisoire (14 juin); et, plus tard, la « République ligurienne » soumit à Bonaparte, qui l'approuva en l'amendant (11 novembre), un projet de constitution à la française avec un Directoire de cinq membres et deux Conseils. — Bonaparte trouva bientôt une compensation pour la Cisalpine. La Valteline commande la route de l'Inn par la Haute-Adda et le col de Buffalora, la route du Rhin par la vallée de Chiavenna et le col du Splügen; les habitants, sujets des Grisons, voulurent s'affranchir, eux aussi. Ils sollicitèrent la médiation de Bonaparte, qui les

annexa à la Cisalpine (10 octobre), avec d'autant plus d'empressement qu'il avait déjà (en mai et juin) inutilement demandé au Valais un droit de passage au Simplon.

LES RÊVES DE BONAPARTE A MOMBELLO.

Mais l'imagination de Bonaparte se dilatait déjà bien au delà de l'Italie, sur tout le bassin de la Méditerranée. Aussitôt après la chute de Venise, une expédition était organisée « pour s'emparer de Corfou, Zante et Céphalonie » (26 mai). Pour Corfou, « je crois, écrivait Bonaparte (25 mai), que nous devons irrévocablement la garder ». Les îles Ioniennes « sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble ». Car « l'empire des Turcs s'écroule tous les jours. La possession de ces îles nous mettra à même de les soutenir autant que cela sera possible, ou d'en prendre notre part. Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que pour détruire véritablement l'Angleterre il faut nous emparer de l'Egypte » (16 août). Au surplus, « s'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angleterre, nous fussions obligés de céder le Cap de Bonne-Espérance, il faudrait nous emparer de l'Égypte » (13 septembre). Donc, de Corfou, on lancera des proclamations qui parleront « de la Grèce, de Sparte et d'Athènes » (26 mai). Des relations amicales seront nouées avec « la brave nation albanaise » (30 juillet, 16 août). L'île de Malte commande la route d'Égypte; elle est « pour nous d'un intérêt majeur », elle « n'a pas de prix pour nous » (26 mai) : « pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte? » (13 septembre). « Camarades, disait Bonaparte aux marins du contre-amiral Brueys (16 septembre), dès que nous aurons pacifié le continent, nous nous unirons à vous pour conquérir la liberté des mers. » L'idée d'une expédition en Égypte hantait Bonaparte parce qu'elle était méditerranéenne, le Directoire ne devait l'accepter que parce qu'elle se présentait comme un moyen de lutte contre l'Angleterre, et, quand il nomma Bonaparte général en chef de l'armée d'Angleterre (26 octobre), il ne donnait qu'à demi satisfaction au général. Ainsi, les rêves de Mombello se cristallisent autour de la Cisalpine en forme d'empire romain.

LES NÉGOCIATIONS DE PAIX.

Ils sont très loin de la France, qui est transalpine, qui a d'autres traditions, d'autres aspirations, d'autres intérêts, dont il faudra bien que Bonaparte tienne compte quand il en devient enfin, officiellement, le mandataire. Les ratifications furent échangées à Mombello le 24 mai, et les négociations pour le traité définitif de paix commencèrent aussitôt entre les plénipotentiaires, Bonaparte et Clarke d'une part, Gallo et Merveldt d'autre part. Elles ne durèrent pas moins de cinq mois. A la fin d'août, Bonaparte, resté seul plénipotentiaire, s'établit à Passariano sur la rive gauche du Tagliamento; Gallo et

Merveldt, auxquels sont associés le comte Louis de Cobenzl, ambassadeur à Pétersbourg, et le baron de Degelmann, ministre à Berne, résident à Udine, à quatre lieues de Passariano; les conférences ont lieu alternativement chez Bonaparte et chez les Autrichiens; et le traité fut signé au village de Campo-Formio, à mi-chemin d'Udine et de Passariano, le 17 octobre. Les Autrichiens jouèrent très serré. Ils surent tirer profit de toutes les circonstances : la conférence de Lille, l'entrée du nouveau tiers aux Conseils, le développement de la conspiration anglo-royaliste, la crise de Fructidor. La souplesse de Cobenzl, la ténacité de Thugut, se combinaient en manœuvres tantôt dilatoires, tantôt pressantes, qui prirent parfois Bonaparte au dépourvu. Il était seul, sans expérience diplomatique, sans conseillers, sans direction. Le Directoire s'en rapportait à lui. Bonaparte le soutenait publiquement contre les Conseils. A cause du danger intérieur, Reubell, sans renoncer à ses vues, en ajourna la réalisation. Les divergences de politique extérieure entre le directeur et le général s'effacèrent comme par un compromis tacite. Le remplacement de Delacroix par Talleyrand, la nomination de nouveaux directeurs, l'attitude même du général aidèrent au changement. Jamais peut-être l'accord n'a été plus complet entre le gouvernement et Bonaparte. Le Directoire accepta le texte définitif du traité (26 octobre). De Léoben à Campo-Formio, les responsabilités se sont déplacées, comme les conditions ont changé.

CLAUSES DU TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO.

Car les articles patents et secrets du traité ne confirment pas sans de notables modifications les préliminaires. L'État vénitien est totalement supprimé, et le duc de Modène dépossédé. La France acquiert « les îles ci-devant vénitiennes du Levant » (ou îles Ioniennes), avec les « établissements ci-devant vénitiens en Albanie »; la Cisalpine reçoit la Terre-Ferme jusqu'à l'Adige, le Modénais et les trois légations de Bologne, Ferrare et Romagne; l'Autriche obtient tout le reste des anciens États vénitiens, de l'Adige à Venise, Venise et les Lagunes, l'Istrie, la Dalmatie et les bouches de Cattaro avec les îles du littoral. En Allemagne, elle cède à la France ses possessions de la rive gauche du Rhin et au duc de Modène le Brisgau. En compensation, elle s'annexera l'archevêché de Saltzbourg et la Bavière jusqu'à l'Inn. La frontière française suivra le Rhin jusqu'à Andernach, à l'embouchure de la Nette, et de là rejoindra la Meuse à Venlo par une ligne arbitraire qui suit et rejoint les rivières de Nette, Erft et Roer. Les princes allemands ainsi dépossédés — les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, l'électeur palatin de Bavière, le duc de Deux-Ponts et les autres seigneurs de moindre importance — obtiendront en Alle-

magne « des indemnités convenables ». De même, une indemnité est garantie au prince de Nassau-Dietz, ci-devant stathouder de Hollande. Il sera tenu à Rastadt un congrès, uniquement composé des plénipotentiaires de l'Empire germanique et de la République française, pour la pacification entre ces deux puissances et la détermination des indemnités. L'empereur et la République y « réuniront leur bons offices ».

AVANTAGES AUTRICHIENS.

Ainsi, le principe de l'intégrité de l'Empire germanique est abandonné. Mais l'Autriche a pris ses précautions. Non seulement elle ne perd rien, ni en Italie ni en Allemagne, puisqu'elle échange avantageusement la Lombardie contre la Vénétie et ses terres rhénanes contre le Saltzbourg et le quartier de l'Inn, mais elle empêche la Prusse de faire comme elle. La France n'obtient pas entièrement la ligne du Rhin, et sa nouvelle frontière est dessinée de telle sorte qu'elle « n'a point de difficulté à restituer au roi de Prusse ses possessions sur la rive gauche du Rhin : en conséquence, il ne sera question d'aucune acquisition nouvelle pour le roi de Prusse, ce que les deux puissances se garantissent mutuellement ». Les termes du traité (au 9e article secret) sont aussi catégoriques que possible. Que si, toutefois, « lors de la pacification prochaine de l'Empire germanique » la France « fait une acquisition en Allemagne », l'empereur « doit également y obtenir un équivalent » (7e article secret). Le cas inverse est prévu en faveur de la France, mais il ne se réalisera sans doute pas, puisque l'empereur est déjà nanti. Alors, de deux choses l'une. Ou la France renoncera définitivement à la ligne du Rhin et aux combinaisons depuis si longtemps arrêtées avec la Prusse, ou elle essaiera, au congrès de Rastadt, d'y revenir. Dans le premier cas, elle perd le bénéfice d'accords déjà conclus, alors que l'Autriche sort avantagée d'une longue guerre où elle a toujours été vaincue; dans le second cas, elle maintient ce qu'elle a obtenu, mais l'Autriche a la garantie d'une indemnité supplémentaire. Par ailleurs, le traité de Campo-Formio continue en ligne directe le jeu raffiné, subtil et qui paraît aujourd'hui barbare des trocs et compensations d'ancien régime. Il ignore tout des principes nouveaux d'affranchissement des peuples. Il n'a été révolutionnaire qu'indirectement, par les espoirs que les patriotes incorporaient à la Cisalpine.

LIVRE IV

LES SECOUSSES DIRECTORIALES

CHAPITRE PREMIER

LA DEUXIÈME COALITION

I. L'IMPOSSIBLE PAIX. — II. LA GUERRE MARITIME. — III. DÉBUT DE LA NOUVELLE GUERRE CONTINENTALE.

I. — L'IMPOSSIBLE PAIX[1]

INCERTITUDES POLITIQUES.

APRÈS Campo-Formio, la politique de la France au dehors est faite de continuelles incertitudes, d'incohérences et d'oscillations. L'exemple de Bonaparte est devenu contagieux. Il a en quelque sorte brisé l'unité de l'État. Parce qu'un homme a réussi à faire

1. AFFAIRES DE SUISSE. Les textes essentiels sont réunis dans l'*Amtliche Sammlung* en 3 séries (1245-1798-1803-1848), Lucerne, Berne, etc., 1839-1905, 20 vol., t. VIII et dernier de la 1re série, p. p. Meyer von Knonau, et t. I-IV de la 2e série en 10 vol., p. p. Strickler. Voir aussi : Dunant, *Relations diplomatiques de la France et de la République helvétique* (Quellen z. schw. G., t. XIX, 1901). — Principales histoires générales du peuple suisse : J. de Muller et continuateurs, *Histoire de la Confédération suisse*, édit. franç., 1837-1851, 18 vol., les t. XV-XVI, par Monnard (abrégé, sous le même titre, par Vuillemin, Lausanne, 1875, 2 vol., t. II); Daendliker, *G. d. Schweiz*, Zurich, 1884-86, 3 vol., t. III; Dierauer, *G. d. schweizerischen Eidgenossenschaft*, Gotha, 1887-1917, 5 vol., t. IV et V; Oechsli, *G. d. Schweiz im 19. Jahrh.*, Leipzig, 1903-13, 2 vol., t. I; cf., du même, *Die Schweiz i. d. J. 1798 u. 1799*, dans l'ouvrage collectif intitulé : *Vor 100 Jahren*, Zurich, 1899. Voir aussi Guyot, op. cit. (exposé détaillé et pénétrant). L'histoire de Suisse est une des plus avancées qui soient, mais l'interprétation des faits reste souvent très discutée. Les monographies foisonnent, depuis Mallet du Pan, *Essai histor. sur la destruction de la Ligue et de la liberté helvétiques*, Londres, 1798, jusqu'à Strickler, *Die helvetische Revolution*, Frauenfeld, 1898; Rott, *Perrochel et Masséna*, Neuchâtel (1899); Barth, *Mengaud u. die Revolutionierung der Schweiz*, Bâle, 1900; Otto, *Bacher*, Strasbourg, 1910. — Sur Genève : Chapuisat, *De la Terreur à l'annexion*, Genève et Paris, 1913; du même, *La municipalité de Genève pendant la domination française*, ibid., 1910; Barbey, *Desportes et l'annexion de Genève à la France*, 1916. — Sur Mulhouse : Meininger, *Le traité de la réunion de Mulhouse à la France*, Mulhouse, 1910, in-f°; Ch. Schmidt, *Une conquête douanière, Mulhouse*, Paris-Nancy (1912). — AFFAIRES D'ITALIE. Ajouter aux indications précédemment données : sur Rome, Dufourcq, *Le régime jacobin en Italie; étude sur la République romaine*, 1900 ; Masséna, *Rapport* sur l'insurrection militaire de Rome, p. p. Charavay, Révol. franc., 1891, t. XXI (cf. Vingtrinier, *Une sédition militaire à Rome*, ibid., 1899, t. XXXVI); Duveyrier, *Anecdotes historiques*, p. p. Tourneux, 1907 (Soc. Hist. Contemp.); quelques détails dans Du Casse, *Mém. et Corresp. du roi Joseph*,

accepter son programme au gouvernement, qui pourtant n'abandonne pas le sien, personne n'obéit plus à personne. Directeurs, ministres, généraux, diplomates : chacun a ses idées particulières, et les ordres qui partent de Paris ne sont pas seulement contredits le lendemain par ceux qui les envoient, mais par ceux qui les reçoivent. L'essai d'accord direct avec l'Angleterre venait d'échouer, parce qu'il s'était présenté comme une offensive de l'ennemi, liée à un complot contre la Constitution. Pour arriver à la paix générale, une seule voie restait ouverte : la pacification définitive du continent, qui, laissant l'Angleterre isolée, la forcerait enfin à conclure. C'est ainsi que procédera Bonaparte quand il sera Premier consul, et qu'aurait voulu faire le Directoire. Mais les apparents succès de Bonaparte et les illusions nourries de son prestige valurent de nombreux partisans à sa politique ; la propagande reprit avec une nouvelle ampleur, et Reubell lui-même s'en fit le serviteur pour révolutionner la Suisse.

INTERVENTION FRANÇAISE EN SUISSE.

En juin 1796, le chancelier du grand tribun de Bâle, Pierre Ochs, fit le voyage de Paris, où il s'aboucha avec le Directoire et spécialement avec Reubell, qui de Colmar avait de longue date noué des relations avec les Bâlois. A la fin de l'année, le Vaudois Frédéric-César de La Harpe, qui avait été avocat à Berne puis précepteur du grand-duc Alexandre de Russie, s'établit à Paris, où il commença une active propagande. Le pays de Vaud dépendait du canton de Berne, auquel il avait été cédé sous certaines conditions par les ducs de Savoie. L'argument que La Harpe développa, notamment dans un mémoire soumis au Directoire quelques jours après le 18 fructidor (11 septembre 1797), voulait que la France eût le droit d'intervenir pour obtenir de Berne la restitution de leurs franchises aux Vaudois comme puissance substituée aux ducs de Savoie en vertu du traité conclu avec la Sardaigne le 15 mai 1796. Après le complot de Fructidor, dont il n'ignorait pas qu'il avait été machiné en Suisse, le Directoire adopta

1853-54, 10 vol. ; voir aussi Boulot, *Duphot*, 1909, in-12. — Sur Naples, Dry (colonel Fleury), op. cit. ; Conforti, *Napoli dalla pace di Parigi alla guerra del 1798*, Naples, 1889, in-12 ; Maresca, *La missione del Commandatore Ruffo a Parigi*, Naples, 1908. — Lang, *Graf Reinhard*, Bamberg, 1896, et, sur la missionde Reinhard en Toscane, Mme Reinhard, *Lettres à sa mère*, p. p. Wimpffen, 1901 (Soc. Hist. Contemp.) ; Madelin, *Fouché*, déjà cité. — AFFAIRES D'ALLEMAGNE. Sur l'incident Bernadotte : Ernouf, *Nouvelles études sur la Révolution*, 1852, in-12 ; Masson, *Les diplomates de la Révolution*, 1882 ; Dry, *Soldats ambassadeurs*, 1906, t. II. — Sur la mission de Sieyès à Berlin : Neton, *Sieyès*, 1900 ; Bailleu, op. cit. — Sur le Congrès de Rastadt : Münch von Bellinghausen, *Protokoll der Reichsfriedensdeputation zu Rastadt*, Rastadt, 1798-1800, 6 vol. ; Haeusser, *Z. G. d. Rastatter Congresses*, Histor. Zeitschrift, 1862, t. VII ; Vivenot, même titre, Vienne, 1871 ; Hüffer, *Der Rastatter Congress*, Vienne, 1878-79, 2 vol. ; Pallain, *Ministère de Talleyrand*, déjà cité ; Montarlot et Pingaud, *Le Congrès de Rastatt* (Corresp. et Documents), 1912-13, 3 vol. (Soc. Hist. Contemp.). — Sur la conférence de Seltz : Mendelssohn-Bartholdy, *Die Conferenzen von Seltz*, Histor. Zeitschrift, 1870, t. XXIII.

une attitude moins conciliante. Bacher, secrétaire et successeur du prudent Barthélemy à la légation française, fut remplacé par un énergique Alsacien de Belfort, Mengaud (14 novembre 1797), qui prit en main la cause des patriotes. La France revendiquait depuis longtemps quelques vallées du Jura comme dépendances des terres de l'évêché de Bâle devenues le département du Mont-Terrible ; il était question à son sujet d'échanges territoriaux avec le Corps helvétique, Berne ou Bâle : Reubell donna les premiers ordres pour en assurer l'occupation militaire (19 novembre), et Pierre Ochs fut mandé à Paris. Dans le même temps, Bonaparte traversait la Suisse pour se rendre à Rastadt ; de Genève à Bâle (21-24 novembre), il se déclara ouvertement pour les patriotes. A la vérité, il ne disait pas en public qu'il considérait comme nécessaire à la sûreté des communications entre la France et la Cisalpine l'assujétissement du pays, mais les ouvertures qu'il avait faites au Valais pour le Simplon et l'annexion qu'il venait de décréter de la Valteline au détriment des Grisons, laissaient assez voir ses véritables desseins. Arrivé à Paris, il dîna chez Reubell avec Ochs et les généraux Scherer, Berthier, Murat (8 décembre), et l'action succède aux paroles : le 10 décembre, Bonaparte envoie sur la frontière du pays de Vaud la division Masséna de l'armée d'Italie ; le 15, un détachement envoyé par Augereau de l'armée du Rhin sous le commandement de Gouvion Saint-Cyr commence l'occupation des vallées du Jura, et, le 28, un arrêté directorial, auquel on donne la plus large publicité, annonce que la France prend sous sa protection les Vaudois qui s'adresseront à elle « pour être réintégrés dans leurs droits ».

RÉSISTANCES CONTRE L'INTERVENTION FRANÇAISE.

Peut-être le Directoire voulait-il seulement exercer une pression et pensait-il que la menace d'intervention suffirait. Mais il se trouva pris comme dans un engrenage. Bon gré, mal gré, il passa de la menace à l'intervention, puis de l'intervention à l'occupation, sinon même à la conquête sanglante et coûteuse. Car les événements se précipitent. Non sans hésitation ni arrière-pensée, tous les cantons aristocratiques commencent la réforme de leurs constitutions : Bâle (dès le 8 janvier 1798), suivi par Soleure, Lucerne, Berne, Zurich et Fribourg (le 4 février), autant par crainte d'une invasion française que sous la pression des patriotes. Une constitution unitaire à la française, avec Directoire de cinq membres et deux Conseils, avait été élaborée à Paris en janvier par Ochs avec le concours de Daunou, de Reubell, de Merlin, peut-être même de Bonaparte, soumise au Directoire qui l'avait approuvée officieusement, et publiée dans le *Moniteur* (du 8 février) sous la signature d'Ochs. Il fallut l'imposer par la force à Berne, où Brune et Schauenbourg, succes-

seurs de Masséna et Gouvion Saint-Cyr, entrèrent après une courte résistance (5 et 6 mars 1797), et aux montagnards de Schwytz, qui furent battus à Morgarten (3 mai). Seul de tous les anciens alliés du Corps helvétique, le Valais avait été incorporé à la république nouvelle, parce qu'il commande le passage du Simplon. Mais les unitaires y étaient en minorité, et le résident français Mangourit conseillait de faire du pays une république séparée. Les troupes françaises, après le combat de Morges (17 mai), imposèrent le retour des unitaires qui avaient été expatriés. Par traité signé le 19 août, la France garantissait à la Suisse son intégrité territoriale et le maintien de sa constitution; elle avait droit de passage par le Simplon; l'alliance défensive et offensive était valable pour la guerre continentale (mais la question du contingent resta en suspens); l'occupation militaire devait prendre fin dans le délai de trois mois, les frais d'occupation incombant à la France aussitôt après la ratification. Mais il avait fallu faire parler la poudre pour achever la création de la nouvelle république. — Tout au contraire, deux des alliés de la Suisse d'autrefois, Mulhouse et Genève, se réunirent pacifiquement à la France.

RÉUNION DE MULHOUSE A LA FRANCE.

La petite république de Mulhouse, enclavée dans le Haut-Rhin, s'était fait une spécialité de la fabrication des indiennes ou tissus de cotons imprimés, et elle concurrençait sur le marché français les produits similaires de l'industrie française. Son encerclement douanier (auquel procéda le département du Haut-Rhin de sa propre initiative, 22 septembre 1792), les difficultés créées par la contrebande, l'approvisionnement de la ville en grains et la circulation monétaire, la mirent dans le plus grand embarras. Les députés qu'elle envoya à Paris, Kœchlin, Thierry, pour obtenir un traité de commerce, revinrent avec l'idée de la réunion à la France. Le Comité de salut public consentit, par arrêté du 26 mars 1794, certaines exceptions en faveur des Mulhousois, mais sans leur donner la garantie d'un traité de commerce. Aller plus loin eût été les faire bénéficier des avantages de la nationalité française, sans qu'ils en eussent les charges, tout en lésant en France même de nombreux intérêts. La dissolution du Corps helvétique leur donna occasion d'exprimer leur vœu de réunion. Reubell leur dépêcha un de ses amis, Metzger, membre de l'administration du Haut-Rhin, qui s'aboucha avec les bourgmestres Hofer et Dollfus, le tribun Risler, les membres du Grand conseil Kœchlin, Schlumberger, et autres. Le traité, signé le 28 janvier 1798 « devant toute la bourgeoisie convoquée et assemblée », et ratifié par elle à l'unanimité ainsi que par les « habitants » campagnards de la république, contresigné à Paris par le président

du Directoire le 10 février, voté aux Cinq-Cents le 22, adopté et converti en loi par les Anciens le 1er mars, porte que « la République française adopte le vœu des citoyens de la république de Mulhouse », et « déclare lesdits citoyens Français nés » ; « la république de Mulhouse renonce à tous les liens qui l'unissaient au Corps helvétique; elle dépose et verse dans le sein de la République française ses droits à une souveraineté particulière » dont elle retient pourtant comme une survivance temporaire, car elle reste « en état de neutralité » jusqu'à la paix générale et sera exempte de toute charge militaire. Les biens de mainmorte sis sur le territoire de la république étaient nationalisés au profit de la commune de Mulhouse et non de l'État français. L'entrée définitive des Mulhousois dans la nation française fut célébrée le 15 mars 1798.

RÉUNION DE GENÈVE A LA FRANCE.

Les citoyens de Genève ne désiraient pas tous la réunion à la France, mais ils comprenaient que les changements survenus en Suisse auraient leur répercussion chez eux. Une « commission extraordinaire revêtue de tous les pouvoirs du peuple souverain » fut instituée (19 mars), et Desportes, le résident français, reçut de son côté pleins pouvoirs (25 mars). La négociation n'eut pas lieu sans incidents, mais enfin le traité, calqué sur celui de Mulhouse, fut signé le 26 avril. Les Genevois étaient déclarés Français nés, sauf Mallet du Pan et deux autres publicistes antirévolutionnaires; comme les Mulhousois, ils devaient rester neutres jusqu'à la paix générale; mais les fortifications et arsenaux de la ville devenaient propriété nationale et étaient mis sur-le-champ à la disposition du gouvernement français. La loi du 25 août 1798 fit de Genève le chef-lieu du nouveau département du Léman, formé du territoire de l'ancienne république et de quelques cantons de l'Ain et du Mont-Blanc.

INTERVENTION FRANÇAISE A ROME.

En même temps que l'ancien Corps helvétique, le Directoire révolutionnait les États pontificaux. Le général Duphot s'était rendu à Rome pour épouser la belle-sœur de l'ambassadeur français Joseph Bonaparte, Désirée Clary. La veille du mariage, les patriotes entrèrent en collision avec la troupe, deux dragons furent tués, quelques patriotes se réfugièrent au palais de l'ambassade, les soldats de la police les y poursuivirent et, dans le désordre qui suivit, Duphot fut massacré, sous les yeux de Joseph, qui, le soir même, quitta Rome (28 décembre 1797). Grande fut l'émotion quand la nouvelle parvint à Paris. Le Directoire en délibéra avec Bonaparte (11 janvier 1798). Une intervention militaire fut décidée. Merlin de Douai rédigea d'urgence la constitution de la future république; il copia la Constitution de l'an III en l'affublant de vocables romains :

les directeurs furent dénommés consuls, les Anciens, sénateurs; les membres des Cinq-Cents, Tribuns; les assemblées primaires, comices; les commissaires du gouvernement dans les départements, préfets; les agents municipaux, édiles, et ainsi de suite. Le général Berthier se présenta devant Rome (9 février). Il soumit au pape une série de demandes, dont aucune n'impliquait la substitution de la république au gouvernement établi. Le pape consentit à tout, et un détachement français entra dans la ville, suivi dès le lendemain (13 février) par les « faiseurs d'affaires », en carrosse : une des clauses de la convention conclue par Berthier obligeait le pape à payer une lourde contribution de guerre. Mais, le 15 février, quelques patriotes, encouragés par la présence des troupes, proclamèrent la république sur le Forum. Berthier avait affecté de ne pas participer au mouvement, mais il s'empressa de fraterniser avec les chefs du nouveau gouvernement provisoire. Le 19, Masséna arrive pour remplacer Berthier, le 20, le pape est exilé en Toscane; les cardinaux s'étaient enfuis et avaient été incarcérés ou expulsés. Le 24, les troupes, que leurs chefs laissaient dans la misère tout en pillant effrontément pour eux-mêmes, se révoltèrent. Ce que voyant, les prêtres insurgèrent aussitôt le peuple de Rome (25 février). Les insurgés français eurent tôt fait de réduire les insurgés romains à la raison, mais les abus, les concussions et les vols continuèrent. Mangourit, de passage à Rome, écrivait à Talleyrand (5 octobre) : « Si j'étais Romain de naissance et de sentiment, oh! comme je haïrais les Français! »

INSTABILITÉ POLITIQUE.

Dans la république-sœur de Cisalpine, quatre coups d'État successifs attestent la fragilité de l'État créé par Bonaparte. Le traité d'alliance signé à Paris le 21 février 1798 imposait à la Cisalpine, avec l'obligation de soutenir la France dans toutes ses guerres, l'entretien permanent d'une armée française de 25 000 hommes au coût de 18 millions par an et d'une armée nationale d'environ 20 000 hommes : conditions véritablement exorbitantes, que les Conseils refusèrent de ratifier. Sur l'ordre du Directoire de Paris, Brune força 2 des 5 directeurs cisalpins à démissionner et révoqua 7 membres des Conseils (5 avril) : l'opposition ainsi décapitée, le traité d'alliance fut accepté. Or, les républicains de Cisalpine étaient, comme ceux de France, divisés en avancés et modérés : les avancés furent sacrifiés aux modérés, puis les modérés aux avancés et les avancés aux modérés, pendant qu'en Ligurie les directeurs épuraient les Conseils et qu'en Piémont le ministre de France Ginguené et le général Brune organisaient une sorte de guerre perlée pour révolutionner le pays. Pour avoir la paix, le gouvernement sarde

traita avec Ginguené et, par la convention du 17 juin, il consentit que Turin et les principales places fortes fussent occupées pendant deux mois par des détachements français. Les soldats de Brune, loin de réprimer les désordres, s'y associèrent; ils restèrent en Piémont au delà du terme fixé et organisèrent à Turin (le 15 septembre) une grande manifestation, qu'on appela la « mascarade », contre le roi. Ginguené touchait au but quand, brusquement, le Directoire le rappela (25 septembre).

LA TOSCANE ET LE PAPE.

En Toscane, le grand-duc Ferdinand se trouva fort embarrassé du pape qu'on lui avait expédié et que le Directoire songeait à déporter au loin : en Portugal ou en Brésil, ou dans une île comme les Baléares ou la Sicile. Avec d'infinies souplesses, le ministre toscan Manfredini réussit à ménager simultanément le Souverain pontife et le gouvernement français, tout en obtenant protection contre la propagande révolutionnaire. Il fut aidé par le ministre français à Florence, Reinhard. Pie VI resta en Toscane. Le grand-duc y gagna une manière de prestige. Il pouvait être utile, comme intermédiaire officieux avec Vienne, et il pouvait devenir dangereux, car il n'avait pas de traité d'alliance avec la France, et il ne dépendait que de lui d'ouvrir Livourne aux Anglais. La solution simpliste des avancés eût été de révolutionner la Toscane. Mais le Directoire en avait assez des expériences faites à Rome et en Helvétie, et il approuva Reinhard à Florence pour la même raison qu'à Turin il donnait tort à Ginguené.

LE CONGRÈS DE RASTADT.

Au début, on avait pu espérer que le congrès qui siégeait à Rastadt depuis le mois de décembre 1797 serait le congrès de la paix définitive : « C'est ici que se décide maintenant le sort de l'Europe, écrivait alors un des principaux plénipotentiaires, et c'est de la paix de Rastadt seule que datera la paix de l'Europe, si ce siècle ombrageux permet d'en avoir une ». Quatre députations constituaient le congrès, et d'abord les délégués de la Diète d'empire, au nombre de 10, cinq catholiques et cinq protestants; puis ceux de Vienne : trois comtes qui représentaient la triplicité de François II comme empereur, comme roi de Bohême et comme archiduc, Metternich (le père), Cobenzl et Lehrbach. Ce dernier siégeait avec la délégation d'empire; il n'était d'ailleurs qu'un comparse, comme Metternich; la direction appartenait, de fait, à Cobenzl. La Prusse avait envoyé trois diplomates, et la France, Bonaparte assisté de deux anciens Conventionnels Montagnards, précédemment plénipotentiaires aux conférences de Lille : Treilhard, que l'opinion publique tenait alors en grande estime, et Bonnier, le chef du bureau diplomatique du Directoire. Bonaparte ne fit qu'une courte apparition à Rastadt,

pour assurer la ratification et l'exécution du traité de Campo-Formio. Il refusa ensuite d'y retourner : en quoi les négociations diplomatiques eussent-elles accru son prestige? et ne risquaient-elles pas de le compromettre? Car il n'est pas impossible que Bonaparte se soit rendu compte que Cobenzl avait mieux su jouer de lui que lui de Cobenzl. Son abstention décapita en quelque sorte la mission française. Néanmoins, Treilhard et Bonnier obtinrent de la délégation d'empire deux décisions importantes : elle admit en principe que la France aurait le Rhin comme limite (9 mars), et qu'il serait procédé à des sécularisations dans l'empire afin d'indemniser les princes dépossédés sur la rive gauche du fleuve (3 avril). Mais c'était aboutir à un cul-de-sac sans issue. L'on se heurta au premier des vices irrémédiables que renfermait le traité conclu par Bonaparte à Campo-Formio. Puisque la France obtenait la totalité et non plus seulement une partie de la rive gauche, l'Autriche avait droit, aux termes du traité, à une indemnité supplémentaire. Or elle entendait ne porter atteinte que le moins possible à la constitution de l'empire, n'eût-ce été que pour empêcher la Prusse d'obtenir des agrandissements. Dans les conversations préliminaires avec les délégués français, elle désigna donc l'Italie, et, en Italie, les États pontificaux, qu'elle aurait partagés avec la Cisalpine, le pape ne gardant que Rome et sa banlieue. Mais Bonaparte n'admettait pas que l'Autriche pénétrât de nouveau en Italie. De Paris, il fit répondre par un refus (27 février); en réponse, l'empereur refusa de sanctionner les principes admis par la délégation d'empire.

LA NEUTRALITÉ PRUSSIENNE.

La Prusse restait obstinément immobile et muette dans sa neutralité. Elle se défiait de l'Autriche comme l'Autriche se défiait d'elle, et elle se défiait aussi de la France qui venait de traiter avec l'Autriche. Plus la France lui faisait d'avances, plus ses défiances croissaient. Elle était comme butée à son insu au second des vices irrémédiables du traité de Campo-Formio. Elle savait que le traité comportait une clause secrète à son détriment, mais elle en ignorait la teneur; elle interprétait les propositions françaises comme autant de pièges, et elle craignait, en y cédant, de fournir à la France des armes contre elle-même auprès de l'Autriche. Ainsi la France ne pouvait obtenir la rive gauche du Rhin sans un accord avec la Prusse, que rendait impossible son accord, d'ailleurs impossible, avec l'Autriche. La mort de Frédéric-Guillaume II et l'avènement de Frédéric-Guillaume III (16 novembre 1797) ne modifièrent pas la politique suivie par Haugwitz. La France multiplia inutilement ses offres, par l'intermédiaire de Sandoz à Paris et de Caillard à Berlin. Elle alla jusqu'à promettre à la Prusse, avec des indemnités

et le Hanovre, la ville de Hambourg et la couronne impériale : Frédéric-Guillaume III répondait qu'il ne pouvait faire sa liste, puisqu'il ignorait la liste des avantages promis à l'Autriche (4 février). Mais, lorsque Thugut vit que la France refusait de le suivre en Italie, il se tourna à son tour vers la Prusse. Il savait que le nouveau tsar, Paul Ier, ne laissait passer aucune occasion de témoigner son antipathie contre la France révolutionnaire, qu'il subissait de plus en plus l'influence de lord Whitworth, l'ambassadeur anglais à Pétersbourg, et même qu'il rassemblait une armée à Kiev (depuis janvier 1798). François II demanda par lettre autographe au tsar son intervention auprès de Frédéric-Guillaume III (9 mars), et Paul Ier répondit avec empressement, en esquissant le plan d'une ligue défensive contre la France, avec la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse (27 mars); puis, à l'instigation de l'Angleterre (3 avril), il décida d'envoyer dans la mer du Nord une partie de sa flotte baltique (4 mai), en même temps qu'il demandait au sultan, pour sa flotte de la mer Noire, l'ouverture du Bosphore, et qu'il envoyait Panine à Berlin (16 mai), pour négocier un rapprochement entre l'Autriche et la Prusse. Tout semblait indiquer que la coalition européenne allait se reconstituer autour de la Russie.

L'INCIDENT BERNADOTTE A VIENNE.

Thugut était plein de confiance. Il rappela Cobenzl de Rastadt (12 avril) et, le lendemain, un incident survint à Vienne comme fait à souhait pour déchaîner la guerre. L'ambassadeur français à Vienne, Bernadotte (nommé le 11 janvier), n'était pas bien en cour. Il comprenait si bien l'inutilité de sa mission, qu'il demanda son rappel (12 avril 1798). Mais, pour bien prouver à la morgue de la plus hautaine des cours qu'il n'abdiquait rien de ses principes, il arbora un large drapeau tricolore (13 avril). C'était jour de marché, et presque l'anniversaire de la levée en masse (du 17 avril 1797). La foule s'amassa, s'excita, lacéra le drapeau, brisa les vitres, pénétra dans l'hôtel, menaça l'ambassadeur, qui braqua ses pistolets sur les assaillants et ne fut dégagé par la troupe que fort avant dans la nuit, après qu'il eut, à trois reprises, demandé secours. L'excitation populaire était extrême. On criait, jusque dans les faubourgs éloignés : « Il faut exterminer les Français! Il n'y en a pas un de bon! » Bernadotte jugea insuffisantes les excuses qu'on lui apporta le lendemain, et il quitta Vienne (le 15 avril).

LES CONFÉRENCES DE SELTZ.

L'affaire était grave. Si Thugut obtenait, comme il l'espérait, l'alliance de la Prusse et de la Russie, c'était la guerre, et, en attendant, c'était pour la France un sérieux avertissement. Il fut convenu qu'on s'expliquerait en conférence particulière à Rastadt, et peut-être y parviendrait-on à régler les autres litiges en suspens.

L'Autriche désigna Cobenzl, et le Directoire nomma Bonaparte (25 avril), qui, pour la seconde fois, se déroba et fut remplacé par François de Neufchâteau (9 mai). Cobenzl accepta de le joindre à Seltz, en Alsace, vis-à-vis de Rastadt, sur l'autre rive du Rhin, et, à Seltz comme à Rastadt, il demanda sans les obtenir des indemnités en Italie; il les voulait même plus larges qu'auparavant, à cause des empiétements de la France en Suisse et à Rome. François de Neufchâteau n'obtint qu'une satisfaction dérisoire pour l'insulte faite à Bernadotte. Comme l'écrivait Talleyrand à l'issue de la conférence (7 juillet) : « Ce n'est point la guerre, ce n'est point la paix ».

LA MISSION DE SIEYÈS A BERLIN.

En quittant Seltz, Cobenzl passa par Berlin, afin d'y tenter un dernier effort, car Panine avait échoué. Mais il ne s'obstina pas longtemps (7 au 13 août) : Paul Ier venait d'ordonner (21 juillet) que l'armée formée à Kiev prît la route de Galicie pour coopérer avec l'Autriche; le mouvement commença en effet peu après (29 septembre). Une autre armée devait se masser sur la frontière prussienne, pour coopérer avec la Prusse ou la maintenir dans la neutralité, suivant l'attitude qu'elle prendrait. Or, au moment où la mission de Panine s'avérait comme infructueuse, un nouvel ambassadeur français arrivait à Berlin (20 juin). C'était l'illustre Sieyès en personne. Son prestige était si grand à Paris qu'on s'était imaginé qu'il emporterait d'assaut la place autour de laquelle l'honnête Caillard multipliait depuis si longtemps les travaux d'approche. Il travailla de son mieux et, de Paris, Talleyrand, qui était, lui aussi, partisan de l'alliance prussienne, l'aida activement. Il soumit à Haugwitz une des formules lapidaires dont il s'était fait une spécialité : « Le Directoire fera la paix avec vous, sans vous ou contre vous » (30 juillet). Mais la formule était fausse, car le Directoire était tout aussi incapable de faire la paix sur le continent avec la coopération de l'Autriche contre la Prusse qu'avec la coopération de la Prusse contre l'Autriche. Vers le début d'octobre, il n'était plus douteux que la Prusse refuserait une fois de plus de lier partie avec la France.

II. — LA GUERRE MARITIME[1]

DIFFICULTÉS EN ESPAGNE ET EN BATAVIE.

PENDANT que la paix continentale s'avérait de plus en plus précaire, la guerre anglaise continuait. Trois puissances pouvaient, diversement, être utiles à la France : l'Espagne alliée, la

1. La Jonquière, *L'expédition d'Egypte*, 1900-07, 5 vol. (Sect. hist. de l'Etat-Major), publication documentaire de premier ordre. On avait auparavant trois histoires principales de la campagne d'Egypte : Napoléon. *Campagne d'Egypte et de Syrie*, Corresp., t. XXIX-XXX (œuvres de Napoléon à Sainte-Hélène); cf. Corresp., t. IV et V : lettres de Bonaparte;



UN MAMELOUK

Peinture de Carle Vernet, 1821. Le guerrier, en costume oriental, a passé les rênes de son cheval dans son bras droit ; il tient un jonc de la main droite, tandis que de la gauche il décharge un pistolet. Son sabre recourbé pend à sa ceinture.

Batavie vassale et les États-Unis neutres. Mais il s'en faut que la diplomatie directoriale les ait orientées vers la lutte aux côtés de la France. — En Espagne, elle intrigua. Subrepticement, Talleyrand, avec la complicité de Barras, dépêcha à Godoy un émissaire secret, Carency, pour lui offrir ses bons offices contre payement de quelques millions au gouvernement pour les besoins de l'État, et une riche gratification au directeur et au ministre. La flotte espagnole resta paisiblement bloquée à Cadix. — La Batavie était en mal de constitution; ni la Convention (1er mars 1796), ni l'Assemblée nationale (1er septembre 1797) n'aboutissaient. Le Directoire procéda par coups d'État : épuration de l'Assemblée nationale pour la forcer à accepter une constitution rédigée par Merlin de Douai sur le modèle français, puis renversement du Directoire. Le nouveau gouvernement s'engagea (12 juin 1798) à entretenir en permanence une armée française de 25000 hommes dans le pays, au prix d'un million par mois. Le Corps législatif, régulièrement élu d'après la nouvelle constitution, prit séance (31 juillet) et désigna enfin les membres du Directoire définitif (10 août). Mais la crise intérieure continua et, dans la rivalité des hommes et des partis, on ne songeait guère à la lutte contre l'Angleterre.

RUPTURE AVEC LES ÉTATS-UNIS.

Les relations avec les États-Unis tournèrent au pire. Le président John Adams, pour renouer les relations interrompues depuis

Berthier, *Campagne d'Egypte*, 1re partie; Reynier, id., 2e partie, 2e édit., 1827, 2 vol. (Mém. des Contemporains); 1re édit., 1800 (Berthier) et 1802 (Reynier); Reybaud et autres, *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, 1830-35, 10 vol. et atlas. — Principaux mémoires, souvenirs, notes et lettres sur l'expédition d'Egypte : Bourrienne, t. II et III, 1829; Bricard, *Journal*, 1891 (cf. *Journal d'un dragon d'Egypte*, 1899); Desvernois, p. p. Dufourcq, 1898; Doguereau, *Journal*, p. p. La Jonquière, 1904; François, *Journal*, p. p. Grolleau, 1993-04, 2 vol.; Geoffroy Saint-Hilaire, *Lettres*, p. p. Hamy, 1901; Jollois, *Journal*, p. p. Lefèvre-Pontalis, 1904; Lavallette, 1905; Malus, *Agenda*, p. p. Thoumas, 1892, in-12; Thurmann, *Souv.*, p. p. Fleury, 1902, in-12; Vaxelaire, p. p. Gauthier-Villars (1900), in-12; Vetray, p. p. Galli, 1883, in-12; Villiers du Terrage, *Journal et Souv.*, 1899; Guitry, *L'armée de Bonaparte en Egypte* (1897) : documents. — D'autre part : Abdurrahman Gabarti, *Journal*, et Mou' Allem Nicolas, *Précis*, trad. par Cardin, 1838; Nakoula el-Turk, *Histoire*, trad. par Desgranges, 1839. — Voir aussi : Charles-Roux, *Les origines de l'expédition d'Egypte*, 1910; Boulay de la Meurthe, *Le Directoire et l'expédition d'Egypte*, 1885, in-12; Skalkowski, *Les Polonais en Egypte*, 1910; Rigault, *Etats des services des officiers de l'armée d'Egypte*, 1911. — Guerre maritime et désastre d'Aboukir : Nelson, *Despatches and Letters*, Londres, 1844-46, 7 vol., t. III; Wilson, *History of the British expedition to Egypt*, Londres, 1802; Mahan, *Infl. of Sea Power*, déjà cité; du même, *The Life of Nelson*, Londres, 1897, 2 vol.; Chevalier, *Hist. de la marine franç.*, t. III, 1886; Desbrière, *Projets et tentatives de débarquement*, t. II, 1902 (Sect. histor. de l'Etat-Major). — Sur Malte : Doublet, *Mém.*, p. p. Panisse-Passis, 1883, in-12; La Tour du Pin La Charce, *Les derniers jours de l'ordre de Malte*, Revue Révol., 1885, t. V; Toulgoët, *Les responsabilités de la capitulation de Malte*, Revue des questions histor., 1900, t. LXVIII. — Sur les rapports avec la Turquie : Herbette, *Une ambassade turque à Paris sous le Directoire*, 1902; sur Tipo-Sahib, Michaud, *Hist. des progrès et de la chute de l'empire de Mysore*, 1801, 2 vol.; Saint-Yves, *La chute de Tipou*, Revue des questions histor., 1910, t. LXXXVIII. — Sur les rapports avec les Etats-Unis : Tricoche, *La guerre franco-améric.* (*1798-1801*), Revue Histor., 1904, t. LXXXV; sur les affaires d'Espagne, de Batavie et des colonies, s'en référer aux précédentes notes bibliographiques.

le départ de Monroe, avait envoyé à Paris trois sénateurs en mission : Pinckney, Marshall et Garry, qui se présentèrent à Talleyrand (8 octobre 1797). Mais le Directoire, maintenant le principe Conventionnel (du 9 mai 1793) en droit de guerre maritime que le pavillon ne couvre pas la marchandise, fit voter une loi (18 janvier 1798) d'après laquelle « l'état des navires, en ce qui concerne leur qualité de neutres, ou d'ennemis, sera déterminé par leur cargaison ». En d'autres termes, la liberté des marchandises ne sera pas assurée par la liberté du pavillon, il est interdit aux navires neutres de transporter des marchandises anglaises comme d'aborder en Angleterre s'ils veulent commercer avec la France, et les corsaires français pourront s'en prendre aux neutres comme aux Anglais. D'autre part, Talleyrand fit savoir discrètement aux envoyés américains qu'avant de négocier, ils auraient à lui verser une gratification personnelle d'un million et à obtenir de leur gouvernement une large souscription à un emprunt récemment ouvert pour les frais de la guerre anglaise. Très déçus, Pinckney et ses collègues retournèrent en Amérique, où ils publièrent les preuves de la vénalité de Talleyrand. Le scandale, étouffé en France, fut énorme chez les Anglo-Saxons des deux côtés de l'Atlantique. Une loi américaine (du 7 juillet 1798) déclara nulles les stipulations des traités précédemment conclus avec la France; le gouvernement des États-Unis délivra des lettres de marque, et les corsaires américains attaquèrent les navires français, comme les corsaires français faisaient déjà pour les Américains. Il arriva même qu'un vaisseau de guerre de l'Union s'empara d'une frégate française dans la mer des Antilles (9 février 1799). Par l'intermédiaire des légations de France et d'Amérique à la Haye, le gouvernement français laissa entendre à Washington qu'une nouvelle mission à Paris recevrait meilleur accueil que la précédente, et le président Adams en ordonna le départ (3 décembre 1799). Mais, depuis près de deux ans, la France et les États-Unis étaient virtuellement en état de guerre.

PROJETS DE DÉBARQUEMENT AUX ILES BRITANNIQUES.

Malgré l'échec qu'il avait subi en 1796, Hoche avait toujours cru à la possibilité d'un débarquement. Le plan adopté par lui en 1797 comportait deux opérations : une descente hollandaise sur la Clyde, pour tromper les Anglais qui rappelleraient leurs troupes d'Irlande, et une descente française en Irlande même; l'on sait que les premiers mouvements de concentration des troupes coïncidèrent avec la crise de Fructidor. Mais Hoche fut envoyé en Allemagne, où il mourut avant que l'amiral batave De Winter eût mis sa flotte en état et que les préparatifs français fussent terminés. Quand enfin, trop tard, De Winter prit la mer, en avant du Texel, l'Anglais

Duncan lui barra la route. La bataille navale de Camperdown (11 octobre 1797) fut décisive. La marine batave fut comme anéantie. Cependant, l'idée d'un débarquement aux Iles britanniques persistait, et la nomination de Bonaparte au commandement des troupes cantonnées dans l'Ouest sous le nom d'armée d'Angleterre (26 octobre) la rendit populaire. Nul doute que le héros triomphant n'abattît la superbe d'Albion, pour donner enfin au monde la paix universelle. L'opinion publique s'échauffa. Bonaparte commença (le 8 février 1798) un voyage d'inspection sur les côtes. Le patriote Wolf Tone, un des chefs de la société secrète des Irlandais-Unis, préparait à nouveau l'insurrection générale. Mais il ne s'agissait plus seulement d'une diversion en Irlande ou en Écosse; on croyait que l'ennemi allait être frappé au cœur, en Angleterre même.

L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE DÉCIDÉE.

Or, le 23 février, dans son rapport final d'inspection, Bonaparte conclut contre le projet de descente. La Directoire fut très surpris, et plus encore lorsque Bonaparte proposa de détourner l'opération sur l'Égypte. Mais Reubell se trouva seul à faire des objections. Le bon sens indiquait que les risques étaient plus grands, et moindres les résultats à escompter; que la situation présente de l'Europe ne se prêtait guère à une entreprise si aléatoire : tel était l'ascendant de Bonaparte qu'il obtint l'assentiment du Directoire (5 mars), et, avec sa rapidité coutumière, il fit prendre sans retard les premières mesures d'exécution. Aujourd'hui même encore, le changement paraît si brusque et si inattendu qu'on a grand'peine à en déterminer les causes. Il importe peu que l'idée d'une expédition française en Égypte ait été suggérée à maintes reprises, par Leibniz sous Louis XIV, Choiseul sous Louis XV, Saint-Priest sous Louis XVI, pour ne citer que les exemples les plus connus. La question est de savoir pour quelles raisons et avec quels appuis Bonaparte a fait exécuter au Directoire la volte-face du 5 mars 1798.

VUES DE TALLEYRAND SUR L'ORIENT.

L'appui lui vint de Talleyrand, qui avait des idées personnelles sur la politique orientale. L'Égypte dépendait de la Sublime-Porte, qui était alors en bons termes avec la France et venait, pour la première fois depuis bien longtemps, d'envoyer à Paris un ambassadeur en titre. Esseid Ali (arrivé le 13 juillet 1797) amusa le public par ses manières exotiques ; les modistes s'emparèrent de son turban pour la saison et Madame de Staël en resta coiffée pour le reste de ses jours. A Constantinople, le chargé d'affaires Ruffin (fils d'un drogman du consulat de Salonique et grand-père de Lesseps) gérait avec habileté l'ambassade vacante depuis la mort du général Aubert-Dubayet (17 décembre 1797). Jamais les circonstances politiques n'avaient été plus favorables à la prépondérance commerciale de

la France au Levant. Mais Talleyrand avait, dès le 3 juillet 1797, dans un mémoire à l'Institut, signalé l'Égypte comme une colonie dont il serait utile de faire l'acquisition, et, dans des rapports successifs au Directoire, en janvier et février 1798, il s'était déclaré partisan de la conquête du pays, d'abord par démembrement de l'empire ottoman, puis par entente avec le sultan. Ce n'est pas tout. Ripaud, qui avait récemment séjourné à Seringapatam, avait obtenu (en mai 1797) du sultan de Mysore, Tipo-Sahib, une promesse d'alliance avec la France pour la lutte en commun contre les Anglais. La condition était qu'on envoyât en Inde une armée de secours dont Talleyrand disait qu'elle pourrait être expédiée par la mer Rouge et l'Ile de France. La conclusion, qui revenait comme un refrain, était que la France devait posséder l'Égypte. Tel était du moins le but apparent. Le but réel restait toujours ignoré. Au temps des conférences de Lille, Talleyrand souhaitait la paix avec l'Angleterre ; et sans doute la souhaitait-il encore au temps des projets de débarquement. Songeait-il à l'Égypte comme à une colonie de compensation pour les sacrifices qu'il serait nécessaire de consentir, ou comme à une conquête de diversion, pour détourner le coup qui menaçait l'Angleterre, ou comme à un gage utile pour les marchandages de paix? Quoi qu'il en soit, il avait depuis longtemps approuvé Bonaparte (20 septembre 1797) qui lui avait fait part de ses premiers projets sur l'Égypte (13 septembre).

VUES ORIENTALES DE BONAPARTE.

Et Bonaparte en était toujours aux idées de Mombello. Il ne connaissait point l'Europe, et il n'est arrivé que peu à peu à se la représenter mentalement. Sa géographie politique avait des lacunes. Il ignorait l'Allemagne et la Prusse, qui lui paraissaient sans intérêt et sans importance; il ignorait l'Angleterre, qui était exclue de la Méditerranée quand il faisait campagne en Italie, et dont il n'avait jamais rien eu à craindre. Rester en France, c'était inévitablement user sans profit la gloire si brillamment acquise, et la compromettre dans les luttes de parti. Mieux valait attendre, s'éloigner, accomplir de nouveaux exploits, frapper l'opinion populaire. Bonaparte jugeait les autres d'après lui-même. Pour son imagination méditerranéenne et levantine, rien de plus prestigieux que l'Orient lointain. En 1795, quand il était sans place et sans argent, ne songeait-il pas à aller offrir ses services au sultan comme officier d'artillerie? Et précédemment, en Corse même, Volney ne lui avait-il pas raconté ses voyages en Égypte? Au surplus, il croyait que l'expédition, facile et rapide, ne dépasserait pas six mois.

LES PROJETS DU DIRECTOIRE.

Cette considération fut probablement de celles qui déterminèrent le Directoire. Il y en avait d'autres. Desaix, qui avait eu

le commandement intérimaire de l'armée d'Angleterre pendant l'absence de Bonaparte, et fait aussi un voyage sur les côtes, Kléber, à qui avait été confiée l'inspection d'une autre partie du littoral, concluaient comme Bonaparte contre le débarquement. Brueys, qui avait reçu l'ordre de rallier Brest avec l'escadre de l'Adriatique à Corfou, n'osait pas accomplir le périlleux voyage, et entrait à Toulon. Le secrétaire de la légation française à Gênes, Poussielgue, envoyé à Malte par Bonaparte (12 novembre 1797), démontrait dans ses rapports que l'occupation de l'île serait aisée, et Magallon, consul au Caire, ne cessait de vanter les richesses de l'Égypte. Enfin Bonaparte avait pris soin de faire valoir que l'occupation du pays nuirait indirectement à l'Angleterre : on empêcherait l'ennemi d'y prendre pied; on rendrait à la France une escale sur la route de l'Inde, d'autant plus indispensable que les Anglais avaient enlevé le Cap aux Hollandais; on entrerait en liaison avec Tipo-Sahib. Les partisans de Bonaparte ont plus tard reproché au Directoire d'avoir cherché à l'éloigner, par crainte et par jalousie; outre qu'aucun témoignage digne de foi ne le prouve, rien n'est moins vraisemblable : le Directoire espérait au contraire que l'opération serait terminée pour l'automne, car c'était l'époque fixée par les Irlandais-Unis pour l'insurrection secrètement préparée, et il serait alors possible de reprendre, dans des conditions plus favorables, et avec le concours de Bonaparte, la lutte directe et les projets de descente. Alors que le Directoire considérait comme une nécessité la guerre contre l'Angleterre, que Talleyrand voulait au contraire l'éviter et que Bonaparte s'en désintéressait, l'expédition d'Égypte a été décidée comme un compromis où se résolvait l'incompatibilité des trois points de vue.

PRÉPARATIFS DE L'EXPÉDITION.

Les préparatifs furent vivement menés. La concentration des contingents détachés des armées d'Angleterre, d'Helvétie et d'Italie pour former l' « armée d'Orient » s'opéra dans les ports de Toulon, Gênes et Civitâ-Vecchia. L'incident Bernadotte à Vienne ne retarda que de quelques jours le départ de Bonaparte. Il quitta Paris dans la nuit du 3 au 4 mai, arriva à Toulon le 9 et s'embarqua le 19. Conformément à ses habitudes, il encouragea ses troupes par l'appât du gain et du pillage. « Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition, il aura de quoi acheter six arpents de terre. » La flotte, sous les ordres de Brueys, militairement subordonné à Bonaparte, rallia en pleine mer les convois d'Italie. Elle compta, lorsqu'elle fut au complet, 335 bâtiments de tous ordres, dont 13 vaisseaux de ligne. Elle était montée par 16 000 marins, et le corps expéditionnaire s'élevait à 38 000 hommes, avec 1 200 chevaux

et 170 canons. Bonaparte n'avait pas choisi moins de 32 généraux comme compagnons de gloire, sans compter 215 collaborateurs civils, scientifiques, littéraires et artistiques (dont 21 seulement restèrent en France). Personne, parmi les subordonnés, ne savait où on allait. On parlait de Naples, de la Sicile, de l'Albanie, de Constantinople, de la Crimée, de Candie, des Indes Orientales, du Portugal et même de l'Égypte. La navigation fut très lente. Ce fut seulement le 9 juin qu'on arriva devant Malte, les troupes débarquèrent le 10 et, le surlendemain, après une courte résistance des chevaliers de l'Ordre, Bonaparte entrait à la Valette.

L'ÉCHEC IRLANDAIS.

Entre temps, l'insurrection éclatait en Irlande, prématurément (23 mai). Elle se propagea (4 juin) dans la flotte britannique et jusqu'à Gibraltar. Le dessein de Wolf Tone à Paris était de ne donner le signal qu'après le débarquement des Français; les Anglais au contraire voulaient en avoir fini auparavant. Peut-être leurs mesures de rigueur et de précaution ont-elles contribué à hâter le mouvement; peut-être les Irlandais, dans leur élan, ont-ils cru qu'ils accéléreraient le signal de l'expédition française, dont ils ignoraient que les préparatifs étaient suspendus. Très vite, ils eurent le dessous. Ils adressèrent un appel désespéré à la France (16 juin), et le Directoire décida l'envoi de trois petites expéditions de secours (6 juillet). Quelques jours plus tard, les derniers insurgés déposèrent les armes (14 juillet). Le général Humbert, le premier prêt, partit de Rochefort (6 août) avec 3 frégates et un millier d'hommes; il débarqua (22 août), avança audacieusement et remporta d'abord quelques succès, mais, sans renforts et sans appui dans un pays déjà pacifié, il fut bientôt obligé de capituler (8 septembre). Son échec fit avorter les deux autres expéditions. Wolf Tone, fait prisonnier, s'ouvrit la gorge (12 novembre), pour échapper à la potence. Tel était, dans le temps qu'elle commençait, le premier résultat de l'expédition d'Égypte : un désastre pour les Irlandais, et l'avortement de toutes les tentatives de débarquement.

CONQUÊTE DU DELTA.

Le 1er juillet 1798, au soir, la flotte apparut devant Alexandrie; des troupes débarquèrent dans la nuit, et, au lever du soleil, raconte l'historien syrien Nakoula, « les Français, pareils à des lions furieux et semblables aux flots de la mer irritée, se précipitèrent sur les Turcs; en moins de deux heures ils s'emparèrent des murailles et entrèrent de vive force dans la ville » (2 juillet). Kléber, qui commandait, fut légèrement blessé. Sans déclaration de guerre, on avait pris d'assaut à la Turquie, avec une garnison turque, l'une de ses principales possessions. Il est vrai que l'intérieur du pays était dominé et défendu par les Mameluks, cavaliers au nombre d'une dizaine de

mille, sous les ordres d'une vingtaine de beys, nominalement soumis au Divan, mais de fait indépendants. Dans une proclamation grandiloquente et quelque peu naïve, où il faisait parade de son respect pour le sultan et l'islamisme, Bonaparte annonça aux populations indigènes qu'il venait les délivrer de la tyrannie des Mameluks, comme s'il s'agissait de « révolutionner » l'Égypte à l'instar des républiques d'Italie, avec l'aide des « patriotes » coptes ou fellahs. Kléber, avec 3 000 hommes, resta à Alexandrie; une flottille remonta la branche de Rosette, et le gros de l'armée le rejoignit à Romanieh, après quatre jours de marche pénible à travers le désert de Damanhour, où les soldats enfonçaient dans le sable « jusqu'aux genoux » et ne trouvèrent qu'une seule citerne. Ils repoussèrent aisément les premiers nomades à Romanieh (10 juillet), puis, en amont, à Chobreis (13 juillet). Les deux principaux beys, Mourad et Ibrahim, attendirent l'armée française en avant du Caire en vue des Pyramides. Bonaparte dispersa aisément leur cavalerie. Mourad s'échappa vers le sud, en Haute-Égypte, Ibrahim vers le nord et la Syrie. La victoire des Pyramides (21 juillet) permit à Bonaparte d'entrer au Caire (23 juillet); il poursuivit ensuite Ibrahim, qu'il battit à Salahi, sur la route d'El-Arich (11 août). Dans tous ces combats, il avait adopté la tactique du « carré » : chaque corps, ramassé sur six rangs d'épaisseur aux côtés, l'artillerie aux angles, les chefs, la cavalerie et les bagages au centre, formait comme un bloc mouvant. Le feu était ouvert à 50 pas, et les cavaliers ennemis se heurtaient ensuite au mur des baïonnettes. Il avait fallu près de six semaines pour disperser, sans la détruire, avec des forces triples, la puissance mobile des Mameluks.

LE DÉSASTRE D'ABOUKIR.

En revenant au Caire, Bonaparte apprit le désastre d'Aboukir. Le coup était terrible pour lui et inattendu. Nelson avait été détaché (le 2 mai) de la flotte qui bloquait Cadix pour prendre des informations sur les armements de Toulon. Il avait croisé devant le port (le 17 mai), l'avant-veille du départ de Bonaparte. Trois fois il frôla la flotte française sans l'atteindre. Il se ravitaillait en Sicile. Ferdinand IV se lia secrètement avec l'Angleterre (11 juin) comme il l'était déjà avec l'Autriche (depuis le 19 mai). Ce fut seulement vers la fin de juillet que Nelson apprit l'arrivée des Français en Égypte. Avec l'esprit d'offensive qui est la marque de son génie, il résolut de les attaquer aussitôt. Le Directoire avait ordonné à Brueys de rallier Corfou, une fois le débarquement terminé, avec ses vaisseaux de ligne et quelques frégates, à la fois pour les mettre en sûreté et pour protéger les îles Ioniennes. Mais Bonaparte en avait décidé autrement, et il porte la responsabilité qu'il a

ensuite rejetée sur Brueys. Il voulait sans doute avoir toujours la flotte de guerre à sa disposition, pour pouvoir, à tout moment, rentrer sans retard en France. D'ailleurs l'organisation de la flottille qui avait ravitaillé le corps expéditionnaire en remontant le Nil avait eu pour effet de décimer les équipages et d'enlever ce qui restait de provisions. Il avait été question de mettre les navires à l'abri dans le port d'Alexandrie, mais les sondages avaient montré que la passe était insuffisante pour plusieurs d'entre eux. Brueys était donc resté, en attendant des ordres ultérieurs de Bonaparte, qui n'arrivaient pas, en stationnement provisoire devant Aboukir. Les vaisseaux étaient à l'ancre, en ligne légèrement oblique par rapport à la côte, sur une longueur de près de 2 kilomètres, et sans possibilité de manœuvre. La flotte ennemie fut signalée le 1er août vers deux heures du soir, et l'attaque commença vers cinq heures. Les Français résistèrent courageusement. Brueys fut tué à son poste et Nelson blessé. Le lendemain matin, les Anglais avaient coulé, capturé et incendié tous les vaisseaux français, sauf deux qui, placés à l'arrière de la ligne, n'avaient pas participé au combat et réussirent à s'enfuir sous le commandement de Villeneuve. Plus de 5 500 Français étaient tués, blessés, faits prisonniers, noyés ou massacrés par les habitants quand ils essayaient de gagner la côte à la nage. Aucune des victoires britanniques depuis le commencement de la guerre n'était comparable à celle-là; aucune n'a eu tant de conséquences funestes pour la France.

LES ANGLAIS MAÎTRES DE LA MÉDITERRANÉE.

En Europe, la coalition se renoue rapidement et la guerre continentale reprend. — Dans la Méditerranée, les Anglais recouvrent définitivement la maîtrise qu'ils avaient conquise au début de la guerre et perdue ensuite. — En Égypte, Bonaparte est en quelque sorte fait prisonnier dans sa conquête. Nelson ne retourna d'Aboukir à Naples que le 19 août, mais il laissait une petite escadre en croisière aux bouches du Nil, qui, bientôt renforcée, augmentée aussi de contingents portugais, turcs et russes, rendit le blocus hermétique, les communications avec la France lentes, rares et aléatoires. — A Constantinople, le sultan Sélim Ier accorda enfin au tsar, qui la lui demandait depuis trois mois, l'ouverture du Bosphore (20 août); il conclut avec lui une convention militaire (30 août) à laquelle accéda l'Angleterre, puis, aussitôt après, il incarcéra Ruffin aux Sept Tours (2 septembre) et déclara la guerre à la France (9 septembre). — A Malte, la population se souleva (2 septembre) lorsque apparut une escadre portugaise, remplacée ensuite par des vaisseaux anglais sous le commandement de Nelson, qui commença le blocus de l'île (24 octobre). — Aux Baléares, les Espagnols lais-

sèrent prendre, sans grande résistance, Port-Mahon (16 novembre), qui devint le centre naval des Anglais dans la Méditerranée occidentale. — Dans l'Adriatique, la flotte russo-turque attaqua Corfou (5 novembre), où le général Chabot fut obligé de capituler, après une énergique résistance (3 mars 1799), et commença ensuite le siège d'Ancône, que défendait le général Mounier. — En Afrique, le dey d'Alger (19 décembre), le bey de Tunis (4 janvier 1799), le pacha de Tripoli (29 janvier) se déclarent en état d'hostilité avec la France, arrêtent ses consuls et rendent impossibles les relations qu'on avait pu essayer de rétablir indirectement avec l'Égypte.

LES FRANÇAIS MAÎTRES DE L'ÉGYPTE.

Du moins Bonaparte était-il maître de l'Égypte. Mais, dans le Delta, les insurrections furent fréquentes pendant près de trois mois. « En vain, raconte Nou'allem, beaucoup de Français se firent musulmans et commencèrent à apprendre l'arabe et à lire le Coran »; en vain Bonaparte multipliait-il ses déclarations de respect pour l'Islam : « les ulémas n'étaient pas séduits par ses paroles. Ce sont des mensonges, disaient-ils, qu'il profère pour s'établir en Égypte. N'est-il pas chrétien, fils de chrétien? » L'administration militaire procédait à l'européenne, avec des complications inutiles. Ou bien « les Coptes enseignaient aux Français, dit Abdurrahman, la manière de lever les contributions et trouvaient eux-mêmes le moyen de s'en approprier une bonne part », et avec les Coptes d'autres chrétiens méprisés des musulmans : les Arméniens, les Syriens, les Grecs. De plus, les Mameluks avaient conservé de nombreux partisans; la plupart des Arabes ou Bédouins firent cause commune avec eux; de Syrie, où s'étaient réfugiés les Mameluks d'Ibrahim, et peut-être de Constantinople, venaient constamment des excitations à la révolte. Bonaparte, à son arrivée, avait dit qu'il avait la permission du sultan, et les musulmans attendaient en conséquence les firmans de la Porte. Mais, comme le constate Nakoula, « les firmans n'arrivaient pas ». Bref, après nombre d'insurrections locales, le peuple du Caire se souleva brusquement (21 octobre). Un Turc assomma par surprise le général Dupuy, célèbre par sa bravoure et « regardé comme valant mille braves à lui seul ». La répression fut sévère et coûta la vie à plusieurs milliers d'habitants. Le calme revint et l'hiver fut paisible. L'administration s'améliora. Le Caire se francisa. Bonaparte publiait un journal, le *Courrier de l'Égypte*. Dès le 22 août, il avait créé un *Institut d'Égypte* de 48 membres, à l'imitation de l'Institut de France. Il enfonça dans le sol égyptien quelques-unes des racines les plus profondes de l'influence française en Égypte.

L'EXPÉDITION DE SYRIE

Mais il ne suffisait pas que le Delta fût pacifié : la sécurité n'y pouvait être garantie que par l'élargissement de la conquête. Au

sud, Desaix fut chargé d'occuper la Haute-Égypte. Il partit dès le 25 août, et, pendant près de huit mois, il poursuivit, en raids ininterrompus, les Mameluks de Mourad, qu'il battit à Sediman (7 octobre) et les Arabes du désert, qu'il dispersa à Kenek (2 avril 1799). Ahmed Pacha, surnommé Djezzar, le boucher, à cause de sa cruauté, gouvernait despotiquement en Syrie au nom du sultan. Bonaparte lui avait écrit le 19 novembre : le porteur de la missive eut la tête tranchée. Djezzar, auquel s'était joint Ibrahim avec ses Mameluks, et qui recevait déjà des renforts turcs, voulait reconquérir l'Égypte. Bonaparte décida de l'attaquer par offensive préventive. L'expédition de Syrie n'eut pas d'autre but. Il ne semble pas que Bonaparte ait eu l'intention de renouveler à sa façon les exploits des Dix-Mille, et de revenir en Europe par Constantinople. Les projets chimériques qui lui ont été attribués, les propos qu'il a lui-même tenus plus tard, afin de nourrir sa propre légende, ne sont pas probants. Encore moins songea-t-il à passer en Inde. D'ailleurs, Tipo-Sahib était battu, et tué à la prise de sa capitale (4 mai 1799). Le corps expéditionnaire de Syrie, fort d'environ 13 000 hommes, enleva rapidement El-Arich que défendait Ibrahim (21 février), Gaza (25 février) où l'on trouva des provisions dont on avait grand besoin, ainsi qu'à Jaffa (7 mars). Il ne restait plus qu'à s'emparer de Saint-Jean-d'Acre. Mais Djezzar y avait reçu (14 mars), quatre jours avant l'arrivée de Bonaparte devant la place (18 mars), une petite escadre commandée par Sidney Smith, avec le Français Phélippeaux, naguère conspirateur royaliste et devenu maintenant colonel anglais du génie. L'ancien camarade de Bonaparte organisa la défense, et l'assaut français (28 mars) échoua. Une armée turque qui venait de Damas fut aisément dispersée en quatre rencontres, que Bonaparte baptisa des noms bibliques de Nazareth, Cana, du Mont-Thabor et de Tibériade (8, 11, 16 et 17 avril), afin de les rendre plus facilement célèbres. Mais le siège de Saint-Jean-d'Acre traînait en longueur. Bonaparte manquait d'artillerie lourde. La peste sévit dans les rangs français. Phélippeaux mourut (1er mai), mais les Anglais apportaient par mer d'abondants secours à Djezzar. De nouvelles tentatives d'assaut échouèrent avec pertes (1er avril-10 mai). Bonaparte leva enfin le siège (20 mai), et reprit la route d'Égypte. Pour rendre plus difficile la poursuite qu'il craignait, il ravagea tout sur son passage. Les troupes étaient épuisées. L'arrêt à Jaffa (24 au 29 mai) fut tragique. La peste augmentait et achevait de démoraliser les soldats vaincus. A peine Bonaparte était-il de retour en Égypte qu'une flotte anglo-turque dirigée par Sidney Smith apparaissait aux bouches du Nil (11 juillet), venant de Rhodes avec une armée

de 18 000 hommes. Marmont, qui commandait à Alexandrie avec 1 500 hommes et craignait que la ville ne s'insurgeât derrière lui, n'osa porter secours à la petite garnison d'Aboukir, dont les 265 hommes ne purent empêcher le débarquement des Turcs (14 juillet). Déjà l'ennemi investissait Alexandrie, quand Bonaparte accourut avec tout ce qu'il avait de forces disponibles; il bouscula la cohue envahissante, et la rejeta à la mer et sur Aboukir où il les poursuivit (25 juillet). Les Turcs eurent 3 000 tués ou blessés et 6 000 noyés; 2 000 capitulèrent à Aboukir (2 août); le reste se débanda et disparut. La deuxième armée turque fut anéantie comme la première, et la bataille d'Alexandrie, à laquelle Bonaparte donna le vocable d'Aboukir, pour faire oublier le désastre naval de l'année précédente, sauvait provisoirement l'Égypte.

BONAPARTE QUITTE FURTIVEMENT L'ÉGYPTE.

Mais Bonaparte était depuis longtemps las de sa conquête. Le succès qu'il venait de remporter lui permettait de revenir en France avec tout son prestige d'éternel vainqueur. Il ordonna à Ganteaume d'appareiller deux frégates encore disponibles; il prévint secrètement quelques-uns de ses familiers, Berthier, Andréossy, Lannes, Marmont, Murat, Bourrienne, Berthollet, Denon, Monge; il rédigea des instructions pour Kléber, à qui il cédait le commandement, mais qui n'en fut informé qu'après son départ, et, en cachette, il s'embarqua (22 août). Les Anglais le laissèrent passer, et il débarqua sans encombre à Fréjus (9 octobre). A-t-il abandonné son commandement de sa propre initiative? Dans ce cas, son départ furtif serait à certains égards comparable à la désertion devant l'ennemi, même si l'on admettait que la seule présence de Bonaparte à Paris eût suffi à sauver la France. Dans ses instructions à Kléber, Bonaparte écrivait qu'il abandonnait « avec le plus grand regret l'Égypte : l'intérêt de la patrie, sa gloire, l'obéissance, les événements extraordinaires qui viennent de s'y produire, m'y décident seuls ». Ni Kléber, ni les Français abandonnés en Égypte par leur chef ne paraissent avoir été convaincus. Il est évident en effet que, si Bonaparte avait tenu en main un ordre authentique du gouvernement, il avait tout intérêt à le faire connaître, et son départ n'aurait pas ressemblé à une fuite honteuse. A la vérité, un ordre existe, dont il n'est pas certain que Bonaparte ait eu connaissance. Les instructions directoriales du 26 mai 1799 invitaient le général à revenir en France, en laissant derrière lui, sous les ordres du chef qu'il désignerait, une partie du corps expéditionnaire pour maintenir l'occupation de l'Égypte. Elles furent confiées à Bruix, qui depuis longtemps était en croisière afin de joindre Bonaparte. Il ne réussit pas

à atteindre l'Égypte. Mais, ayant montré qu'il souhaitait voir revenir Bonaparte, le Directoire ne put lui faire grief d'avoir en quelque sorte prévenu ses vœux.

III. — DÉBUT DE LA NOUVELLE GUERRE CONTINENTALE[1]

LA MISÈRE DE L'ARMÉE.

En prévision de la guerre imminente, on essaya de réorganiser l'armée. La réforme était urgente. Les misérables conditions d'existence faites aux soldats sous le Directoire sont devenues légendaires. L'uniforme républicain subit d'infinies transformations, qui ne sont pas causées seulement par la variété des modes et des goûts et la longueur de la guerre, mais par l'insuffisance et la mauvaise qualité des fournitures. Le bicorne légendaire du fantassin se porte en bataille (perpendiculairement à la ligne des épaules), en colonne (parallèlement), ou de guingois. Dans les armées d'Allemagne il est moins orné que dans les armées d'Italie, où le gros panache en crin rouge du grenadier tombe jusque sur l'épaule. Les cavaliers sont coiffés d'un casque bas en cuir avec chenille de crin. Casques et bicornes sont munis de la cocarde, mais il arrive souvent que le soldat n'ait pour coiffure qu'un mouchoir enroulé autour de la tête.

1. Principaux ouvrages généraux sur la guerre de 1799 : Clausewitz, *La campagne de 1799 en Italie et en Suisse*, trad. Niessel, 1906, 2 vol. (1re édit., *Hinterlassene Werke*, t. V-VI, Berlin, 1833-34); Michailowski-Danilewski et Milioutine, *G. d. Krieges Russlands mit Frankreich i. J. 1799*, Munich, 1856-58, 5 vol. (1re édit., en russe, Pétersbourg, 1853); Hüffer, *Quellen z. G. d. Kriege von 1799 u. 1800*, Leipzig, 1900-01, 2 vol.; *Der Krieg d. J. 1799 u. die 2te Coalition*, Gotha, 1904-05, 2 vol.; Gachot, *Souvarow en Italie*, 1903; *La campagne d'Helvétie*, 1904; *Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande*, 1906; Mahon, *Etudes sur les armées du Directoire; Joubert, Championnet* (1905), et Hennequin, *Zurich, Masséna en Suisse*, 1911 (Section histor. de l'Etat-Major). — Sur le crime de Rastadt, voir Montarlot et Pingaud, op. cit., t. I, Introd. : résumé des polémiques contemporaines, insinuations ou accusations contre De Bry; cf. Pingaud, *Jean De Bry*, 1909. Chez les historiens, la thèse à la décharge des hussards autrichiens a été soutenu notamment par Mendelssohn-Bartholdy, *Der Rastatter Gesandtenmord*, Heidelberg, 1869 (cf. Huot, *Les plénipotentiaires de Rastatt*, 1869, in-12); Boehtlingk, *Nap. Bonap., u. d. Rastatter Gesandtenmord*, Leipzig, 1882; Cristé, *Beiträge z. G. des Rastter Gesandtenmordes*, Vienne, 1899 (publication des Archives autrichiennes de la Guerre), trad. franç. intitulée *Rastatt; l'assassinat des ministres français* (cf. Reuss, Revue crit., 1902, t. I). De là, une abondante « littérature » polémique, dont il suffira de citer ici le livre de Helfert, *Der Rastatter Gesandtenmord*, Vienne, 1874, les articles de l'Historische Zeitschrift par Sybel, 1878, t. XXXIX; Wegele, 1881, t. XLVI; Bailleu, 1893, t. LXX; de la Zeitschrift f. G. d. Oberrheins par Obser, 1894, t. IX, et de la Revue historique, par Hüffer, 1896, t. LXI. — Sur les affaires d'Italie : Championnet, *Souv.*, p. p. Faure (1901); Chevrier, *Joubert d'après sa corresp.*, 1884; Philibert, *Lecourbe, d'après ses archives*, Limoges et Paris, 1895; Macdonald, *Souv.*, introd. p. Rousset, 1892; Scherer, *Précis des opérations, an VII*, 1799; ouvrages de : Conforti, *Napoli nel 1799*, Naples, 1890, in-12; B. Croce, *La rivoluzione napoletana*, Bari, 1912; Derrecagaix, *Nos campagnes au Tyrol*, 1910. — Sur la guerre en Suisse : Marès, *Précis historique de la campagne du général Masséna*, 1799, réédité par Gachot, 1909; Masséna, *Mém.*, par Koch, t. III; Becker, *Die erste*, et Meyer, *Die zweite Schlacht bei Zurich*, dans *Vor 100 Jahren*, Zurich, 1899; en Allemagne : archiduc Charles, *G. d. Feldzuges von 1799 in Deutschland*, Vienne, 1819, 3 vol., réédité dans *Ausgewaehlte Schriften*, t. III, 1893, trad. franç. par Jomini, 1820, 2 vol. (cf. Cristé et von Angeli, ouvrages cités sur l'archiduc); Jourdan, *Précis des opérations de l'armée du Danube*, 1800.



BONAPARTE VISITANT LES PESTIFÉRÉS DE JAFFA

Tableau commandé à Gérard par le Premier Consul, 1802. Dans la cour d'une mosquée convertie en hôpital, Bonaparte, suivi de Berthier, qui porte un mouchoir à sa bouche, et de Desgenettes, touche un pestiféré. A gauche, des Turcs distribuent des pains aux soldats accroupis. — Louvre, n° 388.

L'habit bleu et le gilet sont d'ordinaire rapiécés, usés, passés de couleur, mais conformes à l'ordonnance. Le reste de l'habillement est au contraire d'apparence hétéroclite : pantalons ou culottes avec guêtres, bottes, bottines, souliers percés ou pieds nus. L'armement n'a pas changé. Pour le fantassin, c'est toujours le fusil à pierre modèle 1777, qui tire à 240 mètres; mais parfois la baïonnette manque, et même le fusil; le soldat n'est alors armé que d'un petit sabre. Dans la cavalerie, la carabine est devenue d'usage courant. L'artilleur utilise le canon de 1765, dont la portée moyenne est de 800 mètres. En 1797, généralisant une mesure préconisée par Bonaparte, on a partout supprimé les canons des bataillons, parce que l'artillerie régimentaire passait pour diminuer l'élan de l'infanterie. L'artillerie divisionnaire resta à 2 batteries. A l'imitation des anciennes batteries volantes, Larrey créa des ambulances volantes, voitures légères, à personnel peu nombreux, qui pouvaient ramasser les blessés au cours même de l'action et sous le feu de l'ennemi, alors que les lourdes et lentes voitures d'autrefois les laissaient de longues heures sans secours sur le champ de bataille. Mais les hôpitaux, quand il y en avait, étaient toujours mal tenus. Pas de casernes; le soldat logeait chez l'habitant. Petit, maigre, ardent, fier de ses victoires républicaines et révolutionnaires, il chantait encore, avec la *Marseillaise*, la *Carmagnole* et *Ça ira*, que depuis longtemps on avait oublié en France. L'habitude de vivre en pays occupé, sans subsistances assurées (il ne recevait guère que le pain régulièrement), l'avait rendu débrouillard et chapardeur; mais il ne songeait pas à piller pour s'enrichir : c'étaient là jeux de chefs et de fournisseurs. D'ailleurs, comment eût-il transporté ou envoyé chez lui son butin ? Aussi est-il rarement en mauvais termes avec la population, qui pourtant souffre de sa présence. Même après la reprise de la guerre, le Directoire ne réussit jamais à payer la solde régulièrement.

LA CONSCRIPTION.

Mais il avait trouvé le remède à la crise des effectifs. La loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), votée sur le rapport de Jourdan aux Cinq-Cents, avec le concours de Delbrel, met en application les principes posés par Dubois-Crancé à la Convention. Elle énonce que :

> « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la Patrie »; « lorsque la Patrie est déclarée en danger, tous les Français sont appelés à sa défense »; en temps normal (de guerre ou de paix), « l'armée de terre se forme par enrôlements volontaires et par la voie de la conscription militaire ».

Les volontaires peuvent se faire enrôler « depuis l'âge de 18 ans accomplis jusqu'à ce qu'ils aient 30 ans révolus ». La conscription comprend tous les Français depuis l'âge de 20 ans accomplis jusqu'à celui de 25 ans révolus ». Les conscrits sont divisés en 5 classes.

Chaque classe comprend les conscrits d'une même année. Ainsi la 1re classe (ou de l'an VII) se compose de jeunes gens qui ont terminé leur 20e année au 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798), ou, plus précisément, qui ont eu 20 ans accomplis dans le courant de l'an VI (du 1er vendémiaire an VI, ou 22 septembre 1797, au 5e complémentaire an VI, ou 21 septembre 1798), et qui, par conséquent, sont nés en 1777-1778; la 2e classe est, dans les mêmes conditions, celle de l'an VI, et ainsi de suite. L'appel est nominatif. Il a lieu sur les listes dressées par les administrations municipales et départementales. Les remplacements sont interdits. En temps de paix, les conscrits de la 5e classe, qu'ils soient ou non en activité de service, reçoivent leur congé absolu « dans le cours du mois de vendémiaire qui suit l'époque à laquelle ils ont terminé leur 25e année »; en temps de guerre, ceux qui sont sous les drapeaux sont « soumis aux lois de circonstance rendues sur les congés ». — En résumé, l'armée des « gardes nationaux en activité » se compose des volontaires enrôlés et des défenseurs conscrits, la proportion des défenseurs étant déterminée chaque année par la loi du contingent en raison inverse du nombre des volontaires. La loi Jourdan a été si sagement combinée qu'elle est restée, en dépit de toutes les modifications apparentes, comme la base fondamentale du recrutement militaire en France pendant près d'un siècle.

LE COMMANDEMENT ET LA DISCIPLINE.

Plus grave peut-être était la crise du commandement, car les généraux voulurent presque tous jouer au Bonaparte. En septembre et octobre 1798 furent organisés un « Bureau militaire » au Directoire et un « Comité militaire » au ministère de la Guerre, pour préparer les plans de campagne et surveiller les opérations. L'ancien « Cabinet topographique » du Comité de salut public, avec le « Bureau topographique » de Carnot dans le premier Directoire, avait été rattaché au « Dépôt de la Guerre » réorganisé (11 mai 1797) avec un personnel spécial d'ingénieurs-géographes (6 janvier 1799). — Auprès des généraux en chef, l'arrêté directorial du 25 novembre 1798 plaça des « commissaires civils » à pouvoirs financiers et politiques, avec rang de généraux de division. Avec son « contrôleur », ayant rang de général de brigade, et son « receveur-caissier », le commissaire civil était hiérarchiquement le supérieur du commissaire ordonnateur en chef de l'armée, des commissaires ordonnateurs et des commissaires ordinaires de guerre; il centralisait et contrôlait, à l'exclusion du général en chef, toute l'administration financière de l'armée, et sa compétence s'étendait, non seulement aux fournitures, réquisitions et contributions, mais encore aux effectifs, et même, éventuellement, aux conventions militaires et

politiques. Le commissariat civil avait déjà fonctionné utilement en Helvétie et à Rome; généralisé et muni de plus larges attributions, il prétendait à l'avenir forcer le général en chef à ne plus s'occuper que des opérations militaires. Sans doute, il eût fallu à Paris un gouvernement très fort et aux vues claires, comme l'était le Comité de salut public, pour donner au commissaire civil l'autorité indispensable et faire de lui l'héritier des anciens représentants en mission. Cependant, l'action de Rudler en Suisse, d'Amelot en Cisalpine, d'Eymar en Piémont, de Faipoult à Rome, puis à Naples, ne fut point vaine, et, si les dilapidations persistèrent, encore que diminuées, le Directoire sut désormais en imposer aux généraux.

L'AFFAIRE DES GRISONS.

Quand le désastre d'Aboukir eut décidé la Russie et la Turquie à entrer en guerre contre la France, dans la Méditerranée, aux côtés de l'Angleterre, l'Autriche commença son offensive, prudemment, de manière indirecte, en s'appropriant contre le Directoire les procédés dont elle lui faisait grief. Les trois ligues de la confédération des Grisons, la Grise, la Cadée et les Dix-Droitures, ci-devant alliées de l'ancien Corps helvétique, étaient restées en dehors de la Suisse régénérée. Le parti démocrate penchait pour la France, le parti conservateur pour l'Autriche. Le résident français à Coire, Florent Guiot, préconisait la réunion à la Suisse, qui fut rejetée (29 juillet 1798). L'annexion de la Valteline à la Cisalpine par Bonaparte servit d'argument aux conservateurs qui, devenus les maîtres, se prêtèrent à l'occupation militaire du pays par un corps autrichien (19 octobre). Schauenbourg se contenta de masser quelques troupes à la frontière; mais l'avance autrichienne au cœur des Alpes était pour la France une menace sur la Cisalpine et même sur le Piémont, presque autant que sur la Suisse.

L'OFFENSIVE NAPOLITAINE.

Après l'offensive autrichienne, l'offensive napolitaine. Les deux cours de Vienne et de Naples suivent pendant toute cette période une politique parallèle; et, de plus, Naples, grâce aux conventions déjà conclues avec l'Autriche et l'Angleterre, faisait en quelque sorte la liaison entre Vienne et Londres, la guerre continentale et la guerre maritime. L'Angleterre et l'Autriche étaient en froid, et Campo-Formio avait achevé leur brouille. L'établissement des Autrichiens dans les Grisons fut interprétée, lorsque la nouvelle en parvint à Naples (23 novembre), comme le signal de la guerre, et dès le lendemain les troupes massées à la frontière pénétrèrent dans la République romaine (24 novembre). Le général Championnet, le nouveau commandant des troupes françaises, venait d'arriver à Rome (18 novembre) : il évacua la ville sans combat, ne laissant qu'un petit détachement au château Saint-Ange (26 novembre). Le roi

Ferdinand IV fit triomphalement son entrée à Rome (29 novembre), et, tandis qu'à Naples on expulsait par mer les représentants de la France (8 décembre), à Paris, les Conseils, sur un message du Directoire, déclarèrent la guerre au roi des Deux-Siciles et au roi de Sardaigne (6 décembre).

L'OCCUPATION DU PIÉMONT.

Eymar, de l'Institut, successeur de Ginguené à Turin (25 septembre 1798), avait d'abord eu pour mission de réagir contre les tentatives faites pour révolutionner le Piémont. Mais l'affaire des Grisons, l'attitude de la cour de Naples, les intrigues du duc d'Aoste, frère du roi, avec l'Autriche et la Russie déterminèrent le Directoire à demander des garanties, et Eymar fut chargé (13 novembre) de réclamer la mobilisation du contingent que le roi de Sardaigne était tenu de fournir (par le traité du 5 avril 1797). Joubert, qui, à Milan, avait reçu l'ordre d'occuper le pays au cas où Charles-Emmanuel soulèverait des difficultés, fit modifier en forme d'ultimatum, avec des exigences supplémentaires, la note présentée par Eymar. Le roi donna, en termes évasifs, des assurances de bonne volonté (29 novembre). Alors Joubert franchit la frontière avec ses troupes (6 décembre) et le roi renonça au Piémont au profit de la France (7 décembre). Ainsi le Piémont fut occupé par précaution militaire; son sort ne pouvait être réglé qu'à l'issue de la guerre. Quant à Charles-Emmanuel, à qui il ne restait plus que la Sardaigne, il expulsa de Cagliari (31 décembre) l'agent français Coffin, que le Directoire avait omis de rappeler.

LES TRAITÉS DE LA DEUXIÈME COALITION.

Les suites du désastre d'Aboukir se développaient avec une ampleur grandissante. Provoquée par la double invasion austro-napolitaine dans les Grisons et à Rome, la double déclaration de guerre du 6 décembre provoqua à son tour la conclusion presque simultanée des traités par lesquels la deuxième coalition s'est enfin brusquement nouée : 23 décembre 1798 et 3 janvier 1799, traités entre la Russie et la Turquie; 29 décembre et 14 janvier, entre la Russie et l'Angleterre; 29 décembre, entre la Russie et Naples; 5 janvier, entre la Turquie et l'Angleterre; 21 janvier, entre la Turquie et Naples. — Au cours des négociations préliminaires, Grenville envoya de Londres à Whitworth, l'ambassadeur britannique à Pétersbourg, pour qu'il en donnât connaissance au tsar (16 novembre 1798), un programme de paix qu'on peut qualifier de maximum, par opposition au minimum précédemment apporté de Londres à Vienne par Hammond (le 30 avril 1797). Car rien ne serait plus inexact que de croire l'Angleterre ancrée sur une position toujours la même. Elle ne professa jamais la doctrine de l'unité du programme : elle eut, au contraire, un jeu de programmes

variés qu'elle utilisa les uns après les autres, suivant les circonstances. C'est Aboukir qui l'a déprise du programme minimum de 1797; ce sont les circonstances qui ont déterminé, en 1814, après maintes vicissitudes, le triomphe du programme maximum de 1798 : rétablissement de l'Allemagne avec sa constitution fédérale et quelques avantages territoriaux pour la Prusse; affranchissement de l'Italie par l'Autriche, qui recouvrera la Lombardie en gardant la Vénétie; restauration de la maison d'Orange en Hollande accrue de la Belgique; recul de la France dans ses anciennes limites; ni la rive gauche du Rhin, ni même la Savoie ne lui resteront acquises. — Les traités constitutifs de la deuxième coalition ne lient, deux à deux, que l'Angleterre, la Russie, Naples et la Turquie. La neutralité persistante de la Prusse a pour effet que l'Allemagne du Nord reste immobile. En Bavière, le nouvel électeur Maximilien-Joseph de Deux-Ponts (depuis le 16 février 1799), dont le ministre Montgelas est d'origine savoisienne, penche pour la France par crainte de l'Autriche. Mais son isolement l'empêche d'agir. Un projet de Ligue des princes allemands, ébauché par Talleyrand à la fin de 1798, et mal accueilli par Sieyès à Berlin, n'aboutit pas. — Le pivot de la coalition sur le continent était la Russie. Dès le 6 décembre, la première armée russe, pénétrait de Galicie en Moravie, l'empereur la passait solennellement en revue (6 janvier 1799), et demandait comme une faveur au tsar que le commandement supérieur des troupes opérant contre la France en Italie fût confié à l'invincible Souvarof (31 janvier). Le tsar y consentit, et Souvarof prit la route de Vienne (1er mars) pour rejoindre son armée, qui devait déboucher par le Tyrol et le Mincio vers la mi-avril. Subventionné par l'Angleterre, cajolé par l'Autriche, le tsar « avait pris le mors aux dents ». « Sa plus grande ambition » était que les Français fussent « mis à la raison ». Dans sa vanité puérile de demi-fou, il se croyait l'arbitre du monde. Thugut, tenace, ambitieux et cauteleux, avait pris soin de ne se lier avec aucune puissance, hormis Naples. Il ne devait rien à l'Angleterre qui payait la Russie, rien à la Russie qui allait lui rendre l'Italie, et, par comble de précaution, il restait en paix avec la France, prêt à continuer les profitables conversations de Léoben et Campo-Formio.

LA DÉCLARATION DE GUERRE DU 12 MARS 1799.

Le Congrès de Rastadt n'avait point interrompu ses délibérations. Jean De Bry avait succédé à Treilhard (19 mai 1798), et la mission française fut complétée par Roberjot (27 mai) : deux anciens Montagnards partisans des annexions dans les limites naturelles de la France. Mais, avec Bonnier, il leur fallut de longs mois pour décider la délégation d'empire à un accord interprétatif de la décla-

ration du 9 mars au sujet de la liberté de navigation, de la possession des îles et des têtes de pont sur la rive droite du Rhin (10 décembre); la Diète sommeillait dans l'histoire ancienne. Talleyrand la voulut réveiller. Par une première note, du 24 décembre, remise le 2 janvier 1799 aux délégués de l'empire et de l'empereur, il demanda des explications sur l'entrée des troupes russes en territoire impérial : nulle réponse. Une deuxième note, du 27 janvier, remise le 31 janvier, fixait un délai de quinze jours pour les explications : au 15 février, nulle réponse. Sandoz, le ministre prussien à Paris, qui notait fort exactement ce qu'il entendait dire autour de lui, écrivait (le 26 novembre) : Le Directoire veut « sincèrement la paix ». Il semble bien, en effet, que, pendant les dernières semaines, le Directoire ait secrètement fait savoir à Vienne qu'il était prêt aux plus larges concessions si l'armée russe retournait en Ukraine : la cession des Légations à l'Autriche, l'évacuation de Rome et de la Suisse, l'ouverture de négociations avec l'Angleterre et la Turquie pour la paix maritime. Un programme comme celui-là aurait sans aucun doute assuré la paix générale quelques mois auparavant à Rastadt, et peut-être même encore à Seltz, mais alors Bonaparte refusait tout avantage à l'Autriche en Italie, et maintenant Thugut était devenu intransigeant, comme Grenville à Londres, et pour la même raison. Le désastre d'Aboukir, avec ses répercussions lointaines, lui semblait une garantie de victoire. En France, l'opinion, mal instruite de la suite des événements, prenait l'effet pour la cause; elle ignorait Aboukir et ne voyait que l'agression russe avec la complicité autrichienne; elle devenait belliqueuse. Reubell disait à Sandoz (24 janvier) que la France saurait se défendre et attaquer; « la guerre est devenue notre élément »; « la nation est devenue guerrière ». Les Autrichiens avaient été trop souvent battus pour paraître encore redoutables. Il est vrai que le soldat français ne s'était pas encore mesuré avec le Russe. Mais la guerre aurait lieu loin de la France, au delà même des pays vassaux : elle n'était plus un danger national. Le 1er mars 1799, les troupes françaises passèrent sur la rive droite du Rhin; le 3, l'archiduc Charles franchit le Lech; le 12, le Directoire communiqua aux Conseils un message rédigé par Talleyrand qui définissait, de façon somme toute fort exacte, la politique ambitieuse de l'Autriche. Le Corps législatif déclara que la République était « en guerre avec l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et le grand-duc de Toscane ».

OCCUPATION DE LA TOSCANE. Pourtant le grand-duc n'avait en aucune manière fait acte d'hostilité contre la France. Mais le Directoire, au début de la guerre, jugeait prudent de saisir, en Toscane comme en Piémont,

des gages territoriaux et des garanties militaires. Déjà une escadre anglaise avait débarqué à Livourne un corps napolitain (28 novembre) qui traversa le pays pour coopérer à la conquête de la République romaine. Le grand-duc protesta, mais recommanda à ses sujets de se soumettre (25 mars). Les soldats français entrèrent à Florence et le grand-duc partit pour Vienne (26 mars). Reinhard, devenu commissaire civil en Toscane (4 avril), maintint en exercice la plupart des fonctionnaires grands-ducaux, au vif mécontentement des patriotes qui auraient voulu révolutionner le pays et établir un gouvernement démocratique. Miollis s'empara de Livourne, qui eut à payer une contribution de guerre d'un million, et le pape Pie VI fut transféré en France, à Valence (où il mourut le 29 août).

LA CONQUÊTE DE NAPLES.

Au sud de la Toscane, l'invasion napolitaine à Rome avait pour suite une invasion française à Naples. La cour s'embarqua pour la Sicile (22 décembre 1798), et Championnet, arrivé sans grande difficulté jusqu'à Naples, y institua un « gouvernement provisoire napolitain », qu'il appela encore « gouvernement provisoire de la République napolitaine », A Paris, ses victoires, coïncidant avec l'excitation belliqueuse qui précéda les déclarations de guerre du 6 décembre et du 12 mars, enthousiasmèrent l'opinion, et l'on baptisa, à l'antique, de « Parthénopéenne » la dernière née des républiques-sœurs. A Naples, comme en Toscane et en Piémont, le Directoire prenait possession d'un gage territorial dont l'organisation ne pouvait être définie qu'à l'issue de la guerre. Mais, tandis qu'à Turin et à Florence la question politique restait en suspens, Championnet avait paru la régler à Naples, en fondant une république. Il fut remplacé par Macdonald, et il devint le héros des républicains avancés, qui faisaient alors opposition au Directoire et préconisaient la propagande révolutionnaire.

PREMIÈRES OPÉRATIONS EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE.

Contre l'Autriche, la première passe d'armes donna des résultats nuls en Allemagne, balancés en Suisse, et désastreux en Italie. Bernadotte (armée du Rhin) et Jourdan (armée du Danube), par un mouvement concerté, avaient franchi le Rhin le même jour (1er mars). Jourdan, de Kehl, traversa la Forêt-Noire jusqu'à Villingen, aux sources du Danube. Il marchait très lentement, car il ignorait les intentions de l'ennemi, et il voulait rester en liaison avec Bernadotte à sa gauche, Masséna à sa droite (en Suisse), auxquels il commandait en chef, bien que, par la plus singulière des combinaisons, ils fussent en correspondance directe avec Paris. Enfin il prit contact avec l'archiduc Charles (21 mars). La bataille de Stokach, longue et mouvementée, sur un front de six lieues (24 mars), tourna contre les Français. Jourdan recula vers l'ouest; Bernadotte, l'imi-

tant, se replia sur le Rhin, et les deux généraux donnèrent le scandale de quitter leurs armées en retraite pour aller récriminer à Paris. Masséna en Suisse et Lecourbe dans le Tessin n'obtinrent pas de succès décisifs.

PREMIÈRES DÉFAITES EN ITALIE.

Scherer, le dernier prêt, avait la tâche la plus ardue, car les Autrichiens avec Kray commandaient par Vérone l'Adige qu'il s'agissait de franchir. Après d'inutiles et coûteuses tentatives de passage (20 mars-5 avril), Scherer ordonna la retraite, qu'il poursuivit jusqu'à l'Adda, sans chercher à résister ni sur le Mincio, ni sur la Chiese, ni sur l'Oglio. Les soldats étaient indignés d'évacuer sans combattre la plaine où ils avaient si souvent été vainqueurs avec Bonaparte. Comme prédécesseur de Bonaparte en Italie même, Scherer avait pourtant prouvé qu'il savait se battre. Mais depuis, il était devenu ministre, et il s'était découvert des idées politiques. Il estimait que seule la guerre d'Allemagne pour le Rhin valait d'être soutenue; dès le 27 mars il demandait au Directoire qu'on négociât, en évacuant Rome et Naples, et, le 8 avril, il ordonnait à Macdonald de rejoindre avec son armée. Au fond, Reubell pensait comme son compatriote Scherer, mais il répondit (4 et 15 avril) que « l'idée de céder Naples est prématurée, celle d'abandonner Rome ferait horreur », et qu'on ne pouvait négocier avec l'Autriche « qu'après l'avoir mise pour longtemps hors d'état de nuire ». Le politicien répliqua à l'homme d'État en démissionnant, et le commandement de l'armée d'Italie fut confié à Moreau (26 avril). Or Kray n'avait pas poursuivi Scherer : il avait attendu à Vérone son général en chef Melas (9 avril), qui attendit à son tour le général suprême, Souvarof avec ses 30000 Russes (15 avril), qui lui-même était aux ordres du Conseil aulique de Vienne. Souvarof avait du tempérament, de l'élan et de l'activité. Il ne concevait pas de combinaisons savantes, mais l'offensive rapide. Il avait la pénétration du sanglier, qui fonce dans le hallier, crocs en avant. Les troupes russes, à demi barbares, suivaient aveuglément leur général, et les Autrichiens, entraînés dans le tourbillon, pardonnaient au succès qu'il ne fût pas dans les règles. Les Français, attaqués sur la rive droite de l'Adda, jusqu'à son confluent avec le Pô, de Lecco à Plaisance, en une ligne discontinue de près de 70 kilomètres, ne purent empêcher le passage de l'ennemi. Au centre, à Cassano, Moreau se replia en bon ordre devant Milan, mais, à droite, Sérurier se laissa envelopper et dut capituler avec 3000 hommes. Le soir même de sa victoire de Cassano, Souvarof entrait à Milan (28 avril).

LE CRIME DE RASTADT.

Dans la même soirée, des hussards autrichiens assassinaient par ordre deux des plénipotentiaires de la République à Rastadt et

blessaient le troisième. Après le passage du Rhin par les Français (le 1er mars), Lehrbach avait quitté le congrès sous prétexte qu'il ne s'y trouvait plus en sûreté; après la bataille de Stokach et l'occupation du pays par l'archiduc Charles, le dernier des délégués impériaux à Rastadt, Metternich, s'en alla pareillement (13 avril), sous prétexte que la France ne pouvait faire la guerre à l'empereur et rester en paix avec l'empire. Son départ entraînait la dissolution du congrès, car l'usage voulait que la délégation de l'empire ne communiquât avec les plénipotentiaires français que par l'intermédiaire des représentants de l'empereur. Les diplomates quittèrent donc la ville les uns après les autres, et les trois membres de la mission française, après avoir protesté, annoncèrent le 25 qu'ils partiraient dans les trois jours. La banlieue de Rastadt était parcourue par les hussards hongrois de Szekler, colonel Barbaczy, subordonné au général von Goerger, dont les troupes formaient l'aile droite du corps du général-major von Merveldt, lequel constituait l'avant-garde du feld-maréchal von Kospoth, qui occupait la Forêt-Noire et le pays de Bade sous les ordres de l'archiduc Charles, alors cantonné entre Stokach et Villingen. Dans la journée du 28, Barbaczy fit notifier à Rastadt par le capitaine Burckhardt que les plénipotentiaires français devaient partir dans les vingt-quatre heures, et qu'on les laisserait passer; mais un autre diplomate, qui voulait s'en aller le même jour, fut avisé que, s'il donnait suite à son projet, sa voiture serait arrêtée aux portes de la ville. A dix heures du soir, Bonnier, Roberjot et De Bry, en six voitures avec les personnes de leur suite, sortirent de Rastadt; une heure plus tard, quelques hussards arrêtèrent le convoi; l'un d'eux tient une torche; on appelle De Bry : il descend, il est sabré, il fait le mort et reste étendu dans un fossé; Bonnier est arraché de sa voiture et tué; Roberjot fuyait avec sa femme, il est tué devant elle; les hussards saisirent quelques papiers et laissèrent les voitures rentrer à Rastadt. De Bry, blessé, revint à pied, en se cachant. Une escorte de sûreté lui fut accordée le lendemain, pour son départ définitif. L'archiduc Charles ordonna une enquête qui eut lieu à Villingen le 30 mai, mais il est certain que les dépositions y ont été concertées par avance. Le 24 mai, Thugut annonçait qu'il publierait toutes les pièces : elles restèrent secrètes, et il est certain que les plus importantes ont été détruites. « Il paraît que c'est par nos hussards qu'ont été massacrés les députés français », écrivait Thugut. Le 2 septembre, l'archiduc Charles mandait à l'empereur :

« Il n'y a que deux façons d'en finir avec cette affaire : 1° présenter au public les faits tels qu'ils se sont réellement passés; 2° ou bien, s'efforcer de démontrer que ce ne sont pas les hussards de Szekler, mais des étrangers qui

ont commis le crime. Mais, si l'on adopte le premier moyen, il convient de considérer que l'on sera obligé de lui donner la sanction qu'il comporte. On ne saurait, en effet, punir les hussards, qui n'ont fait qu'exécuter les ordres reçus. »

On a accusé le Directoire, De Bry, Bonaparte, les émigrés, les francs-maçons, Louis XVIII, la reine de Naples, le cabinet britannique. On a dit encore que le malheur était imputable à une petite bande de soldats grossiers, avides de pillage, opérant sans ordre comme en pays conquis et par haine de l'ennemi. Mais il n'est pas douteux que la responsabilité incombe, dans une large mesure, au gouvernement autrichien. On est en droit de présumer, du peu qu'on en sait, et précisément parce qu'on en sait peu, que le crime de Rastadt a été délibérément voulu. Il est la suite et comme la conclusion des attentats successifs contre les ambassades de la République à Rome et à Vienne. La haine contre les Jacobins de France était portée à son paroxysme dans toutes les cours d'Europe. Comme l'écrivait Sieyès à Talleyrand (de Berlin, le 6 mai 1799), « c'est le tocsin de l'extermination française qui sonne à Londres, à Vienne, à Pétersbourg », et même auprès du roi de Prusse, qui restait neutre, on déclarait que « vouloir sauver la France, c'est être Jacobin ». L'attentat sanglant contre le droit des gens dont l'Autriche s'est rendue coupable à Rastadt, avait pour but de prouver au monde que les révolutionnaires français étaient au ban de l'humanité. En France il provoqua un unanime sentiment d'horreur et d'indignation. Plus que jamais, la guerre apparut comme une nécessité. Elle fut populaire parce qu'on la considérait comme défensive, et d'autant plus que l'ennemi remportait de nouveaux succès.

MANŒUVRE OFFENSIVE DE MACDONALD

En Italie, Moreau s'était retiré dans la pointe formée par le Tanaro et le Pô, entre Alexandrie et Valenza, laissant Turin à l'ennemi. Il réussit d'abord à se maintenir contre Souvarof sur la ligne du Pô (11-12 mai). Mais les Piémontais se soulevèrent, il se replia sur Loano (6 juin) et ne soutint pas Macdonald qui venait de Naples et lui proposait un audacieux plan d'offensive concertée. Macdonald fut attaqué par Souvarof sur la Trébie, en avant de Plaisance. Pendant trois jours (17-18-19 juin), il résista énergiquement. Il attendait Moreau d'heure en heure. Il ne recula qu'à la dernière extrémité. En une retraite habilement menée, il parvint à Gênes par Florence, Lucques et Massa. Mais la défaite de la Trébie avait enlevé aux Français leur dernière chance de redressement en Italie.

MANŒUVRE DÉFENSIVE DE MASSÉNA.

Masséna, devenu général en chef des armées du Danube et d'Helvétie réunies, recula pas à pas devant l'archiduc Charles renforcé par Hotze, jusqu'à la Limmat, à la hauteur de Zurich, où il

avait par avance établi des retranchements (3 et 4 juin), en combats acharnés qu'on appelle la « première bataille de Zurich ». L'ennemi, à bout de souffle, cessa ses attaques. La moitié de la Suisse était aux mains de l'ennemi. Mais la défensive prudente de Masséna avait maintenu presque intactes les forces françaises, qui se trouvaient concentrées et bien en mains, sur des positions soigneusement choisies et retranchées, de Bâle au Valais par Zurich, et la réduction du front en avait accru la solidité.

DÉFAITE ET MORT DE JOUBERT A NOVI.

Les incidents de politique intérieure en France, comme le remplacement de Reubell par Sieyès au Directoire (16 mai) et la journée du 30 prairial (18 juin), n'eurent d'autre effet dans la conduite de la guerre qu'un changement de personnel : Bernadotte et Championnet, classés comme républicains avancés, rentrèrent en grâce, le premier comme ministre de la Guerre, où il ne fut ni meilleur ni pire que son prédécesseur Milet-Mureau ou son successeur Dubois-Crancé, le deuxième comme chef de la nouvelle armée des Alpes en formation à Grenoble; Joubert et Moreau, républicains conservateurs, obtinrent les armées d'Italie et du Rhin, mais il fut entendu que Moreau resterait provisoirement, à titre consultatif, auprès de Joubert. Le nouveau commandant en chef arriva en Italie (2 août) pressé de vaincre pour rentrer à Paris et sauver la France avec le concours de Sieyès, il accepta prématurément la bataille que lui offrait Souvarof à Novi, fut vaincu et tué (15 août). Moreau dirigea la retraite, qui, à gauche, tourna en débandade. La défaite de Novi fut décisive.

PERTE DE L'ITALIE.

Il y avait, pour l'ennemi, deux manières de l'exploiter : envahir la France comme le voulait Souvarof, ou achever la conquête de l'Italie pour y rétablir la domination de l'Autriche. Entre la solution militaire et la solution politique, le Conseil aulique avait déjà fait son choix, et décidé (31 juillet) que Souvarof, transféré en Suisse avec ses Russes, serait remplacé par Melas au commandement en chef. A Naples, l'expulsion des Français avait suivi presque aussitôt le départ de Macdonald. Déjà les Autrichiens commençaient l'occupation de la Toscane. En septembre, la République romaine fut attaquée à la fois par les Napolitains au sud et par une division autrichienne au nord. Le général Mounier, enfermé à Ancône avec 2000 hommes, résista jusqu'au 16 novembre à 40000 insurgés Romains, aux Napolitains, aux Autrichiens, aux Russes et aux Turcs, qui investissaient la place par terre et par mer. Au départ de Moreau pour le Rhin, Championnet, devenu commandant des armées des Alpes et d'Italie réunies, se fit battre à Genola par Melas (4 novembre) et ne put empêcher la prise de Coni (5 décembre).

N'eût été l'habile défense de Saint-Cyr autour de Gênes, la République, qui dominait la péninsule entière en janvier, l'aurait entièrement perdue en décembre, et jamais les Autrichiens n'avaient été si puissants en Italie.

ÉCHECS DES ALLIÉS.

Outre le transfert de Souvarof en Suisse, le Conseil aulique avait décidé le transfert de l'archiduc en Allemagne pour protéger la ligne du Rhin et coopérer à l'expédition anglo-russe en préparation contre la Batavie, l'armée de l'archiduc devant elle-même être relevée en Suisse par l'armée russe de Korsakof, qui arriva à Schaffhouse le 23 août. L'archiduc partit le 31 août, et se contenta de maintenir l'armée française du Rhin à la hauteur de Philippsbourg. En Hollande, Brune, aidé du contingent batave commandé par Daendels, avait à repousser l'armée anglo-russe du duc d'York. Vaincu à Bergen (19 septembre), vainqueur à Alkmaar (1er septembre), vaincu encore à Castricum (6 octobre), le duc d'York s'engagea, par l'armistice du 18 octobre, à se rembarquer avant le 30 novembre. En Suisse enfin, Masséna, par une admirable série de manœuvres et de combats, auxquels on a parfois donné, peu exactement, le nom de « deuxième bataille de Zurich » (23 septembre-1er octobre), empêcha la jonction des Autrichiens, de Souvarof qui venait d'Italie et de Korsakof qui amenait une armée russe de renfort. Il les bouscula en désordre au delà du Rhin.

DISLOCATION PROCHAINE DE LA COALITION.

Les trois armées que le tsar avait envoyées en Occident étaient donc défaites, et pourtant l'Autriche pouvait se dire victorieuse. Visiblement, elle n'avait d'autre but que d'établir sa domination en Italie. Son procédé avait été d'utiliser les armées russes, sans tenir aucun compte des vues politiques du tsar. Elle refusa d'accéder au projet d'un congrès à Pétersbourg, pour le règlement des affaires d'Italie (12 septembre). Battu et joué, le tsar ne dissimulait pas son mécontentement. Il réclama, non seulement la restitution du Piémont au roi de Sardaigne, mais la restauration de la république de Venise, et, sur son ordre, Souvarof déclara, après avoir rallié les débris de l'armée de Korsakof, qu'il suspendait les opérations militaires (22 octobre). Il avait anéanti l'œuvre de Bonaparte en Italie. Mais, si Bonaparte croyait que sa présence était nécessaire pour le salut de la France, il arrivait trop tard. La force offensive de la coalition était épuisée, et la coalition elle-même donnait déjà des signes de dislocation.

CHAPITRE II

LES COUPS D'ÉTAT

I. FLORÉAL. — II. PRAIRIAL. — III. BRUMAIRE.

I. — FLORÉAL [1]

VUES POLITIQUES DE BONAPARTE.

QUAND Bonaparte arriva à Paris (5 décembre 1797), après avoir à Rastadt échangé avec les plénipotentiaires autrichiens les ratifications du traité de paix, il tenait en main toutes les forces militaires et navales de la République, en même temps que la représentation de la France au dehors, puisqu'il était tout ensemble général en chef de l'armée d'Italie, général en chef de l'armée d'Angleterre, chef de la délégation française au Congrès de Rastadt, et qu'en cette qualité, il avait reçu (5 novembre) le droit de commander aux mouvements des armées d'Allemagne. En France même, il était trois fois

1. Sur l'histoire intérieure du nouveau Directoire, Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, t. Ier, *La Genèse du Consulat, Brumaire*, 1re édit., 1903 (utilise notamment les *Eclaircissements inédits* de Cambacérès); voir aussi Masson, *Napoléon et sa famille*, t. Ier, 1897; Aulard, *Les causes et le lendemain du 18 brumaire*, dans *Etudes et leçons*, t. II, 1898; du même, *Les derniers Jacobins*, ibid., t. VII, 1913; Guyot, *Du Directoire au Consulat, les transitions*, Revue historique, 1912, t. CXI; Espitalier, *Vers Brumaire*, 1914, in-12; les recueils déjà cités de Schmidt et d'Aulard, *Paris...*, t. IV et V; Neton, *Sieyès*; Madelin, *Fouché*. — Sur l'esprit public : Boulay de la Meurthe, *Essai sur les causes qui en 1649 amenèrent en Angleterre l'établissement de la République*, 1799; Mme de Staël, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution*, p. p. Viénot, 1906. — Sur les élections : Kuscinski, Eschasseriaux, Pfister, déjà cités; la *Loi du 22 floréal an VI* a été reproduite dans Révol. franç., 1900, t. XXXVIII; Poupé, *Les dessous des élections de l'an VII dans le Var*, Aix, 1906 (Annales Soc. d'Etudes provençales). — Sur les insurrections, la chouannerie et les brigandages, outre Chassin et les références complémentaires sur les troubles de l'Ouest, Lavigne, *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII*, 1887, in-12; Troubat, *Le brigand Sans Peur*, Révol. franç., 1894, t. XXVI; Saurel, *Les brigands royaux*, Mém. Acad. Montpellier, 1893-96; Delayen, *L'affaire du Courrier de Lyon*, 1905, in-12. — Sur le 18 brumaire, énumération et critique des sources : Vandal, op. cit., t. Ier, Appendice; pièces réunies et reproduites dans *Choix de Rapports*, t. XVII, 1821; *Histoire parlementaire*, t. XXXVIII, 1838 (principalement d'après les *Mémoires historiques sur le 18 brumaire*, an VIII); *Bibliothèque des Mémoires* p. p. Barrière et Lescure, t. XXIX-XXX : *Mémoires sur les journées révolutionnaires*, p. p. Lescure, 1875, 2 vol. in-12 (donne notamment les *Fragments* de Le Couteulx-Canteleu). Relations les plus importantes : (Combes-Dounous), *Notice sur le 18 brumaire*, 1814; Cornet, *Notice historique sur le 18 brumaire*, 1819; Savary, *Mon examen de conscience sur le 18 brumaire*, 1819; Rœderer,

populaire : par la victoire, par la paix et par l'appui qu'il avait donné au gouvernement pour le maintien de la Constitution. « Je ne sais plus obéir », disait-il à Miot. Il écrivait à Talleyrand (19 septembre) :

« Nous sommes très ignorants dans la science politique morale. Nous n'avons pas encore défini ce que l'on entend par pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Montesquieu nous a donné de fausses définitions. »

Il a observé la Constitution anglaise. A quoi bon? Ce « n'est qu'une charte de privilèges; c'est un plafond tout en noir, mais brodé en or ». Et Bonaparte esquissait sa théorie constitutionnelle, « code complet de politique » ; il priait Talleyrand d'en donner confidentiellement communication à Sieyès : le peuple souverain, élisant « deux magistratures bien distinctes », d'une part un pouvoir législatif « qui surveille mais n'agit pas », « impassible, sans yeux et sans oreilles », mais nombreux et représentatif, formant « véritablement le grand conseil de la nation », et d'autre part un pouvoir exécutif concentré, libre et fort. Ainsi on évitera des secousses comme celle de Fructidor. « C'est un si grand malheur pour une nation de trente millions d'habitants, et au XVIIIe siècle, d'être obligée d'avoir recours aux baïonnettes pour sauver la patrie ! » Et le 10 décembre, à la cérémonie qui avait été organisée pour célébrer le traité de Campo-Formio, Bonaparte déclarait publiquement :

« Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le vaste territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a elle-même posé les limites.... Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur de meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Donc, Bonaparte ne demandait rien de moins que la revision de la Constitution, à son profit. Pour le moment, il s'en tint là. Il était devenu très riche en Italie, et, grâce à lui, tous les siens. Mais il affectait les allures les plus simples. Il recevait largement, sans faste, en son hôtel de la rue Chantereine qu'on dénomma officiellement, pour le glorifier, rue de la Victoire. Il prenait soin de se mon-

Notice, dans ses *Œuvres*, t. III; Lucien Bonaparte, *Révolution de Brumaire*, 1845 (cf. Iung, *Lucien Bonaparte et ses Mémoires*, 1882-83, 3 vol.); Napoléon, *18 brumaire* (Œuvres de Sainte-Hélène, dans la *Correspondance*, t. XXX, 1870; cf. les lettres de Bonaparte, ibid., t. V-VI, 1860). En outre, quelques documents ont été ultérieurement publiés dans la Révol. franç., t. I, XXV, XXXI, XL, LVIII et LXII, 1881-1912 et dans le Carnet historique, 1901, t. VII (extr. des *Mémoires inédits* de Jourdan). Lettres de diplomates : Sandoz, ap. Bailleu, déjà cité; Brinkmann, chargé d'affaires de Suède, à la suite de la *Corresp. diplomatique du baron de Staël-Holstein*, p. p. Léouzon-le-Duc, 1881 ; cf. Mme Reinhard, *Lettres*, déjà citées. Principaux mémoires : Barras, Gohier, Arnault, déjà cités, et, parmi les militaires, Lavallette, Thiébault, Coignet, *Cahiers*. Des exposés qui n'ont pas encore été mentionnés, on ne retiendra ici que Kermoysan, *Le 18 brumaire*, 1853; Grousset, titre semblable, 1869; de Larcy, Correspondant, 1876, t. CIII; Reuss, Revue chrétienne, 1903, t. XVII; Aulard, *Bonaparte et les poignards des Cinq-Cents*, dans *Etudes et Leçons*, t. III, 1901.

trer souvent en civil. Le 25 décembre il fut élu membre de l'Institut, à la place de Carnot, à qui il devait tant et qui était maintenant proscrit. Il fréquenta les savants et les gens de lettres. Le 3 janvier 1798, Talleyrand donna une brillante réception en son honneur, avec toutes les élégances raffinées du cérémonial d'ancien régime. Pas un directeur n'y assista. Mais Mme de Staël était là, vibrante d'émotion et d'espérance. Il est vrai que Bonaparte ne se montra pas d'humeur à s'adjoindre l'Égérie en disponibilité. Par contre, il faisait en sorte de ne pas décourager les royalistes. A la fête anniversaire de la mort du Roi (21 janvier 1798), il se fit plus modeste que jamais, et il passa comme inaperçu, confondu dans les rangs de ses nouveaux collègues de l'Institut.

LES CONSEILS APRÈS FRUCTIDOR.

Ce jour-là, le Conseil des Cinq-Cents quitta l'ancienne salle de la Convention pour s'établir au Palais-Bourbon, préalablement dédié à la Souveraineté du peuple français. Mais les séances manquaient d'animation. Les proscriptions, auxquelles il faut joindre les absences prolongées, les départs et les démissions, avaient décimé les deux Conseils. Les fructidoriens, devenus les maîtres du Corps législatif, essayèrent de surmonter les difficultés administratives et financières, sans cesse renaissantes. Par une anomalie qui n'est paradoxale qu'en apparence, le coup d'État a eu pour effet que la vie politique fut pour un temps plus active dans le pays qu'aux Assemblées.

PARTIS POLITIQUES DANS LE PAYS.

Les trois partis subsistent, à peine entamés ou fortifiés, et qui sont indestructibles parce qu'ils correspondent aux trois tendances permanentes des hommes en société, et qu'il y aura toujours, quoi qu'on fasse, des partisans d'aujourd'hui, d'hier ou de demain, des conservateurs, des réactionnaires et des novateurs. Les républicains modérés, patriotes constitutionnels, directoriaux ou fructidoriens sont gouvernementaux; les républicains avancés, que leurs ennemis appellent anarchistes, jacobins, terroristes, exclusifs ou coquins, reprochent aux gouvernementaux d'être trop modérés; les royalistes qui s'intitulent honnêtes gens et qu'on qualifie encore d'aristocrates, bien que leur recrutement ait un fond populaire grâce à l'appoint des catholiques, estiment que les modérés sont trop avancés. Fructidor a sauvé le gouvernement central de l'emprise royaliste; il l'a rendu aux modérés, mais il n'a pas fait que les modérés soient devenus plus forts dans le pays. Il n'a ranimé que les avancés, auxquels le Directoire craint de se livrer, car il ne leur fait pas confiance, puisqu'il est conservateur. Sans doute quelques avancés tenaient-ils encore pour une constitution démocratique, mais le plus grand nombre s'est rallié, après Fructidor,

à la Constitution bourgeoise de l'an III, à la condition toutefois que les lois révolutionnaires, votées ou remises en vigueur au coup d'État, fussent résolument appliquées. Après Fructidor, ils s'organisent par toute la France. Les clubs renaissent, sous le nom de « cercles constitutionnels ». Dans un discours prononcé le 27 février 1798 à l'ancien cercle de Salm reconstitué, B. Constant, qui représente l'aile droite du parti, formule le programme des avancés : il proclame son mépris pour le royalisme, son horreur pour le terrorisme, il défend le principe de la propriété, mais il nie le « spectre » de gauche. Le Directoire fit fermer nombre de cercles en province, et l'arrêté du 14 mars 1798 interdit à ceux qui subsistaient toute adresse ou manifestation collective. La presse resta muselée, et la surveillance de la police, édictée pour un an le 5 septembre 1797 contre les réactionnaires, prorogée d'un an par la loi du 26 août 1798, est dirigée surtout contre les journaux avancés.

ROYALISTES A BONNET ROUGE.

Le coup d'État de fructidor avait détruit l'organisation royaliste, mais il n'avait pas supprimé le royalisme, ni surtout l'état d'esprit réactionnaire, mécontent, foncièrement hostile à la Révolution et à la République. D'anciens Clichyens se réunirent, rue de Varennes, en un petit groupement qui subsista jusqu'à la fin du Directoire. Au commencement de 1798, la comtesse de Rochechouart, puis Royer-Collard reprennent à Paris le service interrompu d'information et d'espionnage. L'« agence royale » se compléta ensuite avec Clermont-Gallerande, Becquey et l'abbé de Montesquiou. Peut-être Fructidor n'a-t-il eu d'autre résultat que de donner une nouvelle forme au danger royaliste. Les républicains gouvernementaux en parlent si souvent et avec tant d'évidente bonne foi qu'il est difficile de ne pas tenir compte de leurs assertions. Il semble bien qu'après Fructidor, le « royaliste à bonnet rouge » n'est pas un personnage imaginaire, et que les virulentes attaques des modérés contre les avancés à cause de leurs appuis réactionnaires ne sont pas toujours sans quelque fondement. Quand au contraire les royalistes, plus loyalement, s'entendaient avec les modérés par crainte du terrorisme, l'accusation de pactiser avec les ennemis de la République se retournait contre les gouvernementaux. Dans les deux cas, l'action royaliste, parce qu'elle n'obéissait plus à un mot d'ordre, qu'elle n'était plus ni concentrée ni organisée et qu'elle revêtait les formes les plus variées suivant les conditions diverses de la politique locale, contribuait à désunir les forces républicaines.

LE DÉCADI OBLIGATOIRE ET LE CULTE DÉCADAIRE.

Pour les réconcilier et imposer silence aux mécontents de droite, le gouvernement et la majorité fructidorienne des Conseils instituèrent (à la fin de 1797) une politique qui rapidement tourna contre

son propre but. On commença par des circulaires et des avertissements. Puis,

> « Considérant que le calendrier républicain, le seul que reconnaissent la Constitution et les lois, est une des institutions les plus propres à faire oublier jusqu'aux dernières traces du régime royal et sacerdotal, et qu'on ne saurait par conséquent trop s'occuper de faire cesser les résistances qu'il éprouve encore de la part des ennemis de la liberté et de tous les hommes liés par la force de l'habitude aux anciens préjugés, »

l'arrêté directorial du 3 avril 1798 en ordonna la stricte observation, et ses dispositions furent confirmées et complétées par les lois du 4 août et du 9 septembre 1798. Donc, il n'y aura désormais, comme jours de repos, que les décadis et les fêtes nationales. Mais ce n'était là que la moitié de la réforme. La loi du 30 août 1798 organisa la célébration laïque du décadi. Dans chaque municipalité, « au lieu destiné à la réunion du citoyen », — c'est-à-dire à l'église, — où officiaient, à leur jour, les ministres du culte chrétien, les membres de l'administration et le commissaire du Directoire, en costume, présideront une cérémonie décadaire à laquelle assisteront obligatoirement les élèves des écoles, amenés par leurs instituteurs et institutrices. Le maître des cérémonies décadaires, qu'on appelle parfois le « chorège », ou, par dérision, « curé décadaire », devient l'un des fonctionnaires municipaux les plus occupés, d'autant plus qu'il ne doit pas négliger les « fêtes nationales », morales et politiques, dont on comptait 12 par an. Autant qu'on en peut juger, la stricte observation de l'almanach républicain a provoqué des difficultés beaucoup plus nombreuses que l'institution du culte décadaire. Mais le Directoire tint ferme, et, au bout de deux ans, la France commençait à s'habituer, dans la vie quotidienne, au calendrier républicain, qui est, somme toute, plus commode et plus simple que l'ancien calendrier chrétien. Au contraire le culte décadaire, après quelques mois de vogue, due principalement à la célébration obligatoire des mariages, à la fin de 1797 et au début de 1798, paraît, au cours de 1798, de plus en plus languissant. Peut-être se ranime-t-il quelque peu en 1799.

THÉOPHILANTHROPES ET CATHOLIQUES.

Il est alors devenu une institution cérémonielle, nationale et municipale, qui, sans supprimer aucun des groupements cultuels antérieurs, comme ses promoteurs l'avaient espéré, s'est fait sa place à côté d'eux, sinon même parmi eux. L'église est « simultanée », comme on dit parfois en droit ecclésiastique ; elle peut servir à la fois aux offices du décadi, aux théophilanthropes, aux ecclésiastiques constitutionnels et romains. La théophilanthropie a rencontré quelques adhérents nouveaux à Paris et elle a essaimé en province. Elle est

devenue plus libre dans ses rapports avec le gouvernement, puisque c'est le culte décadaire qui seul a un caractère officiel. Il en résulte que souvent les « avancés » non ralliés au parti directorial préfèrent les cérémonies théophilanthropiques aux jeux ou fêtes décadaires. Plus libre encore est l'Église ci-devant constitutionnelle qui poursuit activement sa réorganisation. Elle avait tenu un « concile national » à Paris en 1797, et ne sacra pas moins de onze évêques en 1798 (contre 1 et 2 seulement en 1796 et 1797, 6, 6 et 4 de 1799 à 1801). Mais elle ne correspondait ni au parti directorial, comme le culte officiel du décadi, ni aux avancés indépendants, comme la théophilanthropie, ni aux réactionnaires, comme le catholicisme romain : elle était comme suspendue dans le vide entre les partis. Quant aux catholiques romains, séparés de l'État, mais non ignorés de lui, maltraités parce que leurs plaintes entretenaient l'agitation, et mécontents parce qu'ils étaient maltraités, ils avaient à subir non pas seulement les proscriptions, les déportations et les détentions fructidoriennes, mais l'offensive politique du décadi contre le culte dominical. Le résultat fut ce qu'il devait être. La persécution religieuse n'est efficace que si elle procède jusqu'à l'anéantissement. Il n'y a que deux moyens de changer un état d'esprit : la liberté ou la mort. Le fond de l'opposition contre le Directoire devint religieux plus que royaliste, et il arriva que le mécontentement se mua en exaspération. Aux vexations du décadi, les fidèles répondirent souvent par des actes de violence. Le culte décadaire et les persécutions fructidoriennes ont rendu la piété orthodoxe plus ardente. Fructidor a contribué pour une bonne part au réveil du catholicisme en France.

LES ÉLECTIONS DE L'AN VI.

Le Directoire et les Conseils se rendaient si bien compte de l'état des esprits qu'une de leurs principales préoccupations fut de préparer des élections à leur convenance. Sous prétexte que les députés nouvellement élus ne peuvent être à la fois juges et parties, il fut décidé, notamment (31 janvier), que, seuls, les députés non sortants auront le pouvoir de vérifier les opérations électorales. Il y avait 437 députés à élire, dont 249 du 3e nouveau tiers pour trois ans (83 ex-Conventionnels aux Anciens et 166 aux Cinq-Cents); 138 du 2e nouveau tiers pour deux ans (41 aux Anciens et 97 aux Cinq-Cents pour les places devenues vacantes), et 50 du 1er nouveau tiers, sortant en l'an VII, pour un an (15 aux Anciens et 35 aux Cinq-Cents). Le nombre des votants ne paraît pas avoir été plus considérable que d'ordinaire, mais les scissions ont été fréquentes aux assemblées primaires et plus encore aux assemblées électorales (du 9 au 18 avril). On compte, en effet, 28 assemblées scissionnaires

dans 26 départements, les Landes et le Rhône ayant eu scission double, avec 3 listes élues séparément. Les élus des assemblées mères furent en grande partie des avancés, souvent, semble-t-il, grâce à l'appoint des voix royalistes, et les scissionnaires, qui se sont retirés des assemblées mères parce qu'ils s'y trouvaient en minorité, ont fait passer sur leurs listes des modérés gouvernementaux.

LOI DU 22 FLORÉAL AN VI.

Quand les résultats furent connus, les procédés d'invalidation, édictés préventivement, parurent insuffisants. D'accord avec le Directoire, le Conseil des Cinq-Cents désigna (4 mai 1798) une commission de 5 membres, dont le rapporteur, Bailleul, conclut (7 mai) à une revision générale de toutes les élections, députés, magistrats et administrateurs. La résolution (8 mai), soutenue aux Cinq-Cents par Jean De Bry, M.-J. Chénier, Crassous, aux Anciens par Regnier, Baudin des Ardennes, Creuzé-Latouche, fut convertie en loi (22 floréal an VI, 11 mai 1798). En conséquence, les élus de la minorité sont substitués, s'ils sont directoriaux, aux élus de la majorité. Par exemple, dans la Seine, l'Ardèche, le Gard, les Bouches-du-Rhône, la Corrèze, les assemblées mères ont compté respectivement 450, 230, 216, 193, 174 électeurs, les assemblées scissionnaires 212, 67, 149, 137, 52 électeurs, mais ce sont les listes scissionnaires que la loi valide. Dans le Rhône, l'assemblée mère a 188 électeurs, la 1re assemblée scissionnaire 79, la 2e, 67 : c'est cette dernière qui est considérée comme valable. Dans 3 départements, les listes des assemblées mères et scissionnaires sont simultanément annulées. Dans ce cas, les députés invalidés ne sont pas remplacés. Ils ne sont pas remplacés non plus quand la liste de l'assemblée unique est tout entière invalidée (comme en Dordogne ou en Haute-Vienne), ou que la loi désigne nominativement parmi les élus des assemblées uniques ou assimilables aux assemblées mères ceux qu'elle exclut des Anciens ou des Cinq-Cents.

RÉSULTATS DU COUP D'ÉTAT.

Au total, les listes de 37 départements ont été modifiées par 98 exclusions (27 aux Anciens, 71 aux Cinq-Cents) avec 45 substitutions d'élus scissionnaires (11 aux Anciens, 34 aux Cinq-Cents), de sorte que 53 sièges sont restés vacants (16 aux Anciens, 37 aux Cinq-Cents). Parmi les députés validés, on compte près d'une centaine de fonctionnaires. Le coup d'État du 22 floréal an VI (11 mai 1798) a l'hypocrisie de la légalité et il est l'arbitraire même. Au reste, les avancés n'ont pas tous été exclus, soit par négligence, camaraderie et recommandation, soit parce que le nombre des invalidations prononcées a paru suffisant pour le maintien de la majorité gouvernementale.

TREILHARD ÉLU DIRECTEUR.

Et l'arbitraire engendre l'arbitraire. On avait brisé les élections : on écorna la Constitution. François de Neufchâteau venait d'être désigné par le sort pour quitter le Directoire (10 mai). Treilhard, le 1er (avec 234 voix) de la liste décuple dressée aux Cinq-Cents, fut élu aux Anciens par 166 voix (15 mai). Agé de cinquante-cinq ans, il avait déjà siégé à la Constituante et à la Convention où il avait voté pour la mort du Roi avec sursis et s'était classé ensuite parmi les thermidoriens. Il avait passé au Conseil des Cinq-Cents, et son mandat prit fin le 20 mai 1797. Or l'article 136 de la Constitution interdisait aux députés de devenir directeurs ou ministres « pendant la première année après l'expiration » de leurs fonctions législatives. Faute de quatre jours, l'élection de Treilhard était donc irrégulière. Le second de la liste décuple était Monge, qu'on savait très lié avec Bonaparte. Peut-être Talleyrand a-t-il songé à poser sa candidature, et Bonaparte à proposer le général Berthier. Il y a eu là des intrigues obscures, mais qui décèlent des tiraillements intérieurs parmi les fructidoriens, et peut-être aussi les manœuvres du parti revisionniste dont Bonaparte était le centre. S'il en est ainsi, Treilhard aurait été élu inconstitutionnellement par les fructidoriens constitutionnels, en opposition avec les revisionnistes.

II. — PRAIRIAL

TRAVAIL ET RÉFORMES.

Le coup d'État du 22 floréal valut un an de répit aux fructidoriens du Directoire et des Conseils. Jamais la vie parlementaire ne fut plus calme. Gouvernement et députés semblaient en parfait accord. Le pays travaillait activement. La reprise des affaires, dont l'agiotage thermidorien et directorial n'est qu'un des indices, l'élan social vers la terre, la prospérité agricole, la renaissance de l'industrie : tout atteste la réfection économique de la France par elle-même, après la crise révolutionnaire. Le Directoire a eu deux grands administrateurs : aux Finances, Ramel comme ministre, à l'Intérieur, François de Neufchâteau, comme ministre et directeur. On ne saurait décrire ici le détail technique de leurs réformes. Encore faut-il en noter les résultats. L'organisation financière, telle qu'elle a subsisté jusqu'à nos jours, ne date ni de la Constituante, ni du Consulat, mais du Directoire. Les contributions directes, dont les premiers révolutionnaires avaient fait la base de leur système, ont pris leur forme définitive avec les grandes lois du dernier trimestre de 1798 (22 octobre, 23 et 24 novembre, 23 décembre) sur la contribution foncière, la contribution personnelle et mobi-

lière, la patente et la contribution des portes et fenêtres, les « quatre vieilles », comme on les appelle aujourd'hui. Les contributions indirectes ont été réorganisées et complétées avec les droits sur les cartes à jouer (30 septembre), le tabac (12 novembre 1798). Dans l'état de prévision de l'an VI (1797-98), elles représentaient déjà 32 p. 100 des recettes (contre 57 p. 100 pour les contributions directes et 11 p. 100 pour les revenus domaniaux). Trois des lois les plus justement célèbres de l'an VII ont réglementé pour de longues années le timbre, l'enregistrement et les hypothèques (3 novembre, 4 et 12 décembre 1798). Les trois lois fondamentales du 7 octobre, du 27 novembre et du 17 décembre 1796 avaient substitué au régime Conventionnel de l'assistance publique nationalisée par l'État l'organisation des bureaux locaux de bienfaisance et de la commission autonome des hospices civils, qui est devenue séculaire. La loi du 18 et du 20 octobre 1798, en instituant la taxe indirecte locale des « octrois municipaux et de bienfaisance », contribua à la restauration des finances des villes et des établissements d'assistance. La première exposition publique des produits de l'industrie française, ouverte par François de Neufchâteau au Champ-de-Mars à Paris (17 septembre 1798), a précédé d'un mois la réunion de la Commission internationale du mètre (16 octobre), qui sanctionna les travaux commencés sous la Constituante pour donner à la France et au monde l'unité tout ensemble naturelle et conventionnelle des poids et mesures.

DÉSAGRÉGATION DU BLOC FRUCTIDORIEN.

Mais toute majorité se désagrége à la longue. La nouvelle coalition, les préparatifs militaires et la conscription, la reprise de la guerre et les premières défaites créèrent des difficultés de plus en plus graves. Tous les fructidoriens n'avaient pas approuvé la loi de floréal. L'opposition, arbitrairement exclue du Parlement, subsistait au dehors. Les fissures, déjà visibles lors de l'élection de Treilhard, s'élargissent, et, vers le début de 1799, le bloc fructidorien est définitivement brisé. Il n'y a plus ni groupes ni partis, mais la majorité parlementaire, toujours gouvernementale, satisfaite, optimiste et inerte, a contre elle deux tendances qui sont, l'une constitutionnelle et réformiste, l'autre conservatrice et revisionniste. Le premier groupe a gardé la foi républicaine, mais il croit qu'on a fait fausse route, et qu'on risque de perdre les libertés si laborieusement conquises en les violant sous prétexte de les sauver. Il se recrute principalement parmi les « avancés ». — Comme les directoriaux fructidoriens, les revisionnistes sont conservateurs, mais ils tiennent en piètre estime l'outil et les ouvriers : la Constitution dont le jeu a été faussé et les directeurs qui gouvernent si mal. Leurs ramifications sont multiples. On les trouve à l'Institut, dont les membres, vani-

teux et naïfs, sont bouffis d'importance depuis que le héros d'Italie a daigné prendre place parmi eux. Quelques députés membres de l'Institut faisaient liaison avec les Conseils : Baudin des Ardennes, Garat, ancien professeur d'idéologie à l'École normale, aux Anciens ; Chénier, Daunou aux Cinq-Cents. Ils sont philosophes, décadaires, antichrétiens. Ils sont liés avec Talleyrand et Mme de Staël, et les talents en disponibilité de leur entourage, comme le publiciste Rœderer, qui aurait été fructidorisé sans la protection de Talleyrand, et B. Constant, un fructidorien qui n'avait pas encore pu obtenir de place. Aux Cinq-Cents, Lucien, très remuant, très actif, devient, pendant l'absence de Bonaparte, le centre d'un petit groupe qui a des accointances complexes. Les revisionnistes ont l'opposition prudente et avisée. Dans les débats parlementaires ils se gardent de lier partie avec les républicains réformistes. Ils ont l'esprit de réalisation et le sentiment de leur valeur. Ils attendent et ils se réservent.

SIEYÈS ÉLU DIRECTEUR.

Leur première bataille fut une victoire. Reubell se trouva désigné par le sort comme membre sortant du Directoire (9 mai 1799). La perte était grave pour les directoriaux, et d'autant plus que, depuis le départ de Bonaparte, Reubell avait peu à peu repris, même avec Talleyrand comme ministre, son autorité en politique extérieure. Le premier tour de scrutin aux Cinq-Cents (14 mai) pour l'établissement de la liste décuple de présentation valut 338 voix au général Lefebvre, 236 à Sieyès et 216 à l'ancien Conventionnel Duval de la Seine-Inférieure. Lefebvre avait eu des suffrages de tous les partis politiques : on le savait aussi borné que brave, et sans expérience parlementaire ; les députés paraissent avoir voulu faire sur son nom une manifestation d'union nationale ; Sieyès était le candidat des revisionnistes, et Duval, ami personnel du directeur Merlin, le candidat des fructidoriens de gouvernement. Aux Anciens, Sieyès fut élu (16 mai) par 118 voix sur 205 votants, et Duval n'obtint que 74 voix.

ÉLECTIONS DE L'AN VII

En même temps, les deux oppositions constitutionnelle et revisionniste se renforçaient aux élections de l'an VII. D'après le tableau annexé à la loi préparatoire du 18 mars 1799, il y avait, respectivement, 9 et 17 députés à élire pour un an, 13 et 26 pour deux ans, 83 et 167 pour trois ans, soit 105 députés aux Anciens, 210 aux Cinq-Cents, et 315 au total. Les opérations électorales commencèrent aux dates réglementaires du 1er germinal (21 mars) pour les assemblées primaires, et du 20 (9 avril) pour les assemblées électorales ; les minorités firent scission dans 24 départements et scission double dans 2 (Ardèche et Gers) ; mais les conditions avaient changé depuis un an. Si les « avancés » étaient toujours désignés comme suspects de terrorisme ou de babouvisme, les voix réaction-

naires des royalistes et des catholiques semblent s'être souvent portées sur les conservateurs revisionnistes. Les fructidoriens de gouvernement, paralysés, déjà impuissants, n'essayèrent même pas de réagir, comme ils l'avaient fait au 22 floréal. Les nouveaux élus prirent séance le 1er prairial (20 mai). Ils furent tous validés, sauf 6 qui n'avaient pas l'âge voulu, ou comme parents d'émigrés.

L'OPPOSITION CONTRE LE DIRECTOIRE.

Alors les opposants s'unissent et foncent contre le Directoire. Aux deux Conseils, ils critiquent avec véhémence le gouvernement (notamment Poullain-Grandprey aux Cinq-Cents le 23 mai, Dubois-Dubais aux Anciens le 25, Français de Nantes aux Cinq-Cents le 27), son administration, son indulgence pour les réactionnaires, sa sévérité pour les républicains qu'il calomnie, la dictature qu'il exerce sur la presse et les machinations de sa police politique. Pour donner une satisfaction aux revisionnistes, le Directoire mande à l'amiral Bruix de ramener Bonaparte en France (26 mai). Mais la concession est insuffisante. Le 5 juin, aux Cinq-Cents, le député Barthélemy fait déclarer la séance secrète, au cours de laquelle Boulay propose de demander par message au Directoire qu'il justifie sa politique tant extérieure qu'intérieure. Non seulement le message est envoyé, mais une adresse à la nation, rédigée par Français de Nantes, porte devant l'opinion le procès du Directoire. Le 8 juin, Sieyès, revenu de Berlin, prend possession de ses nouvelles fonctions. Impassible et muet, à son ordinaire, il a devant ses collègues les allures d'un justicier. Les directeurs ne savent que faire. Le 16, ils n'ont pas encore répondu au message des Cinq-Cents. Une crise commence, qui va durer cinq jours.

GOHIER REMPLACE TREILHARD AU DIRECTOIRE.

Sur la proposition de Poullain-Grandprey, les Cinq-Cents se déclarent en permanence jusqu'à réception de la réponse directoriale au message du 5. Les Anciens imitent les Cinq-Cents. Le Directoire fait savoir qu'il répondra le lendemain, et s'institue, lui aussi, en permanence. Dans la soirée, Bergasse-Laziroule observe que l'élection de Treilhard a été inconstitutionnelle; les Cinq-Cents en tombent d'accord, en informent les Anciens, qui opinent identiquement, et, le 17 juin, vers une heure du matin, votent l' « acte » qui annule l'élection de Treilhard. Au Luxembourg, Merlin et La Revellière auraient voulu résister, mais Barras se rallie à Sieyès et au parti qu'il voit le plus fort; Treilhard cède; il quitte le palais directorial et, redevenu simple citoyen, il va achever la nuit à son ancien domicile. Dans la journée (du 17), le Directoire répond enfin au message des Cinq-Cents, mais pour ne rien dire, puisqu'il est divisé en deux moitiés égales et ennemies qui ne peuvent avoir de programme commun. Les Cinq-Cents dressent leur liste décuple.

Au 1[er] tour, Gohier arrive en tête avec 329 voix, suivi par Delacroix, ancien ministre des Relations extérieures, candidat des directoriaux, avec 307 voix. Gohier était un ami personnel de Garat, dont il avait été autrefois le secrétaire général puis le successeur à la Justice; ancien législateur et maintenant juge au tribunal de Cassation, il était un républicain sincère et de probité certaine, mais sans grande autorité politique. Le jour même, il était élu directeur par les Anciens, avec 164 voix contre 16 seulement à Delacroix, sur 198 votants.

COUP D'ÉTAT DU 30 PRAIRIAL AN VII.

Le lendemain (18 juin, 30 prairial an VII), les Cinq-Cents délibèrent sur la réponse du Directoire. Ils la trouvent insuffisante. Sur la proposition de Boulay, une commission de 11 membres est instituée, qui fait aussitôt figure de Comité de salut public. Merlin et La Revellière sont nominativement dénoncés. Peut-être Barras va-t-il revenir à eux et recommencer contre les Conseils un coup de force, comme au 18 fructidor? Une résolution, votée sur la proposition de Français de Nantes et incontinent convertie en loi par les Anciens, porte que « toute autorité ou tout individu qui attenterait à la sûreté ou à la liberté du Corps législatif ou de quelqu'un de ses membres, soit en donnant l'ordre, soit en l'exécutant, est mis hors la loi ». Mais Barras négocie. Il a des amis dans tous les camps. Un de ses compagnons de plaisir, l'ancien Conventionnel Bergoeing, député de la Gironde, s'entremet. Barras donne des gages : il accepte que le général Joubert, qui est lié avec Sieyès, soit nommé au commandement de la 17[e] division militaire, dont dépend Paris; il se joint à Sieyès pour convaincre Merlin et La Revellière que leur démission est nécessaire : une fois de plus, il aura été au Directoire l'arbitre de qui dépend la décision. A cinq heures du soir, Merlin et La Revellière démissionnent enfin. Sans désemparer, les Cinq-Cents confectionnent les deux listes décuples de présentation. Pour remplacer Merlin, ils désignent les généraux Lefebvre et Masséna avec 344 et 316 voix, l'ancien professeur et Conventionnel Dupuis, de l'Institut, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, avec 311 voix, et Roger Ducos, ancien Conventionnel, président des Cinq-Cents au 18 fructidor, invalidé au 22 floréal, avec 309 voix; Delacroix ne vient plus qu'au neuvième rang avec 244 voix, après les contre-amiraux Martin et Lacrosse, les généraux Moulin et Marescot et avant Florent Guiot, ancien Conventionnel. La deuxième liste porte les noms de Masséna, Dupuis, Martin, Lefebvre, Lacrosse, Moulin — 3 généraux, 2 contre-amiraux et 1 civil — avec 304, 302, 300, 300, 295 et 260 voix, suivis de deux anciens Conventionnels et encore deux généraux.

DUCOS ET MOULIN ÉLUS DIRECTEURS.

Les Anciens élirent Roger Ducos par 153 voix sur 202 votants comme successeur de Merlin (19 juin), et le général Moulin par 105 voix sur 186 votants (20 juin), les généraux Marescot et Lefebvre ayant obtenu le premier 43 voix contre Ducos, le second 68 voix contre Moulin. L'ingénieur Moulin, engagé volontaire en 1791, avait gagné son grade de général contre les Vendéens, et il avait brillamment commandé en chef l'armée des Alpes en 1794-1795; depuis le mois d'octobre 1798, il avait son quartier général à Rennes comme chef de l'armée d'Angleterre, avec les généraux commandant les quatre divisions territoriales comprises entre la Seine et la Gironde sous ses ordres. Sieyès lui eût préféré le général Marescot, et peut-être Talleyrand à la place de Gohier. Dans les élections directoriales, les républicains constitutionnels, renforcés par les anciens fructidoriens de gouvernement, paraissent l'avoir emporté sur les conservateurs revisionnistes, et ce sont leurs choix qui prédominent dans la désignation des nouveaux ministres.

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS.

Il était naturel que la transformation du Directoire entraînât un changement ministériel : le 22 juin 1794, Quinette, ancien Conventionnel votant, fut nommé à l'Intérieur; le 23, Bourguignon à la Police; le 29, Bourdon de Vatry à la Marine, et le 2 juillet Bernadotte à la Guerre. Sauf Bourdon, qui a été proposé par Sieyès, les nouveaux ministres sont tous républicains constitutionnels; la nomination de Bourguignon est due à Gohier, et Bernadotte passe pour « avancé ». Le parti républicain constitutionnel prétendait rétablir l'ordre financier et la probité publique. Talleyrand, qui se sentait suspecté, et non sans raison, jugea prudent de donner sa démission, mais il contribua à la désignation de son successeur. Comme les affaires d'Allemagne étaient au premier plan, on nomma un Wurtembergeois, Reinhard, qui était venu en France comme candidat en théologie protestante et précepteur, pour entrer ensuite au service des affaires étrangères. En même temps, Cambacérès prit la Justice, R. Lindet les Finances, et Fouché la Police (20 juillet). Peu après, Dubois-Crancé remplaça Bernadotte à la Guerre (14 septembre). Ces choix paraissent avoir été faits par compromis entre républicains et revisionnistes. Ceux-ci gagnent en influence. Cambacérès, Reinhard, et peut-être aussi Dubois-Crancé peuvent être classés parmi les partisans de la politique de Sieyès; Quinette et Lindet sont constitutionnels; l'insaisissable Fouché avait pied dans les deux camps; et la démission forcée de Bernadotte, à la suite d'intrigues mal connues, fut nettement une victoire des conservateurs revisionnistes sur les républicains constitutionnels.

Le coup d'État du 30 prairial a donc déterminé le changement

RÉSULTATS DU COUP D'ÉTAT. de tout le personnel gouvernemental de la République. Il l'a mis en conformité avec la majorité des Conseils, où les deux partis d'opposition réunis dominent définitivement depuis les élections de l'an VII. Il est donc de nature parlementaire, puisque, par définition, le parlementarisme subordonne l'exécutif à la majorité des Chambres; mais il est inconstitutionnel, puisque la Constitution de l'an III ignore le parlementarisme. Par conséquent, il est dans la logique du groupe conservateur revisionniste, qui déclarait la Constitution vicieuse et réclamait son changement, mais il est contraire aux principes des républicains constitutionnels, modérés et avancés. Enfin, parmi les 5 directeurs et les 7 ministres, on ne compte pas moins de 8 anciens Conventionnels dont 7 votants : Sieyès, Ducos, Barras, Quinette, Dubois-Crancé, Lindet et Fouché; Cambacérès seul a fait des réserves en jugeant Louis XVI. L'impopularité qui pesait sur les membres de la Convention au début du Directoire a pris fin; le personnel gouvernemental semble plus que jamais éloigné de la contre-révolution. Mais la réapparition des Conventionnels coïncide avec l'apparition des généraux dans la politique. Déjà certains d'entre eux étaient intervenus dans les affaires intérieures de la République, mais isolément et par intermittence; nombreux sont au contraire ceux qui prétendent maintenant exercer leur action de façon permanente. Dans les 4 listes décuples établies depuis un mois aux Cinq-Cents pour les présentations au Directoire, on compte successivement 4, 5, 6 et 7 généraux ou amiraux. Tous les militaires en relations avec les politiciens sont républicains, pour la raison que, depuis Fructidor, il n'y a plus de royalistes avérés ou secrets parmi les députés. Joubert, qui venait d'épouser la belle-fille de Semonville (18 juillet 1799), semble avoir eu partie liée avec Sieyès : vainqueur en Italie, il devait coopérer militairement à la revision de la Constitution. Sa mort à Novi (le 15) anéantit la combinaison.

COMBINAISONS MONARCHIQUES. Le but était de consolider l'exécutif, de le mettre définitivement au-dessus du législatif, et de le concentrer en si peu de mains qu'au besoin on serait revenu au système monarchique. Est-il vrai qu'au cas où il ne se serait trouvé personne en France à qui l'on pût confier sans crainte de contestation le pouvoir monarchique, Sieyès aurait pensé à un prince germanique, comme Louis-Ferdinand de Prusse (fils de Ferdinand, lequel était un frère cadet de Frédéric II), ou le duc de Brunswick ou l'archiduc Charles, ou encore un Orléans, et que Talleyrand n'aurait pas été étranger à l'une ou l'autre de ces combinaisons? Aucun des nombreux racontars dont on a conservé le souvenir à ce sujet ne paraît probant, mais leur nombre même et

leur variété constituent un indice qui n'est pas négligeable. Un seul fait paraît certain : la combinaison monarchique excluait la restauration royaliste, que les revisionnistes considéraient comme inacceptable. Elle eût en effet entraîné une réaction dont le pays n'aurait pas voulu, et la disgrâce des hommes politiques qui avaient coopéré à la Révolution.

POLÉMIQUES DE PRESSE.

Peu à peu la presse reprenait sa liberté d'allures. Des deux lois édictées contre elle au coup d'État de fructidor, la première seule était parfois appliquée, qui donnait à la police le droit de suspendre les journaux (5 septembre 1797, loi prorogée d'un an le 26 août 1798), la seconde (du 8 septembre 1797) qui menaçait de déportation les journalistes contre-révolutionnaires, était, en fait, restée lettre morte. La presse d'opposition avait recommencé à paraître, mais avec prudence, et la possibilité d'une interdiction par la police tenait lieu de censure. Quand un journal était supprimé, il en était quitte pour changer de titre et parfois d'imprimeur. La loi du 5 septembre 1797 fut enfin abolie (1er août 1799). Mais les journaux de droite et de gauche n'avaient pas attendu si longtemps. Dès le 19 juin, par exemple, le *Journal des Hommes libres* d'Antonelle arborait son ancien titre : il en avait changé sept fois sans jamais cesser de paraître.

LES JACOBINS DE L'AN VII.

Il devint en quelque sorte l'organe officiel d'une « Réunion des Amis de la Liberté et de l'Égalité », qui tint sa première séance le 6 juillet au Manège. Il est probable qu'à l'origine, tout au moins, elle devait grouper les représentants des deux partis qui venaient de triompher aux journées de prairial. La salle du Manège dépendait en effet des Tuileries qu'administraient les Anciens, et les conservateurs revisionnistes du Conseil, en accordant l'hospitalité à la « Réunion », lui donnaient une consécration officieuse. Mais, en réalité, ce furent les républicains des Cinq-Cents, et principalement les avancés qui constituèrent le groupement, en sorte que la « Réunion » devint comme l'héritière, non plus seulement du cercle de Salm, mais de la célèbre société des Jacobins. Or, la dictature fructidorienne avait, on le sait, soumis les clubs à une étroite surveillance de police. Par prudence, la « Réunion » ne se donna pas de secrétaires et de présidents, mais elle eut des « annotateurs » et des « régulateurs » : Destrem et Augereau des Cinq-Cents, Moreau (de l'Yonne) des Anciens. Le public était nombreux; les chiffres précis manquent; mais il n'est pas impossible que la moitié des Cinq-Cents ait, plus ou moins régulièrement, assisté aux séances. On y vit aussi des survivants de l'époque Conventionnelle, comme l'ancien ministre Bouchotte, ou Prieur de la Marne devenu avocat; des babouvistes

comme Lepeletier, Drouet, Bodsen, Bonin, Didier. Des « réunions » semblables s'organisèrent en province.

« Frères et amis, s'écriait Arena à la séance du 10 juillet, pouvez-vous avoir une arrière-pensée? — Non! Non! répliquait l'assistance : la Constitution de l'an III, rien que la Constitution! — Et bien, continuait Arena, je vous le proteste : les fidèles mandataires du peuple et le Directoire exécutif ont fait entre eux le respectable serment de mourir plutôt qu'il soit porté atteinte aux droits qu'elle vous accorde. »

ACTION COMMUNE DES JACOBINS ET DES POLITIQUES.

Les « Jacobins de l'an VII » ou « Coryphées du Manège », comme disaient leurs ennemis, représentent donc l'aile gauche du parti républicain constitutionnel, et l'on donna le nom de « politiques » aux conservateurs revisionnistes. Les deux partis, vainqueurs ensemble au 30 prairial, sont restés d'accord pendant un mois. La séance permanente des Conseils se prolongea jusqu'au 28 juin, après le vote aux Cinq-Cents (le 27) d'une résolution présentée par Jourdan au nom de la commission des Onze, et qui, devenue loi le lendemain par l'adhésion des Anciens, ordonnait deux graves mesures de salut public : les conscrits de toutes les classes qui n'ont pas encore été appelés aux armées sont mobilisés; pour les dépenses militaires, un emprunt de 100 millions est ouvert, et la classe aisée de citoyens sera seule appelée à le couvrir, par cotisations progressives. Quelques jours plus tard, le 12 juillet, le Corps législatif répondait aux menées royalistes par la loi des otages, dont certaines dispositions sont terroristes. En deux adresses solennelles au peuple français (29 juin et 12 juillet), il justifiait sa politique. Le Directoire en fit autant dans sa proclamation du 13 juillet, et Sieyès, dans son discours officiel du 14 juillet, prêcha l'union que les dangers extérieurs et intérieurs rendaient plus nécessaire que jamais :

« Français! Profitez des leçons d'une longue expérience : elles nous ont coûté assez cher. Entourés que nous sommes de dangers immédiats, nous avons besoin d'une grande et républicaine énergie. Reprenons, ressuscitons celle qui nous animait tous au 14 juillet.... Français, mettez fin à de funestes discussions! Songez que l'ennemi est à nos portes, et qu'avant tout il faut le repousser. »

RUPTURE ENTRE JACOBINS ET POLITIQUES.

C'était le langage de l'an II, sinon de la Patrie en danger. Le changement ministériel du 20 juillet fut-il la cause ou l'effet de la rupture entre « politiques » et « Jacobins »? Il est vraisemblable que les « politiques » jugèrent que les « Jacobins » les entraînaient trop vite et trop loin. La mobilisation générale, la loi des otages, et surtout l'emprunt forcé progressif de 100 millions les effrayaient comme une menace pour leurs personnes, leurs propriétés et leurs accointances contre-révolutionnaires. Les Anciens refusèrent de donner plus longtemps l'hospitalité à la « Réunion des Amis de la

Liberté » (26 juillet). Quand le Manège en fut informé, un assistant cria : « Aux armes ! » On le fouilla : c'était un agent provocateur, payé par la police pour provoquer des troubles. La société se transféra rue du Bac (27 juillet), dans un ancien couvent de Jacobins (aujourd'hui Saint-Thomas d'Aquin), et désormais mérita doublement le nom qu'on lui donnait. Ses séances furent moins fréquentées, mais son programme se précisa. Les principaux articles qu'elle adopta (le 5 août) sur la proposition de Lepeletier sont significatifs : gouverner démocratiquement et supprimer les abus administratifs, garantir la liberté des sociétés politiques, annuler les lois contraires à la Constitution, organiser une éducation égale et commune, donner des propriétés aux défenseurs de la Patrie, ouvrir des ateliers contre la mendicité, créer une chambre de justice pour faire rendre gorge aux voleurs de l'État.

VICTOIRE DES POLITIQUES SUR LES JACOBINS.

Mais les Cinq-Cents eux-mêmes mettaient barre à droite. Ce fut Sieyès qui prit l'offensive. Dans le virulent discours qu'il prononça à la fête du 10 août, il dénonça les Jacobins, dont le seul but est de « gouverner.... Français ! Vous savez comment ils gouvernent ! » Le club répondit en proposant de déclarer la Patrie en danger (12 août). La police le ferma (13 août). Mais Chamoux, du Mont-Blanc (13 août), puis Jourdan (13 septembre) portèrent aux Cinq-Cents le vœu des Jacobins. Après de dramatiques débats, les Cinq-Cents le repoussèrent définitivement par 245 voix contre 171 (14 septembre). Le même jour, Bernadotte quitta le ministère de la Guerre. L'arrêté directorial du 3 septembre 1799 rendit exécutoire la loi du 8 septembre 1797 qui déclarait passible de la déportation les journalistes contre-révolutionnaires et « conspirateurs », Jacobins compris. La plupart des « déportés » furent laissés en liberté, mais à la condition de rester cois. La presse d'opposition était de nouveau bâillonnée. Le 29 octobre, Delbrel obtiendra encore, aux Cinq-Cents, le vote d'une résolution qui supprimait les délégations par lesquelles les fournisseurs avaient le droit exorbitant de se payer eux-mêmes sur la rentrée des impôts dans les caisses publiques : les républicains n'abandonnaient pas l'œuvre d'assainissement financier qui faisait partie de leur programme ; mais depuis longtemps ils avaient perdu la direction des débats : quelques semaines avaient suffi aux politiques pour s'assurer la prépondérance, sinon la majorité, aux Cinq-Cents, comme ils l'avaient déjà aux Anciens. La lutte était restée circonscrite entre politiciens. Le peuple de Paris resta indifférent.

TROUBLES ROYALISTES.

Mais, au dehors, la guerre, que le Directoire n'avait pas su éviter, tournait mal ; au dedans, les royalistes recommençaient la guerre. Moins fort qu'en 1797, puisqu'il n'a plus d'organisation, le royalisme

de 1799 est plus dangereux pour l'ordre : ses mouvements sont spasmodiques et violents. Ils tournent au brigandage. Certes, tous les brigands n'étaient pas royalistes, mais il y avait des royalistes parmi les brigands, et la recrudescence simultanée du brigandage et du royalisme à la fin de Directoire n'est vraisemblablement pas sans cause. Le banditisme était un mal chronique d'ancien régime, que la Révolution n'avait pas supprimé, et la filiation paraît certaine entre telles des bandes d'autrefois et du Directoire. Mais les Chouans de l'Ouest, les « garrotteurs » de l'Est (souvent Juifs), les « chauffeurs », dont les crimes se multiplient dans la région parisienne et normande à partir de 1796, comme en continuation des « Barbets » des Alpes, des « Compagnons du Soleil » et « de Jésus » dans le Midi, mêlaient parfois la politique à leurs vols et à leurs assassinats. Par dégradations insensibles, le royalisme descendait au crime de droit commun. Le brigandage devenait une calamité publique. Après les lois du 15 mai 1797 et du 19 novembre 1798 contre les bandes de chauffeurs, la loi du 12 juillet 1799 institua un énergique système de répression et de représailles dans les circonscriptions territoriales déclarées « en état de troubles civils ». Tout assassinat devait avoir pour conséquence la déportation de quatre otages. Du 2 août au 3 octobre 1799, dix départements furent légalement déclarés « en état de troubles », qui tous étaient, de fait, en insurrection, de sorte que l'application de la loi du 12 juillet resta toujours incomplète, se confondant avec l'histoire même de la répression, et qu'il est difficile de dire jusqu'à quel point le système des otages a été opérant. Trois foyers de guerre civile s'étaient presque simultanément allumés aux extrémités de la France : dans les départements belges, du Midi et de l'Ouest. — En Belgique, l'agitation fut d'abord religieuse. Puis, lorsqu'on voulut établir la conscription dans le pays, ce fut un soulèvement général. Les églises furent fermées et le culte public suspendu. Des milliers de conscrits réfractaires parcouraient la campagne. Le général français qui commandait les troupes de Belgique, Tilly, était de connivence avec les royalistes. Mais en septembre 1799, il fut placé sous les ordres de Brune, qui, quelques jours plus tard, remportait en Batavie une victoire décisive. Le complot avorta. — L'insurrection du Midi, mystérieusement préparée, éclata brusquement le 5 août 1799 autour de Toulouse, en Haute-Garonne et sur les frontières des départements voisins du Gers, Lot-et-Garonne, Tarn, Aude et Ariège. Elle fut courte, mais violente. Il y eut des combats sanglants tant pour les vainqueurs que pour les vaincus. En septembre et en octobre, quelques insurgés, faits prisonniers, furent condamnés à mort et exécutés.

L'INSURRECTION DE L'OUEST.

Dans l'Ouest, la chouannerie n'avait jamais complètement cessé, mais, jusqu'au début de 1799, les principaux chefs, presque tous réfugiés en Angleterre depuis Fructidor, s'abstiennent. Lorsque la guerre générale eut repris, le cabinet anglais leur fit tenir des fonds et des armes. Ils revinrent un à un. Des bandes, de plus en plus nombreuses, s'organisèrent. Le 15 septembre 1799, près de deux cents chefs, réunis secrètement à Pouancé sous la garde d'un millier de Chouans, résolurent de reprendre la guerre civile. Cadoudal opéra dans le Morbihan avec Mercier dans les Côtes-du-Nord; La Prévalaye en Ille-et-Vilaine; Frotté dans la Manche, le Calvados et l'Orne; Bourmont dans la Sarthe et la Mayenne; d'Andigné et Châtillon en Loire-Inférieure et Maine-et-Loire; d'Autichamp et Suzannet en Vendée et Deux-Sèvres : au total, six groupes principaux, forts chacun d'environ 5 000 hommes, qui manœuvraient contre les troupes de « l'armée d'Angleterre » dont le général en chef, Moulin, venait d'être élu directeur. La tactique des Chouans fut de guetter le moment où les colonnes mobiles qui battaient le pays à leur poursuite laissaient une ville momentanément sans défense, pour y entrer, prendre des armes et des munitions, tuer quelques républicains et piller. Mais, lorsque le général Hédouville arriva à Angers (le 8 novembre), pour prendre le commandement de l'armée d'Angleterre, l'insurrection était visiblement en décroissance, et les remous qui s'étaient propagés dans les départements limitrophes (notamment en Vienne et Loir-et-Cher) avaient déjà disparu.

III. — BRUMAIRE

RETOUR DE BONAPARTE.

BONAPARTE revint à Paris, le 16 octobre 1799, à six heures du matin. Le lendemain (17 octobre), il fit sa visite officielle au Directoire, puis (le 22) il dîna chez Gohier, où il vit pour la première fois Moreau. Sieyès était des invités. Les préparatifs du coup d'État commençaient. On a raconté plus tard beaucoup d'anecdotes sur les entrevues, visites, démarches et conciliabules des jours suivants; mais il est difficile de déterminer la date précise et la portée véritable des alliances secrètes qui ont été concertées. Rien d'écrit, peu d'initiés, et, surtout, la volonté d'en finir rapidement : tel fut le mot d'ordre. Il était clair que la France accepterait sans difficulté la combinaison qui porterait Bonaparte au pouvoir. Elle n'avait pas réagi aux coups d'État de fructidor, de floréal et de prairial; elle ne réagirait pas au nouveau coup d'État qu'on préparait. Une inlassable réclame entretenait la popularité de Bonaparte. On racontait

qu'il avait été envoyé en Orient contre son gré, par la jalousie du Directoire. Baudin (des Ardennes) étant mort subitement (le 14 octobre), Garat déclara dans son oraison funèbre aux Anciens qu'il avait été tué par la joie en apprenant le retour du général en France. Le pays étant d'avance consentant, le terrain de manœuvre se trouvait fort restreint. Il ne dépassait pas Paris, et, à Paris même, les groupes qui s'occupaient encore de politique. La question était de savoir comment Bonaparte participerait au gouvernement. Or, il ne pouvait devenir directeur, puisqu'il n'avait que trente ans et qu'il lui manquait dix ans d'âge. La Constitution prévoyait, il est vrai, une « assemblée de revision », mais celle-ci ne pouvait être convoquée que sur « la proposition du Conseil des Anciens ratifiée par le Conseil des Cinq-Cents », et renouvelé, à trois époques éloignées l'une de l'autre de trois années au moins » (art. 338). Ainsi Bonaparte devait attendre dix ans sans revision constitutionnelle et neuf ans avec revision. Au Directoire, Ducos se calquait sur Sieyès qui désirait un changement de Constitution; Gohier et Moulin pensaient que Bonaparte devait reprendre un commandement militaire.

ATTITUDE DE BARRAS.

Pour départager ses collègues Barras était donc, une fois encore, l'arbitre. Des cinq directeurs élus en 1795, lui seul était encore en fonctions, mais pour six mois seulement, jusqu'en mai 1800, et il n'était rééligible qu'après un intervalle de cinq ans. Il avait trop joui du pouvoir pour le quitter sans regret, à quarante-quatre ans, et il ne songeait qu'à se maintenir par la clientèle d'amis qu'il avait dans tous les mondes et dans tous les partis. Semonville lui a-t-il servi d'intermédiaire auprès de Louis XVIII? Le projet auquel avait été associé Joubert fut-il présenté au Roi comme l'œuvre de Barras dans un but royaliste? Bottot, le secrétaire de Barras, a-t-il laissé entendre à l'agent royaliste Fauche-Borel que son patron était à vendre pour quelques millions? Le Roi aurait-il signé des lettres patentes, en mai 1799, aux termes desquelles il promettait à Barras la forte somme et l'amnistie du passé? Barras ne voulait-il pas plutôt s'assurer la présidence permanente du gouvernement? N'était-ce pas la combinaison que lui suggérait Réal, l'ami de Fouché, dans le courant de l'été 1799? Fouché lui-même n'était-il pas comme un agent de liaison entre Barras et les Jacobins, même après sa nomination à la Police? L'amitié d'Ouvrard assurait à Barras l'appui de la haute finance. Et Barras croyait pouvoir s'entendre aisément avec Bonaparte. Depuis 1795, quand il se l'était associé au commandement de l'armée de l'Intérieur pour le lui céder ensuite, comme il lui céda aussi Joséphine, il avait toujours été en excellents termes avec lui. Quand, le 7 novembre, les généraux Beurnonville et Macdonald, ne

BRUMAIRE



LE 19 BRUMAIRE A SAINT-CLOUD

Dessin de Monnet, gravé par Helmann, 1802. Dans la salle de l'Orangerie, à Saint-Cloud, où siège le Conseil des Cinq-Cents, sous la présidence de Lucien, Bonaparte s'est avancé au pied de la tribune, son chapeau à la main. Un tumulte s'étant produit, quelques grenadiers entrent pour protéger leur général ; un député lève un poignard, dont Thomé est légèrement atteint.

sachant que répondre aux ouvertures que leur faisait Bonaparte, demandèrent conseil à Barras par l'intermédiaire d'Ouvrard, le directeur aurait répondu : « Qu'ils prennent les ordres de Bonaparte! » Était-il déjà rallié au coup d'État? Mais à quelles conditions? Avait-il reçu un acompte de 3 millions sur les 10 millions qui lui auraient été promis? A-t-il au contraire dû céder au chantage dont on le menaçait, par la divulgation de ses tripotages malpropres ou de ses négociations avec les royalistes? On ne sait. Mais, dupe ou complice, Barras a été pris au dépourvu, paralysé et éliminé.

LES ALLIÉS DE BONAPARTE.

Bonaparte liait donc partie avec Sieyès. L'homme lui déplaisait, avec son orgueil et son dogmatisme. Ce fut, semble-t-il, Talleyrand qui ménagea le rapprochement : alliance soupçonneuse de deux adversaires qui se réservaient, chacun pour soi, la première place sur les ruines de la Constitution. Mais Sieyès amenait Ducos et la majorité des Anciens où dominait le parti des « politiques ». L'Institut, où Monge et Berthollet, revenus d'Égypte, vantaient Bonaparte, était tout acquis à la conspiration. Aux Cinq-Cents, le remuant Lucien Bonaparte se fit élire président (23 octobre); Boulay paraît avoir activement participé aux préparatifs du coup d'État; les républicains ne laissaient pas d'être encore nombreux, mais les récents succès des « politiques » les avaient découragés, et la « faction » diminuait; Berlier, par exemple, jugea utile de s'absenter; quand il revint, après le coup d'État, il était converti à Bonaparte. Au ministère, Cambacérès se rallia ostensiblement au général; Fouché resta neutre : en n'intervenant pas, il favorisait le complot, prêt à le dénoncer en cas d'échec. Semonville, d'accord avec Talleyrand, faisait une propagande discrète mais efficace dans les milieux royalistes. Rœderer et Regnaud, tous deux sans place, s'employaient utilement. On manquait d'argent, et il en fallait. L'emprunt forcé du 28 juin inquiétait les capitalistes, et la résolution Delbrel du 29 octobre les fournisseurs. Il semble avoir été convenu que le nouveau gouvernement supprimerait l'emprunt forcé et rejetterait la résolution. A lui seul, le fournisseur Collot, qui avait fait fortune à l'armée d'Italie, avança un demi-million. Ouvrard fit des offres de service le 9 novembre.

BONAPARTE ET LES MILITAIRES.

Tous les généraux étaient acquis : Leclerc, le mari de Pauline; Murat, qui allait épouser Caroline; Berthier, Andréossy, Lannes, Marmont, revenus d'Égypte avec Bonaparte; le général Augereau, député; le commandant de la 17ᵉ division militaire, Lefebvre, à qui il suffirait de donner des ordres par voie hiérarchique; Gardanne, Sérurier, pour ne citer ici que les plus connus. L'attitude suspecte de Moreau, lors de la crise fructidorienne, avait fait de lui un

ennemi du régime directorial. Bernadotte était plus difficile à gagner. Il se proclamait républicain; il était jaloux de Bonaparte, et il ne pardonnait pas aux « politiques » d'avoir été évincé de la Guerre. Mais il était beau-frère de Joseph, et Désirée Clary, sa femme, autrefois fiancée à Bonaparte, passe pour avoir été toujours très bonapartiste. Jourdan admit dans une conversation avec Bonaparte la nécessité de modifications constitutionnelles, si elles sauvegardaient les principes républicains. Les pourparlers terminés, Bonaparte réunit à dîner Bernadotte, Moreau et Jourdan (7 novembre), et c'est alors seulement, semble-t-il, qu'il paraît avoir décidé d'agir. Il y avait environ 7 000 hommes de troupe à Paris (sans compter les gardes du Directoire et du Corps législatif, fortes de 287 et 1 256 hommes). Le gros de la garnison était constitué par trois régiments d'infanterie et trois de cavalerie. Les soldats étaient républicains et ne pensaient nullement à une dictature militaire; mais ils tenaient leurs généraux pour républicains, ils leur obéissaient, et ils avaient pris à Paris l'habitude de déblatérer contre le gouvervement et les députés. Une expression injurieuse, qui semble avoir pris naissance chez les émigrés d'Allemagne et dans l'armée de Condé pour désigner les gens de condition inférieure, était depuis 1798, et vraisemblablement à Rome, au temps de la République, entrée dans l'argot militaire : on disait « pékin » pour civil.

PRÉPARATIFS DU COUP D'ÉTAT.

Dans la nuit du 8 au 9 novembre 1799 (17 et 18 brumaire an VII), la commission des inspecteurs du Conseil des Anciens se réunit secrètement aux Tuileries. Elle se composait de Barailon (Creuse), Beaupuy (Dordogne), Cornet (Loiret), Courtois (Aube), et Fargues (Basses-Pyrénées). Vers six ou sept heures du matin, elle fit porter à domicile des convocations pour une séance extraordinaire à huit heures, en prenant soin de ne pas avertir les députés dont on craignait l'opposition. De son côté, Bonaparte avait convoqué individuellement les généraux dont il était sûr, et, dès sept heures du matin, Berthier, Beurnonville, Lannes, Lefebvre, Macdonald, Marmont, Moncey, Moreau, Murat, Sérurier, d'autres encore, arrivaient rue de la Victoire. Bernadotte vint aussi, mais en civil, et, après un dialogue aigre-doux avec Bonaparte, il s'en alla déjeuner chez Joseph. Les officiers de la garde nationale avaient été convoqués, sous prétexte de présenter leurs hommages à Bonaparte qui devait quitter Paris : ils faisaient nombre. Enfin les régiments de cavalerie furent massés au petit jour au bas des Champs-Élysées et le long des boulevards, sous le prétexte d'une revue que Bonaparte devait leur faire passer.

LA SÉANCE DU 18 AUX ANCIENS.

Ainsi, lorsque à huit heures du matin Lemercier, le président des Anciens, ouvrit la séance, une partie de la garnison de Paris était

déjà mobilisée, au voisinage des Tuileries et sous les yeux des députés, avec la complicité du général Lefebvre, commandant la 17e division militaire. Au nom de la commission des inspecteurs, Cornet dénonça emphatiquement un prétendu grand complot jacobin. Regnier renchérit et proposa le transfert du Corps législatif à Saint-Cloud pour le lendemain à midi; le général Bonaparte, chargé de « toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale », aura sous ses ordres les troupes de la 17e division militaire, avec la garde nationale et la garde du Corps législatif; il prêtera serment devant les Anciens et se concertera avec les inspecteurs des deux Conseils. Tel était le projet de décret. Mais, si les Anciens avaient le droit d'ordonner le transfert du Corps législatif, le devoir d'exécution incombait au gouvernement directorial. La nomination de Bonaparte était donc contraire à la Constitution. Peut-être Monmayou (Vienne) et Dentzel (Bas-Rhin) ont-ils voulu en faire l'observation. Mais le président ne les laissa pas parler; il déclara le décret adopté et leva la séance.

INACTION DU DIRECTOIRE.

Il n'était pas encore neuf heures du matin. Les directeurs Sieyès et Ducos venaient d'arriver aux Tuileries, où ils s'installaient à la salle des inspecteurs. Au Luxembourg, le président Gohier, informé du décret, prévint Moulin et Barras. Les trois directeurs représentaient encore le gouvernement légal. Malgré l'absence de Sieyès et Ducos, ils pouvaient délibérer et agir, puisqu'ils formaient la majorité du Directoire. Mais Barras ne se dérangea pas. Son inaction voulue paralysa le Directoire.

LE SERMENT DE BONAPARTE AUX ANCIENS.

Bonaparte au contraire agissait. Dès qu'il eut reçu communication officielle du décret, il monta à cheval, et, suivi des officiers qu'il avait convoqués, il se rendit aux Tuileries par la Chaussée d'Antin (rue du Mont-Blanc) et les boulevards. Les troupes qui l'attendaient l'acclament et, sur son ordre, avancent avec lui jusqu'aux abords du palais. Il entre, et, introduit à la barre des Anciens avec son état-major de généraux, il prête serment :

« Citoyens représentants! La République périssait. Vous l'avez su et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre! Je les arrêterai, aidé de... tous mes compagnons d'armes.... Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale : nous l'aurons, je le jure! Je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes! »

Ainsi, Bonaparte parlait en maître, sur un ton menaçant, et non pas comme citoyen, mais comme le maître de la force armée. Garat s'écria : « Et la Constitution? » En l'ignorant, le serment du

général la considérait déjà comme supprimée, et les doctrinaires revisionnistes de l'Institut se sentaient dépassés.

ORDRES DONNÉS PAR BONAPARTE.

Mais l'heure n'était plus aux discussions. Déjà Bonaparte avait rejoint Sieyès et Ducos à la salle des inspecteurs, et il y donnait ses premiers ordres : il nomma Lefebvre son « premier lieutenant » et Andréossy chef d'état-major, Murat reçut le commandement des troupes de cavalerie et Marmont de l'artillerie, Macdonald fut envoyé à Versailles, Lannes commandait au palais des Anciens, Sérurier avait la garde des Conseils à Saint-Cloud et Moreau la garde du Luxembourg. Il y avait là tout ensemble une perfidie contre Moreau et un abus de pouvoir. La garde du Luxembourg ne dépendait que du Directoire, et le décret des Anciens, si inconstitutionnel qu'il fût, n'en faisait pas mention. Par l'ordre qu'il donnait à Moreau, Bonaparte se l'associait en quelque sorte comme le complice personnel de l'illégalité nouvelle qu'il superposait à l'illégalité des Anciens. Puis il passa en revue les troupes massées dans le Jardin national (des Tuileries). « Soldats! leur dit-il, l'armée s'est unie de cœur avec moi comme je me suis uni au Corps législatif. » Il poursuivit par une véhémente condamnation du Directoire :

« Dans quel état j'ai laissé la France et dans quel état je l'ai retrouvée! Je vous avais laissé la paix et je retrouve la guerre! Je vous avais laissé des conquêtes et l'ennemi presse vos frontières! J'ai laissé nos arsenaux garnis et je n'ai pas retrouvé une arme!... »

DÉMISSION DE BARRAS, RÉSISTANCE DE GOHIER ET MOULIN.

Il était onze heures, et, pendant que Bonaparte parlait, Talleyrand, accompagné par Bruix, se rendait au Luxembourg pour soumettre à la signature de Barras une lettre aux Anciens, préalablement rédigée par Rœderer, et d'après laquelle Barras, déclarant s'effacer volontairement devant Bonaparte, donnait sa démission de directeur. Barras signa. Vers la même heure, au Palais-Bourbon, Lucien Bonaparte donnait au Conseil des Cinq-Cents communication du décret des Anciens, et leva aussitôt la séance, conformément à la Constitution, car le décret de translation était « irrévocable ». Les murs de Paris se couvraient d'affiches officielles : décret des Anciens, adresse des Anciens, proclamation de Bonaparte, proclamation de Fouché, appels et placards anonymes. On recommandait l'ordre, l'union, la confiance; on vantait Bonaparte qui ne serait ni César ni Cromwell, mais qui allait sauver la République. Fouché faisait fermer les barrières, conformément aux usages des journées révolutionnaires. Inutile précaution. Le calme était complet : le calme de l'indifférence. Vers trois heures, Gohier et Moulin se rendirent aux Tuileries. Ils y virent Sieyès et Ducos qui les engagèrent à donner leur démission. Le Directoire délibéra.

Mais existait-il encore? Bonaparte intervint, menaçant. Gohier et Moulin revinrent au Luxembourg, où ils rédigèrent une protestation qui fut interceptée. Moreau les y suivit, avec ses soldats. Le soir même, Barras partit pour sa propriété de Grosbois; Moulin s'enfuit le 10 novembre; plus dignement, Gohier attendit qu'on le laissât partir (le 11).

LES CONSEILS A SAINT-CLOUD.

On est mal renseigné sur la suite des délibérations entre brumairiens aux Tuileries après le départ de Gohier et Moulin. Au témoignage de Cornet, « les trois quarts de ceux qui avaient concouru à l'événement du matin auraient voulu pouvoir reculer ». Mais Bonaparte donna ordre d'envoyer dès le petit jour à Saint-Cloud presque toute la garnison de Paris, infanterie, cavalerie, artillerie, garde des Conseils et même garde du Directoire : « six mille hommes », au dire du député Blin (Ille-et-Vilaine) des Cinq-Cents. Peut-être exagérait-il. Mais comme les Conseils ne couraient aucun danger à Saint-Cloud, il est évident que, dans la pensée de Bonaparte, ce vaste déploiement de forces était dirigé contre les députés. Ainsi se confirmait le caractère militariste du coup d'État, déjà visible la veille. Les Conseils étaient convoqués pour midi : les Anciens dans la galerie d'Apollon, au 1er étage de l'aile droite du château, et les Cinq-Cents dans l'Orangerie, une grande salle rectangulaire éclairée de douze larges fenêtres presque de plain-pied avec le sol et dont le rectangle prolongeait du côté du jardin l'aile droite du château perpendiculairement à la façade. Mais les préparatifs n'étaient pas terminés, et les députés arrivaient lentement; Jourdan tarda, peut-être à dessein, jusqu'à quatre heures. Sieyès et Ducos accompagnés par Lagarde, le secrétaire du Directoire, s'établirent dans une pièce du 1er étage, à gauche, où Bonaparte les rejoignit, et qui devint le quartier général des brumairiens. Une maison voisine, louée par le financier Collot, servit d'observatoire à Talleyrand, Rœderer et d'autres affidés. Peu de public, sinon quelques curieux des environs; il ne semble pas que beaucoup de Parisiens se soient dérangés, bien qu'on fût un dimanche ; mais beaucoup d'animation parmi les députés, le spectacle singulier des allées et venues parlementaires un jour de crise au milieu d'un camp militaire, car il y avait des soldats devant le château, et derrière, à droite et à gauche, et qui trouvaient le temps long. « Nous vîmes des canons partout, raconte Coignet, dont le bataillon fut placé derrière un régiment de cavalerie, des cavaliers enveloppés dans leurs manteaux. »

DÉBUT DE LA SÉANCE DES CINQ-CENTS.

La séance des Cinq-Cents commença enfin vers 1 heure et demie, dans le bruit et l'excitation. Delbrel (Lot) et Grandmaison (Gironde) demandent que les membres du Conseil renouvellent le serment

civique de haine contre toute tyrannie. Les députés criaient : « Point de dictature ! Vive la Constitution ! Le serment ! » La prestation par appel nominal fit perdre un temps précieux, mais elle contribua à maintenir parmi les députés l'enthousiasme républicain, qui paraît avoir été sincère et presque unanime. Bergoeing, l'ami de Barras, fut seul à refuser le serment et donna sa démission. Bigonnet (Saône-et-Loire) compara « le serment de l'Orangerie de Saint-Cloud » au serment du Jeu de Paume :

« Avec cette différence qu'alors les représentants de la nation avaient cherché un asile contre les baïonnettes de la royauté, et qu'ici ils seront défendus par les baïonnettes républicaines (Oui ! Oui !) Le premier serment fonda la liberté ; le second la consolidera (Oui ! Oui !). »

Le Conseil se préparait à élaborer une proclamation au peuple français quand la démission de Barras lui fut notifiée par les Anciens, et l'on discuta sur l'établissement immédiat de la liste décuple de présentation.

BONAPARTE AUX ANCIENS.

La lettre de Barras avait été communiquée aux Anciens dès l'ouverture de leur séance, à 2 heures, puis les inspecteurs avaient eu à se défendre contre les récriminations de ceux de leurs collègues qui n'avaient pas reçu de convocation pour la séance de la veille et demandaient des explications sur les motifs du transfert. Le temps passait. Les Anciens, où les brumairiens se croyaient en majorité, ne décidaient rien ; les Cinq-Cents se montraient, presque tous, de plus en plus hostiles. Bonaparte résolut (vers 4 heures) de brusquer les choses, et, entouré de ses généraux, les soldats de son escorte restant l'arme au bras au seuil de la salle, il se présenta, en appareil militaire, devant les Anciens. Mais il n'avait rien d'un orateur. Il savait ordonner, non pas convaincre. « Là où je suis, disait-il déjà de lui-même, je commande ou je me tais. » Peut-être avait-il cru qu'il dicterait leur conduite aux Anciens. Quand il se trouva devant les députés, revêtus de leur costume tricolore à l'antique, immobiles et silencieux, et qu'il leur parla, en phrases hachées, comme haletantes, il a pris par moments la posture d'accusé devant ses juges :

« Vous êtes sur un volcan.... Permettez-moi de parler avec la franchise d'un soldat et... suspendez votre jugement jusqu'à ce que j'aie achevé.... Le Conseil des Cinq-Cents est divisé ; il ne reste que le Conseil des Anciens. C'est de lui que je tiens mes pouvoirs. Qu'il prenne des mesures ! Qu'il parle ! Me voici pour exécuter. Sauvons la liberté ! Sauvons l'égalité ! »

Lenglet (Pas-de-Calais) s'écrie alors, comme Garat, la veille : « Et la Constitution ? »

« La Constitution ! répond Bonaparte, vous l'avez vous-mêmes anéantie. Au 18 fructidor vous l'avez violée, vous l'avez violée au 22 floréal, vous l'avez violée au 30 prairial. Elle n'obtient plus le respect de personne. »

Interrompu par l'opposition, mais soutenu par le président Lemercier et les inspecteurs Fargues et Cornudet, Bonaparte poursuit : « Si je suis un perfide, soyez tous des Brutus! » Il dénonce : « Chacun avait sa coterie. Le citoyen Barras, le citoyen Moulin avaient les leurs. Ils m'ont fait des propositions. » D'après une autre version, le général aurait dit encore : « Je ne suis d'aucune coterie, parce que je ne suis que du grand parti du peuple français ». Il s'en prend aux Cinq-Cents, « où se trouvent des hommes qui voudraient nous rendre la Convention, les comités révolutionnaires, et les échafauds ». Il termine par un appel aux soldats, qui est une menace contre les députés :

« Et si quelque orateur, payé par l'étranger, parlait de me mettre hors la loi... qu'il prenne garde de porter cet avis contre lui-même! S'il parlait de me mettre hors la loi, j'en appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes... »

BONAPARTE AUX CINQ-CENTS.

Et Bonaparte s'en fut aux Cinq-Cents, toujours suivi de son escorte. Mais, quand il se présenta à l'Orangerie, et que, sans y avoir été invité, il pénétra, seul, dans la salle, ce fut, parmi les députés, une explosion de violente indignation. Bigonnet l'arrêta : « Que faites-vous, téméraire! » et Destrem, qui le dominait de sa haute taille, ajouta : « Général! Est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » Les députés criaient : « A bas le dictateur! Hors la loi! Mourons à notre poste! Vive la Constitution! Vive la République! » Une poussée se produisit. Bonaparte fut quelque peu bousculé. Les soldats, restés au seuil, avancèrent de quelques pas pour le protéger. Le grenadier Thomé eut sa manche déchirée. Bonaparte sortit au milieu d'eux, sans avoir dit un seul mot; il était, raconte Savary, « pâle, morne, la tête un peu penchée ». « Aujourd'hui Bonaparte a terni sa gloire. Fi! » s'écriait un député, et un autre : « Il s'est conduit en roi! »

SUITE DE LA SÉANCE DES CINQ-CENTS.

Une accalmie survint. Wuinand-Digneffe (Ourthe), Bertrand (Calvados), Talot (Maine-et-Loire), Destrem (Haute-Garonne), Blin (Ille-et-Vilaine), Delbrel (Lot) posèrent enfin la question capitale : le décret de translation est inconstitutionnel, les pouvoirs conférés à Bonaparte sont irréguliers. Pour défendre lui-même son frère à la tribune, Lucien céda la présidence à Chazal. Le nom de Bernadotte circulait. On proposait de reprendre séance à Paris. Mais Chazal faisait, comme Lucien, tous ses efforts pour empêcher un vote décisif. « Marche, président! lui criait-on, mets aux voix! Allons! » L'obstruction des deux présidents exaspérait. De nouveau le cri terrible retentit, qui, sous la Convention, envoyait à l'échafaud : « Aux voix la mise hors la loi du général Bonaparte! » Impuissant et épuisé, Lucien

eut un geste dramatique : il se dépouille de ses insignes et déclare qu'il renonce à ses fonctions. Ses amis essaient de le retenir. Mais alors, un peloton de grenadiers pénètre dans la salle, entoure Lucien, et l'enlève en quelque sorte, sous les yeux des députés stupéfaits. La confusion et l'incertitude étaient devenus telles qu'il n'est pas impossible que Lucien ait cru un instant qu'on l'arrêtait, et que la journée se fût terminée autrement si les députés l'avaient suivi au dehors.

EXPULSION DES CINQ-CENTS.

Mais ils restèrent dans l'Orangerie, et peut-être était-il déjà trop tard. C'était sur l'ordre de Bonaparte que les soldats venaient de chercher Lucien, mais on ne sait qui a pris l'initiative du geste final. Sérurier parcourait les rangs : « Soldats, disait-il, le Conseil des Anciens s'est réuni au général Bonaparte; le Conseil des Cinq-Cents a voulu l'assassiner ». Bonaparte criait : « Soldats, je vous ai menés à la victoire! Puis-je compter sur vous? » Les soldats répondaient : « Oui! Oui! Vive le général! » Lucien oublia devant les troupes la démission qu'il venait de donner devant ses collègues :

« Citoyens soldats! Le président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce Conseil est dans ce moment sous la terreur de quelques représentants à stylet, qui assiègent la tribune, présentent la mort à leurs collègues et en tirent les délibérations les plus affreuses! Je vous déclare que ces audacieux brigands, sans doute soldés par l'Angleterre, se sont mis en rébellion contre le Conseil des Anciens.... Ces brigands ne sont plus représentants du peuple, mais les représentants du poignard! Que ce titre leur reste!... »

Le soir même, à Paris, le grenadier Thomé, qui était censé avoir reçu le coup mortel destiné à Bonaparte, était fêté comme un héros, et le mensonge des poignards, corroboré par les paroles du président du Conseil des Cinq-Cents, acheva de détruire les dernières hésitations civiques des soldats républicains. Ils acclamèrent les deux frères, qui passaient à cheval au milieu d'eux. Les deux beaux-frères, Murat et Leclerc, pénétrèrent dans la salle à la tête d'un détachement et procédèrent à l'évacuation au roulement des tambours. Agissaient-ils spontanément, ou sur un ordre resté inconnu? Les députés n'essayèrent pas de résister à la force. Quelques-uns passèrent par les fenêtres sans prendre le temps de quitter leurs toges. Un grenadier pointa sa baïonnette sur la poitrine de Delbrel en lui disant de sortir, et, comme Delbrel ne bougeait pas, il l'enleva à bras le corps. A cinq heures et demie, l'Orangerie était vide.

LA LOI DU 19 BRUMAIRE AN VIII.

La galerie d'Apollon s'était vidée : la plupart des Anciens étaient sortis, attirés par le tumulte. Néanmoins, une commission fut instituée, avec Cornet, Cornudet, Dalphonse, Laloi et Regnier, qui se réunit aussitôt. Dalphonse était de l'opposition : il s'abstint;

Cornet refusa son approbation, et Cornudet, au nom de la majorité des trois membres restants, fit adopter aux députés qui revinrent reprendre leurs places un projet de décret. Il était environ sept heures. La séance fut suspendue jusqu'à neuf heures. Entre temps, les Cinq-Cents se reconstituaient. On avait réussi à en réunir une trentaine, qui se rassemblèrent, vers neuf heures, sous la présidence de Lucien. Une commission de cinq membres : Boulay, Chazal, Chénier, Jacqueminot et Villetard, remania le décret des Anciens. Trois « consuls de la République française », Sieyès, Ducos et Bonaparte, constituaient la « commission consulaire exécutive »; 54 députés des Cinq-Cents et 7 des Anciens étaient exclus du Corps législatif, lequel était ajourné jusqu'au 20 février 1800 et suppléé par deux commissions intermédiaires, de 25 membres chacune, pour l'un et l'autre Conseil. Le rapport, présenté par Boulay, appuyé successivement par Villetard, Cabanis et Chabaud-Latour, fut adopté sans difficulté. En attendant que la résolution des Cinq-Cents fût soumise à leur approbation pour être convertie en loi, les Anciens, sur la proposition de Lebrun, annulèrent, par décret, la résolution votée le 29 octobre contre les fournisseurs : le soir même du coup d'État, ils donnaient ainsi satisfaction aux financiers qui avaient avancé des fonds pour le coup d'État. A deux heures du matin, le 11 novembre (20 brumaire), les consuls prêtèrent serment devant chacune des deux Assemblées, qui désignèrent ensuite les membres de leurs commissions intermédiaires, et, à quatre heures, les formalités qui prétendaient donner au coup d'État un simulacre de légalité étaient enfin terminées.

LE COUP D'ÉTAT DE BRUMAIRE

Les soldats étaient revenus à Paris en chantant *Ça ira*. Ils croyaient peut-être avoir sauvé la République. Ils étaient vainqueurs sans avoir tiré un coup de fusil, et pourtant l'intervention de leur force armée avait été décisive. Le coup d'État n'a été pacifique que par manière de mensonge, le dernier après beaucoup d'autres, depuis la prétendue conspiration jacobine à Paris, jusqu'aux parodies de délibération dans la nuit du 19 à Saint-Cloud. Le 18 et le 19 brumaire ont été les journées du mensonge, et elles furent aussi, comme le note Cornet, « journées de dupe en ce sens que le pouvoir passa dans des mains qu'on n'avait pas assez redoutées ».

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER
LA CONVENTION GIRONDINE

CHAPITRE PREMIER
LES DÉBUTS DE LA CONVENTION

CHAPITRE II
LA GUERRE RÉPUBLICAINE

CHAPITRE III
L'INITIATIVE DE LA TERREUR

LIVRE II
LA CONVENTION MONTAGNARDE

CHAPITRE PREMIER
LE COUP D'ÉTAT DU 2 JUIN 1793

CHAPITRE II

LA DICTATURE MONTAGNARDE

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

LIVRE III

LA CONVENTION THERMIDORIENNE ET LE PREMIER DIRECTOIRE

CHAPITRE PREMIER

LA CONVENTION THERMIDORIENNE

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DU PREMIER DIRECTOIRE

CHAPITRE III

FRUCTIDOR

LIVRE IV

LES SECOUSSES DIRECTORIALES

CHAPITRE PREMIER

LA DEUXIÈME COALITION

CHAPITRE II

LES COUPS D'ÉTAT

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.





